



HAL
open science

Louis Bonaparte, roi de Hollande dans le système napoléonien (1806-1810)

Stéphane Reeht

► **To cite this version:**

Stéphane Reeht. Louis Bonaparte, roi de Hollande dans le système napoléonien (1806-1810). Sciences de l'Homme et Société. Ecole nationale des chartes, 2009. Français. hal-04085579

HAL Id: hal-04085579

<https://enc.hal.science/hal-04085579v1>

Submitted on 29 Apr 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

ÉCOLE NATIONALE DES CHARTES

Stéphane Reecht

licencié ès lettres

**LOUIS BONAPARTE, ROI DE HOLLANDE
DANS LE SYSTÈME NAPOLÉONIEN
(1806-1810)**

Thèse pour le diplôme d'archiviste paléographe

2009

Vous qui avez assisté, à Paris, à tout ce que j'ai fait, vous n'avez donc rien vu¹ ?

Si la paix n'est pas faite, si l'Angleterre prospère, c'est votre faute².

Songez, Sire, que je ne suis ni Hollandais, ni prince d'Orange, et que je ne suis réellement roi de Hollande qu'autant que je ferai toujours ce que je dois faire pour ce pays³.

Je suis absolument dans la position d'un homme à qui on lierait les jambes et que l'on fouetterait pour le faire marcher⁴.

¹ Napoléon à Louis, 19 avril 1807.

² Napoléon à Louis, 22 octobre 1809.

³ Louis à Napoléon, 6 octobre 1809.

⁴ Louis à Jérôme, 15 octobre 1808.

Remerciements

Ma gratitude va en premier lieu à mes directeurs de thèse, Jacques-Olivier Boudon, professeur à l'université Paris-Sorbonne et Christine Nougaret, conservateur général et professeure à l'École des chartes, pour leur attention, leurs précieux conseils et leur patience.

Plusieurs spécialistes m'ont prodigué des conseils avisés. Ce sont aux Archives nationales Jean-Baptiste Auzel, conservateur à la section du XIX^e siècle et Ségolène de Dainville-Barbiche, directrice de la section des archives privées ; à l'université d'Amsterdam Annie Jourdan, professeure. Remerciements particuliers à Martijn van der Burg, doctorant dans la même université et chargé de cours à Leyde, pour ses conseils, pour son accueil chaleureux et pour la primeur de ses travaux. Merci également au personnel de la Fondation Napoléon, en particulier François Houdecek, Émilie Barthet et Élodie Lerner.

Je n'oublie pas non plus le personnel des centres d'archives et des bibliothèques que j'ai fréquentés. Leur disponibilité et leur professionnalisme m'ont été précieux.

Ce travail n'existerait pas sans mon parrain et son épouse, Clément et Yea-Lih, ni sans mes grands-parents Apé et Amé. Je les remercie infiniment pour leur bonté et leur dévouement.

Merci aussi à ceux qui ont pris sur leur temps pour relire cette thèse et me faire part de leurs remarques : Apé et Amé, Clément, Brice et Nolwenn.

Enfin, et de manière générale, mes remerciements vont à tous ceux qui m'ont soutenu pendant ce travail, ou y ont pris intérêt. Aux personnes citées ci-dessus s'ajoutent ma famille, et particulièrement mes parents et ma marraine Geneviève ; mes amis et connaissances, en particulier, Chloé, Carmen, Christelle, Claudio, Fanny, Paul-André et Mélanie, Lionel, Joana, Gloria, Danis Habib, Nadine Gastaldi, Pierre Jugie ; mes camarades de l'École des chartes, notamment Pierre, Claire, Gaël, Camille, Damien, Daniela, Anne, Mélanie, David, Éléonore, Marie, Vincent et Jean-François. Et enfin Nathalie, en dépit et peut-être à cause de sa malédiction.

Avant-propos.

Graphie néerlandaise.

Dans les noms propres, la particule néerlandaise « Van » est considérée en France comme faisant partie du nom. L'usage néerlandais contemporain est au contraire de l'écrire sans majuscule et de la considérer comme équivalent de notre « de » (même si ce n'est pas une marque de noblesse). Nous nous sommes efforcé de suivre l'usage français au maximum, en faisant toutefois une exception dans l'index, où l'accumulation de noms néerlandais au début de la lettre V serait contre-productive.

L'orthographe des noms propres, surtout néerlandais (patronymes et toponymes), est à l'époque très variable. Nous avons pris le parti de l'uniformisation (exemples : Ver Huell, Hellevoetsluis), sauf bien entendu dans les citations, où l'orthographe originale est respectée.

Enfin, si aujourd'hui on écrit en néerlandais « ij » [ej], au début du XIX^e siècle on écrit indifféremment, pour la même prononciation, « ij », « ÿ » et « y » (les deux premiers étant parfois fort difficiles à distinguer). Nous nous sommes efforcé de suivre l'usage actuel, sauf dans les citations.

Normes d'édition (citations).

Ce sont celles de l'École des chartes pour les textes de l'époque moderne : respect des graphies originales, modernisation de la ponctuation, des majuscules et de l'accentuation¹. Toutefois, les citations faites à partir d'éditions fiables n'ont pas été confrontées aux originaux, même lorsque leurs auteurs ont modernisé l'orthographe.

Le signe [...] désigne une coupure volontaire, de notre fait.

¹ Bernard Barbiche et Monique Chatenet dir., *L'édition des textes anciens, XVI^e-XVIII^e siècle*, Paris, Inventaire général, 1990, 2^e éd., 1993 (coll. « Documents et méthodes », n° 1).

Divers

En l'absence de précision, « frère » désigne Louis quand on parle de Napoléon et Napoléon quand on parle de Louis.

« Hollande » est improprement utilisé en français pour désigner les Pays-Bas, alors qu'il ne s'agit que de sa principale province. Mais comme tout le monde l'emploie alors, y compris les Néerlandais dans leur correspondance en français, et que le pays et son chef s'appellent officiellement « royaume de Hollande » et « roi de Hollande », nous nous sommes conformé à cet usage, pour ne pas établir de disparités et pour ne pas courir le risque de provoquer des confusions. De même pour l'adjectif « hollandais ». Lorsque l'on parle de la province, cela est précisé.

Pour aider à situer les départements français en territoires actuellement belge et allemand, nous faisons suivre leur nom de celui de leur préfecture, entre parenthèses.

Table des abréviations.

Acqu. extra.	Acquisitions extraordinaires
AN	Archives nationales (Paris)
d.	dossier
Duboscq	DUBOSCQ (André), <i>Louis Bonaparte en Hollande d'après ses lettres (1806-1810)</i> , Paris, Émile Paul, 1911, ... p.
fol.	folio
GSAPK	Geheimes Staatsarchiv Preussischer Kulturbesitz (Berlin).
HA	Hauptabteilung [division principale, section]
LL. HH. PP.	Leurs Hautes Puissances
MAE	Archives du Ministère des Affaires étrangères (Paris)
NA	Nationaal Archief (La Haye)
[nl]	source en néerlandais (emploi non systématique)
p.	page (référence bibliographique et renvoi interne); pièce (référence archivistique)

Rocquain	ROCQUAIN (Félix), <i>Napoléon I^{er} et le roi Louis, d'après les documents conservés aux Archives nationales</i> , Paris, Didot, 1875, CXXVIII-337 p.
s. d.	sans date
S. E.	Son Excellence
SHD	Service historique de la Défense (Vincennes)
s. l. n. d.	sans lieu ni date
S. M., S. M. I. R.	Sa Majesté, Sa Majesté Impériale et Royale
t.	tome
V. M., V. M. I. R.	Votre Majesté, Votre Majesté Impériale et Royale
vol.	volume

INTRODUCTION

Successivement ennemis, république-sœur avec diverses formes de gouvernement, royaume allié et départements français, les Pays-Bas sont certainement l'un des pays d'Europe qui a éprouvé des manières les plus différentes la domination française pendant la Révolution, le Consulat et l'Empire. De 1795 à 1813, c'est fondamentalement par la France que leur histoire est marquée, et ce dans tous les domaines. Les quatre années qui, de juin 1806 à juillet 1810, correspondent au Royaume de Hollande sont généralement mal connues. Il est vrai que la période est courte, et peu agitée dans ce pays par comparaison à d'autres régions d'Europe, théâtres des opérations impériales. Il est vrai aussi que la progression de la mainmise française sur les Pays-Bas, république-sœur, État satellite et, pour finir, entité dissoute dans l'Empire français, peut laisser penser que le Royaume n'est qu'une étape préalable à son intégration complète, et inciter à passer rapidement sur ses caractéristiques propres et sa nature profondément ambiguë. Pourquoi s'intéresser à une expérience qui tourne court ? Il est vrai enfin que la personne à qui cet État est confié, Louis Bonaparte, n'est pas faite pour susciter la passion : homme peu en vue avant son accession au trône et encore moins après son départ, il semble n'avoir rien fait d'autre de notable dans sa vie que d'avoir échoué à devenir une créature de Napoléon. Dans l'Histoire et dans la mémoire collective, si tant est qu'il ait une place dans cette dernière, il fait partie des perdants de la période napoléonienne, à laquelle il est entièrement lié, alors que le général, Premier Consul puis empereur, malgré ses échecs finaux, en est le grand gagnant. Il y a probablement un effet psychologique qui fait qu'on s'intéresse plus volontiers aux vainqueurs qu'aux vaincus, et c'est bien l'une des composantes de la différence de traitement entre Louis et Napoléon. Le fait que le premier ait tout dû au second, et l'impossibilité qu'il y a à comparer la geste de l'un avec celle de l'autre, sont certes des explications plus solides à cette différence. Mais Louis n'en est pas moins rabaissé souvent à un rôle de faire-valoir, voire est considéré comme l'un des acteurs de l'échec impérial : mal secondé par les siens, Napoléon n'aurait eu qu'à compter sur lui-même.

Il ne s'agira pas ici de faire l'éloge de Louis Bonaparte. L'histoire de la période napoléonienne gagnerait peu à une prise de position partisane. L'objectivité maximale et la

distance avec l'objet traité doivent être de mise. Mais on a tant accablé Louis de jugements hâtifs et grossiers, ou simplement trop peu étayés, qu'au cours de la présente étude nous serons inmanquablement amenés à rééquilibrer la balance en faveur du jeune frère de Napoléon, à tempérer et nuancer des avis péjoratifs. Il ne s'agira pas pourtant de tenter une biographie du personnage ; la raison première en est qu'écrire la vie d'une personne ne peut bien se faire sans connaître les événements qui l'ont affectée et auxquels elle a pris part. Or ces événements sont peu et mal connus en ce qui concerne Louis Bonaparte. C'est à ceux-ci que nous nous attacherons, du moins aux principaux, ceux qui concernent son rôle de chef d'État. Comme le roi est également frère de l'empereur, ce rôle est ambivalent : garant de l'indépendance de son nouveau pays, il l'est aussi de sa bonne coopération avec la France et Napoléon. C'est là en partie que réside la richesse de ce que l'on peut constater en examinant les actions du roi Louis. Derrière le titre de roi et toutes les références au passé qu'il contient, se cache une réalité qui n'a échappé et n'échappe à personne. En plaçant Louis sur le trône de Hollande, Napoléon désire asseoir sa domination sur ce pays, et le faire coopérer plus efficacement à l'effort militaire, maritime et bientôt douanier de la France. Dans ces conditions, le roi est censé exécuter fidèlement les ordres de son frère, et de la manière dont il le fait dépend la satisfaction ou, au contraire, la colère de l'empereur. Louis passe pour avoir principalement mécontenté Napoléon et avoir cultivé un esprit d'indépendance démesuré. Cette vision n'est-elle pas trop simpliste ? Et d'abord, le rôle du roi de Hollande est-il celui d'un simple exécutant ? Comment le conçoit-il, lui, et est-il en accord avec l'empereur à cet égard ? Tenter de répondre à ces questions revient à se poser celle de la volonté de Napoléon à propos du rôle de la Hollande et de son roi. Et, transcendant tout cela, se pose bien entendu celle, indissociable des autres, de la fraternité : comment les liens familiaux interviennent-ils dans la manière dont les deux souverains traitent les affaires de ce royaume ? Quelle place y ont-ils ? Est-ce une caractéristique dominante de leur relation, ou bien l'éloignement et l'exercice du pouvoir ont-ils tendance à faire s'estomper ces liens ? Enfin, de ces deux séries de questions découle une troisième : quelle est la véritable nature du pouvoir de Louis et du régime hollandais ? Que penser de l'expression, maintes fois utilisée, de « roi-préfet » ? Peut-on parler d'un État fantoche ?

Pour apporter des réponses à ces questions, il convient d'étudier les événements politiques, militaires, diplomatiques qui concernent la Hollande. Mais il serait irréaliste de

tenter une histoire complète de ce pays dans le cadre d'un travail de ce type. Dans l'idéal, il faudrait étudier en détail l'organisation et l'évolution de la Marine, de l'Armée, les mesures prises pour appliquer le Blocus, les entorses qui y sont faites et les conflits qui en découlent, sans oublier les questions financières, si importantes, et les affaires concernant le droit et les frontières. Nous nous concentrerons donc sur les questions qui sont traitées au plus haut niveau, en partant en premier lieu de la correspondance entre Louis et Napoléon, puis en élargissant à d'autres sources permettant de comprendre les questions évoquées. On court ainsi le risque de passer à côté de questions soit abordées dans des lettres aujourd'hui perdues, soit restées implicites. Mais ce moyen reste probablement le meilleur pour répondre à la nécessité de fixer une limite, alors que la documentation disponible est d'une grande abondance. Il permet en outre de ne pas perdre de vue les relations personnelles entre les deux frères.

Il nous a paru essentiel de commencer par une remise en contexte et une exposition des faits qui concernent l'instauration du Royaume de Hollande. Sans prétendre apporter des éléments fondamentalement nouveaux, cette première partie aura pour ambition de rassembler et synthétiser les informations sur ce sujet, ainsi que d'expliquer les faits qui amènent Louis sur le trône de Hollande. Puis viendra l'étude de deux grands domaines qui apparaissent dans la correspondance entre Louis et Napoléon : les forces armées, Marine et Armée de terre, qui sont par essence au cœur des rapports entre les deux États, et les questions intérieures, qui ne sont pas sans attirer l'attention de Napoléon. Les relations personnelles entre les deux frères seront abordées en tant que telles en conclusion, mais sont omniprésentes dans le reste de l'étude. Ainsi seront réunies en un fil les trois principales dimensions de l'histoire politique hollandaise entre 1806 et 1810 : un pays, son roi et la personne la plus puissante du continent, tous plus ou moins intimement liés.

SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE.

1. SOURCES.

A. Sources manuscrites.

Archives nationales.

Secrétairerie d'État impériale : AF IV.

AF IV 869-884. Minutes des lettres de Napoléon. Juin 1806-juillet 1810.

AF IV 869. Minutes des lettres de l'empereur. Mai-juin 1806.

AF IV 870. *Idem.* Juillet-septembre 1806.

AF IV 871. *Idem.* Octobre-décembre 1806.

AF IV 872. *Idem.* Janvier-mars 1807.

AF IV 873. *Idem.* Avril-juin 1807.

AF IV 874. *Idem.* Juillet-décembre 1807.

AF IV 875. *Idem.* Janvier-mars 1808.

AF IV 876. *Idem.* Avril-mai 1808.

AF IV 877. *Idem.* Juin-août 1808.

AF IV 878. *Idem.* Septembre-décembre 1808.

AF IV 879. *Idem.* Janvier-mars 1809.

AF IV 880. *Idem.* Avril-juin 1809.

AF IV 881. *Idem.* Juillet-août 1809.

AF IV 882. *Idem.* Septembre-décembre 1809.

AF IV 883. *Idem.* Janvier-avril 1810.

AF IV 884. *Idem.* Mai-juin 1810.

AF IV 910. Correspondance diverse (lettres, minutes, originaux corrigés ou non envoyés, copies de lettres de Bonaparte ou de Napoléon). An IV-1814.

Dossier 2. Relations avec la Hollande. 1806-1810¹.

AF IV 1052. Affaires locales. An VIII-1812.

Dossier 3. Sénatorerie de Liège. Département de la Roër. P. 18 : compte-rendu par Champagny des réquisitions et autres mesures administratives du roi Louis de Hollande dans le département. 29 octobre 1806.

AF IV 1595 et 1596. Affaires de l'Escaut².

AF IV 1595. Correspondance du ministre de la Guerre relative à l'expédition anglaise contre la Hollande et la Belgique. Juillet-septembre 1809.

AF IV 1596. *Idem.* Septembre-novembre 1809.

AF IV 1603. Armée du Nord. Corps d'observation du Brabant. Rapports adressés à l'empereur par le ministre de la Guerre. Janvier-août 1810.

AF IV 1683. Relations extérieures. Hollande. Lettres originales de Louis à Napoléon, 1806-1810. Documents divers (lettres, notes, rapports) concernant la Hollande, an VIII-1811.

AF IV 1714 D. Papiers du roi Joseph déposés aux Archives de l'Empire le 29 décembre 1869 par ordre de Napoléon III.

Dossier 1. Registres des copies-lettres du roi Joseph à Napoléon. 1807-1812.

AF IV 1719-1832 : archives du cabinet de Louis Bonaparte roi de Hollande³.

AF IV 1719. Papiers personnels de Louis Bonaparte, roi de Hollande. Notes sur des notables hollandais. An VI-1810.

AF IV 1720. Pièces diverses concernant la mission du comte Daru en Hollande, l'abdication du roi Louis et la réunion de la Hollande à l'Empire. 1810.

¹ Par 1806-1810, sans autre précision, nous entendons la période pendant laquelle Louis est roi de Hollande, soit juin 1806 à juillet 1810.

² Nicole Gotteri, *Secrétairerie d'Etat impériale. Guerre (an VIII-1814) : inventaire des articles AF IV 1590 à 1670*, Paris, Archives nationales, 1988, 338 p.

³ Ségolène de Dainville-Barbiche, *Archives du cabinet de Louis Bonaparte roi de Hollande (1806-1810) : inventaire des articles AF IV 1719 à 1832*, Paris, Archives nationales, 1984, 201 p.

Dossier 1. Mission du comte Daru en Hollande. 1810.

Dossier 2. Abdication du roi Louis et réunion de la Hollande à l'Empire, 1810 et s. d.

AF IV 1726. Lettres des officiers de la Maison du roi au roi Louis. 1806-1810.

AF IV 1729. Lettres et rapports du ministre secrétaire d'État, des conseillers d'État, du ministre des Affaires étrangères au roi Louis. 1806-1810.

Dossier 3 : lettres et rapports du ministre des Affaires étrangères au roi. 1806-1810.

AF IV 1730-1733. Lettres des agents diplomatiques de la Hollande au roi ou au ministre des Affaires étrangères. Lettres d'agents diplomatiques étrangers en Hollande. Lettres des ministres de Napoléon au roi. 1806-1810.

AF IV 1730. Lettres des agents diplomatiques de la Hollande. 1806-1808.

Dossier 8. Légation de Paris.

AF IV 1732. *Idem.* 1809.

Dossier 8. Légation de Paris.

AF IV 1733. Lettres des agents diplomatiques de la Hollande au roi Louis ou au ministre des Affaires étrangères ; lettres d'agents diplomatiques étrangers en Hollande au roi ou au ministre des Affaires étrangères. Lettres des ministres de Napoléon au roi Louis. 1806-1810.

Dossier 22. Légation de Paris. 1810.

Dossier 25. Agents diplomatiques étrangers. 1806-1810.

Dossier 26. Ministres de Napoléon. 1806-1810.

AF IV 1737 et 1738. Lettres et rapports de maréchaux et de généraux au roi Louis. 1806-1810.

AF IV 1737. Lettres et rapports de maréchaux et de généraux au roi Louis. 1806-1807.

AF IV 1738. *Idem.* 1808-1810.

AF IV 1739. Lettres et rapports du ministre de la Marine au roi Louis. 1806-1808. Lettres et rapports de maréchaux et amiraux hollandais. Lettres et rapports du ministre du Commerce et des Colonies. 1806-1810.

AF IV 1740. Lettres et rapports du ministre de la Marine au roi Louis ; lettres et rapports de maréchaux et amiraux au roi. Lettres et rapports du ministre du Commerce et des Colonies au roi. 1806-1810.

Dossier 1 : Rapports du ministre de la Marine au roi. 1809.

Dossier 3 : Lettres et rapports du ministre du Commerce et des Colonies au roi. 1806-1807.

AF IV 1741 et 1742. Lettres et rapports du ministre des Finances au roi Louis. 1806-1810.

AF IV 1741. Lettres et rapports du ministre des Finances au roi Louis. 1806-1807.

AF IV 1742. *Idem.* 1807-1810.

AF IV 1743 : Lettres et rapports au roi Louis du contrôleur général des recettes et dépenses, de la commission de liquidation et de paiement, du directeur général du Trésor public, du directeur général de la Dette publique, du directeur général des Douanes, du directeur des Domaines publics, des commissaires de la Caisse d'amortissement, de la Cour des comptes, du directeur général des Postes ; pièces diverses jointes. 1807-1810.

Dossier 5 : Directeur général des Douanes. 1809-1810.

AF IV 1745. Rapports du ministre de la Justice et de la Police au roi Louis. 1806-1810.

AF IV 1769-1775. États et tableaux relatifs à l'armée de terre hollandaise et à l'armée française en Hollande. 1806-1810.

AF IV 1769. États de situation relatifs à l'armée de terre hollandaise. 1806-1808.

AF IV 1770. *Idem.* 1808-1810.

AF IV 1771. États divers relatifs à l'armée de terre hollandaise et à la garde du roi. 1806-1810.

AF IV 1774. États divers relatifs à l'armée française en Hollande, aux troupes des camps de Zeist, Naarden et Haarlem, à l'armée d'Allemagne. 1806-1810.

Dossier 1. Armée française en Hollande. 1806, 1810.

Dossier 3. Armée d'Allemagne. 1806-1807.

AF IV 1775. États et tableaux divers relatifs à l'armée hollandaise. 1806-1810.

AF IV 1778-1781. Rapports, états et tableaux divers relatifs à la Marine. 1806-1810.

AF IV 1779. Rapports, états et tableaux divers relatifs à la Marine. 1806-1810.

AF IV 1780. États de situation de la Marine. 1808-1809.

AF IV 1781. Rapports, états et tableaux divers relatifs à la Marine. 1806-1808.

AF IV 1784. Rapports, états et tableaux divers concernant les douanes. 1807-1810.

AF IV 1788. Inventaire d'archives du Cabinet du roi Louis. Pièces diverses concernant la Maison du roi. 1807-1810.

AF IV 1789. Pièces diverses concernant le Conseil des ministres. 1807.

- AF IV 1791.** Traités et conventions conclues entre la France et la République batave, puis royaume de Hollande ; pièces diverses concernant les Affaires étrangères. An III-1810.
- AF IV 1795.** Rapports du ministre de la Guerre au roi Louis ; rapports de divers au ministre de la Guerre ou au roi, concernant la Guerre. 1806-1810.
- AF IV 1797.** Rapports du ministre de la Marine, puis ministre de la Marine et des Colonies, au roi Louis ; rapports de divers au roi et au ministre de la Marine, pièces diverses, concernant la Marine. An XI-1810.
- AF IV 1813.** Rapports au roi Louis du ministre de l'Intérieur et de divers, pièces diverses concernant l'Intérieur. 1805, 1808-1810 et s. d.
- AF IV 1820.** Pièces diverses dites « Mélanges politiques ». 1806-1810 et s.d.
- AF IV 1822-1827.** Enregistrement des lettres et ordres du Cabinet du roi Louis.
- AF IV 1822.** Enregistrement des lettres et ordres du Cabinet du roi Louis : aux ministres, à divers. 1806-1810.
- Registre 3.* Lettres du roi au ministre des Cultes. 1808-1809.
- AF IV 1824.** *Idem* : Ministres, divers ; apostilles.
- Registre 1.* Lettres du roi au ministre du Commerce et des Colonies. 1806-1808.
- AF IV 1825.** *Idem* : Ministres, directeurs généraux, Conseil d'État, Corps Législatif.
- Registre 1.* Lettres du roi au ministre des Affaires étrangères. 1806-1810.
- Registre 2* : Lettres du roi au ministre de la Justice et de la Police. 1806-1810.
- Registre 3.* Lettres du roi au ministre de la Marine, puis de la Marine et des Colonies. 1806-1810.
- AF IV 1826.** *Idem* : divers.
- Registre 3.* Registre intitulé registre secret. 1806-1809.
- Registre 5.* Lettres du roi aux ministres français. 1809-1810.
- AF IV 1827.** *Idem* : famille, officiers des Maisons du roi et de la reine, divers.
- Registre 1.* Lettres du roi à sa famille et à ses amis. 1808-1809.
- AF IV 1828.** Enregistrement des messages du roi au Corps Législatif ; journaux du roi.
- Registre 1.* Messages et discours du roi au Corps Législatif. 1806-1808, 1810.
- Registre 2.* Journal du roi. Juin 1808-juin 1809.
- Registre 3.* *Idem.* Juillet-novembre 1809.

AF IV 1831. Pièces diverses concernant le Personnel politique, les notables hollandais. 1806-1810.

Archives privées⁴.

31 AP. Fonds Murat⁵.

31 AP 17. *Dossier 171.* Lettres de Murat [à Talleyrand, sur des revendications territoriales de la Hollande]. 1807-1808.

31 AP 24 : *Dossier 438 bis.* Lettres du roi de Hollande Louis Bonaparte au grand-duc de Berg. 1806.

95 AP. Fonds Caulaincourt.

95 AP 25. Papiers d'Auguste Jean-Gabriel, comte de Caulaincourt, général de division, frère du duc de Vicence ; correspondance de Louis Bonaparte, roi de Hollande, avec les souverains ; pièces appartenant à des tiers. 1766-1845.

Dossiers 21 à 39. Lettres de souverains étrangers à Louis. 1806-1810.

Dossier 40. Le maréchal Ver Huell et messieurs Six d'Oterleek, Bourdeaux, Gogel, Gronovius et B. Donker Curtius. 1808.

176 AP. Fonds Bonaparte.

176 AP 2. Dossier Louis Bonaparte. Lettres à et de Louis ; ministres et généraux. 1805-1810.

182 AP. Fonds général Clarke de Feltre.

182 AP 5. Lettre autographe signée de Louis Bonaparte au général Clarke, 20 août 1809.

293 AP. Fonds général Michaud.

293 AP 6. Correspondance reçue par le général Michaud.

⁴ *État sommaire des fonds d'archives privées, séries AP (1 à 629 AP) et AB XIX*, Paris, Centre historique des Archives nationales, 2004, 1377 p.

⁵ *Les archives Murat aux Archives nationales : inventaire*, Paris, Imprimerie nationale, 1967, 303 p.

*Dossier 2. Lettres et ordres adressés au général [dont 57 lettres de Louis, 1805-1807].
1792-1814 et s. d.*

381 AP. Fonds Joseph Bonaparte⁶.

381 AP 27. Correspondance passive du roi Joseph. 1808-1813 et s. d.

400 AP. Fonds Napoléon⁷.

400 AP 15-24. Archives d'Élisa, princesse Bacciochi, grande-duchesse de Toscane (1777-1820), et de ses descendants.

400 AP 20 : Lettres adressées à Élisa et à son époux. 2 lettres de Louis, 1808 et 1809.

400 AP 25-79. Archives de Louis, roi de Hollande (1778-1846), d'Hortense (1783-1837) et de leurs descendants.

400 AP 25 : Le général Bonaparte et le Premier Consul à Louis Bonaparte, à Hortense de Beauharnais et à Hortense Bonaparte. 1795-1803. L'empereur Napoléon Ier au roi Louis, à la princesse et à la reine Hortense. 1804-1815.

400 AP 26 : [...] Lettres de Louis à Hortense. 1802-1806.

400 AP 33 : [...] Lettres du roi Louis à la reine Hortense. 1799-1831. [...]

400 AP 34. [...] Lettres de Louis à Oudinot, 1810. Pièces relatives à l'abdication du roi. 1810. [...]

400 AP 79. Archives de Pauline, princesse Borghèse (1780-1825).

400 AP 79. [...] Lettre de Louis à Pauline. 1809. [...]

Archives du Ministère des Affaires étrangères (Paris).

Mémoires et documents⁸.

⁶ Chantal de Tourtier-Bonazzi, *Archives de Joseph Bonaparte, roi de Naples puis d'Espagne (381 AP) : inventaire*, Paris, Archives nationales, 1982, 128 p.

⁷ Id., *Archives Napoléon : état sommaire*, Paris, Archives nationales, 1979, 81 p.

⁸ *Inventaire sommaire des archives du département des Affaires étrangères. Mémoires et documents. France*, Paris, Imprimerie nationale, 1883, 472 p.

Mémoires et documents, France volume 1784 (Papiers des Bonaparte 16). Lettres de Napoléon à Champagny. 1809-1810. « L'empereur Napoléon à son frère Louis, roi de Hollande ». 22 décembre 1809.

Mémoires et documents, France volume 1794 (Bonaparte 26). Documents postérieurs à 1814. [Mais : lettres de Louis à Napoléon et Champagny, janvier-février 1810. Lettres de Louis à sa famille et à divers, 1812-1814.]

Correspondance politique.

Correspondance politique, Hollande volume 610. Correspondance à l'arrivée et au départ du ministre des Affaires étrangères de France avec l'ambassadeur de France en Hollande, l'ambassadeur de Hollande en France et divers concernant la Hollande. 1806.

Correspondance politique, Hollande volume 611. 1807.

Correspondance politique, Hollande volume 612. 1808.

Correspondance politique, Hollande volume 613. 1809.

Correspondance politique, Hollande volume 614. Janvier-mai 1810.

Correspondance politique, Hollande volume 615. Juin-décembre 1810.

Acquisitions extraordinaires.

Volume 112. Correspondance entre Louis et Clarke, pièces diverses relatives à l'expédition anglaise à Walcheren. Août 1809.

Volume 113. *Idem*, août-septembre 1809.

Volume 115. Correspondance de Clarke avec Napoléon, Louis, le maréchal Oudinot et autres, concernant l'occupation de la Hollande. Janvier-juillet 1810.

Service historique de la Défense (Vincennes).

3 C 1bis. 8 copies de lettres de Louis à Oudinot. Avril-mai 1810.

7 Y^d 394. Dossier de général de division de Louis Bonaparte.

Nationaal Archief (La Haye).

2. 01. 01. 07. Lodewijk Napoleon. 1806-1811.

2. 01. 01. 07. 262. Lettres et rapports du ministre des Affaires étrangères au roi. 1806-1807.

2. 01. 01. 07. 264. Lettres et rapports du ministre de la Marine au roi. 1806-1807.

2. 01. 08. Buitenlandse zaken [Affaires étrangères]. 1796-1810.

2. 01. 08. 189. Lettres du roi au ministre des Affaires étrangères. 1806-1810.

2. 01. 08. 220. Lettres et rapports des envoyés hollandais en France (Brantsen et Smits) au ministre des Affaires étrangères. 1806.

Geheimes Staatsarchiv (Berlin).

I. Hauptabteilung, Repositur 34, Nr 227aa, fascicule 430. Correspondance diplomatique entre le ministre des Affaires étrangères de Prusse et son chargé d'affaire à La Haye. 1806.

B. Sources imprimées.

Correspondances.

BERTRAND (Pierre), *Lettres inédites de Talleyrand à Napoléon (1800-1809), publiées d'après les originaux conservés aux archives des Affaires étrangères*, 2^e éd., Paris, 1889.

BONAPARTE (Jérôme), *Mémoires et correspondance du roi Jérôme et de la reine Catherine*, Paris, 7 vol., 1861-1868.

- BONAPARTE (Napoléon) *Correspondance générale, publiée par la Fondation Napoléon*, Paris, Fayard, 2004, volume 1, 1784-1797, 1459 p. ; 2005, vol. 2, 1798-1799 ; 2006, vol. 3, 1800-1802 ; 2007, volume 4, 1803-1804 ; 2008, vol. 5, 1805.
- BROTONNE (Léonce de), *Lettres inédites de Napoléon I^{er}*, Paris, H. Champion, 1898.
 — *Dernières lettres inédites de Napoléon I^{er}*, Paris, H. Champion, 1903, 2 vol.
- CAMBACÉRÈS (Jean-Jacques-Régis), *Lettres inédites à Napoléon (1802-1814)*, éd. Jean Tulard, Paris, 1973. 2 vol., 1170 p.
- COLENBRANDER (Herman Theodor), *Gedenkstukken der algemeene geschiedenis van Nederland (1795-1840)* [Documents de l'histoire générale des Pays-Bas], 5^e partie, *Koning Lodewijk (1806-1810)*, 2 vol. 'S-Gravenhage, 1910-1911.
- DUBOSCQ (André), *Louis Bonaparte en Hollande d'après ses lettres (1806-1810)*, Paris, Émile Paul, 1911, 404 p.
- DU CASSE (Albert), *Les rois frères de Napoléon, documents inédits relatifs au Premier Empire*, Paris, 1883.
- HAEGELE (Vincent), *La correspondance de Joseph Bonaparte avec son frère Napoléon (1784-1818) : édition critique intégrale*, thèse pour le dipl. d'archiviste paléographe, 2006.
 — *Napoléon et Joseph : correspondance intégrale (1784-1818)*, Paris, Tallandier, 2007, XLIV-895 p.
- JORRISSSEN (Theodor), *Napoléon Ier et le roi de Hollande (1806-1813), d'après des documents authentiques et inédits*, La Haye, 1868.
- LECESTRE (Léon), *Lettres inédites de Napoléon I^{er} (an VIII-1815)*, Paris, 1897, 2 vol.
- NAPOLÉON I^{er}, *Correspondance publiée par ordre de l'Empereur Napoléon III*, Paris, Imprimerie impériale, 1858-1869, 32 vol.
- ROCQUAIN (Félix), *Napoléon Ier et le roi Louis, d'après les documents conservés aux Archives nationales*, Paris, Didot, 1875, CXXVIII-337 p.

Mémoires de contemporains.

- BEAUHARNAIS (Hortense de), *Mémoires de la reine Hortense*, éd. Christophe Pincemaille, Paris, Mercure de France, 2006.
- BONAPARTE (Louis), *Documents historiques et réflexions sur le gouvernement de la Hollande*, Paris, Aillaud, 1820, 3 vol.

- CAMBACÉRÈS (Jean-Jacques Régis de), *Mémoires inédits : éclaircissements publiés par Cambacérés sur les principaux événements de sa vie politique*, éd. Laurence Châtel de Brancion, Paris, Perrin, 1999, 2 vol.
- CAPELLEN (Baron de), *Notice et souvenirs biographiques du comte Van der Duyn et du baron de Capellen publiés par leur ami le baron C. F. Sirtema de Grovestin*, Saint-Germain, Picault, 1852, VII- 507 p.
- CAULAINCOURT (Armand Augustin Louis, marquis de), *En traîneau avec l'empereur*, éd. Christophe Bourachot, Paris, Arléa, 2002, 246 p.
- DEDEM VAN DE GELDER (Antoine Baudoin Gisbert van), *Un général hollandais sous l'Empire, mémoires du général baron de Dedem de Gelder*, Paris, Plon, 1900, 414 p.
- DUMONCEAU (François), *Mémoires du général comte François Dumonceau*, éd. Jean Puraye, Bruxelles, Brepols, 1958. T 1. 1790-1811.
- FOUCHÉ (Joseph), *Mémoires complets et authentiques de Joseph Fouché, duc d'Otrante, ministre de la Police générale*, Paris, Bonnot, 1967.
- GARNIER (Athanase), *La cour de Hollande sous le règne de Louis Bonaparte, par un auditeur*, Paris, Persan, 1823, 432 p.
- HOGENDORP (Dirk van), *Mémoires du général Dirk Van Hogendorp, comte de l'Empire etc., publiés par son fils Mr le comte D. C. A. Van Hogendorp*, La Haye, M. Nijhoff, 1887, XIV-416 p.
- KRAIJENHOFF (Cornelius Rudolphus Theodorus), *Bijdragen tot de vaderlandsche geschiedenis van de belangrijke jaren 1809 en 1810* [Contributions à l'histoire nationale pour les importantes années 1809 et 1810], Nimègue, 1831, XII-474-50 p.
- LAS CASES (Emmanuel de), *Le Mémorial de Sainte-Hélène*, Paris, Gallimard, 1956, 2 vol., 1228 et 1515 p., Bibliothèque de la Pléiade n° 28.
- MOLLIEN (François-Nicolas), *Mémoires d'un ministre du Trésor public (1780-1815)*, Paris, Guillaumin et Cie, 1898, 3 vol.
- NOGUÈS (Antoine), *Mémoires du général Noguès sur les guerres de l'Empire*, éd. André de Méricourt, Paris, Lemerre, 1922, 314 p.
- OUDINOT (Nicolas Charles), *Le maréchal Oudinot d'après les souvenirs inédits de la maréchale*, éd. Gaston Stiegler, Paris, Plon, 1894, 566 p.

ROËLL (Willem Friedrik), *Verslag van hetgeen, ter gelegenheid van het verblijf des konings van Holland te Parijs, in 1809 en 1810* [Compte-rendu de ce qui s'est passé à l'occasion du séjour du roi de Hollande à Paris en 1809 et 1810], Amsterdam, 1837.

Autres.

BRAYER DE BEAUREGARD (J. B. L.), *Coup d'œil sur la Hollande, ou tableau de ce royaume en 1806*, Paris, Colin, 1807. 2 vol., 266 et 204 p.

Bulletin des lois de l'Empire français (Le).

Gazette nationale ou le Moniteur universel (La), Paris, 1789-1810.

Journal de l'Empire, Paris, 1805-1814.

KERAUTRET (Michel), *Documents diplomatique du Consulat et de l'Empire ; 1 : Les grands traités du Consulat (1799-1804)*, Paris, Nouveau monde-Fondation Napoléon, 2002, 362 p. 2 : *Les grands traités de l'Empire, de l'Empire au Grand Empire (1804-1810)*, 2004, 554 p.

TOMICHE (Nada), *Napoléon, textes inédits et variantes*, Genève-Lille, 1955.

2. Bibliographie.

A. Généralités.

Instruments de recherches.

Dictionnaires.

Biografisch archief, ressource en ligne du *Parlementair Documentatie Centrum* de l'université de Leyde : <http://www.parlement.com/9291000/modulesf/g5tkxing>

Biografisch woordenboek van Nederland, dir. J. Charité, 's-Gravenhage, Nijhoff, 1979-2001, 5 vol.

Dictionnaire des ministres des Affaires étrangères (1589-2004), Paris, Fayard, 2005, xxx-660 p.

Dictionnaire Napoléon, dir. Jean Tulard, Paris, Fayard, 1999, 2 vol. 977 et 1000 p.

DRAGO (Roland), IMBERT (Jean), TULARD (Jean), MONNIER (François), *Dictionnaire biographique des membres du Conseil d'État (1799-2002)*, Paris, Fayard, 2004, x-987 p.

FIERRO (Alfred), PALLUEL-GUILLARD (André), TULARD (Jean), *Histoire et dictionnaire du Consulat et de l'Empire*, Paris, Robert-Laffont, 1995, 1350 p.

GOTTERI (Nicole), *Grands dignitaires, ministres et grands officiers du Premier Empire, autographes et notices biographiques*, Paris, Nouvelles éditions latines, 264 p.

HENRI-ROBERT (Jacques), *Dictionnaire des diplomates de Napoléon : histoire et dictionnaire du corps diplomatique consulaire et impérial*, Paris, Henri Veyrier, 1990, 366 p.

JOURQUIN (Jacques), *Dictionnaire des maréchaux du Premier Empire : dictionnaire analytique, statistique et comparé des vingt-six maréchaux*, Paris, Tallandier-Institut Napoléon, 1986, 170 p.

LENTZ (Thierry), *Dictionnaire des ministres de Napoléon*, Paris, Christian/Jas, 1999, 209 p.

PIGEARD (Alain), *Dictionnaire de la Grande Armée*, Paris, Tallandier, 2002, 814 p.

QUINTIN (Danielle et Bernard), *Dictionnaire des colonels de Napoléon*, Paris, 1996, 987 p.

Robert et van Dale, dictionnaire français-néerlandais et néerlandais-français, Paris-Utrecht, 2002, 777 p.

SIX (Georges), *Dictionnaire biographique des généraux et amiraux français de la Révolution et de l'Empire*, Paris, 1934. 2 vol, 615 et 588 p.

YVERT (Benoît, dir.) *Dictionnaire des ministres (1789-1989)*, Paris, 1990, 1028 p.

Inventaires d'archives.

CHARON-BORDAS (Jeannine), *Archives du Grand-duché de Berg : 1806-1813 : inventaire des articles AF IV 1225, 1226, 1413B à 1413K, 1833 à 1886B, AF IV* 444 à 478*, Paris, Archives nationales, 1997, 217 p.

DAINVILLE-BARBICHE (Ségolène de), *Archives du cabinet de Louis Bonaparte roi de Hollande (1806-1810) : inventaire des articles AF IV 1719 à 1832*, Paris, Archives nationales, 1984, 201 p., carte.

D'HUART (Suzanne), TOURTIER-BONAZZI (Chantal de), SIBILLE (Claire), *État sommaire des fonds d'archives privées, séries AP (1 à 629) et AB XIX*, Paris, Archives nationales, 2004, 1377 p.

GOTTERI (Nicole), *Secrétairerie d'Etat impériale. Guerre (an VIII-1814) : inventaire des articles AF IV 1590 à 1670*, Paris, Archives nationales, 1988, 338 p.

—, *Maison de l'empereur, domaine étranger (Italie, Belgique, Hollande) : inventaire des articles O² 940 à 1122*, Paris, Archives nationales, 1989, 97 p.

Inventaire sommaire des archives du département des Affaires étrangères. Mémoires et documents. France, Paris, Imprimerie nationale, 1883, 472 p.

TOURTIER-BONAZZI (Chantal de), *Archives Napoléon : état sommaire*, Paris, Archives nationales, 1979, 81 p.

Bibliographies.

CALDWELL (Ronald J.), *The era of Napoleon : a bibliography of the History of Western Civilization, 1799-1815*, New-York, 1991, 2 vol.

MEYER (Jack Allen), *An annotated bibliography of the Napoleonic era, recent publications (1945-1985)*, New York-Westport-Londres, Greenwood Press, 1987, XVII-288 p.

TULARD (Jean), *Bibliographie critique des mémoires sur le Consulat et l'Empire écrites ou traduites en français*, Paris, réed. 1991, 183 p.

Études générales.

- BOUDON (Jacques-Olivier), *Histoire du Consulat et de l'Empire*, Paris, Perrin, 2000, 512 p.
— *La France et l'Europe de Napoléon*, Paris, A. Colin, 2006, 343 p.
- CONNELLY (Owen), *Napoleon's satellite kingdoms: managing conquered peoples*, New-York-Londres, Free Press, 1965, xxii-387 p. Réimpression en 1990.
- DE VOOGD (Christophe), *Histoire des Pays-Bas, des origines à nos jours*, Paris, Fayard, 2003, 390 p.
- Europe au temps de Napoléon (L')*, dir. Jean Tulard, Le Coteau, Horvath, 1989, 606 p.
- HOMAN (G. D.), *Nederland in de napoleontische tijd (1795-1815)*, Haarlem, 1977, 222 p.
- LENTZ (Thierry), *Napoléon et la conquête de l'Europe (1804-1810)*, Paris, Fayard, 2002, 607 p.
— *La France et l'Europe de Napoléon (1804-1814)*, Paris, Fayard, 2007, 835 p.
- MASSON (Frédéric), *Napoléon et sa famille*, Paris, 1897-1919, 13 vol.
- Napoléon et l'Europe: 5èmes Journées internationales d'étude sur l'enseignement de l'histoire, Cannes, 1960*, éd. Marcel Dunan, Paris-Bruxelles, Brepols, 1961, 180 p.
- Napoléon et l'Europe: colloque de La Roche-sur-Yon, 8-9 juin 2001*, éd. Jean-Clément Martin, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2002, 169 p.
- Napoléon et l'Europe, regards sur une politique: colloque de Paris, 18 et 19 novembre 2004*, éd. Thierry Lentz, Paris, Fayard, 2005, 445 p.
- PEYRARD (Christine), POMPONI (Francis), VOVELLE (Michel) (dir.) *L'administration napoléonienne en Europe: adhésions et résistances*, textes issus du colloque international *Moreau de Saint-Méry et Parme: regards sur l'administration napoléonienne*, tenu à la Maison des méditerranéenne des science de l'homme, Aix-en-Provence, 19-20 mars 2004, Aix-en-Provence, Publications de l'Université de Provence, 2008, 175 p.
- Remous révolutionnaires, République batave, armée française: actes du colloque tenu à l'Institut néerlandais, Paris, février 1995*, éd. Annie Jourdan Joep Leerssen, Amsterdam, Amsterdam university press, 1996, xi-258 p.
- SCHAMA (Simon), *Patriots and liberators, revolutions in the Netherlands (1780-1813)*, Londres, Collins, 1973, xix-745 p.
- THIERS (Adolphe), *Histoire du Consulat et de l'Empire*, Paris, 1845-1869, 22 vol.

Voies nouvelles pour l'histoire du Premier Empire. Territoires. Pouvoirs. Identités : colloque d'Avignon, 9-10 mai 2000, éd. Natalie Petiteau, Paris, La Boutique de l'Histoire, 2003, 302 p.

WOOLF (Stuart), *Napoléon et la conquête de l'Europe*, Paris, Flammarion, 1990, 396 p.

B. Études particulières.

Biographies.

BEAUFORT (J. de), *Louis Bonaparte, roi de Hollande (1778-1846)*, coll. « Les contemporains », s.d., 16 p.

BOUDON (Jacques-Olivier), *Le roi Jérôme, frère prodigue de Napoléon*, Paris, Fayard, 2008, 550 p.

CHÂTEL DE BRANCION (Laurence), *Cambacérès, maître d'œuvre de Napoléon*, Paris, Perrin, 2001, 642 p.

COLENBRANDER (Hermann Theodor), *Schimmelpenninck en koning Lodewijk*, Amsterdam, Meulenhoff, 1911, 234 p.

EYMERET (Joël), *Hermann Willem Daendels, général napoléonien, gouverneur à Java*, thèse, Paris, 1969.

ENGLUND (Steven), *Napoléon*, Paris, de Fallois, 2004, 639 p.

LABARRE DE RAILLICOURT (Dominique), *Louis Bonaparte, roi de Hollande, frère et père d'empereurs*, Paris, Peyronnet, 1963, 487 p.

LENTZ (Thierry), *Savary, le séide de Napoléon*, Paris, Fayard, 2001, 556 p.

LOOSJES (Vincent), *Louis Bonaparte, de koning van Holland*, Amsterdam, van Looy, 1888, 219 p.

MARCHAND (Yves), « Un ambassadeur de Napoléon, le comte Alexandre de La Rochefoucauld (1767-1841) », dans *Revue d'histoire diplomatique*, avril-juin 1934, p. 217-230.

MASCILLI-MIGLIORINI (Luigi), *Napoléon*, Paris, Perrin, 2006, 668 p.

MÉLON (Pierre), *Le général Hogendorp, gouverneur à Java, aide de camp de Napoléon I^{er}, ermite à Rio de Janeiro*, Paris, Calmann-Lévy, 1938, 228 p.

REISS (René), *Clarke, maréchal et pair de France*, Strasbourg, Coprur, 1999, 462 p.

- SPAANS VAN DER BIJL (T.), *Lodewijk Napoléon, koning van Holland*, Zaltbommel, 1967, 278 p.
- TAPIÉ DE CÉLEYRAN (Marc), « Du manoir de Boussagues à la cour de Hollande : le baron de Sénégro (1774-1841), confidant de Louis Bonaparte », dans *Hommage à J. Fabre de Morlhon*, 1978, p. 419-428.
- TULARD (Jean), *Napoléon ou le mythe du sauveur*, 4^e éd. revue et augm., Paris, Fayard, 1987, 512 p.
- *Joseph Fouché*, Paris, Fayard, 1997, 496 p.
- WAGENER (Françoise), *La reine Hortense*, Paris, Lattès, 1992, 476 p.
- WARESQUIEL (Emmanuel de), *Talleyrand, le prince immobile*, Paris, Fayard, 2003, 796 p.

Autres.

- BERG (Willem van den), « Marie ou les peines d'un roi », dans *Remous révolutionnaires, République batave, armée française : actes du colloque tenu à l'Institut néerlandais, Paris, février 1995*, éd. Annie Jourdan et Joep Leerssen, Amsterdam, Amsterdam university press, 1996, p. 242-258.
- BOND (Gordon C.), « Louis Bonaparte and the collapse of the kingdom of Holland », dans *Proceedings of the fourth meeting of the Consortium on revolutionary Europe (1750-1850), Tallahassee February 22-23, 1974*, éd. Donald D. Howard, Gainesville, University presses of Florida, 1978, XIII-188 p., p. 141-153.
- *The grand expedition : the british invasion of Holland in 1809*, Athens (Géorgie), University of Georgia Press, 1979, 232 p.
- BRANDA (Pierre), « La guerre a-t-elle payé la guerre ? », dans *Napoléon et l'Europe, regards sur une politique : colloque de Paris, 18 et 19 novembre 2004*, éd. Thierry Lentz, Paris, Fayard, 2005, p. 258-273.
- BRULEY (Yves), « Le personnel diplomatique napoléonien », dans *Napoléon et l'Europe, regards sur une politique : colloque de Paris, 18 et 19 novembre 2004*, éd. Thierry Lentz, Paris, Fayard, 2005, p. 154-168.
- BUIS (E. A.), « Lodewijk Napoleon en de laatste dagen van het koninkrijk Holland », dans *Tijdschrift voor geschiedenis, Amersfoort, n° 4, 1889*, p. 257-281.

- BURG (Martijn Van der), « Citoyenneté et droit civil : étude comparative entre la France et les Pays-Bas », dans *Citoyen et citoyenneté sous la Révolution française, actes du colloque international de Vizille 24 et 25 septembre 2004*, éd. Raymonde Monnier, Paris, Société des études robespierristes, 2006, p. 41-51.
- *Nederland onder franse invloed, cultuurtransfer en staatsvorming in de napoleontische tijd (1799-1813)* [Les Pays-Bas sous l'influence française, transferts culturels et formation de l'État à l'époque napoléonienne], th. doct., histoire, dir. A. Jourdan, univ. Amsterdam, 2007, 320 p., dactyl.
- « Faire la police dans l'espace urbain. Les gardes civiles et la police à Amsterdam, 1780-1830 », dans *Construction et circulation des savoirs policiers en Europe centrale et septentrionale, XVIII^e-XIX^e siècles. Conférence internationale de Lille, 4-6 décembre 2008*, à paraître.
- CARAMAN (Georges de Riquet, comte de), *Quelques mots sur les affaires de Hollande en 1810*, Paris, 1856, 51 p.
- CARRINGTON (Dorothy), *Napoléon and his parents on the threshold of history*, Londres, Viking, 1988, 290 p.
- DE GOU (Leonard), *De Staatsregeling van 1805 en de Constitutie van 1806 : bronnen voor de totstandkoming*, La Haye, Instituut voor Nederlandse Geschiedenis, 1997, LXV-808 p.
- DIJKSHOORN (J. van), *De landing der Engelsen in Zeeland, Flessingue, 1809*, 158 p.
- DUBOSCQ (André), « L'affaire de Cassel : le rôle de Louis Bonaparte d'après sa correspondance », dans *La nouvelle revue*, Paris, 1909, n° 9, p. 337-350.
- « L'affaire de Walcheren : le rôle de Louis Bonaparte d'après sa correspondance », dans *La nouvelle revue*, Paris, 1909, n° 9, p. 443-458 et n° 10, p. 65-78.
- EYMERET (Joël), « L'administration napoléonienne à Java sous le gouvernement du général Daendels », dans *Revue de l'Institut Napoléon*, 1972, p. 25-28.
- FRIJHOFF (Willem), « L'évidence républicaine : les Bataves au passé, au présent et au futur », dans *Annales historiques de la Révolution française*, n° 296, 1994, p. 179-194.
- GISBERTI-HODENPIJL (G. F.), « Het regeeringsjaar 1807 van koning Lodewijk Napoleon », dans *De Tijdespiegel*, La Haye, n° 1, 1902, p. 65-85 ; « Uit de eerste regeeringsdagen van koning Lodewijk Napoleon », idem, p. 464-471.

- HICKS (Peter), « Regards sur la politique étrangère de la Grande-Bretagne, 1806-1815 », dans *Napoléon et l'Europe, regards sur une politique : colloque de Paris, 18 et 19 novembre 2004*, éd. Thierry Lentz, Paris, Fayard, 2005, p. 277-287.
- HUMBERT-CONNAIN (Sylvie), *Le juge de paix et la répression des infractions douanières en Flandre et en Hollande (1794-1815) : contribution à l'histoire du système continental napoléonien*, Ennetières-en-Weppes, chez l'Auteur, 1994, 272 p.
- JONES (Ernst), « The case of Louis Bonaparte, king of Holland », dans *Journal of abnormal psychology*, Albany N-Y, n° 8, 1913-1914, p. 289-301.
- JOOR (Johan), *De adelaar en het lam : onrust, opruiing en onwilligheid in Nederland ten tijde van het Koninkrijk Holland en de inlijving bij het Franse keizerrijk (1806-1813)* [L'aigle et l'agneau : agitation, provocation et insubordination aux Pays-Bas au temps du Royaume de Hollande et de l'annexion à l'Empire français (1806-1813)], Amsterdam, 2000, 864 p.
- « Les Pays-Bas contre l'impérialisme napoléonien : les soulèvements anti-français entre 1806 et 1813 », dans *Annales historiques de la Révolution française*, n°326, 2001, p. 161-171.
- JORISSEN (Theodor), *De ondergang van het Koninkrijk Holland, een historische studie* [La chute du royaume de Hollande,...], Arnhem, Thieme, 1871.
- JOURDAN (Annie), « Napoléon et les élites patriotes bataves : un même combat ? », dans *Napoléon et l'Europe, regards sur une politique : colloque de Paris, 18 et 19 novembre 2004*, éd. Thierry Lentz, Paris, Fayard, 2005, p. 226-257.
- « Impossible fusion ou impossible réunion ? Napoléon et la République batave », dans *Voies nouvelles pour l'histoire du Premier Empire. Territoires. Pouvoirs. Identités : colloque d'Avignon, 9-10 mai 2000*, éd. Natalie Petiteau, Paris, La Boutique de l'Histoire, 2003, p. 99-119.
- « La République batave et le 18 Brumaire, la grande illusion », dans *Annales historiques de la Révolution française*, n° 318, 1999, p. 755-772.
- « Napoléon et la paix universelle, utopie et réalité », dans *Napoléon et l'Europe : colloque de La Roche-sur-Yon, 8-9 juin 2001*, éd. Jean-Clément Martin, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2002, p. 55-69.
- , BURG (Martijn van der), « Lodewijk Napoleon en het ontstaan van het Koninkrijk Holland », dans *Geschiedenis Magazine*, avril 2006-n°3, p. 15-21.

- , ROSENDAAL (Joost), « La révolution batave à l'entrée du troisième millénaire : nouveaux problèmes, nouvelles approches, nouveaux objets », dans *Annales historiques de la Révolution française*, n° 326, 2001, p. 1-23.
- JUSTE (Théodore), *Le soulèvement de la Hollande en 1813 et la fondation du royaume des Pays-Bas, précédés d'une introduction sur le règne de Louis Bonaparte, (1806-1817)*, Bruxelles, 1870, 353 p.
- LOT (Henri), « Napoléon Ier et le roi Louis, par Félix Rocquain », note de lecture dans *Revue historique*, n° 2, juillet-décembre 1876, p. 291-293.
- MARTEL (Arnaud Louis Raoul, comte de), *Les Historiens fantaisistes : M. Thiers. Histoire du consulat et de l'empire. Le traité d'Amiens, l'affaire de la rade de l'île d'Aix, Walkeren, d'après les documents inédits*, Paris, 1883.
- MARZAGALLI (Silvia), « Napoléon, l'Europe et le blocus continental, application et réactions à partir de l'étude de trois villes portuaires : Bordeaux, Hambourg et Livourne », dans *Napoléon et l'Europe : colloque de La Roche-sur-Yon, 8-9 juin 2001*, éd. Jean-Clément Martin, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2002, p. 71-90.
- « Le blocus continental pouvait-il réussir ? », dans *Napoléon et l'Europe, regards sur une politique : colloque de Paris, 18 et 19 novembre 2004*, éd. Thierry Lentz, Paris, Fayard, 2005, p. 103-114.
- NIEUWENHUIJZEN (H. J. W. A.), « De ziekte van koning Lodewijk Napoleon, onzen "lammen" koning » [La maladie du roi Louis Napoleon, notre roi « agneau »], dans *Bijdragen tot de Geschiedenis der Geneeskunde*, n° 22, 1942, p. 6-11.
- PALLUEL-GUILLARD (André), « Les Pays-Bas face à l'impérialisme français », dans *L'Europe au temps de Napoléon*, dir. Jean Tulard, Horvath, 1989, p. 249-264.
- PETITEAU (Natalie), « Débats historiographiques autour de la politique européenne de Napoléon », dans *Napoléon et l'Europe : colloque de La Roche-sur-Yon, 8-9 juin 2001*, éd. Jean-Clément Martin, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2002, p. 19-31.
- « Napoléon et la paix : mythes et réalités », dans *Napoléon et l'Europe, regards sur une politique : colloque de Paris, 18 et 19 novembre 2004*, éd. Thierry Lentz, Paris, Fayard, 2005, p.115-128.

- PFEIL (Tom), « La hantise de la banqueroute : les finances publiques dans la période franco-batave (1795-1810) » dans *Annales historiques de la Révolution française*, n° 326, 2001, p. 53-64.
- PIVKA (Otto von), *Navies of the napoleonic era*, Londres, David and Charles, 1980, 272 p.
- RÉVILLE (Albert), « La Hollande et le roi Louis, d'après de nouveaux documents », dans *La Revue des Deux-Mondes*, n° 87, 1870, p. 513-552 et p. 845-883 ; n° 88, p. 5-43.
- SCHAMA (Simon), « The exigencies of war and the politics of taxation in the Netherlands (1795-1810) », dans *War and economic development : essays in memory of David Joslin*, éd. J. M. Winter, Cambridge, 1975, 297 p.
- SOUTY (François), « La Révolution française, la République batave et le premier repli colonial néerlandais (1784-1810) », dans *Revue française d'histoire d'Outre-Mer*, t. 76, n° 282-283, 1989, p. 159-202.
- TEN BRINCK (E. A. B. J.), « Napoléon et la Hollande », dans *Napoléon et l'Europe : 5èmes journées internationales d'étude sur l'enseignement de l'histoire*, Cannes, 1960, éd. Marcel Dunan, Paris-Bruxelles, Brepols, 1961, p. 49-62.
- THEIS (Laurent), « L'héritage empoisonnant : Guizot et Thiers juges de Napoléon », dans *Napoléon et l'Europe, regards sur une politique : colloque de Paris, 18 et 19 novembre 2004*, éd. Thierry Lentz, Paris, Fayard, 2005, p. 387-394.
- VAN HOLTE TOT ECHTEN (G. Sophia), « L'envoi de jeunes artistes néerlandais à Paris pendant le règne de Louis-Napoléon, roi de Hollande (1806-1810) », dans *Gazette des Beaux-Arts*, 1984, période 6, tome 103, livraison 1381, p. 57-70.
- WICHERS (Louis), *De regering van koning Lodewijk-Napoleon (1806-1810)*, Utrecht, Van der Post, 1899, 401 p.
- ZUIDEN (D. S. van), « Lodewijk Napoleon en de Franse tijd », dans *Studia Rosenthaliana*, Assen, n° 2, 1968, p. 66-88.

3. Commentaire des sources.

Les sources servant à appréhender les relations entre Louis et Napoléon Bonaparte sont, nombreuses, variées, mais dans certains domaines lacunaires.

A. La correspondance entre Louis et Napoléon.

La correspondance est le moyen privilégié pour étudier les relations entre deux personnes à cette époque : d'ordre privé et personnel, elle concerne également en général, chez les gens de pouvoir, leurs activités publiques. Louis et Napoléon s'écrivaient peu avant l'accession du premier au trône de Hollande, du moins n'en avons-nous presque plus de traces. À partir de juin 1806, les deux frères s'écrivent fréquemment, l'un pour demander l'avis de l'empereur ou pour expliquer sa conduite, l'autre pour donner des ordres au roi et juger ses actions. L'édition qu'a donnée Félix Rocquain de cette correspondance s'avère donc un outil de travail primordial. Mais les lettres échangées entre les deux frères ne nous renseignent correctement sur leurs relations directes qu'à condition d'admettre qu'il y a des limites aux informations qu'elles nous donnent. Ces limites sont de quatre ordres.

Premièrement, toutes les lettres n'ont pas été conservées, ce qui rend la compréhension de certaines difficiles (on peut arriver à en reconstituer en partie la teneur, mais le détail nous échappe complètement). Dans une lettre à Jérôme, Louis avoue : « Si je ne t'ai pas plutôt répondu, c'est que j'avais oublié que j'avais ton courrier [*sic*] près de moi. Tu le concevras aisément puisque j'ai l'habitude de brûler toutes mes lettres particulières, et que j'avais brûlé la tienne⁹. » Il en a tout de même conservé une quarantaine reçues de Napoléon, qu'il a emportées avec lui en exil en 1810 et qui, ayant échu à Napoléon III, font partie des papiers de famille rentrés aux Archives nationales en 1979 ; elles se trouvent aujourd'hui cotées en 400 AP 25. Pour la plupart, il a donc fallu se fier aux minutes des lettres de Napoléon conservées à la Secrétairerie d'État impériale, aujourd'hui aux Archives nationales (AF IV 868 à 884 pour notre période). C'est ce qu'ont fait les éditeurs de la *Correspondance publiée par*

⁹ AN, AF IV 1827 registre 1 fol. 17 : lettre du 26 novembre 1808.

ordre de l'Empereur Napoléon III, puis Rocquain pour compléter ce travail¹⁰. Celui-ci reprend les lettres déjà éditées et y ajoute celles dont les minutes n'ont pas trouvé grâce aux yeux des éditeurs du Second Empire, pour donner l'ensemble de la correspondance entre l'empereur et le roi de Hollande, n'en omettant qu'une, envoyée conjointement à Louis et à Joseph (minute unique) et figurant sous le titre « au roi de Naples¹¹ ». Il reproduit même une lettre qu'il qualifie avec raison d'apocryphe, éditée dans la *Correspondance* du Second Empire d'après le *Mémorial de Sainte-Hélène* (lettre du 3 avril 1808, p. 166-170). Sachant enfin qu'un certain nombre de lettres ont été dressées sans minutes et/ou que leurs minutes ont disparu, il faut admettre que le texte de certaines lettres de Napoléon à Louis est aujourd'hui perdu. Quant à celles contenues dans le fonds Napoléon, seules deux pour la période 1806-1810 sont inédites, dont une partiellement. On en trouve aussi une, non envoyée, dans les archives de la Secrétairerie d'Etat impériale, dans le carton qui concerne la mission Labouchère (AF IV 1674). Enfin, l'une ou l'autre copie, dressée par la Commission historique chargée de la publication de la correspondance de Napoléon sous le Second Empire, nous font connaître les textes de lettres aujourd'hui perdues ; mais ce n'est pas le cas pour la correspondance entre le roi de Hollande et l'empereur. Quant aux lettres de Louis à son frère, on est dans le cas inverse : les expéditions, majoritairement autographes, ont été conservées par le destinataire (avec même dans certains cas les transcriptions qui étaient faites en raison de la difformité de l'écriture de Louis), et sont également conservées dans le fonds de la Secrétairerie d'État (AF IV 1683) ; mais on n'a plus aucune trace de ces lettres dans les archives de l'expéditeur¹², et on peut supposer qu'il n'y en a jamais eu, puisque les registres de copies-lettres de Louis ont été conservés, et que ceux consacrés à la famille et aux affaires secrètes ne portent aucune lettre à Napoléon. À moins qu'il en ait existé un spécialement consacré aux lettres à l'empereur et qu'il ait disparu. En tout cas, si le Cabinet de Louis travaillait avec un système de minutes, nous n'en avons plus aucune trace. Toujours est-il que l'étude de la correspondance entre les deux frères révèle l'existence de plusieurs lacunes, en dehors des périodes où l'on sait que les deux frères ne s'écrivaient pas (l'été 1807 et le mois de juin 1810 en particulier). Pour le moment, six lettres inédites de Louis à Napoléon

¹⁰ Il indique les lettres inédites par un astérisque.

¹¹ *Correspondance de Napoléon I^{er} publiée par ordre de l'empereur Napoléon III*, t. 15, 1864, p. 199, n° 12544 : lettre du 6 mai 1807.

¹² Mis à part les sept lettres conservées à La Haye et éditées par Théodore Jorissen, qui ne précise pas s'il s'agit d'expéditions, de minutes ou de copies.

ont pu être trouvées en dehors d'AF IV 1683, toutes des expéditions : une aux Archives nationales (AF IV 1674) et cinq aux Archives des Affaires étrangères (MD France, Bonaparte, vol. 1794 et CP Hollande 611 et 614 : ces articles n'étaient pas librement communicables à l'époque de Rocquain)¹³. Les neuf lettres inédites échangées par les deux frères sont données en annexe (annexe I A). Au total, il nous reste 302 lettres, dont 155 de Louis et 147 de Napoléon, soit probablement la grande majorité de celles qu'ils se sont échangées (à la lecture de la correspondance connue, on peut estimer qu'il manque moins de 10 %, voire moins de 5 % des lettres). On en a accès à la totalité en se reportant à l'ouvrage de Félix Rocquain et aux compléments à la fin du présent travail (annexe I A). Pour être complet, signalons que Rocquain a commis deux erreurs de date, que le contenu des lettres concernées nous a permis de détecter : celle du 27 juillet 1806 de Louis à Napoléon, indiquée comme étant du 21 juillet, et celle du même au même du 6 octobre 1809, indiquée comme étant du 6 septembre.

Deuxièmement, le ton des lettres ne doit pas nous abuser. À étudier les affaires qui y sont mentionnées, on comprend rapidement que chacun des deux frères a tendance à jouer un rôle en écrivant : Louis celui de la victime et de l'inexpérimenté et Napoléon celui du grand frère autoritaire (mais sans que cette tendance existe toujours). Les reproches systématiques et les phrases dures et exagérées de l'empereur, aussi bien que le ton plaintif et les protestations de bonne foi de Louis ne doivent pas toujours être pris au premier degré.

Troisièmement, d'un point de vue plus prosaïque, il faut voir que les conditions de communication peuvent rendre obsolètes des affirmations contenues dans certaines lettres ; il ne faut donc pas toujours les prendre pour argent comptant. Mal informés ou trop tard, Napoléon et Louis peuvent s'adresser des reproches ou des remarques qui n'ont pas ou plus lieu d'être. Ordinairement, le courrier met à peu près quatre jours à parvenir de Paris en Hollande et inversement. Le décalage n'a ainsi rien à voir avec celui que connaissent Napoléon et Joseph, qui peut être facilement de deux semaines lorsque celui-ci est à Naples et en Espagne (pour choisir un cas comparable). Mais lorsque Napoléon est en Allemagne et en Pologne (1806-1807), en Italie (fin 1807), à Bayonne et à Erfurt (1808), en Espagne (1808 et

¹³ Nous ne tenons pas compte des lettres officielles que s'envoient les souverains, qui tiennent plus du formulaire que de la missive, telles que les lettres de créance ou de recréance. Celles-ci sont dressées sur parchemin et contresignées par plusieurs personnes (secrétaire d'État, archichancelier en France, et le ou les ministres concernés). Nous en avons trouvé un exemple à La Haye : 2. 01. 08. 236, lettre de recréance pour Brantsen du 21 janvier 1808.

1809) ou en Autriche (1809)¹⁴, les délais d'acheminement du courrier peuvent atteindre deux semaines, et Napoléon est souvent trop occupé pour pouvoir répondre immédiatement.

Enfin, quatrième, il ne faut pas perdre de vue que les lettres échangées par les deux frères ne suffisent pas à nous renseigner sur tout ce qui fait leur relation. Entre ce qui reste implicite, entre les affaires évoquées laconiquement, celles qui font brusquement irruption dans la correspondance sans même toujours avoir pu être introduites dans des lettres aujourd'hui inconnues, celles qui n'y apparaissent pas, les cas sont nombreux où l'on ne peut pas comprendre correctement ce dont parlent les frères, si l'on se contente de la lecture de leur correspondance. Celle-ci d'ailleurs ne nous donne, pour les questions dont elle permet de connaître l'origine, le développement et le dénouement, qu'un aperçu sommaire : les détails de leur traitement nous échappent complètement dans la plupart des cas. Chacun des deux hommes sait que, généralement, l'autre a été tenu au courant de l'affaire par ses ministres et/ou ses diplomates, et qu'il n'a donc pas besoin d'en rappeler les détails. Dans d'autres cas, seul le résultat compte pour l'épistolier, notamment Louis pour obtenir telle ou telle autorisation ou Napoléon pour obtenir l'exécution d'une de ses décisions. Le détail des affaires, primordial pour ne pas prononcer de jugements caricaturaux comme cela a été trop souvent fait, nous échappe ainsi pour une grande part.

B. Les autres sources manuscrites.

C'est pour toutes ces raisons qu'il faut avoir recours à d'autres sources. Pour connaître l'activité de Louis et juger de celles qui concernent les relations du roi avec l'empereur et du royaume avec l'Empire, on dispose aux Archives nationales des archives du cabinet de Louis, ramenées en 1810 de Hollande à Paris, d'abord confiées au Ministère des Affaires étrangères puis intégrées à la sous-série de la Secrétairerie d'État impériale aux Archives nationales, qui contenait déjà celles du cabinet de Napoléon. Aujourd'hui coté AF IV 1719 à 1832, ce fonds est incontournable pour qui veut travailler sur les relations entre la Hollande et la France à l'époque impériale (mais également sur l'histoire intérieure de la Hollande, certes fort liée aux événements extérieurs). Nous y retenons trois types de documents qui permettent d'éclairer les affaires entrant en ligne de compte dans les relations entre les deux

¹⁴ Cf. le tableau synoptique des parcours de Louis et Napoléon, annexe I B.

souverains. Ce sont les lettres et rapports adressés par les ministres, directeurs, conseillers d'État, militaires, agents diplomatiques de Hollande et divers au roi, cotés de 1727 à 1745, qui ont été expédiés et conservés ensemble : la lettre se contente de résumer le rapport, à moins qu'elle-même n'en fasse office ; les rapports divers, pièces isolées et états divers (notamment de l'Armée, de la Marine et des Finances) ; les copies-lettres de Louis à ses ministres, aux ministres étrangers, aux militaires, à sa famille, à divers, au Corps Législatif (1822-1828)¹⁵. Toutes les lettres n'y étaient pas recopiées, comme l'ont montré des sondages dans les archives néerlandaises, mais les principales y sont. Et pour la période où Louis est à Paris avec son ministre des Affaires étrangères Roëll, entre décembre 1809 et avril 1810, plus aucune lettre du roi n'est recopiée dans ces registres. En outre, selon les destinataires, des périodes manquent : juin 1806 à octobre 1809 pour les ministres français, juin 1806 à février 1808 pour la famille. Mais dans l'ensemble, ces registres sont assez complets. Dans chaque cas, nous avons retenu ce qui concernait les Affaires étrangères, la Guerre, la Marine, les Colonies et secondairement le Commerce, l'Intérieur, la Justice et la Police (attributions réunies dans un même ministère) et les Finances (les quatre domaines qu'il faudrait explorer en priorité pour une étude sur l'application du blocus continental, encore à faire). Dans la plupart des cas, les articles concernés sont utilisés ponctuellement, pour un petit nombre de pièces en rapport direct avec notre sujet. Mais ils ont tous fait l'objet d'un dépouillement systématique.

Pour connaître les activités de Napoléon en rapport avec son frère, le recours aux archives de la Secrétairerie d'État impériale est, là aussi, indispensable. La configuration est semblable à celle des archives du cabinet de Louis : lettres et rapports des ministres, parfois regroupés par affaire, par exemple le débarquement anglais à Walcheren en 1809 (AF IV 1595 et 1596), l'occupation de la Hollande par l'Armée française (1603) et la mission Labouchère (1674) ; lettres de Louis, avec en prime de nombreuses lettres à et de différents ministres français concernant la Hollande (1683) ; correspondance active de Napoléon (869 à 884). Ce sont là les archives du cabinet de l'empereur. La partie de la sous-série AF IV consacrée à la Secrétairerie d'État proprement dite contient entre autres les feuilles de travail des ministres, qui peuvent permettre de connaître le résultat des délibérations du conseil des ministres sur

¹⁵ En partie édité par Colenbrander et Duboscq, cet ensemble offre encore des lettres inédites très intéressantes. Le fait que nous ne nous livrions pas ici à un travail d'édition nous donne une plus grande liberté dans le choix des pièces à exploiter.

certaines affaires concernant la Hollande. Mais une exploitation systématique de ces données n'est envisageable que pour un travail de très grande ampleur, à moins que l'on n'y recherche que ponctuellement la mention d'affaires déjà connues par d'autres sources, comme nous l'avons fait avec AF IV 1052. Et ne perdons pas de vue que pour les affaires les plus sérieuses, Napoléon délibère directement et à huis clos avec ses ministres concernés, ce qui ne laisse en théorie pas de traces écrites. Les moments où il est absent de Paris et où il doit entretenir une correspondance plus fournie pour garder le contact avec ses ministres sont donc une chance pour nous. Cependant, ce n'est pas pour autant qu'on y trouve de longs développements sur la Hollande ; en témoignent notamment les lettres de Talleyrand à Napoléon de 1806 à 1809. Les lettres quotidiennes de Cambacérès à l'empereur forment une exception ; l'archichancelier donne des informations succinctes, mais elles sont précieuses car elles peuvent être l'origine de ce qu'apprend Napoléon sur la Hollande et son frère. C'est particulièrement le cas en été 1809. Même intérêt en ce qui concerne les journaux, dans lesquels il arrive à Napoléon d'apprendre des nouvelles de Hollande ; ceux qui sont les plus vraisemblablement en question (car Napoléon se contente d'écrire à son frère « Je lis dans les journaux que... »), sont le *Moniteur universel* et le *Journal de l'Empire*.

Les relations plus strictement diplomatiques entre la France et la Hollande sont au cœur des relations entre Louis et Napoléon. Les ambassadeurs et chargés d'affaires de France en Hollande et de Hollande en France et les ministres des Affaires étrangères des deux États sont des intermédiaires constants entre les deux frères. La correspondance du ministère français des Affaires étrangères concernant la Hollande, conservée aujourd'hui dans les archives de ce ministère (Correspondance politique, Hollande, volumes 610 à 615), est de toute première importance, autant par le caractère primordial des sujets traités que par sa nature complète et diversifiée¹⁶. En particulier, les lettres envoyées régulièrement par l'ambassadeur de France à son ministre de tutelle s'avèrent très précieuses pour comprendre comment Napoléon est informé de ce qui se passe en Hollande (bien plus que les lettres du ministre des Affaires étrangères à Napoléon, décevantes). On notera également des lettres des ministres français de la Marine, de la Guerre, des Finances, du Trésor, de l'Intérieur, de la Police au ministre des Affaires étrangères, concernant la Hollande, ainsi que des minutes de lettres de ce dernier, des copies de lettres adressées à la légation française par le ministre

¹⁶ Les éditions de Colenbrander et de Du Casse n'en donnent qu'une petite partie, environ 10 % des pièces à eux deux, et avec des coupures.

des Affaires étrangères de Hollande, les consuls français dans ce pays et toute sorte de personnes, officiels et particuliers, ou encore quelques expéditions ou copies de lettres de Louis et de Napoléon. Enfin, quelques documents isolés intéressants se trouvent dans la série « Mémoires et documents », dans la partie intitulée « papiers des Bonaparte » de la sous-série « France », aussi bien pour la période du Royaume que pour les années suivantes.

Un certain nombre de fonds privés nous font connaître aujourd'hui des pièces, entrées dans les collections publiques depuis une cinquantaine d'années et parfois très récemment, qui sont à rapprocher des papiers du cabinet du roi de Hollande. Ce sont, aux Archives nationales dans la série AP, des expéditions de lettres de Louis (fonds Michaud, Clarke, Joseph Bonaparte, Bonaparte), des papiers de proches du roi (fonds Sénégra et Caulaincourt, intendant et grand écuyer de la Maison du roi), et des lettres qui auraient dû se trouver dans les archives du cabinet (fonds Bonaparte pour les lettres reçues par Louis¹⁷, Caulaincourt pour les lettres de souverains étrangers à Louis¹⁸). Les archives des Affaires étrangères ont acquis les papiers du général Clarke, ministre de la Guerre de Napoléon à partir de 1807 puis diplomate sous la Restauration (d'où leur présence dans ce service d'archives) ; sa correspondance de ministre avec notamment l'empereur, le roi de Hollande et les chefs militaires concernés, à propos de l'attaque anglaise en Zélande et de l'occupation française en Hollande en 1810, s'y trouve (Acquisitions extraordinaires, vol. 112, 113 et 115). Enfin, au Service historique de la Défense à Vincennes, les copies de lettres de Louis à Oudinot, commandant du Corps d'observation de la Hollande, en avril et mai 1810, dont les minutes en AF IV 1823 et les copies en 400 AP 34¹⁹ ne gardent pas toutes les traces, ne sont pas sans intérêt (3 C 1 bis). Ces documents ont été données par un parent du maréchal, monsieur de Cisternes, en 1895.

La politique européenne et les relations familiales entre Bonaparte étant étroitement liées, on pouvait s'attendre à ce que le fonds Napoléon, entré aux Archives nationales en

¹⁷ Les lettres de Louis à d'autres personnes contenues dans ce fonds ont été acquises par les Archives nationales par achat en 1990, tout comme les lettres à Louis.

¹⁸ Le fait que Caulaincourt ait été grand écuyer de Louis Bonaparte n'explique pas entièrement la présence de ces lettres dans le fonds de sa famille (95 AP). En effet, le détenteur de cette charge était entre autres chargé de l'expédition du courrier, mais pas, à notre connaissance, de sa réception. En outre, il quitte le service de la Hollande en décembre 1807 pour reprendre sa carrière militaire dans les armées françaises. Or les lettres à Louis conservées dans ses papiers (95 AP 25) ont été écrites entre 1806 et 1810. Peut-être un précédent détenteur du fonds Caulaincourt les a-t-il acquises sur le marché des autographes, et les a-t-il réunis aux papiers du grand écuyer de Louis par proximité thématique ?

¹⁹ Sur les huit copies de lettres conservées sous cette cote, deux sont différentes de celles du SHD, ce qui en porte le nombre total à dix.

1979, offre des documents personnels permettant de mieux connaître ces relations. Si cela se vérifie pour certains membres, la pêche est assez décevante en ce qui concerne Louis. La seule grande nouveauté est la collection de lettres de Louis à Hortense (400 AP 26 et 33), peu utiles pour notre sujet. Les expéditions de lettres de Napoléon à Louis (400 AP 25), dont le texte était déjà connu par ailleurs (minutes ou copies), présentent très peu de variantes par rapport à ce qui a déjà été édité. Pour le reste, presque tout concerne la période d'exil de la famille, après 1815, les lettres de Louis aux membres de sa famille dans la période 1806-1810 étant très rares et peu significatives (y compris dans le fonds Joseph Bonaparte, 381 AP 27), et les lettres de ceux-ci à Louis ayant toutes disparu (voir l'explication plus haut). De même, les archives de la famille Murat (31 AP) ne livrent que peu de lettres de Joachim et Caroline à Louis ou Hortense (ou quelques lettres de politesse sans intérêt), ainsi que deux lettres de Murat à Talleyrand à propos d'un litige entre la Hollande et le grand-duché de Berg. En définitive, c'est dans les registres de copies-lettres de Louis à sa famille (AF IV 1827, registre 1) et concernant les affaires secrètes (AF IV 1826, registre 3, intitulé « secret ») que l'on trouve le plus de matière pour l'étude des relations entre Louis et sa famille hors Napoléon et Hortense (en particulier avec Jérôme), encore que ces deux registres ne couvrent que respectivement deux et trois ans et demi, et qu'ils nous fassent seulement connaître cette correspondance dans un sens.

Les correspondances entre Napoléon et ses frères et sœurs, notamment avec Joseph et Jérôme, également placés à la tête de royaumes (qui plus est un royaume voisin de la Hollande pour le second), ne nous apprennent que peu de choses sur les relations entre Louis et Napoléon. Autrement dit, les frères et sœurs de Louis ne parlent que très peu entre eux du roi de Hollande ; de même pour ceux-ci dans la correspondance entre Louis et Napoléon. Les lettres échangées par Napoléon et le reste de la fratrie peuvent ainsi surtout servir pour comparer la manière dont Louis traite avec l'empereur, avec celle de ses frères et sœurs. Encore faut-il disposer d'éditions sérieuses ; à cet égard, on ne peut que saluer le travail de Vincent Haegele sur la correspondance entre Napoléon et Joseph.

Enfin, les papiers personnels de Louis (AF IV 1719 et 400 AP 34), au-delà de leur valeur anecdotique, peuvent aider à cerner certains points de sa personnalité. Pour ce qui est de son dossier de général de division au Service historique de la Défense (7 Y^d 394), il ne nous a pas été permis de le consulter.

C. Impasses et recherches infructueuses.

Plusieurs pistes n'ont pas été suivies jusqu'au bout, soit parce qu'il est apparu qu'elles menaient à une impasse, soit parce qu'au contraire elles ouvraient sur des gisements bien trop volumineux en proportion de l'intérêt pour notre sujet.

Dans la première catégorie doivent être classées les archives des domaines impériaux (Archives nationales, sous-série O²). Celles-ci rassemblent notamment les papiers concernant les palais et domaines royaux de Hollande, amenés à Paris lors de la réunion à la France, alors que ces domaines étaient intégrés à ceux de la Couronne de France. Mais l'apport de ces documents pour une histoire politique serait très minime. De même pour les papiers concernant l'Armée hollandaise après l'annexion de la Hollande, conservés au SHD (XP 41). Des fonds privés prometteurs aux Archives nationales se sont révélés ne rien contenir de significatif : Bessières (32 AP), Daru (138 AP), Grandjean (299 AP) et Dejean (554 AP). Le fonds Sénégro (112 AP) concerne exclusivement la Maison du roi. Même déception avec la sous-série AB XIX, où les collections Phillipps et Brouwet étaient susceptibles de contenir des documents intéressants. Enfin, dans les archives du Grand-Duché de Berg, également amenées à Paris, et aujourd'hui aux Archives nationales, n'ont été trouvées que quelques copies de lettres et de bulletins de police adressées au roi de Hollande en 1809 (AF IV* 462), sans grand intérêt.

Dans la seconde catégorie, on peut ranger les mémoires et toutes sortes de pièces rassemblés au Ministère de la Guerre pour connaître les caractéristiques de la Hollande en cas de nouvelle guerre dans cette région ; ceux-ci, très (trop) techniques, ont été produits par des agents du ministère ou directement extraits des archives du cabinet de Louis au XIX^e siècle. Ils se trouvent au SHD, en 1 M 1458 à 1471 pour la période du Royaume de Hollande, et peuvent se révéler intéressants en particulier pour ce qui concerne les fortifications (au sens large) et les enquêtes statistiques. Deux services d'archives étrangers ont été sommairement explorés. Le premier est le Geheimes Staatsarchiv de Berlin, qui conserve entre autres les archives historiques de l'État de Prusse. Parmi la correspondance diplomatique (en français) entre l'envoyé de Prusse en Hollande et son ministre de tutelle et son roi, seule celle de 1806 a été dépouillée et figure dans notre état des sources, car il nous paraissait intéressant d'avoir un point de vue autre que français sur les transformations

politiques de la Hollande. Au reste, cette correspondance apporte de belles informations. Mais la limite de cette démarche est contenue dans cette question, fort logique : pourquoi pas la correspondance des envoyés d'autres pays ? Les autres années (1808-1810) restent à explorer. Le même service conserve, par un hasard de l'histoire, une partie des papiers du roi de Westphalie, dont la correspondance diplomatique avec l'envoyé en Hollande entre 1808 et 1810 (V. HA Rep. 1 D III). Le second service d'archives en question est celui des Archives nationales néerlandaises, National Archief (anciennement Rijks Archief, abrégé RA), à La Haye. On y trouve en particulier les papiers des ministères néerlandais, et parmi ceux-ci des lettres envoyées par le roi à ses ministres et quelques lettres envoyées au roi qui ne sont pas restées dans les archives de son cabinet, et n'ont donc pas été emmenées à Paris. On peut aussi y lire en particulier les lettres envoyées au ministre des Affaires étrangères par les envoyés hollandais à Paris et par les envoyés français en Hollande. Les sondages que nous avons effectués tendent à montrer que les affaires les plus importantes n'ont pas été soustraites des archives du Cabinet du roi, et que la correspondance des ministères concerne plutôt les détails d'affaires importantes, ou les affaires subalternes. Quant aux lettres de Louis non consignées dans les registres des copies-lettres (cf. *supra*), elles ne paraissent pas très nombreuses et semblent moins concerner des affaires de premier plan que celles qui y figurent. Dépouiller en détail ces archives a semblé une tâche trop considérable pour le peu de matière se rapportant à notre sujet qui aurait pu en être retiré. Toutefois, il aurait été dommage de nous priver, lors de la rédaction de cette étude, des notes prises ponctuellement à La Haye et pouvant éclairer d'un jour intéressant notre propos. C'est pourquoi plusieurs cotes figurent dans l'état des sources.

D. Les mémoires.

Pour pallier les lacunes des documents d'archives, il reste les mémoires de contemporains qui ont pu assister à des événements en relation avec la Hollande et son roi. Mais il faut glaner les passages intéressants et se contenter dans chaque cas de quelques pages, à l'exception des *Documents historiques* de Louis Bonaparte. Aux précautions qu'il faut toujours prendre vis-à-vis de récits postérieurs aux événements racontés, s'ajoute l'absence de mémoires de personnages-clés, tels Talleyrand, Clarke, Decrès, les ambassadeurs de

France et le chargé d'affaires en Hollande (Dupont-Chaumont, La Rochefoucauld et Sérurier), la plupart des ministres de Louis, ses proches (Sénégra, Caulaincourt, Mésangère, de Broc, Boucheporn...) ou les militaires qui ont servi sous lui, à l'exception de Noguès et Dumonceau fils. Pour ceux qui existent, la masse d'informations utiles reste faible en moyenne, parfois inexistante comme dans le cas de Champagny, successeur de Talleyrand aux Affaires étrangères à partir d'août 1807, ou de Fouché. Une exception toutefois : les mémoires de Van Hogendorp, général, ministre de la Guerre de Hollande et ambassadeur à Vienne, qui existent et se révèlent très instructifs.

Dans ce cas, comme dans celui de tous les documents d'archives utiles à l'étude des relations entre Louis et Napoléon Bonaparte, une bonne compréhension des événements et une bonne approche historique ne peuvent venir que d'un recoupement systématique des sources, non seulement entre documents d'un même fonds, mais aussi entre les différents fonds où sont conservés, plus ou moins logiquement, ces documents.

4. Les relations entre Louis et Napoléon Bonaparte : une histoire à (ré)écrire.

Pour qui veut travailler sur les relations entre l'empereur et le roi de Hollande, en particulier dans cette période de quatre ans (1806-1810) où Louis, pendant son règne, a été particulièrement exposé au jugement de son frère, il est indispensable de porter un regard critique sur ce qui a déjà été écrit à ce sujet. En effet, à lire les historiens qui l'ont étudié ou simplement évoqué dans leurs travaux, et à entendre ce qui se dit ordinairement du petit frère de Napoléon et de son court règne, on a l'impression que le cas de Louis est définitivement réglé. Plein de bonne volonté, il aurait été trop faible et pas assez intelligent pour résister à son frère, étant entendu que le cas de la Hollande posait des problèmes qui ne pouvaient que mener à l'affrontement entre les deux hommes. Les nuances et les points de vue sont nombreux ; les raisonnements et les conclusions n'en semblent pas moins généralement discutables.

La vision qu'on a aujourd'hui du roi de Hollande, de son royaume, et de la position de Napoléon vis-à-vis de son frère, est fortement conditionnée par celle qui a été élaborée depuis qu'on écrit l'histoire du Premier Empire, c'est-à-dire depuis la première moitié du XIX^e siècle. Selon les époques, on n'a bien évidemment pas travaillé de la même manière, dans les mêmes conditions scientifiques et intellectuelles et dans les mêmes objectifs. Nous pensons distinguer, dans la manière dont on a écrit l'histoire de la relation entre Louis et Napoléon, trois principaux tournants, qui sont le début du Second Empire, la Première Guerre mondiale et les années 1960-1970.

A. Le temps des mémoires.

Dans un premier temps, on écrit peu sur les événements de l'Empire, en raison de l'antagonisme foncier de la Restauration envers ce régime (ce sera moins vrai avec la Monarchie de Juillet) et du peu de distance qu'on a alors avec ces événements. D'autre part, on parle peu, dans les écrits du temps, de la famille Bonaparte en exil, sauf de Napoléon, après sa mort et après la parution du *Mémorial de Sainte-Hélène* en 1823. Y compris aux Pays-

Bas, il est trop tôt pour qu'on se penche sur le royaume de Hollande et sur son roi. On comprend également que, comparée à la geste napoléonienne proprement dite, l'histoire du petit frère qui passe pour n'avoir rien réussi de sa vie n'intéresse guère une France romantique qui se passionne encore pour les exploits militaires et le destin hors norme de l'ex-empereur.

Cependant, les acteurs de l'histoire du royaume de Hollande sont pour la plupart encore vivants ; certains écrivent leurs mémoires et les font publier. Ce sont en Hollande notamment deux anciens ministres de Louis, Kraijenhoff (Guerre) en 1831 et Roëll (Affaires étrangères) en 1837. Tous deux écrivent en néerlandais : autant dire qu'ils ne sont pas ou très peu lus en France (nous ne les avons d'ailleurs vus citer dans aucune bibliographie française). Mais dans un pays où l'on veut oublier au plus vite la présence française, l'évocation de cette période reste de l'ordre de la mémoire et donc se manifeste ponctuellement par des mémoires, guère plus. Du reste, la plupart seront publiés après la mort de leurs auteurs.

Pour ce qui est de la France, on trouve en 1823 *La cour de Hollande sous le règne de Louis Bonaparte* d'Athanase Garnier, ancien garde-meuble de Louis, qui ne cherche en rien à dresser un tableau politique de ce qu'il a vu : la vie quotidienne et les mœurs des Hollandais, les courtisans, le pays où il vit en général, voilà ce qui l'intéresse le plus. Publiés confidentiellement en 1837 et 1845, repris en 1898, les mémoires de Mollien, quant à eux, offrent notamment un long développement, écrit avec distance et discernement, sur la mésentente entre Napoléon et Louis et sur la réunion de la Hollande à la France.

La publication majeure de cette première moitié du XIX^e siècle est l'ouvrage justificatif publié en 1820 à Paris et Amsterdam par Louis Bonaparte lui-même, les *Documens historiques et réflexions sur le gouvernement de la Hollande*. Il y reproduit fidèlement certaines pièces importantes (extraits de lettres, états des finances, traités...). Mais surtout, après avoir raconté sa jeunesse, il expose l'histoire de son règne en tentant de se justifier des accusations dont il a été l'objet. Personne n'a encore souligné l'importance fondamentale de ce livre pour tout ce qui a été écrit sur le personnage. En effet, nombre d'historiens, en particulier au XIX^e siècle, reprennent à leur compte les affirmations du comte de Saint-Leu (c'est le nom d'exil de Louis Bonaparte), sans paraître s'apercevoir que les événements y sont reconstruits *a posteriori* par un homme qui veut montrer qu'il a été un bon roi et qu'il le serait encore si on

faisait appel à lui. Comme l'a bien montré André Duboscq dans son étude sur l'affaire de Cassel, il faut constamment se méfier de ce qu'écrit Louis dans ses mémoires : il a une forte tendance à interpréter ou même déformer les événements dans le sens qui l'arrange, ce dont nous donnerons des exemples. Sachant cela, il faut se montrer prudent non seulement à propos d'épisodes connus qu'il relate, mais également à propos de ceux qu'il est le seul à citer. Nous avons par exemple pu constater que la plus grande part de ce qu'on sait de sa jeunesse vient des *Documens historiques*, ce qui ne veut pas dire au passage que les archives n'ont rien à nous apprendre à leur sujet, mais que les historiens se sont jusqu'à présent contentés de cette source partielle. Ainsi, lorsque l'on affirme que, dès son adolescence (c'est-à-dire pendant les années 1790), Louis était royaliste, c'est ne pas prendre garde qu'il est le seul à le dire et qu'il le fait en 1820, alors que l'Europe est dominée par le retour de l'ordre ancien, et en introduction d'un travail où il n'a de cesse de vouloir montrer qu'il a été un bon roi. En outre, cette source a été utilisée pour traiter de l'affrontement entre les deux frères, soit pour montrer à quel point Napoléon était injuste avec Louis (c'est ainsi que celui-ci présente la chose), soit au contraire que Louis était un affabulateur atteint d'un syndrome de persécution certain. On peut arriver à cette deuxième conclusion à partir de la lecture de cet ouvrage (nous y souscrivons en partie), mais cela reste la réalité de 1820 et non celle de 1806-1810. Le manque de précautions de beaucoup d'historiens qui ont utilisé cet ouvrage, et qui en outre ne citent pas leurs sources, a contribué à produire, à partir des *Documens historiques*, une image toujours plus ou moins faussée de Louis, qui perdure aujourd'hui.

B. Du Second Empire à la veille de la Première Guerre mondiale : le temps des grands travaux historiques.

La plus grande partie de ce qui a été publié sur les relations entre l'empereur et le roi de Hollande l'a été pendant cette période. Celle-ci est marquée par deux phénomènes très proches et fortement imbriqués : un travail sur les sources et un développement impressionnant de la recherche historique.

Entre 1845 et 1869, Adolphe Thiers, mis à l'écart de la vie gouvernementale, fait paraître les vingt-deux volumes de son *Histoire du Consulat et de l'Empire*, la première grande

histoire politique et militaire complète de l'épisode napoléonien. Mais l'auteur a un préjugé favorable pour Napoléon, comme le montre bien Laurent Thiers, et il n'évoque Louis et la Hollande (Tomes 7, 11 et 12, publiés entre 1847 et 1853), qu'en ce qu'ils interviennent dans la politique napoléonienne, Louis dans ses désaccords avec son frère et la Hollande dans le système continental (c'est-à-dire dans l'impossibilité d'appliquer le blocus). Sans surprise, Thiers ne voit en Louis que faiblesse, naïveté et ambition, tout en reconnaissant que Napoléon pouvait se montrer excessif dans ses exigences et ses méthodes. Selon cet auteur, en dernière analyse, la politique de l'empereur était bonne : seule la manière a été parfois discutable. Ainsi, parlant de Napoléon, il écrit à la page 84 du tome XII : « Ayant raison contre les faiblesses de ses frères, il leur donnait raison contre sa politique. » En l'absence d'étude historique spécifique d'importance sur le roi de Hollande, c'est à cette source que les historiens puiseront les quelques éléments dont ils auront besoin quand il leur faudra parler de Louis.

Thiers travaille à partir des imprimés qu'il a à disposition et à partir de pièces d'archives que seule sa position lui permet de consulter. À de nombreuses reprises, il précise que son raisonnement est construit sur des documents authentiques auxquels il a pu avoir accès et qu'il a soigneusement lus, mais le lecteur n'a aucun moyen de vérifier ses affirmations. Il se refuse même parfois à éditer des lettres de Napoléon à ses frères où le langage est trop cru et trop violent, préférant par décence se contenter d'en extraire la substance. À partir du moment où les services d'archives, notamment les actuelles Archives nationales, sont mieux organisés et donc plus accessibles aux chercheurs (c'est progressivement le cas à partir des années 1840), que, le temps passant, les autorités laissent un accès plus large à des archives « sensibles » et que le neveu de Napoléon est président de la République puis empereur, les conditions d'un travail plus rigoureux scientifiquement se créent. La publication dans ce contexte de la monumentale *Correspondance de Napoléon publiée par ordre de l'empereur Napoléon III*, entre 1858 et 1869, est d'une importance capitale, car toute personne désirant écrire sur les relations entre Napoléon et Louis a désormais à sa disposition les lettres de Napoléon à son frère. Toutes ? Non, car lorsque le Prince Napoléon prend la direction de la commission historique chargée de la publication, un nombre assez important de lettres sont écartées, car elles donnent une image trop négative de l'expéditeur. On en est alors à l'année 1807. Alors que les lettres de Napoléon à Louis sont presque toutes

disponibles aux Archives impériales sous forme de minutes ou auprès de la famille pour les quelques expéditions encore existantes, elles sont publiées à 85 % pour celles de 1806, et la proportion tombe à 68 % à partir de 1807. Les lettres écartées sont celles qui paraissent soit insignifiantes, soit trop négatives pour l'image de l'empereur (telles celles où il réprimande très vertement son frère ou celles où il lui parle des revers français en Espagne). S'apercevant de ces manques, et profitant d'une plus grande liberté de travail après la chute du Second Empire, des érudits vont publier des compléments à la *Correspondance*, tels Léon Lecestre en 1897 et Léonce de Brotonne en 1898 et 1901.

Dans la même veine, Félix Rocquain publie en 1875 l'ouvrage de référence pour tous ceux qui ont écrit et écrivent sur Louis Bonaparte. Dans *Napoléon et le roi Louis, d'après les documents conservés aux Archives nationales*, cet archiviste paléographe (le premier à notre connaissance à s'être penché sur le Premier Empire) donne l'édition presque complète de la correspondance entre Napoléon et Louis de 1806 à 1810 (période la plus importante et la plus prolifique, puisque la Fondation Napoléon, pour son projet actuel d'édition complète des lettres de Napoléon, n'en a retrouvé que sept de celui-ci à son frère en dehors de cette période). En exploitant complètement les minutes des lettres de Napoléon dans le fonds de la Secrétairerie d'État impériale (AF IV) aux Archives nationales, où il est conservateur, et en reprenant les lettres déjà publiées dans la *Correspondance de Napoléon*, il ne laisse passer que les rares expéditions non connues par les minutes et non publiées par les membres de la Commission historique, qui les ont pourtant sûrement eues entre les mains. Pour ce qui est des lettres de Louis, conservées dans le même fonds, sous la cote AF IV 1683, il les déchiffre sans faire de fautes, notamment celles qui sont autographes et non recopiées pour la lecture de l'empereur, ce qui n'est pas une mince affaire vu la difformité de l'écriture de Louis. Il signale, de surcroît, voire édite certaines des pièces supplémentaires concernant la Hollande qui se trouvent dans le même carton, ou des lettres importantes pour la compréhension des événements, tirées de la *Correspondance* du Second Empire. La présentation adoptée par Rocquain est un modèle de clarté, et l'introduction historique d'une centaine de pages un modèle de discernement et de modération dans sa manière d'évoquer les relations entre les deux frères. Malheureusement, l'édition restant le principal de son ouvrage, il ne pousse pas plus loin son étude, qu'il a surtout, il est vrai, bâtie sur l'analyse de la seule correspondance.

Il n'en reste pas moins que, pour nombre d'historiens de l'Empire qui ne se sont pas penchés précisément sur Louis, ce livre reste la biographie de référence du personnage.

À sa suite, André Duboscq met à la disposition du public une partie de la correspondance de Louis avec d'autres personnes, en éditant quelques 293 lettres du roi de Hollande, dans son *Louis Bonaparte en Hollande d'après ses lettres*, en 1911. Il effectue en fait une sélection dans les registres de copies-lettres conservés aux Archives nationales dans le fonds constitué par les archives du cabinet de Louis, cotés aujourd'hui AF IV 1822 à 1827. Son ambition est de faire un portrait moral du roi, en éditant et en étudiant ses écrits dans les différents domaines qui occupent sa vie : famille, administration, guerre, maison du roi... Il livre ainsi une esquisse pleine de nuances et de justesse, probablement la plus fine qui ait été réussie jusqu'à aujourd'hui ; mais une étude attentive des archives à partir desquelles il travaille révèle qu'il ne présente finalement qu'un petit échantillon de lettres et qu'il écarte des pièces fort importantes. À s'éparpiller ainsi, Duboscq donne plus des exemples isolés qu'un tableau fidèle de l'activité de Louis, sans compter qu'une étude qui s'appuie sur une correspondance à sens unique présente souvent (et c'est le cas ici) des possibilités d'interprétation limitées.

Avec l'historien néerlandais Colenbrander et ses *Gedenkstukken der algemeene geschiedenis van Nederland* [Documents de l'histoire générale des Pays-Bas], publication officielle parue à la même époque (1910-1911), est matérialisée l'ambition de voir éditée la correspondance des principaux acteurs politiques d'un pays sur une époque donnée (ici à partir de la période française en 1795 et jusqu'en 1840). Le travail d'édition de la cinquième partie, rigoureux, porte sur les lettres de Louis à ses ministres (expéditions conservées aux Pays-Bas), la correspondance diplomatique française et prussienne (tout cela en français), mais également sur celle des ministres néerlandais entre eux et celle de la famille d'Orange en exil. Mais l'auteur a beau se concentrer sur l'édition, il ne peut donner qu'une partie limitée du corpus existant dans les archives (pour ce qui est vérifiable en France, nous avons pu constater que la sélection opérée était étroite, environ 10 % des pièces contenues dans les volumes de la correspondance politique aux Archives du Ministère des Affaires étrangères à Paris, par exemple). Il n'empêche qu'il s'agit là d'un travail précieux, mais dont le titre a semble-t-il découragé les historiens non néerlandophones, alors que la plupart des textes édités sont en français.

C'est dans cette même période que Théodore Jorissen publie, en 1868, sept lettres de Louis à Napoléon conservées aux Archives royales de La Haye (donc peut-être jamais envoyées), que le baron Du Casse édite sous le titre de *Mémoires* une partie de la correspondance et des papiers de deux des autres frères de Napoléon, Jérôme et Joseph, qu'enfin Pierre Bertrand donne l'édition des lettres écrites par Talleyrand entre 1800 et 1809 à Napoléon, conservées aux Affaires étrangères (1889). De nombreux mémoires sont édités. Concernant la Hollande, on peut citer notamment ceux du général Van Hogendorp (1887), très intéressants, du maréchal Oudinot (1894) et de Dedem van de Gelder (1900), un autre général hollandais. On pourrait donner bien d'autres exemples qui n'intéressent que de plus loin notre sujet. En tout cas, l'habitude est bien prise de reproduire le texte des documents originaux et de construire son raisonnement dessus. Nombreux sont les historiens dans le dernier tiers du siècle à se féliciter de l'initiative qu'a eue Napoléon III en faisant éditer la correspondance de Napoléon, et à regretter en même temps que les efforts pour mettre à la disposition du public les pièces authentiques se relâchent.

C'est peut-être là d'ailleurs que réside la plus grande différence avec l'époque de Thiers, car on n'écrit pas toujours sur Napoléon avec plus de distance critique qu'auparavant. Jusqu'à la fin du XIX^e siècle, la figure de l'empereur reste un objet de controverse et un sujet passionnel pour plusieurs raisons, dont l'exposé nous éloignerait un peu trop de notre propos. Par comparaison, Louis suscite bien moins de polémiques (et d'intérêt, le lien est évident). Mais évoquer ce personnage revient inmanquablement à toucher à Napoléon, et à montrer, selon les points de vue, son autoritarisme, son aveuglement, ses erreurs de jugement (pour avoir mis en l'occurrence son frère sur le trône de Hollande) voire l'incohérence de ses décisions (par exemple, empêcher les Hollandais de faire du commerce tout en leur demandant d'entretenir une armée et une flotte importante), ou au contraire sa force de caractère, son génie stratégique ou son rôle de précurseur confronté à l'immobilisme et à la mauvaise volonté d'un autre peuple. Autant dire que les historiens (Duboscq, Réville dans sa très bonne synthèse sur Louis Bonaparte dans la *Revue des Deux-Mondes*) qui ne lisent pas seulement l'histoire de Louis et du royaume de Hollande au travers des relations tourmentées des deux frères, sont l'exception. Ajoutons qu'en ce qui concerne les Pays-Bas, la période française est alors mal considérée et qu'on parle peu de ce moment où l'indépendance des Néerlandais a été remise en cause, bien que le roi Louis ait

laissé un souvenir plutôt positif. C'est dire si la période de l'annexion (1810-1813) a encore plus mauvaise réputation. Tant qu'à faire, on préfère défendre Louis contre Napoléon : c'est ce que fait Théodore Jorissen, parlant lui-même d'une « justification pleine et entière du premier roi de Hollande » à propos de son travail. Pour le Belge Théodore Juste, qui fait l'apologie du soulèvement de la Hollande en 1813, Napoléon est ce qui pouvait arriver de pire aux Pays-Bas, et son frère, en n'ayant pas la force de lui résister et en provoquant sa colère contre les Hollandais, ne vaut guère mieux. Wichers et Colenbrander apporteront, plus tard, un point de vue plus neutre. Plus de détachement, mais pas moins d'imprécision du côté des historiens français : le baron Du Casse, dont *Les rois frères de Napoléon* est encore trop souvent pris comme référence, a le mérite de consacrer une soixantaine de pages à Louis et d'éditer des pièces de la correspondance diplomatique relatives à la fin du royaume surtout, mais à part cela il cumule tous les défauts : son édition est souvent défectueuse, il reprend avec une grande naïveté les *Documents historiques* et tombe dans le jeu de Louis, avance des affirmations (parfois fort intéressantes) sans preuves et sans avoir lu l'ouvrage de Rocquain, et, sous couvert d'un ton savant et péremptoire, perpétue des lieux communs dont le plus important est celui-ci : « En plaçant sur la tête de Louis la couronne de Hollande, Napoléon entendait faire de lui un *roi-préfet*²⁰ ; en acceptant cette couronne, Louis voulait être un *roi souverain*. La politique de l'empereur jeta toujours du froid entre lui et ceux des membres de sa famille qu'il mit sur les trônes. Cela ne pouvait être autrement²¹. » Si la première phrase n'est peut-être pas fautive, elle ne peut expliquer à elle seule la tension dans les relations entre Napoléon et Louis, comme l'ouvrage semble vouloir le faire penser.

Plus on avance dans le temps, plus on trouve des travaux de bonne qualité. Au début du XX^e siècle, Colenbrander pointe du doigt les erreurs d'édition de Du Casse et la légèreté des historiens néerlandais ayant travaillé avant lui sur le royaume de Hollande. Duboscq apporte sa perspicacité et sa modération, et Frédéric Masson, bénéficiant du travail d'édition accompli depuis plusieurs décennies, consacre treize tomes à Napoléon et sa famille. Si l'étude est assez fouillée, Masson semble rester prisonnier de ses *a priori* favorables à Napoléon contre sa famille ; même s'il essaye de lire entre les lignes de ce qu'affirme Louis et s'il avance des explications originales, il en revient toujours à expliquer le comportement de Louis par au moins l'un de ces défauts : imbécillité, incapacité, naïveté et ambition.

²⁰ L'expression date du *Mémorial de Sainte-Hélène*. Cf. conclusion.

²¹ Albert Du Casse, *Les rois frères de Napoléon*, p. 102.

En un demi-siècle, la connaissance de l'histoire du petit frère de Napoléon et de ses relations avec l'empereur a beaucoup progressé, éditeurs et historiens y ont réfléchi ou ont au moins exposé les circonstances et certains détails de cette histoire. Mais c'est une image pour le moins simpliste d'un homme et de son parcours qu'ils lèguent à la postérité.

C. Depuis les années 1960 : un renouveau en cours.

Entre la Première Guerre mondiale et les années 1960, on ne trouve à peu près aucun ouvrage ou article intéressant notre sujet. Deux explications principales peuvent être avancées : on est alors à une époque où le genre biographique est décrié et où, en histoire, on met l'accent sur la longue durée et l'étude des grands phénomènes économiques et sociaux. L'étude des relations entre deux hommes, pendant quatre ans et à partir de documents largement personnels (correspondances et mémoires notamment), n'est donc de toute évidence plus à la mode. En outre, tout semble avoir été dit sur Louis, les grands travaux de la deuxième moitié du XIX^e siècle font suffisamment autorité pour qu'on ne ressente pas le besoin de les remplacer ou de les dépasser. La manière dont on parle de Louis et de l'attitude de Napoléon vis-à-vis du roi et de son royaume, n'est plus que variations (peu nombreuses au demeurant) sur les thèmes composés précédemment. Tout au plus remarque-t-on la publication de mémoires comme ceux de la reine Hortense par Jean Hanoteau et le Prince Napoléon en 1927, ou en 1955 des derniers textes inédits de Napoléon par Nada Tomiche, qui complète le travail de Frédéric Masson et Guido Biagi²².

On écrit certes encore beaucoup sur la période napoléonienne, mais c'est surtout à partir des années 1960 que les questionnements et les méthodes se mettent à se renouveler. On commence ainsi à réfléchir plus sérieusement sur la politique européenne de Napoléon et sur la réception de l'influence française dans les différents pays d'Europe. Ainsi, dès 1965, Owen Connelly avec son *Napoleon's satellite kingdoms* porte un regard vif sur les différents royaumes dirigés par la famille Bonaparte et tente des explications parfois audacieuses mais souvent séduisantes sur les comportements de Louis et de son frère. Il émet des idées tout à fait originales mais ne cite malheureusement aucune source, de sorte que parfois on ne sait

²² MASSON (Frédéric), BIAGI (Guido) *Napoléon inconnu, papiers inédits (1786-1791) publiés d'après les originaux autographes, accompagnés de notes sur la jeunesse de Napoléon*, Paris, P. Ollendorf, 1895, 2 vol.

que penser de ses prises de position (les royaumes en question ne sont que des « puppet states », des États fantoches, Louis est un faible d'esprit, le Corps Législatif de Hollande a un pouvoir réel...). Au-delà des idées belles mais parfois très discutables, il y a un effort réel pour expliquer, décortiquer le règne de Louis (en une cinquantaine de pages), qui contraste avec l'approche essentiellement narrative et chronologique des ouvrages français traitant du sujet.

Justement, deux ans auparavant est parue la seule biographie en français de Louis Bonaparte, par Dominique Labarre de Raillicourt. Bien documenté, plutôt maître de son sujet et du récit, l'auteur tombe néanmoins dans les mêmes travers que Du Casse : une valeur scientifique quasiment nulle, une certaine naïveté devant les sources, des analyses qui se veulent savantes mais qui laissent le lecteur sur sa faim. Au reste, la diffusion étroite de l'ouvrage pose problème : quelle valeur accorder à un livre que presque personne n'a lu ?

Depuis lors, et surtout à partir des années 1970, trois directions ont été et sont encore explorées : l'histoire de l'Europe, celle de la période française aux Pays-Bas et le genre biographique. Pour la première, on notera des tentatives de synthèses sur le thème de « Napoléon et l'Europe », qui cherchent à mettre en lumière et à expliquer les différents modes de domination mis en place par le Premier Consul puis empereur sur le continent, et à en chercher le sens. C'est ce que réussit Stuart Woolf en 1990 avec *Napoléon et la conquête de l'Europe*, mais non sans un certain nombre d'inexactitudes et une connaissance inégale des différentes régions d'Europe. À lire cet ouvrage, on a l'impression que la Hollande est vraiment un cas à part en Europe (ce qui est peut-être vrai, mais en l'occurrence semble provenir plus d'un manque d'informations que d'une certitude). Un an plus tôt est paru sous la direction de Jean Tulard un ouvrage collectif, *L'Europe au temps de Napoléon* ; le plan est découpé, comme chez Connelly, par État, et l'article sur la Hollande ne nous apprend pas grand'chose. C'est une bonne synthèse, plutôt à visée vulgarisatrice. Mais l'important est qu'on envisage ce genre d'ouvrage comme un outil de comparaison entre les différentes régions dominées par la France. Plus récemment, des colloques ont permis de faire le point sur les progrès de la recherche pour ce qui est de la dimension européenne du phénomène napoléonien : les deux intitulés *Napoléon et l'Europe*, à La Roche-sur-Yon en 2001 et à Paris en 2004, ainsi que celui d'Avignon en 2000, *Voies nouvelles pour l'histoire du Premier Empire*, dont

le propos embrasse volontiers la dimension européenne, et qui contient justement une contribution d'Annie Jourdan sur les Pays-Bas.

D'un autre côté, depuis la parution en 1977 de *Patriots and Liberators* de Simon Schama, la recherche sur la période française des Pays-Bas a repris. Questions idéologiques, politiques, artistiques et culturelles sont bonnes à être étudiées maintenant que le pays reprend conscience de ce qui s'est passé entre la fuite du stathouder en 1795 et l'accession des Orange-Nassau au trône du tout nouveau Royaume des Pays-Bas en 1814, et de l'intérêt qu'il y a à étudier cette période si complexe. Mais il serait plus juste de parler ici de la seule République batave, puisque le Royaume de Hollande suscite beaucoup moins l'intérêt des historiens. Quelques exceptions notables cependant : la thèse de Tom Pfeil sur les finances entre la Révolution de 1795 et l'incorporation de 1810 (1998), celle de Johan Joor sur les agitations, provocations et insubordinations entre 1806 et 1813, c'est-à-dire pendant la « période française » (2000), et celle de Martijn van der Burg sur les transferts culturels entre la France et les Pays-Bas au temps de Napoléon (2007). La venue d'une historienne française à Amsterdam, Annie Jourdan, en tant que professeur invitée, facilite depuis quelques années la connaissance en France à la fois de la République batave et des travaux d'historiens néerlandais sur la période. En témoignent plusieurs articles importants dans les *Annales historiques de la Révolution française*, d'Annie Jourdan, de Willem Frijhoff et de Jost Rosendaal notamment. En 2001, le quatrième numéro de l'année a été tout entier consacré à la République batave (avec des traductions d'Annie Jourdan pour les articles en néerlandais). De même, un colloque s'est tenu en 1995 à Paris avec pour titre : *Remous révolutionnaires, République batave, armée française*, et avec des interventions concernant aussi la période française. Les universitaires semblent seulement depuis peu de temps s'emparer du Royaume de Hollande ; en tout cas, on constate que l'indifférence publique sur cette période se dissipe de plus en plus. Au printemps 2006, à l'occasion du bicentenaire de l'accession de Louis au trône, s'est tenu un colloque à Amsterdam centré sur le personnage (actes non encore parus). Du coup, la Hollande tient sa place dans les colloques qui se multiplient en France depuis une décennie sur le thème de l'Europe au temps de Napoléon.

Enfin, depuis trente à quarante ans, le genre biographique revient en grâce, en même temps que se développe l'axe de recherches sur « l'écriture de soi » et les écrits du for privé. Les correspondances et les mémoires suscitent un regain d'intérêt et constituent à nouveau

des sources privilégiées. Pour ce qui est de la période napoléonienne, de récentes biographies font déjà date, en particulier parce qu'elles remettent au centre de la vie des personnages leur dimension politique. Ainsi, celle de Napoléon par l'Américain Steven Englund, parue dans les années 2000, est sous-titrée dans sa version originale anglaise : *a political life* (une vie politique). Celle de l'Italien Luigi Mascilli-Migliorini est dans la même veine, de même par exemple que le *Savary...* de Thierry Lentz, le *Talleyrand...* d'Emmanuel de Waresquiel, ou *Le roi Jérôme...* de Jacques-Olivier Boudon.

C'est aujourd'hui avec plus de recul et d'indépendance d'esprit que l'on juge Napoléon et ses choix politiques. L'admiration ou l'aversion que celui-ci suscite viennent considérablement moins fausser le raisonnement de ceux qui en écrivent l'histoire. On se départit également de la fâcheuse habitude, particulièrement tenace lorsque l'on parlait de Louis et de son royaume, de raisonner sur un événement par rapport à ceux qui le suivent, donnant ainsi l'impression que le sort du Royaume de Hollande était inéluctable. Le hasard des événements et le pragmatisme du Premier Consul et empereur prennent une place plus convenable. Le règne du premier roi de Hollande n'est plus toujours vu comme un bloc, que l'on pourrait décrypter avec une seule explication, et pendant lequel les actes du souverain et les événements affectant son pays iraient dans un seul sens. En outre, les outils pour connaître la période ne cessent de s'améliorer : inventaires d'archives (en particulier celui des archives du cabinet de Louis Bonaparte par Ségolène de Dainville-Barbiche il y a une vingtaine d'années, très complet), biographies de personnages centraux, édition de mémoires et de correspondances : la *Correspondance générale* de Napoléon en cours de publication par la Fondation Napoléon devrait permettre d'améliorer la connaissance de l'activité du personnage, même si, pour ce qui est de Louis, le nombre de lettres inédites enfin éditées devrait rester très faible. En résumé, on connaît aujourd'hui relativement bien le règne de Louis, on s'intéresse à la politique européenne de Napoléon, on dispose de fonds d'archives nouveaux (archives privées) ou mieux exploitables (Secrétairerie d'État impériale, archives diplomatiques notamment), et un intérêt pour une nouvelle approche des relations entre les membres de la famille Bonaparte se manifeste toujours. Mais il reste du travail pour caractériser et tenter de comprendre la relation entre Louis et Napoléon. La vision qu'on en a reste trop schématique. Les jugements sans nuances sont encore de mise²³. D'où l'intérêt de

²³ Ainsi dans le récent ouvrage de Thierry Lentz : *La France et l'Europe de Napoléon* (2007).

cette thèse d'École des chartes, par laquelle on tentera modestement de combler des lacunes et de corriger ou affiner des jugements portés sur le personnage de Louis, sur son règne et sur les relations complexes et particulières qu'il entretient avec son grand frère.

PREMIÈRE PARTIE. L'INSTAURATION DU ROYAUME DE HOLLANDE.

Chapitre premier. Pourquoi l'instauration du Royaume de Hollande ?

A. La Hollande au début de 1806 : une situation problématique vis-à-vis de la France.

1. Rappel historique des événements depuis 1795.

Pour comprendre la situation politique des Pays-Bas au printemps 1806, il est nécessaire de se projeter vingt-cinq ans en arrière, pour rappeler, brièvement car il ne s'agit pas du cœur de cette étude, les événements qui conduisent à l'instauration du premier royaume de ce pays. Entre 1781 et 1787, un courant libéral et éclairé, partisan d'une refondation de l'État sur des bases unitaires, nationales et plus démocratiques, a déjà tenté de prendre le pouvoir et de réformer le pays¹. Ce mouvement dit des « patriotes » réussit brièvement, entre 1785 et 1787, à renverser le stathouder Guillaume V, faible et indécis, anglophile et gouvernant avec le duc de Brunswick, un prussien maréchal de l'armée autrichienne, alors que les Pays-Bas venaient de sortir d'une guerre humiliante contre l'Angleterre et que l'empereur renouvelait ses prétentions à l'ouverture de l'Escaut et à la fin du statu quo dans les Pays-Bas autrichiens. Cette révolution, dite logiquement « des patriotes », est réprimée en septembre et octobre 1787 avec l'aide de la Prusse, de l'Autriche et de l'Angleterre. Le stathouder retrouve son pouvoir. Ce mouvement présente bien des différences avec la Révolution française : il est non violent ; il oppose des personnes

¹ Pour plus de détails sur cette période, cf. entre autres Christophe De Voogd, *Histoire des Pays-Bas, des origines à nos jours*, Paris, 2003, p. 148-155 ; Simon Schama, *Patriots and liberators, revolutions in the Netherlands (1780-1813)*, Londres, 1973, p. 64-135 ; Frans Grijzenhout, Niek Van Sas et Wijnand Mijnhardt (éd.), *Voor vaderland en vrijheid. De revolutie van de patriotten*, Amsterdam, 1987, 196 p.

I. Pourquoi l'instauration du Royaume de Hollande ?

d'horizons divers à un personnage, le stathouder, qui concentrait les pouvoirs mais n'était pas considéré comme l'incarnation de l'État ; il oppose la nation à l'étranger, représenté par ce stathouder. Mais la proximité dans le temps et une même « intense aspiration à la réforme de l'État »² ont fortement contribué à l'établissement d'un parallèle entre les deux événements. Il est vrai d'ailleurs que de nombreux patriotes néerlandais, réfugiés en France après l'échec de leur mouvement, sont très proches des idées défendues par les révolutionnaires français, tels Jacobus van Staphorst, Abbema, Bicker, Van de Kastele, Valckenaer³, ou encore le général Daendels qui s'est battu dans les armées révolutionnaires.

En janvier 1795, lorsque les troupes françaises emmenées par Pichegru franchissent le Rhin et commencent l'invasion des Provinces-Unies ennemies, les pouvoirs locaux en profitent pour se révolter à nouveau contre le stathouder, qui s'enfuit en Angleterre⁴. Avec les patriotes rentrés au pays ou restés sur place, tels Wiselius, Schimmelpenninck, Gogel ou Van Maanen, est instaurée la République batave. Cette première des « républiques sœurs » éprouve des difficultés à trouver une stabilité politique et, divisions internes et ingérence française aidant, ne réussira jamais vraiment à la trouver. Dans un premier temps, la souveraineté du peuple est proclamée et une organisation provisoire de la vie publique semblable à celle de la France est mise en place, en attendant des élections et une constitution. Un traité, signé à La Haye le 16 mai 1795, scelle l'alliance entre les peuples français et batave, mais à des conditions assez dures pour le second, puisque celui-ci cède au vainqueur la Flandre Zélandaise (partie continentale de la Zélande, sur la rive gauche de l'Escaut, à l'ouest d'Anvers) et le Limbourg soit les territoires de Maastricht et de Venloo (article 12) et puisque le port de Flessingue, crucial par son emplacement sur l'île de Walcheren dans l'estuaire de l'Escaut, est partagé entre les deux nations (article 14). En outre, tant que la guerre doit durer, une armée française de 25 000 hommes sur place doit être soldée, équipée et entretenue par la République batave (3^e article secret et séparé)⁵.

² C. De Voogd, *Histoire des Pays-Bas...* p. 149.

³ Annie Jourdan, « Napoléon et les élites patriotes bataves : un même combat ? », dans *Napoléon et l'Europe, regards sur une politique : colloque de Paris, 18 et 19 novembre 2004*, éd. Thierry Lentz, Paris, 2005, p. 228-229.

⁴ Pour plus de détails sur la République batave, cf. entre autres C. De Voogd, *Histoire des Pays-Bas...* p. 155-160 ; S. Schama, *Patriots and liberators...* p. 211-464 ; A. Jourdan, « Napoléon et les élites patriotes bataves... » p. 229-240 ; id., « La République batave et le 18 Brumaire, la grande illusion », dans *Annales historiques de la Révolution française*, n° 318, 1999, p. 755-772.

⁵ Le texte de ce traité se trouve en maints endroits, en particulier dans : Félix Rocquain, *Napoléon Ier et le roi Louis, d'après les documents conservés aux Archives nationales*, Paris, 1875, p.295-299.

I. Pourquoi l'instauration du Royaume de Hollande ?

Assez vite cependant, les nouveaux dirigeants se divisent sur le visage à donner à la nouvelle république, selon une ligne de fracture opposant grosso modo les radicaux unitaristes aux modérés fédéralistes. Une première constitution conciliant les deux courants est rejetée par le vote du peuple en août 1797, avant que les radicaux ne prennent le pouvoir par un coup d'État le 22 janvier suivant. Une constitution unitaire est alors achevée et approuvée par le peuple. Mais bientôt une partie des hommes au pouvoir, choqués par les violations du droit et la politique arbitraire des unitaristes les plus enthousiastes, se désolidarise et écarte ces derniers par un nouveau coup d'État, le 12 juin 1798. Commence alors une période marquée par la légalité (autrement dit, c'est la fin des remous révolutionnaires) et par un exercice commun du pouvoir par les unitaristes les moins virulents et les modérés non fédéralistes.

Les deux changements de cap de 1798 n'ont pas pu se faire sans l'accord de Paris et l'appui de l'armée française sur place. À partir de l'avènement de Napoléon Bonaparte en France en l'an 8 (fin 1799), l'emprise du puissant allié sur la direction des affaires publiques aux Pays-Bas se fait encore plus complète. Officiellement, le premier consul se place du côté des patriotes, des révolutionnaires de 1795. En fait, il voit surtout en la République batave un réservoir de subsides, la richesse inépuisable des Pays-Bas étant une idée très répandue alors en dépit des difficultés économiques du pays depuis le début du XVIII^e siècle. Ainsi, alors que le coup d'État de Brumaire a fait naître chez les patriotes des espoirs de retour aux principes de 1789 et de 1795 (paix, confiance et fraternité entre les deux nations), Bonaparte réclame six millions de florins à la République batave pendant les préparatifs de la guerre contre l'Autriche. Devant l'échec de cette demande, celle-ci est renouvelée en décembre 1800, mais seule la moitié de la somme est obtenue. C'est la première fureur que causent les Pays-Bas à Napoléon Bonaparte, c'est aussi la fin des illusions pour les dirigeants néerlandais. Plus grave : nombre de patriotes, dont Schimmelpenninck, ambassadeur à Paris, Gogel, Goldberg, ou encore Van der Palm, respectivement ministres des Finances, de l'Économie et de l'Éducation, se plaignent du fait que le système unitaire prévu n'est pas mis en place et que les réformes les plus importantes ne peuvent se faire ; aussi envisagent-ils le passage à un régime à l'exécutif plus fort. Ils croient le moment venu après la signature du traité de Lunéville en février 1801. Or Napoléon, par l'intermédiaire de l'ambassadeur de France à La Haye, Sémonville, impose au contraire à l'automne de la même année une nouvelle

I. Pourquoi l'instauration du Royaume de Hollande ?

constitution marquée par le retour au fédéralisme, par une grande timidité sur les droits de l'homme et le droit de vote, et par un morcellement du pouvoir exécutif (confié à un conseil exécutif de douze membres, la Régence d'État) couplé à un affaiblissement du législatif (moins de sessions et fin de l'initiative des lois pour le corps législatif). Ce qui est interprété par beaucoup comme un retour à l'ordre ancien, du temps du stathouder, révèle peut-être une méconnaissance de l'opinion batave de la part de ceux qui ont mis en place ce nouveau système ; en tout cas, le but de Bonaparte, qui semble être avant tout d'affaiblir politiquement son allié pour mieux le contrôler, est atteint.

Entre 1801 et 1805, deux éléments évoluent cependant dans un sens tout à fait différent de ce qu'attendait Bonaparte. D'une part, les régents de 1787 et les orangistes reviennent progressivement aux affaires et occupent les places les plus importantes, alors que les patriotes de 1798 sont plus ou moins mis à l'écart. Le gouvernement français n'en est pas averti, car son ambassadeur, Sémonville, est grassement payé par la Régence d'État pour ne pas le rapporter⁶. D'autre part, le gouvernement batave ne se révèle pas plus coopératif qu'auparavant pour satisfaire les exigences françaises (argent, soldats, navires). Il faut dire que les sacrifices consentis par ce dernier sont énormes⁷, et qu'il n'a pas la force nécessaire pour mener une politique énergique. Il faut dire également qu'il se compose de personnes moins favorables à la tutelle française qu'auparavant et plus soucieuses de l'intérêt de la nation batave. À partir de mai 1803, avec la reprise de la guerre contre l'Angleterre, la solidité des liens entre les deux républiques est davantage mise à l'épreuve, puisque, avant de devenir militaire, le conflit est commercial, or les commerçants néerlandais vivent en partie du commerce avec l'Angleterre. De ce point de vue, c'est plusieurs années avant le blocus continental que les Néerlandais sont partagés entre leur alliance politique et militaire et leurs intérêts économiques. Des mesures contre le commerce avec les îles Britanniques sont prises, mais le gouvernement français proteste bientôt contre le fait qu'elles ne sont pas bien respectées.

⁶ La rémunération est de 3 000 florins par mois d'après Annie Jourdan, « Napoléon et les élites patriotes bataves... », p. 237. Pour une étude détaillée sur l'ambassade de France aux Pays-Bas entre 1799 et 1806, cf. le mémoire de master 2 de Martin Leveneux, soutenu à l'université Paris 4 en 2007.

⁷ Annie Jourdan, « Napoléon et les élites patriotes bataves... », p. 238, rapporte le chiffre de 229 millions de florins entre 1795 et 1803. D'après le ministre des Finances, en 1806, ce chiffre est de près de 250 millions : AN, AF IV 1683 p. 82.

I. Pourquoi l'instauration du Royaume de Hollande ?

Après trois ans de ce régime, le Premier Consul se décide à modifier encore une fois les institutions bataves pour remédier à ces problèmes. Cette fois-ci, la solution passe par un renforcement du pouvoir exécutif, confié à une seule personne de confiance, ce qui doit permettre d'obtenir plus facilement ce que l'on veut du pays. Le choix se porte à la fin de 1804 sur un homme auquel Bonaparte croit pouvoir faire confiance, Roger-Jean Schimmelpenninck. Celui-ci, né en 1761 d'une famille riche et puissante de la province d'Overijssel, avocat, a été mêlé à la révolution des patriotes en 1784-1785, avant de prendre la tête de la municipalité d'Amsterdam en 1795. Envoyé en mission diplomatique auprès du Directoire en 1798, il reste alors à Paris comme ambassadeur. Fervent partisan de Bonaparte en Brumaire (il est de ceux qui applaudissent à son arrivée au pouvoir et voient en lui une garantie pour la République batave), il participe notamment aux négociations et à la signature de la paix d'Amiens, avant d'être envoyé comme ambassadeur à Londres dans la foulée. Rentré après la rupture de la paix d'Amiens et ayant échoué à préserver la neutralité de son pays, il est à nouveau envoyé auprès du gouvernement français en 1804. Là Napoléon, nouvel empereur des Français à partir du mois de mai, lui laisse l'alternative suivante : soit les Pays-Bas sont annexés à l'Empire français, soit on y instaure un régime autoritaire comme en France. Si la première proposition paraît inadmissible, la seconde ne va pas de soi non plus, car les Néerlandais n'ont jamais bien vécu sous un pouvoir personnel fort (le stathouder était avant tout un chef militaire, et ses prétentions hégémoniques sur le gouvernement intérieur n'ont jamais été bien acceptées) ; en outre, faire l'unité du pays est une tâche qui reste difficile, comme le prouve la réalité du terrain depuis plusieurs années. Schimmelpenninck accepte finalement d'être mis à la tête de la République batave, ce qui est fait en février 1805, lorsque, conformément à ce que Napoléon désire pour préserver l'illusion d'un libre choix des Bataves, les représentants de cette nation appellent solennellement leur ambassadeur à Paris à leur tête. Il est officiellement installé dans ses fonctions le 1^{er} mai. On recrée pour lui le titre de pensionnaire (*Raadpensionaris* en néerlandais⁸) en le faisant précéder de l'adjectif « grand » : il s'agissait, au temps de l'ancienne république, du président des états de Hollande qui, représentant sa province aux états généraux, se voyait confier des responsabilités civiles importantes, en particulier en

⁸ Littéralement « pensionnaire du conseil » ou « conseiller pensionnaire » ; on le désigne également parfois par cette seconde expression en français, notamment lorsque ce sont des Néerlandais qui écrivent.

I. Pourquoi l'instauration du Royaume de Hollande ?

politique étrangère⁹. Titre significatif, comme en France celui d'empereur, d'une volonté de s'ancrer dans un passé glorieux, mais aussi de rejeter l'institution monarchique anté-révolutionnaire (celle du stathouder, auquel les états-généraux se sont souvent opposés, mais dont les pouvoirs n'ont cependant jamais été ceux d'un monarque absolu).

Conformément à la nouvelle constitution de 1805, le grand pensionnaire gouverne à l'aide de ministres et d'un Conseil d'État (*Raad van State*) recréé qui a les mêmes attributions que celui de France. Quant au corps législatif, rebaptisé de l'ancien nom d'Assemblée de Leurs Hautes Puissances (abrégé LL. HH. PP., dit en néerlandais *Vergadering van Hun Hoog Mogenden*), le nombre de ses membres et ses pouvoirs sont réduits, de sorte qu'il ressemble plus, comme le Tribunat et le Corps Législatif en France, à une chambre d'enregistrement. C'est également au nouveau chef de l'État que reviennent les nominations principales. Schimmelpenninck s'efforce de réaliser l'unité politique en nommant des personnes d'origines diverses (orangistes, patriotes...) selon leurs capacités ; une vraie politique bonapartiste en somme. Des réformes importantes sont également introduites (nouveau système fiscal unifié, réorganisation administrative...). En revanche, les réticences sont toujours aussi grandes en ce qui concerne le soutien demandé par la France en matière de subsides, de fournitures, de soldats. En outre, Schimmelpenninck commence à souffrir d'une maladie des yeux qui fait considérablement baisser sa vue et l'entrave dans son gouvernement. Si bien que vers la fin de l'année 1805, Napoléon commence à songer à réformer encore une fois le régime politique des Pays-Bas.

2. La situation en 1806 : une impasse politique.

Quels sont les éléments qui conduisent Napoléon à vouloir une réforme à la tête de l'État néerlandais ? Qu'est-ce qui fait que la situation politique de la République batave est devenue intenable aux yeux de l'empereur ?

Posons comme préalable qu'il paraît aujourd'hui impossible de connaître la pensée profonde de Napoléon à ce moment-là concernant ses intentions à court et à long terme pour les Pays-Bas. Nous pouvons tenter de les deviner par les faits avérés et par ce qu'il écrit plus

⁹ C. De Voogd, *Histoire des Pays-Bas...* p. 89. Pour comprendre facilement les institutions néerlandaises à partir de l'indépendance des Provinces-Unies, cf. dans ce même ouvrage les pages 86 à 89.

I. Pourquoi l'instauration du Royaume de Hollande ?

tard, mais sa pensée du moment nous est restée inaccessible. En effet, Napoléon ne semble pas avoir écrit à ce sujet ou laissé un témoignage oral qui nous aurait été transmis de façon fiable par quelque témoin ; cela reste d'ailleurs valable pour toute la période allant jusqu'à la fin du Royaume de Hollande en 1810. Et à partir de son retour à Paris le 26 janvier 1806, après la campagne d'Autriche, c'est oralement qu'il communique avec ses ministres, et notamment avec celui des Affaires Étrangères Talleyrand, chargé de mettre en œuvre toute exigence impériale pour une réforme institutionnelle dans un autre État. Aussi devons-nous prendre pour base des faits objectifs et user de prudence pour avancer des conclusions.

Schimmelpenninck en lui-même constitue un problème de taille. Placé à la tête des Pays-Bas parce que ses idées étaient proches de celles de Napoléon et qu'il semblait pouvoir amener la République batave à une meilleure collaboration avec la France, il a certainement déçu l'empereur en s'opposant à certaines de ses demandes. Pourtant, il semblait l'homme idéal. Si j'ai pris le meilleur Hollandais qui pouvait convenir et qu'il me manque, alors a fortiori aucun Hollandais ne pourra convenir : tel est peut-être le raisonnement de Napoléon. Car si on juge le système bon, pourquoi le changer en même temps que l'homme qui est à sa tête ? Il est vrai que le système était fait sur mesure pour Schimmelpenninck. Mais il est surtout indéniable que Napoléon désire rapprocher encore plus le gouvernement de la République batave du sien. Dans ce contexte, la maladie oculaire du grand pensionnaire arrive sûrement à point nommé, et fournit un bon prétexte pour l'évincer, malgré toute l'importance qu'on accorde au plus haut des États à ce malheureux accident de santé. On peut dire que l'expérience Schimmelpenninck semble avoir prouvé à Napoléon que la coopération entre les deux pays ne pouvait pas être efficace en laissant des Bataves à la tête de leur État. En outre, la relative impopularité du personnage¹⁰ montre à quel point il est difficile d'imposer un pouvoir personnel à un pays habitué depuis plusieurs siècles à un gouvernement collectif.

Car il faut bien voir que la donne a changé depuis 1795. De deux nations alliées et amies, nous sommes passés à une domination de fait de la France. Tout le monde remarque, et les contemporains les premiers, que les Pays-Bas sont traités comme un pays conquis.

¹⁰ A. Jourdan, « Impossible fusion ou impossible réunion ? Napoléon et la République batave », dans *Voies nouvelles pour l'histoire du Premier Empire. Territoires. Pouvoirs. Identités : colloque d'Avignon, 9-10 mai 2000*, éd. Natalie Petiteau, Paris, 2003, p. 111.

I. Pourquoi l'instauration du Royaume de Hollande ?

C'est d'ailleurs souvent ainsi que Napoléon en parle¹¹. Le contexte international a considérablement changé depuis l'avènement de la République batave. À la fin de l'année 1805 spécialement, la France contrôle et est sur le point de contrôler de nouveaux territoires en Europe, en particulier dans l'espace germanique. Et il est à remarquer que la République batave est à ce moment, avec la Confédération helvétique, la dernière des républiques sœurs à subsister. En mars 1805, la République italienne a été transformée en un Royaume d'Italie sous la souveraineté de Napoléon et la direction effective de son fils adoptif, le vice-roi Eugène. Le 1^{er} janvier 1806, conformément au traité de Presbourg signé quelques jours plus tôt, les électeurs de Bavière et de Wurtemberg sont confortés dans leurs territoires et deviennent roi, le tout grâce à la victoire d'Austerlitz. Les territoires de Berg et de Clèves, le long du Rhin, acquis par la France à la même occasion et peu après, sont sur le point d'être confiés à un proche de l'empereur, Joachim Murat (mars 1806), sans oublier le Royaume de Naples, pris aux Bourbon-Sicile et donné au grand frère de Napoléon, Joseph (février 1806). Dans la partie de l'Europe dominée par la France, la République batave fait désormais figure d'exception.

Des raisons stratégiques expliquent par conséquent le rapprochement que Napoléon exige des Pays-Bas. En effet, lors de la campagne d'Autriche à l'automne 1805, l'empereur a craint que la Prusse entre dans la coalition austro-russe. Si cela avait été le cas, les Prussiens auraient pu facilement attaquer sur le Rhin en profitant de l'absence de la Grande Armée, car leurs États s'étendent très à l'ouest, le long de ce fleuve. C'est ainsi que Louis Bonaparte s'est vu confier la direction d'une armée de réserve chargée de protéger la République batave, entre novembre 1805 et janvier 1806. Après le traité de Presbourg, les affaires avec la Prusse ne sont pas réglées, et une guerre n'est pas à exclure. Or l'armée batave est assez faible, et les Néerlandais sont réputés pour être peu ardents au combat terrestre. Et si Napoléon envisage une guerre contre la Prusse, ce n'est sûrement pas pour se contenter de se défendre. Nous pouvons sérieusement supposer qu'il n'entend pas entraîner les Pays-Bas dans une guerre sans être certain qu'ils suivront sans réticences. D'où l'importance d'une personne sûre à la tête de ce pays.

¹¹ Par exemple dans sa lettre à Louis du 3 juillet 1806 (Rocquain p. 6) : « Je reçois votre exposé des réclamations du royaume de Hollande. Ce sont des réclamations qui datent de la conquête. » Il faut comprendre : les événements militaires de 1795.

I. Pourquoi l'instauration du Royaume de Hollande ?

Enfin, l'un des points les plus sensibles dans les relations franco-bataves reste la guerre commerciale que l'on livre aux ennemis de la France, et en particulier à l'Angleterre. La grande majorité des Néerlandais considèrent que leur pays ne peut pas vivre sans le commerce avec ce pays. Il ne nous appartient pas de juger ici s'ils ont raison ou non. L'important est que cette opinion soit largement répandue, et que les mesures exigées par l'allié français viennent la contrarier. Depuis la rupture de la paix d'Amiens en mai 1803, la République batave a bien pris des mesures pour entraver le commerce avec l'Angleterre, sans que l'on vise à une interruption totale. Les Français cependant se plaignent régulièrement que ces interdictions ne soient pas respectées partout et par tous. Napoléon songe-t-il déjà sérieusement au blocus continental au début de 1806, et prévoit-il les difficultés que risque de lui donner la République batave pour son application ? Nul ne sait. Nous pouvons envisager le renforcement du contrôle de ce pays dans un schéma : destruction de la flotte française, victoire de la France sur l'Autriche et la Russie, prise de contrôle de pays côtiers (Naples et Hollande) et attente d'un geste de l'ennemi (les ordres en conseil britanniques), guerre contre la Prusse et contrôle de l'Allemagne du Nord, et enfin instauration du Blocus continental. Mais cela supposerait que tous ces événements aient eu lieu avec pour but ultime ce blocus, d'où un risque de présenter les choses avec une vision réductrice et téléologique. Toujours est-il que contrôler plus étroitement les Pays-Bas va dans le bon sens pour qui veut se ménager la possibilité de durcir la guerre commerciale.

À cette question est liée celle des finances de la République batave, qui sont dans un état catastrophique, à cause des formidables augmentations de dépenses qu'elle a dû consentir depuis sa création, du fait de l'état presque permanent de guerre dans lequel son alliance forcée avec la France la tient. Pour que la République continue, entre autres, à fournir des soldats, à entretenir les troupes françaises et à équiper sa flotte de guerre, il faut que le problème de la dette puisse être réglé. Or les Néerlandais sont extrêmement attachés à leur dette nationale, dont beaucoup tirent de substantiels revenus (rentes), et sont fermement opposés, y compris Schimmelpenninck, à l'idée d'une banqueroute. Il ne fait pas de doute que Napoléon désire plus d'énergie (c'est le terme qui revient sans cesse à l'époque) à la tête de ce pays pour que les relations franco-bataves ne soient plus obérées par ce problème récurrent. N'oublions pas ici que Napoléon considère les richesses des Pays-Bas

I. Pourquoi l'instauration du Royaume de Hollande ?

inépuisables¹². Aussi la gêne financière sans cesse alléguée doit-elle être à ses yeux au mieux un effet d'une mauvaise gouvernance, au pire un prétexte derrière lequel se cache la mauvaise volonté des dirigeants. C'est au reste une idée qu'il n'abandonnera pas par la suite durant les quatre années du Royaume de Hollande.

Les Pays-Bas relèvent de la politique extérieure, mais pour atteindre ses buts, Napoléon envisage une transformation radicale de la politique intérieure de ce pays. Au début de 1806 arrive à la Secrétairerie d'État impériale un mémoire anonyme, que l'empereur a très bien pu lire, intitulé *Notes sur la Hollande et la Belgique, par un agent secret du ministre de la Police*¹³, qui présente ceci d'intéressant que les idées développées sont et seront en grande partie reprises par Napoléon lui-même (à moins qu'elles ne viennent confirmer celles que Napoléon avait déjà). Selon cet agent secret, le gouvernement hollandais inspire dans son pays plus d'indifférence qu'autre chose, en fait « ce n'est pas précisément contre le gouvernement hollandais qu'on murmure, c'est contre la France. » Le gouvernement justement entretient ces idées. « Il estime sans doute qu'elles sont à sa décharge, et jusqu'à un certain point il a raison ; car en se regardant comme dominé par l'influence de la France, on lui pardonne sa nullité, son impéritie et même ceux de ses actes qui déplaisent le plus. » Ce qui explique qu'on se permette en Hollande de cultiver un esprit si défavorable à la France et si favorable à la Prusse et à l'Angleterre. Ce qui fait aussi dire à cet agent secret à propos du gouvernement du grand pensionnaire : « Ou il est réellement attaché à la France, et dans ce cas, ce sont les Hollandais eux-mêmes qui sont dupes de sa fausseté, ou il ne supporte qu'avec impatience l'influence du gouvernement français, et dans ce cas, c'est la France qu'il trompe par de fausses démonstrations d'amitié. » Illustration : le commerce. D'un côté le gouvernement prend des ordonnances pour entraver le commerce anglais, mais d'un autre côté il ne punit pas ceux qui y contreviennent et au contraire les encourage. Le seul pleinement attaché aux intérêts de la France, qui essaye vraiment d'entraver ce commerce, est l'amiral Ver Huell¹⁴. Même s'il ne tire pas de conclusion, le rédacteur de cette note délivre un message clair : si l'on veut que la Hollande marche dans le sens de la France, il faut un

¹² C'est le mot d'Annie Jourdan, dans « Napoléon et les élites patriotes bataves... » p. 234.

¹³ AN, AF IV 1683, d. 1, p. 83.

¹⁴ Carel Henryck Ver Huell ou Verhuell (1764-1845), a servi dans l'armée puis dans la marine néerlandaise. Après avoir quitté le service en 1795, il est rappelé par le Premier consul en 1803 et, commandant la flotille batave, il s'illustre plusieurs fois face aux Anglais. Contre-amiral en 1803, vice-amiral en 1804, il est ministre de la Marine depuis 1805.

I. Pourquoi l'instauration du Royaume de Hollande ?

changement radical dans l'esprit du gouvernement. À noter enfin que l'agent secret, en dépeignant les différents partis existants en Hollande, distingue d'une part un parti orangiste et un parti constitutionnel défavorables à la France et protestants, et d'autre part un parti républicain, favorable à la France et admiratif de Napoléon, guéri de ses excès révolutionnaires, et surtout composé de catholiques. D'où cette constatation où se lit tout l'opportunisme et les jugements rapides qui caractérisent et caractériseront la politique française vis-à-vis de la Hollande : « La France n'ayant en Hollande de partisans et d'amis que parmi les catholiques, il serait peut-être de sa politique de les protéger et d'exiger qu'on les fasse participer aux emplois ; car elle n'a certainement rien à gagner avec les autres partis, et elle ferait de celui-ci tout ce qu'elle voudrait. » Favoriser les républicains et les catholiques : deux futurs leitmotifs dans le discours de Napoléon à son frère.

Pour toutes ces raisons, le maintien de Schimmelpenninck à la tête des Pays-Bas pose un sérieux problème.

3. Les différentes possibilités.

C'est une lettre de Talleyrand à Schimmelpenninck qui déclenche les discussions, qui vont mener à l'avènement de Louis comme roi de Hollande¹⁵. De Gou et Rocquain la datent du 6 février 1806¹⁶, Connelly du 6 janvier sûrement par erreur¹⁷ ; la minute est simplement datée de janvier 1806¹⁸, ce qui montre que très peu de temps après son arrivée à Paris le 26 janvier, Napoléon s'occupe de la question batave. Dans cette lettre, Talleyrand fait savoir au grand pensionnaire que le contexte européen exige que la stabilité soit assurée à la tête de l'État batave (sous-entendu, notamment, qu'il ne dépende plus de la vie d'une personne), ce qui passe par une réforme, pour la discussion de laquelle Napoléon veut qu'on envoie une personne de confiance à Paris, l'amiral Ver Huell, alors ministre de la Marine.

Nous avons déjà vu que Napoléon ne semble plus faire confiance à un Néerlandais pour diriger les Pays-Bas. Tant qu'à stabiliser le pouvoir exécutif, on imagine aisément que

¹⁵ Pour une vue complète de l'enchaînement des faits, cf. Leonard De Gou, *De Staatsregeling van 1805 en de Constitutie van 1806 : bronnen voor de totstandkoming*, La Haye, Instituut voor Nederlandse Geschiedenis, 1997, LXV-808 p.

¹⁶ *Ibid.* p. XX ; Rocquain p. IX.

¹⁷ Owen Connelly, *Napoleon's satellite kingdoms : managing conquered peoples*, 1965, p. 12.

¹⁸ MAE, CP Hollande 610 p. 1.

I. Pourquoi l'instauration du Royaume de Hollande ?

L'empereur veut le confier à quelqu'un qui ne risque pas de trahir sa confiance. Au printemps 1805, des rumeurs ont déjà couru de l'avènement d'un prince étranger quand il s'est agi de réformer la tête de l'État. Ces bruits reprennent au début de 1806. Mais quel prince ? Les dirigeants bataves et le grand public entendent parler sérieusement du prince Louis à partir de la fin du mois de mars. Avant, et même après car les choses ne sont pas décidées tout de suite, différents noms circulent, tels ceux du grand-duc Charles, du grand-duc de Bade, ou du prince de Nassau-Weilburg¹⁹. On parle sérieusement de Joachim Murat, comme le rapporte l'ambassadeur de Prusse à La Haye, Caesar, à son ministre des Affaires Étrangères Hardenberg²⁰. L'épouse de Louis, Hortense, rapporte d'ailleurs dans ses mémoires que, Caroline, sœur de l'empereur et épouse de Murat, avait depuis un certain temps des vues sur la couronne de Hollande ; elle aurait ainsi dit : « Je n'ai assisté au mariage du prince Eugène à Munich²¹ que sur la promesse que l'empereur m'a faite de cette couronne de Hollande²². » Mais c'est un frère de l'empereur que l'on voit le plus s'installer à la tête de la Hollande, éventuellement Jérôme²³, surtout Louis. Ce dernier a été très remarqué lors de son séjour aux Pays-Bas entre octobre 1805 et janvier 1806, durant lequel, relativement peu occupé par les affaires militaires, il a eu le temps de visiter le pays et d'y rencontrer nombre de dignitaires. Le ministre plénipotentiaire²⁴ de France à La Haye, le général Dupont-Chaumont, écrit ainsi à Talleyrand : « le prince Louis, dans la visite qu'il a faite des principales villes de cette république, a, chose assez difficile, déridé les fronts de toutes les classes des habitans ; on ne parle que de son affabilité et de ses manières simples²⁵. » On n'a pas manqué d'interpréter sa présence comme un prélude à son éventuelle installation comme souverain. Ainsi, lorsque l'on apprend que Ver Huell est appelé à Paris pour des affaires importantes, le nom du prince Louis commence à être sur toutes les lèvres. Napoléon aurait lui-même dit à son frère en le voyant à Strasbourg aux alentours du 15 janvier, déjà de retour de ce pays : « Pourquoi l'avez-vous quitté ? On vous y voyait avec plaisir, il fallait y rester. » Mais comme c'est Louis

¹⁹ A. Jourdan, « Napoléon et les élites patriotes bataves... », p. 240.

²⁰ GSAPK, I. HA Rep. 34, Nr 227aa, fascicule 430 : lettres du 27 février et du 17 mars 1806.

²¹ Le 14 janvier 1806 a lieu le mariage du prince Eugène, beau-fils et fils adoptif de Napoléon, avec la fille du roi de Bavière, Auguste-Amélie.

²² Hortense de Beauharnais, *Mémoires de la reine Hortense*, éd. Christophe Pincemaille, Paris, 2006, p. 146.

²³ GSAPK, I. HA Rep. 34, Nr 227aa, fascicule 430 : lettre du 17 mars.

²⁴ Il s'agit d'un grade dans la hiérarchie du personnel diplomatique, le deuxième, après ambassadeur et avant secrétaire de légation de 1^e classe, secrétaire de 2^e classe et élève-breveté : Yves Bruley, « Le personnel diplomatique napoléonien » dans *Napoléon et l'Europe, regards sur une politique : colloque de Paris, 18 et 19 novembre 2004*, éd. Thierry Lentz, Paris, Fayard, 2005, p. 154-168, à la p. 160.

²⁵ MAE, CP Hollande 610 p. 3 : lettre du 30 janvier 1806.

I. Pourquoi l'instauration du Royaume de Hollande ?

lui-même qui le rapporte dans ses mémoires²⁶, on ne peut être certain de l'authenticité du propos. Quant à dire que Napoléon a envoyé Louis protéger les Pays-Bas parce qu'il pensait déjà à y installer ce dernier, ce serait une affirmation bien osée et sans fondement, seulement corroborée par la suite des événements.

Napoléon songe-t-il à une autre personne que Louis ? Nous n'avons pas trace d'une autre possibilité envisagée par l'empereur. En revanche, nous savons bien que celui-ci songe également à annexer la République batave et à la départementaliser, comme cela a déjà été fait pour la partie allemande de la rive gauche du Rhin et pour la Belgique (anciens Pays-Bas autrichiens). Ce n'est pas la première fois qu'on y pense. Mais l'avantage de la domination directe serait contrebalancé par le fait qu'il faudrait absorber un territoire de taille importante, coûteux à entretenir (canaux et digues) et peuplé de deux millions d'habitants. Et connaissant l'amour de l'indépendance qu'ont les Néerlandais, les incorporer à l'Empire revient à s'exposer à de graves oppositions de leur part. En outre, on risque, en agrandissant directement le territoire de l'Empire, de déplaire à la Prusse avec laquelle la France est en pleines négociations²⁷. La correspondance diplomatique prussienne montre que cette crainte est fondée : « Je suppose que vous serez dans le cas de m'annoncer par votre prochaine le sort que l'empereur Napoléon réserve à la République Batave. S'il s'agissoit de quelque opération violente, elle arriveroit d'autant plus mal à propos, dans le moment où l'on commençait à se flatter de la possibilité d'un acheminement vers la paix maritime » écrit ainsi Hardenberg à Caesar²⁸. C'est donc avec circonspection que Napoléon va imposer ce changement politique.

Ver Huell, arrivé à Paris, est reçu le 1^{er} mars par Talleyrand, qui lui annonce que la constitution de la République batave doit être modifiée et que le grand pensionnaire doit être remplacé. Le 14, c'est Napoléon qui reçoit l'envoyé batave, et le charge d'aller annoncer lui-même à Schimmelpenninck sa décision : soit la République batave appelle le frère de Napoléon, le prince Louis, à sa tête, soit elle est annexée à l'Empire français.

²⁶ L. Bonaparte, *Documens historiques et réflexions sur le gouvernement de la Hollande*, Paris, 1820, t. 1 p. 117-118.

²⁷ O. Connelly, *Napoleon's satellite kingdoms...* p. 11.

²⁸ Berlin, GSAPK, I. HA Rep. 34, Nr 227aa, fascicule 430, lettre du 17 mars.

B. Le choix de Louis Bonaparte comme roi.

1. Qui est Louis ?

a. Une jeunesse dans l'ombre

Selon une expression maintes fois utilisée, les frères de Napoléon ont vécu dans l'ombre de ce dernier la première partie de leur vie, celle où, modestes gentilshommes corses puis enfants de la Révolution, ils effectuent une ascension qu'ils doivent en très grande partie à leur frère militaire. Le cas de Louis a ceci de particulier qu'il est resté en outre dans l'ombre de l'Histoire. Nous connaissons fort peu de choses sa jeunesse²⁹, et ce que nous savons provient d'un nombre restreint de sources, notamment du premier des trois tomes de ses mémoires, dont la fiabilité est souvent sujette à caution. Ceci doit être une des causes qui font qu'il n'existe aujourd'hui aucune biographie complète et satisfaisante du personnage, et que la tâche sera ardue pour celui ou celle qui voudra s'y atteler.

Louis Bonaparte, cinquième enfant et quatrième fils de Charles Bonaparte et Letizia Ramolino, est né le 2 septembre 1778 à Ajaccio³⁰. En décembre de la même année, les deux aînés Joseph et Napoléon partent se former sur le continent et resteront plusieurs années sans revenir en Corse et revoir leur famille. Durant son enfance, Louis vit les difficultés financières de son père, puis sa mort en 1785. En 1787, alors qu'il a neuf ans (l'âge de Napoléon en quittant la Corse en 1778), il est envoyé auprès de son grand frère officier d'artillerie, qui est en régiment à Auxonne en Bourgogne. Napoléon accueille son petit frère pour soulager sa mère, en proie à des difficultés financières³¹, mais aussi pour lui assurer une formation. C'est également la carrière militaire qui a été choisie pour Louis, mais celui-ci se montre moins doué que son grand frère, en ratant à plusieurs reprises le concours d'entrée aux écoles militaires³². Il se révèle pourtant un garçon éveillé, plutôt précoce pour son âge,

²⁹ C'est-à-dire jusqu'à la proclamation de l'Empire, voire jusqu'à son avènement comme roi de Hollande.

³⁰ On lit parfois le 4 septembre, mais cette date est erronée.

³¹ Steven Englund, *Napoléon*, Paris 2004, p. 51.

³² Pour plus de détails sur l'enfance et la jeunesse de Louis, cf. Dominique Labarre de Raillcourt, *Louis Bonaparte, roi de Hollande, frère et père d'empereurs*, Paris, Peyronnet, 1963, p. 15-61. L'authenticité de nombre de faits exposés dans cet ouvrage nous semble cependant douteuse.

I. Pourquoi l'instauration du Royaume de Hollande ?

qui fait l'admiration de Napoléon et de son entourage, comme le grand frère l'écrit à plusieurs reprises, à Joseph notamment.

Louis suit son frère à Valence, puis en Corse, et s'enfuit en juin 1793 avec toute la famille sur le continent. Il vit avec elle à Marseille, mais ne tarde pas à rejoindre Napoléon à Toulon, pour la reprise de ce port occupé par les Anglais. C'est le baptême du feu pour cet adolescent de quatorze ans, qui ne semble pas déstabilisé par cette expérience précoce de la guerre. Profitant à la fois de la position de son frère et du besoin extraordinaire d'hommes que les guerres de la Révolution suscitent, il gravit peu à peu les échelons de la hiérarchie militaire en se formant au contact du terrain, mais sans passer les examens théoriquement nécessaires. Lorsque Napoléon, nommé à l'armée de l'Ouest, est à Paris en l'an III, Louis va tout de même étudier à l'école d'artillerie de Châlons-sur-Marne, mais son frère, nommé commandant de l'armée d'Italie, l'appelle et le nomme son aide de camp avant qu'il ait passé les examens³³.

À l'armée, Louis se montre bon militaire durant les campagnes d'Italie, n'hésitant pas, selon ses dires, à s'exposer contre l'avis de son grand frère. Il est présent à de nombreuses batailles, notamment à celle d'Arcole qu'il raconte en détail dans ses mémoires³⁴ et lors de laquelle il est de ceux qui rattrapent Napoléon tombé du pont. Il rapporte aussi avoir fait plusieurs chutes de cheval, dont une qui le laissera boiteux jusqu'à la fin de sa vie. Pendant la deuxième campagne, en février 1797, il tombe malade et ne peut suivre l'armée. D'après ce que dit Napoléon dans le *Mémorial de Sainte-Hélène*, Labarre de Raillicourt en conclut que c'est à cause d'une maladie vénérienne contractée à Brescia³⁵. On ne sait pas exactement de quoi souffre Louis, mais à partir de ce moment-là il sera régulièrement indisposé par une maladie que l'on qualifie à l'époque de « nerveuse », qui le poussera à prendre fréquemment les eaux, mais le laissera tout de même vivre jusqu'à l'âge avancé de 68 ans. Comme ses articulations étaient souvent atteintes lors de ses crises (notamment à la main droite, l'obligeant à écrire de la main gauche comme on peut le voir dans les archives de son cabinet³⁶), on peut supposer que sa maladie avait une origine virale, mais on n'en saura probablement jamais plus. Le bilan des campagnes d'Italie est tout de même plutôt positif

³³ C'est lui-même qui rapporte ce fait, *Documens historiques...* t. 1, p. 40.

³⁴ *Ibid.*, p. 53-66.

³⁵ D. Labarre de Raillicourt, *Louis Bonaparte...* p. 46.

³⁶ Il est droitier.

I. Pourquoi l'instauration du Royaume de Hollande ?

pour ce jeune homme de dix-neuf ans : s'il ne semble pas avoir montré de grandes qualités de stratège, il s'est révélé bon militaire, sachant exécuter des ordres et commander des troupes.

De retour à Paris après la signature du traité de Campo-Formio, Louis doit rapidement quitter la capitale pour se rendre au printemps 1798 à Toulon, où se prépare l'expédition d'Égypte à laquelle il prend part. Mais auparavant il vit son premier amour contrarié : il est en effet épris d'Émilie de Beauharnais, une nièce de sa belle-sœur Joséphine, fille d'émigré. Or Napoléon la fait marier à un de ses autres aides de camp, Lavalette (le futur directeur des Postes, avec lequel l'amant malheureux restera pourtant en très bons termes). D'après Louis, son frère ne voulait pas de cette union pour lui, car il s'agissait de la fille d'un émigré et que cela rendrait le général suspect aux yeux du Directoire. Il aurait appris l'amour de Louis par un des confidents de celui-ci³⁷. Premier ressentiment du jeune frère envers Napoléon ? Restons prudents... Hortense de Beauharnais, qui n'est autre que la cousine germaine d'Émilie, rapporte seulement que la jeune fille partageait l'amour de Louis³⁸.

De ce que fait celui-ci pendant l'expédition d'Égypte, on ne sait pas grand-chose. Il semble en tout cas avoir été frappé par la défaite navale d'Aboukir, car il en donne une description circonstanciée, en même temps qu'il critique vertement l'amiral Bruyès qui commandait la flotte française³⁹. Façon de montrer qu'il était très au fait des manœuvres maritimes et de faire croire qu'il était l'homme indiqué pour diriger une nation maritime comme la Hollande ? Dès octobre 1798, Napoléon décide de le renvoyer en France, pour porter au Directoire les drapeaux pris à l'ennemi et des lettres chiffrées. Parti dans la nuit du 5 au 6 novembre à bord de l'aviso *Le Vif*⁴⁰, Louis parvient à échapper aux Anglais et rentre à Paris après un détour par Ajaccio.

Après le retour de Napoléon et le coup d'État des 18 et 19 Brumaire, Louis est nommé colonel du 5^e régiment de dragons, et doit immédiatement se porter en Normandie pour réprimer l'insurrection des chouans. Peu exposé, il dira, plus tard, avoir été cependant très choqué par les exécutions capitales⁴¹. Il semble, à ce moment où il a vingt-deux ans, être un

³⁷ L. Bonaparte, *Documens historiques...* t. 1, p. 70-72.

³⁸ H. de Beauharnais, *Mémoires...*, p. 54-55.

³⁹ L. Bonaparte, *Documens historiques...*, t. 1 p. 80-93.

⁴⁰ Napoléon Bonaparte, *Correspondance générale*, t. 2, 2005, p. 565-566, n° 3530 et 3531 : lettres de Napoléon à Dumanoir Le Pelley et à Louis du 2 brumaire an VII [23 octobre 1798].

⁴¹ L. Bonaparte, *Documens historiques...*, t. 1 p.100-101.

I. Pourquoi l'instauration du Royaume de Hollande ?

jeune homme sensible plutôt rêveur, porté sur la lecture, la poésie et la contemplation, et, d'après ses dires, peu attiré par une carrière militaire. On ne sait pas s'il en avait une autre en vue ; c'est peut-être la raison pour laquelle on parle souvent de Louis Bonaparte comme d'un jeune homme oisif. En tout cas, le népotisme joue en sa faveur, puisqu'il sera promu général de brigade en 1803 et général de division en avril 1804.

Ayant obtenu un congé, il peut tout de même voyager, à Berlin auprès de la cour de Prusse où il est bien reçu, avant de mener son régiment en Espagne lors des pourparlers entre ce pays et le Portugal. Il prend aussi le temps de se soigner aux eaux, notamment à la station de Barèges dans les Pyrénées, qu'il affectionne. Il dira lui-même que toutes ses absences lui servent à éviter le mariage auquel on veut le pousser avec Hortense de Beauharnais⁴². C'est apparemment Joséphine qui en a eu l'idée, afin de lier encore plus sa famille aux Bonaparte. Napoléon convaincu, il reste à faire plier les deux intéressés, qui ont peu d'attrance mutuelle. D'après Emmanuel de Waresquiel, le cabinet occulte du ministre des Relations extérieures Talleyrand aurait même été mis à contribution au printemps 1801 pour écrire de faux billets doux d'Hortense à Louis⁴³. Finalement, le 4 janvier 1802, le mariage est célébré. Mal assortie, tel est le terme qui revient le plus souvent pour désigner cette union. Nous ne reviendrons pas ici sur tous les malaises domestiques et les tensions que vit le couple⁴⁴. Les deux époux ont néanmoins rapidement deux enfants, Napoléon Charles né le 10 octobre 1802, puis Napoléon Louis né deux ans plus tard, le 11 octobre 1804.

Durant cette période, les relations avec Napoléon semblent rester bonnes⁴⁵, malgré quelques petites crises et malgré ce mariage à demi forcé dans lequel ni Louis ni Hortense ne se sentent heureux. Napoléon tient son frère en bonne estime. Il le destine d'ailleurs un temps à sa succession, avant de préférer son fils aîné Napoléon Charles, bien que rien de définitif ne soit encore décidé. Le 10 avril 1804, Napoléon fait même entrer Louis au Conseil d'État, à la section de législation⁴⁶. Sans doute veut-il préparer son jeune frère à exercer de hautes responsabilités. Il pourrait être intéressant de voir quelle a été l'activité de Louis dans

⁴² *Ibid.* p. 101-106.

⁴³ E. de Waresquiel, *Talleyrand, le prince immobile*, Paris, 2006, p. 28 et 30.

⁴⁴ Pour s'en faire une idée, le meilleur reste la lecture des mémoires d'Hortense, mais sans oublier qu'il s'agit d'une source éminemment partielle.

⁴⁵ Il ne reste presque aucune correspondance entre les deux frères d'avant l'automne 1805, et il n'est pas certain qu'elle ait été abondante.

⁴⁶ Roland Drago et al., *Dictionnaire biographique des membres du Conseil d'État (1799-2002)*, Paris, 2004, p. 30. Un autre frère de Louis, Joseph, y est entré dès 1800 : Charles Durand, « Conseil d'État », dans J. Tulard (dir.), *Dictionnaire Napoléon...* vol. 1 p. 509 col. 1.

I. Pourquoi l'instauration du Royaume de Hollande ?

cette institution au cœur de l'État. Toujours est-il que, par la suite, devenu roi de Hollande, il montre une grande aisance dans la pratique des institutions, dans le fonctionnement d'un État, et dans l'élaboration des textes émanant du pouvoir.

b. Le prince français

Avec la proclamation de l'Empire le 18 mai 1804, Louis devient l'héritier de Napoléon, après Joseph, en cas d'absence de descendance directe de l'empereur. Il se voit attribuer comme Joseph et Jérôme le titre de prince français (on l'appelle désormais « Votre Altesse »), qui lui donne accès au Sénat, mais aussi une des charges honorifiques de grand officier de la Couronne, celle de connétable. Il est doté en prime d'un confortable revenu d'un million de francs annuel. Celui-ci lui permet d'acquérir, aménager et agrandir un château en Île-de-France, comme tout grand dignitaire qui se respecte, en l'occurrence celui de Saint-Leu au nord de Paris (aujourd'hui Saint-Leu-la-Forêt, ardt Pontoise, dpt Val d'Oise). Il se dote également d'une maison, avec un grand aumônier (monseigneur d'Osmond, évêque de Nancy) et deux chapelains pour le suppléer, un grand chambellan (d'Arjuzon ou Darjuzon), un premier écuyer (Auguste de Caulaincourt, son aide de camp, jeune frère du grand écuyer de l'empereur), un secrétaire (Desprès) et un intendant (Gabriel d'Alichoux de Sénégra). La princesse Hortense s'entoure d'une dame d'honneur, de six dames de compagnie et d'une lectrice. Si l'on se réfère aux maisons princières de l'Ancien Régime, la taille de celle-ci peut paraître ridicule ; on peut au contraire la trouver fort importante si l'on songe aux origines modestes de Louis et au peu d'activités auquel ses nouvelles fonctions l'astreignent.

Le titre de connétable était, sous les Capétiens, conféré à un militaire pour le mettre à la tête des armées royales. C'était une charge importante et stratégique, qu'en 1626, à la mort du duc de Lesdiguières, Louis XIII avait décidé de ne plus attribuer. Près de deux cents ans après sa disparition, cette charge recréée n'a presque plus rien à voir avec ce qu'elle était à l'origine. Ses attributions sont en effet surtout honorifiques : assister les ministres dans leurs travaux, présenter les officiers supérieurs au serment, installer les maréchaux, passer des revues, remettre des drapeaux, des décorations, visiter les écoles militaires dont il est

I. Pourquoi l'instauration du Royaume de Hollande ?

gouverneur en titre, signer des brevets, poser les premières pierres des places fortes⁴⁷. La fonction de connétable d'Empire ne semble pas, au reste, avoir laissé d'archives. Nous pouvons la voir plus comme un droit de présence et de préséance à certains moments solennels et symboliques que comme un organe administratif constitué. Sa qualité de grand dignitaire de l'Empire fait également que Louis est, de droit, sénateur, membre du grand conseil de la Légion d'honneur, membre du grand conseil de l'empereur et du conseil privé, ainsi que président du collège électoral de département de Turin⁴⁸. Toutes charges qu'il utilise très peu, voire pas du tout.

Une première fois, au début de 1805, Louis a l'occasion de sortir de cette vie somme toute paisible. Le 28 mai 1804, la République italienne s'est constituée en royaume héréditaire au profit de Napoléon⁴⁹. Celui-ci hésite sur la personne à qui confier cet État, car s'il se met lui-même à sa tête, il risque de fournir une raison aux Autrichiens et aux Russes de se joindre à la coalition menée par l'Angleterre. Il pense à Joseph, ce qui aurait l'avantage de le faire renoncer à la succession de la couronne de France. Finalement, celui-ci refuse, et Napoléon se tourne vers Louis, qui refuse également. On ne sait pas vraiment la ou les raisons de ce refus ; peut-être est-ce pour garder la possibilité de succéder à son frère, ou peut-être ne se sent-il pas capable d'assumer une charge si importante. Et lorsque Napoléon propose d'adopter son fils Napoléon Charles et de le placer sur le trône d'Italie en exerçant la régence, Louis émet un nouveau refus. On dit qu'il ne voulait pas qu'ainsi on semble donner raison aux mauvaises langues qui prétendaient que cet enfant avait pour véritable père Napoléon. Cette explication, que rien ne corrobore, paraît bien légère. Mais il n'est pas à exclure que la réaction de Louis ait été en partie ou en totalité dictée par l'orgueil. C'est ainsi que Napoléon choisit finalement de se proclamer roi et d'adopter son beau-fils Eugène pour devenir vice-roi et souverain héréditaire d'Italie.

Dans le courant de l'année 1805, des troupes sont amassées le long des côtes de la Manche pour préparer un débarquement en Angleterre. Louis est nommé commandant d'un corps de réserve près de Lille, mais, au moment de partir vers l'Autriche, il obtient de rester à Paris, pour des raisons de santé (prétexte ou vérité ?). Il est alors nommé gouverneur

⁴⁷ Nicole Gotteri, *Grands dignitaires, ministres et grands officiers du Premier Empire, autographes et notices biographiques*, Paris, 1990, 264 p., aux p. 11-12 ; Alain Pigeard, *Dictionnaire de la Grande Armée*, Paris, 2002, 814 p., à la p. 180. D. Labarre de Raillcourt, *Louis Bonaparte...* p. 97.

⁴⁸ N. Gotteri, *Grands dignitaires...* p. 10-11.

⁴⁹ Pour les détails, cf. Thierry Lentz, *Napoléon et la conquête de l'Europe (1804-1810)*, Paris, 2002, p. 117-122.

I. Pourquoi l'instauration du Royaume de Hollande ?

militaire de Paris le 31 août. Mais en octobre, Napoléon, craignant une attaque des Anglais et des Suédois, et même des Prussiens dont la neutralité est très incertaine, sur le Rhin au niveau des Pays-Bas, ordonne à Louis d'organiser une armée de six divisions et de s'établir à Nimègue pour la diriger. Celui-ci s'exécute et part fin novembre, pour passer une fin d'année finalement tranquille dans ce pays. Nous pouvons penser que Napoléon saisit un prétexte pour placer des troupes aux Pays-Bas, et que c'est là le véritable objectif de l'opération⁵⁰. Pourtant, Louis lui-même n'évoque pas cette hypothèse dans ses mémoires, au contraire il insiste sur l'efficacité de cette mesure pour dissuader les Prussiens d'attaquer⁵¹. En tout état de cause, même s'il paraît impossible de connaître aujourd'hui les pensées profondes de Napoléon, nous pouvons très sérieusement supposer qu'il réfléchit déjà à placer son jeune frère à la tête des Pays-Bas. L'occasion est donc bonne de voir l'accueil qui lui est réservé dans ce pays. Il est au demeurant fort bon, c'est une chose certaine, mais sur laquelle, connaissant la suite, on a peut-être trop lourdement insisté.

2. Pourquoi un frère de Napoléon ? Pourquoi Louis ?

Nous l'avons vu (p. 66), en mars 1806 le choix de Napoléon s'est porté sur Louis pour diriger la Hollande au cas, fort probable, où les dirigeants bataves rejetteraient l'annexion. D'ailleurs, le même jour du 14 mars 1806 où il annonce à l'envoyé de la République batave, Ver Huell, qu'il laisse ces deux seules possibilités au gouvernement de ce pays, l'empereur écrit à Talleyrand : sa décision est prise, Louis remplacera le grand pensionnaire sans changer la constitution, mais avec un pacte garantissant les libertés religieuses⁵². La possibilité d'une annexion semble donc être brandie comme une menace pour faire accepter aux Néerlandais le remplacement de Schimmelpenninck par Louis Bonaparte, et non comme une éventualité sérieuse. En revanche, à ce moment, Napoléon n'est pas encore définitivement décidé à faire de Louis un roi.

La mise en place d'un frère de l'empereur à la tête de la Hollande peut être vue comme un avantage important pour la France, une avancée décisive du camp français sur l'échiquier européen, à un moment où, après Trafalgar, la domination française se concentre

⁵⁰ Par exemple D. Labarre de Raillicourt, *Louis Bonaparte...* p. 108-109.

⁵¹ L. Bonaparte, *Documens historiques...* p. 116-117.

⁵² *Correspondance publiée par ordre de l'empereur Napoléon III*, t. XII, n° 9970 ; Rocquain p. 300.

I. Pourquoi l'instauration du Royaume de Hollande ?

sur le Continent. Du point de vue de Napoléon, c'est pourtant un compromis entre son désir d'étendre son contrôle territorial et la nécessité de ménager les susceptibilités des autres puissances. Car le plus simple serait encore d'annexer simplement les Pays-Bas. Ce serait cependant dévoiler ses cartes, car le prétexte des frontières naturelles ne pourrait même pas être invoqué. Tandis qu'en laissant la Hollande officiellement indépendante, avec son souverain propre, et en préservant l'illusion du libre choix de la nation hollandaise, Napoléon se montre en quelque sorte raisonnable dans ses prétentions. Mais il ne faut pas oublier qu'en dehors du contexte (position de force par rapport à l'Autriche, la Russie et la Prusse), la conjoncture sert bien Napoléon : le 23 janvier 1806 meurt le belliqueux chef du gouvernement britannique, William Pitt, et en février est composé un cabinet sous la direction de Grenville favorable à la paix ; le temps que se mettent en place des négociations entre l'Angleterre et la France, qui ne commencent véritablement qu'avec l'arrivée de lord Yarmouth à Paris le 14 juin, Napoléon a le temps de régler la question hollandaise et de mettre devant le fait accompli les Anglais, qui, preuve de bonne volonté de leur part, ne protestent pas⁵³. En outre, la mort du dernier stathouder, en exil, en Prusse, Guillaume V d'Orange-Nassau, le 9 avril, facilite l'acceptation d'un souverain Bonaparte par les Néerlandais.

Napoléon veut mettre sur le trône de Hollande un prince d'une autre nation. C'était une pratique répandue en Europe avant la Révolution française, et à laquelle Napoléon a déjà eu recours. Il pourrait ainsi offrir le trône à quelqu'un d'autre qu'un Français, comme il l'a fait par exemple de la Toscane en l'érigant en Royaume d'Étrurie pour le gendre du roi d'Espagne Louis de Bourbon en 1801. Mais son choix se porte sur l'un de ses frères. Les raisons sont faciles à deviner : dans le contexte de l'intensification de la guerre contre l'Angleterre, et peut-être en prévision de la guerre commerciale, il faut, pour diriger un pays stratégiquement placé à proximité de la Grande-Bretagne et sur les frontières de l'Empire, une personne en qui l'empereur ait une très grande confiance. Il connaît ses frères, leurs capacités, leurs idées, leur fidélité et surtout leur dévouement, car ils lui doivent tout. Il connaît aussi leur ambition, notamment celle de Joseph et de Louis, qui s'est manifestée, de manière paradoxale, à la création du royaume d'Italie. Ses frères et sœurs commencent à être connus en Europe, et ont pu se faire apprécier à différentes occasions (Joseph lors de

⁵³ T. Lentz, *Napoléon et la conquête de l'Europe...* p. 224-228. Aurai-ils été plus regardants si les Pays-Bas avaient été annexés ?

I. Pourquoi l'instauration du Royaume de Hollande ?

négociations diplomatiques, Louis à Berlin et en République batave comme vu précédemment). Remarquons d'ailleurs que le cas de Naples est sensiblement similaire à celui de la Hollande : position stratégique, nombreuses côtes, population importante et délicate à rallier à la France. Mais la Hollande a ceci de particulier en 1806 qu'elle a de fortes probabilités d'être directement confrontée à une guerre contre la Prusse à court terme. En résumé, à partir du moment (février 1806) où Joseph est établi à Naples et Murat (mars) dans le Grand-duché de Berg et de Clèves, Louis vient avec la couronne de Hollande compléter le système d'États satellites qui entourent la France sur ses frontières méridionales et orientales, et qui servent si bien la conception carolingienne du pouvoir napoléonien en même temps que ses objectifs stratégiques.

Pourquoi Louis enfin ? Lucien est fâché avec Napoléon, et vit à Rome, hors de tout honneur impérial. Jérôme n'a que vingt et un ans et a peu d'expérience ; Napoléon ne le juge sûrement pas prêt à diriger un pays et à commander une armée. C'est pourtant moins de deux ans plus tard qu'il sera mis à la tête du Royaume de Westphalie. Mais justement, tous les membres de la famille Bonaparte seront alors déjà « employés ». Eugène est déjà vice-roi d'Italie, tandis que Joseph a reçu au tout début de janvier 1806 l'ordre de partir pour Naples, où Napoléon le destine à régner⁵⁴. Restent Murat et Caroline, qui convoitent apparemment la couronne de Hollande ; on ne sait pas exactement pourquoi Napoléon leur préfère Louis. La connaissance qu'a ce dernier du pays, la préséance qui veut qu'on accorde plus d'honneur au frère de l'empereur qu'à son beau-frère, et la médiocre estime dans laquelle Napoléon tient Murat en dehors de ses grandes qualités militaires ont dû entrer en ligne de compte. S'ajoute sûrement aussi le fait que Murat est indispensable à la Grande Armée, et que la Hollande nécessiterait la présence et l'attention de son souverain si on veut l'orienter dans la même direction que la France. Il y a enfin les qualités personnelles du connétable : militaire, proche depuis un certain temps des plus hauts cercles du pouvoir, il est reconnu pour son affabilité, ses bonnes manières, son caractère conciliant et sa droiture, des qualités qui passent pour être très appréciées en Hollande, et qui lui seront nécessaires pour faire accepter aux habitants de ce pays un pouvoir qui leur déplâit tant.

On dit parfois au contraire que Napoléon se soucie peu de la qualité de la personne qu'il met sur le trône de Hollande, puisque son but est de l'annexer, et donc que

⁵⁴ *Correspondance publiée par ordre de Napoléon III*, n° 9633 : lettre de Napoléon à Joseph, Munich 31 décembre 1805.

I. Pourquoi l'instauration du Royaume de Hollande ?

l'instauration d'un royaume n'est qu'une étape intermédiaire destinée à habituer les habitants de ce pays à une domination française plus directe⁵⁵.

Pour toutes ces raisons, le choix de Louis pour régner en Hollande semble la meilleure opportunité pour imposer un pouvoir monarchique aux Pays-Bas. Mieux peut-être qu'un compromis.

3. Quelles réactions de sa part ?

Se poser la question de la réaction de Louis, c'est d'abord se demander si lui-même visait le trône de Hollande, s'il est intervenu en vue d'être choisi pour remplacer Schimmelpenninck. Cette question malheureusement restera sans doute sans réponse définitive. Ce qui semble certain cependant, c'est qu'il a peu de part, voire aucune, aux négociations qui précèdent sa proclamation comme roi. Tout semble se faire entre Napoléon et Talleyrand d'un côté et le gouvernement batave de l'autre. Mais il n'est pas à exclure que Louis ait eu des conversations privées avec son frère pour évoquer son avenir. Rien n'indique, en particulier dans sa correspondance pendant qu'il est déjà roi, qu'il ait voulu le devenir, et encore moins de la Hollande.

Au contraire, il prétendra après la chute de l'Empire n'avoir jamais voulu ce poste, et l'avoir seulement accepté pour le bien de la communauté et par obéissance envers son frère. Vu l'échec de son règne et les reproches qui lui ont été faits, c'était la meilleure manière de sauvegarder son honneur et d'expliquer son action à son avantage. L'idée est à peu près la suivante : la Hollande étant dans une situation intenable, un roi aux ordres de Napoléon avait peu de chances de réussir, alors j'ai fait ce que je pouvais ; on ne peut pas m'en vouloir d'avoir échoué. À l'en croire⁵⁶, ce sont les députés bataves, venus à Paris l'engager à accepter la couronne de Hollande, qui lui auraient appris vraiment ce à quoi on le destinait, alors qu'il avait jusqu'alors pris connaissance de cette information seulement de manière informelle. Dans ses mémoires, il s'étend peu sur les préliminaires à son accession au trône. Pour ce qui est du moment où il accepte les desseins de Napoléon, laissons-lui la parole :

⁵⁵ Ainsi Albert Réville : « La Hollande et le roi Louis, d'après de nouveaux documents », dans *La Revue des Deux-Mondes*, n° 87, 1870, p 529-530.

⁵⁶ L. Bonaparte, *Documens historiques...* p. 122.

I. Pourquoi l'instauration du Royaume de Hollande ?

Son frère s'expliqua plus ouvertement, et lui fit entendre que, s'il n'était pas plus consulté sur cette affaire, c'est qu'un sujet ne pouvait refuser d'obéir. Louis réfléchit qu'il pouvait être contraint par la force ; que l'empereur le voulant absolument, il lui arriverait ce qui était arrivé à Joseph, qui, pour avoir refusé l'Italie, était alors à Naples. Cependant il fit encore une dernière tentative ; il écrivit à son frère qu'il sentait la nécessité *pour les frères de l'empereur de s'éloigner* de France, mais qu'il lui demandait le gouvernement de Gênes ou de Piémont. Son frère refusa, et peu de jours après le prince Talleyrand, alors ministre des relations extérieures, se rendit à Saint-Leu, et lut le traité et la constitution qui venaient d'être conclus, à haute voix, à Louis et à Hortense⁵⁷.

Louis est le seul à parler de l'éventualité, reprise par des historiens, du gouvernement de Gênes ou du Piémont ; il faut donc lui faire confiance. D'après cette citation, l'accord définitif de Louis est obtenu quelques jours après la signature du traité du 24 mai 1806, soit plus de trois mois après la décision de Napoléon de placer son frère sur le trône de Hollande (mais il faut reconnaître que jusqu'à peu de temps auparavant, la possibilité d'une annexion des Pays-Bas existait encore). Ainsi, Louis n'a pas le choix, mais il reconnaît qu'il est dans son intérêt de ne pas s'opposer à son frère. À la page suivante, il reconnaît que son existence est « insupportable » en France, qu'il s'ennuie et qu'il est peu considéré, et que la Hollande lui donnera l'occasion de s'occuper utilement. Pas une allusion à son ambition assouvie ou à sa satisfaction d'obtenir une charge si haute.

D'après Hortense, qui n'a aucune raison de faire de cadeaux à son mari, tous deux auraient assuré à Caroline qu'ils verraient d'un bon œil que la couronne de Hollande soit accordée à son mari Joachim Murat⁵⁸ ; finalement, elle ne voit en Louis aucune joie lorsqu'il apprend qu'il va devenir roi, mais perçoit en lui un calme et une certaine satisfaction qu'elle attribue au fait qu'il allait devenir son propre maître : « Indépendant de son frère, il n'aurait plus rien à redouter. Voilà, j'en ai pu juger depuis, le motif de cette joie secrète et de cette résignation apparente au trône qu'il allait occuper⁵⁹. »

Il semble au total que Louis ait été surpris, voire froissé, de la manière dont on l'a utilisé comme alternative sans lui demander son avis, mais que sa promotion convienne bien à ses ambitions. Mais la difficulté d'apprécier la satisfaction de Louis, vient du fait que ses mémoires sont tellement imprégnés de son ressentiment envers Napoléon, qu'on a l'impression que ce dernier envoie sans connaissance de cause et sans instructions précises

⁵⁷ *Ibid.* p. 123. Dans cet ouvrage, Louis parle de soi à la troisième personne. Les italiques sont de lui.

⁵⁸ H. de Beauharnais, *Mémoires...* p. 146.

⁵⁹ *Ibid.* p. 147.

I. Pourquoi l'instauration du Royaume de Hollande ?

son frère dans un pays étranger, et que les deux frères ne se sont pas concertés sur la conduite à tenir à la tête de la Hollande. La réalité est sans doute bien plus complexe, mais les historiens se sont jusqu'à présent contentés de prendre la nomination de Louis comme roi de Hollande pour un fait établi, sans se poser la question de savoir si celui-ci avait seulement subi la volonté de son frère.

C. Le changement de régime.

1. La députation batave à Paris et les pourparlers.

Lorsque Napoléon met en mars 1806 Schimmelpenninck devant l'alternative de céder sa place à Louis Bonaparte comme roi de Hollande ou de laisser les Pays-Bas être incorporés à la France, une négociation s'engage au cours de laquelle les dirigeants bataves essayent de préserver un maximum de garanties d'indépendance. Car c'est comme un véritable drame que l'on envisage une éventuelle incorporation du pays, et avec beaucoup d'appréhension que l'on se prépare à l'avènement d'un royaume.

Ver Huell, parti le 17 mars de Paris, arrive le 22 à la capitale La Haye, où il fait un compte-rendu de la position impériale à Schimmelpenninck. Celui-ci convoque et consulte tour à tour les secrétaires d'État, le Conseil d'État et l'assemblée de Leurs Hautes Puissances sur la réponse à donner et sur la manière de procéder⁶⁰. Devant les désaccords, notamment sur l'opportunité d'un vote du peuple, la proposition de Leurs Hautes Puissances est acceptée de confier l'élaboration de la réponse à une assemblée de notables, appelée « Grande Besogne » (*Groot Besogne*), présidée par le grand pensionnaire. Celle-ci s'assemble à partir du 10 avril, et conclut qu'on ne peut être d'accord avec la proposition de l'empereur. La Grande Besogne décide que le grand pensionnaire doit envoyer à Paris une nouvelle mission, dont il choisira les membres, avec le double mandat de s'efforcer de convaincre Napoléon de résoudre le problème des Pays-Bas par un autre moyen, et de demander en tout état de cause le maintien de l'identité propre au peuple batave⁶¹.

⁶⁰ L. De Gou, *Het Staatsregeling...* p. XXII-XXIV.

⁶¹ *Ibid.*, p. XXVI.

I. Pourquoi l'instauration du Royaume de Hollande ?

Dès l'arrivée précipitée de Ver Huell, on commence à pressentir sérieusement que de lourds changements politiques sont imminents, et très vite le bruit que l'empereur donne le choix entre l'annexion et un prince étranger devient persistant. Le 31 mars, Ver Huell lui-même écrit à Talleyrand et à Napoléon que les paroles qu'il a été chargé de rapporter ont produit une grande consternation, mais que les esprits se sont considérablement calmés en apprenant que c'était le prince Louis qui devait diriger le pays, et, pour prouver que ce n'est pas par simple flatterie qu'il écrit ceci, le ministre de la Marine rapporte que les fonds (à la Bourse) ont tendance à monter depuis que ce nom est connu, signe indéniable de confiance. Au ministre des Relations extérieures, il précise que les discussions risquent d'être longues ; à l'empereur, il se fait l'écho de ses compatriotes et de leurs désirs de conserver habitudes et institutions nationales :

J'ai touchés les diférent point qui sont les plus cher à la nation et je supplie Votre Majesté de la manière la plus solennelle d'y avoir égard. La conservations de nos loix, de nos habitude, de la religion de nos ancêtres, de l'institution de nos tribunaux et enfin de notre dete nationale et de l'administration intérieure qui ne doit et ne peut être confier qu'à ceux qui connoissent les habitudes, et tous les intérêts des habitans. Sans quoi la mer reprendra en peu de tems sur nous. Les conquette que nous avons faite sur elle, depuis, et pendant tant de siècle, sont tous des chose infiniment chère à la nation⁶².

Ver Huell, qui s'est montré et se montrera l'un des Néerlandais le plus favorable à Napoléon, est ici un ferme défenseur de l'indépendance de son pays. C'est peut-être ce type d'avis qui décide l'empereur à renoncer à l'annexion⁶³.

Schimmelpenninck nomme une commission composée de Ver Huell à nouveau, qui a la confiance de Napoléon, d'Isaac Gogel, ministre des Finances, de Willem Six, conseiller d'État, de Jan Van Styrum, membre de Leurs Hautes Puissances, et de Gerard Brantsen, ambassadeur de la République batave à Paris depuis 1805 et le départ de Schimmelpenninck. Ils arrivent dans la capitale française le 25 avril. Reçus par Napoléon, ils se voient signifier la volonté de l'empereur que la solution d'un royaume de Hollande avec Louis pour souverain soit adoptée. Le mois de mai se passe donc à essayer de mettre au point un traité et de nouvelles lois constitutionnelles. Pour cela, les membres de la députation doivent demander

⁶² MAE, CP Hollande 610, p. 24 : lettre de Ver Huell à Talleyrand du 31 mars 1806 ; AN, AF IV 1683, d. 1, p. 88 : lettre du même à Napoléon du même jour. L'orthographe reproduite est bien celle de Ver Huell. Comme son l'écriture est particulièrement difficile à lire, une analyse de cette lettre a été faite pour l'empereur : AF IV 1683, d. 1 p. 87. Elle est éditée dans Rocquain p.301.

⁶³ Le mot le plus employé à l'époque est celui de réunion.

I. Pourquoi l'instauration du Royaume de Hollande ?

des instructions au grand pensionnaire à La Haye. Ils obtiennent également l'accord de Louis lors de leur rencontre avec ce prince (cf. p. 76). Finalement, on arrive à se mettre d'accord sur un traité entre les deux pays et sur des lois constitutionnelles (qui serviront de base à une nouvelle constitution élaborée durant l'été suivant). Ces deux textes conservent un bon nombre d'éléments demandés par les Bataves comme gages d'indépendance. Louis est alors le seul moyen pour eux de conserver leur indépendance ; les textes que son accession au trône occasionne font de lui un gage d'indépendance, par leur contenu, mais également parce que c'est le même homme qui leur impose ce roi et qui signe ces textes.

Le traité, dont les considérants posent qu'un gouvernement stable est indispensable à la Hollande⁶⁴, qu'il lui faut pour cela un chef de l'État héréditaire, qui garantisse ses libertés et son indépendance et lui assure une protection, et que la France est intéressée au bonheur et à la sûreté du pays, commence non par l'évocation du roi, mais par la garantie donnée par l'empereur à la Hollande du maintien « de ses droits constitutionnels, son indépendance, l'intégrité de ses possessions dans les deux mondes, sa liberté politique, civile et religieuse, telle qu'elle est consacrée par les lois actuellement établies, et l'abolition de tout privilège en matière d'impôt⁶⁵. » (Article 1). Vient ensuite l'autorisation pour Louis d'accepter la couronne de roi que le peuple batave lui offre, avec les mêmes règles de succession qu'en France, en stipulant que les couronnes de France et de Hollande ne pourront pas être réunies sur la même tête (article 2). Louis se voit attribuer trois palais, un revenu en biens-fonds de 500 000 florins et une liste civile de 1 500 000 florins (article 3). Il conserve la dignité à perpétuité de connétable (article 6) et sa famille reste soumise à la loi spécifique à la famille impériale française (article 7). La reine se voit confier la régence en cas de minorité du roi (fixée à dix-huit ans) et un douaire lui est prévu (articles 4 et 5). Il est enfin stipulé que « les charges et emplois de l'État, autres que ceux tenant au service personnel du roi, ne pourront être conférés qu'à des nationaux. » (Article 8) et qu'un traité de commerce sera signé entre les deux pays (article 10). Les lois constitutionnelles⁶⁶ sont assez courtes, et règlent sommairement les institutions, qui sont toutes conservées. Elles portent plusieurs éléments de nature à rassurer les Hollandais et les conforter dans leurs libertés : garantie de la dette

⁶⁴ On parle désormais officiellement de « Royaume de Hollande », mais les Français utilisaient déjà « Hollande » et « Hollandais » de manière courante.

⁶⁵ On retrouve le texte de ce traité notamment dans Rocquain p. 302-305, et dans L. Bonaparte, *Documens historiques...* t. 1, p. 328-333.

⁶⁶ Rocquain p. 305-308 ; L. Bonaparte, *Documens historiques...* t. 1, p. 321-327.

I. Pourquoi l'instauration du Royaume de Hollande ?

nationale, emploi exclusif de la langue néerlandaise pour les publications officielles, maintien des poids et mesures actuels (le système métrique n'a jamais été introduit), égale protection accordée à toutes les religions. Il est prévu également que le grand pensionnaire Schimmelpenninck deviendra président à vie de Leurs Hautes Puissances.

Le traité, qui implique l'acceptation des lois constitutionnelles, est signé à Paris le 24 mai 1806.

2. Louis devient Lodewijk Napoleon koning van Holland.

Lorsque le traité signé arrive à La Haye, la Grande Besogne s'assemble, et examine le texte qu'elle trouve convenable. Schimmelpenninck quant à lui refuse de le signer, mais sans s'opposer à sa signature par les autres fondés de pouvoir. Le traité est ratifié le 28 mai au soir et revêtu du sceau du secrétaire d'État, sans que le futur ex-grand pensionnaire soit revenu sur sa décision. Le général Dupont-Chaumont, ministre plénipotentiaire de France à La Haye, commente ainsi la ratification dans sa dépêche à Talleyrand du 28 mai : « M. le grand pensionnaire n'y [a] pas joué un beau rôle⁶⁷. » Finalement, Schimmelpenninck refusera la présidence de Leurs Hautes Puissances et se retirera dans sa maison de famille en Overijssel pendant tout le règne de son successeur.

Le traité ratifié arrive à Paris le 31 mai. Il ne manque plus qu'une proclamation officielle. Le 3 juin, Louis reçoit la députation batave et Talleyrand à Saint-Leu. Ce dernier lui fait la lecture du traité et des lois constitutionnelles, et Louis accepte définitivement la couronne de Hollande, non sans préciser, prétend-il dans ses mémoires, que tout ceci ayant été décidé sans lui, il ne sait pas si on ne lui fait pas promettre plus qu'il ne peut tenir, mais qu'il fera de son mieux⁶⁸. Le 4 juin, il reçoit encore les membres de la députation batave, vraisemblablement pour conférer des affaires du nouveau royaume et se préparer à régner. Enfin, le 5 juin, la cérémonie prévue a lieu lors d'une audience aux Tuileries. La députation batave est reçue, et Ver Huell prononce en son nom un discours par lequel il appelle Napoléon à accorder à la Hollande Louis comme roi. L'empereur répond en entonnant le refrain des avantages d'un gouvernement stable et héréditaire, avant de proclamer

⁶⁷ MAE, CP Hollande 610, p. 57 ter.

⁶⁸ L. Bonaparte, *Documens historiques*, t. 1 p. 123-124.

I. Pourquoi l'instauration du Royaume de Hollande ?

officiellement roi de Hollande son jeune frère, sous le nom, déjà usité depuis le début de l'Empire, de Louis-Napoléon⁶⁹. La postérité a retenu comme signe ironique de l'Histoire cette phrase de Napoléon : « Ne cessez jamais d'être français⁷⁰. » Louis répond alors par un discours préparé à l'avance avec son frère, dans lequel il assure vouloir faire de son mieux pour remplir sa tâche tout en lui restant fermement lié. Rien de très neuf donc ; mais ce sont ces textes que le public a pour toute communication officielle sur ce changement de pouvoir. Le même jour, Napoléon prononce également un discours au Sénat à ce sujet, qui sera publié au *Bulletin des lois*⁷¹, dans lequel on remarque que la première raison qu'il donne à l'avènement du Royaume de Hollande est la nécessité de mieux assurer la protection de la frontière du Nord en ayant le contrôle sur les places fortes des Pays-Bas⁷².

Louis prépare ensuite son départ pendant quelques jours à Saint-Leu. En attendant d'arriver dans son nouveau pays et de se mettre à gouverner, il envoie Ver Huell dès le 6 juin à La Haye préparer sa réception et expédier les affaires courantes. Enfin, le 13 ou le 15 juin, la famille royale se met en route avec toute sa suite et une escorte. Le 18, on passe la frontière hollandaise pour une entrée le même jour à Bois-le-Duc (*'s-Hertogenbosch*), capitale du Brabant. Le 23, c'est l'entrée dans la capitale du royaume, La Haye, où Louis prononce un discours, couvert d'applaudissements d'après Dupont-Chaumont⁷³. Partout la famille royale est bien reçue et acclamée. C'est qu'on place apparemment beaucoup d'espairs dans le nouveau souverain. Des espoirs que celui-ci va commencer tout de suite à tenter de combler.

⁶⁹ Ce deuxième prénom est un ajout, qui ne figure pas sur l'acte de naissance de Louis.

⁷⁰ L. Bonaparte, *Documens historiques*, t. 1 p. 130. Tous les discours dont il est question ici sont reproduits dans cet ouvrage (p. 126-134), ainsi que dans L. De Gou, *De Staatsregeling...* p. 535-538.

⁷¹ *Bulletin des lois de l'Empire français*, 4^e série, 1806, n° 100.

⁷² L. Bonaparte, *Documens historiques...* t. 1, p. 132-134.

⁷³ MAE, CP Hollande 610, p. 77, lettre à Talleyrand du 23 juin 1806.

Chapitre II. La mise en place du nouveau pouvoir.

A. Constitution, institutions.

1. La Constitution de 1806 : lettre et esprit.

Les lois constitutionnelles signées le 24 mai et ratifiées le 28 portent que la constitution de 1805 est conservée, à l'exception des articles qui seront abolis par ces mêmes lois¹. Elles ne font donc que poser les principes nouveaux et confirmer ceux auxquels les Hollandais tiennent particulièrement et que la députation a voulu ainsi faire garantir. Il reste donc à rédiger une nouvelle constitution en fusionnant l'ancien et le nouveau.

Dès son arrivée à La Haye, Louis confie à trois conseillers d'État, Willem Six, Pieter Leonard Van de Kastele et Jean Henry Appelius (ce dernier est même secrétaire général du Conseil d'État), la tâche de réaliser un projet de rédaction². Après approbation par le roi, le projet est transmis à Leurs Hautes Puissances par décret royal du 14 juillet. Celles-ci y trouvent peu à redire, mais c'est en l'absence du roi, parti prendre les eaux à Wiesbaden, qu'elles votent, le 21 juillet, quelques amendements que le roi approuve à distance. Ainsi, au début du mois d'août, la nouvelle constitution peut être promulguée, directement et sans l'appel au peuple que Louis a semble-t-il envisagé. Au total, le roi en a surveillé l'élaboration, mais sans y prendre une grande part. Aussi, lorsqu'il se plaint dans ses mémoires que celle-ci est imparfaite sur certains points et qu'il n'y est pour rien car on la lui a imposée, il semble omettre qu'elle a été rédigée au début de son règne³. Il a en revanche raison à propos du point qu'il soulève : on a en effet transposé directement le premier article de la section *De la loi* des lois constitutionnelles : « La loi est faite en Hollande par le concours du corps législatif, formé de l'assemblée de LL. HH. PP. et du roi. » Louis craint que l'on en déduise que la souveraineté est partagée entre le roi et Leurs Hautes Puissances ; c'est pourquoi il

¹ Rocquain p. 305. Louis se fait faire une copie de ces lois constitutionnelles, qu'on retrouve dans les archives de son cabinet : AN, AF IV 1820 p. 5. On en trouve aussi une copie aux Affaires étrangères : MAE, CP Hollande 610 p. 55.

² Pour tout ce paragraphe, cf. L. De Gou, *De Staatsregeling...* p.XXXII-XXXV.

³ L. Bonaparte, *Documens historiques...* t. 1, p. 287-288.

II. La mise en place du nouveau pouvoir.

impose en décembre 1806 qu'on appelle désormais l'assemblée législative « Corps Législatif » (*Wetgevend Lichaam*), pour mettre fin à cette ambiguïté. Le terme « Leurs Hautes Puissances » devient alors en principe désuet. Pour ce qui est de l'élaboration de la nouvelle constitution, on a généralement suivi le point de vue selon lequel Louis n'y a pas joué de rôle. Martijn van der Burg le nuance, en voyant des signes d'intervention du nouveau roi⁴.

Ce doute mis à part (il ne semble toutefois pas avoir eu de conséquences importantes sur la pratique du pouvoir pendant les quelques mois qu'il a subsisté), la nouvelle constitution entérine, comme en France, un pouvoir monarchique souverain, qui dirige un exécutif non responsable devant la représentation nationale, mais qui a besoin du concours de celle-ci pour l'élaboration de la loi. De ce point de vue, la différence avec la constitution de 1805 n'est pas très grande. Ce qui est censé la faire est la personne qui est à la tête du système. La justice est quant à elle rendue au nom du roi, et non plus du peuple. De même, le roi obtient le droit de grâce. Mais les emplois auxquels il nomme sont les mêmes que ceux prévus en 1805 pour le grand pensionnaire.

Mais, on retient surtout de ce texte qu'il entérine également les grandes conquêtes révolutionnaires que sont la liberté religieuse, l'unité de l'État, et, corollaire ô combien essentiel, l'égalité devant l'impôt. Les neuf provinces anciennes, appelées désormais « départements » (Hollande, Utrecht, Frise [*Vriesland*], Groningue, Drenthe, Over-Ijssel, Gueldre [*Gelderland*], Brabant et Zélande) sont conservées⁵, comme elles l'avaient été depuis 1795 ; leur égalité est bien entendu maintenue ; depuis la fin du XVIe siècle et jusqu'en 1795, quatre d'entre elles, la Drenthe, le Brabant, la Flandre zélandaise et le Limbourg étaient en effet considérées comme des conquêtes et ne jouissaient pas des mêmes droits que les autres, en particulier en matière de représentation aux états généraux et en matière d'administration⁶.

La constitution enfin garantit en plusieurs points une certaine indépendance pour la Hollande par rapport à la France (on serait tenté de dire : une indépendance formelle). Ainsi, le fait que le régent doive s'entourer d'un conseil de gouvernement composé de

⁴ M. van der Burg, *Nederland onder franse invloed, cultuurtransfer en staatsvorming in de napoleontische tijd (1799-1813)*, Amsterdam, 2007, 320 p., p. 63-64.

⁵ Rappelons que la Flandre zélandaise et le Limbourg ont été annexés par la France en 1795, et que le Flevoland, conquis sur la mer intérieure (Zuiderzee), n'existe pas encore. La Hollande sera divisée en deux en 1807 : *Amstelland* (pays de l'Amstel) au nord et *Maasland* (pays de la Meuse) au sud. Cf. Annexe III.

⁶ C. De Voogd, *Histoire des Pays-Bas...* p. 87.

II. La mise en place du nouveau pouvoir.

« nationaux » permet de s'assurer qu'on ne puisse profiter d'une régence pour administrer la Hollande sans aucun contrôle laissé aux Hollandais. De même, le fait que les emplois de l'État soient réservés aux Hollandais, rassure ceux qui pouvaient craindre l'envahissement des fonctionnaires français (notamment les douaniers). L'obligation de publier les textes officiels en néerlandais, de son côté, flatte l'orgueil national. Pour ce dernier point, Louis réalise d'ailleurs que son strict respect risque de poser des problèmes pour les journaux francophones et les fait tout de même traduire ; devant l'ampleur du travail, lui-même ne pouvant tout relire, il institue dès juillet 1806 à la Secrétairerie d'État un bureau de traduction, confié au chef des bureaux du Cabinet du roi, Alexandre de Ferrière⁷.

Quant au contrôle de l'opinion, il n'est pas inscrit dans la constitution, car relevant de la loi. C'est un des domaines où, si l'on peut dire, Louis est attendu au tournant par son frère, car « les mauvaises dispositions de l'esprit public » comme l'on dit et écrit partout, étaient une des causes qui faisaient que Napoléon était mécontent de la République batave.

Louis a cependant raison en quelque sorte de dire que la Constitution a été imposée, puisque elle découle directement de tractations diplomatiques (celles de 1805 et de 1806), auxquelles il a été étranger. Il révèle avoir été mécontent de cette constitution et avoir eu le projet d'en adopter une nouvelle à terme : « La nation elle-même devait, selon lui⁸, s'en donner une à son gré à l'époque où elle pourrait le faire, c'est-à-dire à la paix générale. [...] Une monarchie modelée sur celle des Anglais paraissait convenir aux Hollandais, qui cependant devaient en décider eux-mêmes⁹. » Louis, enfant de la Révolution, parle avec des accents singulièrement républicains ; mais c'est plus de dix ans après les faits. De toute façon, l'occasion ne se présentera jamais, et, si le roi de Hollande fait préparer un projet pour une nouvelle constitution en 1809, c'est dans une autre optique, puisqu'il a alors pris acte que la paix générale ne viendra pas avant longtemps.

2. Les institutions : petits changements, grande continuité.

Comme nous l'avons vu, la continuité entre la Constitution de 1805 et celle de 1806 est de mise, inscrite dans les lois constitutionnelles négociées entre les gouvernements français

⁷ AN, AF IV 1822 p. 1 : lettre de Louis au secrétaire d'État Roëll du 30 juillet 1806.

⁸ Louis.

⁹ L. Bonaparte, *Documens historiques...* t. 1, p. 174.

II. La mise en place du nouveau pouvoir.

et batave au printemps 1806. Les caractéristiques fondamentales des institutions sont tout de même rappelées dans ce texte.

Pour gouverner, le roi s'appuie sur des ministres. Lors de son instauration, la République batave avait, comme la française, utilisé un système de commissions pour diriger les affaires. En 1798, on confiait de nouveau les administrations à des personnes seules, les agents ; en 1805, Schimmelpenninck gouverne avec des secrétaires d'État ; 1806 voit le retour de ce titre de ministre. Les lois constitutionnelles limitaient le nombre de ministres à quatre (Affaires Étrangères, Guerre et Marine, Finances, Intérieur), pour des raisons qui nous échappent (peut-être le fait que deux de ces quatre ministres aient fait partie de la députation batave à Paris entre-t-il en ligne de compte ?) ; dans la constitution définitive, le nombre n'est plus limité, Louis semblant ne pas apprécier cette disposition¹⁰. Il est vrai qu'en attendant, il nomme des directeurs généraux, qui ont la fonction mais pas le rang de ministres. Le 29 juillet 1806, les directeurs généraux de la Justice et de la Police, du Commerce et des Colonies, et de la Guerre sont nommés ministres, de même que le secrétaire d'État (qui a grosso modo les mêmes fonctions qu'en France)¹¹. Les années suivantes verront la création de ministères pour les Cultes et le Waterstaat (digues, polders et canaux), l'un crée de toutes pièces, l'autre détaché du Ministère de l'Intérieur. Enfin, des directions ou directions générales de ministères pour des objets importants seront créées par Louis à partir de 1807 pour compléter le dispositif.

Le Conseil d'État, créé en 1805, a comme en France la mission d'aider à élaborer les lois et décrets présentés par le roi. Il est organisé et composé par plusieurs décrets en juin et juillet 1806¹² : les conseillers d'État sont au nombre de dix-huit en service ordinaire, divisés en cinq sections, mais Louis introduit une nouveauté avec les conseillers d'État en service extraordinaire, personnalités de toutes sortes appelées en certaines occasions. Des auditeurs sont également nommés, mais, à la différence de la France, le grade de maître des requêtes n'existe pas, du moins pas avant 1809¹³. Dans l'utilisation qu'il en fait, Louis imite à la perfection son frère, en consultant souvent ses conseillers d'État, en nommant des

¹⁰ L. Bonaparte, *Documens historiques...* t. 1, p. 173.

¹¹ S. de Dainville-Barbiche, *Archives du cabinet de Louis Bonaparte roi de Hollande (1806-1810), inventaire*, Paris, Archives nationales, 1984, p. 22-25.

¹² *Ibid.* p. 11.

¹³ *Ibid.*

II. La mise en place du nouveau pouvoir.

spécialistes et hommes de confiance, et en leur demandant assez souvent des rapports sur différents objets.

Le parlement est toujours composé d'une seule chambre, dite alternativement Assemblée de Leurs Hautes Puissances et Corps législatif avant la suppression de cette première appellation (cf. p. 83-84). Les membres sont nommés par le roi, qui choisit également leur président. Le nombre de membres et leur répartition géographique ont été fixés par les lois constitutionnelles¹⁴ en fonction de la population, soit trente-huit membres nommés pour cinq ans, renouvelables par cinquième tous les ans. Le Corps législatif se réunit deux fois par an, du 15 avril au 1^{er} juin et du 15 novembre au 1^{er} janvier, mais le roi peut le convoquer en session extraordinaire. Finalement, la différence principale avec le Corps législatif de 1805 est le nombre de membres, qui était auparavant de seize. Sinon, il discute et vote les lois qui lui sont proposées (il n'en a pas, bien sûr, l'initiative), mais ses amendements doivent être acceptés par le roi. En soi, le Corps législatif a donc relativement peu de pouvoir et une faculté de représentation réduite, mais c'est l'usage qu'en fait Louis qui va lui donner une consistance qu'il n'était pas obligé d'accorder : le roi soumet en effet beaucoup de textes au Corps législatif, certains de grande importance comme lesancements d'emprunts, et certains qui sont présentés comme lois alors qu'ils peuvent passer en décrets¹⁵ ; il accepte également des amendements (par exemple lors de l'élaboration de la constitution, cf. p. 83). Surtout, il ne manque pas de montrer son attachement à la valeur de la représentation nationale. Chaque ouverture et clôture de session, chaque présentation de texte important, est l'occasion d'un discours du roi (lu par lui ou par un autre), et d'un discours en réponse du Corps législatif, textes qu'on reproduit allègrement dans les journaux¹⁶ et par lesquels on célèbre l'union du roi et de son peuple et l'écoute que le souverain prête à ses sujets. Mais quant à dire, comme Owen Connelly, que la Hollande est le seul État satellite où le corps législatif joue un vrai rôle, et que c'est l'une des causes de la chute de la royauté¹⁷, il y a un pas que l'on ne saurait franchir si rapidement. Car le rôle que le Corps législatif est amené à jouer reste secondaire et, en définitive, n'influence jamais vraiment les décisions politiques de l'exécutif.

¹⁴ Quatrième section, article 1 : Rocquain p. 307.

¹⁵ O. Connelly, *Napoléon's satellite kingdoms...* p. 155.

¹⁶ Louis le fait aussi dans ses mémoires, *Documens historiques et réflexions sur le gouvernement de la Hollande*.

¹⁷ O. Connelly, *Napoleon's satellite kingdoms...* p. 156.

II. La mise en place du nouveau pouvoir.

Les administrations départementales, de même que l'organisation judiciaire ne connaissent pas de modifications notables.

Les plus grandes nouveautés proviennent surtout du fait même qu'il y a désormais un roi à la tête de l'État. Car qui dit roi dit maison du roi, avec toute une série de personnages plus ou moins influents. Qui dit roi dit aussi reine, avec sa maison et les honneurs qui lui sont dus et éventuellement son rôle politique (il n'y en aura en fait aucun). En outre, le roi est un militaire et va se mettre à diriger lui-même l'armée du pays, ce qui est une grande nouveauté par rapport aux années précédentes, où la République batave se chargeait surtout de fournir des hommes de troupe à mettre sous commandement français. Le roi s'entoure aussi d'une garde d'un peu plus de deux mille hommes, qui forme une fraction particulière dans l'armée du pays. Ainsi, on n'implante pas le modèle français, on le complète.

Au total, si le passage de la république à une monarchie avec à son sommet un prince étranger a paru à beaucoup une grande nouveauté, voire un sujet de grande inquiétude, on fait le maximum pour que la transition se fasse le plus possible dans la douceur.

B. Le choix des hommes, ou l'esprit de compromis.

1. L'entourage du roi et de la reine.

Quand on se figure l'instauration d'un État satellite de la France à l'époque napoléonienne, on imagine souvent des dizaines de Français arrivant dans ce pays, prenant les rênes du pouvoir et accaparant les principales places. C'est très loin d'être le cas pour la Hollande. Il est vrai cependant qu'en s'installant dans son nouveau pays, le couple royal reste entouré de ceux de son entourage de princes français qui ont bien voulu le suivre. N'oublions pas en effet qu'ils s'étaient déjà constitué une maison après la proclamation de l'Empire en 1804.

La plupart des personnes qui composaient la maison du prince français, certains proches de leur maître, le suivent en Hollande, pour former la Maison royale (Caulaincourt, Sénégra, Darjuzon, Desprès, Mésangère...). Seulement, entre les modestes responsabilités

II. La mise en place du nouveau pouvoir.

d'un prince français et celles du roi d'un pays de deux millions d'habitants, il y a une grande différence, qui s'exprime tout naturellement par le gonflement de la maison du nouveau souverain. Celui-ci emmène donc avec lui des personnes en plus grand nombre, toute une cohorte de Français qui vont composer un entourage très remarqué en Hollande. Mais, par souci de ne pas paraître trop comme un prince étranger et pour s'intégrer plus manifestement au pays, Louis prend dès le début des Hollandais à son service.

La maison se compose de plusieurs services, dirigés par des grands officiers¹⁸ : le grand maître des cérémonies¹⁹ n'est autre que Brantsen, ambassadeur à Paris, qui reçoit ainsi une charge honorifique ; le grand chambellan reste Darjuzon (ou d'Arjuzon) ; le grand écuyer est Caulaincourt (auparavant premier écuyer), le grand aumônier honoraire reste Monseigneur d'Osmond, évêque de Nancy, toujours suppléé par l'abbé Bertrand et l'abbé Lamblardie, le grand-maître de la Maison du roi, auparavant intendant (le titre change mais la fonction reste), est D'Alichoux de Sénégra, un ami d'enfance de Louis rencontré à Valence avant la Révolution, secondé par deux nouveaux intendants, Jollivet et Massey. Le premier chirurgien reste Giraud ; le bibliothécaire de Saint-Leu, Flament, devient bibliothécaire général du roi. Un autre ami rencontré à Valence, Mésangère, devient trésorier général de la Couronne. Pour les nouvelles charges, on remarque deux militaires français dans celles de grand maréchal du Palais (Armand-Louis de Broc) et de préfet du Palais (René Bertrand de Boucheporn), ou encore Plantade comme maître de musique. En ce qui concerne l'intégration de Hollandais, Louis utilise surtout la maison militaire, où il panache Français et locaux (Bruno, Noguès, également grand veneur, Tarayre, Travers ; Bloys van Treslong, Kraijenhoff, Van Bylandt, Van Renesse de Wilp), et son service personnel en nommant des chambellans hollandais (Van Dedem van de Gelder, Van Westrenen-Themaat, ou Van der Duyn qui a aussi le titre de gouverneur des pages). Roëll constitue une exception, puisque ce Hollandais est nommé chancelier de la Maison du roi, une charge importante (cf. *infra*). C'est d'ailleurs l'occasion pour le roi de rallier des nobles orangistes, comme Bylandt et Bloys van Treslong²⁰, et de commencer à appliquer le principe bien bonapartiste de s'élever au-dessus des partis et de faire l'unité autour de sa personne.

¹⁸ S. de Dainville-Barbiche, *Archives du cabinet de Louis Bonaparte...* p. 11.

¹⁹ AN, AF IV 1726, lettres des officiers de la maison du roi au roi Louis (1806-1810) : la seule consultation de l'inventaire suffit pour avoir les noms et les fonctions : S. de Dainville-Barbiche, *Archives du cabinet de Louis Bonaparte...* p. 52.

²⁰ C'est ainsi que les qualifie Annie Jourdan, dans « Napoléon et les élites patriotes bataves... » p. 243.

II. La mise en place du nouveau pouvoir.

Un organe essentiel de la Maison du roi est son cabinet. C'est là véritablement le cœur du travail de roi que mène quotidiennement Louis. Le Cabinet dépend du chancelier de la Maison du roi, qui est alors également le secrétaire d'État, puis très rapidement ministre secrétaire d'État, Roëll (cumul de fonctions intéressant, puisque le secrétaire d'État a justement, au niveau de l'État, des fonctions qui se rapprochent de celle d'un chancelier). On y trouve un premier secrétaire du Cabinet, Jean-Louis Cuvillier-Fleury, personnage obscur, ancien militaire, que Louis prend à son service au moment de gagner la Hollande sur autorisation de Napoléon²¹, et qui restera fidèle à Louis jusqu'à la fin de son règne ; un secrétaire des commandements, Jean-Baptiste Desprès ou Desprez, qui occupe ce poste auprès de Louis depuis déjà 1805, et qui est remplacé, lorsqu'il passe avec le même titre au service de la Reine en octobre 1806, par Charles-François Brisseau-Mirbel, botaniste et futur membre de l'Institut, qui semble avoir profité du départ de Louis pour la Hollande pour entrer à son service et commencer à gravir les échelons²² ; un secrétaire particulier, qui occupait déjà cette fonction avant l'avènement du Royaume de Hollande, Amédée Gillet-Ducoudray ; le bibliothécaire, Flament, homme dont on sait peu de choses, et qui se retrouve également chargé des archives. En pratique, la répartition des rôles se révèle assez fluctuante, et de nouvelles charges seront créées tout au long du règne²³. Dans les différents papiers du Cabinet aujourd'hui aux Archives nationales à Paris (AF IV 1719 à 1832), et dans les lettres non autographes de Louis, on remarque indistinctement les écritures de Cuvillier-Fleury et de Gillet-Ducoudray, dont les tâches, tout du moins d'écriture, ne semblent pas strictement définies. On retrouve également un colonel, Jacques de Ferrière, secrétaire du cabinet. En tout état de cause, on remarque que, dans un premier temps, le Cabinet est peuplé exclusivement de Français, que Louis connaît déjà depuis un moment pour certains. Ce n'est que plus tard que le roi tente de « néerlandiser » son entourage le plus proche, celui qui est au contact des plus importantes affaires du pays.

Quant à Hortense, elle ne dispose pas de tout cet appareil humain, mais, entourée de Françaises à son arrivée, elle agit comme son mari en nommant des chambellans et des dames d'honneur hollandais. C'est ainsi par exemple que la femme du général Hogendorp,

²¹ Rocquain p. 1 : lettre de Napoléon à Louis du 6 juin 1806.

²² Ce personnage paraît fort intéressant à plusieurs égards ; malheureusement, il n'existe aucune étude conséquente sur lui.

²³ S. de Dainville-Barbiche, *Archives du cabinet de Louis Bonaparte...* p. 12.

II. La mise en place du nouveau pouvoir.

ayant plu à la reine, est rapidement nommée dame du Palais, ce qui permettra à son mari d'être remarqué à son tour par Louis et de se voir offrir un emploi²⁴. Un autre Hollandais devient écuyer de la reine, Van Spaen. Madame de Boubers, cousine d'Hortense et déjà dame de sa suite avant le départ pour la Hollande, est nommée gouvernante des enfants royaux. René de Villeneuve est premier chambellant de la reine, et son épouse dame du Palais (liste non exhaustive).

Peu à peu, une cour s'organise à partir de l'entourage du roi et de la reine. Comme dans les hauts cercles du pouvoir et dans l'entourage royal, on y parle encore français. Mais, par souci d'intégration, et pour élargir les accès aux non francophones, Louis y favorisera progressivement l'emploi du néerlandais que lui-même s'efforce d'apprendre.

2. Le personnel politique.

Si l'on songe que Louis, en juin et juillet 1806, connaît encore mal son nouveau pays et les hommes qui le composent, on comprend pourquoi il ne provoque pas de bouleversement dans le personnel politique hollandais. Mais il y a peut-être aussi une volonté politique derrière, et qui n'est pas forcément la sienne, de se mettre au diapason des institutions : se limiter aux changements nécessaires. Au reste, on ne sait pas quelle est la part de Napoléon dans les nominations initiales.

Parmi les ministres, Ver Huell à la Marine et Gogel aux Finances conservent leurs postes. Il faut bien voir que le premier, pourtant plutôt orangiste²⁵, mais plein d'ambition, a toute la confiance de Napoléon, et que le second, en charge des finances entre 1798 et 1801 et depuis 1805, est vu comme indispensable à son poste, où il a réussi à imposer une réforme fiscale de grande ampleur qu'il projetait depuis 1801. Tous deux ont également fait partie de la députation envoyée à Paris pour négocier le tournant politique ; nul doute qu'ils ont su se faire valoir auprès du nouveau souverain. Ces deux-là sont nommés alors que le roi est encore en France ; Gogel est même nommé ministre de l'Intérieur par intérim.

Pour les autres membres du gouvernement, Louis semble s'en tenir à deux méthodes, d'après ce qu'il rapporte dans ses mémoires : d'une part en prenant en compte l'avis de

²⁴ Dirk van Hogendorp, *Mémoires du général Dirk Van Hogendorp, comte de l'Empire etc., publiés par son fils Mr le comte D. C. A. Van Hogendorp*, La Haye, 1887, p. 174.

²⁵ A. Jourdan, « Napoléon et les élites patriotes bataves... » p. 239.

II. La mise en place du nouveau pouvoir.

Brantsen, ambassadeur à Paris, homme âgé et mesuré, orangiste mais loyal²⁶, avis dont le nouveau roi se dit content²⁷, et d'autre part en écoutant l'opinion publique²⁸. C'est ainsi qu'il dit avoir choisi Willem-Frederik Roëll pour le poste de secrétaire d'État, homme prometteur, orangiste rallié, à qui il confiera en 1808 le délicat Ministère des Affaires étrangères. De même Johan Hendrik Mollerus, ancien serviteur du stathouder mais rallié à Louis, au Ministère de l'Intérieur, et Adriaan Twent van Raaphorst, également orangiste, à la direction du Waterstaat. Trois (ex-) partisans du régime ancien. Mais on pourrait résumer ainsi l'opinion de Louis à ce sujet : n'hésitons pas à prendre des orangistes, pourvu qu'ils soient estimés dans le public et ralliés à nous. Il est peut-être un peu abusif d'extrapoler ainsi ; toujours est-il que Louis manifeste une volonté de rassembler les différents partis autour de lui, afin que justement disparaissent les partis. Conception très bonapartiste, donc, dans le choix des hommes.

La tendance patriote et unitaire est représentée par Gogel, mais également par Maarten Van der Goes van Dirxland aux Affaires étrangères, déjà en charge de ce portefeuille depuis 1798, par Paulus Van der Heim, ancien secrétaire de l'amirauté de Rotterdam, au Commerce et aux Colonies, et par Johan Van Hooff à la Justice et la Police, catholique du Brabant, unitariste modéré, membre de Leurs Hautes Puissances, « celui qui témoignait le plus d'attachement et de dévouement²⁹ » d'après Louis. Enfin, à la Guerre est placé un général hollandais³⁰, Henri-Damas Bonhomme. Rappelons que l'obligation d'employer des Néerlandais aux « charges et emplois de l'État, autres que ceux tenant au service personnel du roi³¹ » est devenue principe constitutionnel. Songeons aussi que l'emploi de ministres français dans d'autres pays est plutôt justifié par une réunion de territoires épars en un seul État (Grand-Duché de Berg et de Clèves, avec Beugnot, Royaume de Westphalie) ou par des affinités personnelles (par exemple avec Christophe Saliceti, allié de la famille Bonaparte depuis la Révolution, qui devient ministre de la Police à Naples, pendant le règne de Joseph Bonaparte) ; on comprendra alors que le fait de ne pas employer de Français aux ministères hollandais n'ait pas posé de problème.

²⁶ *Ibid.* p. 237.

²⁷ L. Bonaparte, *Documens historiques...*, t. 1, p. 139.

²⁸ *Ibid.* p. 172.

²⁹ *Ibid.*, p. 175.

³⁰ Et non français comme l'écrit Owen Connelly dans *Napoleon's satellite kingdoms...* p. 134.

³¹ Traité du 24 mai 1806 entre la France et la Hollande, article 8 : Rocquain p. 304 ; M. Kerautret, *Les grands traités de l'Empire...* p. 195.

II. La mise en place du nouveau pouvoir.

Ce gouvernement suscite-t-il une réaction de la part de Napoléon ? On ne le sait. De toute façon, on n'a pas encore les commentaires acerbes sur l'entourage et le gouvernement de Louis que l'empereur se permettra par la suite. Dans un premier temps, ce gouvernement ne donne que des signes de bonne volonté, qui s'expliquent sûrement en partie par un certain sens du dévouement ; Stuart Woolf résume d'une façon brillante cet état d'esprit : « Lorsque des hommes en vue acceptent un poste au moment où leur pays perd son indépendance, ce geste dérive d'un authentique sentiment du devoir envers l'État, combiné avec la certitude (souvent exagérée) qu'ils ont de leur propre indépendance³². »

Dans les autres secteurs de la vie politique et administrative, Louis ne se permet pas non plus de bouleversements. Tous les conseillers d'État restent en place³³. Les chefs des administrations départementales également. Quant aux membres du Corps législatif, il était prévu dans les lois constitutionnelles que ceux déjà en place y resteraient (quatrième section, article 2)³⁴.

3. Les forces armées (Armée, Marine).

L'Armée en tant qu'institution a quelque chose de particulier en Hollande, comme dans tous les pays alliés de la France. La présence de l'armée française et les impératifs stratégiques imposés par Napoléon font que l'armée du pays allié n'est pas entièrement libre de ses mouvements et de ses orientations (effectif, dirigeants...). Ainsi, la République batave a dû fournir un nombre de soldats décidé par des conventions signées avec la France, en août 1801 et juin 1803. En outre, il y a toujours eu, depuis 1795, des troupes et des généraux français en poste dans ce pays. Car la situation géographique du pays ne l'avantage pas du point de vue de la défense : à l'ouest et au nord la mer, avec des chantiers navals à protéger, et de longues côtes difficiles à surveiller, où peuvent à tout moment débarquer les Anglais (ils l'ont d'ailleurs fait en l'an VII avec les Russes, mais ont été repoussés par des troupes franco-bataves dirigées par le général Brune) ; à l'est l'Allemagne et des territoires appartenant en partie au roi de Prusse, séparés de la Hollande par une frontière pour le moins poreuse et parsemée d'enclaves.

³² Stuart Woolf, *Napoléon et la conquête de l'Europe*, Paris, 1997, p. 270.

³³ S. de Dainville-Barbiche, *Archives du cabinet de Louis Bonaparte...* p. 11.

³⁴ Rocquain p. 307.

II. La mise en place du nouveau pouvoir.

Enfin, le cas hollandais a ceci de particulier que le port de Flessingue, tout à la fois chantier naval, port de guerre et gardien des îles de Zélande et de l'embouchure de l'Escaut, est partagé entre la France et les Pays-Bas depuis le traité de La Haye du 16 mai 1795 (article 14)³⁵. Ceci se justifie par la position stratégique du port, qui joue un rôle essentiel pour la défense d'Anvers, ville française en 1806, où Napoléon a lancé dans les chantiers navals une campagne de construction pour essayer de rattraper le retard pris sur l'Angleterre. Par extension, ceci pose aussi des problèmes de commandement.

Pour le reste, Louis fait confiance aux cadres déjà en place dans l'Armée et la Marine, en particulier aux grands noms que sont les généraux Daendels et Dumonceau, ou encore l'amiral De Winter, qui se sont tous trois illustrés lors des guerres de la Révolution. Ce n'est cependant pas un gage suffisant : il faut plusieurs semaines au général Hogendorp, qui fait partie de ces « amis de la France » comme Napoléon les appelle, pour être remarqué, et employé comme président de la section de la Guerre au Conseil d'État, lui qui était sans emploi à ce moment³⁶. Et le poste qu'il convoite, gouverneur général des Indes, ne lui sera jamais accordé par Louis³⁷.

Des généraux français sont présents sur le territoire de la Hollande et commandent des troupes françaises et hollandaises. Mais selon une règle tacite, qui existe apparemment depuis 1795 et qui continuera après 1806, les officiers français ont tendance à toujours être placés au-dessus des officiers hollandais à grade égal, comme s'il y avait quelque chose de déshonorant pour un Français d'être commandé par un Hollandais. Au plus haut de la hiérarchie militaire, cet état de fait est très perceptible : l'armée dite stationnaire (Français et Hollandais) en Hollande a le roi Louis pour commandant en chef. Celui-ci s'appuie sur un commandant en second, le général Michaud, un Français qui a déjà servi en Hollande dans l'Armée du Nord à la fin de 1805, un état-major dirigé par un autre Français, le général Noguès. L'état-major de Michaud est dirigé par le chef d'escadron Ferrière. Les premiers Hollandais viennent seulement ensuite. Louis prendra aussi le général français d'origine italienne Paravicini de Capelli pour diriger son artillerie, le colonel Tarayre, qu'il a connu en Égypte, pour diriger sa garde (avec le titre de colonel-général de la Garde) et le capitaine Travers, qu'il dirigeait au 5^e régiment de dragons, pour commander la garde à cheval. Louis

³⁵ *Ibid.* p. 297.

³⁶ D. Van Hogendorp, *Mémoires...* p. 174-175.

³⁷ *Ibid.* p. 185.

II. La mise en place du nouveau pouvoir.

enfin introduit la seule grande nouveauté que le changement de régime produit dans l'immédiat dans l'armée, avec la création d'une garde royale sur le modèle de la Garde impériale, corps d'armée attaché au souverain, qui l'accompagne à la guerre ou reste avec lui protéger le pays (cf. p. 128-129).

Pour conclure sur le choix des hommes que fait Louis Bonaparte pour exercer des responsabilités au sein du nouveau royaume, lisons ce qu'écrit Stuart Woolf à la page 78 de sa magistrale étude *Napoléon et la conquête de l'Europe* :

L'annexion n'est pas la seule nouveauté introduite par l'Empire : Napoléon innove aussi en installant ses frères sur des trônes vieux ou neufs. Ces États bonapartiens ressemblent davantage à la république-royaume d'Italie qu'aux États alliés de la Confédération du Rhin. En effet, quoique théoriquement indépendants, Berg, Naples, la Hollande et la Westphalie, de même que Lucques, le minuscule État attribué à Élisa, et la principauté de Neuchâtel, donnée à Berthier, ont des ministres et des conseillers français, ils sont obligés de fournir des contingents de soldats et, surtout, d'adopter la machine administrative française.

Ne faut-il pas mettre la Hollande quelque peu à part ? En revanche, le cas hollandais s'accorde mieux à la parole de cet historien lorsqu'il poursuit : « Puisque, à ses yeux, ces états fraternels ne sont qu'une extension de son Empire, Napoléon ne s'embarrasse pas de formes avant d'intervenir dans les affaires de ses frères. »

Préliminaires à l'étude du règne de Louis Bonaparte : brève histoire du Royaume de Hollande.

L'auteur de ces lignes ayant privilégié une approche thématique de l'histoire de ce royaume, il convient d'offrir au lecteur un aperçu des principaux événements du règne de Louis Bonaparte en Hollande. De ce fait, nous lui épargnerons en de nombreux endroits une lourde remise en contexte des exemples développés.

Durant le mois de juillet 1806, Louis prend connaissance des affaires du royaume et tente de les remettre en marche. Ayant paré au plus pressé, il va en compagnie de sa famille prendre les eaux en Rhénanie à la fin juillet, à Wiesbaden puis à Aix-la-Chapelle. De là, il est rappelé par les préparatifs secrets de la guerre contre la Prusse et la Russie, à la fin du mois d'août. Napoléon charge le roi de Hollande de commander un corps d'armée franco-hollandais, d'abord pour protéger la frontière du Rhin, et ensuite, si les événements militaires sont favorables, pour envahir les possessions prussiennes et alliées dans le nord-ouest de l'Allemagne. C'est ainsi que, suite aux victoires d'Iena et Auerstadt, Louis mène cette armée jusqu'à proximité de Hanovre, avant de regagner la Hollande à la mi-novembre. C'est à ce moment qu'arrive la nouvelle de l'instauration d'un blocus continental contre l'Angleterre, que le royaume de Hollande est tenu d'appliquer.

Au printemps 1807, alors que Napoléon et le gros de son armée sont en Europe de l'Est pour tenter de battre les Russes, le couple royal perd son fils aîné, Napoléon-Charles, qui meurt du croup (diphtérie) dans la nuit du 4 au 5 mai. Pour se consoler, Louis et Hortense partent dans les Pyrénées, chacun de leur côté, en juin, mais se retrouvent quelques semaines. Louis est de retour en Hollande en septembre, après un passage par Paris, mais Hortense reste en France avec leur deuxième fils, Napoléon-Louis, pour ne jamais revenir en Hollande, à l'exception d'un séjour de quelques semaines au printemps 1810.

Le 11 novembre est signé à Fontainebleau un traité entre la France et la Hollande, par lequel notamment celle-ci reçoit la Frise-Orientale, prise à la Prusse, et la seigneurie de Jever voisine, prise à la Russie, et cède à la France le port de Flessingue. Par ailleurs, les mesures

du blocus s'accroissent en novembre et décembre 1807, par la signature des deux décrets de Milan.

Au printemps 1808, les événements d'Espagne décident Napoléon à mettre sur le trône de ce pays un prince français. L'empereur pense d'abord à Louis, qui refuse, puis à Joseph, qui accepte et laisse son royaume de Naples à Murat. C'est aussi le début d'une guerre, qui va mobiliser des moyens importants de l'Empire et de ses alliés. Le 20 avril de la même année voit la naissance à Paris du troisième fils de Louis et Hortense, Charles Louis Napoléon, futur Napoléon III.

Réformes intérieures, maintien du blocus, soutien de l'effort militaire contre l'Angleterre, sauvegarde des finances du pays, tels sont les principaux champs d'action du roi de Hollande pendant les mois suivants. Au printemps 1809, les armées napoléoniennes marchent contre l'Autriche, laissant relativement dégarnie une partie de l'Europe. Et, à la fin juillet, une expédition anglaise débarque en Zélande et met en péril notamment la Hollande et le port d'Anvers. L'attaque est repoussée par les forces franco-hollandaises sans trop de dégâts, mais il faut attendre le mois de décembre pour voir les Anglais abandonner leurs dernières positions.

À l'automne, le mécontentement de Napoléon envers son frère et la Hollande est si fort que Louis vient en discuter à Paris. Devant la menace d'annexion de son pays, il obtient de garder son royaume au prix de lourds sacrifices, notamment l'annexion de la rive gauche du Rhin (Brabant et Zélande), par le traité de Paris du 16 mars 1810. Mais devant le non respect du côté hollandais comme du côté français des clauses de ce traité, Louis se trouve dans une position tellement intenable qu'il décide d'abdiquer en faveur de son fils aîné, le 1^{er} juillet, et s'enfuit incognito en territoire autrichien. Napoléon ne laisse pas son neveu régner sur un royaume dont il ne désire plus l'existence, et prononce la réunion de la Hollande à la France, par le décret de Fontainebleau du 9 juillet 1810¹.

¹ Pour le détail des parcours respectifs de Louis et Napoléon, cf. annexe I B.

DEUXIÈME PARTIE. L'ARMÉE ET LA MARINE.

Chapitre III. La Marine et les colonies.

A. La Marine hollandaise.

Le 7 février 1808, Napoléon écrit à Louis :

J'ai fait appeler aujourd'hui votre ambassadeur¹ pour lui faire connaître le désir que j'avais que vous eussiez une escadre de huit vaisseaux et frégates au Texel, armés et prêts à prendre la mer, et deux ou trois vaisseaux à l'embouchure de la Meuse. Je désire aussi que vous puissiez faire passer par l'intérieur à Flessingue une frégate et une bonne corvette, pour servir à mon escadre de Flessingue, que je veux faire armer.

Mes escadres sont sorties ; partout on fait des expéditions et des mouvements. Il ne faut pas que la Russie, le Danemark et les autres puissances aient à se plaindre que vous ne fassiez rien pour la cause commune. Vous devez concourir à tirer l'Europe de la position fâcheuse où elle se trouve. J'ai des projets sur votre escadre ; mais sa présence seule au Texel obligera les Anglais à tenir une escadre qui les affaiblira d'autant. Il faut voir sur quoi je puis compter là-dessus².

Alors que depuis juin 1806 l'empereur n'a presque pas abordé avec Louis la question de la Marine hollandaise, cette lettre annonce de longs échanges sur l'organisation et les mouvements de cet outil de lutte contre l'Angleterre. Comment les choses se présentent-elles pour Louis lorsqu'il reçoit cette lettre ?

1. L'état de la Marine hollandaise à l'avènement de Louis.

En juin 1806, avant même d'être proclamé roi, Louis s'enquiert de l'état de son royaume avec les membres de la députation batave, dont Ver Huell, son futur ministre de la Marine. C'est peut-être à cette occasion qu'est dressé l'*Apperçu général de l'état de la marine*

¹ Ver Huell.

² Rocquain p. 152-153.

royale hollandaise, au 1^{er} juin 1806, qu'on trouve aujourd'hui dans les archives du cabinet de Louis³. Cet état nous apprend qu'à cette date la Hollande possède en activité douze vaisseaux de ligne et neuf frégates, dont trois de chaque aux Grandes Indes, cinq corvettes, 76 brigantins, goëlettes et avisos, 207 chaloupes canonnières qui se trouvent à Boulogne, 94 bâtiments de transport et deux vaisseaux « de dépôt » à Amsterdam et Rotterdam. Deux vaisseaux sont hors d'usage aux Grandes Indes et deux au Ferrol (Espagne). Il y a en construction six vaisseaux de ligne, trois frégates, deux corvettes, une canonnière et deux avisos. Les magasins et les chantiers sont soit vides soit considérablement dégarnis. Ceux-ci sont divisés en deux départements, comme nous l'apprend un rapport de Ver Huell de juin suivant⁴, un septentrional dont la direction est à Amsterdam, regroupant ceux d'Amsterdam, Medemblick, Enkhuizen, Harlingen et Nieuwe Diep ou Nieuwe Werk (près de Texel), soit des villes au bord du Zuiderzee, et un méridional dont la direction est à Rotterdam, regroupant ceux de Rotterdam, Hellevoetsluis à l'embouchure de la Meuse, et Flessingue en Zélande (cf. carte, annexe III). De plus, les dettes de l'administration de la Marine s'élèvent à quasiment quinze millions de florins. Comme nous l'apprennent les états mensuels de la Marine dressés par le ministre pour le roi, les chantiers de construction navale se trouvent à Amsterdam, Rotterdam et Flessingue⁵. Pour ce qui est de la localisation de la flotte, le plus gros est au Texel (il s'agit de l'île qui est à la pointe septentrionale de la Hollande, en face de la ville du Helder, où se trouve une rade dans laquelle est traditionnellement installée la flotte de guerre) : sept vaisseaux ; une plus petite partie mouille à Hellevoetsluis, à l'embouchure de la Meuse, au sud de la province de Hollande et à portée des îles de Zélande : deux vaisseaux⁶. En dehors d'une escadre en mauvais état aux Indes orientales, la flotte est cantonnée à la défense du territoire hollandais.

Tout le monde s'accorde à dire que la Marine hollandaise n'est plus qu'un pâle reflet de ce qu'elle a été dans les deux siècles précédents, et qu'elle s'est beaucoup affaiblie depuis la révolution de 1795. Si l'on s'en tient au nombre de bâtiments, c'est depuis la révolution de 1795 que la Marine a décliné : lorsqu'il devient ministre de la Marine en septembre 1805, Ver Huell constate qu'il reste, sans compter la flottille, douze vaisseaux, sept frégates et trois

³ AN, AF IV 1797 p. 5.

⁴ *Ibid.* p. 6: rapport sur l'état de la Marine hollandaise au 5 juin 1806.

⁵ AN, AF IV 1781.

⁶ Ces chiffres sont donnés par Louis à Napoléon dans sa lettre du 1^{er} juillet 1806. Rocquain p. 5.

corvettes, alors qu'il y en avait en 1795 respectivement quarante, trente-quatre et treize⁷. Si la Hollande reste largement tournée vers la mer, elle n'est plus, du point de vue de la force navale, qu'une puissance mineure.

2. Les premières mesures du roi de Hollande (juillet 1806-février 1808).

Pourtant, fraîchement arrivé dans son nouveau royaume, Louis, soucieux de réduire les dépenses de l'État pour les ramener au niveau des recettes, met à contribution l'administration de la Marine. D'abord, il prévient Napoléon : « on sera obligé de ralentir tous les travaux. Les traitements sont arrêtés. Les finances de ce pays sont dans un triste état⁸. » Puis il l'assure qu'il ne fait pas désarmer l'escadre du Texel, même si ce serait préférable pour les finances⁹. Pourtant, le même jour (hasard du calendrier) Napoléon lui prescrit de ne pas désorganiser l'escadre du Texel, comme il a entendu que cela se passe¹⁰. Louis a-t-il pris une initiative qui déplait à Napoléon sans l'avoir consulté ? C'est bien le cas, puisque peu de jours après, Louis, alors en Allemagne pour les eaux, demande à Ver Huell de suspendre jusqu'à son retour les suppressions (comprendre : licenciements et désarmements) concernant l'escadre de Texel, mais de les continuer aux autres endroits¹¹. Celui-ci lui répond avec diligence qu'il a exécuté cet ordre, et ajoute que trois vaisseaux au Texel ont besoin de réparations¹². Peu après, il informe également que, malgré le contre ordre de ne plus licencier de marins, un millier l'a été, et que ceci a excité le mécontentement des équipages qui devaient être licenciés¹³. Pour Louis, il s'agissait d'établir un *statu quo* : arrêter les licenciements mais garder ce qui était en place à l'arrivée de son ordre de suspension, à l'exception d'hommes que pourrait engager le ministre de la Guerre pour l'armée de terre¹⁴. Mais, en fait, Louis envisage bien une réduction de la flotte pour faire des économies, comme il apparaît à la lecture de sa lettre à Ver Huell du 9 août : « Je désire que vous me fassiez connaître si, en supprimant encore les équipages des trois vaisseaux en armement, en

⁷ AN, AF IV 1797 p. 17 : mémoire de Ver Huell à Louis, 4 février 1807.

⁸ Rocquain p. 5 : lettre du 1^{er} juillet 1806.

⁹ *Ibid.* p. 14 : lettre du 21 juillet.

¹⁰ *Ibid.* p. 13.

¹¹ AN, AF IV 1825 registre 3 fol. 3-v : lettre à Ver Huell du 27 juillet 1806.

¹² AN, AF IV 1739 d. 1 p. 23 : lettre à Louis du 31 juillet.

¹³ *Ibid.* p. 31 : lettre à Louis du 3 août.

¹⁴ AN, AF IV 1825 registre 3 fol. 6-v : lettre à Ver Huell du 7 août.

ralentissant les constructions le plus possible et ne conservant par conséquent que 7 vaisseaux, quelques frégates, les bâtimens légers pour la sûreté des ports, quel serait le total de la dépense pour les six mois¹⁵ [...] ? ». La flotte hollandaise ayant neuf vaisseaux, on ne comprend guère comment l'on passe à sept (s'agit-il de ne remettre en état qu'un des trois vaisseaux en réparation¹⁶ ?) ; en tout cas, l'idée de Louis est claire : ne pas entretenir d'équipage pour les navires qui ne sont pas prêts à faire voile¹⁷, quitte à les engager à nouveau plus tard, et limiter les dépenses du côté de la construction. Le 30 août, en réponse à Ver Huell qui ne comprenait pas que Louis veuille faire supprimer les trois vaisseaux en réparation alors qu'on est en train de les réarmer¹⁸, celui-ci demande tout de même au ministre de la Marine de faire réparer le plus vite possible les trois vaisseaux désarmés, et de prendre garde qu'il y ait en permanence trois vaisseaux et quatre frégates prêts à sortir¹⁹ (rappelons qu'il y a alors théoriquement six vaisseaux et six frégates en état de servir en Hollande). L'état de la Marine de novembre 1806²⁰ montre qu'il y a alors six navires en réparation, dont deux vaisseaux ayant à eux deux 900 hommes d'équipage ; s'il s'agit de deux des trois vaisseaux dont il était question en août (malheureusement, le détail n'est pas donné), cela montre que Louis a dû renoncer à son projet de licenciement.

La campagne de Prusse, sa préparation et ses conséquences, ont deux effets importants sur la Marine hollandaise : premièrement elles reportent l'attention de Louis et de Napoléon sur le continent et l'armée de terre ; deuxièmement elles frappent durement les finances hollandaises, ce qui rend encore plus difficile la réalisation de projets d'entretien et de construction navale. Mais l'idée que la Hollande retrouve une place au premier rang des puissances maritimes n'est pas abandonnée. En octobre 1806, un *Projet pour la formation d'un état fixe de la Marine* est remis au roi. Il indique que, de 1786 à 1789, une commission s'est réunie pour réfléchir à un plan d'organisation de la Marine, et qu'elle a conclu que celle-ci devait être composée de vingt vaisseaux de 74 canons, dix de 64 et dix de 60, de douze frégates de 40, quatorze de 36 et quatorze de 24, et de douze bâtimens légers, soit quarante

¹⁵ *Ibid.* fol. 7.

¹⁶ Cf. ci-dessus lettre de Ver Huell à Louis du 31 juillet.

¹⁷ C'est en tout cas ce qu'il préconise pour les vaisseaux en construction, mais aussi pour les trois qui sont en réparation, dans sa lettre à Ver Huell du 7 août (cf. ci-dessus). Nous ne savons cependant s'il s'agit d'une ligne générale ou limitée aux plus gros bâtimens de guerre.

¹⁸ AN, AF IV 1739 d. 1 p. 88 : lettre à Louis du 27 août.

¹⁹ AN, AF IV 1825 registre 3 fol. 18.

²⁰ AN, AF IV 1781 p. 1.

vaisseaux, quarante frégates et douze autres. L'auteur du rapport (Ver Huell ?) estime qu'il serait plus raisonnable pour le moment d'envisager d'avoir trente-six vaisseaux, trente-six frégates et vingt-huit bâtiments légers, ainsi que vingt chaloupes pour la défense des eaux intérieures²¹. Dans la réalité, seul le dernier point est déjà réalisé, avec en tout dix-sept bateaux dans les eaux hollandaises, plus deux en réparation²².

Au début de décembre 1806, Napoléon, répondant aux projets de reconquête coloniale de Louis (cf. *infra*) trace le programme des années à venir : pour rivaliser avec l'Angleterre il faut augmenter les forces maritimes de la France et de ses alliés pendant plusieurs années ; par conséquent, la Hollande doit se préparer pour avoir d'ici quatre ou cinq ans vingt-cinq vaisseaux²³. C'est peut-être en conséquence de ce projet que Ver Huell rédige son long mémoire du 4 février 1807, adressé à Louis. Le ministre de la Marine y développe l'idée que la Marine hollandaise doit pouvoir retrouver la prépondérance dans la Mer du Nord, qu'elle n'a perdue qu'au milieu du XVIII^e siècle, en tenant tête aux Anglais avec l'aide des escadres françaises. Pour cela, la Hollande doit porter ses forces au niveau de ce qu'elle avait en 1795, soit quarante vaisseaux de ligne, trente-quatre frégates, treize corvettes, dix-sept stationnaires pour l'intérieur et cinq avisos, mais en les armant mieux (plus de canons). Depuis les débuts du ministre à son poste (septembre 1805), quatre vaisseaux, deux frégates, deux corvettes et trois avisos ont été mis en chantier, et deux vaisseaux et frégates ont été lancés. Pour atteindre l'objectif de quarante vaisseaux dans cinq ans, il faut utiliser à plein les chantiers et leurs sept cales à vaisseaux (trois à Amsterdam et à Rotterdam, une à Flessingue) ; pour ce qui est des frégates, comme celles qui existent naviguent beaucoup et demandent de fréquentes réparations, on ne peut prévoir le nombre à construire, sachant qu'il y a moins de cales à frégates (deux, deux et une). Quant au personnel des chantiers, il faut 800 charpentiers et 400 autres ouvriers à Amsterdam et autant à Rotterdam, sachant que de tels ouvriers sont difficiles à trouver à cause de la stagnation de la marine de commerce, qui d'ordinaire en a trop et fournit de la main d'œuvre à la marine de guerre. Pour y remédier, Ver Huell préconise de créer un corps fixe d'ouvriers de la Marine, et/ou d'obliger les négociants à augmenter le salaire des ouvriers pour les faire revenir des autres pays, où ils sont allés s'embaucher. On le voit, la construction navale pose de nombreux problèmes,

²¹ AN, AF IV 1797 p. 14.

²² AN, AF IV 1781 p. 1 : État de la Marine en novembre 1806.

²³ Rocquain p. 81 : lettre du 3 décembre.

qui trouvent des prolongements assez loin. Pour ce qui est des effectifs humains, enfin, le ministre estime qu'il faut au minimum 6 000 hommes pour le service, dont 2 000 qui forment le noyau permanent des équipages des vaisseaux et des frégates²⁴. Nous avons déjà vu quel était le nombre de bateaux de guerre dont disposait la Hollande (le chiffre n'a presque pas varié depuis l'avènement de Louis) ; nous ne disposons pas de chiffres sur les effectifs des chantiers à ce moment-là, en revanche pour le nombre de marins, l'état du 30 mars 1807 nous apprend qu'il y a alors, en dehors de la flottille de Boulogne (2197 hommes), un effectif de 4 005 marins dont 2982 seulement sont présents, les autres étant absents ou aux hôpitaux²⁵. La Marine hollandaise est aussi confrontée à la désertion de ses marins, et dans une lettre du 31 mars 1807, Ver Huell rend compte à Louis des mesures qu'il a prises pour lutter contre ce phénomène (notamment signature d'un passeport par le capitaine pour toute sortie à terre, obligation de porter l'uniforme lorsque l'on est à terre...)²⁶.

Le 26 juin 1807, le roi de Hollande écrit à son ministre à propos de diverses choses, et lui exprime en post-scriptum toute sa confiance : « Je compterai toujours sur votre zèle et vos sentiments. Je veux que vous occupiez [*sic*] sans relâche du grand plan de l'organisation de la Marine²⁷. » Mais les efforts pour la Marine ne sont pas au rendez-vous. Au 24 septembre 1807, il n'y a en tout que six vaisseaux, quatre frégates, deux corvettes, un brick, un canonier et deux avisos en construction, et quatre navires ont été lancés (mais nous ne savons pas à partir de quelle date) : un vaisseau de 80 canons, deux corvettes de 20 et un canonier de 15²⁸. Un rapport d'une commission nommée par Louis pour rédiger un mémoire sur l'état physique et maritime du royaume nous apprend que le roi a le projet de créer un grand établissement maritime unique qui remplacerait tous les autres : la commission estime que le meilleur emplacement serait le Nieuwe Diep au Texel²⁹. Mais le roi ne prévoit toujours pas d'augmenter les moyens pour sa Marine ; au début de 1808, il écrit ainsi à son nouveau ministre de la Marine et des Colonies, Van der Heim, qu'il souhaite adopter le même budget que le budget ordinaire de 1806 (les dépenses extraordinaires avaient été fortes cette année-là) pour l'année qui commence, et même si possible de le

²⁴ AN, AF IV 1797 p. 14. Le mémoire aborde également d'autres questions : ports, pilotage, instituts de formation et hôpitaux de la Marine...

²⁵ AN, AF IV 1781 p. 242.

²⁶ AN, AF IV 1739 d. 2 p. 264.

²⁷ AN, 176 AP 2 d. Louis Bonaparte p. 38.

²⁸ AN, AF IV 1781 p. 245 : État des vaisseaux et bâtiments en construction, par Ver Huell.

²⁹ AN, AF IV 1797 p. 23. Ce projet ne sera jamais réalisé.

réduire³⁰. La réponse du ministre est sans équivoque : « il est impossible de représenter le budget ordinaire de 1806, à moins que Votre Majesté ne veuille ou n'ait aucune Marine, ou qu'il y ait derechef, au bout de l'an, un excédent qui continue à augmenter la masse énorme des dettes de ce ministère³¹. » Louis va dans le sens de son ministre en lui accordant l'augmentation de 500 000 florins qu'il demandait³² (pour passer de 3,5 à 4 millions), mais ce nouveau budget signifie tout de même une baisse des moyens pour la construction et les réparations et l'abandon du projet d'expédition aux Grandes Indes (cf. *infra* : « Les colonies »).

3. 1808, un tournant pour la Marine hollandaise ?

À l'arrivée de la lettre de Napoléon du 7 février, Louis peut compter sur six vaisseaux de ligne, trois frégates, trois corvettes et sept bricks (sans compter la flottille) armés en service³³. Rappelons que Napoléon demande que la Hollande fournisse une escadre de huit vaisseaux et frégates au Texel et deux ou trois vaisseaux dans la Meuse (port de Hellevoetsluis)³⁴. Il est plus complet dans les exigences qu'il transmet par le canal officiel, c'est-à-dire par le nouvel ambassadeur de Hollande en France, qui n'est autre que Ver Huell : une escadrille dans le Zuiderzee et une escadre de sept vaisseaux immédiatement, et de quinze dans le courant de l'année. Louis fait répondre à Ver Huell par le ministre des Affaires étrangères Roëll qu'il peut envoyer tous les bateaux disponibles, sauf, si Napoléon le veut bien, des escadrilles pour la défense des côtes, mais qu'il est humainement impossible de faire un tel effort de construction. Il faut dire que Ver Huell propose d'augmenter le budget de la Marine de sept millions de florins ! D'autre part, Louis fait réclamer des chaloupes canonnières arrêtées dans le Weser, en Allemagne³⁵. Peu après, Napoléon baisse

³⁰ AN, AF IV 1825 registre 3 fol. 31v : lettre du 16 janvier 1808.

³¹ AN, AF IV 1739 d. 3 p. 456 : lettre du 20 janvier 1808.

³² AN, AF IV 1825 registre 3 fol. 32 : ordre du cabinet à Van der Heim du 22 janvier 1808.

³³ AN, AF IV 1781 p. 290 : État sommaire des bâtiments armés en service au 1^{er} février 1808.

³⁴ Il est ainsi dans la droite ligne de 1803, lorsqu'il a exigé de la République batave cinq vaisseaux et cinq frégates ainsi que les bateaux de transport nécessaires au débarquement de 25 000 hommes (dont 9 000 Bataves) et de 12 500 chevaux en Angleterre : convention du 6 messidor an XI (25 juin 1803), article 3, Rocquain p. 299-300 (note).

³⁵ AN, AF IV 1826 registre 3 fol. 31v-33v : lettre de Louis à Roëll 10 février 1808. Pour l'affaire du Weser : MAE, CP Hollande 612 p. 39 : lettre de Ver Huell à Champagny 9 février 1808 ; il s'agit de sept chaloupes

légèrement ses exigences : huit vaisseaux et deux frégates en rade au Texel, et une corvette et une frégate pour se joindre à l'escadre française à Flessingue³⁶. Le lendemain, il parle d'y faire passer les deux vaisseaux, les trois frégates et les deux bricks qui sont dans la Meuse, ainsi que de donner des vivres pour cinq ou six mois aux trois vaisseaux, quatre bricks et à la frégate qui doivent bientôt être prêts au Texel. Il insiste aussi sur le fait qu'il faut terminer les bateaux en construction³⁷. Le 15 mai, il relance la question de joindre un ou deux vaisseaux de Hellevoetsluis à l'escadre de Flessingue³⁸. Le 21 juin, il espère « avoir huit vaisseaux bien armés³⁹. » À la lettre de Napoléon du 7 février, Louis a répondu de manière très détaillée qu'il avait neuf vaisseaux, quatre frégates et six corvettes ou bricks (sans compter les navires aux Indes), dont un vaisseau, trois frégates et six corvettes ou bricks étaient « prêts à faire voile dans l'instant »⁴⁰. Il semble aller dans le sens d'une exécution rapide des demandes de son frère, lorsqu'il écrit à Van der Heim : « Mon projet est d'avoir à la fin de l'année, ou plutôt, si c'est possible, 14 vaisseaux, 8 frégates, y compris la *Gueldre*⁴¹, et 9 corvettes ou bricks, en faisant mettre en armement tout ce qui se trouve disponible en ce moment, et en faisant achever les constructions » et lui demande un rapport sur la possibilité ou non d'y parvenir⁴². Le 17 mai, Louis donne l'ordre au ministre de faire aménager le chantier d'Amsterdam pour qu'on puisse y construire dix vaisseaux en même temps, en y réunissant le chantier des colonies et ses quatre cales⁴³. Il n'est certes pas aisé de s'y retrouver dans tous ces chiffres, qui semblent changer d'un jour à l'autre, d'une lettre à l'autre. Mais il n'est pas ici question de dresser un tableau exact et détaillé de la Marine hollandaise. Il faut aussi retenir que les chiffres donnés varient selon que l'on compte tous les bateaux, seulement ceux prêts à faire voile, seulement ceux qui sont armés mais sans équipage, ceux qui sont en réparation pour peu de temps etc. Enfin, Louis ne néglige pas les armements : il nomme un général d'origine italienne spécialiste de l'artillerie, Paravicini de Capelli, à l'artillerie de la

canonnières arrêtées par les autorités françaises au nom de la lutte contre la contrebande. Elles seront rapidement libérées : MAE, CP Hollande 612 p. 61 : lettre de Berthier à Champagny 7 mars 1808.

³⁶ Rocquain p. 154 : lettre du 17 février 1808.

³⁷ *Ibid.* p. 155 : lettre du 18 février 1808.

³⁸ *Ibid.* p. 175.

³⁹ *Ibid.* p. 177.

⁴⁰ *Ibid.* p. 153-154 : lettre à Napoléon du 14 février 1808.

⁴¹ Il s'agit d'une frégate qui doit se rendre à Batavia, cf. *infra* : B, Les colonies.

⁴² AN, AF IV 1825 registre 3 fol. 36-37v : lettre du 24 février 1808.

⁴³ *Ibid.* fol. 40v.

Marine. Celui-ci lui adresse le 1^{er} avril ses observations détaillées sur l'état des canons de marine et sur les moyens d'améliorer ce secteur⁴⁴.

Les principales difficultés sur lesquelles bute Louis sont de deux ordres. Il y a d'une part l'argent. Comme nous l'avons vu, Ver Huell préconise de passer le budget de quatre à onze millions de florins. Louis de son côté promet que, si la France avance douze à quinze millions de francs, soit à peu près la somme de sept millions de florins évoquée par l'amiral, la Hollande aura d'ici à la fin de l'année quatorze à quinze vaisseaux armés prêts à faire voile⁴⁵. Cette somme permettrait en effet d'acheter des matériaux et de payer des ouvriers. Mais comme les magasins sont vides, il faut de toute façon trouver des fonds si l'on veut construire de nouveaux navires. De toute façon, Napoléon refuse de prêter de l'argent à la Hollande, mais il promet d'apporter la garantie publique que la colonie de Surinam, occupée par les Anglais, sera rendue à la paix, et Louis peut ainsi lancer dans son pays un emprunt de trente millions garanti sur les revenus de cette colonie. Et si Surinam n'est jamais rendue, Napoléon s'engage à rembourser la dette au moment de la paix⁴⁶. Louis accepte et demande un acte solennel de l'empereur pour avoir la confiance du public⁴⁷. Finalement, l'emprunt est levé mais n'est pas entièrement rempli (c'est-à-dire qu'il ne rapporte pas autant que ce que l'on attendait), et n'est de toute façon pas entièrement affecté à la Marine (cf. p. 230).

D'autre part il y a le personnel, marins et personnes à terre, qu'il est difficile de recruter. Car la faiblesse de la Marine hollandaise ne provient pas seulement du manque d'argent et du petit nombre des navires qui la composent, elle vient aussi du fait que des navires sont immobilisés faute d'équipage. C'est pourquoi dans sa lettre du 14 février, Louis demande que la flottille de Boulogne puisse rentrer en Hollande, ce qui permettra à ce pays de mettre à disposition de Napoléon six vaisseaux, quatre frégates et six corvettes ou bricks, soit cinq vaisseaux et une frégate de plus⁴⁸. Qu'est-ce que la flottille de Boulogne (dite parfois « flottille royale hollandaise ») ? Il s'agit de la contribution hollandaise au camp du même nom, où l'on préparait un débarquement en Angleterre. Même après l'abandon de ce projet le camp a été maintenu. La Hollande y entretient en 1806 une flottille de 55 chaloupes

⁴⁴ AN, AF IV 1738 d. 1 p. 7.

⁴⁵ Rocquain p. 153-154, lettre à Napoléon du 14 février 1808.

⁴⁶ *Ibid.* p. 156-157 : lettre du 18 février 1808.

⁴⁷ *Ibid.* p. 158-159 : lettre à Napoléon du 22 février 1808.

⁴⁸ *Ibid.* p. 153-154 : lettre de Napoléon du 14 février 1808..

canonnières, 207 bateaux plats et 74 bateaux de transport ainsi que 2 208 hommes⁴⁹. Pour Louis qui, dès juillet 1806, se plaint : « La flottille de Boulogne coûte énormément cher » et veut en soustraire un bataillon⁵⁰, cela semble être une charge fort pesante pour la Hollande, de sorte qu'il n'hésite pas à demander à Napoléon de récupérer ses marins et ses bâtiments⁵¹. Des bateaux et des hommes sont retournés en Hollande au compte-goutte, sans que nous sachions si c'est à la suite des demandes de Louis ou non, de sorte qu'au 1^{er} février 1808 les chiffres sont de 46 chaloupes canonnières, 189 bateaux plats et 15 transports, avec 1 454 hommes⁵². Lorsque peu après Napoléon demande à Louis d'entretenir une flottille (c'est-à-dire d'être en mesure de concentrer un bon nombre de petits bateaux de guerre), et que celui-ci demande le retour de sa flottille de Boulogne, Napoléon est prêt à lui en envoyer la moitié, d'autant plus qu'il a prévu d'envoyer l'autre moitié à Flessingue⁵³. Mais c'est à condition de garder le personnel et de n'envoyer que le matériel. Or c'est du personnel que Louis a besoin, comme il le fait savoir à l'empereur à plusieurs reprises dans les semaines qui suivent, non sans réclamer en outre le matériel⁵⁴. Finalement, au cours de l'année 1808 le contingent hollandais à Boulogne est dégarni, de sorte qu'il ne reste plus en juillet que 23 chaloupes, 99 bateaux canonnières et 3 transports avec 113 hommes⁵⁵, et en novembre 41 hommes⁵⁶. La présence hollandaise à Boulogne cessera entièrement en août 1809 seulement⁵⁷. Louis récupère donc des hommes et une flottille, qu'il fait concentrer dans le Zuiderzee comme l'a demandé Napoléon. Mais cela ne signifie pas la fin des problèmes d'effectif, puisqu'une partie des hommes récupérés doit servir sur la flottille. Ainsi, pour avoir quarante à cinquante petits navires armés et équipés, prêts à servir contre l'ennemi à Walcheren (on craint alors une attaque anglaise), Louis donne l'ordre à Van der Heim, en avril 1809, de désarmer le navire *Le Brabant* et de prendre son équipage à cette fin⁵⁸. De surcroît, cette flottille est désorganisée à son retour de France, ce dont se plaint Van der Heim auprès de

⁴⁹ AF IV 1781 p. 1 : état de la Marine au 1^{er} novembre 1806. Nous n'avons pas trouvé de chiffres plus anciens.

⁵⁰ Rocquain p. 10 : lettre à Napoléon du 15 juillet 1806.

⁵¹ Ainsi le 5 avril 1807, *Ibid.* p. 105.

⁵² AF IV 1781 p. 244. Le détail des retours est donné par un état non daté, en double : AF IV 1781 p. 303 et 305.

⁵³ Rocquain p. 156, lettre du 18 février 1808.

⁵⁴ Les 22 février, 3 et 13 mars 1808, *Ibid.* p. 159, 162 et 163.

⁵⁵ AF IV 1781 p. 297.

⁵⁶ *Ibid.* p. 300.

⁵⁷ AN, AF IV 1779 p. 44.

⁵⁸ AN, AF IV 1825 registre 3 fol. 61v : lettre du 26 avril 1809.

Louis : « Il se trouve, Sire, que le maréchal⁵⁹, seul a suivi le fil de la combinaison des bâtimens repatriés [*sic*] avec ceux de l'intérieur, sans qu'il en reste des traces assez sûres auprès du ministère pour pouvoir en répondre, d'autant plus que ces bâtimens, qui originairement ont été tous numérotés, ont depuis reçu des noms, ce qui les rend méconnoissables⁶⁰. » Les recrutements par ailleurs ne marchent pas aussi bien qu'espéré, écrit encore le ministre à son roi, en indiquant qu'il a dû augmenter les primes d'enrôlement et nommer des officiers recruteurs avec consigne d'engager les marins qui font la contrebande du genièvre en Brabant et en Zélande⁶¹. Le problème n'échappe pas à Napoléon qui commence à s'impatienter : « Activez donc vos armements. Établissez dans votre royaume un principe pour organiser vos équipages. Il faut les classes comme en France ou la presse comme en Angleterre⁶². » Mais comme pour l'armée de terre, le recrutement hollandais repose sur le volontariat, et jamais Louis ne songe sérieusement à changer, pour passer à un système de service obligatoire comme en France ou d'enrôlement forcé comme en Angleterre. De manière générale, Louis est opposé à ce genre de mesures, qu'il craint ne pas pouvoir être acceptées par le peuple hollandais. Napoléon d'ailleurs n'insiste pas.

L'empereur veut s'assurer que les travaux avancent bien du côté de la Hollande. Pour cela, il envoie en inspection un aide de camp de Decrès, le ministre de la Marine français. D'après Louis, c'est à son insu que cet homme, le capitaine Dupotet, est envoyé par son frère ; il n'en donne pas moins l'ordre à Van der Heim de bien le recevoir et de lui faire visiter tout ce qu'il voudra voir, avec le commandant général Ruysch comme guide, et avec la consigne de ne rien lui cacher⁶³. C'est que Louis est confiant. S'il l'est franchement ou pour donner le change, rien ne nous permet de le dire. Pourtant, le 20 mai, il avoue à son frère n'avoir que deux vaisseaux en rade, au Helder (c'est-à-dire au Texel), prêts à prendre la mer⁶⁴. En tout cas, il écrit à Napoléon le 1^{er} juillet : « À la fin de juillet, ainsi que je l'ai promis, j'aurai six vaisseaux prêts à faire voile, dont deux à trois ponts⁶⁵. »

⁵⁹ Ver Huell, le précédent ministre de la Marine.

⁶⁰ AN, AF IV 1739 d. 3 p. 459 : lettre du 22 février 1808.

⁶¹ *Ibid.* p. 460 : lettre du 25 février.

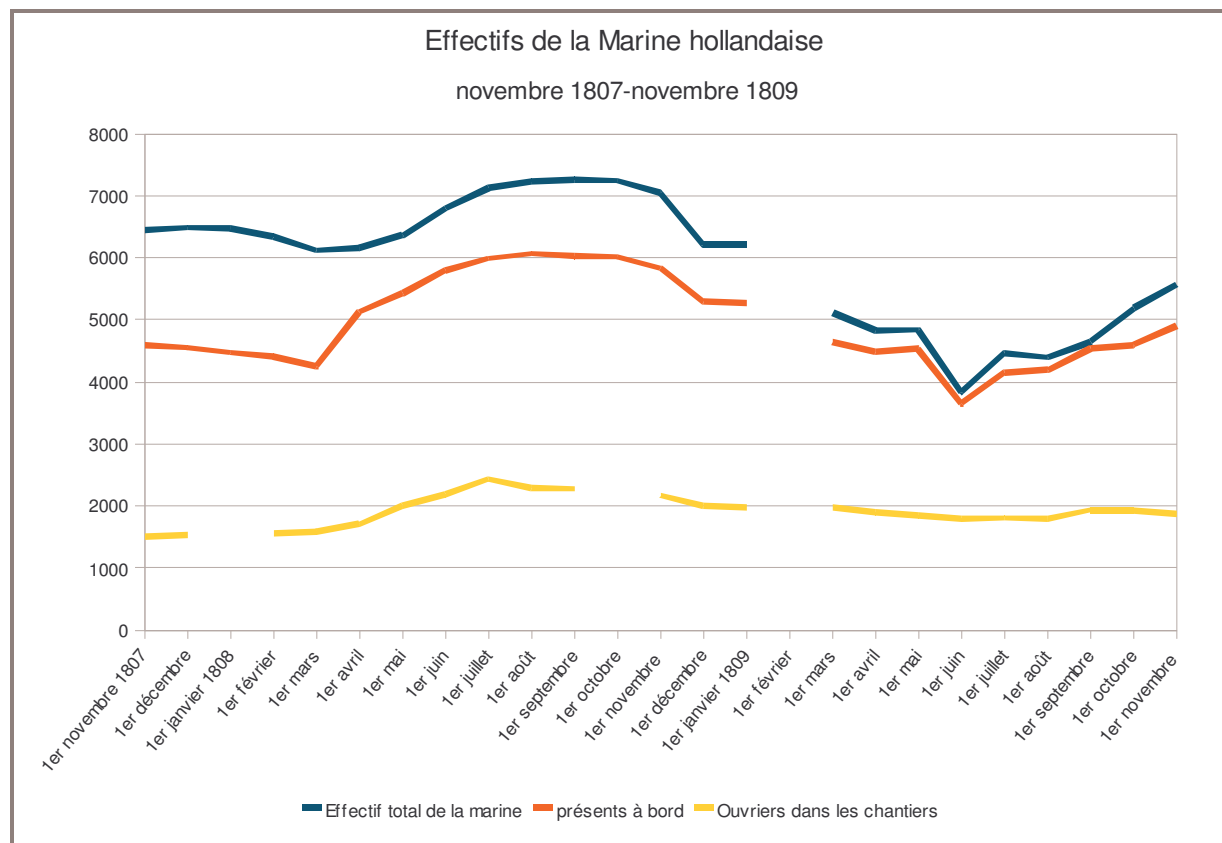
⁶² Rocquain p. 177 : lettre à Louis du 21 juin 1808.

⁶³ Duboscq p. 234-235 : lettre du 26 mai 1808.

⁶⁴ Rocquain p. 175.

⁶⁵ *Ibid.* p. 177.

Quel est le résultat de l'effort hollandais pour améliorer la Marine ? Concernant les effectifs, on peut constater grâce au diagramme suivant⁶⁶ que l'augmentation est pour le moins sensible :



L'augmentation des équipages et des ouvriers est nette dès le printemps 1808. Le rattrapage du nombre de présents par rapport à l'effectif total, en mars et en avril, est dû au rapatriement de la flottille de Boulogne et des hommes qui l'accompagnent, qui sont comptés comme présents et non plus comme détachés. Les équipages des vaisseaux en rade sont complétés⁶⁷. Cependant, dès l'automne 1808 les effectifs redescendent, probablement pour des raisons avant tout financières. De même pour le nombre d'ouvriers engagés. Le 7 octobre, Louis informe Van der Heim qu'il débloque en urgence des fonds pour les ouvriers des chantiers d'Amsterdam, qui ne sont plus payés depuis six semaines⁶⁸. Le 25, il lui

⁶⁶ Élaboré à partir des chiffres fournis par AN, AF IV 1779 p. 41-50, 1780 p. 1-15, 28-32, et 1781 p. 260-264. Les ouvriers ne font pas partie de l'effectif total, qui est celui des équipages. Les interruptions dans les lignes correspondent à des mois pour lesquels nous n'avons pas retrouvé les chiffres.

⁶⁷ AN, AF IV 1780 p. 3 et suivantes : états de la Marine hollandaise à partir de mars 1808.

⁶⁸ AN, AF IV 1825 registre 3 fol. 55.

annonce qu'il a arrêté le budget pour son ministère à 4,9 millions de florins au lieu de 5 comme prévu initialement⁶⁹, soit 900 000 de plus que pour 1808, mais loin des sept millions auxquels on songeait au printemps pour doter la Hollande d'une quinzaine de vaisseaux de ligne. Dans une lettre du 19 septembre, Louis fixait ainsi à Van der Heim la ligne à suivre :

Il faut chercher toutes les suppressions possibles et ne se laisser arrêter par aucunes considérations. Je voudrais cependant conserver l'apparence de 5 à 6 bâtimens de guerre vaisseaux ou frégates, indépendamment de ce qui est sur l'Escaut. La moitié des équipages de ces vaisseaux ou frégates servirait tour à tour sur les chaloupes canonières et les bâtimens légers nécessaires pour la défense du Zuiderzée, la protection des Wadden et la défense de la Meuse. Quant aux constructions, il faudra se borner à Amsterdam et supprimer tant pour la Marine que pour les Colonies les établissemens de Middelbourg, Harlingen et tous autres à l'exception des deux principaux départemens. Il faudra supprimer tout ce qui est somptueux. Il est tout à fait inconvenant que le maréchal De Winter ait près de f. 50 000 de traitement tout compris. Le maréchal Verhuell ne doit pas toucher son traitement parce qu'il en a un de f. 50 000 à Paris⁷⁰.

Sont aussi visés les doublons entre les administrations de la Marine et des Colonies, récemment réunies. Concrètement, Louis compense donc en partie la baisse des effectifs en affectant des marins qui servent sur les bateaux de la flottille aux vaisseaux de guerre⁷¹. Et pourtant le 15 décembre 1808, le roi prend encore un décret pour réduire les effectifs de la Marine⁷², ce que Napoléon ne manque pas de juger sévèrement : « Il me semble que la marine hollandaise déchoit tous les jours ; bientôt vous n'aurez plus rien. On m'assure que vous licenciez vos matelots ; cela est un malheur⁷³. » En fait, ce revirement qui commence à l'automne 1808 s'inscrit dans le cadre plus large d'une politique générale de Louis (cf. chapitre VI). Les chiffres en tout cas nous disent bien ce que Napoléon reproche à son frère (cf. diagramme) : de plus de 6 000, l'effectif passe en-dessous des 4 000 entre janvier et mars 1809, avant tout de même de remonter sensiblement devant la menace anglaise au début de l'été.

Pour ce qui est du nombre de bâtimens de guerre, les résultats sont limités. Les états de la Marine pour l'année 1808 nous apprennent qu'un vaisseau qui était en réparation est de nouveau en rade, au Texel, le 1^{er} avril, et change de nom, passant de *Koninglijke Hollander* à

⁶⁹ AN, AF IV 1825 registre 3 fol. 55v.

⁷⁰ *Ibid.* fol. 54.

⁷¹ *Ibid.* fol. 50v : ordre du cabinet à Van der Heim du 30 juillet 1808.

⁷² Van der Heim lui rend compte de son exécution dans une lettre du 4 avril 1809 : AN, AF IV 1780 p. 30.

⁷³ Rocquain p. 192 : lettre à Louis du 31 janvier 1809.

*Kroonprins*⁷⁴. La correspondance de Louis nous apprend tout de même l'entrée en rade d'une nouvelle corvette et d'un nouveau brick, *La Vénus* et *Le Claudius Civilis* à l'été 1808⁷⁵, ce que confirme l'état de juillet 1808⁷⁶. Autres petits navires à sortir des chantiers de construction : une corvette, *Lynx*, en août⁷⁷, et une frégate, *Minerva*, en novembre⁷⁸. En outre, des navires sont lancés, mais cela veut simplement dire qu'ils sont mis à l'eau. Dans les états de la Marine, ils continuent à apparaître dans la rubrique « *in aanbouw* » (« en construction »), avec la mention « *te water* » (« à l'eau »), mais il leur manque, avant d'entrer en service, le gréement, le doublage en cuivre et/ou d'autres équipements, sans oublier les canons et, plus tard, les équipages. Du côté des entrées dans les chantiers, on note la mise en construction d'un vaisseau, *Alcide*, en juin 1808⁷⁹, puis plus tard de deux autres, en juillet 1809, le *Ridder van de Unie* [Chevalier de l'Union] et le *Van der Werff*⁸⁰, alors que quatre vaisseaux, dont un aux Grandes Indes et les trois autres en Hollande, sont considérés comme irrécupérables⁸¹. La seule exigence de Napoléon à être remplie sans faute et sans délai est la contribution hollandaise à l'escadre française de Flessingue. En réponse à Napoléon qui, le 7 février, demandait une frégate et une corvette, Louis offre d'y faire passer tout de suite deux de chaque sorte⁸², peut-être en compensation du retard qu'il prévoit pour l'accomplissement des autres souhaits de l'empereur relatifs aux vaisseaux. Napoléon voit cette proposition avec plaisir⁸³, mais il faut attendre encore quelques semaines avant qu'elle soit mise en exécution, en raison de la délicate décision de les faire passer par l'intérieur, c'est-à-dire par les eaux intérieures peu profondes où les chances d'être attaquées sont moindres mais où le peu de fond oblige à décharger et désarmer les navires, ou par l'extérieur, c'est-à-dire par des eaux assez profondes pour accepter des navires d'un certain tonnage armés et chargés, mais plus susceptibles d'être fréquentées par les bateaux anglais. Ces navires, les frégates *Euridice* et

⁷⁴ AN, AF IV 1780 p. 4.

⁷⁵ AN, AF IV 1825 registre 3 fol. 47 et 48v : lettres de Louis à Van der Heim des 27 juin et 5 juillet 1808.

⁷⁶ AN, AF IV 1780 p. 8.

⁷⁷ *Ibid.* p. 11 : état de septembre 1808.

⁷⁸ *Ibid.* p. 14 : état de décembre 1808.

⁷⁹ *Ibid.* p. 6.

⁸⁰ AN, AF IV 1779 p. 44 : état au 1^{er} août 1809.

⁸¹ *Ibid.* p. 45 : état au 1^{er} septembre 1809.

⁸² Rocquain p. 154 : lettre à Napoléon du 14 février 1808.

⁸³ *Ibid.* p. 159 : lettre à Louis du 26 février 1808.

Friesland et les corvettes *Ajax* et *Iris*, sont livrés en avril et mai⁸⁴. En revanche, Louis estime qu'il est trop risqué de faire passer à Flessingue le ou les deux vaisseaux de la Meuse sur lesquels Napoléon l'a consulté dans sa lettre du 15 mai⁸⁵, et qui ne sont pas encore prêts, « parce qu'il faudrait les exposer à une multitude de croiseurs, qui croisent à portée de fusil des côtes et y jettent l'ancre souvent⁸⁶. » L'opération n'a donc pas lieu.

4. 1809-1810 : l'heure du bilan.

Lors de l'expédition anglaise en Zélande en août 1809, la Marine hollandaise est mise à intense contribution pour résister à l'ennemi. Des marins sont engagés en nombre⁸⁷, mais même dans cette situation d'urgence on ne retrouve pas les niveaux de l'année précédente (cf. diagramme). Comme il s'agit surtout d'opérations dans l'estuaire de l'Escaut, entre les différentes îles de la région, ce sont les plus petits bâtiments qui servent le plus. Ainsi, le jugement de Napoléon sur la Marine hollandaise porte d'abord sur la flottille : « je vous ai renvoyé votre flottille de Boulogne pour la tenir dans l'Escaut ou dans vos îles. Vous l'avez désarmée⁸⁸. » Napoléon déplore aussi que, du temps de Schimmelpenninck, la Hollande avait dix vaisseaux, 300 transports 200 chaloupes et bateaux canonnières, alors qu'à présent elle n'a que deux vaisseaux armés et plus de flottille. Pour garder son indépendance, elle doit avoir quinze vaisseaux et une flottille de 200 chaloupes⁸⁹. Pour ce qui est des chiffres d'avant le règne de Louis, nous ne savons pas s'ils sont exacts ; tout de même, rappelons qu'à la création du Royaume il y a neuf vaisseaux hollandais et non dix (sans compter les trois aux Grandes Indes). On retrouve aussi ce chiffre de quinze vaisseaux évoqué au printemps de 1808. Pour ce qui est de la flottille, les chiffres au 1^{er} octobre⁹⁰ démentent les affirmations de Napoléon. À cette date, la Hollande a une flottille répartie en plusieurs escadrilles : une sur

⁸⁴ AN, AF IV 1780 p. 4 et 5. Le détail de la discussion entre les deux frères peut être suivi dans les lettres de Napoléon des 17, 18 et 26 février et du 15 mai 1808 et de Louis des 14 et 21 février et des 3 et 13 mars 1808, Rocquain p. 154-162 et 175.

⁸⁵ Rocquain p. 175.

⁸⁶ *Ibid.* p. 175-176 : lettre de Louis à Napoléon du 20 mai 1808.

⁸⁷ Van der Heim en donne le détail jour par jour dans ses lettres à Louis du 8 au 14 août, AN, AF IV 1740 d. 1 p. 45 à 53.

⁸⁸ Léon Lecestre, *Lettres inédites de Napoléon Ier (an VIII-1815)*, Paris, 1897, t.1, p. 364 : lettre à Louis du 21 septembre 1809.

⁸⁹ AN, 400 AP 25 p. 38 : lettre à Louis du 22 octobre 1809 (cf. annexe I A 3).

⁹⁰ AN, AF IV 1779 p. 46.

le Zuiderzee, le Vlie et les Wadden, de 23 petits bâtiments (de 3 à 8 canons) dont les équipages sont complets ou presque, et de 4 dont les équipages ne le sont pas ; une devant Amsterdam, respectivement de 21 et 89 bâtiments ; une dans la Meuse et la Zélande, près du théâtre des opérations contre les Anglais, accompagnant un vaisseau et une corvette, de 68 et 1 bâtiments ; une à Berg-op-Zoom de 4 et 29. Ce qui fait un total de 116 petits bâtiments prêts à naviguer et 123 qui ne le sont pas. Remarquons que, sur une flottille de 240 bateaux, les 3/8^e, près du tiers, sont sans équipage devant la capitale. La flottille hollandaise existe donc bien, mais il n'y a des moyens que pour en mettre la moitié en service.

Lors des négociations pour décider si la Hollande doit rester indépendante, à partir de décembre 1810, Napoléon fixe la barre à quatorze vaisseaux, sept frégates et sept bricks ou corvettes armés ou équipés (entre autres exigences)⁹¹. Passons sur le détail des négociations. En signant le traité du 16 mars 1810, la Hollande s'engage à l'article 8 à avoir neuf vaisseaux et six frégates « armés et approvisionnés pour six mois, et [prêts] à mettre à la voile au 1^{er} juillet prochain, et une flottille de cent chaloupes canonnières ou autres bâtiments de guerre. Cette force sera entretenue et constamment disponible pendant toute la guerre⁹². » Ce qui signifie non seulement avoir ces navires en bon état, mais en plus les armer, les approvisionner et leur donner des équipages. Au moins n'exige-t-on pas la mise en rade de nouveaux navires, comme envisagé en décembre précédent, mais de ceux-là seuls qui existent déjà. À plusieurs reprises, Napoléon s'inquiète de l'exécution de cet article et presse Louis de mettre les vaisseaux à disposition⁹³. Mais le roi de Hollande, en protestant de sa bonne volonté sur cette question, avoue que la situation des finances ne permet pas aux travaux d'avancer plus vite⁹⁴. Au 1^{er} avril, l'état de la Marine hollandaise⁹⁵ indique qu'il y a au Texel une corvette, deux bricks et de petits bâtiments tous avec équipage, alors que les deux corvettes et la frégate qui sont en Zélande n'ont même pas la moitié de leurs équipages ; les escadrilles des Wadden, devant Amsterdam et en Meuse et Zélande les ont en revanche au complet. Sont portés sous la rubrique « *gereed voor de dienst* » (« prêts au service ») quatre vaisseaux, deux frégates, un aviso et 81 petits bateaux, qui sont en bon état

⁹¹ Rocquain p. 231 : lettre à Louis du 21 décembre 1809.

⁹² Michel Kerautret, *Documents diplomatiques du Consulat et de l'Empire, 2 : Les grands traités de l'Empire, de l'Empire au Grand Empire (1804-1810)*, Paris, 2004, p. 499.

⁹³ Rocquain p. 269-270, lettres à Louis des 3 (seconde) et 9 mai 1810.

⁹⁴ *Ibid.* p. 271 : lettre de Louis à Napoléon du 16 mai 1810.

⁹⁵ AN, AF IV 1779 p. 48.

mais n'ont aucun équipage et sont en quelque sorte gardés en réserve. Quatre vaisseaux, une frégate, quatre bricks et des bateaux de la flottille sont en réparation. Au 1^{er} juin, dernier état connu⁹⁶, la Hollande a neuf vaisseaux en rade (sept au Texel et deux à Hellevoetsluis), soit le même nombre qu'à l'instauration de la royauté, mais aucun n'est pourvu d'un équipage, sauf un seul au Texel qui a 292 hommes sur les 700 qu'il devrait comporter. Les vaisseaux ont donc intégré les escadres, mais sans être du tout en état de service. Deux frégates sont sans équipage et deux avec équipage mais sans canons, six corvettes et bricks sont en bon état de service, avec hommes et canons. En réparation, il n'y a plus qu'une frégate et quatre bricks, et une frégate encore est « prête ». Les petits bateaux avec équipage, formant des escadrilles ou accompagnant les plus gros, se comptent au nombre de 76. Les effectifs de la Marine sont au plus bas depuis le règne de Louis : 3 915 hommes, dont 3 463 présents. L'ambassadeur de France en Hollande, La Rochefoucauld, estime que, pour que le traité soit respecté, il en faudrait environ 10 000⁹⁷.

Le bilan est donc très mitigé pour la Marine hollandaise qui, pendant le règne de Louis, a légèrement et lentement décliné, à part deux moments de rebond assez éphémères, aux printemps-été 1808 et à l'été 1809. Globalement, on peut dire que la Hollande a eu beaucoup de peine à entretenir, armer et munir d'équipages ses plus gros navires de guerre. Aucun nouveau vaisseau n'a été mis en service. Quelques plus petits bâtiments nouveaux ont été lancés, frégates, corvettes et bricks, mais dans le même temps les projets de sauvegarde des colonies coûtent deux frégates (cf. *infra*, « Les colonies »). La flottille a été difficilement entretenue et souffre autant que le reste de la flotte de guerre des manques de moyens humains. Les projets de Napoléon concernant la Marine hollandaise se heurtent donc à un déficit chronique d'équipement des navires hollandais, surtout des plus gros. Mais ce n'était pas une priorité pour Louis, qui n'a jamais envisagé sérieusement, semble-t-il, de remplir les objectifs de certains Hollandais et Français, démesurés par rapport au train de vie de la Marine. Pour autant, tout n'est pas négatif pendant ces quatre années. Ainsi, l'amiral De Winter, dans un mémoire adressé au roi au début de 1809, estime, certes, que pour retrouver sa puissance la Hollande doit avoir vingt-cinq à trente vaisseaux de ligne, autant de frégates et une centaine de petits bâtiments dont cinquante corvettes, mais reconnaît qu'avant l'existence du Royaume de Hollande les navires étaient bien plus nombreux tout en étant

⁹⁶ *Ibid.* p. 50.

⁹⁷ MAE, CP Hollande 614 p. 150 : lettre de La Rochefoucauld à Champagny du 16 avril 1810.

presque inutiles, inactifs, trop longs à armer, et que l'organisation était sans unité, avec cinq amirautés jalouses de leur pouvoir. Il pense que Louis y a mis bon ordre, notamment en centralisant le commandement auprès du ministre de la Marine⁹⁸.

Mais la Hollande n'a plus aucune supériorité navale, et se trouve désormais distancée par la France notamment. On le voit, par exemple, pour ce qui concerne la construction navale ; un rapport de Ver Huell à Louis du 28 novembre 1806 indique que « c'est en France que l'art de la construction navale est poussé au plus haut degré de perfection », et par conséquent préconise d'envoyer se former en France un jeune prometteur, pour y prendre de bonnes choses à adapter à la Hollande (à son peu de profondeur dans les ports en particulier, qui demande la construction de coques plus arrondies pour abaisser le tirant d'eau des navires). Il propose le jeune Glavimans, fils du constructeur général des vaisseaux du roi, attaché au Ministère de la Marine⁹⁹. Le 13 novembre 1809, on retrouve cet élève Glavimans à la direction du chantier d'un vaisseau de 50 canons en construction¹⁰⁰, mais nous ignorons s'il a été effectivement envoyé en France¹⁰¹. Cependant, il faut prendre garde de ne pas imputer aux premières années du XIX^e siècle des évolutions qui étaient déjà commencé depuis plusieurs décennies : le déclin de la Marine néerlandaise avait commencé avant la Révolution, et la supériorité de la Marine française est un héritage du règne de Louis XVI et de l'un des plus grands efforts de construction navale et d'amélioration de la Marine que la France ait connus durant son Histoire.

B. Les colonies.

Jusqu'en janvier 1808, l'administration des colonies dépend d'un directeur général puis ministre du Commerce et des Colonies, avant d'être réunie à celle de la Marine. Mais, outre que cette attribution est fort réduite du fait des circonstances, son intérêt pour nous est limité, puisqu'il s'agit d'un domaine dans lequel la France n'intervient quasiment pas. Elle

⁹⁸ AN, AF IV 1797 p. 41, mémoire envoyé le 28 février 1809.

⁹⁹ AN, AF IV 1739 d. 1 p. 152.

¹⁰⁰ AN, AF IV 1740 d. 1 p. 121 : lettre de Van der Heim à Louis.

¹⁰¹ Pour plus de précision sur la construction navale et les caractéristiques techniques des bateaux de cette époque, cf. Otto von Pivka, *Navies of the napoleonic era*, Londres, David and Charles, 1980, 272 p.

concerne principalement les tâches d'administration des colonies¹⁰². En revanche, les questions militaires et surtout maritimes relatives au secours ou à la reprise des colonies intéressent au plus haut point Napoléon et son administration, et se doivent de retenir notre attention. Comme elles relèvent du Ministère de la Marine, c'est dans les documents concernant son ministre que nous avons notamment puisé.

1. Quelles sont en 1806 les colonies hollandaises ?

À l'avènement de Louis, la Hollande détient encore principalement deux colonies : les Indes orientales, ou Grandes Indes, souvent réduites dans le langage à Batavia, le port principal, sur l'île de Java (actuelle Indonésie) ; Curaçao, au nord du Venezuela, île principale des Antilles néerlandaises. Plus au nord dans les Antilles, les petites îles de Saint-Eustache et de Saint-Martin sont également toujours sous contrôle néerlandais. La Hollande entretient en outre en Afrique de petits postes militaires, sur la côte de Guinée. Les Anglais se sont emparés en 1804 de (ou du) Surinam, partie principale et septentrionale de la Guyane néerlandaise, sur le continent sud-américain, et au début de l'année 1806 de la colonie dite du Cap (de Bonne-Espérance), en actuelle Afrique du Sud. Ils menacent également de conquérir ce qui reste de l'Empire colonial néerlandais.

Récupérer les colonies occupées est alors une préoccupation importante chez les Hollandais. Le commerce de denrées coloniales est en effet une activité fort lucrative. Les négociations qui doivent s'engager entre la France et l'Angleterre en vue d'une paix générale suscitent les espoirs d'atteindre ce but. Mais en septembre 1806 Napoléon informe Louis que les Anglais, avec lesquels il négocie, veulent garder les colonies hollandaises¹⁰³. La position de Louis est nette : « pour la Hollande il n'y a point de colonies, excepté celles qu'elle a encore, qu'il ne lui convienne de sacrifier pour avoir la paix¹⁰⁴. » Louis et Napoléon n'en préparent pas moins une reprise par la force de ces territoires depuis des semaines.

¹⁰² AN, AF IV 1740 d. 3 : lettres et rapports du ministre du Commerce et des Colonies au roi ; AF IV 1824 registre 1 : lettres du roi au ministre du Commerce et des Colonies.

¹⁰³ Rocquain p. 28 : lettre du 10 septembre 1806.

¹⁰⁴ *Ibid.* p. 29 : lettre du 12 septembre 1806.

2. Les premiers plans à l'été 1806.

Le double statut des colonies (occupées ou non) appelle un seul type de réponse : l'envoi de navires portant des soldats et des approvisionnements. Mais la suprématie anglaise sur les mers rend ces expéditions périlleuses, et oblige à les préparer avec soin.

Dans un premier temps, Louis, ayant pris connaissance de l'état des possessions hollandaises « aux deux Indes » (orientales et occidentales, asiatiques et américaines), s'inquiète de leur vulnérabilité et demande à Napoléon l'autorisation d'envoyer un bataillon à Curaçao, et de remplacer l'escadre de Batavia, qui est en mauvais état, par une escadre du Texel en bon état¹⁰⁵. Une semaine plus tard, le 8 juillet, l'empereur répond qu'il ne pense pas qu'une escadre puisse sortir avant la fin d'octobre ou le début de novembre, mais qu'on peut envoyer un bataillon à Curaçao¹⁰⁶. Il y a en effet moins de risques à faire sortir un seul bateau porteur d'un bataillon qu'une escadre qui échappera difficilement aux Anglais. Fort de cette autorisation, Louis demande celle d'envoyer à Curaçao un bataillon formé de soldats hollandais pris à Boulogne et qui s'embarqueraient de France, ce qui lui permettrait de ne pas dégarnir la Hollande d'autant. L'envoi de ce bataillon semble urgent aux yeux du roi de Hollande : « Je suis occupé à son départ¹⁰⁷. » En effet, deux jours plus tard il écrit au ministre de la Marine Ver Huell, demandant de lui présenter un projet pour envoyer un bataillon de 500 hommes à Curaçao, qu'une frégate française ou hollandaise embarquerait à Boulogne¹⁰⁸. Puis on perd la trace de ce projet.

Dans sa lettre du 8, Napoléon rappelle à Louis qu'il lui a demandé (le 25 juin¹⁰⁹) des mémoires sur Le Cap, Surinam et Batavia. Là, il demande à son jeune frère l'avis des marins hollandais sur la possibilité de reprendre l'une ou l'autre des deux colonies occupées avec une escadre combinée, sur le nombre d'hommes nécessaires, le meilleur moment etc. Il semble que les choses doivent se décider de manière bilatérale, par la coopération entre Français et Hollandais. On est assez loin de ce qui se passe avec l'armée de terre, où l'avis français est prééminent. Louis répond, le 15 juillet¹¹⁰, en avançant le nombre de 4 000

¹⁰⁵ Lettre du 1^{er} juillet 1806, Rocquain p. 5.

¹⁰⁶ Rocquain p. 8.

¹⁰⁷ *Ibid.* p. 10: lettre du 15 juillet.

¹⁰⁸ AN, AF IV 1825 registre 3 fol. 2-2v, 17 juillet 1806.

¹⁰⁹ Rocquain p. 2.

¹¹⁰ *Ibid.* p. 11.

hommes pour reprendre Le Cap et Surinam, au mois de septembre ou d'octobre, mais promet des notes plus détaillées quelques jours plus tard. Il les envoie avec sa lettre du 18¹¹¹. Elles ont été conservées : la première¹¹² concerne le Cap de Bonne-Espérance et indique que, si les Anglais sont seulement 2 000 pour sa défense, il suffira de 6 000 hommes et de la supériorité sur mer. La seconde¹¹³ concerne la côte de la Guyane (Surinam) et informe que, les Anglais n'ayant apparemment pas renforcé les défenses de la colonie, on pourrait la reprendre en ayant la supériorité sur mer et 2 600 hommes, le tout avec quatre frégates, deux corvettes et six bateaux de transport. Pourtant, trois jours après cet envoi, Ver Huell adresse à Louis une note autographe très précise, dans laquelle il estime les forces navales nécessaires à la reprise du Surinam à six frégates, trois corvettes et trois bateaux de transport, ce qui revient à remplacer trois transports par autant de frégates, autrement dit à augmenter la puissance de feu de l'expédition¹¹⁴.

Puis on ne parle plus de cela jusqu'au 31 août, lorsque Napoléon, ayant pris acte de la faiblesse supposée des Anglais au Surinam, relance Louis et lui demande de consulter Ver Huell et le vice-amiral De Winter sur la possibilité d'envoyer une escadre hollandaise avec 3 ou 4 000 hommes pour reprendre cette colonie¹¹⁵. L'empereur ne parle plus du Cap de Bonne-Espérance, dont la reprise a dû sembler trop difficile dans l'immédiat. Faisons un sort à cette colonie : il n'en sera plus jamais question de tout le règne. Louis transmet les questions de Napoléon à Ver Huell¹¹⁶, qui lui répond de manière circonstanciée deux jours plus tard. Pour transporter 3 000 hommes, il faut compter quatre vaisseaux de ligne, trois frégates et deux corvettes, à moins d'utiliser des bateaux de transport marchands à la place des vaisseaux, avec l'inconvénient que l'expédition sera alors plus difficile à préparer discrètement¹¹⁷. Louis reprend cet argument dans sa réponse à son frère, le 7 septembre¹¹⁸, en préconisant l'emploi de vaisseaux de ligne plutôt que de transports. Il indique également que l'expédition ne peut être prête avant deux mois, et qu'il compte en confier le commandement

¹¹¹ Rocquain p. 12.

¹¹² AN, AF IV 1683 p. 17.

¹¹³ *Ibid.* p. 18.

¹¹⁴ AN, AF IV 1739 d. 1 p. 9, 21 juillet 1806.

¹¹⁵ Rocquain p. 26.

¹¹⁶ AN, AF IV 1825 registre 3 fol. 18v-19, 5 septembre 1806. La destination de l'expédition est laissée en blanc dans cette copie-lettre, mais le contexte nous permet de la restituer.

¹¹⁷ AN, AF IV 1739 d. 1 p. 114, lettre du 7 septembre. Cette lettre renferme bien d'autres détails sur ce projet d'expédition.

¹¹⁸ Rocquain p. 27.

à l'amiral Ver Huell lui-même. Mais la guerre menace sur le continent et risque d'obliger à remettre l'expédition : « La Prusse pacifiée, soit par des explications, soit par des victoires, il faudra penser à l'expédition de Surinam » écrit Napoléon le 15 septembre¹¹⁹. Mais il s'agit seulement de retarder, et dans cette lettre il remet en cause les calculs de Louis (et donc de Ver Huell) concernant le nombre d'hommes que peuvent transporter les navires hollandais, et revoit à la hausse les forces navales pour cette expédition de 3 000 hommes : cinq ou six vaisseaux, trois ou quatre frégates et deux ou trois transports. Louis continue à étudier la préparation de cette expédition, mais rappelle que l'état des finances rend la chose difficile¹²⁰.

3. Des ambitions à la baisse.

De fait, les préparatifs continuent, mais sans que l'on sache quand l'expédition pourra avoir lieu. Le 13 octobre, Ver Huell écrit à Louis pour lui demander ses ordres quant aux frégates à envoyer, l'avertissant que celles de Hellevoetsluis et de Texel sont en bon état, et qu'il a loué deux bateaux de transport¹²¹. Louis lui ordonne de réunir ces derniers à l'escadre du Texel, d'où l'expédition doit partir¹²². Et le 21 novembre, de retour en Hollande après la campagne contre la Prusse, il propose à Napoléon d'envoyer un mois plus tard l'expédition pour la Guyane, avec toujours 3 000 hommes portés par quatre vaisseaux, quatre frégates et deux navires de transport. Il considère que l'entreprise a de grandes chances de réussir, vu que les Anglais ont leur attention tournée vers le continent¹²³.

Mais la réponse de l'empereur est nette : il est trop risqué de faire sortir une escadre, les Anglais sont trop forts et, au contraire de ce que pense Louis, reportent leur attention sur les colonies françaises et espagnoles. D'après lui, une escadre de moins de huit vaisseaux n'aurait aucune chance de leur échapper, et en même temps une escadre de cette taille au moins éprouverait des difficultés à se ravitailler et aurait sûrement des traînards. « C'est désormais folie que de vouloir s'obstiner sur mer. [...] Qu'y a-t-il à faire ? Préparer pour quatre ans d'ici l'organisation de votre marine. » L'idée est de profiter d'un moment de paix

¹¹⁹ *Ibid.* p. 30.

¹²⁰ *Ibid.* p. 32 : lettre du 17 septembre 1806.

¹²¹ AN, AF IV 1739 d. 1 p. 127.

¹²² AN, AF IV 1825 registre 3 fol. 25 : lettre du 20 octobre 1806.

¹²³ Rocquain p. 78-79.

pour construire des vaisseaux et lancer des escadres assez nombreuses pour rivaliser avec les Anglais. Ce qui ne veut pas dire qu'il ne faut pas cesser d'avoir des navires prêts à sortir, puisque cela fatigue les Anglais¹²⁴. Enfin, le 15 décembre, Napoléon donne à son frère les derniers ordres concernant cette expédition (congédir les bateaux de transport s'il y en a et garder les navires de guerre prêts à faire voile), et livre sa doctrine sur la question : « Tous mes efforts sont sur la terre ; c'est par mes armées de terre que je veux reconquérir Le Cap et Surinam¹²⁵. » Plus d'un mois avant, le 9 novembre, Napoléon a déjà émis cette idée, mais sans plus de précisions et sans rien imposer de définitif : « il faut dire à votre conseil qu'il faut reconquérir les colonies par terre, puisque nous sommes si impuissants sur mer¹²⁶. » Autrement dit, il s'agit de dominer le continent pour forcer les Anglais à faire la paix, et ainsi récupérer par des traités les colonies perdues. C'est là un des aspects du système continental qui se met en place.

4. Sauver ce qui peut l'être. Curaçao et Batavia.

Dans sa lettre du 21 novembre (cf. *supra*), Louis demandait aussi l'autorisation d'envoyer une frégate porter des secours à Curaçao, comme projeté depuis l'été. En même temps qu'il proscrit toute expédition de plusieurs navires, le 3 décembre (cf. *supra*), Napoléon permet cet envoi, à condition que la frégate soit « bonne marcheuse », et se demande même s'il ne faudrait pas en envoyer une deuxième en même temps. Le 13, ayant appris que les Anglais ont fait partir une expédition pour Curaçao, Louis demande de pouvoir envoyer une frégate avec 200 soldats à bord¹²⁷, soit moins de la moitié de ce qu'il voulait envoyer à l'été précédent (voir plus haut). Mais, on ne sait trop pourquoi, la frégate tarde à partir. Une lettre de Louis à Ver Huell du 17 janvier 1807 donne l'ordre d'embarquer les 200 hommes et de partir immédiatement¹²⁸. Le 26, le ministre de la Marine informe que les 225 soldats ont bien embarqué à bord de la frégate *L'Utrecht*, qui partira dès que

¹²⁴ *Ibid.* p. 81: lettre du 3 décembre 1806.

¹²⁵ *Ibid.* p. 87.

¹²⁶ *Ibid.* p. 72-73 : lettre à Louis du 9 novembre 1806.

¹²⁷ *Ibid.* p. 86.

¹²⁸ AN, 176 AP 2 dossier Louis Bonaparte, p. 35. Le registre 3 en AF IV 1825 ne porte pas copie de cette lettre.

possible¹²⁹. Le 22 février seulement, Louis informe Napoléon que la frégate est partie, profitant du mauvais temps sur les côtes. Mais il craint qu'il ne soit trop tard¹³⁰. Et de fait, dans sa lettre du 26 au contre-amiral Buyskes, qui doit partir à Batavia, il informe celui-ci que Curaçao est déjà prise et que le capitaine de *L'Utrecht* a ordre dans ce cas d'aller aux Grandes Indes et de se mettre sous son commandement¹³¹. Avec Napoléon, Louis n'évoque la question que très rapidement, par cette phrase glissée au milieu de sa lettre du 11 mars : « Votre Majesté est instruite de la prise de Curaçao avant que les secours que je lui envoyais fussent arrivés¹³². » Même la frégate envoyée en secours, *l'Utrecht*, ne peut rien puisque, comme nous l'apprend la traduction du rapport de son capitaine, Costerus, du 30 avril¹³³, envoyée par Ver Huell le 2 mai¹³⁴, elle a fait naufrage sur les côtes d'une petite île, Sanda. Une partie de l'équipage a survécu mais est prisonnière des Anglais. Quant à la colonie, Napoléon apprend en juillet qu'elle a été vendue aux Anglais par les habitants et recommande à Louis de faire une enquête pour trouver les coupables et de « [faire] passer tous ces malheureux au fil de l'épée¹³⁵ » ! Louis va dans ce sens en écrivant à son ministre du Commerce et des Colonies, Van der Heim, de Tarascon le 29 juillet, que le rapport du gouverneur de Curaçao, Chaugnion, ne l'a pas convaincu que la colonie n'a pas été perdue sans trahison, et lui ordonne de faire arrêter ledit Chaugnion et les officiers supérieurs chargés de la défense de l'île, pour les faire juger par le haut tribunal militaire¹³⁶. Cependant, il est difficile de déterminer si c'est la lettre de Napoléon qui a décidé Louis à donner cet ordre, étant donné qu'à cette époque celui-ci est en voyage et que les courriers ont pu mettre longtemps avant de le trouver.

Mais c'est principalement la colonie des Grandes Indes, dite Batavia, le fleuron de l'Empire colonial hollandais, qui concentre les efforts de Louis. Dans un premier temps, il rappelle le général Daendels qui commande les troupes occupant l'Ost-Frise, pour le nommer gouverneur des Indes orientales. Il est expédié seul, avec des instructions concernant surtout la défense de la colonie et la restauration de l'autorité, mise à mal par le

¹²⁹ AN, AF IV 1739 d. 2 p. 194.

¹³⁰ Rocquain p. 92-93.

¹³¹ AN, AF IV 1826 registre 3 fol. 9.

¹³² Rocquain p. 94.

¹³³ AN, AF IV 1739 d. 2 p. 306.

¹³⁴ *Ibid.* p. 307.

¹³⁵ Rocquain p. 123 : lettre du 18 juillet 1807.

¹³⁶ Duboscq p. 168-169.

précédent gouverneur. Une reprise en main, en somme. Louis en informe son frère les 22 février et 11 mars 1807¹³⁷, mais, devant les menaces anglaises, prévoit également d'envoyer des secours. Il paraît décidé : « Je ne puis me dispenser d'envoyer de ce côté des secours dont ils ont le plus grand besoin. Ils seront transportés par un vaisseau et trois frégates, et alors l'escadre qui se trouve aux Indes viendra en Europe. » (22 février). On le voit, Louis n'a pas abandonné ses projets de l'été précédent. Le 16 février, il a même ordonné à Ver Huell de faire partir le contre-amiral Buyskes pour Batavia sur un bâtiment de son choix, avec l'ordre de se mettre sous les ordres de Daendels et spécialement de veiller au retour en Hollande des navires en mauvais état¹³⁸. Un mois plus tard, une lettre du roi à Buyskes nous apprend que celui-ci n'a pas encore pu sortir¹³⁹, c'est-à-dire prendre la mer à partir d'un port de la Hollande. Devant le risque de ne pouvoir sortir, Louis demande à Napoléon s'il lui conviendrait que la Hollande cède trois frégates à la France qui seraient livrées à Flessingue, donc hors de portée des ennemis, en échange de trois autres dans un port de France d'où l'expédition pour approvisionner et secourir Batavia partirait¹⁴⁰. On remarque qu'il n'est plus question d'y envoyer un vaisseau. Mais à la première sollicitation de Louis, la réponse de Napoléon est tout à fait contraire : « Les expéditions que vous faites aux Indes sont hors de saison. Ce seront des bâtiments pris, et voilà tout. » La priorité reste le continent¹⁴¹. Une deuxième fois, en réponse à la lettre du 11 mars, il s'oppose à l'envoi de renforts à Batavia, en expliquant que les Anglais ne la prendront pas et que le peu de secours qu'on pourrait y envoyer ne suffirait pas à repousser une attaque anglaise. En revanche, il se montre satisfait de l'envoi de Daendels¹⁴². Louis proteste qu'il ne compte pas envoyer de troupes (car, dans les reproches de Napoléon, il y a aussi celui de ne penser qu'à la Hollande en voulant expédier des hommes aux colonies plutôt qu'en Allemagne), mais seulement des navires de guerre et des approvisionnements. Il demande encore de pouvoir envoyer « quelques frégates »¹⁴³.

¹³⁷ Rocquain p. 93 et 95.

¹³⁸ AN, 176 AP 2 dossier Louis Bonaparte, p. 37.

¹³⁹ AN, AF IV 1826 registre 3 fol. 10 : lettre du 17 mars 1807.

¹⁴⁰ Rocquain p. 97 : lettre du 20 mars.

¹⁴¹ *Ibid.* p. 96 : lettre du 19 mars. À ce moment, Napoléon se trouve en Pologne, et les courriers mettent environ deux semaines à arriver.

¹⁴² *Ibid.* p. 98 : lettre du 23 mars.

¹⁴³ *Ibid.* p. 107 : lettre du 12 avril.

Mais les projets de Louis tournent court. Le 26 avril, il informe Napoléon de la prise de Montevideo et s'en sert pour souligner le fait qu'ainsi les communications avec les Grandes Indes seront plus difficiles¹⁴⁴. Cependant, l'indication de Napoléon : « D'ici au mois d'octobre, aucune de mes frégates ne peut sortir de France ; elles tomberaient inmanquablement aux mains de l'ennemi¹⁴⁵ » semble faire son effet. N'oublions pas aussi que Louis est absent de son royaume à partir du mois de juin. Mais en décembre, ses projets d'approvisionnement reprennent. Il s'agit cette fois-ci d'envoyer une frégate, *La Gueldre* (*Gelderland*), qui doit en compagnie d'un bateau de transport, le *Hoop*, approvisionner d'abord les établissements militaires de la côte de Guinée puis Batavia¹⁴⁶. Le départ de cette petite expédition est plusieurs fois reporté¹⁴⁷. Lorsqu'elle part enfin, les deux bateaux se séparent et la frégate rentre en Hollande pour des réparations, au grand mécontentement de Louis qui tance son ministre de la Marine dans une lettre du 14 avril 1808¹⁴⁸. Pour finir, *La Gueldre* est prise par une frégate anglaise, en mai ou en juin¹⁴⁹. Le 1^{er} juillet, Louis écrit encore au ministre de la Marine pour l'envoi d'une corvette, *La Vénus*, à Batavia à la place de *La Gueldre*¹⁵⁰. Nous ne savons si ce projet a été mené à bien. En revanche, il est certain que la question de ces deux expéditions n'est pas abordée dans la correspondance entre Louis et Napoléon. D'ailleurs, jusqu'à la fin du règne, il ne sera plus question de reprise, de sauvetage ou d'approvisionnement des colonies, dans les échanges entre les deux frères. Et les relations entre la métropole et les Indes orientales se limitent désormais à quelques échanges de courriers par diverses voies, et à des projets d'approvisionnement indirect, par des bateaux marchands. Ainsi, le 24 juin 1809, Louis écrit à Van der Heim pour faire passer des choses nécessaires à Daendels à Bayonne, où des négociants de Bordeaux, les frères Loraguès, préparent une expédition qui doit se rendre à l'île de France (actuelle île de la Réunion) et peut-être se rendre jusqu'à Batavia¹⁵¹. C'est Ver Huell, ambassadeur à Paris, qui a eu vent de

¹⁴⁴ *Ibid.* p. 114.

¹⁴⁵ *Ibid.* p. 101 : lettre du 31 mars.

¹⁴⁶ Lettre du ministre de la Marine et des Colonies Van der Heim à Louis du 26 décembre 1807, AN AF IV 1739 d. 2 p. 439 ; lettre de Louis à Van der Heim du 29 décembre 1807, AN AF IV 1825 registre 3 fol. 29v-30.

¹⁴⁷ Lettres de Louis à Van der Heim des 21 février et 4 mars 1808, AN AF IV 1825 registre 3 fol. 33 et 37v-38 ; lettres de Van der Heim à Louis des 22 février et 2 mars, AN AF IV 1739 d. 3 p. 459 et 462.

¹⁴⁸ AN AF IV 1825 registre 3 fol. 39v.

¹⁴⁹ *Ibid.* fol. 46 et 47 : lettres de Louis à Van der Heim des 20 juin et 1^{er} juillet 1808.

¹⁵⁰ AN, AF IV 1826 registre 3 fol. 43v.

¹⁵¹ *Ibid.* fol. 66.

ce projet, et en a informé son ministre de tutelle¹⁵². Ou encore, en septembre de la même année, Van der Heim demande à Louis de pouvoir profiter de la levée de l'embargo par les Etats-Unis d'Amérique, pour expédier par le continent nord-américain des marchandises et des personnes dont la colonie des Grandes Indes a besoin¹⁵³.

Au printemps 1810, enfin, Louis propose à Napoléon de lui céder l'île de Java, c'est-à-dire le cœur des Grandes Indes. Alors que la Hollande est aux abois, et est sur le point de céder des territoires lors de la signature du très dur traité de Paris du 16 mars 1810, le roi met dans la balance ce joyau de l'Empire colonial hollandais. Il espère en retirer des territoires en Allemagne et se faire rendre à la paix les colonies perdues, ce qu'il a peu de chances d'obtenir sans grosse contrepartie, Napoléon et la France étant fort mal disposés à l'égard de la Hollande. Pour convaincre l'empereur, Louis développe l'idée qu'un établissement fort aux Indes, d'ailleurs peu difficile à établir, serait le meilleur moyen de contrer la puissance anglaise sur mer. Il lui en vante longuement les avantages¹⁵⁴. Mais Napoléon trouve ce projet irréaliste, ou du moins ne veut pas donner dans la diversion de son frère. Il lui écrit, pour clore le sujet : « Vous m'avez écrit pour l'île de Java. C'est une question bien prématurée ; et, dans l'état de puissance où sont les Anglais sur mer, il faut, avant de se livrer à des entreprises, augmenter ses forces. Je compte que vous pourrez bientôt m'aider et que votre escadre pourra concourir avec les miennes¹⁵⁵. »

En définitive, accaparé par les affaires du continent, Louis n'a jamais, durant son règne, la possibilité de mener à bien ses projets concernant les colonies, projets qui consistent principalement à les sauver des Anglais. Les tentatives de reconquête tournent court, et ne sont jamais envisagées sérieusement par Napoléon, à quelques courts moments près. La Hollande paraît bien trop impuissante pour changer le cours des choses, et surtout bien trop dépendante de la politique continentale française. À plusieurs reprises, Napoléon utilise la menace de ne pas négocier la restitution des colonies hollandaises à la paix, si le Royaume de Hollande ne contribue pas assez à l'effort du continent contre l'Angleterre. Ainsi le 21 juillet 1806 : « Vous désorganisez aussi, me dit-on, votre escadre du Texel. Si cela est, je ferai ma

¹⁵² AN, AF IV 1729 d. 2 p. 359 : lettre de Roëll à Louis du 29 mai 1809 [nl].

¹⁵³ AN, AF IV 1740 d. 1 p. 89 et 92 : lettres des 5 et 9 septembre 1809.

¹⁵⁴ Rocquain p. 255-258 : lettre de Louis à Napoléon du 4 mars 1810, intitulée *Note sur la puissance maritime et commerciale de l'Angleterre*.

¹⁵⁵ *Ibid.* p. 261 : lettre du 13 mars 1810.

III. La Marine et les colonies.

paix sans vous faire restituer aucune colonie¹⁵⁶ » ou encore le 18 février 1808 : « vous devez vous attendre que, si vous ne m'offrez pas sur le champ les neuf vaisseaux qui étaient il y a deux ans en rade [...], il arrivera nécessairement que vos colonies ne vous seront pas rendues¹⁵⁷ ». On le voit, l'idée de Napoléon est claire dès le départ et jusqu'à la fin : les colonies hollandaises ne constituent en aucun cas une priorité, mais davantage un ressort dans ses exigences adressées à son jeune frère.

¹⁵⁶ *Ibid.* p. 13.

¹⁵⁷ *Ibid.* p. 157.

Chapitre IV. L'Armée hollandaise.

A. Former, maintenir et entretenir une armée : une question primordiale.

S'il est bien un domaine, dans ce qui concerne le Royaume de Hollande, où l'œil de Napoléon se porte volontiers, c'est l'armée de terre. Une bonne partie de la correspondance entre Louis et Napoléon concerne des questions qui lui sont liées. Aussi loin qu'il soit, l'empereur intervient, parfois dans le détail, sur l'organisation de cette force de première importance pour la domination du continent. À la différence de la Marine, dont il ne s'entretient avec son frère que par moments, il porte son attention presque en permanence sur la santé de l'Armée hollandaise. Notre objectif n'est pas d'étudier en détail cette armée de terre, ni de vérifier point par point que les constats, ordres et reproches de Napoléon à son frère sur ce sujet correspondent bien à la réalité. Nous en tracerons les grandes lignes, pour être en mesure de répondre à la question : quelle est la place de la question de l'Armée hollandaise dans les relations entre les deux pays, à travers celles de leurs souverains ?

1. L'Armée hollandaise à l'avènement de Louis.

Les forces armées hollandaises se montent au 11 juin 1806, d'après le plus ancien état de situation qui se trouve dans les archives du cabinet de Louis, à 19 638 hommes, dont 15 688 sont présents sous les armes, y compris les artilleurs, les sapeurs, pontonniers, mineurs et le personnel du train d'artillerie¹. Avec les troupes françaises en Hollande, qui sont à la charge de ce pays, il y a près de 35 000 hommes, conformément à l'article 2 de la convention spéciale du 6 messidor an XI (25 juin 1806) entre les deux pays².

L'Armée coûte cher à la Hollande. En effet, il n'y a pas de conscription comme en France, il faut donc engager et payer (solder) des soldats. Mais le problème n'est pas

¹ AN, AF IV 1774 d. 1 p. 5.

² Rocquain p. 299-300 (note).

uniquement financier : il s'agit aussi de trouver ces soldats. Or les Hollandais n'ont pas de forte tradition dans l'armée de terre, et une partie de leur armée est composée de mercenaires étrangers, allemands surtout. En attendant, comme la Marine, l'Armée représente un gros poste de dépenses, et dès les premières semaines de son gouvernement, Louis songe à réduire les troupes pour contribuer au rétablissement des finances. Mais toucher de la sorte aux forces armées ne peut se concevoir sans l'avis de la France, ne serait-ce qu'en raison de l'existence d'une convention concernant ce domaine. En outre, Louis est nouveau dans sa fonction de chef d'État, et il s'efforce de parler en toute bonne foi à son frère, ayant peur de mal faire. C'est ainsi qu'il demande à Napoléon, « afin [de ne pas retomber] demain dans une faute », l'autorisation de ne pas ratifier les capitulations avec les princes allemands de Waldeck et de Saxe-Gotha réglant l'engagement par la Hollande de trois régiments que ces derniers fournissent, de mauvaises troupes selon Louis³. Autrement dit, il veut renvoyer plusieurs milliers d'hommes. Napoléon n'a rien contre par principe, mais avoue ne pas pouvoir en juger sans connaître l'affaire, tout en rappelant à son frère qu'il ne faut pas diminuer son armée. En conséquence, il lui indique que les meilleures troupes que la Hollande pourrait engager sont les suisses, mais que sinon on s'arrangera pour engager des troupes d'un autre prince allemand (Bade, Wurtemberg ou Hesse-Darmstadt), lorsque Louis aura fait connaître l'état de son armée⁴. Le duc Auguste de Saxe-Gotha envoie un chargé d'affaires auprès de Louis pour l'entretenir de ses intérêts, et notamment du régiment qu'il fournit⁵. Finalement, Louis garde ces troupes allemandes, et s'en dit obligé à l'empereur parce que cela lui coûterait trop cher de les renvoyer⁶. Mais pour faire des économies, il fait tout de même rédiger une nouvelle capitulation par laquelle les deux princes allemands doivent fournir non plus des régiments formés mais des recrues « aux conditions le plus économiques [*sic*] qu'il serait possible d'obtenir » qui seraient incorporées dans l'armée hollandaise⁷.

³ *Ibid.* p. 14 : lettre du 21 juillet 1806.

⁴ *Ibid.* p. 16-17 : lettre du 1^{er} août 1806.

⁵ AN, 95 AP 25 d. 22 p. 91 : lettre à Louis du 23 juillet 1806.

⁶ Rocquain p. 17 : lettre à Napoléon du 4 août 1806.

⁷ AN, 176 AP 2 d. Louis Bonaparte p. 23 : lettre de Louis à Van der Goes du 12 août 1806. La nouvelle capitulation est à rédiger conjointement par celui-ci, ministre des Affaires étrangères, et par le ministre de la Guerre. Le 17 septembre, il écrit à Van der Goes pour approuver les nouvelles capitulations : AN, AF IV 1825 registre 1 fol. 18.

D'autre part, le nouveau roi envisage de supprimer des places fortes réputées inutiles, dont il donne la liste à Napoléon dans sa lettre du 21 juillet⁸. Peu après, Napoléon, qui n'a pas encore lu cette lettre, lui répond : « On m'assure que vous voulez raser vos places fortes ; j'espère que vous ne ferez rien là-dessus sans me consulter⁹. » Mais dans sa lettre du 1^{er} août il se montre plus accommodant : « Je ne vois pas d'inconvénient à ce que vous vous fassiez faire un rapport général sur vos places fortes. Je désire que vous me le soumettiez. Vous devez penser que je puis avoir un jour la guerre avec l'Autriche et la Prusse réunies, et que des places du côté de l'Allemagne me seront utiles¹⁰. » Ce n'est qu'en septembre que ce travail est prêt, mais Louis le trouve mal fait et, en attendant, envoie à Napoléon un rapport sur les places fortes (bon mais incomplet) fait par un officier du génie¹¹. On le voit, on ne tolère aucune légèreté dans ce qui concerne la sécurité d'un territoire contigu à la France. Louis semble avoir compris la leçon, car, lorsqu'il commence à être question de guerre avec la Prusse, il annonce à son frère qu'il fait mettre en état de défense les lignes de fortifications, entre autres du côté de l'Allemagne¹².

L'été 1806 est aussi occupé d'une question qui revêt peu d'importance pour nous et que nous n'évoquerons que rapidement : la garde de Louis. Sur le modèle de Napoléon, le roi de Hollande désire se munir d'une garde de 3 000 hommes environ¹³, c'est-à-dire un corps attaché directement au roi et chargé de protéger les lieux du pouvoir, et à l'occasion de participer aux opérations militaires. Pour la former, Louis veut engager 600 Français, pris dans les régiments présents en Hollande¹⁴. S'ensuit un échange au cours duquel Napoléon a l'occasion de reprocher à Louis sa précipitation¹⁵ et d'avoir pris des hommes dans deux régiments français sans l'autorisation du ministre français de la Guerre¹⁶. Mieux soldés, mieux habillés et mieux nourris, les membres de la Garde forment un corps d'élite dont

⁸ Rocquain p. 14. Cette lettre est en fait du 27 juillet (cf. p. 182).

⁹ *Ibid.* p. 15 : première lettre du 29 juillet 1806.

¹⁰ *Ibid.* p. 16 : troisième lettre du 1^{er} août 1806.

¹¹ *Ibid.* p. 33 : lettre du 17 septembre 1806. Le rapport en question est très probablement celui qui se trouve avec les lettres de Louis de cette période : AN, AF IV 1683 p. 35.

¹² Rocquain p. 24 : lettre du 24 août 1806.

¹³ Celle de Napoléon, la Garde impériale, compte 15 656 hommes en 1806 : Jean Tranié, « Garde impériale », dans J. Tulard (dir.), *Dictionnaire Napoléon*, vol. 1 p. 846 col. 2.

¹⁴ Rocquain p. 4 : lettre de Louis à Napoléon du 24 juin 1806.

¹⁵ *Ibid.* p. 15-16 : lettre du 30 juillet 1806.

¹⁶ *Ibid.* p. 24 : lettre du 21 août 1806. Une lettre du général Michaud à Louis du 9 août rend compte que 224 grenadiers ont déjà été pris : AN, AF IV 1737 d. 1 p. 153. Nous ne savons pas au total combien de Français exactement ont été engagés par Louis.

Louis se sert pour intégrer des hommes de familles qu'il veut distinguer¹⁷. Cette pratique entre ainsi dans la politique d'amalgame que le roi tente de mettre en place. Au 1^{er} septembre 1806, elle compte 2 124 hommes à l'effectif¹⁸, puis son nombre évoluera entre 3 000 et 4 000, suivant les variations de l'effectif total de l'armée.

2. La campagne de Prusse, sa préparation son déroulement et ses conséquences.

Devant les menaces de guerre, dont Louis est informé le 1^{er} août 1806 par Napoléon¹⁹, le roi de Hollande ne songe plus à réduire son armée. Auparavant, sa position était catégorique : « Il faut que ce pays réduise ses armements, puisqu'il ne peut toucher ni aux dépenses des digues, ni aux rentes²⁰ », ce à quoi Napoléon répondait : « Si elle [la Hollande] ne peut entretenir une armée pour sa défense, il lui arrivera infailliblement d'être conquise²¹. » Mais quand les menaces se font plus précises et que Napoléon commence à donner des consignes, en septembre, Louis n'en parle plus et se plaint seulement que l'organisation de son armée, qu'il n'a pas encore réformée, est mauvaise, « très vicieuse » même²². Dans un premier temps, les projets de Napoléon concernant l'armée hollandaise prévoient une contribution qui ne doit pas obliger à augmenter l'effectif, bien qu'une bonne partie de l'infanterie et toute la cavalerie hollandaises soient requises, pour se rassembler dans un camp près d'Utrecht (le camp de Zeist) et marcher sur Wesel, ville sur le Rhin dans le Grand-Duché de Berg et de Clèves²³. Mais Louis consulte son ministre des Finances, Gogel, pour trouver une solution au cas où la guerre aurait lieu, car le train de guerre obligerait à revoir le budget à la hausse. Il ne remet plus en cause la nécessité d'entretenir des troupes :

Il faut une armée à ce pays, et une armée nationale, sans cela il ne sera jamais en sûreté. Il sera toujours à deux doigts de sa perte et obligé à plus de dépenses que si l'on avait une

¹⁷ Par exemple le fils du général Dumonceau.

¹⁸ AF IV 1769, p. 2 : *Situation des troupes composant l'armée du royaume de Hollande à l'époque du 1^{er} septembre 1806*. Pour une étude plus complète de la Garde royale de Hollande, cf. AF IV 1776.

¹⁹ Rocquain p. 16 : première lettre du 1^{er} août.

²⁰ *Ibid.* p. 20 : lettre de Louis à Napoléon du 8 août 1806.

²¹ *Ibid.* p. 22 : première lettre du 13 août 1806. Comment ne pas voir dans cette phrase quelque chose de prémonitoire ? Sans armée, la Hollande est également à la merci de son alliée...

²² *Ibid.* p. 32 : lettre à Napoléon du 17 septembre 1806.

²³ *Ibid.* p. 31 et 33-35 : lettres à Louis des 15, 19 et 20 septembre 1806.

IV. L'armée hollandaise.

armée considérable, puisque au moment du péril il faut amasser en hâte des secours, des forces, des moyens, dix fois plus coûteux²⁴.

On croirait lire Napoléon, lorsqu'il écrivait à son frère quelque temps auparavant :

Vous êtes animé par de trop petites vues. Vous croyez avoir tout fait quand vous avez économisé 100 000 francs. Par ce moyen, votre pays se trouvera dépourvu de moyens de défense. Ne désorganisez pas votre armée, je vous le répète, puisque, si les événements arrivent, vous vous trouverez sans ressources pour défendre votre pays²⁵.

Dans un premier temps, l'empereur songe à mettre sous le commandement de Louis un corps de 30 000 hommes, soit une division de cavalerie hollandaise de 1 500 à 2 000 hommes, deux divisions d'infanterie hollandaise de 6 000 hommes chacune, une division d'infanterie française de 5 000 hommes et plus tard une autre de 12 000²⁶. Ce corps doit d'abord entrer en premier en campagne pour faire diversion²⁷ ; puis Napoléon prévoit de le faire entrer en action après son attaque principale à partir de la Bavière et de la Franconie, soit pour pousser l'avantage et envahir les États prussiens dans le nord-ouest de l'Allemagne avec l'aide du 8^e corps de la Grande Armée basé à Mayence, soit pour défendre le Rhin ou même se replier en France si les choses tournaient mal²⁸. Le corps d'armée commandé par Louis doit se composer d'une avant-garde de 9 à 10 000 hommes à Wesel sous les ordres du général Michaud et d'une réserve de 8 à 9 000 hommes près d'Utrecht sous les ordres du général Dumonceau²⁹. Au début d'octobre, les deux parties du corps sont réunies à Wesel sous les ordres de Louis. Mais les effectifs n'atteignent pas les prévisions de Napoléon : le 28 septembre Louis écrit à son frère qu'il a fait rassembler toutes les troupes disponibles, comme prévu : il y a 9 122 hommes, 992 chevaux et 16 bouches à feu à Wesel, dont 3 300 Français (65^e et 72^e régiments d'infanterie) et 5 822 Hollandais, mais la deuxième partie des troupes, au camp de Zeist, ne compte que 4 250 hommes et 489 chevaux, tous de l'armée hollandaise et près de moitié de la Garde ; Louis a dû laisser quelques troupes pour la défense du territoire³⁰. La contribution hollandaise à la campagne qui s'annonce est donc

²⁴ Duboscq p. 98 : lettre de Louis à Gogel du 15 septembre 1806.

²⁵ Rocquain p. 24 : lettre du 21 août 1806.

²⁶ *Ibid.* p. 28 : lettre de Napoléon à Louis du 10 septembre 1806.

²⁷ *Ibid.* p. 33 et 34 : lettres de Napoléon à Louis des 19 et 20 septembre 1806.

²⁸ *Ibid.* p. 36 : instructions générales dans la lettre de Napoléon à Louis du 22 septembre, et p. 42-46 : instructions détaillées jointes à celle du 30 septembre.

²⁹ *Ibid.* p. 36 : lettre de Napoléon à Louis du 22 septembre.

³⁰ *Ibid.* p. 40-41. Les états détaillés des forces présentes au camp de Zeist sont en AN, AF IV 1774 d. 2 p. 25-45 ; ceux de l'armée d'Allemagne sont en *ibid.* d. 3 p. 86-140.

d'un peu plus de 10 000 hommes, de 1 500 chevaux et de 16 canons, plus deux ou trois chaloupes canonnières que Louis se propose d'envoyer sur le Rhin pour la défense de Wesel³¹. Pour ce qui est du secret des préparatifs, la correspondance entre le ministre des Affaires étrangères prussien, Haugwitz, et son chargé d'affaires en Hollande, Scholtz, montre que ce dernier n'a pas pleinement conscience du rassemblement de troupes qui s'effectue. S'il perçoit quelques mouvements et remarque que l'Armée est toujours sur le pied de guerre, le rassemblement à Zeist semble lui échapper³².

Le déroulement des opérations nous intéresse peu, car on en parlerait pour étudier la campagne de l'automne 1806 du point de vue de l'armée franco-hollandaise, ou pour étudier les relations entre deux frères qui sont alors plus deux chefs militaires que deux chefs d'État. En résumé, le corps d'armée commandé par Louis se met en marche après la nouvelle des victoires d'Iena et Auerstadt le 14 octobre, et prend sans trop de peine les cibles indiquées par Napoléon : le comté de La Marck, Münster, Osnabrück, Paderborn. Il oblique vers Cassel, dont le souverain, l'Électeur de Hesse-Cassel, a observé une neutralité malveillante à l'égard de l'Empire français ; mais un détachement du 8^e corps de la Grande Armée commandé par le maréchal Mortier a déjà conquis cette ville³³. Puis Louis remonte vers le Nord avec les troupes amenées par Mortier, avec pour but Hanovre pour le roi de Hollande et Hambourg pour le maréchal. Les troupes de Louis s'emparent de Rinteln et mettent le siège devant Nienburg et Hameln, des places fortes non loin de Hanovre. Pendant ce temps, une division hollandaise commandée par le général Daendels s'empare de la Frise orientale, dite Ost-Frise (*Oostvriesland* en néerlandais), région côtière entre la Mer du Nord, l'Oldenbourg, le duché d'Aremberg et la frontière nord-est du Royaume de Hollande, avant de rejoindre le corps principal autour de Hanovre : c'est le même général qui s'empare de Rinteln. Nous sommes alors à la mi-novembre, et Louis obtient de Napoléon de pouvoir rentrer dans son pays en laissant sur place les troupes qu'il commandait, sauf bien sûr sa garde³⁴.

³¹ Rocquain p. 37-38 : lettre à Napoléon du 23 septembre et réponse favorable de Napoléon dans sa lettre du 29 septembre : Rocquain p. 42.

³² GSAPK, I. HA Rep. 34, Nr 227aa, fascicule 430.

³³ Pour une analyse de cet événement : André Duboscq, « L'affaire de Cassel : le rôle de Louis Bonaparte d'après sa correspondance », dans *La nouvelle revue*, Paris, 1909, n° 9, p. 337-350.

³⁴ C'est le 9 novembre que Napoléon lui donne cette autorisation : Rocquain p. 72. Le détail de la campagne peut être suivi dans la correspondance entre les deux frères : *Ibid.* p. 47-78. On consultera également

Pendant la campagne, plusieurs interventions de Louis méritent cependant notre attention, en ce qu'elles illustrent les difficultés du jeune roi à agir en bonne coordination avec les autorités françaises. Ainsi, trois fois au cours du mois d'octobre il met dans l'embarras les ministres du gouvernement français. Arrivé le 7 au matin³⁵, il écrit le jour-même à Paris au ministre de l'Administration de la Guerre, Dejean, que ses troupes n'ont que pour quinze jours de vivres, qu'il a lancé des réquisitions dans le Grand-Duché de Berg et qu'il faudrait faire amener des approvisionnements de France³⁶. Dejean rapporte l'affaire à Napoléon trois jours plus tard³⁷, arguant qu'il n'a pas de consignes sur cette question ; il interprète en outre les propos de Louis en indiquant que celui-ci paraît vouloir que la France nourrisse et solde les troupes hollandaises en campagne, alors que d'habitude c'est le pays d'origine qui paye ses troupes même quand elles marchent avec l'Armée française, et aussi alors que la Hollande est censée avoir amassé des provisions à Wesel pour le corps d'armée qui s'y trouve. En fait, le ministre semble se fonder en premier lieu sur les propos alarmistes du ministre de l'Intérieur du grand-duché, qui lui a écrit le 5 octobre de Düsseldorf que le commissaire ordonnateur hollandais était arrivé à Wesel « sans moyens » et que les réquisitions deviendraient bientôt insupportables³⁸. Mais pour cette fois Dejean paraît être hors du coup, puisqu'il répond peu après à Louis qu'il l'avait mal compris au sujet de la solde et note que la Hollande paye ses troupes comme prévu, et qu'il apprend que Napoléon a déjà ordonné de nouveaux approvisionnements³⁹. Cependant, ces réquisitions de l'armée hollandaise au tout début de la campagne montrent que l'on n'avait pas prévu assez d'approvisionnements au départ, ce qui est peut-être à mettre en relation avec les difficultés à trouver des fonds en urgence, dont Louis fait état à Napoléon pour expliquer le temps qu'il met à rejoindre son armée⁴⁰. Une deuxième fois Louis alerte le ministre de l'Administration de la guerre, le 12 octobre, en indiquant qu'un grand corps ennemi se forme en face de Wesel et qu'il est nécessaire de lui envoyer en renfort tous les dépôts et les gardes nationales des départements français voisins de l'Ourthe (Liège) et de la Roer (Aix-la-Chapelle), ainsi

avec profit la correspondance entre Louis et les généraux français et hollandais : AN, AF IV 1737 d. 1 pour les lettres des généraux et AF IV 1823 registre 1 pour les lettres de Louis.

³⁵ Rocquain p. 48 : deuxième lettre de Louis à Napoléon du 14 octobre 1806.

³⁶ AN, AF IV 1683 d. 1 p. 52.

³⁷ *Ibid.* p. 51 : lettre du 10 octobre 1806.

³⁸ *Ibid.* p. 53. Cette lettre, comme celle de Louis à Dejean, a été envoyée par ce dernier à Napoléon.

³⁹ AN, AF IV 1733 d. 26 p. 374 : lettre du 16 octobre 1806. Pour ce qui est de la solde, Dejean rectifie son erreur auprès de Napoléon dans une lettre du 15 octobre : AN, AF IV 1683 d. 1 p. 59.

⁴⁰ Rocquain p. 41 et 47 : lettres des 28 septembre et 2 octobre 1806.

qu'éventuellement les 8 000 hommes de réserve qui sont à Paris. Le tout sur un ton injonctif et péremptoire⁴¹. Sur un ton plus diplomatique, Dejean lui répond que la question des gardes nationales n'est pas de son ressort et qu'il a transmis l'affaire à l'archichancelier Cambacérès, et que celui-ci a convoqué le conseil des ministres. Pour les deux questions de Louis, la levée de gardes nationales et l'envoi des renforts de Paris, le conseil a décidé de s'en référer à l'empereur avant toute chose, faisant remarquer que la première n'est pas assez urgente pour que l'on agisse immédiatement, et que la seconde est en contradiction avec les ordres de Napoléon⁴². Dejean fait part à l'empereur de sa réponse au roi de Hollande⁴³. Cambacérès, qui préside le conseil des ministres en l'absence de Napoléon, fait bien part à celui-ci des demandes de Louis et de la décision du conseil de ne pas y donner suite⁴⁴. La réaction de Napoléon auprès de son frère est bien moins posée et nuancée : Louis a eu tort de demander des gardes nationales et le corps qui est à Paris ; Napoléon tance vertement son frère :

Vous vous décidez trop vite, vous vous alarmez pour trop peu de chose ; il faut délibérer avec plus de sang froid et mûrir vos instructions. Si ces corps étaient à Wesel et que les Anglais fissent un débarquement à Brest, vous voyez combien mes mesures seraient dérangées.

Et plus loin :

Aucun événement imprévu ne vous mettait à même de faire ces demandes aux ministres. Qu'ils vous aient, après un conseil, refusé, ils ont eu raison. Votre tête va trop vite. Je n'ai donc pu qu'approuver la conduite des ministres, ce qui est fâcheux. Si vous aviez attendu, au contraire, que les Anglais fussent débarqués en Hanovre ou en Hollande, ils eussent été au-devant de vos désirs, ou mieux je les eusse prévenus⁴⁵.

Cinq jours plus tôt, Napoléon a même écrit à son frère qu'il donnait l'ordre au corps qui se trouvait à Paris de se rendre en Hollande « si les circonstances l'exigeaient⁴⁶ », preuve qu'il avait effectivement prévu cette éventualité. Enfin, le ministre de l'Intérieur, Champagny, écrit à Napoléon le 29 octobre, non pour relayer des demandes de Louis, mais pour lui

⁴¹ AN, AF IV 1683 d. 1. p. 60.

⁴² AN, AF IV 1733 d. 26 p. 374 : lettre de Dejean à Louis du 16 octobre 1806.

⁴³ AN, AF IV 1683 d. 1. p. 59 : lettre du 15 octobre 1806.

⁴⁴ J. Tulard, *Cambacérès, lettres inédites à Napoléon (1802-1814)*, Paris, Klincksieck, 1973, p. 364-365 : lettre du 16 octobre 1806. L'archichancelier précise aussi dans cette lettre que, comme aucune décision n'a été prise durant la réunion du conseil, aucun procès verbal n'a été dressé. On le chercherait donc en vain dans les archives de la Secrétairerie d'État impériale (AN, AF IV).

⁴⁵ Rocquain p. 56-57 : lettre de Potsdam du 25 octobre 1806.

⁴⁶ *Ibid.* p. 53-54 : lettre de Halle du 20 octobre 1806.

rendre compte d'actes déjà commis par le roi de Hollande et affectant son département ministériel⁴⁷. Le premier est une interdiction d'exporter des céréales de la rive droite à la rive gauche du Rhin, pour que les troupes ne souffrent pas de pénuries, mesure à laquelle Champagny est favorable mais seulement en ce qui concerne le froment. Le deuxième est l'envoi de recruteurs au nom du roi de Hollande dans les départements français du Rhin et de la Belgique, « mesure irrégulière pouvant nuire au succès de la conscription ». Le troisième est la convocation des sous-préfets du département de la Roer (Clèves, Krefeld et Cologne) à Wesel par le général Loison, toujours au nom du roi de Hollande, pour qu'ils s'occupent de pourvoir l'armée en fournitures. Le quatrième est un marché passé par le préfet de la Roer pour des fournitures devant nourrir les chevaux de la garnison de Wesel, pour le compte du roi de Hollande, et pour le paiement duquel le préfet en question demande des fonds au ministre de la Guerre. Champagny commence sa lettre par : « Je dois prendre les ordres de Votre Majesté sur quelques mesures extraordinaires contraires à la marche de l'administration et à ses principes, mais appuyées d'un nom tellement respectable, que vos ministres peuvent douter s'ils doivent en arrêter l'exécution. » Il faut entendre que c'est bien parce qu'il s'agit du frère de Napoléon que l'on prend la peine de demander les ordres de ce dernier, l'irrégularité des mesures ordonnées par Louis ne faisant aucun doute dans l'absolu. Au reste, Napoléon en écrit à Louis sans prendre de gants ; le 5 novembre : « vous avez envoyé recruter en France, et, comme de raison, on a cassé les arrêtés des préfets qui autorisaient ces recrutements. Comment êtes-vous assez jeune pour ne pas savoir qu'on ne peut recruter en France où il y a un système organisé⁴⁸ ? » Et le lendemain : « Vous avez donné des ordres en France ; je vous prie de ne pas en donner. Vous n'entendez rien à l'administration civile, et la France ne marche pas ainsi⁴⁹. » Sont particulièrement visées la défense d'exporter des grains, évoquée ci-dessus, et la réquisition de 120 gendarmes français dans le département de la Roer, dont Cambacérès avait fait état à l'empereur le 21 octobre précédent⁵⁰. Au reste, Louis ne proteste pas, sauf pour l'exportation des grains qui lui semblait absolument nécessaire au vu des circonstances et de la demande de Napoléon de tenir Wesel bien approvisionnée⁵¹. Il faut tout de même remarquer que le roi de Hollande

⁴⁷ AN, AF IV 1052 p. 18.

⁴⁸ Rocquain p. 67 : lettre de Berlin du 5 novembre 1806.

⁴⁹ *Ibid.* p. 67-68 : lettre de Berlin du 6 novembre 1806.

⁵⁰ J. Tulard, *Cambacérès, lettres inédites à Napoléon...*, p. 369.

⁵¹ Rocquain p. 73 : lettre de Louis à Napoléon du 10 novembre 1806.

avait demandé à son frère, avant le début de la campagne, l'autorisation de recruter dans les départements de la Roer, de l'Ourthe et de la Dyle (Bruxelles), « à condition qu'aucun homme de l'âge de la conscription ne sera engagé⁵² ». Mais il n'a pas reçu de réponse. On peut voir dans ces fausses manœuvres de Louis des fautes de débutant, comme le fait Napoléon, mais aussi une tendance à accorder trop d'importance à des événements mineurs (pour ce qui est des demandes de renforts) et peut-être de fausses idées sur ce que lui permet sa position de frère de l'empereur. En tout cas, s'il y a lieu de citer ce dernier point une fois lors du règne de Louis, c'est bien à ce moment.

Une fois qu'il devient évident que les forces françaises et alliées se sont rendues maîtresses de l'Allemagne du Nord, cette domination demande un effort militaire important en vue de garder le contrôle de ces territoires et de faire respecter le blocus, en particulier dans les villes hanséatiques. Le corps d'armée emmené par Louis reste en Allemagne, et Napoléon lui demande sans attendre de le renforcer. Cette question sera traitée plus loin. Pour ce qui est des forces hollandaises sur le territoire hollandais, il faut faire face aux menaces de débarquement anglais en remplaçant les soldats envoyés en Allemagne ; le 1^{er} décembre 1806, en comptant les troupes françaises et la Garde royale, il n'y a en Hollande que 16 310 hommes, dont 10 162 présents sous les armes⁵³. Une note jointe à une lettre de Louis à Napoléon indique pour cette date des chiffres similaires : 11 908 hommes dont 6 878 présents⁵⁴, non compris apparemment la Garde et les troupes françaises qui sont alors d'environ 3 000 et 1 500 hommes à l'effectif⁵⁵. Ainsi, dès novembre 1806, Louis fait recruter pour son armée. Mais l'occupation du Nord de l'Allemagne a un avantage en l'occurrence, celui de permettre d'y engager plus facilement des soldats, et en particulier d'anciens hommes de l'armée prussienne, déserteurs ou démobilisés à la suite de la défaite militaire. Louis correspond ainsi avec les généraux français en place en Allemagne sur la question des recrutements : le 1^{er} décembre 1806, par exemple, le général Lagrange écrit de Cassel au roi de Hollande pour lui demander de rappeler ses recruteurs qui sont en Hesse, car Napoléon a déjà prévu d'y former un régiment pour la Hollande et ces derniers gênent son travail⁵⁶.

⁵² *Ibid.* p. 47 : lettre à Napoléon du 2 octobre 1806.

⁵³ AN, AF IV 1769 p. 7.

⁵⁴ AN, AF IV 1683 d. 1 p. 77 : *Situation des troupes au 1^{er} décembre 1806 non compris les corps qui sont hors du Royaume*, joint à la lettre de Louis à Napoléon du 13 décembre 1806, *ibid.* p. 76 et Rocquain p. 84.

⁵⁵ AN, AF IV 1769 p. 7.

⁵⁶ AN, AF IV 1737 d. 1 p. 138.

Louis écrit d'ailleurs à Napoléon pour qu'on ne forme pas ce régiment ; ayant lui-même trop d'officiers hollandais non employés, il préférerait ne recruter en Hesse que des soldats⁵⁷. Plus au nord, on recrute également pour le roi de Hollande, mais cette fois sans problèmes, comme nous l'apprend une lettre du général Bisson, gouverneur des États de Brunswick, le 6 février suivant⁵⁸. Encore plus au nord se trouvent les régiments hollandais. Louis donne ordre au général Dumonceau d'engager des soldats et des sous-officiers des princes de Mecklembourg, et écrit au général Michaud, resté en Allemagne et devenu en novembre gouverneur des villes hanséatiques à Hambourg, de favoriser ce recrutement⁵⁹. Napoléon, quant à lui, est favorable à cette politique, écrivant à Louis dès le 5 novembre 1806, alors que nombre de places prussiennes résistent encore : « Vous avez la permission de recruter en Allemagne, dans la Hesse et dans le Westphalie⁶⁰. » Néanmoins, au début de 1807 il semble avoir changé d'avis, ou peut-être veut-il simplement mettre en garde Louis contre la tentation de trop utiliser cette ressource : « Il vous faut des troupes, sans doute, mais des nationaux. La plupart de vos troupes sont composées d'étrangers et de déserteurs qui ne valent pas grand'chose⁶¹. » Pour appréhender le résultat de cette campagne de recrutement, nous disposons des chiffres des nouveaux engagés, par quinzaine, entre le 1^{er} novembre 1806 et le 21 janvier 1807, à l'exception de la première moitié du mois de décembre⁶². Pendant cette courte période, 4 467 recrues sont engagées, auxquelles il faudrait en ajouter à peu près un millier pour la quinzaine manquante. Le pic est atteint lors de la seconde quinzaine de janvier : 1 237 recrues. Les chiffres dont nous disposons ne nous disent pas d'où elles viennent, ils indiquent seulement que 1 663 ont été engagées directement par les régiments (donc en partie en Allemagne), 2 386 par le dépôt général du recrutement (dont 2 156 étrangers, comprendre des Allemands, soit 90 %) et 118 par des officiers et sous-officiers. Mais ce n'est que dans les trois mois suivants, pour lesquels nous ne disposons malheureusement pas des chiffres du recrutement, que l'augmentation des effectifs accélère de manière significative. Les objectifs sont atteints en avril 1807. À la fin de ce mois, l'Armée hollandaise atteint presque les 40 000 hommes à l'effectif : 38 954 (dont 34 758 présents sous

⁵⁷ Rocquain p. 83 : lettre du 7 décembre 1806.

⁵⁸ AN, AF IV 1737 d. 2 p. 316 : lettre de Bisson à Louis.

⁵⁹ AN, 293 AP 6 d. 2 p. 57 : lettre de Louis au général Michaud du 3 janvier 1807. L'ordre donné au général Dumonceau est évoqué dans cette lettre.

⁶⁰ Rocquain p. 67.

⁶¹ *Ibid.* p. 90 : lettre à Louis du 7 janvier 1807.

⁶² AN, AF IV 1775 d. 1 p. 60-64.

les armes), dont environ 18 500 en Hollande (y compris les Français) et 20 000 à l'armée en Allemagne⁶³.

La question des recrutements en Allemagne est l'occasion de nous pencher sur le rôle de Louis dans la formation et la direction de ses forces armées. En tant que chef de l'Armée, il est le cerveau qui la dirige. C'est lui qui conçoit en détail son organisation (recrutements, nomination des officiers, armement, ravitaillement, et même habillement) et ses mouvements. De ce point de vue, il agit de manière similaire à Napoléon. Dans sa correspondance avec ce dernier, il parle de l'Armée de terre comme d'un objet dont il s'occupe directement et personnellement. Dans ses archives, nous avons retrouvé des feuilles de calcul de la main du roi dans un travail sur la réorganisation de l'Armée en mai 1810⁶⁴. Et, alors que Louis laisse à son ministre de la Marine une marge de manœuvre relativement grande, il semble que son ministre de la Guerre soit réduit à un rôle de simple exécutant. Ainsi, dans les lettres qu'il écrit à ce dernier (il n'y a pas comme en France de séparation entre la Guerre et l'Administration de la Guerre), on ne trouve point d'instructions générales, d'exposé de ses vues globales sur les forces armées, de demandes d'avis sur la politique à mener ou simplement sur les moyens d'y arriver, mais seulement des instructions particulières fort longues et fort précises⁶⁵. En outre, au niveau inter-États, Louis traite directement de ce qui touche à l'Armée, principalement en correspondant avec Napoléon, en n'y mêlant à peu près jamais la diplomatie. Par exemple, pour ce qui est de la vague de recrutement en Allemagne, aucune lettre du roi au ministre de la Guerre n'évoque ce sujet. Louis semble s'occuper personnellement de cette affaire, comme tend à le montrer l'ordre donné à Dumonceau, à moins qu'il n'ait donné des instructions orales au ministre. En tout cas, le fait que les généraux concernés écrivent directement à Louis n'est pas anodin : c'est bien ce dernier qui pilote la formation de son armée. Cela s'explique sans aucun doute par la formation et la carrière militaires qu'a eues Louis, mais peut-être aussi par un souci d'appliquer les méthodes de son grand frère, et probablement de lui ressembler, en cumulant les fonctions de chef d'État et de chef de guerre. Napoléon ne lui a-t-il pas écrit au début de son règne : « l'armée de terre sera la partie de vos forces qui vous sera le plus attachée⁶⁶ » ?

⁶³ AN, AF IV 1769 p. 13 et AF IV 1771 p. 3.

⁶⁴ AN, AF IV 1795 p. 230-241.

⁶⁵ AN, AF IV 1822 registres 4-6.

⁶⁶ Rocquain p. 24 : lettre du 21 août 1806.

Ceci ne veut pas dire cependant que le choix de l'homme qui occupe le poste de ministre de la Guerre n'ait pas d'importance. Ainsi, alors que s'annonce la campagne de recrutement à partir du mois de novembre, Louis décide de changer de ministre de la Guerre, et choisit, à la place de Bonhomme, un homme énergique, bon militaire, francophile (peut-être un geste de Louis envers Napoléon), le général Dirk Van Hogendorp. Chargé du portefeuille le 24 novembre 1806, il est nommé ministre le 21 janvier 1807⁶⁷. D'après le nouveau ministre lui-même, Louis le consulte pour trouver les moyens d'augmenter l'Armée à hauteur de ce que Napoléon demande (40 000 hommes en tout). La seule solution que voit Van Hogendorp est d'engager des prisonniers prussiens ; d'ailleurs depuis longtemps l'Armée hollandaise engage des Prussiens, qui se trouvent mieux nourris, mieux habillés et mieux payés que dans leur pays⁶⁸. Le ministre se présente donc comme l'auteur de cette idée, ce que nous n'avons pas de moyen de vérifier. De toute manière, Louis est résolu à obéir à son frère et charge Van Hogendorp de mettre en œuvre les recrutements. Ce dernier rapporte aussi dans ces mémoires que c'est à contrecœur que Louis mène cette politique d'effort militaire :

Quoique cette affaire marchât au gré de mes désirs, je ne laissai pas d'y rencontrer de nombreuses difficultés. Le roi avoit approuvé ce que je faisois, me l'avoit commandé même : et pourtant ne s'y soumettoit qu'à contre-cœur, murmurant toujours contre son frère et me reprochant, suivant ses idées du jour, tantôt ma lenteur, tantôt ma précipitation, qu'il attribuoit à un zèle secret pour l'empereur⁶⁹.

Mais le général Van Hogendorp fait partie des Hollandais les plus favorables à Napoléon, ceux qui sont de plus en plus en désaccord avec Louis parce qu'il s'écarte de la ligne fixée par l'empereur. S'il n'y a pas de raisons de contester le comportement du roi vis-à-vis de son ministre de la Guerre telle que celui-ci nous le rapporte, il est permis de douter de l'unique motivation qu'il en présente, ce « zèle secret pour l'empereur. »

Quant à Napoléon, pris dans la campagne contre la Russie et ce qu'il reste des forces prussiennes, il insiste à plusieurs reprises sur la nécessité pour la Hollande de recruter pour envoyer des troupes en Allemagne, ainsi que pour défendre la Hollande dont les armées françaises sont presque absentes. Une grande partie de ses lettres à Louis pendant cette

⁶⁷ S. de Dainville-Barbiche, *Archives du cabinet de Louis Bonaparte...* p. 23.

⁶⁸ D. Van Hogendorp, *Mémoires...* p. 181-182.

⁶⁹ *Ibid.* p. 183.

période (hiver 1806-1807, printemps 1807) concerne cette question, qui revêt une importance particulière à ses yeux : « La première force d'un État, le premier soin d'un roi est d'avoir une armée⁷⁰. »

3. Les difficultés à préserver l'Armée (1807-1810).

L'augmentation des effectifs de l'Armée ne se fait pas sans douleur pour les finances de l'État. Si bien qu'à l'automne 1807, la question de la diminution des forces hollandaises ressurgit dans la correspondance entre Louis et Napoléon. Le 14 octobre, l'empereur, ayant eu vent de projets de Louis, écrit à son frère :

Après avoir organisé votre armée, ne la désorganisez pas. J'apprends que vous voulez défaire votre garde. La Hollande ne peut pas avoir moins de 40 000 hommes à l'effectif, ce qui fait 25 000 hommes sous les armes. Si elle n'a pas ces troupes, qui la défendra ? La paix n'est pas sûre. Voulez-vous vous exposer à voir votre flotte prise et Amsterdam brûlé ? Croyez-vous que je consentirai à vous envoyer de mes troupes dont j'ai besoin ailleurs ? Et puis pensez-vous que, si je vous envoie de mes troupes, je serai assez bon pour les payer ? Dans tous les cas, il vous faudrait donc de l'argent. Tenez votre armée sur un bon pied et n'allez pas économiser des miettes. Quatre ou cinq millions de plus ou de moins ne vont pas changer la face de la Hollande, tandis que 15 ou 20 000 hommes de plus ou de moins peuvent la sauver ou la perdre⁷¹.

On retrouve ici les mêmes arguments qu'un an plus tôt : les économies que l'on pourrait faire maintenant sont chimériques puisqu'elles exposeraient à des dépenses beaucoup plus lourdes plus tard ; la Hollande doit être en mesure de se défendre elle-même, sinon pourquoi la garder indépendante ? Le 23 octobre, même ton et même discours dans une nouvelle lettre de l'empereur, avec en plus cette menace : « Votre peuple aura bien gagné quand les Anglais se seront emparés d'Amsterdam, comme ils se sont emparés de Copenhague, *ou qu'un général avec 25 000 Français viendra commander arbitrairement en Hollande pour la défendre*⁷². » Une nouvelle fois deux jours plus tard il répète qu'il ne faut pas licencier de troupes, mais que si la Hollande n'arrive pas à les nourrir, on peut envisager de les envoyer en Italie⁷³. De son côté, Louis se défend en se plaignant de ce que la Hollande ne peut pas supporter une telle

⁷⁰ Rocquain p. 88 : lettre de Napoléon à Louis du 15 décembre 1806.

⁷¹ *Ibid.* p. 132.

⁷² *Ibid.* p. 136. Les italiques sont de nous.

⁷³ *Ibid.* p. 137 : première lettre du 25 octobre 1807.

charge, et qu'il veut réduire son armée à 30 000 hommes à l'effectif. C'est pour cela qu'il a déjà réduit sa garde, dont le nombre est fixé à un dixième de l'effectif total, pour qu'elle ne soit plus que de 3 000 hommes⁷⁴. Il répond à la deuxième lettre de Napoléon en lui envoyant les états de situation de l'Armée hollandaise en Hollande et en Allemagne au 15 octobre⁷⁵, pour lui prouver que son armée fait bien 42 000 hommes en tout. Mais il veut la porter à 27 000⁷⁶. Finalement, malgré les protestations de Napoléon, Louis réduit son armée. Tout est résumé dans cette phrase, extraite de la précédente lettre du roi de Hollande : « J'ai déjà indiqué à Votre Majesté que je n'en avais que le projet [le licenciement d'une partie de l'armée], mais que ce projet était d'une indispensable urgence. » Le ministre de la Guerre, Van Hogendorp, rapporte l'anecdote suivante, au moment où Louis décide de mettre fin à son mandat en décembre 1807 : le roi lui avoue vouloir lui épargner l'opération de diminution de l'armée qu'il a si bien augmentée⁷⁷.

De la même manière qu'il préférerait ne pas recruter d'officiers allemands pour donner la préférence aux officiers hollandais, Louis commence par licencier des troupes allemandes. Van Hogendorp raconte dans ses mémoires qu'il est chargé, alors qu'il va prendre ses nouvelles fonctions de ministre plénipotentiaire à Vienne au début de 1808, d'offrir huit bataillons, composés d'Allemands venant principalement de Westphalie, à Jérôme de la part de Louis, mais que le roi de Westphalie refuse ; ces troupes sont donc simplement congédiées de l'armée hollandaise⁷⁸. Au contraire, à la fin de l'année, c'est Jérôme qui demande le retour de soldats Westphaliens, et Louis qui ne peut le lui accorder. La lettre du roi de Westphalie a disparu, comme l'avoue Louis dans sa réponse du 26 novembre 1808 en expliquant qu'il a l'habitude de détruire les lettres personnelles (« particulières »). Dans cette lettre, le roi de Hollande montre également qu'il ne compte pas inconsidérément réduire son armée : « tu me feras bien plaisir de me laisser les Westphaliens. Tu dois sentir quel grand service c'est pour moi. Il y a un an ou dix-huit mois il m'aurait été aussi utile qu'agréable de te céder plusieurs bataillons. Aujourd'hui que j'ai réduit mes troupes, cela serait funeste dans un pays où il ne peut pas y avoir de conscription⁷⁹. » En janvier suivant, pourtant, Louis

⁷⁴ *Ibid.* p. 134 : lettre du 21 octobre 1807.

⁷⁵ Ils se trouvent donc aujourd'hui avec les lettres de Louis à Napoléon : AN, AF IV 1683 d. 2 p. 37 et 39, et non dans les archives du cabinet de Louis, dont ils ont été soustraits.

⁷⁶ Rocquain p. 138-139 : deuxième lettre du 31 octobre 1807.

⁷⁷ D. Van Hogendorp, *Mémoires...* p. 215.

⁷⁸ *Ibid.* p. 218-219. Les témoignages de ce personnage sont plutôt fiables.

⁷⁹ AN, AF IV 1827 registre 1 fol. 17-v.

informe son jeune frère que dix compagnies de Westphaliens sont prêtes à lui être envoyées⁸⁰.

Comme tous les départements ministériels, celui de la Guerre est frappé par la volonté de Louis de réduire au maximum les dépenses de l'État, au moment de la préparation du budget pour 1809 (cf. chapitre VI et annexe II). Ainsi, alors que, pour 1808, ce ministère a dépensé un peu plus de douze millions de florins, le roi a l'intention de lui en attribuer seulement dix pour l'année suivante⁸¹. Mais les observations qu'il envoie à son ministre, Janssens, sur le projet présenté par celui-ci, montre qu'il n'a pas l'intention de faire des coupes trop claires ; il infirme ainsi plusieurs suppressions proposées⁸².

Au début de l'année 1809, la guerre menace à nouveau entre la France et l'Autriche. Napoléon en prévient Louis dans une lettre du 21 février⁸³. Dans une autre datée du lendemain, il lui demande d'envoyer l'état de ses troupes, pour voir si la Hollande a assez d'hommes pour repousser une attaque anglaise éventuelle⁸⁴, étant entendu que les troupes françaises risquent d'être toutes occupées par la campagne qui s'annonce. Louis lui répond qu'il a en tout 25 000 hommes, dont il reste, si l'on excepte ceux qui sont en Allemagne et en Espagne, 9 000 en Hollande : 3 000 de la Garde et 6 000 dans les divisions, « la plupart aux hôpitaux ». Il sent bien que cela est insuffisant, puisqu'il demande à son frère de faire rentrer les troupes qui sont à l'extérieur du pays, pour assurer sa défense en cas d'attaque ennemie⁸⁵. Ce à quoi Napoléon rétorque simplement que la Hollande doit disposer de 20 000 hommes sous les armes, en plus de ceux qui sont en dehors du royaume, pour se mettre à l'abri d'une éventuelle attaque⁸⁶. Soit plus que doubler les effectifs en Hollande. Louis l'ayant consulté sur d'autres questions, l'empereur lui assène encore, quelques jours plus tard :

La guerre paraît imminente. Ce que vous avez de mieux à faire est de réunir le plus de troupes possibles afin de pouvoir défendre votre pays et d'être de quelque utilité à la cause

⁸⁰ Duboscq p. 288 et AN, AF IV 1827 registre 1 fol. 25v : lettre du 20 janvier 1809. Nous n'avons pas retrouvé la trace d'autres étapes de cette affaire.

⁸¹ AN, AF IV 1795 p. 75 : lettre du ministre de la Guerre Janssens à Louis du 2 octobre 1808. Le ministre y joint quatre projets (deux à dix millions, un à dix et demi et un à onze).

⁸² AN, AF IV 1822 registre 2 fol. 27-28 : lettre du 17 octobre 1808.

⁸³ Rocquain p. 193.

⁸⁴ *Ibid.* p. 194.

⁸⁵ *Ibid.* p. 194-195 : lettre du 26 février 1809. Au 15 février, le nombre de soldats absents est de 4 577, mais les états contenus dans les archives du Cabinet de Louis ne permettent pas de faire la différence entre les absents avec solde et les absents sans soldes (qui comprend ceux qui sont aux hôpitaux), ni entre les soldats à l'intérieur du royaume et ceux à l'extérieur : AN, AF IV 1770 p. 10.

⁸⁶ Rocquain p. 195 : lettre du 11 mars.

IV. L'armée hollandaise.

commune. C'est la première fois que vous me demandez mon avis. Si vous me l'eussiez demandé plus tôt, je ne vous aurais point conseillé de licencier vos troupes ; je vous aurais répété que rien n'était fini en Europe, et que, tandis que vous désarmiez, je levais de nouvelles conscriptions et renforçais mes armées de 150 000 hommes. Vous sentirez facilement l'imprudence des mesures que vous avez prises et les résultats dangereux qu'elles peuvent avoir pour votre pays et pour tout le monde⁸⁷.

Enfin, lorsque la guerre est déclarée, Napoléon lui enjoint une nouvelle fois : « Levez des hommes, organisez vos gardes nationales et vos troupes pour vous défendre. Il y a longtemps que je ne cesse de vous dire cela. Il ne sera plus temps, s'il vous arrive des malheurs⁸⁸. »

On ne dispose malheureusement pas des chiffres détaillés de l'Armée hollandaise pour cette période. On sait qu'au 1^{er} mars 1809 il y a en effet un total de 25 000 hommes, dont presque 3 000 dans la Garde⁸⁹. Ces nombres restent stables dans les mois suivants. Mais les chiffres donnés par Louis semblent bien exacts (ne serait-ce que parce que le nombre total est le même que celui que ses archives nous livrent). Et d'autant plus lorsque, les Anglais ayant attaqué en Zélande, Louis avoue à son frère : « J'ai réuni toutes les troupes que j'ai, à la seule exception du bataillon qui est en Ost-Frise, afin de couvrir Anvers. Elles forment à peu près 6 000 hommes⁹⁰ ». Napoléon ne manque pas de lui reprocher, plusieurs fois et bien longtemps après, la faiblesse de ce nombre⁹¹, qui prouve, selon l'empereur, que Louis n'a rien fait pour renforcer son armée depuis plus de cinq mois qu'il le lui avait demandé. Le 12 août, en pleine crise et alors qu'il est à Schönbrunn, il « suppose » que Louis a réuni 10 à 12 000 hommes de l'Armée hollandaise à Berg-op-Zoom ainsi que 15 à 20 000 hommes des gardes nationales⁹², ce qui fait penser que Napoléon surestime encore les forces hollandaises, volontairement ou non. En tout état de cause, dans ses lettres de cette période et des mois suivants revient souvent le reproche de ne pas avoir conservé une armée forte, qui devrait atteindre, comme du temps de Schimmelpenninck, 40 000⁹³ ou au moins plus de 30 000⁹⁴

⁸⁷ *Ibid.* p. 196-197 : lettre du 21 mars.

⁸⁸ *Ibid.* p. 198 : lettre du 12 avril 1809.

⁸⁹ AN, AF IV 1770 p. 11.

⁹⁰ Rocquain p. 206 : lettre du 5 août 1809.

⁹¹ *Ibid.* p. 210 : lettre du 13 août 1809 ; AN, 400 AP 25 p. 38 : lettre du 22 octobre 1809 (cf. annexe I A 3).

⁹² Rocquain p. 209 : lettre à Louis du 12 août 1809. Pour ce qui est de la question des gardes nationales : cf. *supra*.

⁹³ *Ibid.* p. 210 : lettre à Louis du 13 août ; *ibid.* p. 212 : lettre à Clarke du 4 septembre ; L. Lecestre, *Lettres inédites...*, t.1, p. 364 : lettre à Louis du 21 septembre.

⁹⁴ AN, 400 AP 25 p. 38 : lettre à Louis du 22 octobre 1809 (cf. annexe I A 3).

hommes. En décembre 1809, lorsque Louis est à Paris pour négocier l'avenir de son royaume, Napoléon pose comme base de discussion cinq points, dont le troisième est que la Hollande doit avoir une armée de terre de 25 000 hommes⁹⁵. Finalement, cette exigence est abandonnée au cours des négociations, mais de nouvelles clauses apparaissent dans le traité final, du 16 mars 1810, dont celle d'un corps de troupes de 18 000 hommes entretenus, nourris et habillés aux frais de la Hollande, composé aux deux-tiers de Hollandais, placé aux embouchures des cours d'eau pour surveiller l'application du Blocus⁹⁶.

4. Quelle armée pour la Hollande ?

Pour ce qui est du nombre de soldats dont dispose la Hollande, on le voit, Louis a le plus grand mal à satisfaire Napoléon. On peut même dire que c'est un domaine dans lequel le roi déçoit franchement son frère. En plus des choix opérés par Louis, nous avons déjà cité comme causes de ce handicap militaire hollandais l'absence de conscription et la situation financière de l'État. Ce dernier point sera étudié plus loin (chapitre VI). Pour ce qui est du premier, Louis ne tente pas d'y mettre fin. Il semble persuadé que les Hollandais n'accepteraient jamais de conscription, et qu'une telle mesure le rendrait trop impopulaire. Dans ses mémoires, il livre une réflexion sur le sujet⁹⁷ : pour qu'un pays « d'une médiocre étendue » comme la Hollande maintienne son indépendance, il ne doit pas avoir besoin d'un pays voisin pour se défendre, mais, comme il ne peut pas entretenir par lui-même une armée très importante sans se ruiner, la seule solution consiste à armer la population, « ce qui est facile et formidable où la force publique est réellement nationale et ne peut être employée qu'à défendre l'indépendance du pays ». Manière de faire peser, pouvons-nous penser, l'échec de ce projet sur le fait que la Hollande a dû participer militairement aux campagnes napoléoniennes. Louis poursuit en expliquant qu'un système de bourgeoisie armée requiert de bons exercices, mais également une confiance du souverain en son peuple pour qu'il n'ait pas peur de l'armer et du peuple dans son souverain si tous les deux sont intéressés à la défense du territoire national, et partant une monarchie constitutionnelle qui est le meilleur régime pour avoir cette confiance. Au-delà de ce beau discours théorique, Louis dit avoir eu

⁹⁵ Rocquain p. 231 : lettre de Napoléon à Louis du 21 décembre 1809.

⁹⁶ *Ibid.* p. 319 : article 2 et 3 du traité de Paris du 16 mars 1810.

⁹⁷ L. Bonaparte, *Documens historiques...*, t. 1 p. 218-223.

le projet de former une garde nationale en trois corps : un premier composé de jeunes volontaires qui effectueraient un service militaire en échange d'avantages, un second, héritier des *schutterij* traditionnelles, pour la défense des villes et éventuellement du reste du territoire avec l'armée régulière, et un troisième pour les cas d'extrême urgence où tous les hommes sans exception serviraient. C'est ainsi que l'on doit comprendre l'expression « armée nationale » que le roi de Hollande emploie dans sa lettre au ministre des Finances en septembre 1806 (cf. p. 129)⁹⁸ : une armée de métier réduite et des bataillons de volontaires permanents, et en cas de besoin une mobilisation générale temporaire. Le tout sans conscription. Ce n'est pas ce que souhaite Napoléon, qui critique le refus de Louis de mettre celle-ci en place, en avril 1807 : « La première chose que vous deviez faire et que je vous avais conseillée, c'était d'établir la conscription⁹⁹. » L'empereur semble avoir un certain mal à se souvenir qu'il n'y a pas de conscription en Hollande, lorsqu'il écrit plus haut : « Levez des gardes nationales pour défendre votre pays. Soldez mes troupes. *Levez beaucoup de conscrits nationaux*¹⁰⁰. » Pour Napoléon, il semble évident que la Hollande doit se donner les moyens d'arriver à l'effort militaire demandé. Il semble ne pas même comprendre les hésitations et les réticences de son frère, ou s'il les comprend il ne le montre jamais. De toute manière, il n'y a pas de débat entre les deux hommes, la discussion est fermée par le refus catégorique de Louis : « Ce qui fait une grande différence avec les autres pays, c'est la conscription qu'il est de toute impossibilité d'établir ici¹⁰¹. » En revanche, il semble évident à Napoléon que Louis doive s'appuyer sur des gardes nationales, comme il le lui écrit le 19 avril 1807, en réponse à plusieurs lettres où le roi de Hollande se plaignait de ne pas avoir assez de troupes pour se défendre en cas de débarquement ennemi :

Je ne vois pas pourquoi vous ne pouvez pas tirer parti de vos gardes nationales. [...]

Vous ne pouvez pas organiser vos gardes nationales ; vous avez mal gouverné. Je ne puis rien demander à la France dont je ne sois parfaitement satisfait, et je ne craindrais point d'armer la Bretagne si les Anglais menaçaient d'y faire une descente. Qu'est-ce qu'un roi qui n'a pas d'armée nationale, qui n'ose point confier la défense de sa couronne à ses sujets, et n'est pas environné d'hommes qui seraient résolus à périr avec lui ? Je vous le tiens, ce langage, depuis deux mois ; je continuerai à vous le tenir jusqu'à ce que vous modifiez votre

⁹⁸ Il l'utilise aussi dans ces mémoires : *Documens historiques...*, t. 1 p. 219 notamment.

⁹⁹ Rocquain p. 102 : lettre du 4 avril 1807.

¹⁰⁰ *Ibid.* Les italiques sont de nous.

¹⁰¹ *Ibid.* p. 106 : lettre à Napoléon du 5 avril 1807.

conduite. Amsterdam seul, si vous l'aviez gouverné selon mes conseils, vous offrirait 20 000 hommes de gardes nationales¹⁰².

On voit que l'empereur n'hésite pas à lier cette question particulière à la question générale du pouvoir (« vous avez mal gouverné »). À la lecture de sa prose, on se rend compte que lui et son frère n'ont pas une conception différente du rôle des gardes nationales et du sens qu'aurait leur levée. Mais Napoléon envisage cette dernière pour l'instant présent, alors que le roi de Hollande a des réticences à le faire. Mais Louis n'est pas le seul à en avoir. Ainsi, le ministre de la Guerre français, Clarke, écrit à Napoléon en août 1809, au moment de l'attaque anglaise en Zélande : « Je doute qu'on puisse créer en Hollande des gardes nationales ; l'esprit n'y est pas assez bon¹⁰³. » Cependant, cet épisode est révélateur de la différence entre France et Hollande, puisque, pour faire face à une éventuelle poussée de l'ennemi sur le continent, plusieurs dizaines de milliers d'hommes des gardes nationales sont levés dans les départements du Nord de l'Empire français.

Si l'on suit le raisonnement de Louis, la Hollande aurait dû venir ainsi à bout de son problème de sous-armement, qui la fait toujours dépendre de la France pour sa défense. En fait, il tente bien de mettre en place une garde nationale en 1808, comme il s'en ouvre à Napoléon le 4 septembre, au moment où la Hollande envoie des troupes en Espagne, non sans émettre une réserve : « Cela me donnera les moyens d'offrir un bon corps de troupes à Votre Majesté, quoique je doive lui avouer qu'il est d'une importance extrême pour moi et principalement pour Votre Majesté et la France que j'aie mes troupes ici¹⁰⁴. » Toutes les municipalités sont obligées de former une milice, qui retrouve son ancien nom de *Schutterij* (c'est le deuxième corps dont Louis parle dans ses mémoires), et qui concerne tous les hommes des villes¹⁰⁵. Mais la population dans son ensemble accueille mal cette nouvelle loi, par crainte de voir ces milices être envoyées pour se battre comme des troupes militaires. Au printemps 1809, un pamphlet anonyme critiquant violemment cette réforme et le régime de Louis est diffusé, sous le titre *Waarschouwing tegen de Requisitie* (« Avertissement contre la réquisition »). Et en août de la même année, des troubles éclatent lorsque la garde nationale

¹⁰² *Ibid.* p. 111. Napoléon aborde fréquemment le même sujet plusieurs fois dans la même lettre, ou dans des lettres très rapprochées dans le temps, sans que le destinataire n'ait eu le temps de répondre une première fois.

¹⁰³ MAE, Acqu. extra. 112 p. 60 : lettre du 12 août 1809.

¹⁰⁴ Rocquain p. 182.

¹⁰⁵ M. van der Burg, « Faire la police dans l'espace urbain... ».

d'Amsterdam est convoquée pour faire face à une probable attaque des Anglais (qui n'aura jamais lieu, les ennemis ne dépassant pas la Zélande) ; les femmes des miliciens appelés manifestent bruyamment contre cette mesure, jusque sous les fenêtres du palais royal, de peur que ces hommes ne soient amenés à se battre à l'extérieur de la ville. Louis, dont nous ne savons pas s'il avait vraiment ce projet, cède aux femmes¹⁰⁶. Dans une lettre à Napoléon de cette époque, il parle des gardes nationales comme d'une force secondaire : « J'ai levé des gardes nationales, mais qui ne peuvent servir que pour leur ville¹⁰⁷. » En revanche, au moment de l'attaque anglaise, des volontaires rejoignent l'armée en urgence, dans tous les départements. Ont été conservés dans les archives du cabinet de Louis les états des volontaires engagés entre le 21 août (hélas pas avant) et la fin octobre¹⁰⁸. À la fin du mois d'août, leur nombre est d'environ 2 000¹⁰⁹, et il croît pour atteindre 3 293 au 28 octobre, sur lesquels plus de 200 sont renvoyés pour inaptitude au service ou désertent¹¹⁰. C'est donc une petite ressource par rapport aux besoins et aux exigences françaises, et on est bien loin d'une levée en masse d'un peuple pour repousser l'envahisseur.

Louis ne tente pas d'établir la conscription, mais il prend tout de même une mesure qui s'en approche : les orphelins qui sont élevés aux frais de l'État, les pupilles de la Nation, sont destinés en retour à être incorporés d'office dans l'armée, l'âge venu. Dès l'automne 1806, Louis lance ce projet, qu'il tente encore d'imposer en 1808 et 1809. En décembre 1808, une direction générale des Pupilles royaux, dépendant du Ministère de la Guerre, est même créée, et reste en activité jusqu'à la fin du règne de Louis¹¹¹. Mais, à chaque fois, celui-ci est contrarié par des résistances, celle des orphelinats, des fonctionnaires locaux, et de la population qui offre refuge aux jeunes garçons concernés ou provoque des troubles notamment en bloquant par la force leur transport¹¹². C'est par exemple ce qui se passe à Rotterdam le 14 juillet 1809, comme le ministre de la Justice et de la Police en informe le roi : le transport des jeunes garçons est empêché par un attroupement populaire, et certains

¹⁰⁶ Johan Joor, « Les Pays-Bas contre l'impérialisme napoléonien : les soulèvements anti-français entre 1806 et 1813 » dans *Annales historiques de la Révolution française*, 2001 n° 4, p. 161-171, aux p. 165-166 ; M. van der Burg, « Faire la police dans l'espace urbain... ».

¹⁰⁷ Rocquain p. 211 : lettre du 16 août 1809.

¹⁰⁸ AN, AF IV 1775 p. 221-233.

¹⁰⁹ *Ibid.* p. 228 et 229.

¹¹⁰ *Ibid.* p. 233.

¹¹¹ S. de Dainville-Barbiche, *Archives du cabinet de Louis Bonaparte...* p. 25.

¹¹² J. Joor, « Les Pays-Bas contre l'impérialisme napoléonien... », p. 165.

orphelins arrivent à s'évader, obligeant les autorités à les rechercher¹¹³. Finalement, cette mesure produit plus de mauvais effets que de bons, malgré la manière dont Louis minimise ces incidents dans ses mémoires, attribuant les troubles de Rotterdam au zèle des recruteurs, qui auraient voulu engager plus d'orphelins que prévu, alors que le principe de base était bien accepté par la nation, qui ne pouvait qu'y voir de grands avantages¹¹⁴. De toute façon, le nombre de soldats qui auraient pu être ainsi recrutés ne semble pas être très important : un état des jeunes hommes proposés par les *landdrosts* (préfets) pour devenir pupilles nationaux et être engagés dans l'Armée, au 1^{er} avril 1809, indique 12 262 garçons, dont seulement 1 894 ont entre 16 et 18 ans, 3 745 entre 12 et 16 ans, et les autres moins de 12 ans¹¹⁵. En l'absence des chiffres du début du règne, on ne peut dire si ceux-ci prennent en considération tous les orphelins mâles de Hollande à la charge de l'État, ou s'il s'agit d'un contingent restreint par suite des protestations ci-dessus évoquées. En tout cas, c'est un nombre relativement peu important de recrues sur lequel l'Armée hollandaise aurait pu ainsi compter, étant donné les effectifs exigés par Napoléon.

Pour finir, c'est sûrement en pensant aux résistances à l'instauration de la milice et à l'incorporation des orphelins, que Louis écrit quelques années plus tard dans ses mémoires :

Comme son but était de rendre inutile la conscription, il était persuadé que tous concourraient en Hollande à remplir ses vues ; mais il ne savait pas qu'il y a bien loin entre un consentement passif et une obéissance réelle. Ceux qui sentaient le véritable état des choses ne s'en laissaient pas moins entraîner par leur intérêt personnel, leurs préjugés et leurs habitudes¹¹⁶.

Voilà une explication de fond à l'échec de Louis dans ses tentatives de « nationaliser » l'Armée. Mais qui ne doit pas occulter la principale cause du sous-effectif de l'Armée hollandaise, qui est financière.

¹¹³ AN, AF IV 1745 p. 168 : lettre de Van Hugenpoth à Louis du 15 juillet 1809 [nl].

¹¹⁴ L. Bonaparte, *Documens historiques...*, t. 3 p. 118-123.

¹¹⁵ AN, AF IV 1775 d. 4 p. 202.

¹¹⁶ L. Bonaparte, *Documens historiques...*, t. 1 p. 218. Rappelons que, dans cet ouvrage, Louis parle de lui à la troisième personne.

B. Les contributions hollandaises à l'effort de guerre.

L'intégration de la Hollande dans le système napoléonien a des répercussions dans plusieurs domaines, dont l'un des plus visibles est l'Armée. Outre le besoin qu'a ce pays de posséder des forces suffisantes pour se prémunir des attaques ennemies, il doit fournir des troupes pour combattre les ennemis de l'Empire sur d'autres terrains, ce qui provoque maintes fois des plaintes de la part de Napoléon et des réticences de la part de Louis.

1. L'Allemagne (1806-1809).

Lorsque Louis quitte son armée qui bloque le Hanovre en novembre 1806, Napoléon, en lui donnant l'autorisation de rentrer en Hollande, lui rappelle, concernant le corps hollandais en Allemagne : « Il faut qu'au printemps prochain vous puissiez me fournir 20 000 hommes. Complétez le plus tôt possible votre division du Hanovre. Envoyez surtout votre cavalerie, qui ne vous est d'aucune utilité et qui est si utile ici¹¹⁷. » Quelques jours plus tôt, le 5 novembre, l'empereur avait en effet déjà écrit à son frère pour lui dire de porter tout de suite les troupes hollandaises à 10 000 hommes et à 20 000 au printemps, en plus de 18 à 20 000 en Hollande. Il lui reproche également (à deux reprises dans la même lettre, procédé courant chez Napoléon), que la Hollande fournisse trop peu d'hommes : « Je suis surpris que votre royaume ne puisse fournir que 6 000 hommes d'infanterie et quatre escadrons. Cela est ridicule. Vous auriez dû en tirer 12 000 hommes. » et « Il n'est pas juste que la Hollande ne me fournisse qu'un corps de 6 000 hommes. Jamais elle ne m'a été de si peu de secours¹¹⁸. » On peut considérer cette lettre comme la réponse tardive à celle de Louis annonçant les effectifs de la division qu'il rassemblait à Wesel (cf. p. 130), lorsque le roi de Hollande annonçait à peu près 10 000 Hollandais, dont 1 200 cavaliers. Le chiffre de 6 000 donné par Napoléon s'explique par le fait que celui-ci excepte du corps hollandais les troupes de la garde royale (environ 3 000 hommes, dont 300 cavaliers), qui suit Louis dans son retour en Hollande. Le 6 novembre, dans une nouvelle « lettre-reproche », Napoléon regrette que la Hollande n'ait pas les 12 à 15 000 hommes d'infanterie, les 3 000 à cheval et les quarante

¹¹⁷ Rocquain p. 73 : lettre de Berlin du 9 novembre 1806.

¹¹⁸ *Ibid.* p. 65-67.

pièces d'artillerie qu'elle devrait pouvoir fournir, au lieu des 6 000 hommes, quatre escadrons (entre 500 et 1 000 cavaliers) et douze pièces qui sont en campagne¹¹⁹. Le 3 décembre, les chiffres sont un peu différents : « Jusqu'ici [la Hollande] ne m'a été d'aucun secours. Elle ne m'a fourni que 1 000 chevaux et 5 000 Hollandais, avec 16 pièces mal attelées, en tout moins de 6 000 hommes, tandis que vous auriez dû avoir à l'armée 15 000 hommes, 4 000 chevaux et quarante pièces d'artillerie¹²⁰. » Napoléon, simplement emporté par sa déception et son mécontentement ou, plus subtilement, voulant appuyer sur le ressort de la fierté nationale, ne manque pas de faire remarquer à son frère que son pays fournit moins de troupes à la Grande Armée que des pays de la Confédération du Rhin réputés moins riches ou moins peuplés : « Vous ne me fournissez que la moitié des troupes que me fournit le roi de Wurtemberg¹²¹. » Ou encore : « Vous m'êtes moins utile que le grand-duc de Bade. [...] Vous devriez me fournir autant de troupes que le roi de Bavière, qui a 36 000 hommes [...]. Je vous le répète, vous ne me fournissez pas plus de moyens que Nassau, qui me fournit 4 000 hommes¹²². » Enfin : « Si vous gouvernez par des jérémiades, si vous vous en laissez imposer, vous ne me fournirez que les mauvais 6 000 hommes qui sont en Hanovre, et vous me serez moins utile que le grand-duc de Bade. Si, au contraire, vous me donnez 30 000 hommes et si vous m'aidez vigoureusement, vous serez mieux traité que le roi de Bavière¹²³. » En outre, l'empereur semble demander un effort immédiat, lorsqu'il écrit à Louis dès le 3 décembre de concentrer 4 à 5 000 hommes à Emden, la capitale de l'Ost-Frise, pour se porter au secours de Hambourg si nécessaire¹²⁴. Le 15, il grossit le nombre : « Je vous ai demandé de faire occuper Emden par 6 000 hommes¹²⁵... », alors qu'il reproche à Louis de n'en avoir justement que 6 000 en tout à l'armée. Autrement dit, il lui demande une chose difficile à court terme. On le voit, entre les 4, 5 ou 6 000 hommes supposés présents, les 12 ou 15 000 que la Hollande doit

¹¹⁹ *Ibid.* p. 68 : deuxième lettre du 6 novembre 1806.

¹²⁰ *Ibid.* p. 80 : deuxième lettre à Louis du 3 décembre 1806.

¹²¹ *Ibid.* p. 68 : deuxième lettre du 6 novembre 1806. Par l'article 38 du traité établissant la Confédération du Rhin, « le contingent à fournir par les alliés, pour le cas de guerre, » est de 12 000 hommes pour le royaume de Wurtemberg : M. Kerautret, *Les grands traités de l'Empire...* p. 220. Tableau récapitulatif dans A. Pigeard, *Dictionnaire de la Grande Armée...* p. 177-178.

¹²² Rocquain p. 80 : deuxième lettre du 3 décembre 1806. Le grand-duc de Bade est tenu de fournir 8 000 hommes et le roi de Bavière 30 000 ; les ducs et princes de Nassau doivent fournir 4 000 hommes « avec les autres princes confédérés », en fait la maison de Nassau s'est entendue avec les autres États confédérés pour la répartition de ce contingent, et elle-même n'en fournit que 1 680 : M. Kerautret, *Les grands traités de l'Empire...* p. 220 (texte et note 1).

¹²³ Rocquain p. 87 : lettre du 15 décembre 1806.

¹²⁴ *Ibid.* p. 79-80 : première lettre du 3 décembre 1806.

¹²⁵ *Ibid.* p. 88.

pouvoir fournir et les 30 ou 36 000 qu'elle devrait fournir, Napoléon ne s'embarrasse pas d'exactitude dans les chiffres qu'il cite. Reste une certitude : la Hollande a trop peu d'hommes à la Grande Armée, et elle doit en avoir 20 000 au printemps.

À cela, Louis répond d'abord le 10 novembre avec bonne volonté qu'il met à disposition du maréchal Mortier 22 des 30 pièces d'artillerie qu'il a avec lui et toute sa cavalerie (plus de 800 chevaux). Il précise : « Avant moi, l'armée hollandaise paraissait beaucoup plus nombreuse ; mais elle ne l'était effectivement que sur le papier. » Et il promet de faire son possible pour augmenter l'armée avant l'hiver¹²⁶. Le roi de Hollande réitère plusieurs fois sa promesse de tout faire pour satisfaire les demandes de Napoléon¹²⁷, non sans mentionner le fait que la Hollande en souffre financièrement et que la tâche s'annonce difficile. Nous avons déjà vu quelle était la position de Napoléon sur cette question. Louis se permet tout de même de répondre aux comparaisons que l'empereur faisait entre la Hollande et des États d'Allemagne : « je ne dois pas taire à Votre Majesté que les troupes de Bavière, de Wurtemberg, de Bade, servant en corps d'armée, sont plus encouragées que les miennes, dispersées en plusieurs divisions et loin de leurs officiers¹²⁸. » C'est pourquoi, dans la même lettre, il demande que les troupes hollandaises soient réunies en deux divisions sous les ordres d'un général hollandais, ce à quoi Napoléon ne donne pas suite. Ses explications sont plus convaincantes dans une longue lettre à Berthier, en réponse à une lettre que nous n'avons pas retrouvée, dans laquelle Louis proteste contre les reproches qu'on lui fait de ne pas avoir produit un effort militaire assez grand depuis les préparatifs de la campagne jusqu'au moment présent : « Si les princes de Bade et de Bavière fournissent davantage, ces princes n'ont pas des côtes et des isles à défendre, ni un si grand nombre de malades. D'ailleurs, dans ces pays on est plus prompt et plus militaire que dans celui-ci. Depuis cinq mois, je n'ai demeuré dans ce pays que deux mois. Pouvais-je en si peu de tems faire plus¹²⁹ ? » Enfin, Louis met à exécution le projet dicté par Napoléon. Nous avons déjà vu (p. 135-138) qu'il change de ministre de la Guerre et lance une campagne de recrutement, en Allemagne notamment. Ainsi, le 13 décembre, Louis annonce à son frère qu'il a plus de

¹²⁶ *Ibid.* p. 74.

¹²⁷ *Ibid.* p. 78 : deuxième lettre à Napoléon du 21 novembre 1806 ; *ibid.* p. 84-85 : lettre du 13 décembre 1806 ; *ibid.* p. 86 : deuxième lettre du 13 décembre ; *ibid.* p. 89 : lettre du 30 décembre.

¹²⁸ *Ibid.* p. 85 : lettre à Napoléon du 13 décembre 1806.

¹²⁹ Duboscq p. 139-140 : lettre de Louis à Berthier du 26 décembre 1806.

11 000 hommes en Allemagne ainsi que 28 bouches à feu¹³⁰. Les états de l'armée d'Allemagne ne nous permettent pas de faire le compte total des troupes hollandaises qui s'y trouvent, mais seulement de celles sous les ordres du général Michaud, gouverneur des villes hanséatiques. Ainsi, celles qui sont positionnées dans l'Ost-Frise et le duché d'Oldenburg ne sont pas comptabilisées. Les états de l'armée en Hollande n'indiquent la répartition de l'artillerie qu'à partir de mai 1807 : il y a alors 18 pièces à l'armée¹³¹, mais peut-être s'agit-il d'une erreur d'écriture, car l'état suivant, au 1^{er} juillet, indique bien 28 pièces « en campagne¹³² ».

En décembre 1806, Napoléon et son armée s'engagent plus à l'est contre la Russie, et s'appêtent à y passer l'hiver, loin de l'Empire et des États alliés. C'est peut-être à cause de cet éloignement et de la poursuite des opérations militaires, que Napoléon et Louis n'arrivent pas à s'accorder sur le nombre de soldats hollandais présents en Allemagne. Lorsque Louis lui annonce 11 000 hommes (cf. *supra*), Napoléon se plaint encore (deux jours plus tard, donc avant d'avoir reçu la lettre de son frère), qu'il n'y en ait que 6 000. Puis, ayant reçu les lettres encourageantes du roi de Hollande, il le félicite pour son effort : « Je vois avec plaisir que vous songez à renforcer la division Dumonceau, de manière qu'elle ait 15 000 hommes ; cela est très nécessaire¹³³. » Dupont-Chaumont, le ministre plénipotentiaire de France en Hollande, confirme de La Haye que la Hollande fait des efforts, mais que les recrutements, notamment de prisonniers prussiens, n'avancent pas vite¹³⁴. Ainsi, le 23 mars, Napoléon exhorte de nouveau son frère à faire des efforts : « Complétez vos troupes. En Allemagne, il n'y a aujourd'hui que 7 000 hommes¹³⁵. » Louis lui ayant écrit le lendemain qu'il faisait tous les efforts possibles en donnant la priorité à la Grande Armée et qu'il envoyait des troupes pour un total de près de 20 000, comme le lui avait demandé la maréchal Berthier¹³⁶, il s'élève : « Je reçois votre lettre du 24 mars. Vous dites que vous avez 20 000 hommes à la Grande Armée. Vous ne le croyez pas vous-même ; il n'y en a pas 10 000,

¹³⁰ Rocquain p. 84-85.

¹³¹ AN, AF IV 1769 p. 13.

¹³² *Ibid.* p. 14.

¹³³ Rocquain p. 91 : lettre de Varsovie du 13 janvier 1807.

¹³⁴ MAE, CP Hollande 611 p. 21 : lettre de Dupont-Chaumont à Talleyrand du 5 février 1807.

¹³⁵ Rocquain p. 98 : première lettre du 23 mars 1807.

¹³⁶ *Ibid.* p. 99.

et quels hommes¹³⁷ ! » Ce contre quoi Louis proteste : « Votre Majesté me mande qu'il n'y a que 7 000 Hollandais en Allemagne. J'ai l'honneur de l'assurer qu'il y en a près de 20 000 avec les sept bataillons envoyés dernièrement. Le général Dupont¹³⁸ et tous ceux qui se trouvent dans ce pays peuvent rendre compte à Votre Majesté que j'ai fait tous les efforts imaginables et qu'ils ont eu le meilleur succès. » Il concède tout de même : « Je n'ai rien ménagé pour recruter à force, mais j'ai toujours la crainte que les prisonniers prussiens ne se laissent séduire dès qu'ils seront presque chez eux. Je suis parvenu à compléter les régiments de cavalerie, mais je n'ose envoyer les renforts en Allemagne : ils désertent à coup sûr¹³⁹ ». On comprend en lisant Louis qu'il se sent obligé de privilégier la quantité au détriment de la qualité. Quelques jours plus tard, il lui annonce qu'il envoie encore des renforts¹⁴⁰, puis, le 16 avril, se défend encore contre les attaques de Napoléon (dont il a dû recevoir la lettre du 4), auquel il envoie un état de ses troupes pour lui prouver que son armée est de 30 000 hommes, dont 20 000 en Allemagne¹⁴¹. À partir de là, Napoléon n'aborde plus ce sujet avec son frère pendant plusieurs mois.

Le diagramme suivant¹⁴² présente l'évolution des effectifs hollandais en Allemagne, à partir du moment où les états qui se trouvent dans les archives du cabinet de Louis font bien la différence avec les troupes françaises qui y sont jointes.

¹³⁷ *Ibid.* p. 101 : lettre du 4 avril 1807. La qualité des troupes fournies par la Hollande est mise en cause plusieurs fois par l'empereur, sans que nous comprenions à quoi cela est dû. À l'automne 1809, particulièrement en colère contre Louis, il lui écrira même : « Vous dites que votre armée est en Allemagne, parce que vous avez quatre mauvais mille hommes en Hanovre, où ils se sont couverts de gloire en pillant le Nord de l'Allemagne. » (L. Lecestre, *Lettre inédites...*, t. 1 p. 364). Cela ressemble à un mouvement d'humeur.

¹³⁸ Dupont-Chaumont, ministre plénipotentiaire de France en Hollande.

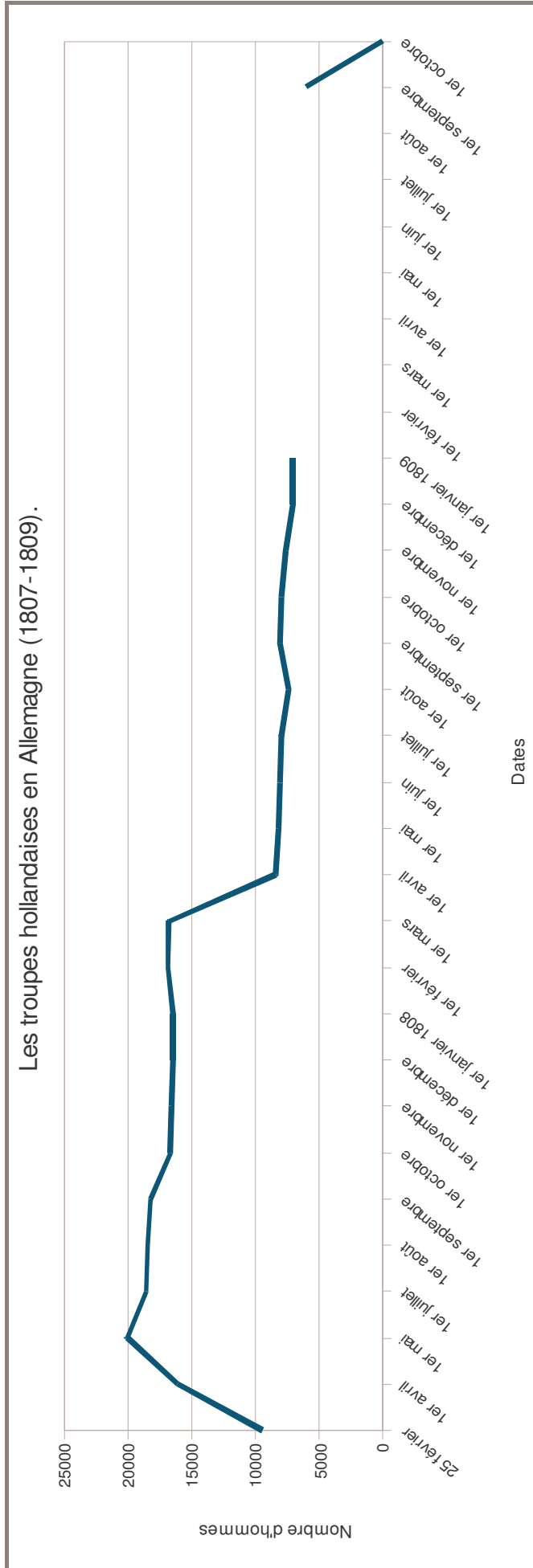
¹³⁹ Rocquain p. 104-106 : lettre du 5 avril 1807. Il est impossible que Louis ait eu connaissance de ce chiffre de 7 000 par la lettre de Napoléon du 4, compte tenu de la distance les séparant. Il a été communiqué soit par un autre canal, soit par une lettre de Napoléon à Louis aujourd'hui perdue.

¹⁴⁰ *Ibid.* p. 106 : lettre du 9 avril 1807.

¹⁴¹ *Ibid.* p. 110.

¹⁴² Élaboré à partir des chiffres fournis par AN, AF IV 1771 d. 1 p. 1-29, 1769 p. 37-43, et 1770 p. 2-8 et 22-24. Les interruptions dans la ligne correspondent à des mois pour lesquels nous n'avons pas retrouvé les chiffres.

IV. L'armée hollandaise.



L'augmentation au printemps 1807 est très nette, faisant suite à une augmentation modérée de 6 000 en novembre 1806 à 10 000 environ à la fin de l'année. En avril-mai, on atteint le nombre de 20 000 hommes fixé par Napoléon (précisément 20 058, dont 18 485 présents sous les armes au 30 avril¹⁴³). Louis ne ment donc pas en annonçant ce chiffre à l'empereur en avril (à moins que les chiffres donnés par son ministre aient été falsifiés, ce qui semble peu probable). À ce moment, il y a plus de soldats hollandais en Allemagne qu'en Hollande. Mais cette situation ne dure guère, parce que les troupes en Hollande sont augmentées, et parce que le nombre de soldats en Allemagne ne cesse alors de diminuer progressivement jusqu'en mars 1808. En cause : pertes, maladies, congés, désertions qui ne sont pas ou pas complètement compensés par l'envoi de nouveaux soldats. La baisse de septembre 1808 correspond à ce que Napoléon reproche très vertement à Louis dans une lettre du 20 octobre, à savoir d'avoir retiré sans son autorisation deux régiments de Hambourg pour les faire venir à La Haye¹⁴⁴, soit entre 1 000 et 1 500 hommes¹⁴⁵. En fait, d'après Louis, c'est une lettre de Berthier qui lui a annoncé que c'était l'intention de Napoléon de faire rentrer ces troupes, pour lutter contre la contrebande¹⁴⁶. Au 15 mars 1808, il en reste ainsi 16 651, dont 15 007 sous les armes¹⁴⁷. Peu de temps auparavant, Louis a parlé à Napoléon de ses troupes en Allemagne, en lui demandant que les troupes hollandaises en Allemagne puissent être organisées sur le nouveau pied de l'Armée hollandaise, pour épargner des frais inutiles¹⁴⁸ (ces troupes faisant partie de la Grande Armée, Louis ne peut décider tout seul de leur organisation). L'empereur intervient immédiatement : « Je vois qu'à la Grande Armée vous avez 14 à 15 000 hommes. Pour l'amour de Dieu, n'y changez rien ! Les économies que vous voulez faire sont chimériques, et tous les changements sont coûteux¹⁴⁹. » Peut-être soupçonne-t-il que Louis veut en demander plus. C'est en tout cas ce que croit le roi de Hollande, qui l'assure

qu'il ne s'agit que de diminuer les officiers, de donner les pensions de retraite et les invalides [*sic*] à ceux qui sont dans ce cas ; qu'il n'y aura pas un soldat en état de servir en moins, mais que c'est m'embarrasser extrêmement et me mettre dans l'impossibilité de

¹⁴³ AN, AF IV 1771 d. 1 p. 3.

¹⁴⁴ Rocquain p. 133.

¹⁴⁵ AN, AF IV 1771 d. 1 p. 11 et 12 : états aux 1^{er} et 15 septembre 1807, les effectifs en Allemagne passent de 18 225 à 16 782 (-1 443 hommes), ceux en Hollande de 16 037 à 17 183 (+1 146).

¹⁴⁶ Rocquain p. 138 : deuxième lettre à Napoléon du 31 octobre 1807.

¹⁴⁷ AN, AF IV 1771 d. 1 p. 24.

¹⁴⁸ Rocquain p. 158 : lettre du 22 février 1808.

¹⁴⁹ *Ibid.* p. 160 : lettre du 26 février 1808.

IV. L'armée hollandaise.

remplir la promesse que je fais à Votre Majesté, par rapport à la Marine¹⁵⁰, en me forçant à entretenir en Allemagne l'armée sur le pied où elle a été mise l'hiver passé, ce qui a été fait alors, sans aucune espèce de considération pour l'ordre et l'économie, parce que alors, conformément à la pensée de Votre Majesté, il ne fallait rien calculer ; l'essentiel était de penser à avoir et à armer le plus d'hommes possible.

Mais plus loin, dans la même lettre, il demande le retour des troupes qu'il a en Allemagne¹⁵¹. Avec probablement l'idée de diminuer la masse globale de l'Armée hollandaise, comme nous le verrons plus tard. Deux semaines plus tard, Napoléon écrit à son frère qu'il donne l'ordre de faire rentrer en Hollande une division hollandaise de 6 000 hommes (présents et non à l'effectif). Mais il ne s'agit pas de rendre service à Louis : ces troupes sont destinées à la défense de Walcheren, du Texel et de l'Escaut¹⁵², au sujet de laquelle les deux frères s'écrivent beaucoup. Au reste, ce sont des bouches à nourrir en plus pour la Hollande, au moment, il est vrai, où la cession de Flessingue à la France vient de faire passer de 2 500 à zéro le nombre de soldats français à la charge de la Hollande¹⁵³. Au 1^{er} avril 1808, il n'y a donc plus que 8 400 soldats hollandais en Allemagne (7 325 présents sous les armes), soit une réduction de près de moitié¹⁵⁴. Pendant tout le reste de l'année 1808, ce nombre se maintient à peu près. Et Louis n'abandonne pas l'idée de voir le reste de ses troupes revenir d'Allemagne. Ainsi, il la formule en août 1808, lorsque Napoléon lui demande d'envoyer des troupes en Espagne¹⁵⁵ (cf. *infra*) ; l'empereur ne peut le lui accorder : « Aussitôt que je pourrai faire revenir vos troupes d'Allemagne, je le ferai ; mais il faut que je voie encore s'éclaircir les affaires¹⁵⁶. » En février 1809, alors que Napoléon l'informe que l'on risque d'entrer de nouveau en guerre contre l'Autriche et qu'il y aura lieu de craindre plus qu'avant un débarquement anglais, alors que l'effectif total de l'Armée hollandaise est passé en un an de 30 à 25 000 hommes, Louis ne manque pas l'occasion : « Si Votre Majesté ne veut pas perdre à jamais la Hollande, je lui demande de faire revenir mes troupes »¹⁵⁷. Mais deux mois plus tard, quand la guerre est déclarée, il ne songe plus à demander ces soldats, et écrit même :

¹⁵⁰ Napoléon vient d'exiger de la Hollande un gros effort en matière de construction et d'armement maritimes (cf. *supra*).

¹⁵¹ Rocquain p. 160-161 : lettre du 3 mars 1808.

¹⁵² *Ibid.* p. 163 : lettre du 16 mars 1808.

¹⁵³ AN, AF IV 1771 d. 1 p. 19 et 20 : états de l'Armée aux 1^{er} et 15 janvier 1808.

¹⁵⁴ *Ibid.* p. 25.

¹⁵⁵ Rocquain p. 180 : lettre de Louis à Napoléon du 20 août 1808 ; *ibid.* p. 181 : lettre du même au même du 23 août 1808.

¹⁵⁶ *Ibid.* p. 181 : lettre à Louis du 29 août 1808.

¹⁵⁷ *Ibid.* p. 194 : lettre à Napoléon du 26 février 1809.

« j'offre à Votre Majesté le peu de troupes qui me restent encore, si elle juge en avoir besoin ailleurs. Aussi bien¹⁵⁸ sont-elles insuffisantes pour garder le pays¹⁵⁹. » Phrases purement gratuite, Louis devant bien se douter que Napoléon ne va pas dégarnir un pays déjà si vulnérable et si peu protégé.

Le retour définitif des troupes hollandaises d'Allemagne se produit en septembre 1809, pendant l'attaque anglaise en Zélande, mais sans la permission de Napoléon. Dès le début de l'alerte au début du mois d'août, Louis écrit pour prévenir son frère Jérôme, commandant du 10^e corps de la Grande Armée, et pour lui demander d'une part une division des troupes sous ses ordres, et d'autre part surtout les troupes hollandaises, qui, dépendant du roi de Westphalie, sont sous les ordres du général Gratien¹⁶⁰. Jérôme cependant met du temps à répondre, et lui écrit qu'il ne peut rien faire sans autorisation de l'empereur. Louis le réprimande en le prenant de haut, présentant son jeune frère comme fautif de ne pas lui avoir obéi (et désobéi à Napoléon) au nom de l'urgence, le vouvoyant alors qu'habituellement il le tutoie :

Mon frère,

Dans l'armée d'Italie, lors qu'une division était attaquée, jamais celle qui était le plus à portée n'a attendu l'ordre du général en chef pour voler à son secours, c'est là ce qui distingue le caractère noble et généreux des officiers français qui ne craignent pas de manquer aux formes et d'encourir ce blâme quand il s'agit de secourir et peut-être de sauver ses compatriotes et ses amis.

Mon pays est attaqué par surprise dans un moment où il était entièrement dénué de troupes, vous le saviez bien, et quand par un motif de déférence extrême je pousse la délicatesse jusqu'à rappeler mes troupes avec l'ordre de demander votre autorisation, je ne reçois point de réponse directe à la lettre que je vous ai écrite et, après vingt jours, le commandant de mes troupes m'apprend que vous avez répondu comme dans les tems les plus tranquilles qu'il fallait l'autorisation de l'empereur, comme s'il pouvait être douteux qu'il n'accourût du bout du monde, si ce n'était pour protéger la Hollande, au moins pour battre les Anglais et les chasser des frontières de France qu'ils ont attaqué. Le danger d'une réprimande, si tant est qu'un roi et un homme puisse le craindre, est bien peu de chose en comparaison de celui que court ce pays-ci et moi. J'en suis vivement peiné, il me prouve ce que je n'aurais jamais osé imaginer, et lorsque je songe que ce ne sont point d'autres troupes que les miennes que j'ai demandé, je ne comprends rien à cette conduite envers moi de la part d'un frère, d'un voisin et surtout d'un ami.

Comme mes troupes sont hollandaises, qu'elles n'ont d'autre maître que moi, je les ai prévenues qu'une partie du royaume était envahie par l'ennemi et qu'elles doivent accourir

¹⁵⁸ De toute façon.

¹⁵⁹ Rocquain p. 198 : lettre du 26 avril 1809.

¹⁶⁰ Duboscq p. 324-325 : lettre du 2 août 1809.

à sa défense avec la plus grande célérité, quelques soient les ordres contraires qu'elles puissent recevoir, et en renversant tous les obstacles que les ennemis de leur pays et de leur roi pourraient opposer à leur passage.

J'espère, mon frère, que vous ne m'en voudrez pas du tout de cela et que vous en auriez fait tout autant à ma place. Adieu.

Votre affectionné frère¹⁶¹.

On pourrait démonter chaque phrase de cette lettre pour montrer que Louis est ici complètement en porte-à-faux avec ce que prescrit habituellement Napoléon en matière d'organisation militaire. En particulier, « comme mes troupes sont hollandaises, qu'elles n'ont d'autre maître que moi... », qui sert à tout justifier, montre que le roi de Hollande a une toute autre conception du système napoléonien que son grand frère, au moins du point de vue militaire. On notera également le parallèle douteux avec les campagnes d'Italie. En tout cas, l'avant-dernier paragraphe de cette lettre nous apprend que Louis a rappelé les troupes hollandaises qui sont en Allemagne. Et c'est bien ce qui pose problème. Le général Gratien, Français au service de la Hollande, qui commande ces troupes, écrit à Louis, de Hanovre, qu'il se trouve dans une position fort inconfortable, pris entre l'ordre de son souverain de rentrer de toute urgence en Hollande, et celui de Jérôme de ne pas quitter sa position avant la réponse de Napoléon, et que par conséquent il demande sa démission¹⁶². Il joint à sa lettre une copie de celle qu'il a reçue de Jérôme la veille ; le roi de Westphalie lui indique qu'il a écrit dès le 5 août à l'empereur, mais que son courrier est revenu sans un mot de Napoléon à ce sujet, et qu'en l'absence de cette réponse il ne peut pas le laisser partir¹⁶³. Finalement, Louis destitue Gratien pour ne pas lui avoir obéi, ce qu'il explique au général Clarke, ministre de la Guerre de France, le 8 novembre : il aurait dû demander l'autorisation à Napoléon si l'urgence n'était pas aussi grande, mais Gratien n'avait pas à désobéir à son roi, et s'il désobéit il serait aussi capable de trahir la France, alors il est inutile de le défendre¹⁶⁴. En fait, comme on l'a vu, Gratien était bien pris entre deux feux. Napoléon ne prend même pas en compte la situation lorsqu'il réprimande son frère sur le renvoi de cet officier : « Vous aviez à la tête de vos troupes un bon officier, le général Gratien ; sans autre motif que cette antipathie toujours croissante que vous avez prise pour les Français, vous lui avez fait quitter votre service. » Mais sa critique du fait d'avoir retiré les troupes

¹⁶¹ AN, AF IV 1827 registre 1 fol. 32-33 : lettre du 22 août 1809.

¹⁶² AN, AF IV 1738 d. 2 p. 100 : lettre du 23 août 1809.

¹⁶³ *Ibid.* p. 101 : lettre de Jérôme à Gratien de Napoleonshöhe du 22 août 1809.

¹⁶⁴ AN, AF IV 1826 registre 5 fol.

d'Allemagne sans autorisation est sans équivoque : « en Allemagne vous n'aviez que quelques mauvais bataillons que vous avez rappelés, et vous les avez rappelés en Hollande, sans mon ordre, contre toutes les dispositions militaires, vous exposant à compromettre mes opérations »¹⁶⁵. C'est qu'entre temps, en septembre, ces troupes (6 000 hommes¹⁶⁶) ont fini par arriver en Hollande. Sur le moment, Louis n'en a parlé à son frère que très rapidement, le 9 août dans une longue lettre dans laquelle on peut raisonnablement penser que cette information a échappé à Napoléon¹⁶⁷, et de manière plutôt allusive dans une autre du 16 août : « j'ose prendre sur moi de faire retourner quelques troupes en Hollande¹⁶⁸ ».

Ce n'est pas de participer à la mainmise napoléonienne sur l'Allemagne qui dérange Louis dans le fait de fournir des troupes pour cette partie de l'Europe. Il y semble d'ailleurs relativement indifférent. Mais c'est le fait de devoir y entretenir une armée alors que ses finances sont au plus mal et que son pays risque d'être attaqué, qui lui fait prendre cette attitude réticente à l'égard de son frère à propos de l'engagement militaire de la Hollande. D'ailleurs, il ne manque pas de bonne volonté pour aider son frère Jérôme (même s'il est capable d'une grande sévérité avec lui, comme nous venons de le voir). Ainsi, le 26 juin 1808, alors que le nouveau roi de Westphalie est en train de constituer son armée¹⁶⁹, Louis lui propose quelques pièces d'artillerie et des armes pour l'infanterie, et même plus : « J'ai empêché depuis un an la sortie de 30 à 40 mille fusils appartenant à des particuliers qui vouloient les faire passer en Amérique pour les vendre, mais j'ai craint que les Anglais ne s'en emparassent et que ce ne fût une ruse. Actuellement, j'en permettrai l'exportation si c'est pour toi, et si elle a lieu par terre¹⁷⁰. » Et n'occultons pas le fait que, même si c'est parfois à reculons et avec mauvaise volonté, et jamais avec enthousiasme, Louis remplit globalement les vues de son frère sur l'engagement qui lui est demandé en Allemagne.

¹⁶⁵ AN, 400 AP 25 p. 38 : lettre à Louis du 22 octobre 1809 (cf. annexe I A 3).

¹⁶⁶ AN, AF IV 1770 p. 23 : état de l'Armée au 1^{er} septembre 1809.

¹⁶⁷ Rocquain p. 207.

¹⁶⁸ *Ibid.* p. 211.

¹⁶⁹ Il doit fournir en cas de guerre, en tant que membre de la Confédération du Rhin, 25 000 hommes : M. Kerautret, *Les grands traités de l'Empire...* p. 220 (note 2).

¹⁷⁰ AN, AF IV 1827 registre 1 fol. 8.

2. Le Danemark (1807-1808).

Il s'agit ici d'une participation virtuelle qui ne concerne pas l'Armée de terre, aussi n'allons-nous pas insister dessus. Mais il peut être intéressant de l'évoquer, car elle pose la question de la contribution hollandaise directe aux guerres napoléoniennes. Comme suite aux traités de Tilsit, le Danemark, resté jusque là neutre, devient un enjeu pour le contrôle de la mer Baltique, puisqu'il est le dernier pays bordant cette mer à ne pas être favorable à l'un ou l'autre camp. Pris entre l'armée française en Holstein, à sa frontière, et la flotte anglaise, le régent (futur Frédéric VI) refuse de choisir, jusqu'à ce qu'une expédition britannique de plusieurs milliers d'hommes débarque et marche sur Copenhague en août 1807. En septembre, du 2 au 7, la capitale est bombardée par la flotte anglaise, ce qui pousse le Danemark dans les bras de Napoléon¹⁷¹.

À ce moment, Louis est de passage à Paris, après son séjour estival dans les Pyrénées. Napoléon lui écrit le 14 septembre pour que la Hollande envoie « plusieurs divisions de chaloupes canonnières » pour se rendre au Danemark et « y aller seconder les opérations du prince royal¹⁷². » Il ne précise pas s'il s'agit de se défendre directement ou d'y organiser une force en cas de besoin. Peut-être craint-on une nouvelle attaque anglaise. En tout cas, l'empereur veut que l'opération se fasse le plus rapidement possible. Louis répond le jour même de son château de Saint-Leu qu'il a tout de suite expédié des ordres en ce sens dans son pays, mais qu'il craint que les bâtiments de sa flottille ne conviennent pas à la mer Baltique, étant donné qu'ils sont prévus seulement pour la défense des rivières et des ports. Il suggère que les meilleurs bateaux de la flottille de Boulogne soient affectés à cette nouvelle mission¹⁷³. Mais, comme on pouvait s'y attendre, Napoléon lui rétorque qu'elles auraient un trop long voyage à faire et courraient un trop grand danger¹⁷⁴. Quelques jours plus tard, Louis lui écrit encore que les Anglais tiennent l'île d'Helgoland, à l'embouchure de l'Elbe, au sud-ouest du Danemark, et que les chaloupes canonnières ne peuvent pas les éviter en passant au plus près des côtes dans les Wadden (hauts-fonds entre la côte et les îles frisonnes, allant du nord des Pays-Bas au sud-ouest du Danemark, cf. carte, annexe III), car

¹⁷¹ T. Lentz, *Napoléon et la conquête de l'Europe...* p. 323-324.

¹⁷² Rocquain p. 124.

¹⁷³ *Ibid.* p. 125-126.

¹⁷⁴ *Ibid.* p. 126 : lettre du 15 septembre 1807.

elles ont un trop grand tirant d'eau. Pour cela, il recommande de prendre une trentaine de bateaux plats qui sont à Boulogne¹⁷⁵. On connaît l'opposition de Napoléon à cette idée. D'ailleurs, cette affaire n'est plus évoquée. Peut-être les arguments de Louis ont-ils fait conclure à l'impossibilité de ce projet, peut-être aussi les circonstances ne sont-elles plus aussi pressantes.

Quelques mois plus tard, en février 1808, il est de nouveau question du Danemark. La Suède résiste encore à Napoléon et s'est rangée du côté anglais. Malgré sa défaite lors de la campagne de 1806-1807 et la conclusion d'un armistice, elle a rompu celui-ci et a été refoulée du continent (perte de Stralsund en Poméranie). Au début de 1808, elle est surtout menacée par la Russie, qui convoite la Finlande (alors suédoise)¹⁷⁶, et Napoléon prévoit d'aider son nouvel allié le tsar, et écrit ainsi à Louis : « Faites passer autant de chaloupes canonnières que vous pourrez en Danemark, pour aider à l'expédition danoise et française en Scanie¹⁷⁷. » Le roi de Hollande répond tout de suite qu'il fait réunir une escadrille le plus vite possible, qui « ne sera guère de trente » mais pourra être augmentée de plus de cent lors du retour de la flottille de Boulogne¹⁷⁸. Mais trois semaines plus tard, il annonce à son frère qu'il n'a que vingt-trois petits bâtiments armés en état de faire le voyage au Danemark, et que, si c'était possible, il préfère les garder pour la défense des côtes hollandaises¹⁷⁹. Napoléon accède à sa demande, mais n'abandonne pas tout à fait le projet : « Si vous pensez que les vingt-trois bâtiments vous soient plus utiles en Hollande, vous pouvez les garder. Envoyez-en seulement deux ou trois en Danemark, pour avoir le prétexte d'avoir à Copenhague un très bon officier de marine, qui vous instruira de tout ce qui se passe et assistera de ses conseils et de ses moyens le passage de mes troupes¹⁸⁰. » La priorité est alors l'armement des escadres hollandaises, et non l'attaque de la Suède. Et, comme à chaque printemps l'éventualité d'une attaque par mer des Anglais se fait plus grande, Napoléon ne veut peut-être pas prendre le risque de priver la Hollande de ses meilleurs bateaux de flottille. Au reste, nous l'avons vu, ce n'est que dans les mois suivants que la flottille de Boulogne rejoint son pays d'origine.

¹⁷⁵ *Ibid.* p. 126 : lettre à Napoléon du 20 septembre 1807.

¹⁷⁶ T. Lentz, *Napoléon et la conquête de l'Europe...* p. 322-323.

¹⁷⁷ Rocquain p. 154 : lettre du 17 février 1808. La Scanie est la partie méridionale de la Suède, point de passage vers l'Europe centrale (Danemark et Allemagne), à l'entrée de la Mer Baltique sur le Sund, où se trouvent d'importants ports tels Malmö, Hälsingborg, Göteborg : *Encyclopaedia universalis*, vol. 15, 1973, p. 489.

¹⁷⁸ Rocquain p. 158 : lettre du 21 février 1808.

¹⁷⁹ *Ibid.* p. 162 : lettre du 13 mars 1808.

¹⁸⁰ *Ibid.* p. 163 : lettre du 16 mars 1808.

Cependant, l'affaire illustre bien le manque de moyens dont dispose la Hollande, qui passait pour une grande puissance maritime, et qui désormais a le plus grand mal à mener des opérations à l'extérieur de son territoire. Elle illustre également d'une part la bonne volonté de Louis, et de l'autre son manque d'empressement dans ce qui ne concerne pas directement son pays.

3. L'Espagne (1808-1810).

À l'été 1808, les armées napoléoniennes rencontrent en Espagne une forte résistance et subissent un recul certain (défaite de Bailén le 22 juillet, fuite de Joseph de Madrid le 30 juillet). Pour ne pas abandonner le terrain à la junte militaire espagnole et à ses alliés anglais qui ont débarqué des troupes, Napoléon intensifie l'effort militaire dans la péninsule Ibérique. C'est pourquoi il met à contribution le Royaume de Hollande. Le 17 août, il écrit à Louis pour l'informer de la situation et pour lui demander de faire partir vers Bayonne une colonne de 3 000 hommes de toutes armes, avec un équipement précis (tous les détails sont donnés), qui seront payés et habillés par la Hollande et nourris par la France. Les mots qu'il emploie pour justifier cette demande sont faits pour plaire à Louis :

Ces troupes vous seront remplacées par celles que vous avez dans le Nord, lorsque la révolte des Espagnols qui sont de ce côté sera dissipée. Accélérez le départ de ces troupes ; j'ai besoin de grands moyens en Espagne. Je veux y frapper de grands coups, et j'espère avoir la paix générale avant le mois de janvier, puisque les Anglais ont eu l'imprudence de s'engager dans une guerre de terre¹⁸¹.

Or la Hollande, son roi en tête, n'attend rien plus que la paix générale. Louis répond qu'il s'occupe de former et de mettre en état de marche le plus tôt possible la brigade demandée, mais qu'il est obligé pour cela de prendre des troupes que Napoléon a affectées à la défense de la Zélande, sur l'île de Cadzand ; c'est encore l'occasion pour le roi de Hollande de demander le retour des troupes qu'il a en Allemagne (cf. *supra*). Devant la menace anglaise qui pèse sur la Hollande, il demande aussi qu'on suspende le départ des troupes vers l'Espagne, qui sont réunies à Bréda prêtes à partir¹⁸². Mais Napoléon réfute l'idée d'un

¹⁸¹ *Ibid.* p. 179 : première lettre du 17 août 1808.

¹⁸² *Ibid.* p. 180 : lettre du 20 août 1808 ; *ibid.* p. 181 : lettre du 23 août 1808.

danger imminent : « Il est certain qu'il ne peut rien y avoir en octobre ; mais ce qui se tramera cet hiver pour éclater au printemps, c'est une autre question. Il est de mon devoir comme du vôtre de supposer que la guerre générale aura lieu au printemps ; il faut donc préparer vos troupes », et ordonne de faire partir tout de suite la brigade hollandaise¹⁸³, ce que Louis fait, non sans préciser qu'il n'a pas pu réunir tout à fait 3 000 hommes et que son pays se trouve fort dégarni¹⁸⁴. Napoléon félicite d'ailleurs son frère pour la qualité des troupes envoyées, lorsqu'il les inspecte à leur passage à Saint-Denis, demandant tout de même qu'elles soient complétées de 840 hommes¹⁸⁵. Ver Huell confirme la bonne impression qu'elles ont faite sur l'empereur¹⁸⁶.

D'après les chiffres fournis par le ministre de la Guerre de Hollande à son roi, la brigade mise à la disposition de la France se monte au 1^{er} septembre 1808 à 2 614 hommes et 759 chevaux¹⁸⁷. Par la suite, Louis y envoie des renforts : 581 hommes en novembre 1808 et 475 en janvier 1809¹⁸⁸. Le diagramme suivant¹⁸⁹ permet de visualiser l'évolution du nombre de soldats hollandais à la disposition de la France pour la guerre en Espagne. Toutefois, il faudrait tenir compte du fait qu'une petite partie de ces hommes reste en réserve aux dépôts de Saint-Denis et de Versailles, et sont comptabilisés avec les autres jusqu'au 1^{er} janvier 1809 : 168 puis 432 en décembre 1808. À partir de 1809, ils sont comptabilisés à part et ne figurent pas sur ce diagramme : cela concerne près de 800 hommes (à Saint-Denis et à Niort), puis un peu moins de 200 à partir du 1^{er} octobre 1809 et 50 au 15 mars 1810.

¹⁸³ *Ibid.* p. 181 : lettre du 29 août 1808.

¹⁸⁴ *Ibid.* p. 182 : lettre à Napoléon du 4 septembre 1808.

¹⁸⁵ *Ibid.* p. 184 : lettre du 21 septembre 1808.

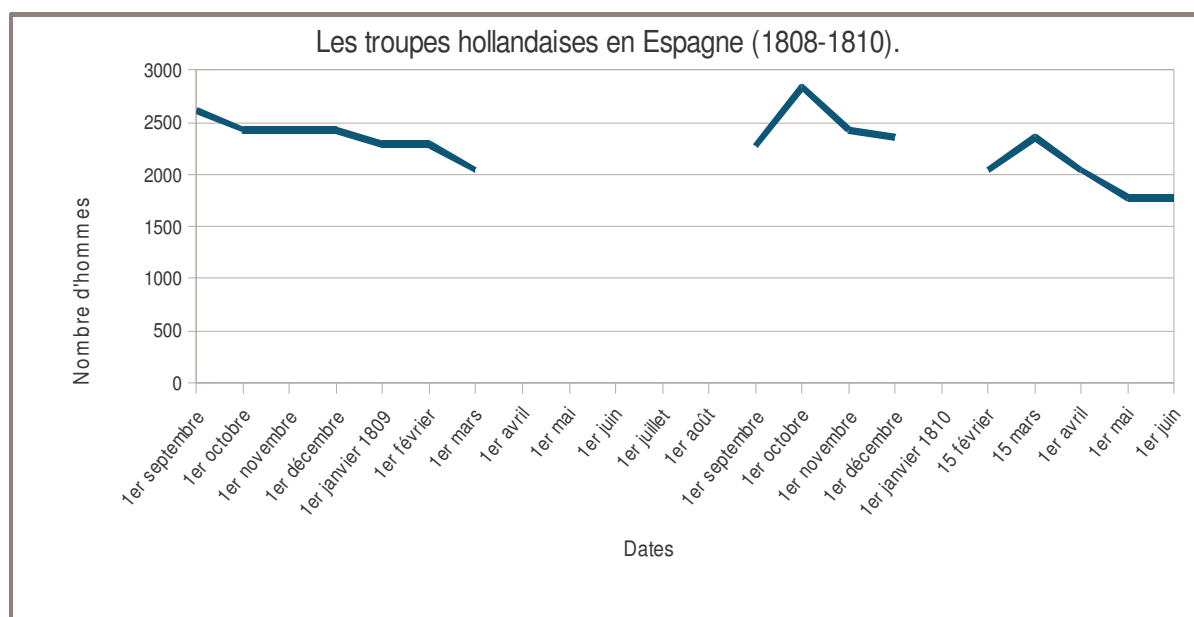
¹⁸⁶ AN, AF IV 1730 d. 8 p. 149 : lettre de Ver Huell à Roëll du 23 septembre 1808.

¹⁸⁷ AN, AF IV 1769 p. 41.

¹⁸⁸ AN, AF IV 1775 d. 4 p. 262 : Situation de la brigade en Espagne au 15 décembre 1809 [nl].

¹⁸⁹ Élaboré à partir des chiffres fournis par AN, AF IV 1769 p. 41 et 43, 1770 p. 2-8 et 22-32, et 1775 d. 4 p. 262 et 264. Les interruptions dans la ligne correspondent à des mois pour lesquels nous n'avons pas retrouvé les chiffres.

IV. L'armée hollandaise.



L'augmentation entre septembre et octobre 1809 s'explique par la prise en compte des envois de renforts cités ci-dessus, qui étaient auparavant aux dépôts de Saint-Denis et Versailles puis Niort ; celle de février 1810 s'explique soit par d'autres renforts, dont nous n'avons pas trouvé la trace, soit en partie par le transfert des hommes des dépôts en Espagne. Quant aux baisses, elles proviennent tout simplement du fait qu'il s'agit d'une guerre, et d'une guerre difficile, qui occasionne des pertes relativement importantes. Au 15 février 1810, les pertes s'élèvent à 1 631 hommes depuis l'arrivée du corps hollandais en Espagne¹⁹⁰. Ainsi, au 15 juin suivant, dernier état connu, il ne reste plus qu'un peu plus de la moitié du nombre qu'il y avait en octobre précédent, lorsque le contingent atteignait presque le chiffre demandé initialement par Napoléon : 1 724 hommes et 321 chevaux, contre 2 838 et 550 ; encore faut-il tenir compte du fait que certains de ces hommes sont aux hôpitaux, baissant par là même le nombre des présents sous les armes, qui sont 2 201 en octobre 1809, et 1 433 en juin 1810¹⁹¹.

Lors de l'attaque anglaise de l'été 1809, comme pour les troupes hollandaises en Allemagne, Louis cherche à faire revenir celles qu'il a en Espagne, pour défendre la Hollande. Il en fait la demande à son frère Joseph, roi d'Espagne, pensant peut-être que son frère aura plus de facilité à le lui accorder. Il faut dire que celui-ci est aussi commandant de l'un des corps d'armée qui sont en Espagne. Dans sa lettre à son plus grand frère, du 31 août, Louis demande « ses » troupes en soulignant qu'elles ne sont pas nombreuses et qu'elles ne

¹⁹⁰ AN, AF IV 1775 d. 4 p. 264 : Situation de la brigade en Espagne au 15 février 1810 [nl].

¹⁹¹ AN, AF IV 1770 p. 24 et 33.

manqueront pas beaucoup à l'armée française. Il supplie presque Joseph d'accéder à sa demande¹⁹². La réponse de Joseph, heureusement connue par le fait que ce dernier faisait aussi recopier les lettres qu'il expédiait, est bien loin des échanges entre Louis et Jérôme à la même époque :

Mon cher frère,

J'aurois bien voulu pouvoir donner l'ordre à vos troupes de quitter l'armée de l'empereur ; mais vous sentez que son général ne peut pas donner un ordre de cette nature sans connaître précisément sa volonté, il faut donc que l'empereur donne cet ordre, je m'empresserai de le faire exécuter. Je regrette beaucoup de ne pouvoir pas faire ce que vous me demandez, mon cher Louis, je suis sûr que l'empereur auroit le droit d'en être mécontent, si ce n'est pas son désir, si bien ces 1 500 hommes ne vous arriveront pas ; si vous les lui demandez, il le voudra et ils vous arriveront. En attendant, vos troupes seront réunies et prêtes à partir. Le général Chassey¹⁹³ vouloit absolument partir, j'ai eu beaucoup de peine à lui faire comprendre que, quelques fussent mes vœux pour faire ce qui vous plaît, je ne pouvois pas diminuer l'armée sans l'autorisation de l'empereur de qui je les tiens. S'il en étoit autrement, tous les princes pourroient retirer leurs troupes et les soldats français pourroient être compromis par une défection imprévue et non connue par l'empereur et convenue entre lui et les princes alliés.

Agréez, mon cher frère, ma tendre et inaltérable amitié¹⁹⁴.

C'est d'un ton bienveillant que Joseph fait, à peu de choses près, la même réponse que Jérôme à la demande de Louis. On remarque tout de même qu'il se montre optimiste sur le succès de la démarche auprès de Napoléon, et qu'il fait preuve de bonne volonté en annonçant que les troupes sont prêtes à partir. Néanmoins, il ne fait pas remarquer à Louis qu'il peut sembler vain de faire revenir un si petit corps de troupes pour un si long voyage (plusieurs semaines), alors que l'urgence commanderait plutôt de prendre des troupes alliées, par exemple françaises, qui sont plus à proximité.

Quant à Napoléon, il n'est pas non plus informé de ce projet de Louis, qui ne suit pas le conseil de Joseph. Peut-être s'est-il rendu compte que ces troupes n'étaient pas vraiment nécessaires, vu leur petit nombre et leur éloignement ; peut-être aussi a-t-il craint de devoir en passer par l'empereur, et, sûr d'essuyer un refus, s'en est tenu à son premier essai de s'exonérer de l'avis de Napoléon. Celui-ci finit tout de même par l'apprendre, et le fait

¹⁹² Duboscq p. 365-366.

¹⁹³ Le général de brigade hollandais David-Henri Chassé commande les troupes hollandaises en Espagne. Les nouvelles qu'il donne de l'armée d'Espagne à Louis en 1809 sont en AF IV 1738 d. 2 p. 19-23 [nl]. Il n'y en a pas pour l'année 1810.

¹⁹⁴ AN, AF IV 1714 D d. 1 registre 6 pages 24-25 : lettre de Joseph à Louis du 18 septembre 1809.

IV. L'armée hollandaise.

remarquer à Louis : « aujourd'hui vous tentez de faire venir sous mon ordre les troupes que vous avez en Espagne¹⁹⁵ », manière de dire que jamais il n'acceptera. Étant donné le peu d'hommes que cela représente, Napoléon semble presque plus s'amuser de cette idée de son frère que l'en blâmer. Les troupes hollandaises en Espagne ne rentrent donc pas, et y restent jusque et après l'abdication de Louis.

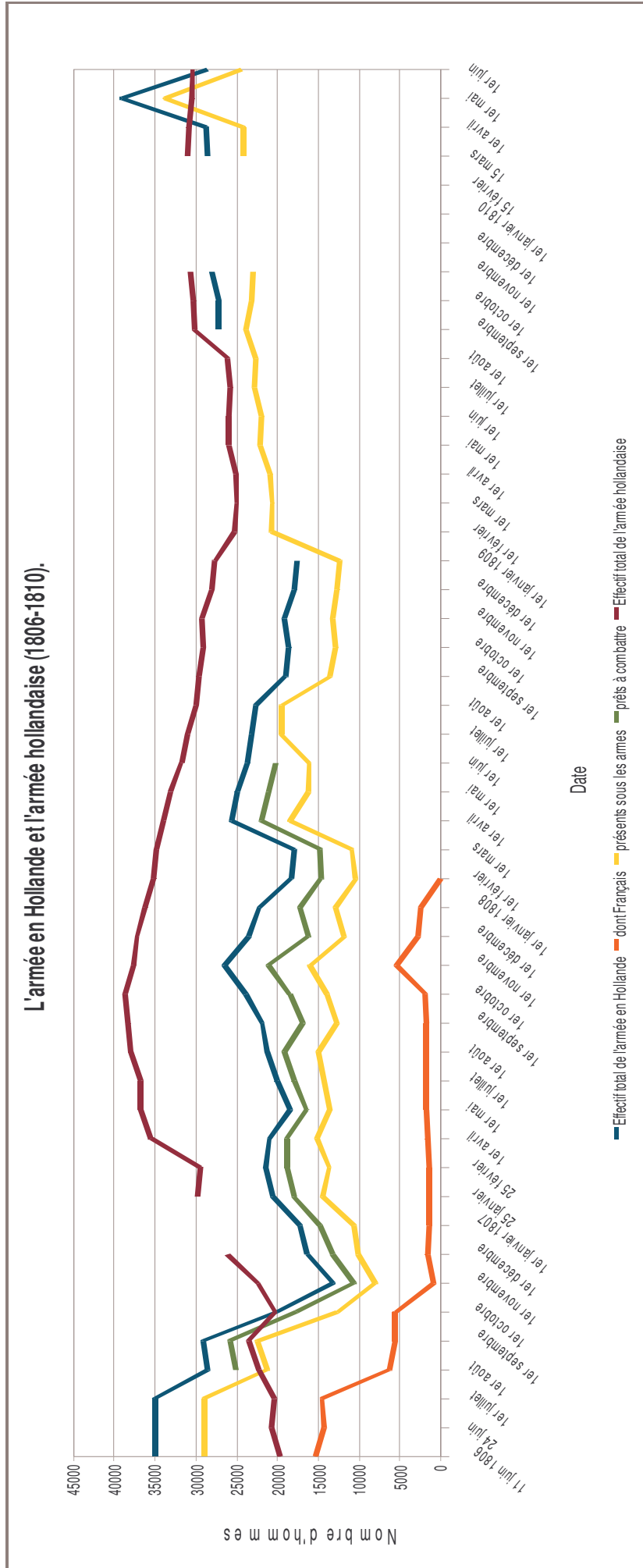
C. Bilan : le poids de l'Armée en Hollande.

Le diagramme suivant¹⁹⁶ présente l'évolution de l'effectif total de l'armée hollandaise d'une part, et de l'armée en Hollande avec ses différentes composantes d'autre part.

¹⁹⁵ AN, 400 AP 25 p. 38 : lettre à Louis du 22 octobre 1809 (cf. annexe I A 3).

¹⁹⁶ Élaboré à partir des chiffres fournis par AN, AF IV 1769 p. 1-41, 1770 p. 2-32, 1771 d. 1 p. 1-29, 1774 d. 1 p. 5, 6, 11, 16, et 1775 d. 4 p. 262 et 264. Les interruptions dans les lignes correspondent à des mois pour lesquels nous n'avons pas retrouvé les chiffres.

IV. L'armée hollandaise.



Le premier trait, « effectif de l'armée en Hollande », permet de mesurer le nombre total de soldats de toutes armes qui se trouvent dans le royaume et permettent de le défendre. Il se compose de troupes françaises (deuxième trait) et de troupes de l'armée hollandaise, dont le nombre total est la différence entre le premier et le deuxième trait (visuellement parlant, il est matérialisé par l'espace entre ces deux traits). Le troisième trait indique le nombre de soldats, français et hollandais, présents sous les armes, qui est égal au nombre total moins les absents avec solde (détachés et embarqués) et les absents sans solde (prisonniers, en congé et aux hôpitaux). Concrètement, il s'agit du nombre de soldats qui se trouvent avec leur unité. Le quatrième trait, les « prêts à combattre », correspond à une catégorie créée par le ministre de la Guerre dans les états de l'Armée, mensuels puis bihebdomadaires, qu'il donne au roi, et ce à partir de février 1807, d'abord sous le nom de « force active de l'armée de l'intérieur¹⁹⁷ » puis de « faisant le service¹⁹⁸ » et enfin de « prêts à combattre¹⁹⁹ » ; il s'agit des soldats présents sous les armes et des détachés et embarqués qui, bien que n'étant pas présents dans leur unité, sont aptes au combat mais en d'autres lieux (navires de guerre, côtes, rivières intérieures, villages etc.). Ce chiffre, que nous avons restitué pour les mois précédents, permet de se faire une meilleure idée du nombre de soldats effectivement disponibles. En outre, il permet de connaître visuellement le nombre de soldats détachés et embarqués (espace entre les présents sous les armes et les prêts à combattre) et le nombre d'indisponibles (espace entre les prêts à combattre et l'effectif total) ; on constate ainsi une augmentation sensible (et logique) de cette dernière catégorie pendant les mois de l'hiver 1807-1808. La catégorie des « prêts à combattre » disparaît en juin 1808, ou plutôt elle se confond désormais dans les états de l'Armée avec les présents sous les armes : les détachés et embarqués (absents avec solde) ne sont plus comptabilisés à part, mais dans les présents sous les armes²⁰⁰. Ce qui explique l'augmentation brusque, sur le diagramme, du nombre de présents sous les armes au 1^{er} juillet 1808, qui n'est donc dû qu'à un changement de présentation des chiffres.

Enfin, le cinquième trait indique l'effectif total de l'Armée hollandaise, c'est-à-dire les soldats hollandais en Hollande (effectif total de l'armée en Hollande moins les soldats

¹⁹⁷ AN, AF IV 1769 p. 11 : état de l'Armée au 25 février 1807.

¹⁹⁸ *Ibid.* p. 12 : état de l'Armée au 25 mars 1807.

¹⁹⁹ *Ibid.* p. 13 : état de l'Armée au 1^{er} mai 1807.

²⁰⁰ *Ibid.* p. 37 : état de l'Armée au 1^{er} juillet 1808.

français), en Allemagne et en Espagne (cf. diagrammes p. 153 et 163). Les interruptions qu'il connaît viennent du fait que les chiffres de ces deux dernières catégories nous manquent en plusieurs moments. Il indique donc le nombre total de soldats que la Hollande a à sa solde. Et ainsi, l'espace entre ce trait et celui de l'effectif de l'armée en Hollande permet de visualiser les forces hollandaises hors de leur pays, à partir d'octobre 1806. Avant cette date, comme il n'y a pas de soldats hollandais en dehors de la Hollande, le nombre total de troupes à la charge de ce pays est égal à l'effectif armé qui s'y trouve (premier trait), et, fort logiquement, ce dernier est égal aux troupes françaises (deuxième trait) plus l'Armée hollandaise (cinquième trait). À partir de cette date, pour obtenir ce chiffre il faudrait y ajouter les soldats français en Hollande, mais à partir de janvier 1808 il se confondrait avec l'effectif total de l'Armée hollandaise, puisqu'il n'y a plus de troupes françaises en Hollande. Rappelons le principe dans l'Europe napoléonienne : le pays d'origine paye ses troupes, et selon les conventions particulières le pays d'accueil les nourrit, les habille et les arme, voire les solde également, comme la Hollande.

Pour la construction de ce diagramme, nous avons opéré une double simplification par rapport à ce que les états de l'Armée contenus dans les archives du cabinet nous offrent : a été écartée la distinction entre officiers d'une part et sous-officiers et non-gradés d'autre part ; n'ont été pris en compte que les états au premier de chaque mois (sauf dates différentes, de toute façon précisées en abscisse), alors qu'à partir de juillet 1807²⁰¹ il y en a tous les quinze jours. La prise en compte d'un chiffre par mois nous semble offrir une assez bonne vue sur les effectifs armés. Enfin, pour une vue encore plus complète, on pourrait prendre en compte le nombre de chevaux et de pièces d'artillerie, fournis par ces archives, sans compter la répartition géographique à l'intérieur de la Hollande, la répartition des troupes par arme, ou encore l'organisation de l'Armée (nombre de bataillons par régiment, de cavaliers par escadron etc.).

Au début de la période, on constate que les forces armées en Hollande sont composées presque à égalité de régiments français (15 000) et de l'Armée hollandaise (20 000). Malgré les projets de Louis, les effectifs hollandais ne baissent pas, mais Napoléon accorde une diminution des troupes françaises (cf. *supra*), qui explique celle des forces armées dans ce pays. Tout comme le fait l'envoi de troupes à Wesel (1^{er} octobre 1806) et en Allemagne (à

²⁰¹ *Ibid.* p. 14 et 15 : états de l'Armée aux 1^{er} et 15 juillet 1807.

partir de novembre), en particulier de régiments français qui cessent ainsi d'être à la charge de la Hollande, sauf pour l'approvisionnement pendant la campagne de Prusse. À ce moment, le nombre de soldats hollandais augmente aussi bien en dehors du royaume (c'est-à-dire en Allemagne) qu'à l'intérieur, les troupes françaises restant au même niveau. L'apogée est atteinte au 1^{er} octobre 1807 (36 690 soldats hollandais) et au 1^{er} novembre (26 475 soldats en Hollande). En avril 1808, l'augmentation brusque du nombre de soldats en Hollande s'explique par le retour d'une division d'Allemagne (cf. *supra*), mais la baisse continue du nombre de soldats hollandais entamée à l'automne précédent ne s'arrête pas pour autant. Entre janvier et septembre 1809, un autre changement de présentation affecte les courbes : les états de l'Armée hollandaise²⁰² ne livrent plus qu'un nombre général de troupes, dans lequel sont comprises celles en Allemagne et en Espagne. Il n'est plus possible de connaître le nombre de soldats selon leur répartition géographique ; ainsi, le nombre de présents sous les armes n'est plus celui des troupes en Hollande, mais de toutes les troupes hollandaises, d'où sa soudaine augmentation²⁰³. Lorsque, en septembre 1809, les chiffres font de nouveau la différence, on constate que le nombre de soldats en Hollande correspond presque au nombre de soldats hollandais : cela est dû au retour de la division d'Allemagne, la différence d'un peu plus de 2 000 hommes vient de la brigade qui est en Espagne. L'augmentation globale des effectifs vient quant à elle du fait que, pendant l'attaque anglaise, on a engagé des soldats en urgence. Toutefois, les gardes nationales ne sont pas comprises dans le nombre, puisqu'il ne s'agit pas de troupes régulières portées au budget de la Guerre et aptes aux opérations militaires. Enfin, durant l'hiver et le printemps 1809-1810, les effectifs restent stables. La brutale augmentation en avril-mai 1810 provient du fait que, pendant cette seule période, un corps de troupes de 10 000 français est à la charge de la Hollande.

Ainsi sont illustrées les deux grandes tendances concernant les forces armées à la charge de la Hollande : d'une armée hollandaise peu nombreuse suppléée par des régiments français, on passe à un pays presque entièrement occupé par son armée ; changement d'organisation militaire plus que de charge financière, puisque les troupes françaises sont

²⁰² AN, AF IV 1770 p. 9-21.

²⁰³ La différence de 2 000 hommes lors de ce changement de présentation ne saurait ainsi être expliqué de manière certaine : peut-être des chiffres ont-ils été oubliés, par exemple les 717 hommes du dépôt de Saint-Denis en France, ou, comme cela se produit au début de l'année, peut-être s'agit-il simplement de licenciements directs en vue d'appliquer un budget annuel réduit par rapport à 1808.

IV. L'armée hollandaise.

elles aussi entièrement à la charge de leur pays d'accueil. Le poids des forces hollandaises en dehors de leur pays devient équivalent à celles de l'intérieur (et même majoritaire l'espace d'un ou deux mois : au 1^{er} mai 1807, il y a 18 462 soldats en Hollande et 20 058 soldats hollandais en Allemagne²⁰⁴). Puis il baisse régulièrement, sauf lors de l'envoi de troupes vers l'Espagne. Mais, malgré les variations, on voit bien que la Hollande doit consentir pendant toute la période un effort militaire constant et considérable, un souci permanent pour son souverain.

²⁰⁴ AN, AF IV 1769 p. 13.

Chapitre V. Cohabitation ou coopération ? Armée française et Armée hollandaise en Hollande.

A. Le poids de l'armée française en Hollande.

Depuis l'invasion des Provinces-Unies en 1795, la France est présente militairement en Hollande. À l'avènement de Louis en juin 1806, le nouveau royaume est même en grande partie défendu par des troupes françaises (15 000 hommes sur 35 000 environ). Celles-ci sont alors commandées par le général Michaud, républicain rallié à Napoléon, ancien inspecteur général d'infanterie. L'empereur désire que Louis soit nommé à sa place commandant en chef des troupes en Hollande, probablement pour donner plus de poids et de prestige au nouveau roi ; on peut aussi supposer qu'il le fait pour réunir sous le même commandement toutes les forces franco-hollandaises dans ce pays, sous les ordres d'un Français issu de l'Armée française, qui plus est connétable d'Empire, mais désormais également roi de Hollande. Le ministre de l'Administration de la Guerre, Dejean, en informe Louis par une lettre le 14 juin, alors que celui-ci est sur le point de partir pour la Hollande¹. C'est un ajustement de dernière minute. Michaud reste commandant en second. Pour Louis, il ne s'agit pas de confondre ses deux fonctions de roi et de chef militaire, comme le lui écrit Napoléon en juillet : « Vous devez distinguer les actes que vous faites comme roi de Hollande de ceux que vous devez prendre comme général en chef, en faisant écrire les uns par vos ministres hollandais et les autres par le chef d'état-major de votre armée². »

1. La question du nombre.

Au 24 juin 1806, l'armée française en Hollande se compose de 14 315 hommes à l'effectif (12 318 présents sous les armes). Elle est répartie principalement en cinq régiments (le 21^e d'infanterie légère, et les 19^e, 22^e, 65^e et 72^e d'infanterie de ligne) et en deux bataillons

¹ AN, AF IV 1733 d. 26 p. 350.

² Rocquain p. 8 : lettre du 11 juillet 1806.

particuliers (le bataillon colonial à Flessingue et le bataillon de déserteurs à Veere, également sur l'île de Walcheren). Elle comprend également des mineurs, sapeurs, le personnel de l'artillerie et du train (d'artillerie), des chasseurs à cheval³. Les haut gradés français sont au nombre de seize : deux généraux de division (Michaud et Clausel), sept généraux de brigade (Gratien, Osten, Boivin, Drouas, Guérin d'Etoquigny et Rousseau), deux adjudants commandants (Weikel et Fayet) et six colonels (Marigny, Manset, Coutard, Fricatier, Tarayre et Clément)⁴. Au total, le nombre d'officiers français sans troupes en Hollande, c'est-à-dire non attachés à une unité, se monte à 70, soit 37 pour l'état-major et l'infanterie, 2 inspecteurs aux revues, 5 commissaires des guerres, 22 pour l'artillerie et 4 pour le génie. En tout, leurs soldes et indemnités coûtent par mois à la Hollande 23 911 florins⁵. Louis, confronté d'emblée à l'impécuniosité de son nouveau royaume, demande dès son arrivée que les troupes françaises soient désormais payées par la France⁶, avant de formuler une autre demande deux semaines plus tard : que les troupes françaises soient payées et traitées comme les troupes hollandaises (elles ont une meilleure solde), et que Napoléon retire de Hollande l'état-major, le génie, l'artillerie et la moitié des régiments français de Hollande, et qu'il ne laisse que deux ou trois régiments et un officier général⁷. L'empereur accède à sa demande sans attendre, et le prévient qu'il donne l'ordre aux 21^e et au 22^e régiments de se rendre à Wesel, au 19^e de se rendre à Boulogne, au 20^e de se rendre à Cologne, et aux sapeurs, mineurs, artilleurs et personnel du train de se porter sur Augsbourg⁸. Il ne reste donc plus que deux régiments, le 65^e et le 72^e, le général Michaud et quelques officiers d'artillerie et du génie. Et Louis semble vraiment pressé de voir ces officiers partir, puisque le 21 août, son frère lui reproche d'avoir donné l'ordre à tous les officiers d'artillerie français de quitter la Hollande : « Il est indispensable qu'il reste constamment en Hollande trois officiers d'artillerie et trois du génie, pour inspecter les places de Berg-op-Zoom, Breda, et me garantir qu'elles sont en bon état et ont les moyens d'artillerie nécessaires pour les armer d'un moment à l'autre. Cela est pour moi d'une importance particulière et excite tout mon

³ AN, AF IV 1774 d. 1 p. 5 : *Situation sommaire des troupes actuellement en Hollande* 11 juin 1806.

⁴ *Ibid.* p. 8 : *État nominatif, et par rang d'ancienneté, de messieurs les généraux et colonels employés à l'armée française en Hollande*, 25 juin 1806.

⁵ *Ibid.* p. 9 : état au 1^{er} juillet 1806 signé par Porte, inspecteur aux revues.

⁶ Rocquain p. 4 : lettre à Napoléon du 24 juin 1806.

⁷ *Ibid.* p. 7 : lettre à Napoléon du 7 juillet 1806.

⁸ *Ibid.* p. 9 : seconde lettre du 11 juillet 1806.

intérêt⁹. » Ces deux places fortes, on le verra plus tard (p. 208 *sqq.*), sont d'une grande importance aux yeux de Napoléon, car elles sont les principales de la ligne de défense hollandaise qui court juste au nord de la frontière française. Peu après avoir accordé le départ de troupes françaises, Napoléon demande même à Louis de faire partir deux bataillons du 65^e pour Arnheim, où ils doivent être à la disposition de Joachim Murat, soldés par la Hollande et nourris par le grand-duché de Berg¹⁰. Mais ceux-ci reviennent en Hollande en septembre¹¹. Au 1^{er} août, il reste environ 6 000 soldats français¹². Un calcul mis sous les yeux du roi montre qu'avant la diminution des troupes françaises, celles-ci coûtaient 475 212 florins tout compris par mois, soit près de six millions sur un an. Avec seulement le 65^e et le 72^e, la dépense baisse à 99 174 florins par mois pour la solde, la masse et les vivres, auxquels il faut ajouter environ 8 000 florins pour le casernement¹³. Les troupes françaises coûtent moins cher à leur pays d'accueil. Mais cela reste douloureux, d'autant plus que la France ne tient pas son engagement de baisser cette charge : le 2 juillet, l'ambassadeur de Hollande à Paris, Brantsen, écrit à Talleyrand, ministre des Relations extérieures, pour lui signaler qu'une convention, signée le 12 février 1805 sur l'entretien des troupes françaises en Hollande, avait été ratifiée plus de neuf mois auparavant par l'assemblée de Leurs Hautes Puissances, mais que la France ne voulait pas échanger les ratifications, empêchant son entrée en vigueur. Or cette convention est plus favorable aux finances hollandaises, et le système financier est mis en péril car il est déjà réglé selon ses termes¹⁴. Mais, à notre connaissance, le gouvernement français ne donne pas suite à cette demande, et les ratifications ne seront jamais échangées.

Avec la campagne de Prusse, le 65^e et le 72^e sont en grande partie dirigés en Allemagne et cessent rapidement d'être à la charge de la Hollande. Au 1^{er} novembre 1806, il n'y a plus que 886 Français à la charge de la Hollande¹⁵, puis le nombre se stabilise à environ 1 500 à partir de décembre. Mais cela est encore trop pour Louis, qui écrit le 7 décembre à Napoléon que ses difficultés financières sont de plus en plus grandes : « Les troupes et les officiers français sont beaucoup trop payés » ; il demande qu'ils le soient moins et soient entretenus

⁹ *Ibid.* p. 23.

¹⁰ *Ibid.* p. 12 : lettre du 18 juillet 1806.

¹¹ AN, 31 AP 24 d. 438 bis p. 6 : lettre de Louis à Murat du 28 août 1806.

¹² AN, AF IV 1774 p. 16 et 17 : le premier état donne 6 243 et le second 5 699.

¹³ *Ibid.* p. 13 et 14.

¹⁴ MAE, CP Hollande 610 p. 83.

¹⁵ AN, AF IV 1769 p. 4.

par la France¹⁶. La réponse de l'empereur est sans appel : « Il est par trop ridicule que vous me parliez de troupes et d'officiers français, et vous n'avez personne ; en vérité, c'est me fatiguer inutilement. Voulez-vous que je vous retire les trois régiments ? Envoyez-les à Wesel ; alors vous serez satisfait : vous n'aurez plus un Français¹⁷. » Cette dernière phrase n'est pas à prendre au premier degré, car à ce moment il ne peut être question de retirer des troupes de Hollande, alors que l'on est en pleine guerre et que Louis dégarnit déjà son pays pour compléter les troupes qu'il a en Allemagne.

En octobre 1807, lorsque resurgit la question de la diminution de l'Armée hollandaise pour des raisons financières, Louis demande à Napoléon de lui retirer la charge des troupes françaises (les dépôts du 65^e et du 72^e et les troupes à Flessingue), reconnaissant que cela représenterait une petite économie, mais qu'« il [lui] serait d'un grand secours et de quelque soulagement s'[il pouvait] appliquer aux besoins les plus imminents les sommes qu'il faut payer aux troupes françaises¹⁸. » L'empereur lui répond que, pour ce qui est des troupes qui sont à Flessingue, si cette ville lui est cédée (on est alors en pleine négociation entre les deux pays de ce qui sera le traité de Fontainebleau du 11 novembre 1807), elles seront à la charge de la France¹⁹. Sachant cela, on ne peut exclure que cette information n'ait pas pesé dans le choix final de Louis de céder ce port à la France. Au même moment, on reproche à Louis de refuser d'établir un hôpital militaire à Middelbourg, ville principale de l'île de Walcheren. Au départ, il y a une note de Champagny à Brantsen. Le nouveau ministre des Relations extérieures de France rapporte à l'ambassadeur de Hollande à Paris que Napoléon a été choqué en apprenant que 180 soldats français malades avaient été renvoyés de l'hôpital militaire de Middelbourg, alors que les soldats hollandais sont soignés à Boulogne et à Hambourg aux frais de la France. La colère de l'empereur semble forte, puisque Champagny ajoute cette menace : « si on persévère dans ce système de conduite, il sera obligé d'user de toute l'étendue de ses pouvoirs, et de faire régir par des agens de France un pays conquête de la France, et qui montre si peu de reconnaissance de la liberté qui lui a été rendue²⁰. » L'heure est grave. Brantsen écrit à Louis à ce propos²¹ et, en attendant la réponse, adresse une

¹⁶ Rocquain p. 83.

¹⁷ *Ibid.* p. 87 : lettre du 15 décembre 1806.

¹⁸ *Ibid.* p. 135 : lettre du 21 octobre 1807.

¹⁹ *Ibid.* p. 137 : seconde lettre du 25 octobre 1807.

²⁰ MAE, CP Hollande 611 p. 197 : note du 30 octobre 1807.

²¹ Lettre non retrouvée.

note dans laquelle il explique que la Hollande n'a jamais refusé de soigner un soldat Français, mais que l'hôpital de Middelbourg a été fermé, car il coûtait cher et était considéré comme inefficace. Les Français qui s'y trouvaient ont été dirigés sur Anvers et les Hollandais sur Berg-op-Zoom. Brantsen indique qu'il a envoyé en Hollande l'ordre de rétablir en urgence l'hôpital de Middelbourg, malgré le coût élevé que cela représente²². Dans une note à Decrès, il explique en outre que la Hollande n'avait aucune obligation de soigner les soldats français de Flessingue, seulement ceux de Walcheren, que l'on avait fait une exception, sur les demandes pressantes du commandant de Flessingue Monnet, et qu'il n'était pas non plus normal que des malades hollandais aient dû être transportés de Walcheren à Berg-op-Zoom alors que des soldats français étaient reçus à l'hôpital de Middelbourg²³. La lettre de Louis à Brantsen du 4 novembre sur cet objet ne nous en apprend guère plus, si ce n'est qu'il confirme le rétablissement de l'hôpital²⁴. Louis y insiste surtout sur le fait qu'on ne peut l'accuser d'avoir moins bien traité les soldats français que les soldats hollandais. Il se montre, ici comme à bien d'autres moments, extrêmement susceptible à la moindre mise en doute de son attachement à la patrie française. Au reste, il n'est pas question de cette affaire dans la correspondance entre le roi et l'empereur. Mais la tension qui s'exprime à ce moment et l'incompréhension des deux parties, qui semblent chacune dans son bon droit, illustrent bien les difficultés que peuvent avoir les armées françaises et hollandaises, sinon à cohabiter, du moins à coopérer efficacement.

Concernant la présence des troupes françaises en Hollande, Napoléon accorde à Louis le retour en France des 65^e et 72^e régiments, précisant bien : « Mais c'est un bien faible soulagement pour votre trésor²⁵. » Et, tout à la fin de l'année 1807, Dejean annonce à Louis que Napoléon a décidé que la solde, la subsistance, le logement, les soins et autres dépenses pour les troupes françaises ne seraient plus à la charge de la Hollande à partir du 1^{er} janvier 1808. N'ayant pas encore eu d'ordres dans ce sens, le ministre de l'Administration de la Guerre demande toutefois que Louis continue à assurer ces dépenses en attendant, et que les sommes engagées lui seront remboursées²⁶. Plein de défiance, le roi écrit à son ministre de la Guerre d'arrêter au 1^{er} janvier la solde et de ne continuer que les fournitures, mais avec le

²² MAE, CP Hollande 611 p. 201 et 202 : lettre et note de Brantsen à Champagny, 2 novembre 1807 et s.d.

²³ *Ibid.* p. 203.

²⁴ AN, AF IV 1826 registre 3 fol. 12v-13v.

²⁵ Rocquain p. 143 : lettre à Louis du 25 novembre 1807.

²⁶ AN, AF IV 1733 d. 26 p. 379 : lettre de Dejean à Louis du 27 décembre 1807.

plus de retard possible, ajoutant : « Quant au remboursement vous savez bien que presque tout ce qui est avancé à la France ne se recouvre pas²⁷ ». Ainsi, au 15 janvier 1808, les 2 495 Français (dont 731 aux hôpitaux) qui étaient comptabilisés au 1^{er} janvier dans les états de l'Armée hollandaise, n'y figurent plus. Au 1^{er} février, sont indiqués 2 388 Français à Flessingue, pour information puisqu'ils ne sont plus comptabilisés dans le total²⁸. Flessingue d'ailleurs est devenue française par le traité du 11 novembre précédent, et le devient effectivement au printemps suivant.

2. La question du commandement.

C'est sans trop de difficultés que Louis assure le commandement des troupes en Hollande, sans que la coopération entre Français et Hollandais ne pose de problème majeur. Louis semble avoir bien assimilé qu'il ne peut s'agir de considérer ces deux composantes de la force militaire séparément. Dans les archives de son cabinet, les lettres des maréchaux et généraux qui lui sont adressées sont classées sans distinction en fonction de la nationalité de l'expéditeur²⁹, alors que cette distinction est opérée pour d'autres (agents diplomatiques, ministres...).

Le roi de Hollande éprouve cependant au début quelques difficultés avec certains officiers français. Il semble notamment avoir du mal à se faire respecter du général Drouas³⁰, qui commande l'artillerie française en Hollande, à propos de qui Louis écrit au général Michaud, commandant en second en Hollande, le 2 août : « Faites-lui sentir qu'il est inconvenant, à lui et à quelque officier français que ce soit, de me parler au nom de l'empereur³¹. » Cela ne nous dit pas cependant quelle affaire vaut cette remise au point audit général, ni si Louis vise d'autres personnes par l'expression « quelque officier français que ce soit » ou s'il s'agit d'une figure de rhétorique pour indiquer que Drouas ne doit pas faire exception. Même chose le 27 août : « Mon intention est que vous ne permettiez ni au général Drouas, ni à tous autres officiers quelconques de rien faire sans vos ordres, et par conséquent

²⁷ Duboscq p. 186 : lettre de Louis à Janssens du 28 décembre 1807.

²⁸ AN, AF IV 1769 p. 26-28.

²⁹ AN, AF IV 1737 et 1738.

³⁰ Jacques Charles Marie Drouas de Boussey (1748-1829). Il commande l'artillerie en Hollande depuis 1805 : J. Tulard, « Drouas », dans J. Tulard (dir.), *Dictionnaire Napoléon*, vol. 1 p. 675 col. 1.

³¹ AN, 293 AP 6 d. 2 p. 23 : lettre de Louis à Michaud.

sans les miens³². » Louis écrit même à Napoléon à propos du général Drouas : « Je demande [à Votre Majesté] la faveur d'être toujours chargé en chef de ses ordres, afin que le général Drouas ou qui que ce soit ne croie pas être plus que moi dévoué aux intérêts de mon frère. Je m'accoutumerais difficilement à ce qu'on me parle en son nom comme à un étranger³³. » Au-delà de la fierté personnelle, on sent chez Louis le désir d'être considéré non seulement comme roi de Hollande, mais aussi comme chef incontesté de l'Armée française dans ce pays. Un souverain d'un autre pays, même s'il est français, qui commande des troupes françaises, cela a du mal à être accepté par tous.

Mais c'est surtout avec le général Monnet³⁴, qui commande Flessingue, que le nouveau roi éprouve des difficultés. Le fait que ce port soit conjointement français et hollandais (cf. *infra*) n'est pas sans jouer dans l'indépendance que se permet son commandant vis-à-vis du roi de Hollande. Dès le début de juillet 1806, Louis se plaint à son frère de ce général : « Je prie Votre Majesté de permettre que je fasse remplacer le général Monnet à Walcheren ; il reçoit un droit de 10% sur l'importation des légumes, et il se croit indépendant dans son commandement³⁵. » Napoléon ne lui donne pas de solution quand il lui répond : « Si le général Monnet prend dix pour cent, il faut le faire traduire devant une commission militaire ; et, en cela, vous ne devez pas agir comme roi de Hollande, mais comme général en chef de l'armée ; mais il faut être circonspect. Le général Monnet a rendu des services : il connaît bien l'île de Walcheren³⁶. » Après une tentative manquée de Louis de changer unilatéralement le commandant à Flessingue (cf. *infra*), l'empereur fait part de son intention de garder Monnet et demande à son frère de ne plus « donner aucun ordre contraire au bien du service³⁷ » à ce général. Pourtant, comme nous le verrons plus loin (p. 179 et 184), les accusations de Louis n'étaient pas sans fondement. Dans l'immédiat, Louis se contente de demander, alors qu'il est déjà à Mayence, que Monnet adresse à Michaud un rapport au moins toutes les semaines pendant son absence³⁸. Quelques jours plus tard, il demande encore au général Michaud de lui envoyer la copie des ordres que Monnet a reçus du

³² *Ibid.* p. 37 : lettre de Louis à Michaud.

³³ Rocquain p. 25 : lettre du 24 août 1806.

³⁴ Louis Claude Monnet de Lorbeau (1766-1819) a reçu ce commandement en 1803 : J. Tulard, « Monnet de Lorbeau », dans J. Tulard (dir.), *Dictionnaire Napoléon...* vol. 2 p. 335 col. 1.

³⁵ Rocquain p. 7 : lettre du 7 juillet 1806.

³⁶ *Ibid.* p. 8 : lettre du 11 juillet 1806.

³⁷ *Ibid.* p. 13 : première lettre du 21 juillet 1806.

³⁸ AN, 293 AP 6 d. 2 p. 23 : lettre de Louis à Michaud du 2 août 1806.

ministre de la Guerre de France (Flessingue étant indivise, le général qui y commande dépend à la fois de la hiérarchie française et de la hiérarchie hollandais) ; il demande aussi de prescrire à ce général que des douaniers français n'entrent pas sans autorisation sur le territoire hollandais³⁹. Michaud, ayant écrit à Monnet et ayant reçu sa réponse, la transmet à Louis :

Le général Monnet m'annonce qu'il ne croit pas pouvoir communiquer ses ordres et instructions sans y être spécialement autorisé. Il me prévient qu'il vient d'écrire pour en avoir l'agrément de S. M. I. et R. et qu'il fera connaître ces ordres à Votre Majesté dès qu'il en aura reçu l'autorisation.

Ce général m'annonce que, ne pouvant donner d'ordres hors de son commandement, mais voulant autant que possible remplir les intentions de Votre Majesté, il venait d'écrire au directeur général des Douanes à Anvers pour lui faire connaître l'ordre de Votre Majesté, qui défend aux préposés des douanes de Breskens⁴⁰ et des départements limitrophes d'entrer sur le territoire hollandais sous quelque prétexte que ce soit [*sic*].

Le général Monnet pense qu'il serait nécessaire que Votre Majesté obtînt à cet égard un ordre de S. M. l'empereur, les Douanes françaises prétendant avoir le droit de poursuite dans l'Escaut jusque dans les ports hollandais, principe qui a été consacré par des décisions de S. M. l'empereur⁴¹.

Monnet se réfugie donc derrière le secret de ses instructions d'une part, et derrière son incompetence (au sens juridique du terme) en ce qui concerne les douaniers français, pour ne pas obéir à Louis. Tout de même, le 7 septembre, Michaud informe Louis de la réponse de Monnet : celui-ci le prévient qu'il a envoyé un courrier extraordinaire à Paris pour obtenir l'autorisation de suivre les ordres du roi⁴². Pour ce qui est du problème de la contrebande, il a écrit lui-même à Louis le 30 juillet, dans un des rapports demandés par le roi, que l'administration des douanes sur l'île de Sud-Beveland en Zélande, donc une administration hollandaise, était corrompue et laissait entrer en Hollande des marchandises prohibées⁴³. En août (jour non précisé), justement, Louis fait état au général Michaud de rixes survenues entre des douaniers français de Breskens et de Flessingue et des habitants de Zélande, dont l'a prévenu le général Monnet. Louis réproouve ce qu'il considère comme une violation de territoire, et fait indiquer aux forces françaises à Flessingue que c'est pour éviter ce genre d'événement qu'il demande que les douaniers français ne viennent pas en Hollande, et qu'il

³⁹ Duboscq p. 87 : lettre de Louis à Michaud du 7 août 1806.

⁴⁰ Ville alors française en Flandre zélandaise, en face de Flessingue.

⁴¹ AN, AF IV 1737 d. 1 p. 161 : lettre de Michaud à Louis du 19 août 1806.

⁴² *Ibid.* p. 175.

⁴³ *Ibid.* p. 242 : lettre du 30 juillet 1806.

n'y a qu'à prévenir les Douanes hollandaises pour qu'elles recherchent elles-mêmes ceux qui se rendent coupables de contrebande⁴⁴. On touche ici à un autre problème, fort complexe. En tout cas, il semble bien que Monnet profite lui-même de la contrebande, comme l'écrit à Louis son ministre de la Justice et de la Police :

je crois qu'il faudra agir avec quelque précaution à l'égard de la Zélande, où le général Monnet, s'est emparé de la haute Police, en vertu du commandement général de Flessingue et des Îles de la Zélande. Les rétributions qu'il reçoit d'un commerce de contrebande d'exportation en genièvre et autres objets sont énormes. On n'exagère pas en les évaluant, pour ces objets seuls, à deux ou trois cent mille florins. Il y est absolument le maître, ainsi que Votre Majesté peut le voir par une note, dont la traduction ci-jointe sub n°4, que le commissaire de la douane à Flessingue m'a fait passer⁴⁵.

En dehors de ces graves questions, il y en a de plus minimes, mais qui illustrent bien la froideur des relations entre le général Monnet et le roi de Hollande. Par exemple, Louis écrit au général Michaud le 17 août : « Je désire que vous fassiez connaître de ma part au général Monnet commandant l'isle de Walcheren, qu'il ne peut se dispenser de payer le loyer de 700 florins et son logement, aux propriétaires, depuis le tems qu'il l'occupe⁴⁶. » 700 florins font tout de même un peu plus de 1 400 francs, ce qui est assez considérable. Il doit s'agir du loyer annuel, à moins que ce ne soient les arriérés. Le 2 septembre, Louis est informé que la demande est transmise⁴⁷. Ou encore, on apprend par une lettre du ministre des Finances de Hollande, Gogel, à Louis, que Monnet refuse de reconnaître les patentes hollandaises pour la chasse sur l'île de Walcheren, n'admettant que celles qu'il a lui-même délivrées⁴⁸. Finalement, par rapport aux graves accusations du tout début de son règne, Louis voit la tension retomber. Mais il est vraiment confronté à un refus, certes motivé, d'obéir, et à une mauvaise volonté manifeste de la part d'un Français, disposition d'esprit qu'il retrouvera par la suite, mais pas dans l'armée. Et la question du commandement à Walcheren reste un sujet de discorde. En octobre 1809, Napoléon reproche encore à Louis, à propos de son action pendant l'attaque anglaise du mois d'août : « le commandement de l'île de Walcheren a été contrarié par vous⁴⁹. » L'empereur fait probablement référence au fait que Louis, au mois de juin précédent, a nommé le général hollandais Bruce commandant de la Zélande et de

⁴⁴ AN, 293 AP 6 d. 2 p. 38 : lettre de Louis à Michaud d'août 1806.

⁴⁵ AN, AF IV 1745 p. 66 : lettre de Van Hooff du 22 septembre 1806.

⁴⁶ Duboscq p. 94.

⁴⁷ AN, AF IV 1737 d. 1 p. 171 : lettre de Michaud à Louis.

⁴⁸ AN, AF IV 1741 p. 96 : lettre du 6 octobre 1806 [nl].

⁴⁹ AN, 400 AP 25 p. 38 : lettre du 22 octobre 1809 (cf. annexe I A 3).

Walcheren, sans y comprendre Flessingue (qui est en territoire français). Il explique à son ministre de la Guerre qu'il ne veut « y reconnaître le général Monnet que comme commandant à Flessingue⁵⁰. » Il s'agit là véritablement d'un point noir dans la collaboration des armées française et hollandaise dans le royaume.

Il ne fait pas de doute qu'au contraire Louis apprécie beaucoup le général Michaud. L'étude de leur correspondance montre des relations apaisées, entre un chef qui traite bien son subordonné et un subordonné qui s'exécute de bonne grâce. Louis semble avoir la plus totale confiance en cet homme. Le 15 juillet 1806, il écrit à Napoléon : « Je supplie Votre Majesté de laisser ici le général Michaud », tout en demandant le départ de la plupart des officiers français⁵¹, précédant en cela la décision déjà prise par son frère de lui laisser son commandant en second⁵². Lors de la campagne en Allemagne à l'automne suivant, Michaud, que Napoléon qualifie de « fort brave homme⁵³ », commande l'avant-garde du corps dirigé par Louis, et reste avec son corps d'armée lorsque celui-ci repart en Hollande au mois de novembre. Le 21, le roi lui écrit pour déplorer qu'il ait reçu l'ordre de se diriger vers Hambourg, au lieu de commander au siège de Hameln, pour lequel il était bien plus capable que Dumonceau. Dans la même lettre, Louis lui dit avoir appris que madame Michaud vendait leur maison, et espère que cela ne signifie pas le départ de ce général, dont il dit avoir besoin⁵⁴. En effet, Michaud ne reviendra plus en Hollande. Louis se sert tout de même de ses bonnes relations avec lui pour lui demander de favoriser des recrutements en Allemagne (cf. p. 136). Enfin, nouvelle preuve d'estime, il lui écrit le 31 janvier 1807 pour lui faire part de son étonnement en apprenant que Michaud venait d'être remplacé par Brune en tant que gouverneur des villes hanséatiques, poste qu'il occupait depuis novembre précédent, et pour lui dire qu'il suppose que cela tient à des raisons particulières indépendantes de sa personne⁵⁵.

⁵⁰ Duboscq p. 304 : lettre de Louis à Kraijenhoff du 11 juin 1809.

⁵¹ Rocquain p. 11.

⁵² *Ibid.* p. 9 : deuxième lettre de Napoléon à Louis du 11 juillet 1806.

⁵³ *Ibid.* p. 29 : lettre à Louis du 10 septembre 1806.

⁵⁴ AN, 293 AP 6 d. 2 p. 56.

⁵⁵ *Ibid.* p. 58. Jean Tulard écrit, à propos de sa manière de remplir cette fonction de gouverneur : « il s'y montre trop honnête » : J. Tulard (dir.), *Dictionnaire Napoléon*, vol. 2 p. 312 col. 2.

B. Un cas particulier : Flessingue.

Par le traité du 27 floréal an III (16 mai 1795), il est notamment stipulé : « Le port de Flessingue sera commun aux deux nations en toute franchise » (article 14), et « Il y aura dans la place et le port de Flessingue garnison française exclusivement soit en paix, soit en guerre, jusqu'à ce qu'il en soit stipulé autrement entre les deux nations. » (article 13)⁵⁶. En vertu de ces deux articles, en 1806 cette ville est tenue par une garnison franco-hollandaise, commandée par un général français (Monnet). La France et la Hollande y ont toutes deux des chantiers navals et des navires de guerre.

1. Juillet 1806 : une prise en main ratée de la part du nouveau roi.

Louis désire changer le commandement d'armes à Flessingue, un poste important, et y nomme le lieutenant général⁵⁷ Van Guericke à la place d'un Français, Jeanin. On peut y voir une tentative de passage en force. On peut aussi, et cela semble plus probable, y voir une méconnaissance de ce que lui permet sa nouvelle responsabilité de commandant en chef des troupes franco-hollandaises en Hollande. En effet, lorsque Napoléon apprend cette nomination, sans qu'il en ait été averti, il manifeste son mécontentement à Louis et exige que ce dernier revienne en arrière ; sa position est claire : « J'ai donné ordre que le lieutenant-général Van Guerick n'y fût pas reçu, parce que cette place appartient à la France et à la Hollande, et que vous n'y devez rien faire sans ma participation. »⁵⁸. Quant au général Monnet, il informe Louis que cette nomination a posé problème comme il l'avait prévu, et que Jeannin, n'ayant pas été averti, a refusé de rendre sa place. Il propose de donner en remplacement à l'officier hollandais le commandement d'une aile du camp de Walcheren⁵⁹. Louis a fait une erreur manifeste en ne prévenant pas de sa décision (car en matière d'armée, c'est Napoléon qui décide de tout, qui plus est lorsque le territoire français est concerné), mais apparemment plus par méconnaissance que par légèreté. D'ailleurs, il n'insiste pas, et

⁵⁶ Rocquain p. 297.

⁵⁷ Dans l'Armée hollandaise, le grade de lieutenant général équivaut à celui de général de division en France, celui de général major à général de brigade : AN, AF IV 1775 d. 1 p. 1 : *Noms et grades des officiers de l'Armée*, juin 1806.

⁵⁸ Rocquain p. 13 : lettre du 21 juillet 1806.

⁵⁹ AN, AF IV 1737 d. 1 p. 240 : lettre du 20 juillet 1806. Le général Monnet était absent à ce moment-là.

écrit même à Napoléon : « J'avais prévu les inconvénients relativement à Flessingue. Il n'y a plus de commandant hollandais⁶⁰. » Le même jour, il informe le général Michaud que Van Guericke quitte son éphémère commandement à Flessingue⁶¹. Celui-ci reçoit un peu plus tard en consolation le gouvernement du camp d'Austerlitz, à proximité d'Utrecht⁶².

D'autre part, comme nous l'avons vu, Louis souhaite que Monnet soit remplacé. Pour cela, en revanche, il consulte Napoléon une première fois le 7 juillet (cf. p. 177). Le 15, il lui écrit encore à ce sujet : « Le général de brigade Osten, qui est fort aimé à Walcheren, connaît mieux l'île que le général Monnet et fait moins d'embarras⁶³. » Outre l'appréciation négative que porte le nouveau roi sur le commandant en chef de Flessingue, il semble ici que le fait que ce dernier ait également dans son périmètre l'île de Walcheren, qui est territoire hollandais à part entière, joue dans son envie de le voir être remplacé. Cela signifie qu'un général français, sur lequel Louis a moins de pouvoir du fait qu'il a la responsabilité d'une ville binationale, a une autorité sur un territoire, qui échappe au contrôle de l'État auquel appartient ce territoire. Mais Napoléon préfère conserver le général Monnet⁶⁴, et Osten, général français originaire des anciens Pays-Bas autrichiens, reste sous les ordres de ce dernier.

2. Le commandement : une question mal résolue.

Le maintien du général Monnet pose cependant problème dans les mois suivants, à cause de ses problèmes de santé, alors que Louis semble s'être résolu à ne pas le faire remplacer. Le général Osten envoie ainsi au roi à l'automne 1806 un certificat de santé de Monnet, signé par trois médecins, et confirmant que celui-ci est dans un état sérieux qui fait que, par moments, il n'est même plus en mesure de donner des ordres⁶⁵. Le commandant de

⁶⁰ Rocquain p. 13-14 : lettre du [27] juillet 1806. Il paraît étrange que Louis écrive ceci le 21 juillet, d'après Rocquain, le même jour que celui où Napoléon reproche à Louis d'avoir nommé Van Guericke à Flessingue. En fait, cette lettre du roi de Hollande n'a pas été vue par Rocquain, mais recopiée, avec une faute de date, dans le livre de Jorissen, *Napoléon I^{er} et le roi de Hollande (1806-1813) d'après des documents authentiques et inédits*, La Haye, 1868, p. 8-10, qui la date bien du 27. Cette constatation rend donc caduque la remarque de Rocquain (p. 16, note 3) sur une lettre manquante de Louis à Napoléon du 27 juillet.

⁶¹ AN, 293 AP 6 d. 2 p. 19 : lettre du 27 juillet 1806.

⁶² AN, AF IV 1737 d. 1 p. 301 : lettre de Van Guericke à Louis du 5 septembre 1806.

⁶³ Rocquain p. 11 : lettre du 15 juillet 1806.

⁶⁴ *Ibid.* p. 13 : lettre à Louis du 21 juillet 1806.

⁶⁵ AN, AF IV 1737 d. 1 p. 271.

Flessingue lui-même en fait état à Louis, le 13 décembre 1806, lorsqu'il l'informe que Napoléon lui a accordé un congé et qu'il le demande également à Louis pour se soigner ; en attente de son retour, il remet le commandement au général Osten⁶⁶. Mais dès janvier suivant, les choses se dégradent : Osten se retrouve en conflit avec Monnet, qui l'accuse de soutenir le commandant d'armes Jeanin, qu'il a suspendu. Osten demande la protection de son roi⁶⁷.

Trois mois plus tard, alors que Napoléon est en pleine campagne contre la Russie, il demande à Louis de veiller, entre autres, à la défense de Walcheren et de Flessingue. C'est un moment justement où l'on fait beaucoup d'efforts pour se prémunir des Anglais dans cette région (cf. p. 190). La manière dont il présente les choses à Louis nous livre retrospectivement sans doute l'une des raisons qui l'ont poussé à conserver le général Monnet à l'été précédent : « Il faut un commandant français à Flessingue ; si le général Monnet est toujours malade, demandez un autre général. Si les Anglais débarquent et que l'île de Zélande [*sic*] soit prise, il faudra couper les digues ; c'est le seul moyen de sauver Flessingue. Un commandant hollandais ne fera jamais cela⁶⁸. » C'est la preuve que l'empereur accorde beaucoup d'importance à ce port stratégique ; cela montre également le peu de confiance qu'il place dans les Hollandais (à tort ou à raison) et dans leur faculté à s'opposer aux Anglais quoi qu'il arrive. Par oubli ou par souci d'exécution de ses ordres, il répète son exigence à son frère quelques jours plus tard⁶⁹. Certes, il n'est toujours pas question qu'un Hollandais commande à Flessingue ; mais le roi de Hollande est tout de même sollicité pour s'occuper de cette nomination. Louis répond sobrement à Napoléon : « Le général Monnet est arrivé ; il se rend à Flessingue⁷⁰. » Ce dernier devait s'être de nouveau rendu sur le continent à cause de ses problèmes de santé.

Le commandant en chef de Flessingue reste donc en place. À en croire Louis, qui visite le sud de son royaume au printemps 1809, la situation dans cette ville ne s'en améliore pas, comme il l'écrit à Napoléon de Mardijck le 18 mai :

⁶⁶ *Ibid.* p. 253.

⁶⁷ *Ibid.* d. 2 p. 400-411 : lettres du général Osten à Louis, janvier 1807.

⁶⁸ Rocquain p. 96 : lettre du 19 mars 1807.

⁶⁹ *Ibid.* p. 98 : deuxième lettre à Louis du 23 mars 1807.

⁷⁰ *Ibid.* p. 104 : lettre du 5 avril 1807.

V. Cohabitation ou coopération ? Armée française et Armée hollandaise en Hollande.

Je viens d'achever la visite de la Zélande et du Brabant. Je n'ai point voulu passer si près de Flessingue et de la flotte sans les visiter, afin d'en pouvoir rendre compte à Votre Majesté. Flessingue m'a paru dans un état de faiblesse dont je ne me faisais pas l'idée, et le général qui y commande n'y tient point bon ordre ; il n'y a ni fermeté ni unité dans le commandement, et les troupes, très étrangères les unes aux autres, n'ont point l'esprit qu'elles devraient avoir. Cependant les colonels, surtout les généraux Osten et Veydel, sont très bien⁷¹.

Il est vrai qu'à cette époque Flessingue appartient entièrement à la France, et que, la Hollande y ayant moins à voir, Louis peut se permettre de parler avec franchise. Le commandant, qu'il ne nomme pas, est toujours le général Monnet. Et lors de l'attaque anglaise de l'été suivant, l'île de Walcheren est en première ligne et rapidement investie par l'ennemi, par terre et par mer. Le 15 août, après un court bombardement, Monnet capitule, alors qu'il avait 8 000 soldats en garnison⁷², a subi peu de pertes et n'a pas tenté de couper les digues comme il en avait reçu l'instruction. Le 6 août, Decrès, le ministre de la Marine, avait ainsi écrit à Clarke que Flessingue était imprenable si l'on inondait ses alentours, information qu'il tenait de Ver Huell lui-même, ancien ministre de la Marine de Hollande⁷³. D'ailleurs, le général Monnet, emmené prisonnier en Angleterre, sera reconnu coupable de lâcheté et de trahison par un conseil de guerre, Napoléon ayant très peu apprécié son manque de combattivité et sa capitulation si rapide. Le compte-rendu du « conseil d'enquête » nous apprend que le commandant de Flessingue a livré la ville sans avoir subi d'assaut, sans avoir essuyé de bombardement trop violent, alors qu'il avait encore 4 000 hommes et que les Français occupaient toujours l'extérieur de la ville du côté de la terre ; en outre, il s'est bien rendu auparavant coupable de concussion en percevant un droit de 10 sous hollandais (22 sous français) par ancre de genièvre⁷⁴, à peu près ce dont se plaignait déjà Louis plus de trois ans plus tôt (cf. p. 177-179). Monnet ne rentrera en France qu'en 1814, pour reprendre du service sous Louis XVIII⁷⁵.

⁷¹ *Ibid.* p. 199.

⁷² Le chiffre est cité partout. On le trouve notamment dans une lettre du ministre de la Guerre de France, Clarke, à Louis du 11 août : MAE, Acqu. Extra. 112 p. 49.

⁷³ *Ibid.* p. 31.

⁷⁴ MAE, Acqu. extra. 113 p. 173-176 : 25 novembre 1809.

⁷⁵ J. Tulard, « Monnet de Lorbeau », dans J. Tulard (dir.), *Dictionnaire Napoléon...* vol. 2 p. 335 col. 1. Pour en savoir plus sur cette reddition, les papiers de Clarke présentent un intérêt certain : MAE, Acqu. Extra. 112 p. 115 *sqq.*

3. Une ville de plus en plus française.

Dès le mois d'août 1806, Napoléon fait à Louis une proposition, fort claire :

Je fais faire de grands travaux à Flessingue, afin d'y faire entrer tous les vaisseaux que je fais construire à Anvers. J'ai donné des ordres pour qu'on construisît à Flessingue un vaisseau de 74, une frégate et un brick. Je désire réunir à Flessingue une grande quantité de munitions navales. Vous avez plus de magasins et d'arsenaux que vous n'en pouvez occuper à Amsterdam, Rotterdam et Helvoet-Sluys. Donnez ordre qu'on remette à mes agents les magasins dont ils auront besoin, sans porter préjudice à la marine hollandaise. Comme Flessingue m'est indispensable pour mon port d'Anvers, vous pourriez, en vous tenant au traité de la Haye, supprimer l'administration de la marine hollandaise, mais laisser subsister l'administration civile. Vous aurez de l'économie à prendre cette mesure. L'argent que je dépenserai à Flessingue y donnera autant de mouvement et de vie, sans que cela coûte rien⁷⁶.

Louis n'y voit aucune objection, donne l'ordre à Ver Huell, le ministre de la Marine, de mettre à la disposition du commandant de la marine française à Flessingue tous les magasins dont il pourra avoir besoin⁷⁷, et en informe Napoléon⁷⁸. Cependant, cela signifie plus ou moins l'abandon de la construction navale à Flessingue par la Hollande, selon la place que voudra y prendre la Marine française. Ver Huell semble justement tenir à la poursuite de cette activité ; dans un rapport à son roi du 30 septembre 1806, il raconte avoir vu les chantiers français dans ce port, et pense qu'ils ne pourront pas cohabiter avec les chantiers hollandais. En conséquence, il propose de céder à la France l'ancien local, peu utilisé, et d'en construire un nouveau, expliquant : « Je considère le port de Vlissingue⁷⁹ comme un des plus précieux. Par sa situation avantageuse, il offre un établissement de la plus grande importance⁸⁰. » Mais Louis ne donne pas suite à cette proposition.

Cette cohabitation n'est pas sans poser des problèmes aux autorités françaises. Au début de septembre 1807, Champagny, le nouveau ministre des Relations extérieures de France, demande au ministre de la Marine, Decrès, ce que celui-ci juge indispensable d'obtenir à Flessingue. La réponse est fort détaillée. En substance, Decrès explique que la Hollande a une activité réduite dans ce port, n'ayant qu'une frégate en construction depuis deux ans, qui sert de prétexte pour ne pas livrer complètement les chantiers hollandais à la

⁷⁶ Rocquain p. 22-23 : lettre du 14 août 1806.

⁷⁷ AN, AF IV 1825 registre 3 fol. 15-v : lettre du 22 août 1806.

⁷⁸ Rocquain p. 24 : lettre du 24 août 1806.

⁷⁹ Flessingue se dit et s'écrit en néerlandais *Vlissingen*.

⁸⁰ NA, 2.01.01.07 nr 264.

France. Si Napoléon veut y poursuivre les constructions navales, on manquerait de place en cas de guerre, et la Hollande devrait alors céder le port jusqu'à la paix. En attendant, il propose de demander à Louis de payer une partie des travaux de fortification prévus, et d'instaurer un système de mise à disposition du port et des chantiers, pleine en cas de guerre, partielle en temps de paix. Il ajoute en post scriptum : « On ne peut se dissimuler que tant que Flessingue ne sera pas au pouvoir absolu du souverain qui possède Anvers, ce dernier chantier réclamera un port d'armement au bas de l'Escaut. Ce que je propose satisfera bien aux besoins du moment, mais à chaque guerre il deviendra indispensable pour l'empereur de rentrer dans l'entière possession de Flessingue tant qu'on construira à Anvers⁸¹. » Ce document nous aide à comprendre pourquoi l'on débouche, au traité du 11 novembre suivant, sur la cession pleine et entière de Flessingue par la Hollande. Dès le premier projet de traité présenté par les négociateurs hollandais à Fontainebleau, le 19 octobre, cette décision est adoptée⁸². La seule question qui fait débat est le rayon des terres cédées autour de Flessingue. Dans le premier projet, les négociateurs proposent un rayon de 1 500 mètres ; au crayon, un négociateur du côté français (le ministre ou un proche) corrige en 3 000, mais une note en marge précise qu'avec un tel rayon la Hollande perdrait deux ou trois villages, qui se trouvent à 1 830 mètres. Dans les demandes supplémentaires formulées du côté hollandais, un certain nombre concernent Flessingue, en vue notamment d'obtenir un ajout dans le traité, spécifiant que les autorités françaises n'exercent plus de pouvoir sur la partie de Walcheren non cédée, que les bateaux aient un égal accès au port, que les Hollandais y soient traités sur le même pied que les Français, et enfin que la limite du territoire cédé soit rapidement matérialisée par un fossé et des palissades dans les localités⁸³. Dans le texte définitif du traité, le rayon retenu est de 1 800 mètres (article 6). Il est stipulé aussi que la Hollande ne pourra faire construire aucune fortification à moins de 3 000 mètres de l'enceinte de Flessingue (même article) et, seule exception à la cession « en toute propriété et souveraineté » du territoire, que les digues maritimes incluses dans ce rayon de 1 800 mètres devront être entretenues par la Hollande, mais avec une contribution des propriétaires des terres incluses dans ce périmètre (article 9)⁸⁴. Si la Hollande voit donc son

⁸¹ MAE, CP Hollande 611 p. 141 : lettre de Decrès à Champagny du 4 septembre 1807.

⁸² *Ibid.* p. 171. Il s'agit du point 7.

⁸³ *Ibid.* p. 172. Il s'agit de l'article 3.

⁸⁴ M. Kerautret, *Les grands traités de l'Empire...* p. 332-333.

territoire diminué d'un port stratégique, il est vrai déjà largement contrôlé par les Français, l'opération a l'avantage de simplifier la situation et de mettre fin à une cohabitation dans laquelle aucun des deux pays ne trouvait vraiment son compte. Du côté hollandais, rien ne semble avoir été fait pour conserver Flessingue, d'autant que l'Ost-Frise était remise par la France en échange. Et même, il se pourrait que cette cession ait été favorisée par le fait qu'elle permettait de ne plus payer et entretenir de troupes françaises en Hollande (cf. p. 174). Enfin, elle met un terme à une situation où la France, par une souveraineté partagée sur Flessingue, pouvait prétendre à contrôler le reste de l'île de Walcheren. C'était un souci des négociateurs hollandais que le traité mette fin à cette situation. Et même après la signature, ils adressent à Champagny une lettre pour demander l'assurance que le territoire de l'île de Walcheren non cédé par la Hollande reste sous la juridiction et l'autorité du seul roi de Hollande, et qu'aucun agent français des territoires cédés ne sera à sa charge. Champagny les assure que la séparation sera bien totale : « Répondre que ce qu'ils demandent est de droit et que la cession de Flessingue et d'un territoire de 1 800 mètres ne donne aucun droit sur ce qui n'est pas ce territoire⁸⁵. » La réunion de Flessingue à la France est prononcée par un décret impérial pris aux Tuileries le 27 janvier 1808⁸⁶. L'affaire se termine enfin au printemps suivant, lorsque des commissaires des deux pays procèdent à la délimitation du territoire cédé. Cela se fait non sans quelques difficultés, mais ce qui pose le plus problème est que les Hollandais veulent retirer l'artillerie de la place, alors que les autorités françaises considèrent qu'elle doit rester comme étant comprise dans le traité de cession⁸⁷. Louis en parle brièvement à son frère⁸⁸. Finalement, quelque chose qui ressemble à la raison du plus fort fait que la Hollande n'obtient pas gain de cause dans cette affaire.

Entre Louis et Napoléon, désormais, les questions concernant le commandement et les chantiers de Flessingue ne sont plus abordées, même s'ils correspondent encore beaucoup sur la défense de Walcheren. Une fois seulement, l'empereur en parle à son frère, à propos justement de la défense de cette île, le 15 mai 1808 : « Vous devez renforcer la garnison de l'île de Walcheren de 1 000 hommes. Vous laisserez le commandement clair et net de vos

⁸⁵ MAE, CP Hollande 611 p. 214 : lettre de Six, Goldberg et Van Leyden à Champagny du 13 novembre 1807. La réponse du ministre, datée du 16 novembre, est en apostille sur la lettre même.

⁸⁶ MAE, CP Hollande 612 p. 22.

⁸⁷ MAE, CP Hollande 612 : nombreuses pièces sur les deux affaires, jusqu'en automne 1808 pour l'artillerie. Il serait fastidieux de les détailler ici.

⁸⁸ Rocquain p. 162 : lettre du 3 mars 1808.

troupes au général Monnet ; en fait de militaire, il ne faut pas de discussions⁸⁹. » Napoléon veut ainsi prévenir toute contestation de l'autorité militaire française sur un territoire hollandais, autorité représentée par une personne avec laquelle Louis est en froid, alors que la cession de Flessingue est censée avoir simplifié la donne. Mais il faut dire que le commandement militaire en temps normal est une chose, et que celui en temps de guerre (ici probable) en est une autre.

C. La Zélande en danger : l'attaque anglaise de 1809 et ses nombreuses prémices.

1. Une menace constante.

Nous avons déjà évoqué la difficulté que représente la défense des côtes de la Hollande. La Zélande, région d'îles, demande une attention particulière, du fait qu'elle est plus difficile à surveiller et à défendre que les régions de côtes rectilignes, et du fait qu'elle est la porte de l'extrême Nord de la France, étant à l'embouchure de l'Escaut. Non loin de là, sur ce fleuve, la ville et le port d'Anvers voient leur sécurité dépendre de celle de la Zélande. On désigne d'ailleurs les eaux de la Zélande des noms d'« Escaut oriental » (*Oosterschelde*) et d'« Escaut occidental » (*Westerschelde*). Cela explique pourquoi, durant tout le Royaume de Hollande, l'éventualité d'une attaque anglaise dans cette région plane sur les relations entre ce pays et la France, et entre Louis et Napoléon.

De manière générale, c'est au printemps et à l'été que l'on a le plus à redouter un débarquement anglais. Une telle tentative en automne ou en hiver aurait des chances réduites de réussir. C'est en tout cas ce que Napoléon ne manque pas de professer à son frère. Louis, de son côté, ne verse pas dans la paranoïa : ainsi en septembre 1806, tenu au courant des mouvements anglais par le maréchal Brune qui commande le camp de Boulogne⁹⁰, il écrit au général Michaud : « J'ai reçu votre lettre, mais je ne crois pas à une

⁸⁹ *Ibid.* p. 174.

⁹⁰ AN, AF IV 1737 d. 1 p. 22, 24, 26, 27 et 29 : lettres à Louis d'octobre et novembre 1806.

descente des Anglais⁹¹. » Cependant, il se montre par la suite plus souvent alarmiste quant aux risques d'une attaque anglaise. Ainsi, le 21 octobre 1807, il écrit à son frère :

J'ai quelques motifs de craindre que les Anglais ne tentent une expédition sur le Texel et sur Flessingue. Cette dernière place est à l'abri puisqu'il y a des troupes suffisantes, indépendamment de la réserve que Votre Majesté a dans la ville d'Anvers. Quant au Texel, j'y ai très peu de monde ; et avant qu'il y vînt des forces suffisantes d'Allemagne, ils auraient le temps d'emmener le peu de bâtiments de guerre qui s'y trouvent, de les détruire et même de détruire tous les ouvrages maritimes. Je prie Votre Majesté de s'arrêter à cette idée et, si elle le juge convenable, de faire rentrer les troupes que j'ai en Allemagne⁹².

Outre les craintes de Louis pour son pays, cette citation permet d'illustrer deux thèmes concernant l'effort de guerre hollandais : d'une part la défense de Flessingue et par là-même la protection d'Anvers et du territoire français est une priorité, à laquelle se plie la Hollande, d'autre part la peur d'un débarquement anglais est une raison constante pour Louis de demander le retour de ses troupes dans leur pays, d'où peut-être une tendance à grossir le trait. On peut penser que la menace anglaise lui est un prétexte pour ne pas participer à « la cause commune ». On peut penser à l'opposé que les Anglais sont véritablement dangereux. Il nous semble plutôt que Louis a tendance, à partir de constatations réelles (la préparation d'une expédition anglaise⁹³, la présence de bateaux anglais près des côtes⁹⁴...), à vouloir protéger à tout prix son royaume, quitte à se voir reprocher son manque d'engagement dans l'effort militaire des alliés de la France. De manière générale, le roi de Hollande, même quand il admet qu'il n'y a pas d'urgence, anticipe auprès de son frère le moment où les Anglais risqueront de se montrer dangereux, ainsi le 13 décembre 1806 : « Votre Majesté connaît la position de la Hollande. Elle est à l'abri pendant l'hiver, mais au printemps il deviendra indispensable que la Zélande soit renforcée et qu'il y ait un corps d'armée mobile dans le pays⁹⁵. »

⁹¹ AN, 293 AP 6 d. 2 p. 1 : lettre du 16 septembre 1806 (numérotée par erreur). Louis reprend ici l'avis de son ministre de la Marine : lettre de Ver Huell à Louis du 9 octobre, AN, AF IV 1739 d. 1 p. 121.

⁹² Rocquain p. 133-134.

⁹³ *Ibid.* p. 106 : lettre de Louis à Napoléon du 9 avril 1807.

⁹⁴ *Ibid.* p. 181 : lettre de Louis à Napoléon du 23 août 1808. En particulier : « Les Anglais sont en nombre prodigieux devant les côtes... ».

⁹⁵ *Ibid.* p. 85.

Il serait fastidieux et peu significatif de détailler ici tous les préparatifs qui sont entrepris chaque année pour prévenir une attaque ennemie⁹⁶. À l'été 1806, les négociations entre la France et l'Angleterre rendent improbable un débarquement. Au printemps 1807, c'est surtout Louis qui le craint, ayant eu vent d'une expédition anglaise qui se prépare et qui est sûrement destinée à la Hollande, comme il l'écrit à Napoléon le 9 et le 12 avril⁹⁷. L'empereur lui répond : « Il n'est pas probable que les Anglais veuillent tenter une expédition contre la Hollande. » Mais il ajoute, dans la même lettre : « Ne manquez pas de m'instruire avec la plus grande rapidité de tout ce que vous apprendrez du mouvement des Anglais⁹⁸. » C'est qu'une autre affaire retient l'attention des deux frères : plusieurs vaisseaux doivent être lancés des chantiers navals d'Anvers, et doivent faire voile, non armés, vers Flessingue. Cela signifie qu'ils seront très vulnérables pendant leur trajet jusqu'à ce port. Pour les protéger, Decrès demande à Louis de faire fortifier la rive droite de l'Escaut, qui est en partie en territoire hollandais, et le roi tient informé Napoléon de l'affaire et de ses efforts dans le sens des demandes françaises⁹⁹. Il ne manque pas cependant d'indiquer à l'empereur que les risques restent grands, et de donner sa vision des choses :

Je crois qu'on peut aisément empêcher avec quelques moyens qu'on ne tente une opération sur Anvers par mer, mais je crois impossible d'empêcher les entreprises contre les bâtiments désarmés qui descendront d'Anvers pour se rendre à Flessingue. L'Escaut sur plusieurs points a quatre mille toises de largeur ; la côte de France, notamment du côté de Breskens, n'est pas armée. Je viens d'en faire faire une inspection par le maréchal Ver Huell assisté du capitaine commandant la marine à Anvers, et je fais exécuter tout ce qu'ils ont jugé convenable pour la frontière de Hollande. Si Votre Majesté me permettait de lui dire mon opinion, il faudrait avoir un corps de troupes à Anvers, une bonne flottille et les deux rives parfaitement armées, ou bien encore conserver les vaisseaux devant Anvers jusqu'à ce qu'on soit à même de protéger efficacement leur passage. Il est de mon devoir, de ma responsabilité de rendre ce compte à Votre Majesté¹⁰⁰.

⁹⁶ Pour une étude détaillée, on se reportera notamment aux lettres de Louis à son ministre de la Marine : AN, AF IV 1825 registre 3 ; aux lettres du ministre de la Marine à Louis : AF IV 1739 et 1740 d. 1 ; aux lettres de Louis aux généraux et maréchaux : AF IV 1823 registres 1 et 2 ; aux lettres des généraux et maréchaux à Louis : AF IV 1737 et 1738 ; aux lettres du ministre de la Guerre de Hollande à Louis : AF IV 1734-1736 ; aux lettres des ministres français à Louis : AF IV 1733 d. 26 ; aux lettres de Cambacérès à Napoléon : J. Tulard, *Cambacérès, lettres inédites à Napoléon...* ; et bien sûr aux lettres échangées par Louis et Napoléon : Rocquain.

⁹⁷ Rocquain p. 106 et 107.

⁹⁸ *Ibid.* p. 112-113 : lettre du 23 avril 1807. Quelques jours plus tôt, Louis l'informait que l'expédition anglaise semblait dirigée vers la Baltique : *ibid.* p. 110, lettre du 16 avril 1807.

⁹⁹ AN, AF IV 1733 d. 26 p. 342 : lettre du 28 février 1807 ; Rocquain p. 95 : lettre du 11 mars 1807.

¹⁰⁰ Rocquain p. 104-105 : lettre à Napoléon du 5 avril 1807.

En mai, le général Férino, qui commande la place d'Anvers, écrit encore à Louis pour lui annoncer le lancement prochain de deux vaisseaux¹⁰¹ ; en réponse, le roi de Hollande lui reproche cette précipitation et le manque de concertation, la rive droite n'étant pas encore entièrement armée¹⁰². Quant à la défense d'Anvers, Louis y est impliqué, comme nous l'apprend une lettre de Cambacérès à l'empereur le 4 avril : « D'après les ordres de Votre Majesté j'ai écrit au roi de Hollande, qu'en cas d'attaque, votre désir étoit qu'il vînt au secours d'Anvers¹⁰³. » Avant que Napoléon y envoie des renforts et forme un Corps d'observation de l'Escaut en mai suivant, qui doit permettre à Louis de défendre la ville, si nécessaire, avec environ 20 000 hommes¹⁰⁴. En 1808, comme l'année précédente, Napoléon élabore un plan pour faire face à une éventuelle attaque anglaise sur Flessingue ou sur Anvers, en prévoyant des renforts français et hollandais à Flessingue, des renforts hollandais sur les îles de Zélande, des renforts français à Anvers, et éventuellement l'envoi en urgence de troupes du camp de Boulogne. Il compte encore sur Louis pour défendre Walcheren, les escadres de Flessingue et Texel¹⁰⁵. Celui-ci, en rendant compte de ses préparatifs, insiste encore sur le fait que l'Escaut n'est pas mieux protégé que l'année précédente¹⁰⁶. Enfin, même chose en 1809 : Napoléon demande à Louis un état de ses troupes pour arrêter l'organisation militaire en cas d'attaque anglaise¹⁰⁷ ; le roi, n'ayant que 9 000 hommes à l'effectif, saisit l'occasion pour demander le retour des troupes hollandaises d'Allemagne et d'Espagne¹⁰⁸, et l'empereur lui répond qu'il doit avoir au moins 20 000 hommes présents sous les armes en Hollande, ajoutant : « Toutes mes troupes sont employées, et vous serez sûrement attaqué au mois de juin ou de septembre¹⁰⁹. » Les choses ne s'annoncent pas bien. Les troupes hollandaises sont peu nombreuses, et Louis, en visite dans le Brabant, à Anvers et en Zélande, juge que Flessingue est mal armé et mal commandé, et que la défense sur l'Escaut est mal assurée :

¹⁰¹ AN, AF IV 1737 d. 2 p. 383 : lettre de Férino à Louis du 21 mai 1807.

¹⁰² Duboscq p. 160-161 : lettre du 24 mai 1807.

¹⁰³ J. Tulard, *Cambacérès, lettres inédites à Napoléon...*, p.486 : lettre du 4 avril 1807.

¹⁰⁴ Rocquain p. 120 : première lettre de Napoléon à Louis du 28 mai 1807.

¹⁰⁵ *Ibid.* p. 163 : lettre à Louis du 16 mars 1808.

¹⁰⁶ *Ibid.* p. 164 : lettre à Napoléon du 22 mars 1808.

¹⁰⁷ *Ibid.* p. 194 : lettre du 22 février 1809.

¹⁰⁸ *Ibid.* p. 194 et 197 : lettres à Napoléon des 26 février et 4 avril 1809.

¹⁰⁹ *Ibid.* p. 195 : lettre du 11 mars 1809.

L'escadre que j'ai visitée sur l'Escaut et que l'amiral Missiessy¹¹⁰ a fait manœuvrer à l'ancre en ma présence est assez instruite ; mais elle n'est pas en sûreté. L'amiral ne prend pas des mesures et des précautions réelles ; il attend que l'ennemi soit là, de peur d'annoncer de la crainte. C'est la même idée qu'avait l'amiral Brueys à Aboukir¹¹¹. Je lui ai bien recommandé de ne pas perdre une minute ; mais, d'après ce qu'il m'a dit, il lui faut des autorisations, des ordres de Paris, et l'escadre ne sera pas au-delà de Lillo¹¹² et couverte pas trois ou quatre estacades de longtemps. Je me crois obligé d'en prévenir Votre Majesté. L'amiral me paraît très instruit, zélé, mais un peu lent¹¹³. »

Mais, à ce moment, Napoléon et le plus gros de son armée sont en guerre contre l'Autriche, et sont en passe d'y employer tout l'été. À la même époque, Cambacérès écrit à Napoléon : « on a des craintes pour la Hollande. Des lettres du commerce annoncent que le grand armement des Anglais est dirigé contre ce royaume¹¹⁴. » Et en juin et juillet, des rapports, notamment du ministre de la Marine, informent Louis que des navires anglais croisent près des côtes, comme le 30 juin lorsque l'on compte 55 voiles ennemies à proximité des côtes de Hollande¹¹⁵. Le 7 juillet, un millier de Britanniques débarquent même à l'embouchure de la Weser, à Cuxhaven, repoussés par des troupes westphaliennes et danoises¹¹⁶.

2. Le débarquement anglais de l'été 1809.

Le débarquement anglais de 40 000 hommes commence le 29 juillet, sous la direction de lord Chatham, frère aîné de Pitt. Louis est alors allé rendre visite à sa mère et à sa sœur Pauline¹¹⁷, qui font un séjour à Aix-la-Chapelle. Napoléon est en Autriche. Le général Chambarlhac commande à Anvers, mais se trouve avec une partie de ses troupes sur l'île de Cadzand, voisine de Walcheren, stratégique car située entre cette dernière et le continent

¹¹⁰ Édouard Thomas de Burgues comte de Missiessy (1756-1837), toulonnais, fils d'un capitaine de la Marine militaire, marin et théoricien, a de longs états de service sous tous les règnes et régimes depuis Louis XV. Nommé commandant en chef de l'escadre de l'Escaut en février 1806, il est promu vice-amiral en mars 1809 : J. Étienne Taillemite, « Missiessy », dans J. Tulard (dir.), *Dictionnaire Napoléon*, vol. 2, p. 317 col. 2.

¹¹¹ Louis était en Égypte lors de cette bataille navale perdue par l'escadre française, commandée par le vice-amiral Brueys, face aux Anglais de Nelson, les 1^{er} et 2 août 1798. Il en parle longuement et sciemment dans ses mémoires : *Documens historiques...*, t. 1, p. 80-93.

¹¹² Place forte sur la rive droite de l'Escaut, en territoire français, à mi-chemin entre Anvers et l'endroit où l'Escaut débouche dans les eaux de Zélande.

¹¹³ Rocquain p. 200 : lettre de Louis à Napoléon du 18 mai 1809.

¹¹⁴ J. Tulard, *Cambacérès, lettres inédites à Napoléon*, p. 662 : lettre du 10 mai 1809.

¹¹⁵ AN, AF IV 1740 d. 1 p. 13 : lettre de Van der Heim à Louis.

¹¹⁶ T. Lentz, *Napoléon et la conquête de l'Europe...* p. 473.

¹¹⁷ D. Labarre de Raillicourt, *Louis Bonaparte...* p. 290 pour l'identité de la sœur de Louis. Dans les sources, nous n'avons toujours trouvé que la mention d'une sœur, sans qu'il soit précisé laquelle.

(plus précisément le territoire français), dans l'Escaut occidental. Le général Monnet commande à Flessingue, le général et sénateur Rampon commande les gardes nationales des départements du nord de la France, le vice-amiral Missiessy commande l'escadre française de l'Escaut, qui se trouve pour sa plus grande partie à Anvers, et Louis, bien entendu, commande en Hollande. Le commandement général des côtes de la Somme à Anvers est confié au général Sainte-Suzanne¹¹⁸, mais celui-ci est malade à Boulogne, et est remplacé par Rampon, qui, de Saint-Omer, prendra bientôt la route d'Anvers¹¹⁹. Quant à Napoléon, il est en Autriche, trop loin pour commander effectivement la défense des territoires français et hollandais.

Notre objectif ici n'est pas de raconter en détail cet événement¹²⁰, mais de nous concentrer sur l'attitude de Louis et de son pays lors d'une opération militaire qui demande au plus haut degré une étroite collaboration entre les forces armées (de terre et maritimes) française et hollandaise. Très rapidement, les Anglais prennent possession de Walcheren, s'emparant de Middelbourg et de la petite place de Veere ; seule Flessingue résiste. Sur l'île de Sud-Beveland (*Zuid-Beveland*), ils prennent aussi, dès le 2 août et sans coup férir¹²¹, le fort de Bath, qui se trouve à une position stratégique, en face du débouché de l'Escaut en Zélande, et que le général Bruce a abandonné avant l'arrivée de l'ennemi. Cependant, malgré leur force et l'effet de surprise, jamais ils ne prendront pied sur le continent, et la seule partie du territoire français touchée sera finalement la ville de Flessingue, qui capitule le 15 août. La flotte française, prudemment repliée dans l'Escaut, subira peu de pertes, et les Anglais, ne profitant pas de leur avantage, resteront cantonnés à Walcheren, Schouwen et Sud-Beveland, avant de subir un recul une fois que les forces franco-hollandaises se sont étoffées et organisées.

¹¹⁸ Gilbert Joseph Martin de Bruneteau comte de Sainte-Suzanne (1760-1830), issu d'une famille de la noblesse champenoise, a servi sous la Révolution et le Consulat. Il a été conseiller d'État, inspecteur de l'infanterie, est notamment sénateur depuis 1804 et comte de l'Empire depuis 1808 : Alfred Fierro-Domenech, « Sainte-Suzanne », dans J. Tulard (dir.), *Dictionnaire Napoléon...* vol. 2 p. 714 col. 1.

¹¹⁹ AN, AF IV 1733 d. 26 p. 320 : lettre de Clarke à Louis du 5 août 1809.

¹²⁰ Aux sources ci-dessus citées (note ...), on peut ajouter les papiers du ministre de la Guerre français Clarke : MAE, Acqu. extra. 112 et 113 ; les papiers du cabinet de l'empereur concernant cette affaire : AN, AF IV 1595 et 1596 ; les rapports du ministre de la Guerre hollandais Kraijenhoff à Louis : AF IV 1795 ; les lettres du général Tarayre, colonel de la Garde, à Louis : AF IV 1726 d. 4 p. 316-336.

¹²¹ C'est ce que rapporte Tarayre au roi Louis : AN, AF IV 1726 d. 4 p. 322, lettre de Berg-op-Zoom du 2 août 1809.

Louis, rentré en urgence en Hollande le 2 août au matin¹²², prend la direction des opérations militaires. Il détaille ses mesures dans trois lettres à son frère, les 2, 5 et 9 août¹²³. Il est à noter que ces mesures vont dans deux sens principaux : stopper l'avancée des Anglais en Zélande et surtout protéger Anvers, bien que dès le 2 août l'urgence ne semble pas si grande pour ce qui est de la flotte et d'Anvers, ainsi que Louis l'écrit à Napoléon : « Il paraît, par les dispositions qu[e l'ennemi] fait et par la lenteur de ses opérations, qu'il a l'intention de se maintenir en Zélande et de n'attaquer la flotte qu'à une occasion favorable¹²⁴. » On ne peut donc accuser Louis d'avoir privilégié la défense de son pays au détriment de celle du territoire français. Ainsi, il demande à Chambarlhac de revenir de l'île de Cadzand pour se replier sur Anvers ; il concentre toutes ses troupes disponibles à Berg-op-Zoom, position stratégique entre la Zélande et le continent, et sur l'Escaut entre cette ville et Anvers ; il fait mettre cette dernière en état de défense, envisageant même une inondation pour le cas où les Anglais s'en approcheraient trop ; ou encore, il envisage de faire passer des secours à Flessingue par Breskens.

Pour autant, Louis ne se sent pas à son aise dans ce commandement. Dès le 2 août, en apprenant à Napoléon la nouvelle du débarquement anglais, et alors qu'il n'est de retour en Hollande que depuis le matin, il lui écrit : « Je crois qu'il serait utile que Votre Majesté désignât un de ses maréchaux pour prendre le commandement général tant des forces de terre que de mer, afin qu'il y eût plus de liaison entre leurs opérations¹²⁵. » Le 5 août, il se réjouit de l'arrivée du général Rampon à Anvers, car « cela mettra fin à une espèce de discorde qui existait¹²⁶. » Mais le roi de Hollande sait pertinemment que la réponse de Napoléon mettra longtemps à arriver, alors que le temps des communications avec Paris, qui est ordinairement de quatre jours, peut être abaissé à deux ou trois en cas d'urgence, voire moins grâce au télégraphe optique pour des informations peu élaborées. C'est pourquoi il correspond aussi (et surtout) avec les ministres du gouvernement français, principalement avec Clarke, Fouché (chargé du portefeuille de l'Intérieur) et Cambacérès qui assure la « présidence » du conseil en l'absence de l'empereur. En l'occurrence, c'est l'archichancelier que Louis contacte pour lui demander qu'un maréchal français prenne le commandement en

¹²² MAE, CP Hollande 613 p. 157 : lettre de La Rochefoucauld à Champagny du 2 août 1809.

¹²³ Rocquain p. 205-209.

¹²⁴ *Ibid.* p. 205.

¹²⁵ *Ibid.*

¹²⁶ *Ibid.* p. 206.

chef à sa place, en même temps qu'il le tient informé des mesures qu'il a prises en urgence¹²⁷. En fait, avant l'arrivée de cette lettre, le conseil des ministres se réunit, le 2 août, et Clarke ayant exposé qu'il fallait nommer un commandant général, Cambacérés lui objecte que le commandement actuel semble suffisant en attendant les ordres de Napoléon. Le choix du conseil se porté sur Bernadotte, plutôt que sur Rampon ou Moncey, mais un télégramme ayant annoncé que le général Sainte-Suzanne n'était plus malade, rien n'est décidé à ce propos. C'est du moins ainsi que Cambacérés le rapporte à l'empereur¹²⁸. En réponse à Louis, Clarke explique à celui-ci le 5 que Napoléon n'a délégué à personne le droit de désigner un maréchal, que l'on ne peut pas changer comme cela Sainte-Suzanne, et que Rampon a été envoyé pour le remplacer. Et il ajoute :

Après avoir mûrement réfléchi, Sire, sur la proposition que Votre Majesté a faite au prince archi-chancelier, j'ai pensé que si Votre Majesté, qui réunit à la dignité royale de Hollande celle de connétable de France, vouloit prendre la direction des affaires militaires, dans les parages de l'Escaut, direction que l'empereur avoit confiée à Votre Majesté, et dans des intentions presque semblables, en l'an 14¹²⁹, je pourrois ordonner au gal Rampon de la seconder de la manière la plus positive. Je vais donner, en conséquence, des ordres conditionnels au général Rampon. Je prie Votre Majesté de faire connoître à ce général, ainsi qu'à moi, sa détermination¹³⁰.

C'est donc du ministre de la Guerre de France que vient l'idée que Louis prenne le commandement en chef en sa qualité de connétable. Notons toutefois que ce n'est pas la seule raison qui pousse Clarke à le lui proposer. En fait, comme l'explique le même au même dans une lettre du 11 août, « Les intentions de l'empereur sur une invasion sur l'Escaut sont anciennes et éparses dans divers ordres ou lettres. » Le commandement des côtes du Nord de la France était à Rampon, avant que Napoléon le confie à Sainte-Suzanne avant son départ en campagne, et que Rampon passe sous les ordres de celui-ci et soit cantonné à Saint-Omer. Clarke n'a pas le pouvoir de retirer son commandement à Sainte-Suzanne, d'autant que ce dernier a déclaré être en état de tenir sa place. Or il est toujours malade à Boulogne, et le ministre de la Guerre ne peut qu'ordonner à Rampon de seconder Louis le mieux possible.

¹²⁷ Duboscq p. 324. : lettre du 2 août 1809.

¹²⁸ J. Tulard, *Cambacérés, lettres inédites à Napoléon...*, p. 704-705 : lettre du 2 août 1809. Le choix de Bernadotte est dû à Fouché, contre l'avis de Clarke : Jean Tulard, *Joseph Fouché*, Paris, Fayard, 1998, 496 p., à la p. 236.

¹²⁹ En automne 1805.

¹³⁰ AN, AF IV 1733 d. 26 p. 320 : lettre du 5 août 1808 ; MAE, Acqu. extra. 112 p. 33.

Clarke s'excuse même de ne pas pouvoir trancher : « C'est tout ce que j'ai pu faire, l'empereur n'ayant laissé, pendant son absence, à ses ministres, aucune latitude au-delà de celle qu'il leur accorde, quand S.M. est en France¹³¹. ». Cambacérès rapporte tout cela à l'empereur, ajoutant, pour justifier la non-décision de faire appel à un maréchal, que l'on n'a rien à reprocher au sénateur Rampon¹³². Enfin, le 13 août, Clarke écrit à Louis qu'il a reçu la réponse de Napoléon concernant le commandement, et que celui-ci était confié au maréchal Bernadotte, ajoutant les encouragements un peu particuliers de l'empereur : « Enfin, S.M.I. est persuadée qu'après les avantages qu'elle a obtenus en Allemagne, les Français et les Hollandais ne se laisseront pas insulter par 15 ou 20 000 Anglais¹³³. » Les armées française et hollandaise deviennent distinctes, la seconde, dirigée par le général Dumonceau, devant toutefois se coordonner parfaitement avec la première¹³⁴. Louis en remercie Napoléon : « Cela me soulage d'un grand fardeau », et, voulant probablement montrer qu'il ne se voyait que comme un intérimaire, comme ayant dû prendre le commandement par défaut et non selon son désir, il finit ainsi sa lettre : « Je prie Votre Majesté de pardonner à mon excès de zèle si j'ai pris sur moi beaucoup de mesures et d'ordres qu'il ne m'appartenait pas de donner. On ne saurait avoir plus de sang-froid, de zèle et d'attachement pour Votre Majesté que le général Rampon et les généraux sous ses ordres, surtout les colonels provisoires¹³⁵. » Louis ne s'attribue ainsi nul mérite, regardant presque son commandement général comme illégitime. On pourrait certes l'accuser de fausse modestie, mais encore faudrait-il qu'il s'attende à recevoir les félicitations de son frère, ce dont on peut fortement douter. En tout cas, les tâtonnements en ce qui concerne l'attribution du commandement général doivent être attribués à une certaine impréparation du côté français, et plus précisément de Clarke. Si l'on voulait reprocher le fait que Louis ait pris le commandement général en vertu de son titre de connétable d'Empire, ce qui n'entre pas dans les attributions de cette charge, c'est une déférence mal placée du ministre de la Guerre plutôt que la prétention du roi de Hollande qu'il faudrait blâmer. Mais sur cet objet, une certaine ambiguïté demeure. L'éloignement de Napoléon sans consignes claires pour ce cas de figure peut aussi être mis en cause.

¹³¹ AN, AF IV 1733 d. 26 p. 322 : lettre à Louis du 11 août 1808.

¹³² J. Tulard, *Cambacérès, lettres inédites à Napoléon...*, p. 709 : lettre du 6 août 1809.

¹³³ AN, AF IV 1733 d. 26 p. 324.

¹³⁴ *Ibid.* p. 326 : lettre de Clarke à Louis du 15 août 1809.

¹³⁵ Rocquain p. 211 : lettre du 16 août 1809.

La question du commandement n'est bien entendu pas la seule qui occupe le roi de Hollande, Napoléon et ses ministres à Paris. Louis correspond abondamment avec ces derniers au sujet des moyens militaires pour faire face à l'attaque anglaise : envoi de renforts, levée de gardes nationales, déplacement et placement des troupes et autres mesures. D'ailleurs, les actions du roi ne sont pas toutes louées par Clarke. Ainsi, dans sa lettre du 11 août, celui-ci lui demande de changer le moins possible l'organisation du personnel militaire français sur l'Escaut, qui a été faite avec réflexion¹³⁶. À mots couverts, il lui fait également comprendre que l'effort militaire hollandais n'est pas à la hauteur de ce que l'on pourrait attendre, ainsi lorsqu'il annonce le 14 août que la France organise la levée de 60 000 gardes nationales (30 000 en première ligne et 30 000 en seconde) et que Napoléon lui a écrit qu'il supposait que la Hollande en levait : « Il est de mon devoir de transmettre à Votre Majesté cette pensée de l'empereur¹³⁷ », le ministre sachant bien que la Hollande est à la traîne sur cette question. Et, faisant porter cette lettre par Bernadotte qui est sur le point de se rendre sur le théâtre des opérations, Clarke confie au maréchal une certaine méfiance de sa part envers le roi de Hollande :

Le temps me manque pour vous écrire, mais vous verrez des détails qu'il importe que vous connaissiez dans la lettre ci-jointe que j'écris au roi de Hollande ; lisez-la, fermez-la bien et faites-la lui passer sans délai. V. E. verra que je ménage l'amour-propre du roi ; ses États sont envahis, il craint pour sa capitale, pour ses chantiers etc. Il est susceptible de prendre des résolutions vives et soudaines, il serait désastreux que les armées de France et de Hollande se séparassent en ce moment, car leur séparation les compromettrait toutes deux¹³⁸.

Le ministre de la Guerre semble craindre que Louis retire ses troupes de Zélande ou d'Anvers pour la protection de parties de son royaume mal couvertes (Amsterdam et Texel principalement). Quant à Louis, il n'hésite pas à confier à Clarke son ignorance sur certains points, et ne prétend pas à tort maîtriser la situation. L'exemple le plus frappant en est dans une lettre du 11 août :

Un excès de zèle m'a porté à venir moi-même ici mais si vous ne voulez pas que mon nom soit compromis, envoyez toutes les troupes possible, la garde de St-Aumer¹³⁹ qu'on dit

¹³⁶ AN, AF IV 1733 d. 26 p. 322.

¹³⁷ *Ibid.* p. 325.

¹³⁸ MAE, Acqu. extra. 112 p. 80 : lettre du 14 août 1809.

¹³⁹ Saint-Omer, dans le Pas-de-Calais, s'orthographie alors couramment ainsi (cf. le nom de la région autour de cette ville : l'Audomarois).

V. Cohabitation ou coopération ? Armée française et Armée hollandaise en Hollande.

être arrivée en poste, celle de Paris. Engagez aussi Mr le ministre de la Marine à venir ici, c'est là la principale défense, le principal objet, et j'ordonne des choses que je n'entends pas bien, par exemple j'ai ordonné aux vaisseaux de se placer en travers à une grande distance l'un de l'autre afin d'opposer autant de lignes aux efforts de l'ennemi ; je ne sais si cela se peut. De même, j'ai donné le commandement de l'avant-garde au capitaine L'Hermite auquel dit-on l'empereur avoit promis le grade de contre-amiral. Mais je crains de prendre des décisions que l'empereur n'approuve peut-être pas¹⁴⁰.

Enfin, après la première alerte, les Anglais restent accrochés à Sud-Beveland jusqu'en septembre, lorsqu'ils évacuent cette île et le fort de Bath, ainsi que leurs autres positions, pour se replier sur Walcheren, comme Louis en informe Napoléon le 8¹⁴¹. La coopération entre Français et Hollandais se passe bien, ainsi que l'écrit Bernadotte à Clarke le 5 septembre : « Je n'ai qu'à me louer de la bonne volonté des Hollandais, et je puis dire que dans le fait ils se trouvent sous mes ordres. Je désirerais cependant savoir si j'ai droit de diriger leurs mouvemens ou s'ils sont libres d'agir indépendamment de moi, parce que dans ce dernier cas, s'ils venaient à essayer quelqu'échec, je serais fâché que l'on pût m'en rendre responsable¹⁴². » Mais ce n'est pas une question qui pose problème, Clarke expliquant bien à Louis que, d'après les ordres de Napoléon¹⁴³, Bernadotte a aussi sous son autorité les troupes hollandaises et peut donner des ordres à Dumonceau¹⁴⁴. Quant à celui-ci, il rapporte à son roi que sa coopération avec le prince de Ponte Corvo se passe bien¹⁴⁵. Louis, de son côté, a remis ses troupes à Bernadotte de bonne grâce en insistant sur sa bonne volonté et en l'invitant en particulier à mettre les soldats hollandais en première ligne, pour que « [ces] troupes soient mises à portée d'effacer le souvenir fâcheux de l'évacuation de Batz¹⁴⁶ », qu'on doit à un général hollandais (cf. *supra*). Puis le maréchal Bessières remplace Bernadotte, dont Napoléon n'est pas entièrement satisfait (décret du 11 septembre 1809)¹⁴⁷. Pour repousser tout à fait les Anglais et reprendre Flessingue, des troupes sont concentrées à l'automne dans

¹⁴⁰ MAE, Acqu. extra. 112 p. 52.

¹⁴¹ Rocquain p. 215-216.

¹⁴² MAE, Acqu. extra. 113 p. 115.

¹⁴³ *Correspondance de Napoléon...* t. XIX, n° 15751 et Rocquain p. 212 (note 2) : lettre de Napoléon à Clarke du 5 septembre 1809.

¹⁴⁴ MAE, Acqu. extra. 113 p. 61 : lettre du 11 septembre 1809. Il le lui expliquait déjà dans une lettre du 15 août : *ibid.* p. 88.

¹⁴⁵ AN, AF IV 1738 d. 2 p. 31 : lettre du 23 août 1809.

¹⁴⁶ Duboscq p. 348 et 353-354 : lettres de Louis à Bernadotte des 15 et 20 août (la citation est extraite de la seconde lettre).

¹⁴⁷ MAE, Acqu. extra. 113 p. 72 : lettre de Clarke à Bessières du 19 septembre 1809 ; *ibid.* p. 124 : lettre de Clarke à Napoléon s.d. [après le 15 septembre] ; Rocquain p. 217 (note 1).

l'île de Sud-Beveland. La contribution hollandaise doit être, selon les moments, de 13 000¹⁴⁸, 16 000¹⁴⁹ ou 12 000¹⁵⁰ hommes. Une centaine de bateaux hollandais sont également requis pour la flottille qui doit participer à l'opération¹⁵¹. Malgré l'insistance de Napoléon, Louis avoue ne pouvoir fournir que 10 500 hommes¹⁵², et proteste constamment de sa bonne volonté. D'ailleurs, on peut se demander si cette exigence correspond bien aux besoins pour reprendre le territoire occupé, ou si ce n'est pas plutôt une sorte de test de fidélité que l'on fait passer à la Hollande et à son roi, quand on lit ce qu'écrivit Bessières à Clarke le 19 novembre :

...que voulez-vous faire de moy, mon cher général ? Ne seroit-il pas temps de me donner quelques mois de repos dont j'ai besoin non par idée, caprice ou grimasse, mais parce que je suis sur les dents. Je mène ici depuis que j'y suis une vie de galérien. L'ennemi va partir au 1^{er} bon vent. Vous ne trouverez pas pour un sol de marchandises anglaises, puisque l'évacuation n'a été retardée de quinze jours que pour faciliter les moyens de faire partir les marchandises. J'ai à ce sujet des renseignements positifs, et vous pouvez m'en croire. Il ne s'agit donc plus que de jeter quelques bataillons sur l'autre bord. Ainsi, quel service puis-je rendre et de quelle utilité puis-je être encore ici ? Au nom de dieu débarrassés-moy bien vite de ces Hollandois, ou pour mieux dire débarrassés-les de moy¹⁵³.

La présence des Anglais semble pour le moins éphémère, et, à en croire le maréchal, il n'y aurait presque plus qu'à attendre qu'ils partent d'eux-mêmes. De son côté, Louis ne manque pas de faire remarquer que les maladies vont mener la moitié de ses troupes aux hôpitaux, si on les laisse cantonnées sur les îles de Zélande¹⁵⁴, réputées pour leurs fièvres redoutables. Ce sont les mêmes maladies qui affaiblissent considérablement les Anglais, et contribuent ainsi à ce que la reprise de Flessingue, effective le 25 décembre seulement, se fasse sans trop de peine. Si les défenses franco-hollandaises ont été fortes, l'expédition anglaise n'en a pas moins été médiocrement menée.

¹⁴⁸ Rocquain p. 218 : lettre de Louis à Napoléon du 27 octobre 1809.

¹⁴⁹ *Ibid.* p. 220 : lettre de Napoléon à Clarke du 31 octobre 1809.

¹⁵⁰ *Ibid.* p. 224 : seconde lettre de Louis à Napoléon du 6 novembre 1809.

¹⁵¹ AN, AF IV 1733 d. 26 p. 347 : lettre de Decrès à Louis du 4 octobre 1809. Deux autres lettres du même au même et du même jour (*ibid.* p. 348 et 349) donnent d'autres détails sur la participation exigée de la Hollande (réunion de la flottille, fortification de Sud-Beveland...).

¹⁵² Rocquain p. 224 : seconde lettre de Louis à Napoléon du 6 novembre 1809.

¹⁵³ MAE, Acqu. extra. 113 p. 178.

¹⁵⁴ Rocquain p. 224 : seconde lettre de Louis à Napoléon du 6 novembre 1809.

3. Quels enseignements tirer ?

Tout d'abord, on remarque que Napoléon ne reproche pas à Louis d'avoir pris le commandement. Ce qu'il déplore au premier chef, c'est que la Hollande ait trop peu à opposer aux Anglais. Il le lui fait remarquer dans les trois lettres qu'il lui écrit consécutivement les 12, 13 et 14 août¹⁵⁵, répétant que la Hollande devrait avoir une armée de 40 000 hommes, que Louis devrait lever des gardes nationales, qu'il a mal préparé son pays et que sa tournée au printemps n'a servi à rien, qu'enfin la flottille aurait dû être armée et envoyée à Flessingue. Il n'a pas de mots assez durs pour qualifier la conduite du général Bruce qui a abandonné le fort de Bath sans combattre ; bien que Louis l'ait assuré spontanément : « Je dois tout sacrifier pour réparer ce malheureux événement. Ce misérable est traduit à un conseil de guerre¹⁵⁶ », Napoléon envisage les choses de manière radicale : « Je suppose que vous aurez fait arrêter ce traître de Bruce, qui a si lâchement rendu le fort de Bath, et que vous l'aurez fait passer par les armes¹⁵⁷ », ou encore : « Partez bien du principe qu'il faut que vous fassiez couper la tête au général Bruce ; ce misérable a compromis ma flotte et mon territoire ; je sais qu'il a de fortes alliances en Hollande, mais j'exige cette réparation¹⁵⁸. » Plus tard, il lui fera le reproche d'avoir ramené des troupes hollandaises d'Anvers à Amsterdam alors que le danger n'était pas écarté ; question plus mineure, il pointerà du doigt le fait qu'il soit allé à Aix-la-Chapelle, à un moment où l'on craignait une attaque anglaise¹⁵⁹. Ce à quoi Louis répond par une longue lettre du 6 octobre 1809 (datée par Rocquain du 6 septembre) dans laquelle, se disant profondément blessé, il se défend point par point des accusations de son frère¹⁶⁰.

Pour ce qui est du commandement, Napoléon n'en fait pas le reproche directement à Louis, étant donné qu'il est informé que c'est Clarke qui l'a proposé au roi de Hollande. Dès le 16 août, fâché de cette décision, il écrit à Cambacérès :

On m'assure que le roi de Hollande a reçu de vous une lettre qui lui donne le commandement de mes troupes en sa qualité de connétable. Je puis concevoir que le

¹⁵⁵ *Ibid.* p. 209-211.

¹⁵⁶ *Ibid.* p. 206 : lettre du 5 août.

¹⁵⁷ *Ibid.* p. 210 : lettre à Louis du 12 août.

¹⁵⁸ L. Lecestre, *Lettres inédites...*, t. 1 p. 364 : lettre à Louis du 21 septembre 1809.

¹⁵⁹ *Ibid.* (post-scriptum).

¹⁶⁰ Rocquain p. 213-215.

V. Cohabitation ou coopération ? Armée française et Armée hollandaise en Hollande.

ministre de la guerre ignore nos constitutions ; mais que vous puissiez les ignorer, c'est ce qui m'étonne étrangement. Comment n'avez-vous point senti que moi seul je puis donner le commandement de mes armées et que personne ne peut s'arroger ce droit ? Il me tarde d'apprendre que cette anarchie a eu son heure¹⁶¹.

Clarke se justifie ainsi auprès de l'empereur, le 24 :

La lettre de Votre Majesté datée de Schönbrunn le 18 août m'est parvenue. Il est certain que je n'ai jamais cru que le connétable commandât les troupes françaises partout où elles se trouvaient ; il est également certain que je n'ai jamais mis ni n'ai jamais eu envie de mettre les généraux français sous les ordres des généraux hollandais.

J'ai plus d'estime pour le roi de Hollande que Votre Majesté n'en témoigne. Les opérations sur l'Escaut étaient des opérations mixtes, et j'avois pensé qu'on pouvoit pendant quelques jours et jusqu'à ce que la volonté de Votre Majesté fût connue laisser la direction des opérations militaires au roi votre frère, mais j'ai toujours maintenu le général Rampon dans le commandement des troupes françaises. Ma lettre du 12 me paroît en être la preuve. Le roi a cru que j'accordais plus que je n'accordais, et le brave Rampon a peut-être eu trop de déférence pour le roi. J'attendois le 12 les ordres de Votre Majesté qui devoient terminer tous ces débats ; mais j'avois retenu dans les environs de Berg-op-zoom les troupes hollandaises en attendant que j'envoyasse tous les secours dont je pouvois disposer. Mon but a donc été rempli¹⁶².

Pour lui, il ne s'agissait pas réellement de confier le commandement général à Louis, mais de garder les troupes françaises et hollandaises distinctes, une mauvaise interprétation de ses ordres étant la cause de la prise de commandement totale de Louis. Mais accuser les autres d'avoir mal compris ce qu'on a dit ne constitue jamais une bonne excuse, et Louis sent bien qu'il pourrait reprocher à Clarke de lui avoir proposé ce commandement sans être sûr de l'accord de Napoléon, comme il le lui écrit le 15 septembre, en précisant qu'il ne l'aurait pas pris sans l'invitation du ministre de la Guerre et de l'archichancelier¹⁶³. Pour s'être éloigné sans prendre de dispositions solides, Napoléon a sa part de responsabilité dans cette confusion concernant le commandement. Mais Clarke et Cambacérès n'ont pas non plus été irréprochables, sans oublier le général sénateur Sainte-Suzanne, qui s'est dit capable de commander alors qu'il ne l'était pas. Quant à Louis, il a accepté cette fonction sans penser que cela pourrait froisser l'empereur, faisant trop confiance aux ministres de ce dernier. Au moins sait-on que, dès le début, il ne souhaitait pas assurer ce commandement. La responsabilité est donc largement partagée.

¹⁶¹ *Correspondance de Napoléon...* t. XIX, n° 15564 ; Rocquain p. 214-215 (note).

¹⁶² MAE, Acqu. extra. 113 p. 9.

¹⁶³ *Ibid.* p. 123.

L'estime que Clarke dit porter à Louis n'est pas récompensée. Ayant dû transmettre à Louis les griefs de Napoléon à propos de l'effort militaire exigé de la Hollande¹⁶⁴ (que l'empereur adressera lui-même finalement avec sa lettre du 21 septembre puis avec celle du 22 octobre¹⁶⁵), il reçoit en réponse la lettre du 15 septembre citée ci-dessus (p. 201). Louis y explique qu'il ne devrait pas traiter cette affaire avec lui mais avec Napoléon. Il se défend tout de même en développant en particulier l'idée que l'on se base sur un mauvais calcul pour exiger de la Hollande plus de troupes : celle-ci doit 16 000 hommes d'après les traités¹⁶⁶, et elle en a déjà fourni 20 000 pour l'Allemagne et 3 000 pour l'Espagne¹⁶⁷. Il se permet ainsi cette réflexion, qui est en même temps un plaidoyer *pro domo* :

Je vois que les hommes qui réfléchissent en France sur les intérêts des puissances, s'exagèrent souvent leurs ressources, et ne prennent pas la peine de calculer les charges et les pertes continuelles que tant d'années malheureuses ont fait éprouver sans qu'il y ait eu moyen de les réparer : je crois pourtant avoir fait, pour le bien général, tout ce qu'il était humainement possible de faire, et c'est à ma conscience et à mon peuple qu'il me suffit de rendre un compte détaillé de ma conduite, comme je suis assuré que mon frère ne doute pas et ne peut douter de mes sentimens pour lui, et je crois au contraire que si je me conduisais autrement je ne mériterais pas son estime.

Adieu, Monsieur le comte d'Hunebourg, j'espère que vous m'expliquerez le but de cette lettre, car je ne le comprends pas¹⁶⁸.

C'est que les reproches adressés à Louis par l'empereur et relayés par Clarke dépassent largement le cadre des questions militaires et des événements d'août-septembre 1809. À partir de ses critiques délivrées au roi de Hollande concernant la réaction à l'attaque anglaise, Napoléon développe la thèse de l'impossibilité pour la Hollande de rester indépendante dans ces conditions. Pourtant, la gravité de l'attaque anglaise, même si personne ne l'a prise avec légèreté, a bien vite été relativisée. Ainsi, dès le 11 août, Cambacérès écrit à Napoléon : « Sur les côtes, la situation des choses est toujours la même. En général, on regarde que les Anglais ont manqué leur coup ; aussi les Parisiens n'ont-ils

¹⁶⁴ Rocquain p. 212 : lettre de Napoléon à Clarke du 4 septembre 1809 ; AN, AF IV 1733 d. 26 p. 330 : lettre de Clarke à Louis du 11 septembre 1809. Le ministre reprend largement dans sa lettre les propos de celle de l'empereur.

¹⁶⁵ AN, 400 AP 25 p. 38 (cf. annexe I A 3).

¹⁶⁶ La convention de 1803 porte bien ce nombre, mais sans préciser s'il s'agit de troupes en plus de l'Armée batave régulière.

¹⁶⁷ En fait, au 1^{er} septembre, il ne reste que 2 268 hommes en Espagne. Le reste des troupes hollandaises se monte à 27 127 hommes dont 23 947 présent sous les armes : AN, AF IV 1770 p. 23.

¹⁶⁸ MAE, Acqu. extra. 113 p. 123.

témoigné aucune inquiétude. V. M. a pu voir que le cours des effets publics n'avait pas fléchi depuis la nouvelle du débarquement¹⁶⁹. » De même le 13 : « Il paraît que Votre Majesté ne craint ni pour Flessingue, ni pour son escadre. La disposition qu'elle avait prescrite relativement à l'île de Walcheren nous était venue dans la pensée : et à l'égard de la flotte nous avons sçu de bonne heure que l'amiral Missiessy l'avait fait remonter jusqu'à Anvers¹⁷⁰. » D'après Étienne Taillemite, parlant de cet amiral, les défenses sur l'Escaut ont bien tenu à l'écart la flotte anglaise¹⁷¹. De manière générale, la disproportion qui existe entre la gravité des faits et les reproches très violents de Napoléon à son frère, l'absence totale de parole positive pour Louis (encouragements, expression de satisfaction, de contentement, voire félicitations), et la manière de présenter les choses qui revient à mettre tous les torts sur le compte du roi de Hollande, accrédite largement l'hypothèse que le débarquement anglais constitue un excellent prétexte pour remettre en cause la légitimité de Louis et l'existence de la Hollande en tant que nation indépendante.

On constate d'ailleurs que les mémorialistes et les historiens n'ont généralement pas rendu justice à Louis lorsqu'ils ont abordé ce qu'on appelle communément « Walcheren ». Dans le *Mémorial de Sainte-Hélène*, Napoléon, si Las Cases a bien transcrit ses paroles, ne parle pas du tout du rôle de Louis et minimise l'événement : « Le cabinet anglais, qui n'avait pas su ou voulu aider l'Autriche quand elle luttait encore, se hâta, aussitôt qu'il la vit abattue, d'effectuer, avant le retour des troupes françaises, son expédition contre le port d'Anvers, dont la destruction lui tenait si fort à cœur : il la manqua par impéritie¹⁷² ». Mais, dans un texte dicté à Montholon en 1820, il rend hommage à Louis, à son dévouement et à sa réaction énergique, avouant à demi-mots que les mauvaises dispositions dans lesquelles il était alors vis-à-vis de son frère avaient fait que le comportement de celui-ci constituait plutôt une bonne surprise¹⁷³. Fouché, dans ses mémoires (peu intéressants et probablement pas authentiques), n'évoque pas du tout le rôle de Louis lors de l'événement¹⁷⁴. Jean Tulard, dans sa biographie de ce personnage, ne l'évoque pas non plus, insistant sur les gardes nationales

¹⁶⁹ J. Tulard, *Cambacérés, lettres inédites à Napoléon...*, p. 712.

¹⁷⁰ *Ibid.* p. 713-714.

¹⁷¹ É. Taillemite, « Missiessy », dans J. Tulard (dir.), *Dictionnaire Napoléon...* vol. 2, p. 317 col. 2.

¹⁷² E. de Las Cases, *Mémorial de Sainte-Hélène*, vol. 1 p. 1030.

¹⁷³ Nada Tomiche, *Napoléon, textes inédits et variantes*, Genève-Lille, Droz, 1955, p. 77-78.

¹⁷⁴ Joseph Fouché, *Mémoires complets et authentiques de Joseph Fouché, duc d'Otrante, ministre de la Police générale*, Paris, Bonnot, 1967, p. 219-221.

et les désaccords avec Clarke¹⁷⁵. Cambacérès, quant à lui, explique avec un souci d'exactitude les événements, et se montre juste avec Louis ; mais il s'occupe plutôt, c'est normal, de raconter les événements qui ont lieu à Paris, et de régler ses comptes avec Fouché¹⁷⁶. Pour Thiers¹⁷⁷, Napoléon a prévu l'expédition des Anglais, et, convaincu qu'ils en souffriraient le plus, a laissé des forces suffisantes pour les accueillir. D'abord sûr de lui, il prend un peu peur, et blâme pour cette raison les ministres pour leur prudence. Quant à Louis, il est accablé par l'historien des mêmes reproches que ceux de Napoléon, et pour ce qui est de sa prise de commandement, Thiers ne peut être qualifié de rigoureux : « Sur la plus simple insinuation que contenait la lettre du ministre Clarke, il prit le commandement général, et se livrant à son imagination fort vive, il proposa des mesures qui auraient prématurément bouleversé le pays, et causé beaucoup de tort à l'établissement d'Anvers¹⁷⁸. » Le général Van Hogendorp est beaucoup plus sévère et porte dans ses mémoires une accusation grave, mais sans donner de preuves réelles :

Le roi Louis n'avoit fait que de foibles efforts pour repousser cette attaque, et même sa conduite fut si équivoque, que bien des gens crurent qu'il n'auroit pas été éloigné de saisir cette occasion pour s'arranger avec les Anglois, s'unir à eux contre son frère et se rendre indépendant de lui, à ce qu'il s'imaginait. Au moins le général Tarayre, qui commandoit ses gardes, doit avoir eu de fortes raisons de le soupçonner, puisqu'il écrivit au roi une lettre dans laquelle il le prioit de vouloir le dégager de ses serments si les armes hollandaises se tounoient contre la France, ajoutant que, pour lui, il étoit décidé à ne jamais se servir de son épée contre sa patrie. Le roi lui envoya sur le champ sa démission, sans lui conserver ni pension ni rang. Si l'expédition anglaise eût réussi contre Anvers, et que la guerre sur le Danube eût traîné en longueur, je ne sais si le roi Louis n'eût pas joué le même rôle qu'on a vu depuis prendre à Murat¹⁷⁹.

Pour ce qui est de Tarayre, nous n'avons pas retrouvé la lettre en question¹⁸⁰. Il est très peu probable que les choses se soient passées comme le raconte Hogendorp, car ce n'est que le 30 janvier 1810 que le général démissionne du service de la Hollande¹⁸¹. Sa dernière lettre au roi, dans les archives du Cabinet, est du 13 octobre 1809, alors que l'échec des Anglais est

¹⁷⁵ J. Tulard, *Joseph Fouché...* p. 235-241.

¹⁷⁶ Jean-Jacques Régis de Cambacérès, *Mémoires inédits : éclaircissements publiés par Cambacérès sur les principaux événements de sa vie politique*, éd. Laurence Châtel de Brancion, Paris, 1999, vol. 2 p. 279-290.

¹⁷⁷ Adolphe Thiers, *Histoire du Consulat et de l'Empire*, t. 11, 1851, p. 218-224.

¹⁷⁸ *Ibid.* p. 219.

¹⁷⁹ D. Van Hogendorp, *Mémoires...*, p. 248.

¹⁸⁰ AN, AF IV 1726 p. 316-336 ; AF IV 1729 d. 2 p. 82-91.

¹⁸¹ G. Six, *Dictionnaire biographique des généraux...*, vol. 2 p. 485.

consommé, et Tarayre fait alors son service normalement¹⁸². En revanche, il n'est pas exclu que Hogendorp confonde le moment du débarquement anglais avec celui de l'occupation du sud du royaume par l'armée française (cf. *infra*). À l'opposé, Labarre de Raillicourt, dans sa biographie de Louis Bonaparte, défend exagérément la conduite du roi de Hollande, allant jusqu'à écrire à propos de la réaction énergique du roi à l'attaque anglaise : « Louis a réussi ce tour de force, unique peut-être dans les annales impériales, de placer la Hollande, minuscule nation, à la tête de l'Empire¹⁸³. » ! Seuls Félix Rocquain¹⁸⁴ et André Duboscq¹⁸⁵ font preuve d'impartialité, le second s'appuyant d'ailleurs sur de nombreux documents. Quant au roi de Hollande, il s'attribue dans ses mémoires un beau rôle, mais sans exagérer. Son propos est plutôt de décrire les opérations qu'il a conduites. Il insiste surtout sur les sacrifices qu'il fait faire à son pays pour protéger Anvers ; il juge sévèrement la reddition du général Bruce, mais justifie la peine réduite qui lui sera infligée ; et, concernant Monnet, il ne manque pas de décrire les conditions de sa capitulation et sa mise en cause par un conseil d'enquête français¹⁸⁶. Pour ce qui est du commandement en chef, Louis écrit qu'« il n'avait pas voulu prendre le commandement des troupes françaises sans le consentement de l'empereur. Mais, sur l'invitation réitérée de l'archichancelier Cambacérès et du ministre de la guerre de France, il accepta enfin¹⁸⁷. » Nous avons déjà vu que c'est bien ce que Clarke lui a écrit ; quant aux lettres de Cambacérès à Louis, elles sont absentes des archives du cabinet du roi de Hollande. Enfin, Louis n'est pas profondément vexé, toujours selon lui-même, de laisser le commandement au maréchal Bernadotte : « [Le roi] fut très fâché alors de s'être laissé aller au premier mouvement de zèle, et de s'être mis dans le cas de recevoir ce désagrément de la part de la France¹⁸⁸. » Du côté des historiens contemporains, le rôle de Louis est peu abordé. Owen Connelly évoque rapidement l'affaire, s'en tenant au fait que Louis a peu de moyens militaires à opposer. D'après cet auteur, qui ne cite pas ses sources, le roi de Hollande est mécontent d'être remplacé par Bernadotte, ce avec quoi nous ne saurions être d'accord. Il fait également de Walcheren le début des difficultés insurmontables pour

¹⁸² AN, AF IV 1726 p. 336.

¹⁸³ D. Labarre de Raillicourt, *Louis Bonaparte...*, p. 295.

¹⁸⁴ Rocquain p. LXXXIII-LXXXVII.

¹⁸⁵ « L'affaire de Walcheren : le rôle de Louis Bonaparte d'après sa correspondance », dans *La nouvelle revue*, Paris, 1909, n° 9, p. 443-458 et n° 10, p. 65-78.

¹⁸⁶ L. Bonaparte, *Documens historiques...*, t. 3 p. 125-137.

¹⁸⁷ *Ibid.* p. 132.

¹⁸⁸ *Ibid.* p. 133.

Louis, qui déboucheront sur la fin de son règne¹⁸⁹. André Palluel-Guillard est lui aussi très rapide, dans *Histoire et dictionnaire du Consulat et de l'Empire*, où Louis n'est même pas mentionné, et où l'échec des Anglais est attribué avant tout à leur incompetence¹⁹⁰. Mêmes raccourcis et même méconnaissance du rôle du roi de Hollande, par le même auteur, dans le *Dictionnaire Napoléon*¹⁹¹. Les meilleures pages sur cet épisode se trouvent probablement d'une part chez Thierry Lentz, qui rend bien compte de la complexité de l'affaire, de son déroulement et des rôles joués par les différents acteurs, en particulier les ministres français, Decrès, Clarke, Cambacérès et Fouché. Mais là encore, Louis est très peu évoqué, et de manière discutable¹⁹². Et d'autre part chez Jacques-Olivier Boudon, qui cependant n'évoque pas du tout le roi de Hollande¹⁹³. En général, le rôle de Louis dans cet épisode de l'Histoire de l'Empire est relativement peu développé, alors que de très nombreux documents et de multiples points de vue permettent de s'en faire une idée, plus précise encore que celle que nous présentons ici, et alors que nous avons vu que les torts des différents acteurs du côté français comme du côté hollandais sont largement partagés.

D. L' « invasion » française de 1810.

Le terme simple d'invasion, utilisé sans précaution, ne conviendrait pas pour dépeindre la situation dont il est question ici. Mais lorsqu'une armée prend possession d'un territoire d'un autre pays contre la volonté des dirigeants de ce pays, on n'est pas loin de pouvoir utiliser ce terme. C'est ce qui se passe à partir de janvier 1810 : la France prend possession d'une partie de la Hollande, grâce à son armée mais sans vraiment employer la force. Les deux pays sont et restent alliés, même dans cette circonstance particulière où ce statut n'est pas sans être porteur d'ambiguïtés. D'où l'emploi des guillemets.

¹⁸⁹ O. Connelly, *Napoleon's satellite kingdoms...*, p. 167-169.

¹⁹⁰ *Histoire et dictionnaire du Consulat et de l'Empire*, p. 140.

¹⁹¹ André Palluel-Guillard, « Hollande » dans J. Tulard (dir.), *Dictionnaire Napoléon*, vol. 1 p. 959-965, à la p. 962 col. 1. Le même auteur écrit la même chose et avec les mêmes phrases dans : « Les Pays-Bas face à l'impérialisme français », dans *L'Europe au temps de Napoléon*, dir. Jean Tulard, Horvath, 1989, p. 249-264, aux p. 259-260.

¹⁹² T. Lentz, *Napoléon et la conquête de l'Europe...* p. 473-477.

¹⁹³ Jacques-Olivier Boudon, *Histoire du Consulat et de l'Empire (1799-1815)*, Paris, 2000, 511 p., aux p. 307-310 ; id., *La France et l'Europe de Napoléon*, Paris, 2006, 343 p., aux p. 241-242.

1. La première vague : décembre 1809-février 1810.

Depuis la lettre de Napoléon à Louis du 21 décembre précédent¹⁹⁴, l'indépendance de la Hollande est très clairement remise en cause. Mais l'empereur a laissé à son frère la possibilité de la sauvegarder si celui-ci se plie à un certain nombre d'exigences, à propos desquelles il est invité à négocier avec le ministre des Relations extérieures Champagny.

Après la reconquête de Flessingue le 25 décembre, s'opère une reprise en main de l'île de Walcheren. Or Bessières a l'ordre de prendre possession de toute l'île, qui est pourtant territoire hollandais à l'exception de Flessingue et son rayon (cf. p. 186-187). Celui-ci rend compte à Clarke que cela a été bien fait¹⁹⁵. Mais ce n'est pas sans poser des problèmes avec la population locale, notamment la régence (gouvernement municipal) de Middelbourg, qui n'accepte pas d'emblée cette violation de souveraineté, les autorités hollandaises ayant envoyé pour reprendre possession de Walcheren un commissaire, Baert, qui est contesté par la nouvelle autorité française incarnée par le commandant en chef sur l'île, le général Gilly. Finalement, la Hollande abandonne la partie. Nous sommes alors fin décembre-début janvier¹⁹⁶. Pour Napoléon, il est clair qu'il s'agit purement et simplement d'annexer l'île de Walcheren, discrètement. Il écrit ainsi à Gaudin, son ministre des Finances, le 3 janvier 1810 : « J'ai réuni l'île de Walcheren à la France. Envoyez des commissaires pour percevoir les contributions ; donnez des instructions aux préfets et à qui de droit. Il faut faire cela sans imprimer rien et sans éclat¹⁹⁷. » La question de la cession avait déjà été abordée par Louis dans une lettre à Napoléon à la mi-décembre¹⁹⁸, mais aucune suite n'avait été donnée, et il n'a pas été consulté, du moins officiellement, pour la prise en main forcée qui s'effectue à la fin du mois.

Puis Bessières est remplacé par Oudinot, d'après un ordre de l'empereur du 5 janvier, comme il en est informé par Clarke le 8¹⁹⁹. Le nouveau commandant en chef dans la région part avec des ordres précis, que le ministre de la Guerre explique clairement dans un rapport à Napoléon du 12 : « Sire, j'ai l'honneur de rendre compte à Votre Majesté qu'en exécution de

¹⁹⁴ Rocquain p. 228-232.

¹⁹⁵ AN, AF IV 1603 plaquette 1 p. 32 : lettre du 28 décembre 1809.

¹⁹⁶ *Ibid.* p. 18, 19, 23, 29 et 37.

¹⁹⁷ Rocquain p. 233.

¹⁹⁸ *Ibid.* p. 228 : lettre du 17 décembre 1809.

¹⁹⁹ AN, AF IV 1603 plaquette 1 p. 28.

son ordre en date du 11 de ce mois, j'ai adressé à Mr le maréchal duc de Reggio²⁰⁰, commandant en chef l'Armée du Nord, l'ordre de prendre de suite possession de Bergopzoom et de Bréda²⁰¹. » Pour une étude en détail de ce mouvement et des suivants, on se reportera en particulier aux papiers du général Clarke (MAE, Acqu. extra. 115) et, dans les archives de la Secrétairerie d'État impériale, aux papiers concernant l'Armée du Nord, devenue Corps d'observation du Brabant par un décret du 20 janvier 1810 (AN, AF IV 1603). Oudinot, qui est à Anvers, n'envoie que deux détachements de 100 hommes, dirigés par le général Maison pour Berg-op-Zoom et par l'adjudant-commandant Grundler pour Breda²⁰². Mais il ne tarde pas à informer le ministre de la Guerre que les commandants hollandais, les généraux Mellet et Anting, ont refusé de livrer ces places, semblant avoir des ordres de Louis dans ce sens²⁰³. Par les pièces jointes à sa lettre²⁰⁴, il apparaît que Mellet, commandant Berg-op-Zoom, a un ordre précis (ne pas remettre la ville sans autorisation du roi), et refuse de laisser entrer Maison et ses soldats, alors qu'Anting, n'ayant pas d'instruction, refuse de remettre le commandement, en attendant une réponse de Louis, mais reçoit bien les troupes françaises. Dans les deux cas, les Français sont cependant en infériorité numérique, puisqu'il y a des garnisons de 300 hommes à Berg-op-Zoom et 200 cuirassiers (de la Garde royale) à Breda. Pour ce qui est d'un ordre de Louis pour prévenir ce genre d'événement, nous ne l'avons pas retrouvé, mais il est fort probable qu'il ait existé, la résistance simultanée de deux places pouvant difficilement s'expliquer autrement. Cela montre que le roi de Hollande se méfiait de ce que Napoléon pouvait exiger de la Hollande en profitant de l'absence de son souverain. Effectivement, Louis n'a pas été mis exactement au courant de cette décision de l'empereur, comme il le lui écrit le 18 janvier, une fois mis au courant de l'affaire par Oudinot :

Par la lettre ci-jointe, V. M. verra que ce n'est pas une garnison que le duc de Reggio envoie à Breda et Berg-op-Zoom, mais qu'il veut en prendre possession, ce qui n'est point conforme à ce que V. M. a bien voulu me dire hier au soir. J'ai donné l'ordre aux deux gouverneurs de recevoir et d'accueillir les troupes envoyées d'Anvers, mais je prie V. M.

²⁰⁰ Il s'agit d'Oudinot.

²⁰¹ AN, AF IV 1603 plaquette 1 p. 48.

²⁰² MAE, Acqu. extra. 115 fol. 85 : lettre d'Oudinot à Clarke du 14 janvier.

²⁰³ *Ibid.* fol. 92 : lettre d'Oudinot à Clarke du 16 janvier.

²⁰⁴ *Ibid.* fol. 90-94.

v. Cohabitation ou coopération ? Armée française et Armée hollandaise en Hollande.

d'ordonner qu'on ne prenne point possession d'aucune partie du territoire du royaume, avant qu'il y ait des arrangements, d'une manière aussi illégale²⁰⁵.

Il ne fait pas preuve, cependant de mauvaise volonté, et tente de désamorcer le conflit en donnant l'ordre de recevoir les troupes françaises. Or, pour Napoléon, le refus des deux gouverneurs de laisser prendre possession est un acte très grave. Il se montre d'une extrême sensibilité, voire susceptibilité, à ce sujet, comme l'illustrent ses propos à Clarke le même jour :

Rendez-vous chez le roi pour lui faire connaître que, s'il ne remédie pas à l'affront qui a été fait à mes troupes, je les ferai marcher sur Amsterdam, et que je déclarerai la réunion de la Hollande à la France. Vous lui direz que mes troupes venaient occuper militairement ces places, et que je suis le maître de les faire entrer dans Berg-op-Zoom et Bréda, qui ont toujours été dans les mains de mes armées ; que c'est à lui à prescrire des mesures, sans quoi il sera reponsable du sang qui coulera²⁰⁶.

Toujours le même jour, il blâme également Oudinot pour avoir envoyé si peu de troupes, alors qu'avec 4 ou 5 000 hommes et la menace d'assiéger les villes, les commandants hollandais n'auraient pas résisté. Il lui ordonne aussi de prendre possession militaire des deux places et de concentrer des troupes pour se tenir prêt à marcher sur Amsterdam²⁰⁷. Il s'agit donc pour Napoléon de profiter du pouvoir d'Oudinot en tant que commandant en chef de l'Armée du Nord ayant en charge la défense éventuelle du territoire hollandais, pour neutraliser tout de suite les deux places fortes qui pourraient le mieux permettre aux Hollandais de résister, s'ils en avaient l'intention. Sa fureur s'explique ainsi en partie par le fait que, dans ce qui touche le commandement militaire, un pays allié n'est pas censé désobéir aux ordres d'un général français, et donc de Napoléon. Mais du côté hollandais on n'est pas naïf, et la menace d'une annexion planant sur la Hollande et *a fortiori* sur ses territoires au contact de la France, on sent bien, Louis en premier, que cette occupation militaire n'est pas anodine. C'est pourquoi le roi résiste encore, avec le peu de moyens qu'il possède, en donnant l'ordre aux commandants des deux places de recevoir les troupes françaises, mais aussi de bien préciser aux autorités civiles qu'il ne s'agit que d'un cantonnement et pas d'une prise de possession. En outre, les officiers et les troupes hollandais ne doivent pas quitter la ville sans autorisation du roi ou du ministre de la Guerre

²⁰⁵ Rocquain p. 236.

²⁰⁶ *Ibid.* p. 237.

²⁰⁷ AN, AF IV 1603 plaquette 2 p. 62 : lettre de Clarke à Oudinot du 18 janvier.

de Hollande²⁰⁸. Napoléon, qui réussit à se procurer une copie de cet ordre, fait écrire à Louis par le général Clarke :

Monsieur le duc de Feltre,

Je vous envoie la copie d'un ordre du roi de Hollande. Faites-lui connaître que tout cela ne vaut rien ; qu'il faut qu'il envoie l'ordre qu'on obéisse sans réserve au duc de Reggio, et que je ne veux point de transactions. Communiquez-lui le décret que j'ai pris pour organiser l'armée de Brabant et mettre tout le pays entre la Meuse et l'Escaut sous les ordres du duc de Reggio²⁰⁹. Sur ce je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte garde.

Nap[oléon]²¹⁰

Berg-op-Zoom et Breda sont donc occupées par des troupes françaises, qu'Oudinot a renforcées, et il en est pris possession, malgré les difficultés que redoute le maréchal²¹¹, informé par le général Maison que les officiers hollandais dans cette première place font de l'humeur et que la prise de possession risque d'être mal accueillie²¹².

Le 27 janvier, Napoléon donne des ordres à Clarke pour rendre totale la mainmise française sur le sud du royaume :

Vous devez donner ordre au duc de Reggio de faire une proclamation pour faire connaître qu'il prend possession militaire des pays situés entre la Meuse et l'Escaut ; que les troupes hollandaises, comme les troupes françaises, ne doivent obéir qu'à ses ordres ; que telle est ma volonté. Vous lui manderez qu'il doit faire parler très haut aux militaires hollandais et savoir ce qu'ils veulent faire. Il mettra les places en état de siège, ce qui fera cesser l'action des autorités civiles [...].

Vous ferez connaître secrètement au maréchal Oudinot que mon intention est en réalité de faire prendre possession militaire et, après, possession civile ; mais que l'on ne doit pas prendre possession civile avant mon ordre ; que j'ai irrévocablement arrêté dans ma pensée la réunion du pays entre la Meuse et l'Escaut ; mais que, jusqu'à cette heure, il doit se borner à prendre possession militaire, entière et absolue [...].

Vous ajouterez, dans vos instructions au maréchal Oudinot, qu'il fasse mettre garnison dans les places où il doit y en avoir ; qu'il signifie aux généraux hollandais qu'ils font partie de mon armée ; qu'il place les troupes hollandaises dans des endroits où elles ne puissent pas nuire ; qu'il veille à ce qu'elles ne passent pas en Hollande, et qu'au moindre soupçon il

²⁰⁸ MAE, Acqu. extra. 115 fol. 112 : copie de la lettre de Louis à Mellet du 18 janvier.

²⁰⁹ Il s'agit du décret du 20 janvier transformant l'Armée du Nord en Corps d'observation du Brabant, et mettant notamment toutes les troupes entre la Meuse, l'Océan et l'Escaut, sous les ordres du maréchal Oudinot, et toutes les places de cette région en état de siège : AN, AF IV 1733 d. 26 p. 336.

²¹⁰ MAE, Acqu. extra. 115 fol. 116 : lettre de Napoléon à Clarke du 27 janvier 1810.

²¹¹ AN, AF IV 1603 plaquette 2 p. 84 et 85 : proclamation d'Oudinot et lettre d'Oudinot à Clarke, 28 janvier.

²¹² MAE, Acqu. extra. 115 fol. 109 : lettre du 23 janvier.

V. Cohabitation ou coopération ? Armée française et Armée hollandaise en Hollande.

les désarme. Cette notification sera faite aux maréchaux hollandais, qu'il appellera à son quartier général²¹³.

Napoléon est extrêmement méfiant envers l'Armée hollandaise, et, comme on le constate, prend toutes les mesures pour éviter une éventuelle rébellion face à ce qu'il est convenu d'appeler une violation de territoire. Ces ordres sont transmis à Oudinot dès le lendemain²¹⁴. Quant à Louis, il est mis devant le fait accompli au beau milieu des négociations. Clarke a ainsi beau jeu de lui écrire, le 28 janvier, s'abritant derrière la prétendue nécessité de protéger les frontières du Nord pour justifier la mise sous les ordres d'Oudinot de tout le pays entre Meuse et Escaut : « Il est impossible que Votre Majesté n'aperçoive pas que le premier coup de fusil qui sera tiré sera le signal de la réunion à la France de la Hollande et la perte de ses privilèges²¹⁵. » Le roi de Hollande réplique bien que, n'étant informé de rien, il ne peut être tenu responsable des incidents qui pourraient arriver, et que les troupes hollandaises peuvent coopérer avec le commandement français mais pas lui obéir sans l'autorisation de leur gouvernement. Mais Louis a un temps de retard sur les décisions de l'empereur et se trouve quasiment tenu à l'écart de cette affaire. Au reste, la domination française, bien qu'autoritaire, s'installe sans heurts majeurs au cours du mois de février²¹⁶. Oudinot reste bien attentif à l'attitude des chefs de l'Armée hollandaise, mais a peu de motifs d'inquiétude, dont l'un provient de Dumonceau²¹⁷, mais on en reste pour ce dernier à des soupçons qui ne se vérifient pas. Enfin, pendant cette période comme pendant la suivante, la personnalité plutôt douce et accommodante d'Oudinot, reconnue partout et par tout le monde, joue en faveur du caractère apaisé de cette prise de possession militaire.

La seule velléité de résistance vient du ministre de la Guerre, Kraijenhoff, qui envisage de fortifier Amsterdam pour empêcher les Français d'y entrer. Mais nous sommes alors en février, et les troupes françaises restent au sud du Rhin et de la Meuse. L'ambassadeur de France La Rochefoucauld ayant rapporté l'affaire²¹⁸, Kraijenjoff, qui ne bénéficiait de toute façon pas du soutien de tout le conseil des ministres, est renvoyé par Louis à la demande de

²¹³ Rocquain p. 239-240.

²¹⁴ MAE, Acqu. extra. 115 fol. 120 : lettre de Clarke à Oudinot du 28 janvier.

²¹⁵ AN, AF IV 1733 d. 26 p. 335.

²¹⁶ Oudinot en donne le détail à Clarke et Clarke à Napoléon en particulier en AN, AF IV 1603 plaquette 3 p. 118, 119, 124 et 149.

²¹⁷ *Ibid.* p. 188 : lettre d'Oudinot à Clarke du 1^{er} mars 1810. Son attitude est jugée très bonne dans une lettre de Clarke à Napoléon du 29 mai suivant : *Ibid.* plaquette 5 p. 239.

²¹⁸ MAE, CP Hollande 614 p. 69 et 87 : lettres à Champagny des 19 février et 1^{er} mars.

la France, et remplacé par un homme beaucoup plus modéré, Cambier. Il semble s'agir ici d'un cas isolé, car l'Armée en général reste calme. Au retour de Louis en Hollande, début avril, Dumonceau lui écrit ainsi que cette dernière a connu de l'inquiétude, mais est restée fidèle à son roi, qui a cherché à apaiser les choses ; parlant vraisemblablement de la volonté de résistance de Kraijenhoff, il ajoute qu'il s'est passé des choses « que nous tâchons d'oublier²¹⁹ ».

2. La deuxième vague : avril-juin 1810.

Le traité du 16 mars 1810 entre la France et la Hollande porte des dispositions au sujet des forces armées. L'article 2 stipule : « Un corps de troupes de 18 000 hommes, dont 3 000 de cavalerie, et composé de 6 000 Français et de 12 000 Hollandais, sera placé à toutes les embouchures des rivières avec des employés des douanes françaises, pour veiller à l'exécution de l'article précédent²²⁰. » Et l'article 3 précise : « Ces troupes seront entretenues, nourries et habillées par le gouvernement hollandais²²¹. » Louis a essayé d'obtenir que les troupes françaises ne soient pas du tout à la charge de la Hollande²²², mais Napoléon ne l'a pas accordé, acceptant toutefois, pour faire avancer les négociations, que leur nombre soit relativement réduit²²³. Le quartier général de ces troupes est d'abord fixé en position centrale, à Utrecht, avec l'accord de Louis²²⁴, et c'est toujours Oudinot qui le commande. Les troupes françaises se mettent en marche le 18 avril pour entrer en Hollande²²⁵, dont le territoire est restreint au nord de la partie du Rhin appelée *Waal* qui débouche dans la mer près de Dordrecht et de Rotterdam, et non, plus au nord, le « Vieux Rhin » (*Oude Rijn*), qui se sépare à Nimègue et rejoint la Mer du Nord au niveau de Leyde en passant par Utrecht (cf. carte, annexe III).

L'occupation du territoire hollandais, prévue donc par le traité, pose deux principaux problèmes à Louis. D'une part, la Hollande est exsangue financièrement, et l'entretien des

²¹⁹ AN, AF IV 1738 d. 3 p. 122 : lettre de Dumonceau à Louis du 11 avril 1810.

²²⁰ L'article 1 concerne l'interdiction de « tout commerce quelconque » avec l'Angleterre.

²²¹ M. Kerautret, *Les grands traités de l'Empire...*, p. 498.

²²² Rocquain p. 253 : lettre de Louis à Champagny du 20 février 1810.

²²³ *Ibid.* p. 254 : lettre de Napoléon à Champagny du 22 février.

²²⁴ AN, 400 AP 34 p. 23 : lettre de Louis à Oudinot du 18 avril. Clarke a permis cet accord : AN, AF IV 1733 d. 26 p. 340 : lettre de Clarke à Louis du 28 avril.

²²⁵ MAE, CP Hollande 614 p. 150 : lettre de La Rochefoucauld à Champagny du 16 avril 1810.

troupes françaises ne se fait pas sans retard, comme s'en excuse le roi auprès du duc de Reggio²²⁶. Les conventions antérieures avec la France restent en vigueur, et la Hollande est aussi chargée de payer ces soldats, ce qui n'est pas stipulé dans le traité ; en outre, Louis proteste car le contingent français dépasse les 6 000 hommes prévus²²⁷. Et pour ce qui est du contingent hollandais, il n'est que de 9 à 10 000 hommes, mais cela fait 12 000 fournis par ce pays si l'on compte les troupes qu'il a en Espagne, se défend le roi auprès d'Oudinot²²⁸. D'autre part, Louis proteste contre le fait que les troupes françaises, qui sont censées surveiller les côtes, soient envoyées dans l'intérieur. D'après Clarke, cela permet de mieux répartir les troupes et de soulager les habitants, chez qui elles logent²²⁹. Mais il est évident que l'objectif est aussi de mieux lutter contre la contrebande et de préparer l'annexion presque certaine de la Hollande. Enfin, prenant pour prétexte une insulte faite à Haarlem à une patrouille de cavalerie française, à laquelle la garde de la ville aurait refusé l'entrée en menaçant de lui tirer dessus²³⁰, Napoléon donne le 24 juin des ordres à son ministre de la Guerre pour achever la prise en main de la Hollande par l'armée française :

Vous donnerez les instructions suivantes au duc de Reggio. Aussitôt qu'il aura réuni assez de troupes à Utrecht pour marcher sur Amsterdam, il écrira à mon chargé d'affaires²³¹ que les troupes françaises ont été insultées ; qu'on leur a fermé les portes de Haarlem ; qu'il demande réparation de cette offense ; que les aigles françaises peuvent aller dans tous les pays alliés ou amis ; que, depuis quinze ans, constamment les troupes françaises ont été dans toutes les parties de la Hollande ; que le traité ne fait exception d'aucun point ; que c'est donc un outrage gratuit que la Hollande a fait aux troupes françaises, que l'empereur y a été très sensible et a ordonné que de nouvelles forces entrassent en Hollande [...].

Le duc de Reggio s'arrangera pour être devant Amsterdam deux jours après l'envoi de cette lettre. [...] Vous ajouterez au duc de Reggio qu'il n'y a qu'un moyen pour prévenir tout embarras, c'est que la ville d'Amsterdam reçoive en triomphe mes troupes et leur donne une fête qui fasse disparaître toute acrimonie ; car, dans aucun pays, je ne souffrirai qu'on ait l'air de repousser et d'insulter les troupes françaises²³².

Aussi indigné que puisse être l'empereur, on ne peut sérieusement supposer que cet incident soit la seule cause de ce resserrement de l'étreinte française. C'est au contraire le prétexte

²²⁶ AN, 400 AP 34 p. 22 : lettre du 17 avril.

²²⁷ AN, AF IV 1826 registre 5 fol. 6 : lettre de Louis à Clarke du 1^{er} mai.

²²⁸ AN, 400 AP 34 p. 22 : lettre du 17 avril.

²²⁹ AN, AF IV 1733 d. 26 p. 340 : lettre de Clarke à Louis du 28 avril 1810.

²³⁰ MAE, CP Hollande 615 p. 7 : lettre de Sérurier à Champagny du 3 juin.

²³¹ Il s'agit de Sérurier, qui supplée La Rochefoucauld, rappelé.

²³² Rocquain p. 281-282 .

rêvé. On peut d'ailleurs souligner le calme et la résignation qui accompagnent l'arrivée des troupes françaises. Oudinot, dans une lettre du 27 juin à Clarke, écrit qu'il prépare ses hommes à marcher sur Amsterdam, et qu'il s'attend au pire à une résistance passive de ses habitants²³³. Louis, quant à lui, voit dans cette ultime prise de possession qui ne dit pas son nom, un fort recul de son autorité. Il en écrit même à Oudinot, le 30 juin : « Mon gouvernement est dissous par le fait qu'Amsterdam est occupée²³⁴ ». C'est la veille de son abdication.

En conclusion de cette étude sur les forces armées hollandaises de terre et de mer, sans cesse sollicitées par Napoléon pour œuvrer à la « cause commune », tant bien que mal entretenues et mises à disposition par la Hollande, la phrase suivante, extraite d'une lettre de Louis à Napoléon du 4 septembre 1808, illustre parfaitement la position fort inconfortable dans laquelle est placé le roi de Hollande de son avènement à son abdication, entre défense du territoire, finances en déficit et exigences de son frère. Il y parle des troupes hollandaises : « Elles ne seront jamais mieux utilisées pour la cause commune qu'en gardant le pays, ses côtes et ses vaisseaux²³⁵ ». Quant à Napoléon, il regarde l'entretien de forces armées comme l'une des principales, sinon la principale exigence envers la Hollande. C'est une considération qui doit passer avant les autres : « Toutes les nations de l'Europe vous sont offertes en exemple ; soit que vous imitez la France, soit que vous imitez l'Angleterre, l'a [sic] Prusse, l'Autriche, la Bavière, partout vous trouverez que le grand objet de la défense et du recrutement est le premier soin comme la plus forte charge du peuple²³⁶. » La Hollande, État allié, est vue par l'empereur fondamentalement comme un État soumis, et la question militaire est à la base de cette situation : « Sous le point de vue militaire, comme sous le point de vue maritime, il n'est pas juste que la France qui a conquis la Hollande en soit tributaire²³⁷. »

²³³ AN, AF IV 1603 plaquette 6 p. 276.

²³⁴ AN, 400 AP 34 p. 44.

²³⁵ Rocquain p. 182.

²³⁶ AN, 400 AP 25 p. 38 : lettre de Napoléon à Louis du 22 octobre 1809 (cf. annexe I A 3).

²³⁷ *Ibid.*

TROISIÈME PARTIE. LES AFFAIRES INTÉRIEURES.

On pourrait écrire sans fin sur les affaires intérieures hollandaises pendant le Royaume. C'est d'ailleurs un thème qui intéresse la recherche historique contemporaine, en témoignent par exemple la thèse très récente de Martijn Van der Burg sur les institutions, le droit civil, l'enseignement et la culture à l'époque napoléonienne¹, ou celle de Tom Pfeil sur les finances². Il s'agira ici de s'en tenir aux questions qui apparaissent dans la correspondance entre Louis et Napoléon, c'est-à-dire qui sont traitées au plus haut niveau des deux États. Il est évident, dans l'Europe napoléonienne, que les États satellites ont une marge de manœuvre réduite en ce qui concerne leurs forces armées. Ce l'est moins pour des domaines qui ne touchent pas aussi directement aux outils de domination de l'Europe : finances, religion, droit, relations extérieures, contrôle de la presse et de l'opinion, choix des dirigeants, distinctions honorifiques... Le commerce est à part. Pourtant, nombreux sont ceux qui qualifient ces pays d'« États fantoches », tels Owen Connelly³. Ce terme suppose l'application en Hollande d'un modèle français, ou du moins une influence majeure de Napoléon sur la direction des affaires. À travers l'étude des différents thèmes qui sont abordés par l'empereur et son frère, on se fera une idée de la force de cette influence, et des marges de manœuvre laissées au roi de Hollande dans son gouvernement.

Les Finances sont un secteur qui demande une attention constante de la part du roi de Hollande, ce qui n'est pas sans peser lourdement dans ses relations avec la France et l'empereur. Les distinctions honorifiques, qui occupent une belle place dans l'échange entre Louis et Napoléon, et auxquelles ils attachent une grande importance, méritent d'être traitées à part. Elles le seront dans l'ordre chronologique de leur apparition. Quant aux autres domaines, évoqués de manière plus accessoire, ils seront rassemblés en un chapitre, n'offrant pas assez de matière pour faire l'objet chacun d'une telle division.

¹ M. van der Burg, *Nederland onder franse invloed...*

² Tom Pfeil, *Tot redding van het vaderland. Het primaat van de Nederlandse overheidsfinanciën in de Bataafs-Franse tijd (1795-1810)*, Amsterdam, Neha, 1998.

³ O. Connelly, *Napoleon's satellite kingdoms...*, p. IX.

Chapitre VI. La question financière.

L'état des finances du nouveau royaume constitue sans nul doute l'un des principaux obstacles à la bonne réalisation des vues de Napoléon concernant ce pays. Il conditionne les moyens d'action du gouvernement, tout comme il pose la question de son autorité et de sa crédibilité. À tel point que l'historien néerlandais Tom Pfeil avance que « l'histoire politique des Pays-Bas à l'époque révolutionnaire de la fin du XVIII^e et du début du XIX^e siècle (1780-1815) n'est [...] pas dominée par l'idéologie mais par les finances⁴. » Cette assertion se vérifie-t-elle lorsque l'on étudie le règne de Louis Bonaparte ? Nous tenterons d'y répondre, mais sans prétendre dresser un tableau exhaustif des finances hollandaises à cette époque ; la manière dont ce domaine pèse dans les relations entre la Hollande et la France et entre Louis et Napoléon reste la priorité.

A. La situation en 1806.

1. Les héritages.

Jusqu'en 1795, le système fiscal et financier de la République des Provinces-Unies était caractérisé par trois éléments essentiels, dont les deux premiers sont : des recettes relativement modestes et une dette importante. Ainsi, vers 1795, pour des recettes fiscales annuelles de 32,81 millions de florins⁵, la dette publique s'élève à 767,4 millions et en réclame 22,95 d'intérêts par an⁶. Les révolutionnaires de 1795 conservent intégralement les dettes de

⁴ Tom Pfeil, « La hantise de la banqueroute : les finances publiques dans la période franco-batave (1795-1810) » dans *Annales historiques de la Révolution française*, n° 326, 2001, p. 54.

⁵ Pendant l'Empire, le florin vaut à peu près 2 francs. On trouve des taux de change à 2,1 environ ; en juillet 1810, Daru indique un taux de 2,14 : AN, AF IV 1720 d. 1 p. 4, lettre à Napoléon du 30 juillet 1810. Owen Connelly donne un taux de conversion de 2,17 : *Napoleon's satellite kingdoms...* p. 135. Les subdivisions sont les *stuivers* et les *pfennigen*, l'équivalent des sous et des deniers en France pré-révolutionnaire.

⁶ Ces chiffres sont donnés par T. Pfeil, « La hantise de la banqueroute... », p. 55 (tableau 2).

l'État ; une banqueroute, même partielle, est considérée comme risquant de ruiner trop de Néerlandais pour que l'opération soit profitable. À partir de cette année, le pays se trouve confronté à des exigences financières supplémentaires : troupes à entretenir, subsides à verser à l'allié français, dépenses militaires extraordinaires... On comprend facilement que les rentrées fiscales ne suffisent bientôt plus à y faire face. Sans compter qu'il y a des dépenses vitales qui restent incompressibles, notamment pour l'entretien des digues et des canaux. Deux solutions s'offrent alors aux dirigeants de la République batave : financer par l'emprunt (mais cela revient à augmenter les intérêts à verser chaque année), et augmenter les recettes fiscales. À long terme, la deuxième est sans conteste la plus efficace. Elle se heurte cependant à la troisième des caractéristiques du système néerlandais : l'hétérogénéité provinciale, autrement dit l'inégalité des prélèvements entre les différentes provinces. C'est, avec les divisions politiques, qui y sont d'ailleurs en partie liées, le principal obstacle à l'adoption d'un système fiscal uniforme, vue par beaucoup comme l'un des moyens de remédier au déclin politique et financier de leur nation. Il faut attendre 1805 et le retour de Gogel aux Finances sous le régime du Grand Pensionnaire, pour qu'il soit adopté ; l'entrée en vigueur doit donc se faire en 1806. En clair, il aura fallu dix ans pour accomplir une réforme que la France avait mise en œuvre dès les premiers mois de la révolution de 1789. Si cette réforme est synonyme d'égalité, elle signifie également que désormais toute augmentation d'impôt ou la levée d'une taxe ou d'un impôt nouveau s'appliqueront sur tout le territoire de la République, sans crainte que l'opposition de telle ou telle province puisse venir en limiter l'effet.

En attendant, cependant, pour parer au plus pressé, les autorités bataves ont eu recours à trois types d'opérations pour faire face à leurs obligations financières. Tout d'abord l'emprunt, qui a l'avantage d'être bien accepté, car il ne revêt pas de caractère obligatoire et qu'il rapporte de l'argent à ceux qui y souscrivent. Mais il a l'inconvénient d'alourdir la dette publique et de ne pas pouvoir être renouvelable à l'infini, car l'État doit offrir des garanties aux souscripteurs et qu'il est de moins en moins en capacité de le faire à mesure que sa dette s'accroît. L'emprunt forcé ensuite, qui fonctionne comme une taxe remboursable, avec ou sans intérêts, assez facile à obtenir, mais impopulaire et lui aussi source d'accroissement de la dette. Les augmentations d'impôts enfin, ainsi que l'instauration d'impôts extraordinaires et de nouvelles taxes sur les produits du commerce, mesures peu appréciées du peuple, qui ont

un rendement limité et présentent le risque de ralentir la consommation et l'activité économique.

Il en résulte qu'en 1805, la dette coûte près de 34 millions de florins en intérêts par an à l'État, et les dépenses restent toujours aussi importantes. La dette publique est passée de 766 millions en 1795 (soit à peu près 160 % du produit national brut) à 1 145 (soit 240 %)⁷. C'est une telle situation financière que doit gérer le nouveau roi de Hollande.

Sachant cela, il faut se poser la question de savoir si Napoléon était bien conscient des difficultés que rencontrerait son frère en devenant roi de Hollande avec une situation financière catastrophique. Partant, il faudrait se demander ce qu'en fonction de la réponse à cette première question il entendait que Louis fasse pour les Finances et, les problèmes étant liés, quelle politique celui-ci devait mener compte tenu de l'état des finances hollandaises. Pour ce qui est de savoir si l'empereur connaît la situation financière de la Hollande, nous avons déjà avancé que c'était probablement l'une des raisons du changement à la tête de l'État imposé au printemps 1806. Un document nous prouve que Napoléon a été instruit en détail de cette situation. Il s'agit d'un petit mémoire établi par Isaac Gogel, ministre des Finances de Hollande, le 2 juin 1806 à Saint-Leu, après la ratification du traité établissant la monarchie en Hollande, et peu avant la proclamation de Louis comme roi. Il est intitulé : *Note sur la situation financière de la Hollande, présentée à Son Altesse Impériale, sur sa demande*⁸, et une copie s'en trouve dans les archives de la Secrétairerie d'État impériale, avec les lettres de Louis à Napoléon. Adressé au premier, il a été aussi lu par le second. Ce mémoire est élaboré à partir des chiffres de 1804, 1805 et 1806. Gogel y expose que les recettes de l'État se montaient pour 1805 à 35 787 000 florins, soit les impositions sur les neuf provinces (celle de Hollande fournit à elle seule 20 millions) et les produits des douanes, de la loterie, du timbre et des domaines. Sur cette somme, 3 162 117 florins servaient pour l'administration extérieure, et à peu près 4 000 000 pour les frais d'administration, rémissions, pertes et déductions. Sur les 28 600 000 florins restants, 27 537 634 ont été affectés en rentes perpétuelles et viagères. De sorte qu'il ne restait qu'un million pour faire face à toutes les autres dépenses, qui se montaient à 35 millions en 1804 et 1805, et doivent être de 40 millions en 1806. En détaillant les impositions existantes, Gogel explique que celles sur les capitaux

⁷ T. Pfeil, « La hantise de la Banqueroute... », p. 57-58.

⁸ AN, AF IV 1683, d. 1, p. 82. Partiellement édité par Colenbrander, *Gedenkstukken der algemeene geschiedenis van Nederland (1795-1840)*, 5e partie, *Koning Lodewijk (1806-1810)*, 1910-1911, n° 188.

ont permis d'évaluer les richesses totales de la Hollande, y compris la dette nationale, à 1 100 millions de florins, et que les prélèvements sur les revenus ont permis d'estimer à 80 millions ceux des familles et des individus qui en ont moins de 300 florins annuels (les revenus supérieurs sont déjà taxés). Les choses ne pouvant continuer ainsi, il convient de « niveller en tems de paix les frais et dépenses aux revenus ». Pour cela, Gogel estime qu'il faut 34 à 35 millions annuels de revenus pour payer les rentes, et 16 pour les autres dépenses (Extérieur, Marine, Guerre, Intérieur...), soit une fois et demi autant de prélèvements qu'auparavant. Le détail des impositions montre un nombre impressionnant d'objets taxés et de droits exigés, sans compter les fonds levés en plus pour l'entretien des digues, les frais des villes, les pauvres, les chaussées et les canaux. Gogel parle ainsi d'un « fardeau qui n'est plus susceptible d'aggravation sans faire écrouler le bâtiment ». Il donne plusieurs arguments pour montrer « que l'on s'est toujours trompé sur les richesses des Hollandais, qui, il est vrai, ont surpassé relativement ceux de toutes les autres nations. » Le gouvernement est pris dans un cercle vicieux puisque, les rentes étant déjà arriérées de trois mois⁹, c'est-à-dire non payées depuis ce temps, on ne lui fait plus confiance pour lever de nouveaux fonds par emprunt. Le ministre des Finances estime le total des arriérés à environ 24 millions, dont plus de six sont à mettre sur le compte d'avances faites à la France, non inscrites en dépenses dans l'espoir de les voir rembourser, et jamais rendues par ce pays. Cette dernière somme a même été reconnue par deux envoyés français et hollandais. Pour 1806, les dépenses excèdent d'à peu près 50 millions de florins les recettes attendues, et Gogel pense ne pouvoir en trouver que 23 à 24 pour combler ce gouffre, dont 9,5 sont des frais pour l'entretien des soldats français en Hollande, que Napoléon a promis de rembourser et qui, en attendant, sont payés. Pour faire face à ses engagements, la Hollande doit donc recevoir l'aide de la France, au moins en obtenant le remboursement des sommes dues, ce qui permettrait au ministre des Finances d'avoir plus de crédit. Dans le même esprit, Gogel demande également que la Hollande n'ait plus à payer l'entretien des bateaux de transports et de la flottille comme stipulé dans la convention de 1803. Il présente donc un tableau chargé, mais ses demandes ne sont pas excessives et il estime que, moyennant, dirons-nous familièrement, un coup de pouce, la Hollande doit arriver à se relever de cette mauvaise passe par elle-même. Enfin, Gogel a quelques mots personnels pour le nouveau souverain :

⁹ Il était écrit « huit » mois, mais ce chiffre a été biffé et remplacé par « 3 ».

Je ne désire rien, en ce moment, que de voir Son Altesse Impériale commencer son gouvernement, en Hollande, avec le plus haut degré d'apparence d'agrément et de satisfaction, et non pas sous le morne silence d'habitans abattus, qui ne verraient pas, dans ce nouveau changement, le soulagement de leurs maux et des malheurs sans aucun exemple, qui ont depuis vingt-cinq ans accablé cette bonne nation.

2. Louis face au problème.

On comprend donc qu'à peine arrivé dans son royaume, Louis se tourne vers Napoléon pour l'aider à faire face à la situation catastrophique des finances, suivant en cela la recommandation de Gogel. Il écrit notamment, le 24 juin 1806 : « si V. M. ne fait pas indemniser ce pays à la paix, je doute qu'il soit possible de le tirer d'affaire », avant de donner à l'empereur certains détails sur les taux des effets, de faire état d'un procès perdu par le gouvernement pour une somme de cinq millions de francs¹⁰, et de demander que la France rembourse les avances qui lui ont été accordées aux Indes et paye les soldats français en Hollande, alors à la charge de ce pays¹¹. Le 27, il écrit une nouvelle lettre à Napoléon avec la même demande pressante, et y joint deux notes détaillant les réclamations de la Hollande à l'égard de la France¹². La première donne la liste des sommes demandées, qui se montent, comme l'indiquait Gogel, à 6 millions de florins. La seconde, signée du roi, est intitulée *Rapport sur la situation des finances et du Trésor public du Royaume de Hollande* et reprend à peu près, chiffres à l'appui les montants que nous avons déjà vus. On note, comme nouveautés, d'une part que les dépenses pour les Ministères de la Guerre et de la Marine s'élèvent pour l'année à plus de 27 millions de florins, dont plus de 7 pour la solde, l'entretien et l'habillement des troupes françaises en Hollande, et d'autre part que la réduction du capital de la dette (banqueroute partielle) ou une imposition sur les rentes ne sont pas envisageables, car elles ruineraient trop de personnes. Quant à la réduction des rentes (baisse des taux), la mesure a déjà été employée et ne peut plus rien rendre¹³.

¹⁰ C'est ce que nous déduisons de l'emploi par Louis de l'expression « cinq millions tournois ». Dans une lettre à Napoléon du 31 octobre 1807, il parle clairement de « cinq millions de florins ou de plus de onze millions tournois » : Rocquain p. 141.

¹¹ *Ibid.* p. 3-4.

¹² *Ibid.* p. 4

¹³ *Ibid.* p. 309-313.

À cela, Napoléon répond, lui aussi en deux temps¹⁴. Pour ce qui est des réclamations de remboursements, il les écarte de deux revers de plume : « Les prétentions que votre ministre fait sur mon Trésor sont surannées. » Et : « Je reçois votre exposé des réclamations du Royaume de Hollande. Ce sont des réclamations qui datent de la conquête¹⁵. » Les deux fois, il conseille de mettre une imposition sur les rentes comme ce qui se fait en Angleterre, et surtout il exprime l'impossibilité dans laquelle est la France d'aider financièrement la Hollande. En ce qui concerne les troupes françaises, Napoléon dit ne pas pouvoir les enlever de ce pays, mais peut envisager d'en diminuer le nombre. Deux phrases dans sa deuxième lettre appellent enfin un commentaire : « Vous pouvez employer beaucoup de moyens : c'est à LL. HH. PP. à délibérer sur les meilleures mesures à prendre pour se tirer d'affaire. » Et : « Que le moyen, qu'on vous propose, d'avoir recours à la France est commode ! » Autrement dit, pour Napoléon, ce n'est pas Louis qui a l'idée de demander son aide financière, mais les Hollandais qui l'entourent ; en outre ce n'est pas au roi seul de régler ce problème. Pour cela, il fait plus confiance aux ministres hollandais qu'à son frère. Il l'exprime plus clairement quelques jours plus tard :

Ce n'est pas de vous qu'il doit dépendre d'augmenter les ressources du pays, vous ne les connaissez pas assez. Moi-même je n'ai pu améliorer la situation de la France qu'au bout de quelques années. C'est à votre conseil des ministres à arranger toutes les affaires. Faites-leur connaître qu'ils doivent supporter cet état de choses encore un peu de temps. Peut-être ne sommes-nous pas éloignés du port¹⁶.

Il est vrai que l'on négocie alors avec l'Angleterre et la Prusse et que l'espoir d'une paix générale est fort. En tout cas, pour Napoléon, la Hollande doit trouver la solution en elle-même, avec ses ressources propres. Mais il ne préconise pas encore de banqueroute ; Stuart Woolf fait remarquer que la sauvegarde de la dette publique est pour Napoléon un moyen de se concilier les élites locales, car les créanciers, qui en font partie, sont ainsi intéressés à la stabilité du régime¹⁷.

Le nouveau roi de Hollande, cependant, ne baisse pas les bras après ce premier échange, et écrit de nouveau à son frère le 7 juillet :

¹⁴ *Ibid.* p. 4-5 et 6 : lettres à Louis des 30 juin et 3 juillet 1806.

¹⁵ C'est-à-dire de 1795. Les réclamations, dans la liste donnée par Louis, ne portent pas de dates.

¹⁶ Rocquain p. 9 : première lettre à Louis du 11 juillet 1806.

¹⁷ S. Woolf, *Napoléon et la conquête de l'Europe...* p. 285.

VI. La question financière.

Sire, je cesserais de parler de l'état des finances de ce royaume s'il ne me forçait à prendre des mesures pénibles, celles de désarmer la moitié des vaisseaux, d'arrêter les constructions, de licencier les régiments étrangers et réduire les troupes de terre, ce qui va porter la désolation partout. Je viens supplier V. M. d'ordonner que les troupes françaises qui se trouvent ici recevront la même solde et seront traitées comme les autres troupes en France. Je pense aussi que ce serait un grand soulagement si V. M. voulait retirer l'état-major général, le génie, l'artillerie et la moitié des régiments. Je crois que deux ou trois régiments d'infanterie et un officier général suffiraient¹⁸.

Nous citons ces demandes dans le domaine militaire, déjà évoquées (cf. deuxième partie), pour bien montrer qu'elles sont indissociables de la question financière. Napoléon répond le 11 juillet qu'il n'est pas question de diminuer le traitement des troupes françaises¹⁹, mais l'informe dans le même temps qu'il en retire une grande partie, ainsi que les officiers, comme Louis le demandait²⁰. Mais celui-ci ne le remercie pas ; au contraire, dans une lettre du 15 juillet, il expose à nouveau la situation et exprime longuement ses inquiétudes quant à la possibilité d'en sortir, ainsi que les moyens désespérés qu'il a dû employer pour parer au plus pressé. Au-delà du discours alarmiste d'un homme qui, pour sa première expérience politique, se trouve à la tête d'un État aux abois, on pourrait attendre des reproches envers celui qui l'a mis à cette place. Or même lorsqu'il écrit « Ce pays-ci a été ruiné depuis quinze ans sans aucune espèce de retenue. On a paré à tout par des moyens plus désastreux encore », il ne nous semble pas qu'il y ait la moindre rancœur ou la moindre pointe de déception vis-à-vis de son grand frère, mais plutôt un étonnement qui voisine avec un certain affolement. De surcroît, Louis semble avoir pris la mesure de la tâche et avoir assimilé les complexités du système financier, mais peut-être n'était-il pas un novice dans ce domaine lorsqu'il est devenu roi de Hollande. Ainsi, il explique, à propos des dépenses extraordinaires : « tout ce qu'on emprunte pour subvenir à ces excédants doit être hypothéqué et payer des intérêts ; et puis il faut escompter ces papiers, de sorte que c'est une progression géométrique croissante²¹. » Jusque là, on peut dire, pour employer une expression anachronique, que la correspondance entre les deux frères s'est faite en flux tendu, chacun écrivant à l'autre quatre jours après sa lettre, soit le temps de communication

¹⁸ Rocquain p. 7.

¹⁹ *Ibid.* p. 8.

²⁰ *Ibid.* p. 9.

²¹ *Ibid.* p. 10-11.

minimal en temps normal entre Paris et La Haye. Napoléon, quant à lui, semble se lasser de cet échange :

Vous m'écrivez tous les jours pour me chanter misère. Je ne suis pas chargé de payer les dettes de la Hollande ; j'en serais chargé que je n'en ai pas les moyens. Voyez votre conseil et arrangez vos affaires avec lui. Si la Hollande renonce à ses colonies, elle peut licencier l'escadre du Texel, désarmer tous les vaisseaux et la flottille ; mais tout cela n'a pas de sens. La Hollande est obérée sans doute ; mais elle a des ressources. Quelques années de paix vous rétabliront sans doute ; mais il faut, en attendant, soutenir ce qui existe²².

Mais le 8 août, Louis lui écrit à nouveau, avec un peu plus de recul et de manière plus apaisée. Il explique en particulier que la banqueroute ou l'imposition sur les rentes est impossible sans dévaster le pays. Ainsi, il faudra bien réduire les dépenses, donc les armements (troupes et navires), puisqu'on ne peut toucher à celles pour les digues : « il faut ou les moyens de supporter cet état de choses, ou la liberté de régler les dépenses sur les moyens du pays. » L'alternative est claire. Et, pour bien montrer à Napoléon qu'il n'est pas sous influence de ses ministres, il écrit même, à propos de l'impossibilité de toucher aux rentes : « V. M. peut compter sur l'exactitude de cette assertion. Je me suis bien assuré que cette mesure n'est possible qu'en ouvrant les digues et dévastant le pays²³. » À cela, l'empereur répond simplement qu'il faut établir une imposition sur les rentes, et lie la question financière à celle de l'indépendance : « Si [la Hollande] ne peut entretenir une armée pour sa défense, il lui arrivera infailliblement d'être conquise. [...] les Hollandais sont trop jaloux d'être une nation, et sont trop attachés à leur indépendance, pour ne pas sentir la nécessité d'avoir une flotte.²⁴ » Quant au roi de Hollande, il fait le lien entre la question financière, ou plutôt sa non-résolution, et de grands malheurs, la misère, la pauvreté, la ruine, dans les lettres qu'il écrit à son frère. On lui confie un pays et il veut le sauver : telle est l'impression que donne sa correspondance avec son frère. Alors qu'il est roi depuis très peu de temps, il semble s'être pris au jeu très rapidement.

Puis, avec la préparation de la campagne contre la Prusse, on cesse d'aborder ces questions, d'autant que Louis a réussi à parer au plus pressé, et que l'échange commençait à tourner au dialogue de sourds. Mais l'effort militaire demandé à la Hollande, par les dépenses qu'il occasionne, ne fait que repousser le problème tout en l'amplifiant.

²² *Ibid.* p. 13 : seconde lettre à Louis du 21 juillet 1806.

²³ *Ibid.* p. 19-20.

²⁴ *Ibid.* p. 22 : première lettre du 13 août 1806.

B. Louis et les finances hollandaises dans une Europe en guerre.

1. Le contrecoup de la campagne de Prusse.

De retour dans son pays en novembre 1806, le roi de Hollande retrouve fort logiquement le problème financier face à lui. Le 21, il écrit ainsi à Napoléon : « Que V. M. me permette de lui parler encore une fois de la triste position des finances de ce pays. J'ai fait des efforts inimaginables pour remplir les intentions de V. M., mais actuellement il faut payer, et c'est là l'embarras²⁵. » Autrement dit, les engagements financiers, pris en été pour fournir des troupes et les mettre sur le pied de guerre, doivent être tenus. Les précieux chiffres réunis par Tom Pfeil nous indiquent que, finalement, pour l'année 1806, les dépenses de l'État hollandais n'ont jamais été et ne seront jamais aussi fortes pendant la période 1798-1810 : 82 millions de florins ; les recettes sont de 42,7 millions, ce qui fait que le déficit se monte à 39,3 millions, là aussi un record²⁶. Pourtant, les recettes ont augmenté par rapport à l'année précédente de près de 8 millions. En effet, le « Système général », décidé en 1805 selon les vœux de Gogel, est introduit l'année où Louis monte sur le trône. Il permet, en parachevant l'unification politique entamée en 1795, et par une centralisation et une réorganisation du système fiscal et financier, de tirer plus de ressources du pays²⁷. Mais, dans le même temps, les dépenses augmentent de presque 10 millions de florins, et le problème financier reste entier. Louis ne s'y trompe pas lorsque, une nouvelle fois, le 7 décembre, il tire la sonnette d'alarme auprès de son frère :

J'ai une grâce à demander à V. M., c'est qu'elle m'indique les moyens que je dois employer pour lui démontrer la triste situation des finances de ce pays. Je désire vivement convaincre V. M. de la vérité ; j'espère qu'alors elle ne m'accusera plus de faiblesse et de bonhomie, et qu'elle s'assurera que je n'ai jamais chargé le tableau. La précipitation et l'urgence des derniers préparatifs militaires ont augmenté l'énorme dette. Dans ces circonstances, je pourrai moins que jamais y pourvoir par des emprunts ; il n'y a rien à hypothéquer. Je ne sais comment fournir aux dépenses faites, à celles que les armements pour le printemps vont exiger ; et, au moment de faire le budget de l'année, je vois que les dépenses indispensables s'élèvent à près du double de toutes les ressources possibles, c'est-

²⁵ *Ibid.* p. 78 ; première lettre du 21 novembre 1806.

²⁶ T. Pfeil, « La hantise de la banqueroute... », p. 57 (tableau 3).

²⁷ *Ibid.* p. 60-61.

VI. La question financière.

à-dire à près de la moitié du revenu général des particuliers²⁸. Dans cet état de choses, je supplie V. M. de permettre qu'on supprime toutes les dépenses qui ne sont pas indispensables. Les troupes et les officiers français sont beaucoup trop payés ; V. M. en jugera en considérant qu'un lieutenant général français, employé en Hollande, reçoit plus de 72 000 francs par an. Dans le budget de l'année ne sont point calculées les dépenses pour l'entretien des troupes françaises. Peut-être V. M. pourrait-elle épargner cette dépense à ce pays²⁹.

Mais la réponse de Napoléon montre que l'on en est toujours au même point qu'en août précédent, alors que la priorité reste d'asseoir la domination française sur le continent :

Je vous prie de ne plus me parler misère. Je connais les Hollandais de longue date. La première force d'un État, le premier soin d'un roi, c'est d'avoir une armée. Ne payez pas plutôt les dettes ; les femmes seules pleurent et se lamentent ; les hommes prennent un parti.

[...] Vous ne pensez qu'à vous. Cela n'est ni bien, ni généreux. Peu vous importe que je sois au milieu de la Pologne. Le but de toutes vos actions est de chercher les applaudissements des boutiquiers, et vous négligez ce qui vous importe par-dessus tout. Si vous ne montrez pas plus d'énergie, il arrivera des événements qui feront déplorer votre faiblesse. Ce que je vous demande par-dessus tout, c'est de ne pas parler de misère. Proposez-moi des mesures, et j'y adhérerai, si vous avez besoin de ma sanction³⁰.

Si Louis parle à son frère de la situation financière de la Hollande c'est non seulement parce qu'elle est mauvaise, mais aussi parce qu'elle risque de s'aggraver du fait de deux mesures, que le roi évoque bien : l'envoi de troupes hollandaises en Allemagne (les exigences concernant la Marine restent vagues pour le moment) et l'application du blocus contre l'Angleterre. Cette dernière, si elle dure, entraînera de fâcheuses conséquences sur les revenus des habitants (recul du commerce et de l'industrie) et donc sur ceux de l'État. Quant à Napoléon, il semble raisonner bien au-delà de ces problèmes, qui en deviennent secondaires. Louis, privé de marges de manœuvres, en est donc réduit aux expédients. Dans sa lettre du 7 décembre, on sent le roi de Hollande quelque peu désespéré. Ce n'est pas un hasard s'il confie à la même époque à Dupont-Chaumont qu'il aimerait que Napoléon lui envoie quelqu'un, à la fois pour le conseiller et pour rendre compte en France de la mauvaise situation des finances hollandaises³¹.

Au début de l'année 1807, le roi décide de tenter une action en grand pour améliorer la situation. Il profite pour cela de la présence en Hollande d'un proche et agent de Mollien,

²⁸ Louis pense probablement au chiffre de 80 millions donné en juin par Gogel (cf. p. 219).

²⁹ Rocquain p. 82-83.

³⁰ *Ibid.* p. 88 : lettre de Posen du 15 décembre 1806.

³¹ MAE, CP Hollande 610 p. 168 : lettre de Dupont-Chaumont à Talleyrand du 13 décembre 1806.

ministre du Trésor de France, envoyé en Hollande pour récupérer les piastres d'Ouvrard : monsieur Louis³². Mollien annonce son arrivée et le recommande à Louis le 1^{er} février³³, et celui-ci s'en dit très content³⁴. Peut-être le roi de Hollande a-t-il été entendu, par l'intermédiaire de Dupont-Chaumont. La manière dont l'orientation à donner aux affaires financières est choisie est racontée par le ministre de la Guerre, Van Hogendorp, qui, ayant séduit le roi par ses avis sur la question, est convoqué à la séance du conseil des ministres qui doit en décider. Le général est invité à donner son avis en premier : d'après lui, le plus grave est la perte de crédit de l'État. Pour y remédier, il faudrait payer en priorité les rentes, et pour cela créer une commission spécialement chargée de le faire à bureaux ouverts ; ainsi, au lieu de lancer des emprunts onéreux et risqués, le ministre des Finances pourrait émettre au fur et à mesure de nouvelles obligations (rentes) sur l'État. Le ministre, Gogel, n'est pas de cet avis mais pense que Louis le sera et commence à rédiger un décret en ce sens. Le seul à s'opposer à cette idée est Twent, le directeur général du Waterstaat, un proche de Louis, qui considère que la parole du roi seule doit suffire à ramener la confiance et le crédit, et qu'une telle commission serait une injure à son pouvoir. Il recommande à la place la création d'une caisse d'amortissement, destinée à réduire la dette. Finalement, c'est monsieur Louis qui décide le roi. Il a en effet, toujours selon Hogendorp, le projet de faire émettre un emprunt pour l'Espagne en Hollande et a besoin pour cela de l'approbation du roi. Le ministre de la Guerre lui présente alors Robert Voûte, un financier et courtier de commerce très influent, également conseiller d'État, qui a la réputation de toujours réussir dans ses négociations. Celui-ci promet alors à monsieur Louis de faciliter la négociation d'un emprunt pour l'Espagne, à condition qu'il profite de son influence sur le roi de Hollande pour le convaincre d'adopter le principe de l'emprunt lui aussi³⁵. Pour ce qui est du secret des délibérations, il faut bien faire confiance à Hogendorp ; pour le reste, il n'est pas impossible que la déception d'avoir vu son avis écarté l'ait poussé à grossir le trait ou à déformer la réalité. Toujours est-il que ses propos sont en cohérence avec les événements vérifiables. C'est ainsi que Louis se tourne vers la solution de l'emprunt. L'opération, pour 40 millions de florins, est lancée au printemps, sous la direction de Voûte. Il l'annonce à son frère le 5 avril 1807, expliquant que

³² Joseph Dominique Louis (1755-1837). Cf. Michel Bruguière : « Louis » dans J. Tulard (dir.), *Dictionnaire Napoléon...*, vol. 2 p. 221 col. 1-2.

³³ AN, AF IV 1733 d. 26 p. 387.

³⁴ Duboscq p. 153-154 : lettre de Louis à Mollien du 28 février 1807.

³⁵ D. Van Hogendorp, *Mémoires...* p. 189-195.

sur cette somme les trois quarts sont destinés à payer des arriérés. Il n'en est pas rendu optimiste : « cela empirera beaucoup la situation des affaires pour l'année prochaine, mais cela pare à la situation actuelle, et c'est beaucoup dans la situation de crise où se trouve l'Europe. » Il indique aussi craindre que cet emprunt échoue³⁶. Le lancement d'un emprunt présente en effet le risque que la somme ne soit pas réunie, de sorte que l'État ne peut disposer des fonds qu'il attendait, et que le peu de confiance qu'il inspire éclate au grand jour, car c'est une opération hautement publique. En outre, pour attirer les capitaux, il faut donner des garanties. Pour l'emprunt du printemps 1807, une lettre de Louis à Gogel nous apprend par exemple que le roi vient de signer un décret secret par lequel il donne tous les revenus publics de l'Ost-Frise en hypothèque pour une partie de l'emprunt, « jusqu'à de meilleures circonstances³⁷ ». Or cette région n'est pas encore officiellement réunie à la Hollande, mais seulement occupée par des troupes de ce pays. Le ministre des Finances, quant à lui, ne semble pas très satisfait de cette solution de l'emprunt, comme on peut le déceler dans une lettre à son roi de mars suivant :

J'ai examiné les idées contenues dans le projet cy-joint d'un emprunt avantageux, tant aux individus qu'au gouvernement. Je n'y ai trouvé de nouveau, après que tout ce qui peut être inventé de ce genre a passé en revue pendant les dernières années [*sic*]. Une observation générale vient à propos en traitant cette matière, c'est celle qu'un emprunt avantageux aux deux parties ne peut exister, à moins de nommer avantages ce qui ne l'est que pour un homme qui ne sait pas calculer³⁸.

On perçoit ici également une certaine liberté de ton, qui contraste avec ce qu'on lit habituellement dans les lettres au roi émanant du personnel politique hollandais. Ces phrases nous aident un peu ainsi à comprendre le jugement de Louis sur son ministre. Dans ses mémoires, il le dépeint comme un homme très compétent, travailleur, honnête, patriote, ferme, mais insensible aux souffrances des individus et jaloux du pouvoir de son administration, qui ressemble à un État dans l'État³⁹. Il est vrai que Gogel est un homme qui voit avant tout l'intérêt de l'État, un de ceux qui, dans la droite ligne du mouvement patriote des années 1780, privilégient la modernisation du pays au bien-être immédiat des habitants, en particulier des plus riches. Ayant mis en place un système qui a conduit à augmenter les

³⁶ Rocquain p. 105.

³⁷ AN, AF IV 1826 registre 3 fol. 9v : lettre de février 1807.

³⁸ AN, AF IV 1741 p. 382 : lettre du 17 ou 18 mars 1807.

³⁹ L. Bonaparte, *Documens historiques...*, t. 2 p. 57.

prélèvements sur le peuple hollandais, il demande en septembre et octobre 1806 que le ministre de la Guerre mette des armes à la disposition des 1 200 employés chargés des recherches d'impôts ; ce que Louis, tout d'abord circonspect, lui accorde, à raison d'un fusil et une paire de pistolets par employé⁴⁰. Ou encore, le même Gogel se plaint à la même période que l'assemblée départementale de la Gueldre ait invité les habitants à produire leurs plaintes contre l'impôt foncier⁴¹. Dernier exemple : il préconise en novembre 1808, alors que l'on cherche de nouvelles ressources pour l'État, d'augmenter les taxes qui font le plus payer les riches (taxes sur les loyers, les domestiques, le mobilier, les foyers...), contre l'avis de Voûte, qui préférerait augmenter l'impôt direct⁴².

Deux changements interviennent en même temps que le lancement de l'emprunt, avec pour objectif d'améliorer durablement la situation. D'une part, le Trésor est détaché du Ministère des Finances, pour être érigé en direction générale autonome, sous la direction de Robert Voûte, nommé le 16 avril 1807⁴³. Cela représente un certain recul de l'influence du ministre Gogel. D'autre part, une caisse d'amortissement est créée et dotée de fonds, avec pour mission de réduire le capital de la dette. Sur ces deux points, la Hollande imite les institutions françaises. Dans ses mémoires, Louis indique avoir le projet d'en baisser en vingt ans les intérêts à 18 millions de florins annuels, c'est-à-dire de les diviser à peu près par deux ; il en fait le fil directeur de sa politique financière⁴⁴. Mais cette réduction doit se faire par des moyens réguliers, alors qu'une manière plus simple d'y arriver serait de la décréter autoritairement, en faisant une banqueroute. Louis s'oppose ouvertement à cette idée pendant tout son règne.

Pendant cette période et plus tard encore, Louis est en correspondance avec Mollien, à qui il demande des conseils sur ces questions ardues. Le ministre du Trésor lui écrit ainsi le 5 avril pour lui dire que monsieur Louis, de retour en France, lui a vanté la qualité des entretiens qu'il a eus avec le roi de Hollande. D'après Mollien, la banqueroute en effet ne produit jamais de bien, et Louis a raison de la refuser. Non sans flatterie, il écrit également : « J'ai lu avec délice les huit pages dans lesquelles V. M. a tracé de sa main le nouveau plan de

⁴⁰ AN, AF IV 1741 p. 81 et 100 : lettres de Gogel à Louis des 4 septembre [nl] et 13 octobre 1806, portant minutes des réponses du roi.

⁴¹ *Ibid.* p. 98 : lettre à Louis du 11 octobre 1806.

⁴² AN, AF IV 1742 p. 300 : lettre de Gogel à Louis de novembre 1808.

⁴³ S. de Dainville-Barbiche, *Archives du cabinet de Louis Bonaparte...* p. 25.

⁴⁴ L. Bonaparte, *Documens historiques...*, t. 2 p. 58-59.

finances », et n'émet des doutes que sur l'amortissement⁴⁵. Dans une lettre du même jour, il lui écrit que, sur ce dernier point, ses doutes se dissipent⁴⁶. En juin, Louis, après avoir remercié Mollien à propos d'un mémoire qu'il lui a envoyé, lui demande encore conseil, voulant continuer à se former : « Je désirerais bien que vous puissiez me faire rédiger un mémoire élémentaire capable de me donner les connaissances nécessaires pour tenir fermement et réellement la clef du Trésor public et être toujours au courant des recettes et des dépenses. » Il autorise aussi Mollien à correspondre directement avec Voûte⁴⁷. Et ainsi, le 31 août, le ministre du Trésor écrit à Louis pour le tenir au courant de ses échanges avec son homologue hollandais, exposant au roi ses observations sur le plan d'un nouveau système d'imposition général rédigé par le directeur général. Pour ce qui est de la demande de Louis pour le contrôle du Trésor, il estime qu'il suffit d'« un bon système d'écriture⁴⁸ ». Ce n'est donc sûrement pas par hasard que, lorsque Napoléon donne un des cordons de l'Ordre royal de Hollande à un de ses ministres à l'automne suivant, ce soit Mollien qui le reçoive (cf. p. 242). Il semble que les Finances soient un domaine dans lequel les administrations française et hollandaise réussissent à coopérer, tout au moins leurs chefs.

2. Une situation inextricable.

Pour l'année 1807, le bilan par rapport à l'année précédente peut donner des signes d'espoir : légère augmentation des intérêts de la dette (34,3 à 34,8 millions de florins), augmentation nette des revenus (42,7 à 46,6 millions), ce qui, allié à une baisse des dépenses (82 à 78,1), permet au déficit d'être sensiblement réduit (39,3 à 31,5)⁴⁹. Mais l'emprunt de 40 millions, s'il permet de couvrir en partie le déficit, va entraîner à partir des années suivantes une augmentation des rentes et, si les revenus n'augmentent pas ou si les dépenses ne baissent pas, le déficit repartira à la hausse et on ne pourra ainsi pas sortir du cercle vicieux de l'endettement. Or rien n'indique que ces conditions ont de bonnes chances d'être remplies. Ainsi, dès le 31 octobre 1807, Louis expose à nouveau à Napoléon la situation

⁴⁵ AN, AF IV 1733 d. 26 p. 388 : lettre à Louis du 5 avril 1807.

⁴⁶ *Ibid.* p. 389 : lettre à Louis du 5 avril 1807.

⁴⁷ *Ibid.* p. 391 : lettre de Mollien à Louis du 15 juin 1807. La minute de la réponse de Louis est portée sur la lettre même.

⁴⁸ *Ibid.* p. 392.

⁴⁹ T. Pfeil, « La hantise de la banqueroute... » p. 57 (tableau 3).

difficile dans laquelle se trouvent les finances hollandaises, et essaye d'obtenir de pouvoir baisser ses dépenses militaires⁵⁰. Mais rien n'y fait, et l'année 1808 s'annonce difficile. Le 20 janvier, Louis écrit ainsi à son ministre des Finances pour que celui-ci prenne une partie des revenus des domaines, qui doivent normalement aller à la liste civile du roi, pour les dépenses courantes. Louis finit sa lettre par cette réflexion : « Il faut encore aller cette année, c'est là l'essentiel, nous devons avoir la paix avant sa fin⁵¹. » C'est une petite mesure d'urgence, mais qui montre bien que les moyens de faire face au déficit sont réduits et que l'on ne pourra tenir bien longtemps ainsi. À la même époque, Napoléon écrit à Louis : « J'apprends avec un égal plaisir le bon état où vous me dites que sont vos finances, ce qui vous permet de faire face à toutes vos affaires. J'avoue que je ne croyais pas votre situation aussi améliorée, et je ne puis que vous en faire mon compliment⁵². » Mais que l'on ne s'y trompe point : il s'agit d'une méprise de l'empereur, qui soit a mal interprété une phrase de son frère qui, quelques jours plus tôt, lui parlait de l'impossibilité de faire la banqueroute⁵³, soit a confondu avec quelqu'un d'autre. Au contraire, c'est à la même période que Napoléon, juste après avoir durci les mesures du blocus en novembre et décembre précédents, demande à la Hollande un gros effort en matière de constructions navales et d'armements maritimes (cf. chapitre III). Comme on pouvait s'y attendre, le déficit pour l'année 1808 repart à la hausse (36 millions de florins), ce qui est dû autant à une augmentation des dépenses (80 millions) qu'à une baisse des revenus (44 millions). Les intérêts de la dette ont bondi de 4 millions par rapport à l'année précédente, pour atteindre près de 39 millions⁵⁴. Pour faire face à cet état de choses, et sur le conseil de Napoléon qui lui facilite l'opération (cf. p. 106), Louis lance en mars 1808 un emprunt forcé de 30 millions de florins à un fort taux d'intérêts (7 %) ; mais il rapporte seulement 20 millions⁵⁵.

Le discours de Napoléon, à propos des réticences de son frère à satisfaire ses coûteuses exigences, développe l'idée qu'il faut prendre des mesures énergiques tout de suite, même si elles sont douloureuses ; c'est la seule manière de vaincre l'Angleterre, et d'obtenir une paix grâce à laquelle on pourra aisément réparer les dommages causés par cet effort. Celui-ci doit

⁵⁰ Rocquain p. 138-142.

⁵¹ AN, AF IV 1826 registre 3 fol. 26v-27.

⁵² Rocquain p. 152 : lettre du 26 janvier 1808.

⁵³ *Ibid.* p. 151-152 : lettre du 21 janvier 1808. C'est cette éventualité que retient Louis dans sa réponse à l'empereur du 14 février suivant : *Ibid.* p. 154.

⁵⁴ T. Pfeil, « La hantise de la banqueroute... » p. 57 (tableau 3).

⁵⁵ *Ibid.* p. 63.

forcément toucher les finances. Voici ce que l'empereur préconise à son frère, alors qu'ils s'écrivent à propos de l'emprunt de 30 millions qui doit permettre à Louis de reconstituer une flotte hollandaise puissante : « À votre place, il n'y a nul doute que j'aurais depuis longtemps réduit au tiers l'intérêt de votre dette ; que j'aurais constitué les deux autres tiers de l'intérêt, c'est-à-dire les 40 autres millions en annuités remboursables dans les cinq premières années de la paix⁵⁶. » Cependant, même s'il conseille une banqueroute partielle, jamais Napoléon ne semble vouloir l'imposer à son frère. Rappelons qu'à l'été 1806, il écrivait à Louis que c'était aux ministres hollandais de trouver une solution au problème financier, et non au roi, encore moins à la France ou à l'empereur. Mais cela allait probablement avec l'idée répandue, que partage Napoléon, que les particuliers en Hollande sont très riches. « Ils ont tout l'argent de l'Europe » écrit-il par exemple à Louis en novembre 1806⁵⁷.

Pour couvrir le déficit prévu de 1808 et 1809, un nouvel emprunt est prévu à l'automne 1808. Gogel, en donnant son avis sur le projet de Louis, émet l'idée qu'il faudrait le faire à des conditions moins désavantageuses qu'en 1807, emprunt pour lequel il avait déjà montré des réticences (cf. *supra*). Le ministre des Finances approuve le montant de 40 millions, et propose de le faire sur 18 ans au lieu de 36, si l'on utilise un système de primes d'intérêts de 1 % par an pour le rendre plus attractif⁵⁸. L'un des projets joints à cette lettre indique un coût total de 105 740 960 florins pour un emprunt de 40 millions sur 36 ans⁵⁹ ! On décide finalement d'en lancer un de 20 millions, mais le succès n'est pas plus au rendez-vous que pour le précédent⁶⁰. Au même moment, Louis tente d'amorcer un virage politique. C'est une lettre circulaire à ses ministres du 4 octobre 1808, qui bizarrement figure dans le registre des lettres à celui des Cultes, qui nous le révèle (cf. édition de la lettre complète, annexe II 1). Le roi annonce que, le moment où la paix générale arrivera étant incertain et probablement éloigné, il faut « changer de système et faire tous ses efforts pour diminuer la dette publique ou du moins pour vivre sans l'augmenter. » Cela aura de lourdes conséquences : « Il n'y a point de milieu, il faut se résoudre à n'avoir pendant une quinzaine d'années qu'une très petite armée et point de marine, et à rester pendant tout ce temps en arrière des autres pays et

⁵⁶ Rocquain p. 157 : lettre du 18 février 1808.

⁵⁷ *Ibid.* p. 76 : lettre du 16 novembre 1806.

⁵⁸ AN, AF IV 1742 p. 300 : lettre de Gogel à Louis de novembre 1808.

⁵⁹ *Ibid.* p. 305.

⁶⁰ T. Pfeil, « La hantise de la banqueroute... » p. 63.

des progrès qu'ils feront pendant cet intervalle, et de ceux qu'ils ont fait plus que nous jusqu'à présent ». Il demande à chacun de ses ministres de lui indiquer quel système il préconise pour niveler les dépenses sur les recettes, sans augmenter la dette et sans faire de banqueroute, et insiste sur le sérieux du travail demandé : « Ne me déguisez rien, combattez mon opinion si vous pensez qu'elle ne soit pas juste. Donnez-moi votre plan et de la manière la plus précise que vous pourrez, fort de chiffres et de faits. » Il demande enfin à chacun quels sont les moyens pour mener à bien ce plan, et précise : « Je sais tous les graves inconvénients qu'il aura, je désire que vous les examiniez en homme d'État et politiquement, non pas uniquement en financier comme dans la première partie, mais toujours dans le but de conserver l'existence du pays⁶¹. » On le voit, la question financière est considérée par le roi comme essentielle, c'est elle qui déterminera si la Hollande peut ou non rester indépendante. Les réponses des ministres sont conservées dans les archives du cabinet de Louis, reliées ensemble en un cahier volumineux⁶². Il en ressort globalement que ceux-ci sont d'accord avec leur roi. Le détail des mesures proposées et de celles adoptées par Louis nous éloignerait par trop de notre propos.

On sent que le roi de Hollande, à ce moment, a changé sensiblement par rapport au début de son règne. Le budget pour chaque ministère est fixé tous les ans au terme d'un échange entre le roi et ses ministres. Le premier propose une somme globale à chacun des seconds, qui lui adressent en retour un projet détaillant l'emploi prévu de ces fonds. Le souverain peut le retoucher, accorder telle ou telle demande, demander un autre projet de répartition... Il faut souvent plusieurs projets avant que l'on arrive à quelque chose de définitif. Le 24 février 1809, Louis adresse ainsi une circulaire à ses ministres pour accompagner l'envoi d'une prévision de budget avec de nouvelles diminutions (cf. édition complète de la lettre, annexe II 2). Il s'agit de mettre en pratique les intentions de l'automne précédent, censées assurer la pérennité de l'État hollandais. Le roi s'étend longuement, dans cette circulaire, sur l'état du pays et sur sa politique, regrettant notamment de ne pas avoir pris plus tôt les bonnes mesures :

Quelle douleur ne dois-je pas éprouver, aujourd'hui que je me suis occupé d'examiner à fond l'état des choses, de voir qu'en 1807 et même au commencement de l'année passée, si

⁶¹ AN, AF IV 1822 registre 3 fol. 2v-5v.

⁶² AN, AF IV 1813 p. 5.

VI. La question financière.

j'avais pris le parti que je prends aujourd'hui, j'aurais pu égaliser parfaitement la recette aux dépenses et que l'État serait grevé de 4 millions annuels de moins. J'ai cherché plusieurs fois à faire rédiger ce budget permanent, mais je n'ai pu trouver personne qui voulût sonder la chose à fond, déchirer le voile et me mettre franchement au courant de l'état des choses, connaissance que je ne pouvais avoir à cette époque trop voisine de mon avènement, et qu'à force de peines et de soins je n'ai pu acquérir que bien imparfaitement, mais personne n'a voulu me dire la vérité toute entière, ni me faciliter la connaissance entière des affaires, qui, quoique très nécessaire pour moi, l'était bien également pour votre pays, et j'ai dû prendre pour connaître le vrai les détours que d'autres prennent pour se dissimuler une connaissance désagréable. Cependant il est tems de changer cette manière d'agir, il est tems que les principaux Hollandais donnent aux autres l'exemple de la franchise et des sentimens conformes à l'état actuel du pays⁶³.

On sent une certaine amertume dans ces propos de Louis. On imagine aussi qu'il estime ne pas avoir pris jusque là les meilleures mesures. C'est peut-être ainsi que s'explique en partie le départ du Ministère des Finances de Gogel, remplacé par Appellius le 22 mai 1809, et non par la mention lapidaire que Louis en fait dans ses mémoires : « Le ministre Gogel reçut sa démission, parce qu'il ne voulait point quitter sa maison de commerce⁶⁴. » Toujours est-il que les efforts pour améliorer la situation financière de la Hollande semblent porter leurs fruits. Alors que les intérêts de la dette restent au même niveau que l'année précédente, les dépenses baissent de 10 millions de florins en 1809, passant de 80 à 70. Ce sont donc les dépenses extraordinaires et les dépenses de l'administration qui supportent cette baisse. Dans le même temps, les revenus augmentent de plus de 4 millions (44 à 48,3, un record), ce qui fait que le déficit est considérablement réduit (36 à 21,7 millions)⁶⁵. Et ce malgré l'attaque anglaise en Zélande, au mois d'août 1809, qui oblige à des dépenses extraordinaires et urgentes. Mais les revenus sont toujours menacés par les effets néfastes du Blocus sur le commerce. Quant à la dette, elle ne reflue pas malgré la politique de Louis en ce sens. De 1 145 millions de florins en 1805, elle passe ainsi à 1 232 millions en 1810, alors que pour cette dernière année ses intérêts dépassent pour la première fois les 40 millions (41,5)⁶⁶.

Dans ces conditions, les exigences françaises lors des négociations qui s'engagent en décembre 1809 et débouchent sur le traité du 16 mars 1810, n'ont que très peu de chances d'être remplies. Dès le 21 décembre 1809, répondant à une lettre pleine de bonne volonté de Louis, l'empereur lui écrit : « Mon opinion est que V. M. prend des engagements qu'elle ne

⁶³ AN, AF IV 1826 registre 3 fol. 66-70.

⁶⁴ L. Bonaparte, *Documens historiques...*, t. 3 p. 100.

⁶⁵ T. Pfeil, « La hantise de la banqueroute... » p. 57 (tableau 3).

⁶⁶ *Ibid.* p. 58 (tableau 4).

peut pas tenir, et que la réunion de la Hollande à la France n'est que différée⁶⁷. » Bien entendu, Napoléon ne parle pas que de l'aspect financier. Mais celui-ci est un des éléments majeurs de remise en cause de l'indépendance hollandaise. Lorsque la Hollande est réunie à la France en juillet 1810, alors que son intégration complète à l'Empire doit se faire progressivement, Napoléon prend aussitôt la mesure à laquelle Louis a répugné pendant tout son règne : le *tiërcering*⁶⁸, soit la répudiation des deux-tiers de la dette, autrement dit une banqueroute partielle.

Un mot, pour finir, sur le coût (mesurable) de la royauté pour la Hollande. On lit parfois que les dépenses somptuaires du roi, qui notamment entretenait et embellissait plusieurs palais et châteaux (château du Bois près de La Haye, pavillon de Haarlem, Soestdyck, le Loo surtout, sans oublier les résidences de La Haye et d'Amsterdam, ainsi que celle d'Utrecht), ont pesé lourd dans l'accroissement du déficit. Un état des recettes de la Maison du roi pour les quatre années du règne nous apprend que ces recettes s'élèvent à près de 16 millions de florins. Mais sur cette somme, seulement la moitié (8,1 millions) a été versée par le Trésor de Hollande, au titre de la liste civile (6,3 millions) et en compensation des 500 000 florins annuels réservés par Napoléon sur les revenus de l'Ost-Frise (1,8 million). Le reste provient des domaines, de leur vente, des revenus des domaines en France, d'emprunts et de diverses sources⁶⁹. Ces sommes ne sont pas négligeables, mais pèsent peu face aux revenus de l'État (plus de 40 millions de florins annuels) et à l'ampleur de la dette. Mais, comme pendant le règne en France de Louis XVI, de telles dépenses attirent davantage l'attention en période difficile, bien que l'essentiel des revenus soit absorbé par la guerre et par le remboursement de la dette.

Le problème financier est à la base de beaucoup de sujets de mésentente entre la France et la Hollande pendant le Royaume. Ayant rapidement compris qu'il ne peut compter sur l'aide de son frère, Louis cherche dans son pays les moyens de faire face à cette situation catastrophique. Quant à Napoléon, il ne manque pas d'idées pour que la Hollande en sorte, mais ne cherche jamais à les imposer. Pour l'empereur, les demandes qu'il formule (armée, marine et blocus principalement) doivent amener son frère et les dirigeants hollandais à

⁶⁷ Rocquain p. 231.

⁶⁸ T. Pfeil, « La hantise de la banqueroute... » p. 64.

⁶⁹ AN, AF IV 1720 d. 2 p. 41.

adopter des mesures draconiennes pour les satisfaire. Mais cela reste un problème proprement hollandais. Il semble montrer un certain respect pour l'indépendance du royaume dirigé par Louis, pour ce qui est du domaine économique. On pourrait penser aussi que Napoléon, conscient de l'état alarmant des finances hollandaises, ne veut pas y mêler la France, en attendant que le pays soit à bout de souffle et que l'annexion devienne la seule solution. Mais ce serait oublier qu'au début du règne de Louis, l'empereur espère arriver à faire plier l'Angleterre et obtenir rapidement une paix générale⁷⁰, ce qui aurait rendu les alarmes du roi de Hollande, à l'été 1806, pour le moins accessoires.

⁷⁰ Le 11 juillet, il écrit à Louis : « C'est à votre conseil des ministres à arranger toutes les affaires. Faites-leur connaître qu'ils doivent supporter cet état de choses encore un peu de temps. Peut-être ne sommes-nous pas éloignés du port. » Rocquain p. 9.

Chapitre VII. Les distinctions honorifiques.

A. L'Ordre royal de Hollande.

1. Une idée précoce.

Alors qu'il est encore à Paris et officiellement roi depuis trois jours, Louis écrit à Napoléon pour demander que les membres de la députation batave (Ver Huell, Gogel, Van Styrum et Six) ainsi que des officiers de sa maison soient admis dans la Légion d'honneur¹. C'est qu'il n'a pas encore de moyen propre de récompenser et/ou s'attacher les hommes, en dehors de l'attribution de pensions ou de places, qui ont l'inconvénient de ne pas être des opérations financièrement neutres. Ainsi, il pense très tôt à créer un ordre spécifique à la Hollande, qu'il soit le maître d'accorder à qui il veut, sur le modèle de la Légion d'honneur. Il s'en explique à Napoléon le 24 août 1806 : « Je désirerais former un ordre de l'*Union*. Cela fera un grand bien. Je supplie V. M. de me dire si elle approuve le dessin que je prends la liberté de lui adresser. Il sera simplement honorifique, sans aucune espèce de traitement. La devise qui est autour signifie : *l'Union fait notre force*². » Comme la Légion d'honneur, donc, mais en plus simple. Remarquons que Louis prend des précautions en en parlant à l'avance à son frère. Il dira plus tard que tous deux avaient déjà évoqué le sujet avant son départ pour son nouveau royaume³. L'empereur lui répond : « Je crois que l'ordre que vous voulez établir ne doit l'être qu'après votre couronnement. Il ne faut rien précipiter⁴. » Et le roi de Hollande insiste en expliquant pourquoi :

¹ *Ibid.* p. 1-2 : lettre du 8 juin 1806.

² *Ibid.* p. 25. Le dessin joint, d'Isabey, représente la croix de l'ordre. Il porte sur une face un portrait du roi et sur l'autre le lion néerlandais : AN, AF IV 1683 p. 34. C'est Brantsen, à Paris, qui a été chargé de traiter cette affaire avec le peintre : AF IV 1729 d. 3 p. 164 et 165, lettres de Brantsen à Van der Goes et d'Isabey à Brantsen des 21 juillet 1806 et s. d.

³ Rocquain p. 109 : lettre à Napoléon du 16 avril 1807.

⁴ *Ibid.* p. 26 : lettre du 31 août.

VII. Les distinctions honorifiques.

N'ayant point d'argent à donner et très-peu de places, il m'aurait été agréable et surtout bien utile de pouvoir donner les décorations d'un ordre du pays. Il en existe partout, et cette institution est peut-être la seule mesure qui puisse avoir une grande influence sur l'esprit national et ramener les idées républicaines des vieux et froids Hollandais à la monarchie. C'est en même temps la seule chose capable de détruire un peu l'esprit égoïste des négociants, de les attacher à leur pays et de les engager même à des sacrifices. Je prie donc V. M. de consentir que j'institue cet ordre en allant à Amsterdam. Ce sera un but convenable pour ce voyage. Je réclame instamment son consentement à cet égard. Il faudrait que V. M. daignât le recevoir et le porter au moins un seul jour. J'attends sa réponse à cet égard⁵.

C'est donc bien pour des raisons politiques que Louis veut établir cet ordre, et il semble tenir fort à cette idée. Une nouvelle fois, au final au sujet de et en-dehors dans le but de quelques jours plus tard, il demande : « Je prie [V. M.] de me permettre de créer un ordre de l'Union au moment d'entrer en campagne ; cela fera grand bien⁶. » Mais Napoléon apporte cette fois-ci une réponse claire : « Je ne puis que vous réitérer ce que je vous ai déjà dit : ce n'est pas le moment de créer un ordre, et le temps de vous faire couronner n'est pas arrivé. Ce n'est pas au milieu des troubles de l'époque actuelle qu'il faut songer à cela⁷. »

On est alors en pleins préparatifs de la campagne contre la Prusse et la Russie, et Louis ne parle plus de ce projet. Celui-ci toutefois n'est pas abandonné, et, tout juste de retour en Hollande, le roi en parle de nouveau à l'empereur : « Je prie V. M. de me donner son approbation pour l'établissement d'un ordre de mérite militaire, en attendant et indépendamment de l'ordre de l'Union qui ne sera établi qu'à la paix⁸. » Louis a bien pris note que l'ordre civil devait attendre la fin de la guerre, mais il ajoute un second projet. Napoléon ne répond pas (ou s'il le fait, sa lettre est perdue).

2. Une instauration mouvementée.

En décembre, Louis passe donc à l'acte, sans l'approbation de son frère. Il crée un ordre du Mérite, pour les militaires, mais aussi l'ordre de l'Union⁹. Peut-être considère-t-il que la guerre est finie pour la Hollande, ou bien qu'il ne doit pas attendre plus longtemps. Peut-être

⁵ *Ibid.* p. 26-27 : lettre du 7 septembre.

⁶ *Ibid.* p. 29 : lettre du 12 septembre.

⁷ *Ibid.* p. 30 : lettre du 15 septembre.

⁸ *Ibid.* p. 78 : première lettre du 21 novembre 1806.

⁹ Dans ses mémoires, il donne la date du 11 décembre : L. Bonaparte, *Documens historiques...*, t. 1 p. 300.

est-il possible de parler d'inconséquence. En tout cas, lorsqu'il l'apprend, Napoléon ne manque pas de lui en faire le reproche :

Vous créez des ordres de chevalerie, ce qui est une chose ridicule. La Légion d'Honneur n'a jamais été considérée comme un ordre de chevalerie. Vous ne vous contentez pas d'en faire un, vous en faites deux. Il fallait attendre l'occasion de votre couronnement pour leur donner une époque et une forme imposante. Si vous n'y avez pas nommé, laissez dormir cela. Je vous avais écrit de ne point le faire ; mais vous me consultez, sans jamais exécuter ce que je vous dis ; cela vous expose à faire des choses ridicules¹⁰.

Ce n'est pas le principe qui est attaqué ici, mais la manière et le moment. D'ailleurs, Louis a déjà nommé, comme en atteste une lettre qu'il écrit le lendemain à Van der Goes, le grand-chancelier de l'ordre de l'Union, avec des consignes concernant la remise des croix et les cérémonies¹¹. Dans cette lettre, le roi parle abondamment de chevaliers. C'est peut-être pour cela que Napoléon croit qu'il s'agit d'un ordre de chevalerie. Dupont-Chaumont, ministre plénipotentiaire à La Haye, parle bien d'ordre de chevalerie, mais ce n'est que le 8 mars¹². Il ne semble pas, pourtant, que cela soit le cas. D'ailleurs, la Légion d'Honneur s'inspire elle-même des ordres de chevalerie d'Ancien Régime, mais il est vrai qu'elle est plus ouverte et relève plus d'une institution, avec ses règles écrites, que d'un cercle fermé. Louis, voulant prendre en compte les remarques de son frère, lui annonce qu'il était trop tard pour revenir en arrière car les nominations étaient déjà faites, mais qu'il a réussi à convaincre le Corps Législatif de fusionner les deux ordres, sous le nom d'Ordre royal de Hollande¹³. En fait, il semble que ce soit plutôt une suppression de l'ordre du Mérite, car l'on parle alors couramment du seul Ordre royal de l'Union aussi bien que de l'Ordre royal de Hollande, pour désigner exactement la même chose. En décembre 1807, Louis veut mettre fin à cette ambiguïté en le baptisant de la formule peu heureuse d'« Ordre royal de l'Union de Hollande¹⁴ ». Autant dire que l'on continue à l'appeler des deux mêmes manières qu'auparavant. Louis donne dans ses mémoires la description de la cérémonie de réception des chevaliers, le 16 février, reproduisant même le discours du grand-chancelier Van der Goes. D'après la description qu'il en donne, ses ressemblances avec la Légion d'honneur sont

¹⁰ Rocquain p. 90-91 : lettre de Varsovie du 7 janvier 1807.

¹¹ AN, AF IV 1825 registre 1 fol. 21-v.

¹² Rocquain p. 99 (note 2) : lettre à Talleyrand du 8 mars 1807.

¹³ *Ibid.* p. 93 : lettre du 22 février 1807.

¹⁴ Duboscq p. 107 : lettre à Van der Goes du 6 décembre 1807.

frappantes : croix différentes selon les grades, qui sont les mêmes (chevalier, commandeur, officier), port à la boutonnière, en sautoir et avec plaque, prestation de serment, statuts ; s'y ajoute toutefois une devise : *Doe wel en zie niet om*, que l'on traduit alors par « fay ce que doy, advienne que pourra », mais qui signifie littéralement : « Agis bien et ne te retourne pas ». La phrase « L'union fait la force » (*Eendragt maakt magt*), l'ancienne devise des Provinces-Unies, reste employée, sur la décoration¹⁵. Au reste, Louis écrit à Napoléon que tout cela a été bien accueilli, et qu'il manque seulement que la décoration soit portée, même une seule fois, par l'empereur¹⁶. Dupont-Chaumont, de son côté, confirme le bon accueil offert à cet ordre, qui fait tourner toutes les têtes, ce qui n'est pas sans présenter des avantages : « Le roi rattache tout à sa personne, et nous devons espérer que, quand tous les cœurs seront à lui, il n'y en aura plus contre nous¹⁷. »

Napoléon, mis devant le fait accompli, réagit pour, en quelque sorte, limiter la portée de cet ordre et le cantonner à la Hollande, ou en tout cas ne pas le laisser porter par des Français. Une de ses trois lettres à Louis du 23 mars est consacrée à ce sujet. Il y écrit : « Je désire que non seulement vous ne donniez à aucun officier français, mais même que vous n'offriez à aucun le grand cordon de vos ordres sans m'avoir consulté. » Et il poursuit en expliquant que c'est ôter de la valeur à une décoration que de la donner à des personnes sans fortune¹⁸. En finissant sa lettre fort sévère du 4 avril suivant, il donne d'autres raisons et d'autres jugements :

Quant au reste, vous pouvez faire des sottises dans votre royaume, c'est fort bien ; mais je n'entends pas que vous en fassiez chez moi. Vous offrez à tout le monde vos décorations ; beaucoup de personnes m'en ont écrit qui n'ont aucun titre. Je suis fâché que vous ne sentiez pas que vous manquez aux égards que vous me devez. Mon intention est que personne ne porte ces décorations chez moi, étant résolu de ne les pas porter moi-même. Si vous m'en demandez la raison, je vous dirai que vous n'avez encore rien fait pour mériter que les hommes portent votre portrait ; que d'ailleurs vous l'avez institué sans ma permission, et qu'enfin vous le prodiguez trop. Et qu'ont fait toutes les personnes qui vous entourent, auxquelles vous le donnez¹⁹ ?

¹⁵ L. Bonaparte, *Documens historiques...* t. 2 p. 35-51.

¹⁶ Rocquain p. 93 : lettre du 22 février 1807.

¹⁷ MAE, CP Hollande 611 p. 21 : lettre à Talleyrand du 5 février 1807.

¹⁸ Rocquain p. 98 : deuxième lettre du 23 mars 1807.

¹⁹ *Ibid.* p. 103-104.

Voilà qui est clair. Dans la partie non envoyée de sa lettre du 30 mars, il exprimait également, de manière claire et succincte, qu'il ne voulait pas que des Français portent cet ordre²⁰. Les mêmes reproches reviennent encore dans une lettre du 19 avril, où l'empereur précise sa position :

J'ai toujours désapprouvé l'Ordre que vous avez établi. Votre frère, le roi de Naples, qui fait plus de cas de mes conseils, n'en a point établi, parce que je ne le lui ai point conseillé. C'est une distinction hors de saison, qui ne vous fait point d'amis de ceux auxquels vous l'avez donnée, et qui vous a fait des ennemis de tous ceux auxquels vous ne l'avez pas donnée. A la paix générale, c'était autre chose ; alors c'était vraiment le moment. Et comment, en effet, avec le moindre jugement, peut-on, après quatre mois de séjour dans un pays²¹, accorder des distinctions ineffaçables à des hommes qu'on ne connaît pas ? Votre création de maréchaux, je l'ai également blâmée comme dangereuse et ridicule²². Vous avez donné des récompenses sans qu'on vous ait servi ; que donnerez-vous pour qu'on vous serve, ou que donnerez-vous quand on vous servira ? Vous venez de donner actuellement, sans savoir si cela me convient, votre décoration à M. Louis. Il y a dans tout cela de la folie. Et d'où connaissez-vous M. Louis, auquel, quoiqu'il me serve depuis six ans, je n'ai pas encore donné la simple décoration de la Légion d'honneur ? Il a émigré, vécu longtemps parmi les ennemis de l'État ; il faut qu'il me donne des preuves qui le rendent digne d'une décoration qui ne peut plus s'ôter. Qu'a fait pour vous le fils de Portalis pour que vous lui donniez votre décoration ? Et le père même, quels services a-t-il rendus à la Hollande²³ ?

On a déjà vu d'où le roi de Hollande connaît monsieur Louis, verra plus loin d'où il connaît Portalis. Encore une fois, ce n'est pas le fait d'avoir établi un ordre qui vaut à Louis ce blâme, mais de l'avoir fait trop tôt et de le distribuer trop largement, en résumé d'avoir mal jugé de l'opportunité de cette création. Napoléon ne semble rien regretter plus que le fait que Louis n'ait pas mieux imité ce que lui-même avait fait quelques années plus tôt avec la Légion d'honneur. Louis d'ailleurs, s'excuse de ne pas avoir pensé qu'il serait inconvenable que des Français portent une décoration avec son portrait, et s'explique sur son empressement à établir cet ordre :

Tous les pays ont plusieurs ordres. V. M. elle-même me dit en partant que je devais le former, et j'ai cru que tout ce qui tendait à établir la monarchie dans ce pays ne devait pas être différé. C'est ce qui m'a toujours guidé. Étranger à ce pays, étranger aux affaires du gouvernement, ayant à lutter contre mille partis et mille intérêts différents, si je me suis trompé souvent, ce n'est pas dans les affaires essentielles.

²⁰ *Ibid.* p. 100 (note).

²¹ À la création des ordres, à la mi-décembre, Louis était roi depuis plus de six mois, mais il n'avait été présent en Hollande qu'environ deux mois et demi.

²² Cf. *infra*.

²³ Rocquain p. 111-112.

En outre, il assure avoir répondu à tous les Français qui lui demandaient cette décoration qu'ils devaient d'abord avoir l'autorisation de l'empereur²⁴. Ce qui voudrait dire que la création d'une nouvelle décoration n'est pas sans susciter l'intérêt de citoyens français, contre ce que souhaite l'empereur. Mais, comme on l'a vu, Napoléon reproche déjà à Louis de ne pas avoir respecté son exigence sur l'autorisation préalable exigée, et il le fait encore quelques jours plus tard²⁵.

3. Une décoration fort utilisée.

Louis a-t-il offert son ordre à des Français sans avoir consulté Napoléon, qui exige que cela soit fait avant même qu'on le leur propose ? Un dépouillement systématique des lettres du roi de Hollande de cette époque permettrait peut-être d'en trouver tous les exemples. Nous en avons retrouvé plusieurs : celui de Portalis, qui, le 11 mars 1807, remercie Louis de lui avoir offert sa décoration, et dit qu'il écrit à Napoléon pour en avoir l'autorisation²⁶. Le roi de Hollande la lui a donc apparemment offerte sans autorisation de l'empereur, mais c'est avant que celui-ci exprime cette exigence. Il en va de même pour la demande de Dupont-Chaumont à Talleyrand d'intercéder auprès de Napoléon pour l'autoriser à porter la croix que Van der Goes lui a offerte²⁷. Il en va toujours de même pour, Mollien, Lavalette, Corvisart et plusieurs autres Français, lorsque Louis donne l'ordre à Van der Goes de leur envoyer une décoration à chacun²⁸. Mais là encore, c'est avant de recevoir la lettre de Napoléon exigeant qu'on lui demande avant même de proposer cet ordre à des Français. Mais, par la suite, ce genre de reproche n'est plus émis à l'encontre de Louis. Et même, Napoléon oublie ses rancœurs à ce propos, en septembre 1807, très probablement lors de sa rencontre avec son frère qui est de passage à Paris. Le 30, de retour en Hollande, Louis lui écrit : « J'attends avec impatience la promesse que V. M. m'a faite de donner l'ordre de Hollande à quelques-uns de ses meilleurs sujets²⁹ ». Le même jour, dans une autre lettre, il lui

²⁴ *Ibid.* p. 108-109 : lettre à Napoléon du 16 avril 1807.

²⁵ *Ibid.* p. 114 : lettre à Louis du 25 avril.

²⁶ AN, AF IV 1733 d. 26 p. 396.

²⁷ MAE, CP Hollande 611 p. 37 : lettre de Dupont-Chaumont à Talleyrand du 19 février 1807.

²⁸ Duboscq p. 156-157 : lettre du 1^{er} avril 1807.

²⁹ Rocquain p. 129.

annonce l'envoi de six grandes décorations³⁰ ; peut-être avait-il oublié l'accord de Napoléon en écrivant la première. L'ordre est transmis à Van der Goes³¹. L'Ordre royal de Hollande acquiert enfin la reconnaissance publique que Louis attendait, en étant dûment offerte à une personne de premier plan, comme l'empereur en informe son frère le 15 novembre suivant : « J'ai remis un des six cordons que vous m'avez envoyés au ministre Mollien³². » Mais Napoléon ne le portera jamais lui-même.

Pour ce qui est de la distribution que Louis fait de son ordre à des personnes autres que françaises, l'empereur n'émet plus de commentaires, à partir du moment où cet ordre est institué, qu'on ne peut plus revenir en arrière, et qu'il a bien exprimé ses critiques à cet égard. Le roi de Hollande semble se soucier assez du bon fonctionnement de cette institution, et écrit relativement souvent sur ce sujet à Van der Goes, qui reste grand-chancelier même après son départ du Ministère des Affaires étrangères en janvier 1808³³. Cela concerne aussi bien l'envoi de la décoration et la réception de nouveaux membres que les statuts de l'ordre. Par ailleurs, Louis pratique assez couramment l'envoi et l'échange de décorations : un souverain offre à un autre souverain un certain nombre de cordons, et ce dernier peut les distribuer à qui bon lui semble. Tout cela suscite une correspondance relativement abondante, avec lettres d'envois, lettres de remerciements, lettres pour tenir informé le donateur de l'emploi des décorations, lettres de remerciements des particuliers qui ont reçu un cordon... Ainsi, plusieurs des lettres de souverains étrangers à Louis qui ont été conservées concernent cet objet. On apprend que, notamment, le grand-duc de Bade, Charles Frédéric, a reçu l'Ordre royal de Hollande³⁴. De même, des échanges de décorations ont lieu avec le roi Frédéric de Wurtemberg³⁵, le tsar Alexandre I^{er} de Russie³⁶, et le roi Frédéric VI de Danemark (ordre de l'Éléphant)³⁷. C'est aussi le cas avec le roi de Westphalie, son frère

³⁰ *Ibid.* p. 130.

³¹ AN, AF IV 1825 registre 1 fol. 23 : lettre du 30 septembre 1807.

³² Rocquain p. 144.

³³ AN, AF IV 1825 registre 1 fol. 22-v, 23v, 25, 26v-28 : lettres des 1^{er} avril, 7 et 23 novembre et 13 décembre 1807 ; *ibid.* fol. 25v-26 : ordre du cabinet de décembre 1807 ; AF IV 1826 registre 1 fol. 52 : lettres des 7 janvier et 24 mars 1810 ; 176 AP 2 dossier Louis Bonaparte p. 27 : lettre du 22 février 1808 et la réponse, le lendemain, de Van der Goes, *ibid.* p. 2.

³⁴ AN, 95 AP 25 d. 28 p. 108 : lettre du 20 octobre 1807 ; *ibid.* p. 109 : lettre de Charles, grand-duc héréditaire de Bade, à Louis du 10 décembre 1807.

³⁵ *Ibid.* d. 31 p. 118 et 119 : lettres des 10 décembre 1807 et 12 janvier 1808.

³⁶ *Ibid.* d. 34 p. 136 et 138 : lettres des 31 mars et 1^{er} septembre 1808.

³⁷ *Ibid.* d. 35 p. 143 et 144 : lettres des 30 août et 10 octobre 1808.

Jérôme, une fois que celui-ci est installé sur ce trône, comme nous l'apprend une lettre de Louis du 2 janvier 1808³⁸, et avec Murat quand il est roi de Naples³⁹.

Par ailleurs, l'existence d'un ordre hollandais n'exclut pas, bien sûr, que des Hollandais reçoivent la Légion d'honneur, comme Louis le demandait au tout début de son règne. Ainsi, le 25 mars 1807, Dupont-Chaumont exprime dans une lettre à Talleyrand qu'il serait bon que Napoléon l'accorde à « ceux que le roi de Hollande fera accepter à S. M. I. », notamment Van Hogendorp, Van Dedem et Goldberg⁴⁰. Cette demande lui a peut-être été soufflée. En tout cas, le ministre plénipotentiaire rapporte bien à son ministre, en janvier suivant, qu'il a remis les décorations de la Légion d'Honneur pour six militaires hollandais lors de la précédente audience diplomatique⁴¹.

Louis adopte ainsi l'un des attributs du pouvoir bonapartiste, une décoration destinée à récompenser le mérite des élites, les mener par l'émulation et les attacher à sa personne. Sur le principe, cela ne pose pas de problème à Napoléon ; ce qui dérange l'empereur, c'est la manière précipitée avec laquelle le roi de Hollande établit cet ordre, sans tenir compte de ses conseils.

B. Les maréchaux

C'est également lors de son retour dans son pays en novembre 1806 que Louis institue des maréchaux, le 7 décembre, « à l'imitation de la France » comme il le dit lui-même après coup⁴². Sont promus à ce grade Ver Huell, Dumonceau, De Winter, Daendels, Van Kingsbergen et Van Zuylen Van Nyevelt, soit des haut gradés de l'Armée de terre et de la Marine. Cette création (le grade n'existait pas en Hollande) est sans doute faite dans le même esprit que les ordres du Mérite et de l'Union, que Louis résume ainsi : « asseoir et rendre

³⁸ AN, AF IV 1826 registre 3 fol. 21-v.

³⁹ *Ibid.* fol. 61-v : lettre de Louis à Murat du 18 novembre 1808.

⁴⁰ MAE, CP Hollande 611 p. 51.

⁴¹ MAE, CP Hollande 612 p. 3 : lettre de Dupont-Chaumont à Champagny du 3 janvier 1808.

⁴² L. Bonaparte, *Documens historiques...*, t. 1 p. 300.

national mon gouvernement⁴³ ». Là aussi, et davantage que pour la création des décorations, la réaction de Napoléon est très vive, d'autant qu'il n'a pas été du tout consulté :

Je pense que vous avez eu tort de créer des maréchaux ; cela a l'inconvénient de dépenser beaucoup d'argent et de donner bien des prétentions à des hommes qui ont fait peu de chose. Croyez-vous qu'un général de division français voudrait être commandé par un maréchal hollandais ? Vous singez l'organisation de la France, lorsque vous vous trouvez dans des circonstances très différentes. Commencez donc par établir une conscription et avoir une armée⁴⁴.

Et cinq jours plus tard :

Vous avez institué des maréchaux ; si vous ne les avez pas encore nommés, n'en nommez point ; il n'y a personne en Hollande qui soit capable de remplir un poste si éminent⁴⁵.

Comme dans ses reproches à la suite de l'établissement des ordres royaux, l'empereur juge que la nomination de maréchaux présente le défaut de ne pas (encore) récompenser des mérites ou de grandes actions, et que si ce n'est pas trop tard, il ne faut pas en nommer. Il insiste aussi sur le fait que la Hollande n'est pas dans la même situation que la France, et que ce n'était pas une priorité pour le nouveau royaume. Mais il va plus loin, en exposant l'idée, en substance, que ce pays n'est pas assez important pour se permettre d'avoir des maréchaux, du fait aussi bien de l'absence de militaires d'assez grande valeur que de la prééminence de l'Empire sur son allié. À la lecture de la première lettre de Napoléon, on sent comme arrière-plan à sa pensée, que la Hollande doit plutôt fournir des régiments que concourir à la domination militaire du continent, être un auxiliaire qu'un associé ou un collaborateur. Pour Napoléon, c'est une question de taille, de puissance. On ne peut recréer l'Armée française en modèle réduit, car cela n'a aucun sens de faire commander à un maréchal un nombre peu conséquent d'hommes. Il exprime bien ceci, avec son sens habituel de l'exagération, dans sa longue lettre du 4 avril :

Que faire sans armée ? Car peut-on appeler armée un ramassis de déserteurs ? Comment n'avez-vous pas senti que, quand quarante vaisseaux français seront réunis à cinq ou six barques hollandaises, l'amiral Ver Huell, par exemple, en sa qualité de maréchal, puisse les

⁴³ Rocquain p. 93 : lettre à Napoléon du 22 février 1807.

⁴⁴ *Ibid.* p. 90 : lettre à Louis du 2 janvier 1807.

⁴⁵ *Ibid.* p. 90 : lettre à Louis du 7 janvier 1807.

VII. Les distinctions honorifiques.

commander ? Il n'y a pas de maréchaux chez les petites puissances ; il n'y en a pas en Bavière, en Suède. Vous comblez des hommes qui ne l'ont pas mérité⁴⁶.

De même, plus d'un an plus tard :

Vous avez créé des maréchaux qui n'ont pas fait ce qu'ont fait mes généraux de brigade. Pour Dieu ! ne vous rendez pas par trop ridicule⁴⁷.

Quant à Louis, il ne répond pas à son frère sur cet objet. On peut raisonnablement penser qu'il voyait l'établissement de maréchaux comme une mesure de politique intérieure. Il inclut probablement cette mesure dans la justification qu'il fait auprès de l'empereur de l'Ordre royal de Hollande : « Je fais tout mon pouvoir pour asseoir et rendre national mon gouvernement, sûr de remplir de cette manière mes devoirs envers ce pays et envers V. M⁴⁸. » Le problème est que Napoléon, avec son regard extérieur, voit surtout les inconvénients qu'il y a pour la Hollande d'adopter une distinction qui est, selon lui, l'apanage des grandes puissances militaires, alors qu'elle n'est qu'une puissance moyenne et peu militaire. Le 19 avril, il lui écrit encore : « Votre création de maréchaux, je l'ai également blâmée comme dangereuse et ridicule⁴⁹. » Il parlait juste avant de l'Ordre royal de Hollande. Et, comme cette institution, il ne l'évoque plus à partir de ce moment, pendant plusieurs mois. Ce n'est qu'en décembre suivant que le sujet est à nouveau abordé. Louis désire alors envoyer Ver Huell comme ambassadeur à Moscou, et Napoléon, qui a un droit de regard sur ce type de nomination, s'y oppose pour deux raisons, dont l'une est « qu'il n'est pas d'usage d'envoyer un maréchal pour ministre dans une cour étrangère » ; la suite de son propos éclaire bien la valeur qu'il semble tout à coup accorder à cette fonction de maréchal : « puisque vous avez établi cette dignité, il ne faut pas la déshonorer⁵⁰. » Même situation, à peu près, que pour l'Ordre royal de Hollande.

Les opérations lors du débarquement anglais en Zélande en été 1809 fournissent une nouvelle raison d'aborder ce sujet, non seulement parce que cet épisode excite au plus haut point la colère de Napoléon envers la Hollande, mais aussi parce que les forces armées des deux pays collaborent étroitement. Dans sa lettre à Louis du 22 octobre, l'empereur reprend ainsi ses reproches antérieurs, en y ajoutant ce nouvel élément :

⁴⁶ *Ibid.* p. 102.

⁴⁷ *Ibid.* p. 172 : première lettre à Louis du 6 mai 1808.

⁴⁸ *Ibid.* p. 93 : lettre du 22 février 1807.

⁴⁹ *Ibid.* p. 112.

⁵⁰ *Ibid.* p. 146 : lettre à Louis du 16 décembre 1807.

VII. Les distinctions honorifiques.

Si vous n'avez pas d'armée, vous avez beaucoup de grades. Contre les premières notions de bon sens et contre mes ordres, vous avez institué des maréchaux : je n'en veux point en Hollande ; un État de 1 800 000 âmes de population, qui a dix vaisseaux et 30 000 hommes, ne peut avoir de maréchaux. J'exige que vous rapportiez le décret qui les institue, et, qu'à l'exemple du Royaume de Naples, de Bavière, de Saxe, d'Italie, vous n'ayez que des généraux de division et de brigade, des amiraux et des contre-amiraux, mais point de maréchaux de terre ni de mer. Votre armée devant se combiner avec les miennes, ce titre de maréchal nuit au bien du service et ne fait qu'occasionner des dépenses inutiles⁵¹.

À la fin du mois de décembre suivant, Napoléon parle encore de « grade qui n'est qu'une caricature, et qui est incompatible avec une puissance de second ordre », et, dans la même lettre, confirme ce qu'il demandait précédemment, c'est-à-dire la suppression des maréchaux. C'est même l'une des cinq bases de négociation que l'empereur pose à son frère pour décider du maintien ou non de l'indépendance de la Hollande⁵². Louis demande d'abord, par l'intermédiaire de Ver Huell qui négocie avec Champagny, que les maréchaux existants puissent continuer à porter leur titre, et que l'on n'en nomme plus d'autres⁵³. Mais il cède sur ce point (comme sur les autres, pour lesquels il avait demandé une très grande indulgence), et annonce à Napoléon, dès le 4 février 1810 : « Dès aujourd'hui, Sire, il n'existe plus de maréchaux en Hollande⁵⁴. » Quelques jours plus tard, il écrit encore à son frère pour lui demander la permission d'accorder aux anciens maréchaux, en compensation, le titre de comte (Louis a aussi établi une noblesse, cf. *infra*). De sorte que le traité du 16 mars suivant ne porte aucune mention des maréchaux, la suppression ayant déjà eu lieu.

En définitive, pour sensiblement anecdotique qu'elle soit, cette distinction honorifique n'en est pas moins un sujet de discorde de plus entre les deux frères, ou, pour mieux dire, un sujet de reproche pour Napoléon. Les logiques de cette institution, comme celles de ses critiques, sont proches de celles de l'Ordre royal de Hollande. Elles nous en apprennent aussi sur la manière dont Louis conçoit son pouvoir et sur celle dont Napoléon conçoit la transposition du modèle français dans ce pays. Mais, à la différence d'une simple décoration, l'idée d'adopter la dignité de maréchal en Hollande est une pure invention du roi, que son grand frère aurait voulu ne jamais voir naître.

⁵¹ AN, 400 AP 25 p. 38 (cf. annexe I A 3).

⁵² Rocquain p. 231 : lettre à Louis du 21 décembre 1809.

⁵³ MAE, CP Hollande 614 p. 8 : lettre de Ver Huell à Champagny du 6 janvier 1810.

⁵⁴ Rocquain p. 248.

C. La noblesse.

1. L'alerte du printemps 1807.

Le 30 mars, d'Osterode, Napoléon écrit à son frère une lettre relativement succincte :

Mon frère, j'apprends une nouvelle à laquelle je refuse d'ajouter foi, tant elle me paraît extraordinaire. On m'assure que vous avez dans vos États rétabli la noblesse dans ses titres et ses privilèges. Comment serait-il possible que vous ayez eu assez peu de discernement pour ne pas sentir que rien n'était plus funeste à vous, à vos peuples, à la France et à moi ? Prince français, comment auriez-vous pu violer vos premiers serments qui sont de maintenir l'égalité parmi vos peuples ? Je me refuse donc d'ajouter foi à cette nouvelle.

Mais originellement, elle était bien plus longue et a été biffée, ne laissant au secrétaire que le texte ci-dessus à recopier pour l'expédition. La partie supprimée, qui était avant la dernière phrase, mérite d'être citée ici :

Vous renoncez donc au trône de France, car un parjure qui aurait dépouillé la nation de ce que quinze ans de combats, de sueurs et d'efforts lui ont fait conquérir serait indigne de s'y asseoir. J'ai le droit de porter mes plaintes particulières ; mais depuis longtemps vous faites tout à rebours de mes conseils. Au reste, mon ambassadeur a ordre de vous déclarer catégoriquement que, si vous ne revenez pas de cette mesure, il a ordre de quitter la Hollande, et je romps avec vous. Vous êtes un frère ingrat, et les conseillers qui vous subjuguent ainsi sont bien criminels. [...] J'ai fait demander à mon ambassadeur la pièce du rétablissement de la noblesse ; et, si cette mesure n'est pas rapportée, je vous regarderai comme mon ennemi invétéré. Mais je me fâche peut-être trop ; vous avez en vérité perdu la tête. Attendez-vous à tout, si vous ne revenez pas de cette mesure ; vous ne serez plus ni citoyen français, ni prince de mon sang. Comment n'êtes-vous pas assez clairvoyant pour voir que, si c'est comme le plus noble que vous êtes sur le trône de Hollande, vous ne seriez que le dernier ? Était-ce là ce que j'avais le droit d'attendre de vous ? Ainsi donc il faudra avoir été ennemi de la France, avoir vendu vos vaisseaux aux Anglais, pour être écuyer à votre cour ? Comment ne vous a-t-on pas fait connaître que vous perdiez l'amour des habitants d'Amsterdam et du reste des Hollandais ? Car si une noblesse est soutenable dans un pays militaire, elle est insoutenable dans un pays de commerçants. J'estime mieux le dernier boutiquier d'Amsterdam que le premier noble de Hollande⁵⁵.

Le 4 avril, en attendant d'en savoir plus et un peu apaisé, il commente encore la supposée nouvelle :

⁵⁵ *Ibid.* p. 99-101.

VII. Les distinctions honorifiques.

Il me revient des notions sur le rétablissement de la noblesse, dont il me tarde bien d'être éclairci. Auriez-vous perdu la tête à ce point, et oublieriez-vous jusque-là ce que vous me devez ? Vous parlez toujours dans vos lettres de respect et d'obéissance ; ce ne sont pas des mots, mais des faits qu'il me faut. Le respect et l'obéissance consistent à ne pas marcher si vite, sans mon conseil, dans des matières si importantes ; car l'Europe ne peut s'imaginer que vous ayez pu manquer assez aux égards pour faire certaines choses sans mon conseil. Je serai obligé de vous désavouer. J'ai demandé la pièce du rétablissement de la noblesse. Attendez-vous à une marque publique de mon excessif mécontentement⁵⁶.

La violence du propos est évidente. Napoléon semble prêt à des mesures extrêmes, et, en attendant, à des mots extrêmement durs pour son frère. Cependant, il expose ici de véritables arguments politiques : il serait pour ainsi dire suicidaire de remettre en cause l'égalité civile, ou même d'en avoir l'air, ce qui signifierait aller à l'encontre de la politique française. Mais s'il décide de ne pas envoyer certaines phrases à son frère, c'est probablement qu'il a des doutes sur la véracité de l'information. La lettre de Dupont-Chaumont qui l'annonce à Talleyrand (le ministre des Relations extérieures suit Napoléon dans sa campagne) n'est en effet pas un modèle de clarté ; le ministre plénipotentiaire en outre ne joint pas de copie du texte qui aurait entériné le rétablissement de la noblesse⁵⁷. Talleyrand, dans sa réponse à Dupont-Chaumont, met de l'huile dans les rouages. Il demande l'acte de rétablissement, et en attendant donne l'instruction d'exiger du roi qu'il rapporte ses mesures, mais ajoute :

Le roi a eu, l'on n'en peut douter, les meilleures intentions. Il est bien à regretter qu'il n'ait pas consulté l'empereur avant de prendre une mesure de cette importance. Mais il aura cru pouvoir s'en promettre des avantages qui l'auront séduit. Son erreur cèdera facilement à vos représentations. Vous le trouverez d'ailleurs préparé à les accueillir par une lettre que l'empereur lui a écrite ; et même la seule volonté de l'empereur sera pour lui un motif suffisant, de sorte qu'il ne vous mettra point dans la dure nécessité de lui déclarer qu'il s'exposerait par un refus à tout le mécontentement de l'empereur⁵⁸.

Le 12 avril, Louis, n'ayant encore reçu que la première lettre de Napoléon, répond calmement à son frère à ce sujet :

On dénature les faits dans les rapports qui parviennent à V. M. Je n'ai point rétabli la noblesse. Il n'y a aucune classe privilégiée, mais il y a quelques familles qui portent les titres de comtes ou de barons, et qui cependant n'ont ni comté ni baronnies, et j'ai cru ne devoir pas les empêcher de prendre ces titres devant moi, puisque, même dans le fort de la révolution et dans tout le pays, ils se les sont toujours donnés par écrit et en parlant. C'est une chose d'amour-propre, de gloriole, qui attache ces familles à la monarchie [...]. Ce vain

⁵⁶ *Ibid.* p. 101-102 : lettre à Louis du 4 avril 1807.

⁵⁷ *Ibid.* p. 99-100 (note) : lettre du 8 mars 1807.

⁵⁸ MAE, CP Hollande 611 p. 58 : lettre de Varsovie du 2 avril 1807.

VII. Les distinctions honorifiques.

nom de baron ou de comte était la seule chose qu'ils puissent regretter, et il se trouve, par le fait, inférieur à celui de chevalier et de commandeur⁵⁹.

Il ne s'agit donc que de permettre de porter d'anciens titres, pour l'orgueil de certaines familles, sans que cela ne leur octroie des privilèges. Mais, encore une fois, il n'en a pas parlé avant à Napoléon. Dupont-Chaumont confirme que les titres de noblesse ne sont apparus que sur des invitations, des voitures et des lettres de créances d'ambassadeurs. Les explications du roi de Hollande que le ministre plénipotentiaire rapporte à Talleyrand sont plus complètes :

Le roi m'a répondu qu'il ne savait pas pourquoi on cherchait à le calomnier près de l'empereur, qu'il faisait tout ce qu'il pouvait pour avoir une armée, qu'il travaillait constamment au rétablissement de la prospérité de la Hollande, qu'il fallait qu'on l'aidât, au lieu de le contrarier dans les moyens qu'il croyait les meilleurs à employer, que quant à la noblesse, le stathouder en avait une, que le roi de Naples avait conservé la sienne, qu'il avait bien le droit de rétablir en Hollande des titres qui avaient existé autrefois, qu'ils n'entraînaient aucun privilège, qu'au reste s'il avait cru que l'empereur y eût attaché cette importance, il n'aurait pas manqué de l'en prévenir ; mais que la chose faite, il ne pouvait en revenir ; qu'il avait reçu des lettres de l'empereur à ce sujet, qu'il y avait répondu, et qu'il attendrait, d'autant qu'il avait trouvé dans la lettre de S. M. I. un post scriptum de sa main, qui le consolait un peu. Je n'ai pas cru devoir faire plus d'instance pour la rétractation d'actes qui n'existent véritablement que dans quelques lettres de créance, et qui peuvent subsister jusqu'à l'explication que le roi attend de son auguste frère. Le mal fait sera aussi facile à réparer dans un mois qu'aujourd'hui.

Mais il rapporte aussi qu'il avait déjà abordé ce sujet avec Louis, et que celui-ci lui avait indiqué que s'il faisait un jour une noblesse, il en créerait une plutôt que de reprendre l'ancienne⁶⁰.

Cependant, Napoléon, dans une lettre du 30 avril, n'approuve pas ce que Louis a fait, malgré ces précisions qui ont montré que sa réaction pouvait sembler disproportionnée. Il maintient ses propos d'un mois plus tôt :

Votre chancellerie donne à la noblesse ses anciens titres ; vos chambellans, dans les invitations qu'ils font pour le palais, donnent à la noblesse ses anciens titres ; mon intention est que vous donniez sur-le-champ l'ordre à vos chambellans de ne donner aucune espèce de titres. La révolution s'est faite en Hollande par la France : elle n'a été rendue à l'indépendance qu'à condition que le système d'égalité serait maintenu. En conséquence je

⁵⁹ Rocquain p. 107-108. Ces deux derniers titres sont les deux plus bas de l'Ordre royal de Hollande (cf. *supra*).

⁶⁰ MAE, CP Hollande 611 p. 66 : lettre de Dupont-Chaumont à Talleyrand du 14 avril 1807.

VII. Les distinctions honorifiques.

désire que vous fassiez expédier de nouvelles lettres de créance aux ministres auxquels vous avez donné des titres. Ce que je vous mande là, je l'exige. Je ne veux pas voir reparaître les anciens titres ; cela nuit à mon système en France. J'espère que vous ne voudrez pas me mécontenter dans un objet si important⁶¹.

L'empereur a donc bien compris de quoi il s'agissait, mais continue à refuser que l'on prenne en Hollande une direction qui semble signifier un retour sur les acquis de la Révolution, même si l'on n'en a pas vraiment l'intention. Pourtant, comme un mois plus tôt, sa première intention était d'écrire une lettre très violente pour exprimer son plus grand mécontentement à son frère, avant de barrer ses premiers mots. La lettre, pour la partie concernant la noblesse, était ainsi écrite :

Mon frère, votre chancellerie donne à la noblesse ses anciens titres ; vos chambellans, dans les invitations qu'ils font pour le palais, donnent à la noblesse ses anciens titres ; les anciennes armoiries ont reparu. Mon intention est que vous donniez sur-le-champ l'ordre à vos chambellans de ne donner aucune espèce de titres. La Révolution s'est faite en Hollande par la France ; conquise par la France, elle n'a été rendue à l'indépendance qu'à condition que le système d'égalité serait maintenu. En conséquence, je désire que vous fassiez expédier de nouvelles lettres de créance aux ministres auxquels vous avez donné des titres. Faites connaître en Hollande qu'il n'y a pas de protection à espérer de moi, si cet ordre de choses n'est point rapporté. J'aimerais autant voir la Hollande entre les mains de l'Angleterre et le duc d'York roi de Hollande ; ce serait moins contraire à ma politique intérieure que de voir les Hollandais sortir de leur système d'égalité et prendre ainsi à grands pas une direction si opposée. Vous avez de bien mauvais et de bien perfides conseillers. Au reste, si vous faites cas de mon amitié, elle est à ce prix. C'est la dernière lettre que vous recevrez de moi, si vous ne revenez pas sur cette funeste résolution. J'ai été votre père, je vous ai élevé, je vous ai fait roi, je vous maudirais, car vous seriez mon plus grand ennemi et rien n'aurait fait plus de tort à mon système intérieur. Ce que vous me dites du roi de Naples n'a pas de sens. Ce prince n'a rien fait que par mes avis. C'est par mon conseil qu'il a conservé la noblesse. Y a-t-il quelque chose de commun entre ses États et les vôtres ? C'est comme si vous disiez que la Bavière a conservé la noblesse. Quoique je sois accoutumé à vos mauvais procédés et à de grandes protestations de votre part toujours suivies d'effets contraires, j'attendrai votre réponse pour savoir si je suis ami ou ennemi de la Hollande. Puisque je ne puis agir comme frère, il faut que j'agisse comme souverain, garant des stipulations de la Hollande⁶².

Pour Napoléon, la question est d'une gravité extrême. Il se sent prêt, dans un premier temps, à rompre complètement avec son frère à cause de cette question. La phrase : « J'aimerais autant voir la Hollande entre les mains de l'Angleterre et le duc d'York roi de Hollande ; ce serait moins contraire à ma politique intérieure que de voir les Hollandais sortir de leur

⁶¹ Rocquain p. 115.

⁶² *Ibid.* p. 115-116 (note).

système d'égalité... », quant à elle, n'est probablement pas à prendre au pied de la lettre, mais elle illustre bien le fait que, pour l'empereur, ce qu'a fait Louis est tout à fait contraire à sa manière de concevoir les acquis de la Révolution de 1795. On ne peut s'empêcher de remarquer que Napoléon prend cette affaire à cœur, un peu comme s'il s'agissait du rétablissement de la noblesse en France. D'ailleurs, ce n'est pas la seule fois qu'il rapproche les deux pays dans une même conception des choses (cf. notamment *infra* l'étude sur les partis en Hollande). De toute façon, le phénomène semble mineur. Le 5 mai, Dupont-Chaumont rapporte que « les plus sages dans le nombre de ceux qui auraient pu profiter de cette porte ouverte, jugeant mûrement les tems et les choses, n'ont pas voulu faire un pas, tant l'opinion rejete la mesure et y donne peu de confiance⁶³. » Mais l'envoyé de France est habitué à projeter son opinion sur ce qu'il observe, aussi faut-il prendre avec précaution la dernière partie de cette phrase. Toutefois, l'emploi de titres de noblesse est une chose visible, à propos de laquelle il est difficile de ne pas faire confiance à Dupont-Chaumont. Croyons-le donc quand il dit que la mesure ne trouve pas un grand écho. Quant à Louis, il ne répond pas à son frère : c'est en effet à ce moment que son fils aîné tombe gravement malade, avant de mourir dans la nuit du 4 au 5 mai. Le roi prend une certaine distance par rapport aux affaires, et la question des titres de noblesse ne réapparaît plus dans sa correspondance avec Napoléon (à moins d'une lettre aujourd'hui perdue), ni dans celle de Dupont-Chaumont⁶⁴, étant soit réglée par la révocation demandée par l'empereur, soit laissée en suspens.

2. La noblesse hollandaise à l'aune de la noblesse d'Empire (1808-1810).

Si l'on songe que, le 1^{er} mars 1808, moins d'un an après cette alerte, Napoléon institue officiellement la noblesse d'Empire, on peut croire de prime abord qu'il s'est comporté de manière hypocrite avec son jeune frère. D'autant plus qu'il a déjà pris des mesures qui préfigurent cette institution : grands dignitaires à l'avènement de l'Empire en 1804, « duchés grands fiefs de l'Empire » attribués à des maréchaux et des ministres en 1806, et titres héréditaires sans dotation pour des faits d'armes à partir de mai 1807 (le premier est

⁶³ MAE, CP Hollande 611 p. 76 : lettre à Talleyrand.

⁶⁴ Plusieurs mois plus tard, Champagny reproche tout de même au ministre plénipotentiaire de ne pas avoir été assez clair sur cette affaire : *Ibid.* p. 147, lettre du 9 septembre 1807.

Lefebvre, duc de Dantzig le 28 mai), notamment. Mais on remarque aussi qu'il s'agit là de créations pures et simples de la part de Napoléon, de même que les titres qui sont donnés à partir de 1808, alors que ce qu'il reproche à Louis est de donner l'impression de revenir en arrière. Il reprend une terminologie existante mais pour la munir d'un contenu très différent de ce qu'elle recouvrait sous l'Ancien Régime. De même qu'avec la Légion d'honneur, l'empereur veut ainsi récompenser les mérites, s'attacher les hommes et les anciennes familles aristocratiques, les intéresser à la pérennité de son régime⁶⁵. En aucune sorte il ne s'agit d'effectuer un quelconque retour en arrière. Pour ce qui est de la Hollande, de surcroît, ses traditions républicaines rendent encore plus dommageable un tel projet. Cependant, Napoléon ne désapprouve pas absolument le projet de Louis d'établir une noblesse en Hollande sur le modèle de la noblesse d'Empire, mais il ne s'agit plus des anciens titres. La lettre que l'empereur écrit à son frère le 6 mai 1808 en dit long sur sa conception de la noblesse dans un pays moyen comme la Hollande :

Je lis dans les journaux de Paris que vous nommez des princes. Je vous prie instamment de n'en rien faire. Les rois n'ont pas le droit de nommer des princes ; ce droit est inhérent à la dignité impériale. Vous pouvez, quand vous instituerez une noblesse, faire des comtes, des barons, des marquis ou des ducs, quoique je pense que cela soit fort inutile en Hollande, si ces titres n'y existaient pas autrefois ; mais vous ne pouvez pas créer un prince. Vous me désobligeriez infiniment si vous le faisiez, et vous sentez que, par toute espèce de raison, j'ai le droit de l'exiger. Mes institutions ne sont point faites pour être tournées en ridicule. Moi-même je n'ai pas créé de princes sans leur donner une principauté. Le prince de Ponte-Corvo a une principauté indépendante ; le prince de Neufchâtel, le prince de Bénévent ont des principautés indépendantes. Cambacérès, Lebrun, sont princes comme grands dignitaires de l'Empire ; mais les grands dignitaires d'une simple couronne royale ne sont pas princes. En Italie, dont la population est triple de celle de la Hollande, je n'ai pas nommé de princes ; j'ai nommé des grands dignitaires qui n'ont rang que de simples dignitaires. Si vous persistez dans votre idée, je désavouerai publiquement ces innovations monstrueuses. Eh ! qu'a donc fait l'amiral Dewinter d'ailleurs, pour mériter une si haute distinction, si vous pouviez la donner⁶⁶ ?

On retrouve ici, comme dans ses lettres concernant l'Ordre royal de Hollande et la dignité de maréchal, l'idée qu'il n'y a pas de Hollandais assez éminent pour recevoir la même distinction de très haut rang que celle qu'accorde Napoléon. Au reste, nous n'avons pas trouvé de trace tangible d'une telle intention de la part de Louis, et celui-ci nie fermement

⁶⁵ Jérôme Zieseniss, « Noblesse d'Empire », dans J. Tulard (dir.), *Dictionnaire Napoléon...* vol. 2 p. 398-405, spécialement p. 398-399.

⁶⁶ Rocquain p. 172 : première lettre à Louis du 6 mai 1808.

l'avoir eue, indiquant qu'il ne se serait de toute façon pas permis de l'envisager sans en parler à l'empereur, après la mésaventure de l'ordre créé l'année précédente⁶⁷. Mais au moins cela a l'avantage d'occasionner une très claire mise au point de la part de Napoléon. Et cette lettre montre que le roi de Hollande a une certaine latitude pour décider d'instituer ou non une noblesse. Son grand frère dit bien qu'il ne pense pas que cela soit utile, mais c'est un avis, qui plus est semblant subordonné au fait que les titres de noblesse n'aient pas existé en Hollande avant la Révolution. En fait, ils existaient bien alors.

Un an plus tard, Louis prend bien la peine de parler à Napoléon de son projet concernant la noblesse :

Avant la clôture du Corps législatif⁶⁸, il y a une affaire essentielle sur laquelle je désire connaître les intentions de V. M., c'est celle de la noblesse. V. M. sait qu'il y a ici des comtes et des barons et des gentilshommes ; ils ont même pendant la révolution conservé des droits seigneuriaux : des non-nobles même en ont. Cette question doit être absolument décidée cette année à cause que le Code Napoléon commence cette année à être en activité⁶⁹, et que d'ailleurs plus la chose reste indéfinie, plus les choses qui ne sont pas d'accord avec la constitution prennent de la consistance et seront difficiles à déraciner. Je désirerais donc que V. M. voulût trouver bon que je règle tout ce qui concerne cet objet ; bien entendu qu'il ne peut être question de créer de nouveaux titres⁷⁰.

L'empereur, préoccupé par la guerre qui s'annonce contre l'Autriche, lui répond seulement de préparer ses troupes⁷¹. Il faut comprendre la dernière phrase de la lettre de Louis, en cohérence avec la dernière lettre de Napoléon sur le sujet (page 252), comme : il n'est pas question de créer de nouvelles catégories de titres (duc, prince). Pour le contenu des titres accordés, Louis semble envisager la continuité avec la situation d'avant la Révolution. En fait, il a déjà fait discuter le Corps législatif de la question, comme il le raconte dans ses mémoires : il s'agit d'établir une noblesse constitutionnelle, avec, un peu comme en France le système des majorats, des terres titrées distribuées par le roi, mais avec aussi une reconnaissance des anciens titres ; Louis dit vouloir à terme qu'il n'y ait plus qu'une noblesse constitutionnelle et que l'ancienne disparaisse⁷². La loi instituant la noblesse et reprenant ces projets est votée dès le 22 avril 1809, mais le décret qui la fait entrer en application n'est signé

⁶⁷ *Ibid.* p. 173 : lettre à Napoléon du 14 mai 1808.

⁶⁸ D'après la Constitution, la première des deux sessions annuelles a lieu du 15 avril au 1^{er} juin.

⁶⁹ Cf. chapitre VIII.

⁷⁰ Rocquain p. 196 : lettre du 16 mars 1809.

⁷¹ *Ibid.* p. 196-197 : lettre du 21 mars 1809.

⁷² L. Bonaparte, *Documens historiques...*, t. 3 p. 42-46.

que le 1^{er} octobre et publié le 17⁷³. Il s'agit d'une noblesse hybride, composée des anciens titres et de nouveaux octroyés par le roi. Napoléon ne voit pas d'un bon œil cette création, et écrit alors au comte d'Hauterive, chargé par intérim du portefeuille des Relations extérieures, et directeur des archives de ce ministère : « Apportez-moi la constitution de Hollande, que j'ai garantie. Apportez-moi aussi le dernier décret du roi de Hollande sur la noblesse. Faites-moi connaître si ce décret n'a pas blessé les principes fondamentaux de la constitution⁷⁴. » Hauterive a déjà rédigé ses observations. D'après celui-ci, rien dans les lois constitutionnelles de la Hollande ne s'oppose à l'établissement d'une noblesse, bien que ces dernières, par leur silence et par leur continuité avec la constitution de 1805, y soient plutôt défavorables. Quelques points d'irrégularité sont soulevés, notamment le fait que les lois constitutionnelles aient été changées sans l'approbation de Napoléon. Champagny fait ajouter à ce rapport quelques remarques sur le fait que la nouvelle loi va à l'encontre de l'article 3 de la constitution de 1805 proclamant l'égalité entre les citoyens, qui s'applique encore, en ce qu'elle prévoit certains privilèges : les nobles ne peuvent être attaqués devant les tribunaux en première instance sans autorisation, ils ont une place fixe dans les conseils de département (au moins la moitié), et ont le rang d'officier dans la Garde nationale⁷⁵. Le 22 octobre, alors qu'il était encore en Allemagne et qu'il n'avait eu connaissance du texte du décret que par les journaux, Napoléon exigeait déjà de Louis qu'il révoquât les mesures concernant les tribunaux et les assemblées. Comme au printemps 1807, la grande préoccupation de Napoléon est alors la sauvegarde de l'égalité civile. C'est un problème de dimension européenne : « La Hollande, comme la France et l'Italie, a été en révolution. On suppose en Europe que cela vient de moi ; comment croire que vous puissiez prendre une mesure si grave sans vous en entendre avec moi ? Ce que vous faites est l'opposé de mon système et de ce qui se fait en France. Vous me nuisez plus par ces mesures intempestives que vous ne m'aidez et ne pouvez m'être utile. » Par conséquent, l'empereur se dit prêt à « [faire] un statut constitutionnel hollandais qui déclarera que la noblesse ne peut donner aucun rang de prééminence dans les assemblées et dans les tribunaux⁷⁶. » Autrement dit, à exercer un droit d'ingérence, pour utiliser une expression passablement anachronique.

⁷³ MAE, CP Hollande 613 p. 92 et 199.

⁷⁴ Rocquain p. 220 : lettre du 28 octobre 1809.

⁷⁵ MAE, CP Hollande 613 p. 200 : rapport du comte d'Hauterive à Napoléon avec ajouts de Champagny du 6 octobre 1809.

⁷⁶ AN, 400 AP 25 p. 38 (cf. annexe I A 3).

VII. Les distinctions honorifiques.

On comprend bien que, dans sa lettre à Louis du 21 décembre 1809, dans laquelle il pose les conditions pour que la Hollande reste indépendante, il fasse mention de cette question. C'est la cinquième condition : « Destruction de tous les faux privilèges de la noblesse, contraires à la constitution que j'ai donnée et que j'ai garantie⁷⁷. » Dès le début des négociations, le roi de Hollande cède sur ce point, indiquant même qu'il est prêt à faire tout ce que Napoléon désirera à propos de la noblesse⁷⁸. De la même manière qu'avec les maréchaux et dans la même lettre, Louis informe son frère le 4 février 1810 qu'il a « rapporté tout ce qui a été fait relativement à la noblesse⁷⁹ ». La Hollande est alors dans une position critique, et céder sur ces points représente un gage de bonne volonté peu coûteux, d'autant que cette nouvelle noblesse n'est pas en vigueur depuis longtemps et n'est pas encore entrée dans les mœurs.

En conclusion, il faut souligner le fait que les créations de distinctions honorifiques par Louis en Hollande ont lieu dans un esprit d'imitation de la France et du modèle impérial. Les jugements, parfois très sévères, de Napoléon, portent plus sur de mauvais choix que sur le fond de la politique de son frère à ce sujet. Champagny, relayant auprès de Dupont-Chaumont la pensée de l'empereur, nous en donne une preuve :

S. M. pense que s'il était vrai que le roi, dans le désir de concilier et d'éteindre tous les partis, se fût laissé, en quelques points, entraîner un peu trop loin, ce prince n'aurait jamais commis l'erreur que vos dépêches semblent lui reprocher. Lorsque l'empereur le nomma roi de Hollande et voulut qu'il fût hollandais, comment en effet aurait-il gouverné un peuple auquel il serait resté comme étranger ? En se montrant hollandais, il a donc rempli les intentions de son auguste frère, et a atteint par là le but qu'il devait d'abord se proposer, celui d'obtenir l'amour de tous les partis⁸⁰.

La chronologie des reproches de Napoléon n'est pas anodine : la première vague vient juste après la création de ces distinctions, au printemps 1807, alors que la France et ses alliés sont en pleine guerre et que Louis est roi depuis peu de temps. La deuxième vient au milieu du règne, alors que la Hollande peine à remplir ses engagements ; Napoléon met en avant les priorités (l'effort militaire, l'application du blocus) pour reléguer ce genre de questions au

⁷⁷ Rocquain p. 231.

⁷⁸ MAE, CP Hollande 614 p. 8 : lettre de Ver Huell à Champagny du 6 janvier 1810 (point 6).

⁷⁹ Rocquain p. 248.

⁸⁰ MAE, CP Hollande 611 p. 147 : lettre de Champagny à Dupont-Chaumont du 9 septembre 1807.

VII. Les distinctions honorifiques.

second plan. En ce qui concerne la noblesse, il s'agit encore que la transposition du modèle français se fasse sans mauvaise distorsion. La troisième vient alors qu'il est fortement question de mettre fin à l'indépendance de la Hollande, et que l'on ne tente même plus de ménager Louis et son pays. Si elles n'ont pas un grand poids dans la réalité des choses qui touchent la Hollande à cette époque, les distinctions honorifiques n'en constituent pas moins un bon révélateur de la manière dont Louis voit son rôle et de celle dont Napoléon voit celui de la Hollande.

Chapitre VIII. Aspects divers des affaires hollandaises.

A. Les Affaires étrangères.

Il ne sera pas question ici des relations diplomatiques entre la Hollande et la France, mais de la diplomatie hollandaise en tant que domaine dans lequel la France, et Napoléon en particulier, sont tentés de s'immiscer. En effet, comme État satellite de l'Empire français, le royaume de Hollande n'est pas entièrement libre dans ce domaine.

1. La place de la Hollande en Europe.

Le Royaume de Hollande étant une création napoléonienne, en même temps qu'un État inféodé à l'Empire français, l'état de guerre ou de défiance avec d'autres puissances d'Europe empêche qu'il soit reconnu partout. L'Angleterre, disons-le d'emblée, ne le reconnaîtra jamais. Logiquement, il s'agit d'une des clauses du traité de paix qu'elle négocie avec la France à l'été 1806 (article 5), et qui ne sera jamais signé¹. Pour ce qui est des autres pays, c'est Louis qui prend les devants, en écrivant à son frère le 8 août, soit deux mois après son avènement : « Je prie V. M. de me faire savoir si je puis écrire aux rois de Prusse, d'Espagne, de Danemarck, de Wurtemberg et de Bavière. Il paraît qu'on le désire beaucoup dans ces cours et qu'on s'y attend notamment à Berlin. Je prie V. M. de me faire savoir ce qu'il est convenable de faire sur cela². » Sur ces cinq États, trois sont des alliés, l'un est neutre (Danemark) et le dernier indécis (Prusse). Par « écrire », Louis entend faire part de son avènement, le notifier, en espérant établir des relations officielles et obtenir la reconnaissance de son pouvoir. Mais Napoléon lui fait une réponse dans la même veine que celle concernant, à la même époque, l'ordre que Louis veut créer à l'imitation de la Légion d'honneur (cf. chapitre VII) : « Je crois qu'il ne faut pas se presser d'écrire à aucun souverain.

¹ M. Kerautret, *Les grands traités de l'Empire...* p. 236. La reconnaissance d'autres souverains est également contenue dans cet article, dont celle du roi des Deux-Siciles, Joseph, ou du prince de Neuchâtel, Berthier.

² Rocquain p. 21.

Il sera temps d'y penser au mois d'octobre. Toutes les affaires politiques doivent être faites lentement et avec mesure³. » Le nouveau roi de Hollande obéit à son frère. Sa première intention était pourtant d'écrire le plus vite possible au plus grand nombre possible, comme le révèle une lettre à son ministre des Affaires étrangères, écrite le lendemain de sa première demande à Napoléon :

Monsieur Van der Goes,

J'ai reçu la lettre que vous m'avez écrite le 6 août⁴. Je désire que vous fassiez préparer les lettres de notifications pour toutes les puissances, et pendant ce tems, j'attendrai la réponse relative à la Prusse et à l'Autriche, quoique cependant je ne voye aucune raison pour ne pas agir de même avec ces deux cours.

Indépendamment de la notification officielle, mon intention est d'envoyer des lettres particulières à quelques-uns des princes quand les notifications officielles seront au moment de partir. Je désire que vous hâtiez par tous les moyens possibles l'arrivée de la réponse que j'attends de M. de Brantsen relativement à la Prusse et à l'Autriche. Sur ce, Monsieur Van der Goes, je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte garde⁵.

En octobre, l'état de guerre oblige à remettre la question à plus tard pour ce qui n'a pas encore été fait. Quant à une reconnaissance par la Prusse et par la Russie, il ne faut plus y songer puisque l'on est en conflit avec ces puissances. Ce n'est pas non plus le moment de solliciter l'Autriche, qui voit avec peine Napoléon lui ravir son influence sur l'Allemagne et l'Italie du nord. En attendant, Louis noue des relations avec des petits États alliés de la France, non énumérés dans sa lettre du 8 août. Les lettres de souverains étrangers au roi de Hollande, conservées dans le fonds Caulaincourt, nous en donnent un aperçu. Dès le mois de juillet, Louis correspond avec le prince de Waldeck et le duc de Saxe-Gotha, dont il emploie des régiments⁶. En tant que frère de l'empereur et chef d'un corps d'armée pendant la campagne de Prusse, le roi est également sollicité par des chefs de petits États en vue notamment d'obtenir des avantages. Ainsi, le 12 octobre, le grand-duc de Würzbourg lui demande de continuer les relations qu'il avait avec la Hollande⁷. Le prince de Waldeck-Pyrmont demande une intercession auprès de Napoléon pour la sauvegarde de son comté⁸.

³ *Ibid.* p. 22 : lettre du 11 août 1806.

⁴ Il s'agit d'une lettre du ministre qui accompagne un projet de notification de l'avènement de Louis, et dans laquelle Van der Goes explique ses caractéristiques : AN, AF IV 1729 d. 3 p. 183.

⁵ AN, AF IV 1825 registre 1 fol. 7v-8 : lettre de Louis à Van der Goes du 9 août 1806.

⁶ AN, 95 AP 25 d. 21 et 22. Cf. aussi chapitre IV.

⁷ *Ibid.* d. 24 p. 95.

⁸ *Ibid.* d. 25 p. 98 et 99 : lettres à Louis des 25 octobre et 25 décembre 1806.

Ou encore le landgrave de Hesse-Cassel, le jour où sa ville de Cassel est conquise par les troupes du maréchal Mortier, demande grâce (en vain) auprès du roi de Hollande⁹. Une correspondance avec le grand-duc Charles-Frédéric de Bade à l'automne 1806 révèle l'établissement de relations diplomatiques entre cet État et la Hollande¹⁰. Enfin, celle-ci passe toujours pour le banquier de l'Europe, et des souverains cherchent à y placer des emprunts. Pour cela, l'autorisation du roi de ce pays est indispensable. Celui-ci est sollicité pour ce genre d'objet, par exemple par le roi de Saxe, qui lui écrit en mars 1807 pour un emprunt de deux millions de florins¹¹, par le duc de Mecklembourg-Strelitz au printemps 1808 (400 000 florins)¹², par le roi de Westphalie, Jérôme, la même année¹³, par le roi d'Espagne, Joseph, en 1809¹⁴, ou encore par le roi de Prusse en janvier 1810¹⁵ (cf. *infra* pour ce dernier point).

La reconnaissance du Royaume de Hollande par les autres grandes puissances continentales advient après les traités de Tilsit. C'est le cas de l'Autriche à la fin de 1807, alors que Louis avait écrit à son souverain François I^{er} dès le 15 janvier de la même année pour lui faire part de son avènement. Ce dernier lui fait une réponse officielle le 30 décembre¹⁶, et des ambassadeurs sont envoyés de chaque côté, alors que la reconnaissance officielle, demandée par Napoléon à la fin août, est intervenue en novembre¹⁷. C'est le cas de la Prusse, qui s'y engage au traité de Tilsit (article 3)¹⁸, et dont le roi répond à la notification de l'avènement de Louis en avril 1808 seulement¹⁹. C'est enfin le cas de la Russie, qui prend

⁹ *Ibid.* d. 27 p. 104 : lettre du landgrave Guillaume à Louis du 1^{er} novembre 1806.

¹⁰ *Ibid.* d. 28.

¹¹ *Ibid.* d. 30 p. 115 : lettre du 21 mars 1807. Réponse positive de Louis le 29 avril : Duboscq p. 160.

¹² *Ibid.* d. 37 p. 150 : lettre de Charles de Mecklembourg-Strelitz à Louis du 3 avril 1808.

¹³ AN, AF IV 1827 registre 1 fol. 7v, 12-v et 19v-20 : lettres de Louis à Jérôme des 18 juin, 26 août et 22 décembre 1808. La première se trouve dans Duboscq p. 240.

¹⁴ Le roi d'Espagne Charles IV avait fait en Hollande un emprunt de sept millions de florins, mais Napoléon a fait bloquer cet argent. Joseph fait donc des démarches auprès de l'empereur et du roi de Hollande pour obtenir la main-levée du séquestre mis sur ces fonds. Finalement, le roi d'Espagne obtient ce qu'il demande. Par Mollien, l'ambassadeur de Hollande à Paris est informé que Napoléon désire que l'Espagne les recouvre. Cf. Vincent Haeghele, *Napoléon et Joseph Bonaparte, correspondance intégrale (1784-1818)*, Paris, 2007, XLIV-895 p., n° 1243 : lettre de Napoléon à Joseph du 16 mars 1809 ; *ibid.* n° 1246, 1249, 1255 et 1266 : lettres de Joseph à Napoléon des 20, 25 et 31 mars et 15 avril 1809 ; AN, 95 AP 25 d. 40 p. 163 : lettre de Ver Huell à Louis, postérieure au 29 mai 1809.

¹⁵ AN, 95 AP 25 d. 38 p. 153, 154 et 156 : lettres de Frédéric-Guillaume de Prusse à Louis des 21 avril 1808, 16 février 1809 et 27 janvier 1810.

¹⁶ *Ibid.* d. 32 p. 124. Il est alors déjà question de rétablir des relations diplomatiques, demande de l'empereur d'Autriche acceptée par le roi de Hollande : AN, AF IV 1826 registre 3 fol. 18, lettre de Louis à François I^{er} du 10 décembre 1807.

¹⁷ Rocquain p. 123 (note).

¹⁸ M. Kerautret, *Les grands traités de l'Empire...* p. 292.

¹⁹ AN, 95 AP 25 d. 38 p. 152 : lettre à Louis du 20 avril 1808.

le même engagement au traité de Tilsit (article 14)²⁰. Louis fait preuve de beaucoup de zèle pour établir et entretenir de bonnes relations avec ce pays. Dès octobre 1807, il songe à les renouer promptement, comme il en avertit son ministre des Affaires étrangères²¹. Puis des relations sont établies officiellement à partir de décembre, quand Louis écrit au tsar Alexandre I^{er} pour lui annoncer l'envoi d'un conseiller de légation, le chevalier Bordeaux (ou Bourdeaux), en attendant qu'un ministre plénipotentiaire soit choisi²².

Ainsi, le roi de Hollande tisse des liens en Europe, principalement dans les espaces germanique et slave. L'étude de ces relations en détail nous éloignerait cependant par trop de notre propos. Pour ce faire, les dépêches des envoyés diplomatiques de la Hollande dans les différents pays, conservées dans les archives du cabinet de Louis, nous en apprendraient certainement beaucoup (AN, AF IV 1730-1733), de même que les lettres du ministre des Affaires étrangères au roi (AF IV 1729 et 1730), et que celles de Louis à ce ministre (AF IV 1825 registre 1 et NA, 2. 01. 08. 189). Et bien sûr, les dépêches de l'envoyé français en Hollande constituent une source précieuse pour connaître ce qui se passe à la cour du roi Louis, et notamment pour avoir des comptes-rendus des audiences diplomatiques (MAE, CP Hollande 610-615). Remarquons simplement que, au début de son règne, Louis se fait présenter des rapports et mémoires sur les relations diplomatiques et sur des pays d'Europe, vraisemblablement en vue d'orienter sa politique étrangère. On trouve ainsi, dans les archives de son cabinet, plusieurs mémoires généraux par Van der Goes lui-même²³, et des mémoires particuliers sur le Danemark²⁴, la Suède²⁵, l'Empire ottoman²⁶, la Prusse²⁷ et la Hesse-Cassel²⁸.

2. La Hollande aux ordres de la France ?

²⁰ M. Kerautret, *Les grands traités de l'Empire...* p. 283.

²¹ AN, AF IV 1825 registre 1 fol. 23-v : lettre à Van der Goes du 12 octobre 1807.

²² AN, AF IV 1826 registre 3 fol. 16v-17v : lettre du 10 décembre 1807.

²³ AN, AF IV 1791 p. 27-32.

²⁴ *Ibid.* p. 33 : *Mémoire sur la situation politique au Danemarck et ses relations avec la Hollande*, par Huygens.

²⁵ *Ibid.* p. 34 : *Mémoire sur la Suède*, par Van Westrenen-Themaat, 27 juin 1806.

²⁶ *Ibid.* p. 36 : *Réflexion sur l'utilité dont peuvent être pour la Hollande les relations de commerce avec l'Empire ottoman*, par Van Dedem van de Gelder, 2 février 1806 ; 37-38 : *Mémoire [...] sur la Turquie*, par le même (double).

²⁷ *Ibid.* p. 39, par Dedem, enregistré le 15 octobre 1806.

²⁸ *Ibid.* p. 40, par Soulavie, 22 décembre 1806.

Plusieurs fois au cours du règne, Napoléon intervient directement auprès de son frère pour des remarques, des blâmes ou des recommandations en ce qui concerne les affaires étrangères hollandaises. Anecdote mais significative de l'interventionnisme napoléonien est la question des deuils. À deux reprises, l'empereur reproche à Louis d'avoir fait indûment porter le deuil à la cour de Hollande en l'honneur du décès d'une personne. C'est le cas le 22 juillet 1807 : « Je vois que vous avez porté le deuil de l'impératrice d'Autriche. Mais l'Autriche n'a pas reconnu le royaume de Hollande. Je ne vois pas d'où vient cette inconséquence²⁹. » Celle-ci vient bien d'un ordre de Louis pour la cour de porter le deuil, pendant trois semaines, de Marie-Thérèse de Bourbon-Sicile et Naples, née en 1772, deuxième femme de François I^{er} d'Autriche, décédée le 13 avril 1807 ; il confirme cet ordre à Van der Goes, qui remplit la fonction de grand-maître des cérémonies par intérim, alors qu'il lui en donne un nouveau concernant le deuil de la duchesse Albertine de Wurtemberg³⁰. Louis ne répond pas à Napoléon sur cet objet. Il faut dire qu'il est alors dans les Pyrénées pour se remettre du chagrin causé par la mort de son fils, et quelque peu détaché des affaires hollandaises. On peut supposer que l'ordre de porter ce deuil était un geste, maladroit, du roi en direction de l'Autriche pour faciliter la reconnaissance du Royaume de Hollande par ce pays. Le même reproche est fait par l'empereur un an plus tard, mais avec une plus grande véhémence :

Je vois que vous avez pris le deuil de la duchesse de Brunswick-Oëls. Où diable avez-vous trouvé cela ? Vous ne considérez sans doute pas cette princesse comme souveraine de Brunswick ? Vous ne deviez donc pas en porter le deuil. Les gens qui sont autour de vous n'entendent rien aux convenances, et vous font faire tous les jours de nouvelles gaucheries. Je ne sais pas si cela était en usage dans la cour du stathouder ; mais l'exemple de la cour du stathouder ne peut faire loi pour la cour d'un roi et d'un roi français³¹.

La famille de Brunswick, qui avait combattu avec la Prusse en automne 1806, a été en effet dépossédée de ses États par le traité de Tilsit. Ceux-ci ont ensuite été fondus dans le nouveau Royaume de Westphalie, confié à Jérôme. Le petit débarquement britannique de juillet 1809 à Cuxhaven a d'ailleurs pour objectif d'emmener le duc de Brunswick-Oëls en Angleterre³². Là

²⁹ Rocquain p. 123.

³⁰ NA, 2. 01. 08. 189 : lettre de Louis à Van der Goes du 26 juin 1807.

³¹ Rocquain p. 176-177 : lettre à Louis du 19 juin 1808.

³² T. Lentz, *Napoléon et la conquête de l'Europe...* p. 473.

encore, Louis ne répond pas. Il est vrai qu'il est alors en tournée dans son royaume, et que d'autres questions importantes occupent la correspondance des deux frères.

L'empereur intervient aussi lors de la nomination d'envoyés diplomatiques hollandais. En particulier, il se montre attentif lorsqu'il s'agit de l'homme qui représente la Hollande en France. Dès juillet 1806, Louis a l'occasion de l'éprouver. On ne sait pas si Louis est mécontent d'une façon ou d'une autre du « vieux Brantzen³³ ». En tout cas, celui-ci désire son remplacement, comme il l'écrit à son ministre de tutelle : « je vous prie de rappeler au roi, qu'avant son départ d'ici, j'ai pris la liberté de lui représenter, que mon âge déjà si fort avancé et plusieurs autres motifs m'engagoient à le supplier de me rappeler à lui, et de m'employer honorablement dans mon pays³⁴. » C'est le général Dumonceau, Belge d'origine naturalisé Néerlandais, général de la Révolution, un des meilleurs chefs de l'armée batave, qui est choisi pour occuper son poste. Son fils lui-même, jeune officier de la Garde du roi, nous apprend que son père est surpris et même embarrassé d'apprendre sa nomination³⁵. Lorsque Napoléon apprend l'intention de son frère, il lui écrit sans ambiguïté, de Saint-Cloud le 21 juillet : « On dit aussi que vous voulez m'envoyer, pour résider près de moi, le général Dumonceau. Il serait étonnant que vous le fissiez sans me consulter. Je ne veux point de généraux hollandais pour ambassadeurs à Paris³⁶. » Le projet était déjà avancé, car la nomination avait été prononcée par un décret du 4 juillet³⁷. La correspondance diplomatique est un peu plus diserte sur le sujet : la minute de la lettre de Talleyrand à Dupont-Chaumont du 22 juillet contient deux paragraphes parallèles sur ce qu'il faut dire au ministre des Affaires étrangères de Hollande à ce sujet, et on ne sait pas lequel a été choisi pour la rédaction finale. Le premier porte que « la nomination de Mr le général Dumonceau à la mission de Paris ne serait point agréable à Sa Majesté Impériale et qu'elle verrait avec plaisir que Sa Majesté le roi de Hollande fît tomber son choix sur une autre personne. » Le deuxième apporte plus de précisions : « le choix de Mr le général Dumonceau pour la mission de Paris paraît peu convenable parce que Mr Dumonceau est un Belge et que l'empereur désire que cette mission soit donnée de préférence à un Hollandais qui ne serait

³³ L. Bonaparte, *Documens historiques...* t. 1, p. 230. Dans ce passage, Louis se contente de deux phrases, pour dire que le changement d'ambassadeur a été refusé.

³⁴ NA, 2.01.08 220 : lettre de Brantsen à Van der Goes du 1^{er} juillet 1806.

³⁵ F. Dumonceau, *Mémoires...*, t. 1. (1790-1811), p. 193.

³⁶ Rocquain p. 13.

³⁷ NA, 2. 01. 01. 07 nr 262 : *Projet d'arrêté pour le traitement du général Dumonceau.*

point militaire³⁸. » Huit jours après sa lettre du 21 juillet, Napoléon explique tout de même à son frère qu'il n'est pas d'usage de changer un ambassadeur à Paris sans s'être assuré que « celui qu'on veut envoyer est agréable. » Son intention est claire : « Je ne veux point du général que vous m'envoyez ; laissez-moi l'ambassadeur actuel³⁹. » Louis obtempère et écrit de Mayence à son ministre des Affaires étrangères le 5 août de dire à Brantsen de rester à Paris et à Dumonceau de rester en Hollande, en lui promettant un poste important, et, pour ne pas perdre la face, de dire à ce dernier que la connaissance des affaires de Brantsen est précieuse dans ce moment où on négocie la paix avec l'Angleterre⁴⁰. Le roi débutant s'excuse platement auprès de son frère, en arguant de sa bonne volonté :

Mon but, en désignant le général Dumonceau pour résider auprès de V. M., était de relever un peu l'armée de terre, et je croyais que V. M. en serait bien aise. J'ai eu tort de ne pas lui demander ses ordres auparavant. J'espère que désormais cela n'arrivera plus ; le général Dumonceau sera employé ailleurs, et V. M. aura la bonté de désigner elle-même qui elle jugera capable de remplir ce poste⁴¹.

Brantsen reste donc en place, et servira encore fidèlement son pays pendant un an et demi. L'argument de Louis de vouloir valoriser son armée de terre est plausible, tout comme est évidente sa maladresse. Il faut dire cependant que le ministre (c'est ainsi qu'on désigne à l'époque les diplomates en poste) de France en Hollande, Dupont-Chaumont, est lui-même un général, et que le nouveau roi est peut-être influencé dans son choix par ce fait. Mais justement, loin d'un Savary ou d'un Duroc, Dupont-Chaumont fait partie de ces militaires qui s'accommodent plutôt mal de leur mission diplomatique aux yeux de Napoléon ; Stuart Woolf relève que, de dix-sept sur vingt-neuf postes diplomatiques sous le Consulat, ils ne sont plus que onze sous l'Empire⁴². Enfin, on ne peut exclure que Louis ait voulu éloigner Dumonceau, comme l'écrit le chargé d'affaires de Prusse :

On prend généralement la nomination du général Dumonceau à Paris pour une disgrâce ou plutôt pour un moyen honnête de se défaire de sa personne et de son influence dans l'Armée, dont il était général en chef, place que le roi se conserve. On parle même de plusieurs autres nominations pour les postes diplomatiques dans l'étranger, qui se feroient dans une pareille intention, pour éloigner par exemple d'une bonne manière l'amiral De Winter de la Marine, dans laquelle aucun des anciens officiers qu'on veut y replacer ne

³⁸ MAE, CP Hollande 610 p. 101.

³⁹ Rocquain p. 15 : première lettre du 29 juillet 1806.

⁴⁰ AN, AF IV 1825 registre 1 fol. 4v.

⁴¹ Rocquain p. 14 : lettre à Napoléon du [27] juillet 1806.

⁴² S. Woolf, *Napoléon et la conquête de l'Europe...* p. 97-98.

voudrait servir sous lui. On dit qu'il va être nommé à l'ambassade de Constantinople, sans parler des généraux Collart, chef de la Garde, et Bruce, qu'un bruit qui paraît à la vérité encore prématuré envoie en mission à Berlin et Pétersbourg⁴³.

Ces bruits sont en effet prématurés, et aucun des trois hommes cités ne sera nommé à un poste diplomatique. Quant à la jalousie de Louis envers Dumonceau, nous n'y avons pas trouvé de fondement, et par la suite les rapports entre les deux hommes seront plutôt bons. On lit parfois⁴⁴ que si Louis envoie aussi Daendels à Batavia avec le poste de gouverneur, c'est pour éloigner un homme trop « français », trop exigeant. C'est peut-être vrai, mais il s'agit d'une nomination que Napoléon ne semble pas désapprouver⁴⁵. Lorsque, à la fin de 1807, Louis veut nommer des ministres à Vienne et Saint-Petersbourg, il ne manque pas d'en avertir Napoléon, en lui désignant bien entendu les hommes qu'il pense envoyer : Ver Huell en Russie et Hogendorp en Autriche⁴⁶. Ces deux puissances sont nouvellement alliées de la France, et c'est par les deux dernières campagnes de Napoléon qu'elles ont été soumises ; Louis comprend que les relations avec elles doivent être entamées avec délicatesse. Il fait bien de consulter l'empereur, car celui-ci n'est pas entièrement d'accord :

Je pense qu'il n'est pas convenable d'envoyer le maréchal Ver Huell à Saint-Petersbourg, d'abord parce que je puis avoir besoin de lui pour les mouvements de la flottille, ensuite parce qu'il n'est pas d'usage d'envoyer un maréchal pour ministre dans une cour étrangère ; puisque vous avez établi cette dignité, il ne faut pas la déshonorer. [...] Mais si vous tenez à éloigner Ver Huell, je préfère que vous me l'envoyiez comme ambassadeur à Paris. Il faut envoyer à Pétersbourg un homme sur l'attachement duquel vous puissiez compter et qui ait quelque fortune⁴⁷.

Louis obtempère, et annonce à Napoléon qu'il a nommé Ver Huell à Paris dès la réception de sa lettre⁴⁸. Cependant, le roi n'avait pas attendu la réponse de l'empereur avant de considérer cette nomination comme plus ou moins acquise. Ainsi, le 20 décembre, Louis écrit au général Caulaincourt, fraîchement nommé ambassadeur de France en Russie, qu'il envoie bientôt Ver Huell à Saint-Petersbourg, et lui fera porter des lettres pour lui⁴⁹. Et dès le 30 novembre, il écrivait à Van der Goes que les nouveaux ambassadeurs devaient partir le plus vite

⁴³ GSAPK, I. HA Rep. 34, Nr 227aa, fascicule 430 : lettre de Scholtz au roi Frédéric-Guillaume III du 7 juillet 1806.

⁴⁴ A. Palluel-Guillard, « Les Pays-Bas... » p. 259.

⁴⁵ Rocquain p. 98 : première lettre à Louis du 23 mars 1807.

⁴⁶ *Ibid.* p. 145 : lettre du 2 décembre 1807.

⁴⁷ *Ibid.* p. 146 : lettre à Louis de Milan du 16 décembre 1807.

⁴⁸ *Ibid.* p. 147 : lettre du 26 décembre 1807.

⁴⁹ AN, AF IV 1826 registre 3 fol. 18v.

possible, sans attendre les réponses des cours concernées⁵⁰. En définitive, Hogendorp est envoyé à Vienne, et c'est Willem Six, le même qui faisait partie de la députation batave à Paris au printemps 1806 et qui vient de négocier le traité de Fontainebleau du 11 novembre 1807, qui est choisi pour résider auprès du tsar, comme Louis l'annonce à ce dernier⁵¹ et à l'empereur⁵². À la même époque, une autre nomination pose problème, mais Napoléon ne l'évoque pas dans sa correspondance avec Louis : il s'agit d'Auguste de Caulaincourt, le grand écuyer de la Maison du roi, qui désire quitter la Hollande, et qui est nommé ambassadeur à Naples auprès de Joseph⁵³. Champagny écrit en janvier à Brantsen pour annoncer que cette nomination pose problème, car jamais un Français ne peut représenter un État autre que la France auprès d'un État, de crainte qu'il puisse se retrouver dans une situation intenable du fait de sa nationalité⁵⁴. Caulaincourt, finalement, reste en France et repasse au service de l'empereur, reprenant son état militaire très brièvement interrompu. Au printemps 1807, Napoléon reproche enfin à Louis d'avoir changé son ambassadeur à Vienne, alors que l'Autriche n'a pas reconnu le Royaume de Hollande⁵⁵, mais le roi ne répond pas, et nous n'avons pas retrouvé trace de cette affaire. On pourrait conclure de tout cela que Napoléon s'accorde un droit de regard sur les nominations faites par Louis. C'est vrai jusqu'à un certain point, c'est-à-dire pour les postes que Napoléon regarde comme plus stratégiques que les autres, ou lorsque cela concerne une personne particulière comme Ver Huell. Pour les autres, Louis reste souverain.

L'attitude de la Hollande vis-à-vis d'autres pays et d'autres souverains est parfois dictée par Napoléon à son frère. Par exemple, à la suite du traité de Tilsit de juillet 1807 avec la Russie, cette puissance se trouve alliée à la France. Napoléon écrit ainsi à Louis en septembre : « Je désire que vous donniez l'ordre dans vos ports que, si des vaisseaux russes s'y présentent, ils y soient accueillis et bien traités⁵⁶. » Louis ne se fait pas prier pour faire de la Russie un allié de choix de la Hollande. Il établit des relations diplomatiques avec Saint-Petersbourg (cf. *supra*), et montre un grand empressement auprès de l'ambassadeur

⁵⁰ AN, AF IV 1825 registre 1 fol. 25.

⁵¹ AN, AF IV 1826 registre 3 fol. 25v : lettre à Alexandre I^{er} du 18 janvier 1808. Louis recommande également à Caulaincourt le nouvel ambassadeur dans une lettre du même jour : *ibid.* fol. 25v-26.

⁵² Rocquain p. 149 : lettre du 20 janvier 1808.

⁵³ Louis en informe Napoléon le 26 décembre 1807 : Rocquain p. 147.

⁵⁴ MAE, CP Hollande 612 p. 1.

⁵⁵ Rocquain p. 112 : lettre du 19 avril 1807.

⁵⁶ *Ibid.* p. 124 : lettre du 14 septembre 1807.

qu'Alexandre envoie en Hollande, le prince Dolgoroucki. Le nouvel envoyé français en Hollande, La Rochefoucauld, ne manque pas de le faire remarquer dans ses dépêches à Champagny. Il mentionne notamment le fait que Louis accepte de devenir le parrain d'un fils du prince russe⁵⁷, ou qu'il a offert à la femme de ce dernier une parure de diamants⁵⁸, sans se priver de faire remarquer que le roi de Hollande accorde ainsi ses faveurs à un homme qui se montre peu favorable à la France, dont il écrit par exemple : « Sa manière de partager nos succès équivaut à un regret d'être forcé de les admirer⁵⁹. » Pourquoi tant d'égards pour la Russie ? Probablement pour favoriser le commerce hollandais avec cette puissance, et contrebalancer au moins en partie les effets négatifs du blocus continental. Dès le mois de décembre 1806, alors qu'on était encore en guerre avec la Russie, Louis fait écrire à Talleyrand, par l'intermédiaire de Van der Goes et de l'envoyé hollandais Bourdeaux, pour demander que les relations commerciales avec ce pays soient rouvertes le plus vite possible⁶⁰. Pour ménager la Russie, Napoléon demande aussi à Louis des efforts envers l'un des protégés du tsar :

Il est nécessaire que vous traitiez bien le prince d'Oldenburg ; et, si c'est vous qui avez fait occuper ses États, retirez-en vos troupes ; si c'est la Grande Armée, je vais donner le même ordre au prince de Ponte-Corvo. Écrivez à ce prince que je vous ai recommandé de le bien traiter, sachant que la Russie prend à lui un vif intérêt⁶¹.

Le duché d'Oldenburg est voisin de l'Ost-Frise, territoire rattaché à la Hollande. Louis répond à Napoléon : « Ce n'est pas moi qui ai placé mes troupes dans l'Oldenburg, elles font partie de la Grande Armée. J'ai rempli à cet égard les intentions de V. M. en écrivant au prince⁶². » Ce qui veut bien dire que ce sont des troupes hollandaises qui occupent le duché, mais sous les ordres de Bernadotte. Une lettre de Louis à Pierre, duc de Holstein et prince d'Oldenburg, du 21 février 1808⁶³ et la réponse de celui-ci du 25 février⁶⁴ nous apprennent

⁵⁷ MAE, CP Hollande 613 p. 108 : lettre du 25 mai 1809. Il raconte aussi le baptême, auquel le corps diplomatique a été invité : *ibid.* p. 111, lettre du 1^{er} juin 1809.

⁵⁸ *Ibid.* p. 158 : lettre du 4 août 1809.

⁵⁹ *Ibid.* p. 104 : lettre du 22 mai 1809. D'autres avis négatifs se retrouvent dans des lettres du même au même, notamment dans *ibid.* p. 193 (lettre du 9 septembre 1809) et p. 158 (cf. *supra*).

⁶⁰ MAE, CP Hollande 610 p. 172 et 173 : lettre de Bourdeaux à Talleyrand de Berlin du 16 décembre 1806 et instruction de Van der Goes à Huygens du 9 décembre 1806.

⁶¹ Rocquain p. 154 : lettre du 17 février 1808.

⁶² *Ibid.* p. 158 : lettre du 21 février 1808.

⁶³ Duboscq p. 194-196.

⁶⁴ AN, 95 AP 25 d. 33 p. 130.

qu'effectivement Louis a bien rempli les demandes de son frère, et que les relations entre les deux souverains sont redevenues cordiales. Un an auparavant, la même demande avait été accordée par Louis au même⁶⁵, mais sans qu'il soit fait mention de la Russie, avec laquelle on était en guerre. Et plus tard, lorsque le duc d'Oldenburg, nouvellement entré dans la Confédération du Rhin⁶⁶, réclame la restitution de la seigneurie de Varel, cédée à la Hollande en même temps que l'Ost-Frise et enclavée dans ce territoire, pour son protégé le comte de Bentinck, les bonnes relations à entretenir entre Napoléon et Alexandre prendront le pas sur l'intérêt de la Hollande (fin 1808-début 1809). C'est enfin en faveur de la Prusse que Napoléon intervient au printemps 1810. Ce pays désire faire un emprunt en Hollande, et dans cet objectif l'empereur intervient auprès de Louis pour qu'il soit facilité et pour que le roi lui fasse passer des informations sur l'emprunt et sa progression⁶⁷. Ce dernier est ouvert depuis le 1^{er} mars 1810 et doit durer trois mois⁶⁸. Louis lui répond en détail, donnant même son avis sur les moyens à employer pour que l'opération réussisse⁶⁹, et déplorant qu'il ne marche pas bien⁷⁰. Mais pourquoi cet intérêt pour la Prusse ? Napoléon favorise cet emprunt parce que l'argent ainsi récolté doit servir à payer à la France le reste des indemnités prévues par le traité de Paris du 8 septembre 1808⁷¹, et parce que l'empereur voudrait pouvoir disposer des troupes qu'il a laissées en Prusse en attendant ce paiement. Il l'explique d'ailleurs à Louis⁷². Mais l'empereur intervient aussi auprès de son frère pour que des mesures défavorables à un État ennemi soit prises par la Hollande. C'est le cas pour l'Autriche en 1809, lorsqu'elle menace de reprendre les armes pour revenir sur le traité de Presbourg. Le 21 février, Napoléon écrit ainsi à Louis :

L'Autriche me menace de la guerre. Je me moque d'elle, et aussitôt qu'elle aura jeté le masque, je l'en ferai repentir. Je désire que vous ne lui donniez aucun secours pour ses emprunts ; que vous la gêniez, au contraire, le plus possible ; que vous fassiez même tomber le cours de ses effets, si cela est en votre pouvoir, et que vous empêchiez toutes ses négociations. Faites courir à la Bourse et faites répéter par vos journaux les bruits les plus

⁶⁵ NA, 2. 01. 01. 07 nr 262 : rapport de Van der Goes à Louis du 3 février 1807, avec minute de la réponse du roi.

⁶⁶ M. Kerautret, *Les grands traités de l'Empire...* p. 220 (note) : le duc d'Oldenburg y est admis officiellement le 14 octobre 1808.

⁶⁷ Rocquain p. 267 : lettre de Napoléon à Louis du 26 avril 1810.

⁶⁸ MAE, CP Hollande 614 p. 90 : lettre de La Rochefoucauld à Champagny du 2 mars 1810.

⁶⁹ Rocquain p. 268 : lettre du 29 avril.

⁷⁰ AN, AF IV 1674 plaquette 1 p. 8 : lettre à Napoléon du 9 mai 1810 (annexe I A 7).

⁷¹ M. Kerautret, *Les grands traités de l'Empire...* p. 417-423.

⁷² Rocquain p. 268-269 : lettre du 3 mai.

défavorables à cette Maison, qui est notre ennemie forcenée. Faites-moi connaître ce que vous ferez là-dessus⁷³.

Louis répond à son frère qu'il va s'exécuter⁷⁴, et lui écrit quelque temps plus tard pour l'informer des résultats : « Le discrédit des effets autrichiens est presque complet ; c'est à Amsterdam qu'il a commencé et qu'il continue au grand détriment des Hollandais, ce que je savais en recevant la lettre de V. M. du 22 février [sic]⁷⁵. » Le roi de Hollande montre bien qu'il a obéi aux ordres de son frère, mais ne perd pas l'occasion de mettre en avant les sacrifices de son pays.

Les Affaires étrangères apparaissent comme un domaine où Louis bénéficie d'une relative liberté. Contrairement à des postes stratégiques comme la Marine ou l'Armée, Napoléon ne fixe pas de ligne directrice, se contentant seulement de blâmes et de recommandations ponctuels et recadrant à l'occasion la politique de son frère. Sans manifester de volonté d'interventionnisme, Napoléon regrette, comme le rapporte Champagny à l'ambassadeur de Hollande Ver Huell en décembre 1808, que Louis ne le tienne pas au courant de ses relations avec d'autres puissances, alors que des souverains qui ne sont pas de la famille le font⁷⁶.

B. Le roi et son entourage.

1. Le personnel politique.

Nous avons déjà vu (p. 85) que les emplois publics, en dehors du service du roi et de la reine, sont réservés aux Hollandais, comme stipulé dans les lois constitutionnelles de mai 1806. Cela n'empêche pas que l'on pourrait s'attendre à ce que Napoléon émette des avis sur les hommes choisis par son frère. En fait, c'est peu le cas. Il y a celui de quelques envoyés diplomatiques que l'empereur récuse, mais très peu et seulement dans des situations particulières (cf. *supra*). Louis garde une grande liberté de choix, d'autant plus qu'au début

⁷³ *Ibid.* p. 193.

⁷⁴ *Ibid.* p. 194 : lettre du 26 février 1809.

⁷⁵ *Ibid.* p. 195 : lettre du 16 mars 1809.

⁷⁶ AN, AF IV 1730 d. 8 p. 174 : lettre de Ver Huell à Louis du 30 décembre 1808.

de son règne il s'entoure de ministres plutôt favorables à la France et reconnus comme tels (Ver Huell, Gogel, Van Hoof, Hultman, Bonhomme, un peu plus tard Hogendorp). On voit en outre comme une bonne chose que le roi réussisse à rallier des hommes connus jusqu'alors comme étant plutôt défavorables à la France et à l'esprit révolutionnaire, des orangistes ou fédéralistes tels Roëll, Mollerus ou Van der Goes. Au début du règne de Louis, Napoléon fait confiance aux ministres qui entourent son frère pour faire face à la mauvaise situation financière de la Hollande (cf. chapitre VI). Et lorsque le roi désire changer l'un ou l'autre de ses ministres, c'est sans en parler à l'empereur et sans que ce dernier manifeste son mécontentement. Une seule fois Napoléon se permet une remarque, c'est lorsque Louis veut envoyer Hogendorp en Autriche et Ver Huell en Russie, en décembre 1807 (cf. *supra*) : « Je n'entre pas dans les raisons qui vous portent à vous défaire de votre ministre de la Guerre et de celui de la Marine, qui vous sont en ce moment les plus utiles⁷⁷. » L'empereur ne discute pas ce choix sur le fond ; on n'en sent pas moins une pointe de critique à l'égard de cette décision, qui lui paraît aller contre le bon sens. Et pourtant, ces deux personnages sont favorables à la France : on pourrait attendre une réaction plus tranchée de la part de Napoléon. Quant à Louis, il donne ses raisons :

Il est vrai, Sire, que j'ai eu des raisons particulières de changer les fonctions de MM. Ver Huell et Hogendorp. Le premier est un homme d'honneur, bon militaire, mais nullement administrateur et très dérangé dans ses dépenses. Il y a même une raison de conduite domestique qui m'y a obligé. L'autre, je l'ai fait pour le sauver des mains de ses créanciers, qui étaient au moment de l'arrêter⁷⁸.

Nous avons déjà vu un exemple de mauvaise administration de la part de Ver Huell (cf. p. 107-108), et Hogendorp mentionne plusieurs fois dans ses mémoires ses problèmes d'argent. Il ne nous est cependant pas possible de déterminer si les raisons données par Louis sont ses principales. Alors que le roi de Hollande montre des réticences à remplir les exigences militaires de la France, le départ de ces deux hommes attachés à leur armée et à leur marine tombe à point nommé. Ce sont aussi deux personnes qui se montrent favorables à Napoléon, parfois contre son jeune frère. Pour Hogendorp, c'est la raison principale de leur départ, ainsi que de celle de Six⁷⁹. À l'inverse, l'empereur intervient une fois pendant le règne de Louis

⁷⁷ Rocquain p. 146 : lettre à Louis du 16 décembre 1807.

⁷⁸ *Ibid.* p. 147 : lettre à Napoléon du 26 décembre 1807.

⁷⁹ D. van Hogendorp, *Mémoires...* p. 213.

pour que celui-ci renvoie des ministres qui ont déplu à la France. Il s'agit de Kraijenhoff, le ministre de la Guerre, et de Mollerus, chargé du portefeuille des Affaires étrangères (en l'absence de Roëll), que l'on soupçonne fortement de vouloir organiser à Amsterdam une résistance aux forces armées françaises qui prennent possession du sud du pays en janvier et février 1810 (cf. p. 211-212). Cela, on s'en doute, provoque le vif mécontentement de Napoléon. Si bien que le 7 mars, Louis lui écrit : « J'expédie cette nuit un courrier portant la destitution du ministre de la guerre et du ministre Mollerus. Ce sont les seuls qui ont été cause des préparatifs et de la note dont V. M. I. m'a parlé. Si elle veut la destitution de quelque autre, je suis prêt à obéir à votre volonté dès que je la connaîtrai⁸⁰. » Mais c'est le seul exemple que l'on trouve de remplacement de responsables politiques hollandais sur ordre de Napoléon, et ce dans des circonstances peu ordinaires.

La manière dont l'empereur juge les hommes qui entourent Louis et dirigent l'administration hollandaise est globale et rétrospective. Ses remarques viennent après coup, une fois qu'il a pu constater comment marchaient les affaires ; elles sont d'ailleurs probablement influencées, de plus en plus, par le mécontentement qu'il éprouve à l'égard de son frère, et pour cette raison ne doivent pas être prises au pied de la lettre. Dès le printemps 1807, Napoléon en fait part à Louis, confirmant les paroles dures qu'il avait déjà eues à la fin de 1806 à l'égard de la Hollande. Ainsi le 4 avril :

Méfiez-vous des personnes qui vous entourent ; vous n'êtes entouré que de nobles. L'opinion de ces gens-là est toujours en raison inverse de celle du public. Prenez-y garde : vous commencez à ne plus devenir populaire à Rotterdam ni à Amsterdam. Les catholiques commencent à vous craindre. Comment n'en mettez-vous aucun dans vos emplois ? Ne devez-vous pas protéger votre religion ? Tout cela montre peu de force et de caractère. Vous faites trop votre cour à une partie de la nation ; vous indisposez le reste⁸¹.

Ce discours est à rapprocher de celui que tient l'empereur à son frère, exactement à la même époque, à propos du prétendu rétablissement de la noblesse en Hollande (cf. chapitre VII).

Un peu plus tard, Napoléon insiste, toujours sur le même thème :

Vous vous entourez mal ; vous n'êtes pas entre les mains de vos véritables amis. Vous croyez avoir rempli les devoirs d'un roi quand vous avez satisfait au penchant de votre bon cœur. Vous connaissez bien peu les hommes. Je n'ai cessé de vous le répéter : vos vrais amis en Hollande sont les catholiques ; après eux, les hommes qu'on appelle les jacobins, c'est-à-

⁸⁰ Rocquain p. 259.

⁸¹ *Ibid.* p. 102-103.

dire les hommes qui ont le plus à craindre du retour de l'ancienne dynastie. Enfin vous vous jetez trop à cœur perdu dans le parti de la maison d'Orange, et vous avez laissé des doutes sur le principe fondamental de votre couronne, qui est l'égalité de toutes les classes. Vous marchez avec trop d'inconsidération ; vous ne faites aucun cas de mes conseils.

[...] Vous avez l'air de faire la cour à tout le monde. Mais je m'arrête, car je ne ferais que vous répéter ce que je vous ai dit tant de fois. Changez de conduite ; ne vous laissez pas séduire par des préventions ridicules et ayez pour amis les anciens amis des Français. On vous dira qu'ils sont détestés, sornettes ! on le disait en France ; on le disait de mes généraux, de mes ministres, des sénateurs, des conseillers d'État⁸².

Pour Napoléon, la situation semble claire : Louis et la France peuvent s'appuyer sur les catholiques et les jacobins, et rallier les orangistes sans trop les favoriser. Mais cette vision est par trop simpliste. Tout d'abord, la notion de jacobin est difficilement transposable dans le paysage politique hollandais. Parmi les patriotes des années 1780 et les révolutionnaires de 1795, il y a plusieurs tendances, notamment les fédéralistes et les unitaires. Les premiers, qui sont pour l'autonomie des provinces, ne peuvent être assimilés aux jacobins français. Les seconds peuvent être modérés. Quant aux « aristocrates », tous ne sont pas pour le retour du stathouder. On trouve des fédéralistes dans tous les camps. Enfin, de nombreux orangistes se sont ralliés au régime (République puis Royaume), et certains, comme les frères Ver Huell, sont devenus de bons partisans de Napoléon. En fait, les lignes de partage, qui correspondent peu à ce que la France a connu, sont souvent floues, et la plupart des hommes en place ont épousé plusieurs partis, parfois opposés, pendant les plus de dix ans de vie politique mouvementée qu'a connus le pays. Beaucoup se rallient sincèrement, ou en se faisant une raison, comme ils se rallieront à Napoléon en 1810, à l'incorporation de leur pays dans l'Empire. Les partis semblent moins dessinés qu'en France, et les cas de figure différents très nombreux en termes d'idéaux politiques⁸³. Louis s'est fait établir, ou en tout cas remettre, des observations sur les différents partis et les hommes les plus éminents qui y appartiennent. Ces documents anonymes, qui dateraient de 1808, sont rassemblés sous le titre de *Notes sur plusieurs personnes qui se sont le plus marquées dans la Révolution hollandaise*⁸⁴. La personne qui les a rédigées semble très bien connaître les parcours et les opinions des hommes décrits. Par exemple, Appelius, qui remplacera Gogel aux Finances en 1809, est décrit comme un ancien orangiste enragé, mais révolutionnaire en 1795, et, précise-t-on, « on

⁸² Rocquain p. 111-112 : lettre du 19 avril 1807.

⁸³ A. Jourdan, « Napoléon et les élites patriotes bataves... » p. 226-257, spéc. p. 250-254.

⁸⁴ AN, AF IV 1831 p. 127-130.

croit que Daendels, son beau-frère, l'a converti à la bonne cause et guéri de l'anglomanie⁸⁵. » Van der Heim, le ministre de la Marine, est présenté comme un orangiste, ennemi des Français, ami de l'oligarchie, qui semble se détacher de l'orangisme mais pas de l'oligarchie⁸⁶. Voûte, le trésorier général, serait à l'origine dans le parti aristocratique, mais n'est plus attaché à aucun parti⁸⁷. Van der Goes, est décrit comme un aristocrate, ennemi des Orange puis rallié à l'orangisme, ayant toujours cru que l'Angleterre gagnerait contre la France⁸⁸. Brantsen, enfin, serait orangiste mais partisan d'un pouvoir oligarchique fort. Il est décrit comme « bon vivant, attaché aux Français par les goûts, aux Anglais par orgueil ». En définitive, ce document tend presque à donner l'impression qu'il y a autant d'opinions et de parcours politiques que d'hommes publics.

Pour ce qui est de la religion, et de l'autre affirmation catégorique de l'empereur concernant les alliés de la France en Hollande, Louis répond à la lettre de son frère du 4 avril pour se justifier :

Je n'ai rien fait pour les catholiques ! Ah ! Sire, combien d'années y a-t-il que je suis ici ? Les êtres cruellement légers qui m'aliènent le cœur de mon frère, comme ils l'ont fait de tout ce qui lui appartient, auraient eu bien plus de raison de me critiquer si j'eusse relevé les torches, heureusement éteintes, des discussions religieuses ! Ont-ils oublié que ce pays combattit si longtemps les catholiques, qu'il ne doit son existence qu'à sa haine pour la royauté et le catholicisme, et n'aurais-je pas été plus insensé qu'aucun révolutionnaire du monde de commander à dix-huit cent mille âmes de penser comme les deux-cent mille autres ? Sire, catholique, et aussi bon catholique qu'un autre, j'ai voulu, je veux imiter la tolérance de V. M. Cela est en mon pouvoir, et, si je parviens à gagner l'affection, la confiance de mes sujets, alors, mais alors seulement, ils feront par condescendance pour moi des avantages à ceux de ma religion, ce que je ne puis leur commander actuellement puisque cela est contraire à ma promesse et à la loi qui m'a couronné⁸⁹.

Louis élargit ainsi considérablement le débat, exposant à son frère toutes les raisons qu'il a de ne pas favoriser les catholiques, montrant au passage qu'il a déjà bien réfléchi à la question. On le voit, il se sent dans une situation délicate vis-à-vis des protestants, très largement majoritaires, mais a bien pris la mesure de son royaume. Au reste, Napoléon ne manque pas de lui faire remarquer que ses protestations sont hors de propos : « Je n'ai jamais

⁸⁵ *Ibid.* p. 128.

⁸⁶ *Ibid.*

⁸⁷ *Ibid.*

⁸⁸ *Ibid.*

⁸⁹ Rocquain p. 109-110 : lettre à Napoléon du 16 avril 1807.

non plus pensé que vous deviez rien faire pour les catholiques, mais que vous ne deviez pas les décourager⁹⁰ ». La mise au point de Louis a tout de même le mérite de nous renseigner sur ses intentions : il veut imiter son frère, qui s'était illustré par la réconciliation et la pacification religieuses de la France ; mais il compte prendre en considération la situation particulière de la Hollande, et, en attendant, doit faire preuve d'une grande prudence. Ainsi, il s'informe de la situation des catholiques en Hollande avant d'agir, comme en témoignent des notes qu'il se fait remettre, aujourd'hui conservées dans les archives de son cabinet. L'une de celles-ci par exemple, vraisemblablement écrite en 1807, est signée Van Bommel, magistrat de Leyde, et répond à la demande de Louis d'avoir la liste des catholiques de cette ville propres à remplir des emplois publics⁹¹. La politique religieuse du roi, d'ailleurs, est et sera considérée comme une réussite, notamment ses actions pour régler la cohabitation des protestants, majoritaires, avec les fortes minorités catholiques du sud du royaume.

Au fur et à mesure que les reproches de Napoléon se font plus nombreux et que la conduite de Louis lui déplaît, les jugements sur l'entourage du roi se font plus acerbes. Et ce d'autant plus que des hommes réputés favorables à la France quittent leur fonction auprès de Louis (Ver Huell, Hogendorp, Six, Goldberg, Gogel...), et que des représentants de l'ordre ancien, dont certains ont même émigré en Angleterre, sont appelés aux affaires ou reçoivent des charges plus importantes (Roëll, Appelius...). Après la tentative de débarquement anglais à l'été 1809, qui a laissé Napoléon furieux contre son frère, l'empereur en vient à écrire à Louis en octobre : « les amis de l'Angleterre sont devenus vos guides⁹² ». Cette accusation est portée à nouveau en décembre : « Les Hollandais qui inclinaient pour la France ont été négligés et persécutés ; ceux qui ont servi l'Angleterre ont été mis en avant. » Et dans la même lettre, Napoléon parle des « perpétuelles insultes que les meneurs de votre cabinet ne cessent de me faire⁹³. » L'idée que les partisans du Royaume-Uni influencent le roi est un leitmotiv dans les dépêches des envoyés français en Hollande, Dupont-Chaumont et La Rochefoucauld. Le premier ose cependant une explication nuancée à propos de ce phénomène : « Je ne crains pas de répéter à V. A. ce que je crois nécessaire de dire souvent au roi : tant que la guerre durera, les Anglais auront ici un p[oids] très fort, jusque dans les

⁹⁰ Rocquain p. 113 : lettre du 25 avril 1807.

⁹¹ AN, AF IV 1831 p. 93.

⁹² AN, 400 AP 25 p. 38 : lettre du 22 octobre 1809 (cf. annexe I A 3).

⁹³ Rocquain p. 229 et 231 : lettre à Louis du 21 décembre 1809.

salons de S. M⁹⁴. » L'influence anglaise serait inhérente à l'état de guerre. Mais il faut dire que l'impression de voir Louis céder au parti anglais est aussi renforcée par ses difficultés, voire ses réticences à faire respecter le Blocus.

De manière générale, les observateurs privilégiés que sont les envoyés diplomatiques français en Hollande ont tendance à expliquer les orientations défavorables du gouvernement hollandais par la mauvaise influence des conseillers du roi. Probablement par déférence envers l'empereur, ils n'osent pas mettre en cause directement Louis. Napoléon, au contraire, n'hésite pas à accabler son jeune frère. Une fois, il porte même une accusation très grave : « Tous les hommes sages, les vrais Hollandais ont vu avec peine que, trahissant mon nom, livré à la faiblesse et à l'irréflexion, ce prince⁹⁵ n'est arrivé sur le trône que pour se mettre en désaccord avec la France et en intelligence secrète avec l'Angleterre⁹⁶. » Mais c'est une occurrence isolée, et si l'empereur avait eu des preuves tangibles de ce qu'il avançait, on aurait probablement retrouvé ce reproche plus tard. Non, il considère bien Louis comme responsable, dans tous les sens du terme. L'impression que donne l'étude des papiers du Cabinet est que le roi de Hollande maîtrise globalement la direction politique du gouvernement. Il est tenu au courant de tout et prend des décisions à tous les sujets. On ne distingue pas d'influence d'une ou de plusieurs personnes particulières. Ce qui ne veut pas dire que Louis ne s'est pas laissé influencer par les Hollandais et n'en a pas été convaincu de la nécessité de privilégier les intérêts de son pays aux exigences françaises. S'il le fait, et s'il accueille dans son entourage des personnes défavorables à la politique française, cela semble être sciemment. Une anecdote racontée par Hogendorp va dans ce sens. Lors d'un dîner avec Hogendorp, Mollerus et Bylandt-Halt, ex-contre-amiral, Louis s'étonne de ce qu'un jour ce dernier ait fait venir sa femme à bord de son vaisseau, ce qui est interdit. Voici quelle aurait été la réaction du roi :

Ah ! dit le roi, voilà bien votre oligarchie : chacun fesoit ce qu'il vouloit. Pour les places, les uns acceptoient, les autres les refusoient à leur fantaisie. Non ! il faut des loix ; il faut que chacun y obéisse. Ceux qui servent l'État doivent aller aux postes que le souverain leur

⁹⁴ MAE, CP Hollande 610 p. 174 : lettre de Dupont-Chaumont à Talleyrand du 16 décembre 1806.

⁹⁵ Il s'agit de Louis.

⁹⁶ AN, 400 AP 25 p. 38 : lettre de Napoléon à Louis du 22 octobre 1809 (cf. annexe I A 3).

assigne ; lui seul peut et doit juger ce qui leur est propre. Quant à moi, je ne veux plus écouter là-dessus des remontrances⁹⁷.

2. La question des Français.

Le corollaire au reproche d'être trop bien disposé envers les pro-Anglais est celui de défavoriser les Français. On le lit dans les mêmes phrases de Napoléon que celles où il accuse Louis d'être guidé par les « amis de l'Angleterre ». La cause en est, d'après l'empereur, que le roi n'a pas voulu rester français, et s'est laissé influencer par les Hollandais : « V. M., en montant sur le trône, a oublié qu'elle était française, et a même tendu tous les ressorts de sa raison, tourmenté la délicatesse de sa conscience, pour se persuader qu'elle était hollandaise⁹⁸. » En fait, plus que de défavoriser les Français, Louis est accusé de les chasser. Ainsi Napoléon le blâme plusieurs fois d'avoir renvoyé des soldats français, notamment de sa garde, en août 1808⁹⁹ et en mai 1810¹⁰⁰. À chaque fois, l'empereur déplore ce choix de se passer de très bons soldats. En octobre 1809, il fait le même reproche et l'étend aux officiers :

Vous avez souvent et contre mon gré pris à votre service des officiers français sans ma permission, et bientôt, davantage contre mon gré, vous les avez renvoyés. Tous ceux que vous avez pris à votre service ont senti l'atrabilaire de votre caractère. Vous aviez à la tête de vos troupes un bon officier, le général Gratien ; sans autre motif que cette antipathie toujours croissante que vous avez prise pour les Français, vous lui avez fait quitter votre service¹⁰¹.

Dans sa lettre de mai 1810, il ajoute une remarque assez frappante : « Un Français fait sur vous ce que fait sur les hydrophobes la vue de l'eau, ce principe bienfaisant de notre existence et de notre bien¹⁰². » Le parallèle est très fort. Mais il est vrai que Louis s'est séparé d'un certain nombre des Français de son entourage. On a beaucoup dit, dès cette époque, que c'était à cause de son caractère. Nous avons déjà vu que le grand écuyer de sa maison, Caulaincourt, petit frère de l'ambassadeur en Russie, quitte en décembre 1807 la Hollande, où il se morfondait. Apparemment, il n'a pas brillé par sa sincérité, si on en croit ce que lui écrit Louis en février suivant : « J'étais loin de penser que votre maladie n'était qu'un

⁹⁷ D. van Hogendorp, *Mémoires...* p. 215.

⁹⁸ Rocquain p. 229 : lettre à Louis du 21 décembre 1809.

⁹⁹ *Ibid.* p. 181 : lettre du 29 août 1808.

¹⁰⁰ *Ibid.* p. 276 : lettre du 22 mai 1810.

¹⁰¹ AN, 400 AP 25 p. 38 : lettre à Louis du 22 octobre 1809 (cf. annexe I A 3).

¹⁰² *Ibid.*

prétexte pour vous éloigner d'ici et qu'à peine arrivé à Paris vous seriez en état de servir à l'armée ; je vous en fais mon compliment¹⁰³. » Le roi de Hollande avertit même le père de son ex-grand écuyer de la conduite de son fils, en lui racontant l'affaire en détail¹⁰⁴. De même et à la même époque, Sénégra, l'intendant de la maison du roi, ami de jeunesse de Louis, part un peu à la manière d'un voleur, laissant ses affaires en suspens, et le roi le considère à ce moment comme un déserteur, tant qu'il n'a pas rendu ses comptes (au sens propre)¹⁰⁵. Toujours à la même période, Louis a un échange assez vif avec Mésangère à propos de quatre domestiques de sa maison qu'il renvoie et désire faire remplacer par quatre autres pris dans la maison de sa mère. Le roi de Hollande reproche en particulier à l'administrateur de ses biens en France d'avoir émis des critiques à ce sujet¹⁰⁶. De manière générale, on constate au fil du règne que la proportion de Hollandais à la cour et dans l'entourage de Louis a tendance à augmenter et celle des Français à diminuer. La « néerlandisation » de son entourage est un choix délibéré de Louis. Quant aux départs des Français, tous ne se font pas avec des heurts. Ainsi, Louis permet à son grand maréchal du palais, de Broc, qu'il envoie en mission en Espagne au printemps 1809, de reprendre son état militaire et de ne pas rentrer en Hollande¹⁰⁷. Autre exemple : Mirbel, secrétaire des commandements, reste au service de Louis tout en poursuivant à Paris, à partir du printemps 1808, sa carrière scientifique, qui le voit reprendre sa place au Museum et, dès le 31 octobre suivant, intégrer l'Institut (première classe, section de botanique)¹⁰⁸. Pendant ce temps, il est chargé par le roi et le directeur général des Sciences et des Arts, Meerman, avec le titre officiel de directeur des Beaux-Arts de Hollande à Paris, d'effectuer des achats d'œuvres d'art¹⁰⁹ et de superviser des artistes hollandais envoyés à Paris sur le modèle des artistes français à Rome¹¹⁰. À l'inverse, d'après Benoît Yvert, un Français conseiller de Louis aurait poussé le roi de Hollande à résister à son

¹⁰³ Duboscq p. 197-198 : lettre du 22 février 1808.

¹⁰⁴ *Ibid.* p. 128-130 : lettre du 16 avril 1808.

¹⁰⁵ *Ibid.* p. 176-178 : lettre de Louis à Sénégra du 25 novembre 1807. Près d'un an plus tard, cette affaire n'est toujours pas réglée, comme nous l'apprend une lettre du même au même du 10 novembre 1808 : *Ibid.* p. 279-280.

¹⁰⁶ *Ibid.* fol. 20v-21 et 22-23v : lettres de Louis à Mésangère des 27 décembre 1807 et 4 janvier 1808.

¹⁰⁷ Duboscq p. 290 : lettre de Louis à de Broc du 21 février 1809.

¹⁰⁸ J. Tulard, « Mirbel », dans J. Tulard (dir.) *Dictionnaire Napoléon...*, vol. 2 p. 317 col. 2.

¹⁰⁹ AN, AF IV 1826 registre 3 fol. 37v-38v : lettres de Louis à Mirbel et à Meerman du 7 mai 1808 (la première est aussi dans Duboscq p. 205-208) ; AF IV 1719 d. 1 p. 111 : lettre de Mirbel à Louis de Paris du 19 avril 1808.

¹¹⁰ Sophia Van Holte tot Echten, « L'envoi de jeunes artistes néerlandais à Paris pendant le règne de Louis-Napoléon, roi de Hollande (1806-1810) », dans *Gazette des Beaux-Arts*, 1984, période 6, tome 103, livraison 1381, p. 57-70.

frère : il s'agit d'Élie Decazes, le futur duc et premier ministre, qui est à son service depuis 1807, et contre lequel l'empereur s'emporte en octobre 1809, ayant découvert les mauvaises dispositions du personnage¹¹¹.

Napoléon contrôle-t-il les Français qui sont au service de son frère ? Il ne le fait pas strictement, mais ne se désintéresse pas de leur sort. D'ailleurs, pour passer au service de la Hollande, les Français doivent en obtenir l'autorisation de l'empereur lui-même. Celui-ci ne la donne pas systématiquement. Par exemple, lorsque Louis lui demande de prendre à son service un jeune chef d'escadron français, Darencey, car c'est selon lui la seule manière d'arranger une affaire concernant cet homme, qui « s'est compromis d'une manière extrême avec une famille respectable de ce pays¹¹² », Napoléon refuse. Celui-ci garde un œil sur les Français employés en Hollande. Ainsi, le 2 janvier 1807, il écrit à Louis : « Vous accordez bien de la confiance à l'ancien colonel du 21^e d'infanterie légère ; je doute qu'il la mérite. Il a laissé son régiment dans un mauvais état, et de forts soupçons de dilapidation planent sur lui¹¹³. » Il s'agit du colonel Tarayre, que Louis a fait colonel général de la Garde le 27 novembre 1806 et chevalier de l'Ordre du Mérite le 1^{er} janvier 1807¹¹⁴. Le roi ne donne pas suite. Le même type de cas se présente à nouveau en décembre suivant. Juste après sa proclamation comme roi, Louis a été autorisé à emmener en Hollande un Français de plus, Cuvillier-Fleury, qui devient son secrétaire¹¹⁵. Un an et demi plus tard, le roi le nomme chancelier de sa maison, le 21 novembre 1807¹¹⁶. Napoléon croit qu'il s'agit d'une place politique de premier plan et en fait la remarque à son frère :

Je ne sais si ce que j'ai lu dans les journaux est vrai, que vous avez nommé chancelier le petit Fleury. Il ne vous a pas rendu de grands services, ni déployé de grands talents. C'est le moyen de rendre les places ridicules. Il faut que chacun reste à la place que lui ont assignée ses talents et ses services. Je n'en dirai pas davantage là-dessus. Je vous ferais moins de

¹¹¹ Benoît Yvert, « Decazes », dans J. Tulard (dir.), *Dictionnaire Napoléon...*, vol. 1 p. 620, col. 1-2.

¹¹² Rocquain p. 183 : lettre à Napoléon du 4 septembre 1808.

¹¹³ *Ibid.* p. 90.

¹¹⁴ Jean-Joseph Tarayre (1770-1855), capitaine aux armées d'Italie et d'Orient, chef de brigade, colonel du 21^e régiment d'infanterie légère jusqu'au 5 octobre 1806, employé à l'armée du Nord sous Louis Bonaparte en septembre 1805, colonel des grenadiers de la garde du roi en juillet 1806, il est passé au service de la Hollande le 1^{er} août : Georges Six, *Dictionnaire biographique des généraux et amiraux français de la Révolution et de l'Empire*, Paris, 1934, vol. 2 p. 484-485.

¹¹⁵ Rocquain p. 1 : lettre de Napoléon à Louis du 6 juin 1806.

¹¹⁶ S. de Dainville-Barbiche, *Archives du cabinet de Louis...* p. 12.

reproches s'il était question de Hollandais, mais ce qui concerne un Français doit me regarder¹¹⁷.

Louis dissipe le malentendu, en expliquant que cette place « est comme toutes les autres places d'officiers civils de [sa] maison¹¹⁸. » Encore une fois, l'empereur se contente de remarques, certes directes, sans donner pour autant des ordres. Mais sa dernière phrase dit bien à quel point il désire toujours garder un droit de regard sur les Français qui entourent son frère. A contrario, cela signifie que Louis est relativement libre pour ce qui concerne les Hollandais. C'est déjà en substance ce que Napoléon écrivait au mois d'avril précédent, non sans humeur, en parlant de la décoration de l'Ordre royal de Hollande qu'il ne voulait pas voir distribuer à des Français sans sa permission : « Quant au reste, vous pouvez faire des sottises dans votre royaume, c'est fort bien ; mais je n'entends pas que vous en fassiez chez moi¹¹⁹. » On remarque enfin que les deux fois où Napoléon intervient à propos de la nomination d'un Français qui est au service de la Hollande, c'est pour reprocher à Louis de l'avoir placé à de trop hautes fonctions.

C. Louis et son peuple.

1. Quels symboles pour le roi ?

Si c'est pour des raisons éminemment politiques que Louis devient roi, sans que sa naissance et son éducation l'y prédisposent, il n'en est pas moins prévu, lors de l'avènement, un certain nombre d'attributs pour aider le jeune frère de Napoléon à incarner sa fonction. Ainsi, un serment est instauré pour les hommes qui servent le roi. Napoléon en donne la formule à Louis dès le 6 juin 1806 : « Je jure fidélité au roi et obéissance à la constitution du Royaume¹²⁰. » L'empereur donne une autre recommandation à son frère qui vient d'arriver dans son nouveau pays : « Aussitôt que cela sera possible, faites placer un trône dans une

¹¹⁷ Rocquain p. 146-147 : lettre du 16 décembre 1807.

¹¹⁸ *Ibid.* p. 147 : lettre à Napoléon du 26 décembre 1807.

¹¹⁹ *Ibid.* p. 103 : lettre à Louis du 4 avril 1807.

¹²⁰ *Ibid.* p. 1.

salle de votre palais¹²¹. » Louis lui répond que cela n'est pas aisé, car le palais du Bois (près de La Haye) est trop petit et car celui de La Haye est occupé par les bureaux des ministères¹²². Et puis il y a le faste que déploie le cortège royal, accueilli partout par des scènes de liesse, et par un étonnement mêlé d'enthousiasme, comme le rapportent les observateurs. Les discours que Louis prononce sont bien reçus, notamment celui devant Leurs Hautes Puissances le 23 juin, dont il envoie la copie à l'empereur¹²³. Il semble que l'on est en bonne voie pour que le roi attache à sa personne les Hollandais. C'est en tout cas ce qu'écrit Dupont-Chaumont, parlant du nouveau roi

qui trouve le moment de traiter et décider [les affaires] qui lui paroissent les plus urgentes, et d'étonner par cette facilité de travail une nation peu accoutumée à une semblable activité. Déjà le nom du roi et de la reine ne se prononce qu'avec enthousiasme par les personnes qui ont eu l'honneur d'être présentées à LL. MM. La satisfaction sera générale quand un plus grand nombre aura vu le trône de plus près¹²⁴.

À l'imitation de Napoléon, Louis instaure une fête nationale liée à sa personne. C'est d'abord la Saint-Louis, le 25 août, bien que le couple royal ne soit pas dans son royaume¹²⁵. En 1807, le roi et la reine sont à nouveau absents. En 1808, on fête un événement moins marqué par la tradition catholique, l'anniversaire du souverain, le 2 septembre, la « fête de Sa Majesté¹²⁶ ». C'est probablement en vue de ces festivités que Louis écrit à sa mère le 14 août : « Il s'élève dans mon esprit un doute sur l'époque précise de ma naissance. Je sais qu'elle est du 2 ou du 4 septembre, mais je ne saurais indiquer positivement celui de ces deux jours. Je vous prie, ma chère maman, de faire disparaître mon incertitude à cet égard, personne ne le peut mieux que vous¹²⁷. » En 1809, à cause des événements dramatiques qui touchent la Hollande, Louis ne fait pas fêter son anniversaire, mais ordonne des prières pour le bonheur du souverain et

¹²¹ *Ibid.* p. 2 : lettre du 25 juin 1806.

¹²² *Ibid.* p. 6 : lettre du 1^{er} juillet 1806.

¹²³ *Ibid.* p. 3 : lettre du 24 juin 1806. Ce discours est notamment édité dans les *Documens historiques...*, t. 1 p. 160-166.

¹²⁴ MAE, CP Hollande 610 p. 77 : lettre de Dupont-Chaumont à Talleyrand du 23 juin 1806.

¹²⁵ Fête décrite par Sérurier, chargé d'affaires à La Haye en l'absence de Dupont-Chaumont, à Talleyrand le 26 août 1806 : MAE, CP Hollande 610 p. 114.

¹²⁶ A. Jourdan, « Napoléon et les élites patriotes bataves... » p. 242. Pour une description de la première fête : MAE, CP Hollande 612 p. 183, lettre de La Rochefoucauld à Champagny du 5 septembre 1808.

¹²⁷ AN, AF IV 1827 registre 1 fol. 10v-11.

du pays¹²⁸. En même temps, dès 1806, on fête également l'anniversaire de l'empereur, le 15 août.

Mais c'est la question du couronnement qui occupe le plus les deux frères. Comme pour d'autres institutions à introduire, l'empereur n'est pas pressé : « Il y aura un couronnement : il faut le remettre à un an¹²⁹. » Lui-même avait attendu plus de six mois entre son accession au trône et son sacre en 1804. De toute façon, Louis ne manque pas d'occupations. Il demande tout de même à Napoléon à quoi s'en tenir sur le fait que les habitants d'Amsterdam demandent quand le roi s'y rendra (la capitale est alors La Haye) et si le couronnement aura lieu dans cette ville¹³⁰. L'empereur répond de bonne grâce : « Votre couronnement ne peut avoir lieu qu'à la paix maritime. Vous devez donc dire qu'il n'aura lieu que dans un an ; ce qui ne vous empêche pas d'aller à Amsterdam, quand vous le jugerez convenable¹³¹. » Le roi de Hollande insiste, semblant voir une nécessité politique à ce que le couronnement ait lieu sans trop attendre :

Il eût été à désirer pour le bien du pays, et surtout pour la consolidation du nouveau système de gouvernement de ce pays, que le couronnement eût eu déjà lieu et que le pays ne s'accoutume pas à l'idée que le gouvernement n'est pas déterminé tout à fait. Les Hollandais ne sont point vifs et changeants ; ils détestent unanimement les mesures provisoires et qui suspendent leur sort ; il ne leur faut point de nouveaux événements. Si la confiance ne vient pas d'abord et entièrement, elle va se perdant. Que V. M. me permette de lui dire franchement mon opinion sur une nation que je commence à connaître¹³².

Mais Napoléon lui rétorque qu'il vaut mieux ne pas prévoir de couronnement en période de troubles comme celle-là, mais que cela ne signifie pas du tout que le régime est provisoire. Il rappelle lui-même qu'il a attendu six ou sept mois après son avènement, et que certains attendent des années. De surcroît, après la paix, dans un an, la Hollande sera agrandie et le couronnement en sera plus brillant¹³³. Le 16 novembre suivant, enfin, alors que Louis retourne dans son royaume, Napoléon lui écrit : « Je pense que c'est le moment d'aller à Amsterdam, d'y faire une belle entrée. Quant à votre couronnement, attendez la paix

¹²⁸ MAE, CP Hollande 613 p. 178 : lettre de La Rochefoucauld à Champagny du 23 août 1809.

¹²⁹ Rocquain p. 1 : lettre à Louis du 6 juin 1806.

¹³⁰ *Ibid.* p. 23 : lettre du 18 août 1806.

¹³¹ *Ibid.* p. 24 : lettre du 23 août 1806.

¹³² *Ibid.* p. 26 : lettre à Napoléon du 7 septembre 1806.

¹³³ *Ibid.* p. 30-31 : lettre du 15 septembre 1806.

générale¹³⁴. » La dernière phrase sonne rétrospectivement comme une sentence définitive, puisque la paix générale ne viendra pas avant la fin du règne de Louis. Mais à partir de ce moment, le sujet n'est plus abordé, sauf en janvier suivant, de manière allusive¹³⁵. Au reste, le roi se concentre dorénavant sur la création de son ordre, mesure bien plus significative qu'un couronnement pour attacher les hommes à sa personne. D'ailleurs, Louis parle en même temps de cette mesure et du couronnement, et Napoléon les traite tous deux ensemble dans sa lettre du 15 septembre (cf. *supra*). Entre les deux, le roi choisit la plus discrète et la plus efficace.

2. Un roi bien accepté.

Tous les observateurs rapportent qu'au début, le roi et la reine de Hollande sont partout accueillis triomphalement. Hortense, qui n'a semble-t-il aucune joie de devenir reine et de devoir s'expatrier, trouve même que l'on en fait trop, par exemple lorsqu'à leur entrée à Rotterdam la foule en délire dételle les chevaux de leur voiture et se met à leur place pour la tirer¹³⁶. Les premiers jours, lorsqu'il découvre son royaume, Louis sait se montrer affable, disponible, intéressé par tout ce qu'il voit, ravi de l'accueil chaleureux qu'on lui réserve. De même que les élites politiques, la population, les fonctionnaires, les soldats et les marins se rallient sans problème au nouveau roi. Annie Jourdan cite quelques rares exemples de protestations, ajoutant, sur la base de l'étude menée par Johan Joor¹³⁷ : « Le peuple hollandais ne demeure pas aussi passif que le veut la légende, mais les rébellions, désordres, insurrections sont ponctuels plus que structurels et ne sont sûrement pas exclusivement politiques. Ils découlent plus particulièrement des craintes d'une introduction de la conscription, des menaces d'invasion (celle de 1809, par exemple) ou des levées d'impôts¹³⁸. »

Le seul incident de taille causé par un refus du nouveau souverain a lieu au début du mois d'août 1806 à l'escadre de l'île de Texel, lors de la prestation de serment des hommes de la Marine royale. Une agitation régnait depuis le 1^{er}, lorsque des marins avaient manifesté

¹³⁴ *Ibid.* p. 76.

¹³⁵ *Ibid.* p. 90-91 : lettre de Napoléon à Louis du 7 janvier 1807.

¹³⁶ H. de Beauharnais, *Mémoires...* p. 151.

¹³⁷ Johan Joor, *De adelaar en het lam : onrust, opruiing en onwilligheid in Nederland ten tijde van het Koninkrijk Holland en de inlijving bij het Franse keizerrijk (1806-1813)*, Amsterdam, 2000, 864 p.

¹³⁸ A. Jourdan, « Napoléon et les élites patriotes bataves... » p. 240-241.

leur mécontentement du contre-ordre à leur licenciement (cf. p. 100), car ils espéraient être réengagés ensuite et toucher ainsi une prime. Lorsque l'amiral De Winter arrive le 9 août pour remettre de l'ordre et recevoir le serment, et donc acter leur non-licenciement, les marins d'un des vaisseaux, le *Neptune*, sont agités et refusent de prêter serment. L'amiral appelle alors un des meneurs, lui demande la cause de son refus, et, n'ayant pas obtenu de réponse satisfaisante, l'étend par terre d'un coup de pistolet à bout portant. Voyant cela, les marins prêtent serment sans broncher. Sur un autre navire, le capitaine et des officiers ont obtenu de se faire obéir en donnant des coups de sabre aux quatre matelots les plus virulents. En tout, ce ne sont pas plus de vingt à vingt-cinq marins qui sont en cause. C'est ainsi que le ministre de la Marine Ver Huell raconte l'événement au roi, alors aux eaux de Wiesbaden, le 10 août¹³⁹. Avec les circonstances de l'événement et la suite à donner, ce qui semble préoccuper le plus Louis est de savoir si De Winter avait le droit d'agir comme cela, et ce que prévoient les lois existantes dans un pareil cas¹⁴⁰ (cf. *infra*). Le mouvement ne semble quasiment pas politisé. Hogendorp confirme cette interprétation¹⁴¹. Louis cependant prend l'affaire au sérieux, et semble y voir une tentative d'atteinte à son pouvoir. Le 24 août, il écrit à Ver Huell : « Les papiers que vous m'avez envoyés me prouvent que l'affaire du Texel a été l'effet d'une méchante instigation. Faites en sorte que tous ceux qui se sont rendus coupables ne restent plus dans l'escadre et n'y rentrent plus, dans le cas où ils seroient acquittés, ou lorsque leur punition sera achevée¹⁴². » Le même jour, il fait part de l'incident à Napoléon : « Il y a eu une révolte formelle sur l'escadre du Texel ; elle est apaisée ; mais elle était ouvertement contre moi et la royauté¹⁴³. » Napoléon, informé et guidé par le récit de Dupont-Chaumont¹⁴⁴, minimise l'incident : « L'amiral Dewinter paraît s'être fort bien conduit dans la révolte qui a eu lieu sur votre escadre. Cette révolte a été fomentée par les partisans de l'Angleterre ; encore n'était-ce que quelque canaille ameutée. Vous êtes bien bon de croire que c'était contre la royauté ; qu'est-ce qu'un matelot peut entendre à ces matières-là¹⁴⁵ ? » Louis semble faire preuve, d'après l'empereur, d'un certain catastrophisme.

¹³⁹ AN, AF IV 1739 d. 1 p. 50 et 55.

¹⁴⁰ AF IV 1825 registre 3 fol. 9-12 : lettre à Ver Huell du 14 août 1806.

¹⁴¹ D. Van Hogendorp, *Mémoires...* p. 176.

¹⁴² AN, AF IV 1825 registre 3 fol. 16.

¹⁴³ Rocquain p. 25.

¹⁴⁴ MAE, CP Hollande 610 p. 107 : lettre de Dupont-Chaumont à Talleyrand du 14 août 1806.

¹⁴⁵ Rocquain p. 25-26 : lettre à Louis du 31 août 1806.

Plusieurs fois, comme celle-ci, Louis fait part à son frère de ses inquiétudes quant à l'agitation des esprits, semblant craindre que son pouvoir soit mal assuré. Le 5 avril 1807, il lui écrit ainsi : « Je ne sais pas ce qui se passe en France, mais ici les différents partis s'agitent extrêmement depuis deux mois¹⁴⁶. » Ce à quoi Napoléon rétorque que cela n'a rien d'étonnant, car Louis s'entoure mal (cf. *supra*)¹⁴⁷. Au printemps 1809, le roi écrit encore à l'empereur pour lui faire part du bon effet qu'a produit la nouvelle des premières victoires françaises contre l'Autriche : « l'on avait besoin, ici, comme partout, des grands résultats de vos premières actions. Les discours, les satires, les pamphlets de toute espèce commençaient une espèce de fermentation. Puissé-je, Sire, vous savoir bientôt de retour¹⁴⁸ ! » Il en dit un peu plus en juillet suivant :

J'ai eu le bonheur que j'espère conserver de maintenir et de prolonger la tranquillité publique, quoique, je ne dois pas le dissimuler, les esprits soient fort animés et fort peinés. Mais je puis assurer V. M. qu'il n'y a que quelques chefs de partis qui ne sentent pas que l'espoir d'une paix réelle et définitive est inséparablement attaché à la conservation de V. M. et de la France, comme le seul garant, le seul préservatif d'un bouleversement général et d'une guerre interminable. Puissiez-vous, Sire, parvenir promptement au seul et digne but de vos travaux, la paix et le repos général¹⁴⁹.

S'il fait la part des choses et ne semble pas exagérer la réalité, Louis n'en rappelle pas moins à son frère que, selon lui, la population hollandaise n'est attaché à lui qu'en tant qu'il est le frère de celui qui doit amener la paix à l'Europe. Plus haut dans la même lettre, il explique aussi que plus il prend des mesures sévères pour faire respecter le blocus, plus le mécontentement grandit. Enfin, on peut penser que, si Louis insiste sur les dispositions de l'esprit public, c'est parce que les Hollandais paraissent presque toujours calmes, et qu'il veut attirer l'attention de son frère sur le fait que, même s'il est peu visible, le mécontentement peut bien exister.

¹⁴⁶ *Ibid.* p. 105.

¹⁴⁷ *Ibid.* p. 111 : lettre du 19 avril 1807.

¹⁴⁸ *Ibid.* p. 199 : lettre du 6 mai 1809.

¹⁴⁹ *Ibid.* p. 203 : lettre du 1^{er} juillet 1809.

3. La Presse et l'édition.

Depuis au moins deux siècles, les Pays-Bas cultivaient une tradition d'édition clandestine et de liberté de publication, qui contrastait avec le régime de la censure qui régnait en France et qui règne à nouveau avec le pouvoir napoléonien. En France, les journaux sont devenus des outils de contrôle ou du moins d'influence de l'opinion. Mais Louis, en Hollande, n'agit pas différemment de son frère, avec la *Gazette royale de Hollande-Koninglyke Staats-Courant* (rebaptisée simplement *Koninglijke Courant* en 1807) qui, succédant au *Bataafsche Staats-Courant*¹⁵⁰, sert d'organe officiel du pouvoir, comme en France le *Moniteur*. Plusieurs fois, Napoléon demande que des informations soient insérées dans les journaux hollandais. Ainsi, en septembre 1806, alors que l'on fait des préparatifs pour la campagne contre la Prusse : « Il est nécessaire que vous fassiez mettre dans vos gazettes qu'un nombre considérable de troupes arrive de tous les points de la France, qu'il y aura à Wesel 80 000 hommes commandés par le roi de Hollande¹⁵¹. » En réalité, ce nombre doit être tout au plus de 30 000, et sera finalement de moins de 20 000 ; il s'agit de dérouter l'adversaire, dans l'espoir qu'il dégarnisse le front où l'attaque principale de l'Armée française sera portée. De même, en mai 1807, alors que l'on craint que les Anglais attaquent et que la Hollande est quelque peu dégarnie : « Ne manquez pas de faire publier dans tous les journaux que 16 000 hommes arrivent en Hollande, venant de France et de la Grande Armée, pour défendre le pays¹⁵². » Même chose le lendemain, quand Napoléon conseille d'exagérer « de toutes les manières » les forces qui arrivent en renfort¹⁵³. Or les seules mesures prévues, contenues dans la première lettre de l'empereur, sont d'une part l'envoi d'un corps de 6 000 Hollandais de la Grande Armée à Coeverden, place forte en Drenthe à la frontière orientale du royaume, pour se porter selon les circonstances en Hollande ou à Hambourg, et d'autre part celui d'une brigade de 3 000 hommes du camp de Boulogne « lorsque l'attaque des Anglais serait décidée ». Faute de mieux, tenir les Anglais dans l'incertitude apparaît comme un bon moyen de prévenir un débarquement de leur part. Pour cela, la Presse est un outil indispensable. Au même moment, l'empereur demande aussi à

¹⁵⁰ A. Jourdan, « Napoléon et les élites patriotes bataves... » p. 242.

¹⁵¹ Rocquain p. 34 : lettre de Napoléon à Louis du 20 septembre 1806.

¹⁵² *Ibid.* p. 119-120 : lettre de Napoléon à Louis du 27 mai 1807.

¹⁵³ *Ibid.* p. 120 : lettre à Louis du 28 mai 1807.

Louis de « [donner] la plus grande publicité » aux dernières nouvelles de Turquie qu'il lui envoie, et de faire faire des prières dans les temples pour la prise de Danzig¹⁵⁴. Ces deux objets sont de nature à remonter le moral du public et à lui donner confiance en Napoléon : le second, le 27 mai, est consécutif à un long siège et représente une étape décisive dans la campagne contre la Prusse et la Russie ; le premier concerne un allié de la France, l'Empire ottoman, que Napoléon a poussé avec succès à ouvrir un autre front contre les Russes¹⁵⁵.

Toutefois, le roi de Hollande n'est pas sans éprouver certaines difficultés avec des journaux. Il semble peu goûter la liberté de ton que certains se permettent, et de ce point de vue est à l'unisson de son grand frère. Il a plusieurs fois l'occasion de montrer son intransigeance à ce propos. En août 1806, alors que Louis n'est pas dans son royaume, il est saisi d'une affaire concernant le *Journal du soir d'Amsterdam* (*De Amsterdamsche Avond*), qui a fait paraître un article très défavorable à la Prusse et à l'Autriche. Les chargés d'affaires de ces deux pays protestent. Le ministre de la Justice et de la Police agit avec prudence et prend l'avis de Louis :

J'ai cru cette mesure préalable d'autant plus nécessaire qu'il m'a paru très important d'avoir quelques lumières à l'égard de l'assertion qui se trouve dans la note du chargé d'affaires de la cour de Vienne, et par laquelle il paraîtrait que, sur des représentations précédentes, le rédacteur de la susdite feuille aurait répondu que ce journal, étant autorisé par ordre royal, il lui était permis d'y insérer ce qu'on lui mandait : que si l'on avait à s'en plaindre, on pouvait s'adresser à la Régence. Cette réponse [*sic*] me paraît d'autant plus hasardée, qu'il est plus qu'apparent que ce journal du soir est écrit par le même rédacteur qui écrivait autrefois la feuille *De Ster* supprimée à cause de sa licence, mais auquel, sur sa requête, Votre Majesté a permis d'écrire le *Journal du Soir*¹⁵⁶.

Si l'article qui fâche n'a pas été dicté par le pouvoir en place, comme c'est le plus probable, la réponse qu'aurait faite le rédacteur du journal au chargé d'affaire d'Autriche oblige Louis à une réaction d'autant plus vigoureuse, pour écarter tout soupçon de lui. On est d'ailleurs à un moment où le roi de Hollande désire être reconnu par la Prusse et l'Autriche. Celui-ci écrit ainsi sans attendre à son ministre des Affaires étrangères :

Je vous informe que je viens d'ordonner de faire supprimer ce journal et de prescrire qu'à l'avenir tous les journalistes ou tous autres qui s'aviseront de parler de mon nom, ou de

¹⁵⁴ *Ibid.* p. 120 : seconde lettre du 28 mai 1807.

¹⁵⁵ T. Lentz, *Napoléon et la conquête de l'Europe...* p. 286-288.

¹⁵⁶ AN, AF IV 1745 p. 9 : lettre de Van Hoof à Louis du 2 août 1806. Les passages soulignés le sont par le scripteur de la lettre.

parler d'une manière légère et inconsidérée des gouvernemens amis, seront punis comme ayant troublé la tranquillité publique et ayant manqué à leurs devoirs envers moi.

Je désire que vous fassiez part de ces décisions aux agens de Prusse et d'Autriche, et que vous leur disiez que je désire que leurs gouvernemens voient dans la promptitude que j'ai mise à réprimer un abus contraire à la dignité et à l'esprit de tout gouvernement juste, mon désir de vivre en bonne et parfaite harmonie avec eux et de faire toujours mes efforts pour maintenir intacts les rapports d'amitié qui doivent réunir les deux peuples, et par conséquent leurs souverains¹⁵⁷.

Seulement deux jours plus tard, Van Hoof, informe Louis qu'il a fait arrêter le rédacteur, le débiteur et l'imprimeur du journal en question¹⁵⁸. Tout comme Napoléon, Louis fait bon marché de la liberté d'expression dans son royaume. C'est aussi pour des raisons plus pratiques et moins personnelles que la Presse peut poser problème. Par exemple, à la même époque, Louis est surpris d'apprendre par une gazette le déplacement d'un corps de marinier de Hellevoetsluis à Rotterdam, et blâme Ver Huell de ce mouvement. Le ministre de la Marine s'en explique, et ajoute à la fin de sa lettre : « C'est à cette occasion que je prends la liberté d'observer à Votre Majesté combien il est nuisible que les rédacteurs des papiers publics se permettent de parler de matières concernant les administrations des différents ministères de Votre Majesté, avant d'avoir reçu à cet égard des notions légales de la part des ministres¹⁵⁹. » Autant la Presse peut être un instrument de désinformation contre les puissances ennemies, autant elle risque de publier des informations véridiques et qu'il vaudrait mieux garder secrètes. Certaines d'entre elles ne doivent pas être dévoilées. La lettre que, le 30 juillet précédent, Louis écrit à son ministre secrétaire d'État Roëll, en est une bonne illustration : « Dans le journal du lundi 28, je trouve les tableaux de l'organisation de l'armée que j'ai ajournée ; je ne sais comment m'y prendre pour faire cesser cet abus étonnant. Je crois qu'il faut supprimer ce journal. En conséquence, signifiez-lui que, la première fois qu'il publiera quelque chose qui ne sera pas contresigné par vous, je ferai supprimer son journal¹⁶⁰. » Une lettre au ministre de la Marine du 1^{er} juillet 1808 montre encore que le roi entend garder limitée la liberté des journaux :

Monsieur Van der Heim,

¹⁵⁷ AN, AF IV 1825 registre 1 fol. 5-v : lettre à Van der Goes du 6 août 1806.

¹⁵⁸ AN, AF IV 1745 p. 19 : lettre de Van Hoof à Louis du 8 août 1806.

¹⁵⁹ AN, AF IV 1739 d. 1 p. 42 : lettre de Ver Huell à Louis du 8 août 1806.

¹⁶⁰ AN, 176 AP 2 dossier Louis Bonaparte p. 6 : deuxième lettre du 30 juillet 1806.

Il a paru dans les journaux anglais une relation de la prise de la *Gelderland*¹⁶¹. Elle n'est pas tout à fait aussi favorable que nous le pensions. Écrivez aux landdrosts et aux bourguemaîtres des villes pour qu'ils ayent soin que leurs journaux ne publient rien de cette relation et de la perte de cette frégate, que d'après le journal officiel lorsqu'il en aura parlé. En conformité de l'ordre si souvent répété, tous les journaux ne doivent rien annoncer des affaires publiques que d'après le journal officiel. Adieu¹⁶².

Sur ce point, Louis est donc en parfait accord avec ce que lui recommandait Ver Huell deux ans plus tôt.

Pour ce qui est de l'édition, Louis fait surveiller par son ministre de la Justice et de la Police les ouvrages publiés. Celui-ci lui rapporte régulièrement ce qu'il y a d'intéressant dans les livres récemment imprimés¹⁶³. Louis donne l'ordre, dès le début de son règne, de défendre l'annonce d'un livre dans les papiers publics si deux exemplaires n'ont pas été préalablement envoyés à la bibliothèque du roi et un au ministre de la Police et de la Justice¹⁶⁴. C'est un dispositif proche de celui du dépôt légal, moins sévère mais qui permet d'intervenir plus tôt, avant la commercialisation. Il semble qu'il n'y ait pas souvent lieu de se plaindre. La France n'intervient au plus haut lieu qu'une fois. En août 1807, Dupont-Chaumont signale à son ministre de tutelle l'apparition en Hollande d'un ouvrage en quatre volumes intitulé *Belgian traveller in Holland*¹⁶⁵ et daté de 1806 à Londres, injurieux envers la France, la Hollande et Napoléon. Le ministre plénipotentiaire informe qu'il s'en est plaint à Van der Goes¹⁶⁶. Un mois plus tard, ce dernier répond que des perquisitions ont été faites pour rechercher cet ouvrage, qu'on n'en a trouvé qu'un exemplaire, complet, à Amsterdam, et quatre à La Haye, dont un dans les mains de Galdi, l'envoyé du Royaume d'Italie, qui refuse de s'en dessaisir. Le ministre des Affaires étrangères de Hollande ajoute que les deux villes dans lesquelles il a été trouvé sont des grandes places de librairie, qui se fournissent dans toute l'Europe, que l'ouvrage est anglais, parle d'événements assez anciens et oubliés, et que par conséquent il n'est pas utile de l'interdire, car en outre on risquerait de lui faire ainsi de la publicité¹⁶⁷. Au moment de cette affaire, Louis est de passage à Paris, et Napoléon

¹⁶¹ Il s'agit d'une frégate hollandaise envoyée aux colonies, cf. p. 123.

¹⁶² AN, AF IV 1825 registre 3 fol. 47-v.

¹⁶³ Par exemple en août 1806 : AN, AF IV 1745 p. 34, lettre de Van Hoof à Louis du 1^{er} août.

¹⁶⁴ *Ibid.* p. 40 : lettre de Van Hoof à Louis du 28 août 1806.

¹⁶⁵ Le titre exact est : *The Belgian traveller or a tour throug Hollande, France and Switzerland during the years 1804 and 1805*. L'auteur serait un certain Stewarton, d'après le catalogue informatisé de la Bibliothèque nationale de France.

¹⁶⁶ MAE, CP Hollande 611 p. 131 : lettre à Champagny du 27 août 1807.

¹⁶⁷ *Ibid.* p. 186 : lettre de Van der Goes à Dupont-Chaumont du 21 septembre 1807.

lui parle de ce livre. C'est ce qu'on peut déduire de la lettre que lui écrit le roi de Hollande, qui lui livre le résultat des recherches, et lui tient à peu près le même discours que Van der Goes à Dupont-Chaumont¹⁶⁸. On sent chez Louis le souci de bien montrer que ce livre n'a rien à voir avec la Hollande et que sa présence dans ce pays est tout à fait accidentelle. L'objectif est évident : éviter de nouvelles plaintes de la part de la France à propos des amitiés prétendues des Hollandais avec l'Angleterre. Au reste, on sait que des imprimeurs-libraires de l'époque, particulièrement en Hollande, n'ont pas de scrupules à falsifier les lieux d'impression des livres, pour éviter la censure ou comme procédé de contrefaçon. Mais, en l'occurrence, l'affaire ne va pas plus loin.

D. Le droit hollandais à l'épreuve du droit français.

1. Les premiers désaccords entre Louis et Napoléon.

Le 29 juillet 1806, l'empereur écrit au nouveau roi de Hollande : « Je lis dans les journaux que vous avez suspendu toute exécution de sentence à mort dans votre royaume. Si cela est, vous avez fait une grande faute. Du droit de faire grâce ne dérive pas la nécessité de réviser tous les procès. C'est une manie d'humanité déplacée. Le premier devoir des rois, c'est la justice¹⁶⁹. » Le reproche est double : il y a celui de vouloir empêcher les exécutions capitales, vu comme une faiblesse (« manie d'humanité déplacée »), et celui de se mettre au-dessus des lois en allant à l'encontre de décisions de justice (« le premier devoir des rois, c'est la justice »). L'information est contenue dans le *Moniteur* et dans le *Journal de l'Empire* du 29 juillet, mais elle est incomplète et ne rend pas compte du texte complet ni des intentions du roi. Il s'agit d'un décret du 17 juillet précédent, par lequel Louis prévoit que, pendant son absence, toute exécution de sentence à mort doit être suspendue, s'il n'y a pas l'unanimité parmi les neuf membres de la Haute Cour et le directeur général de la Justice et de la Police, qui sont toujours consultés par le roi pour les demandes de grâces. Dans ce cas, la grâce devait être demandée. Louis s'en explique dans ses mémoires, indiquant qu'il voulait de

¹⁶⁸ Rocquain p. 129 : deuxième lettre de Louis à Napoléon du 30 septembre 1807.

¹⁶⁹ *Ibid.* p. 15 : seconde lettre du 29 juillet 1806.

toute façon accorder la grâce chaque fois qu'elle était demandée ; il explique aussi avoir voulu supprimer la peine de mort, à laquelle il était intimement opposé, lors de la paix générale¹⁷⁰. Il est vrai que Louis se montre un roi disposé à faire grâce. Par exemple, en mai 1808, il écrit à son ministre de la Justice et de la Police de s'assurer lui-même que, parmi des condamnés à mort qui doivent être exécutés le lendemain, aucun ne soit « gracieable¹⁷¹ ». Dans l'immédiat (été 1806), son souci semble être qu'aucune exécution capitale n'ait lieu pendant son absence, sans qu'il ait pu statuer sur la grâce. En outre, le cas étant rare et l'absence du roi a priori pas très longue, il y a peu de chances que cela se présente. Mais Napoléon juge sévèrement cette précaution. Pour lui, c'est une entrave au bon déroulement de la justice, et c'est en quelque sorte un abus de pouvoir de la part de Louis.

Lors de l'insubordination des marins au Texel (cf. *supra*), le roi de Hollande se montre légaliste, et fait preuve, au contraire de ce que lui reproche Napoléon, d'un respect pour la justice de son pays. On le constate en lisant ce qu'il écrit au ministre de la Marine à propos de la manière dont on a vaincu la résistance d'un des meneurs :

Le vice-amiral Dewinter est coupable, les lois suffisent pour punir l'insubordination et tout espèce de délit. Il faut veiller à ce que de semblables actes arbitraires ne se renouvellent plus, car on pourrait justement les traiter de crimes. Ils déshonorent ceux qui s'en rendent coupables, et me blesseroient sensiblement. Ainsi donc, en donnant de justes louanges à la fermeté des officiers, je ne puis y comprendre le vice-amiral Dewinter. Il faut qu'à votre arrivée au Texel vous disiez au vice-amiral Dewinter que je suis très fâché de cet événement et qu'il a eu grand tort. Je me tiens fort heureux que le matelot ne soit que blessé. Il faut qu'on ait le plus grand soin de lui et que vous fassiez donner des secours à sa famille si elle en a besoin. Aussitôt qu'il sera guéri, il faudra l'envoyer à la flotille de Boulogne, ainsi qu'un certain nombre des plus mutins, et les mettre sous le commandement d'un officier ferme, au milieu d'une véritable armée. Ils prendront l'esprit qu'ils doivent avoir, et s'ils continuent à se mal conduire les lois les puniront¹⁷².

Pour Napoléon, souvenons-nous, De Winter « paraît s'être fort bien conduit¹⁷³ ». Remarquons tout de même que, s'il voulait vraiment faire respecter la loi, Louis ferait poursuivre et les mutins (au lieu de vouloir simplement les muter) et De Winter. Par ailleurs, ayant un peu changé d'avis, il donne des consignes, toujours dans la même affaire, pour

¹⁷⁰ L. Bonaparte, *Documens historiques...*, t. 1 p. 225-228.

¹⁷¹ Duboscq p. 234 : lettre de Louis à Van Maanen du 20 mai 1808.

¹⁷² AN, AF IV 1825 registre 3 fol. 10-v : lettre de Louis à Ver Huell du 14 août 1806.

¹⁷³ Rocquain p. 25 : lettre à Louis du 31 août 1806.

juger les marins fautifs, mais aussi pour instrumentaliser la peine capitale et en jouer pour faire plus forte impression sur eux :

Laissez suivre son cours à la Justice, lorsque les sentences seront prononcées, vous ferez faire les dispositions nécessaires pour l'exécution dans le cas où il y aurait des condamnations à mort, et au moment même de l'exécution le vice amiral Dewinter la fera suspendre et annoncera au condamné qu'il reçoit l'ordre de suspendre l'exécution, et que je fais grâce de la vie au condamné. Vous attendrez ma réponse à votre rapport sur ceux auxquels il pourrait être infligé d'autres peines [sic]. Quant à ceux qui seront acquittés, ils seront envoyés à Boulogne et punis par l'obligation de faire le service de mousques pendant un mois entier¹⁷⁴.

Les mutins doivent donc bien être jugés, et Louis ne présume pas des sentences qui seront prononcées. Mais, pour ce dernier, l'affaire soulève surtout des questions concernant la législation. En cette occasion, et au moins en théorie, le roi se montre un véritable promoteur de l'État de droit. Dans sa première lettre à Ver Huell, il écrivait ainsi :

Faites-moi un rapport sur les lois existantes pour la répression des délits militaires. Il doit y avoir un code pénal militaire. S'il n'existait pas, faites m'en rapport. Je ferai préparer un projet de loi à cet égard, mais cela doit être inutile. Le code pénal militaire doit nécessairement exister. D'ailleurs je n'ai ni ne voudrais avoir moi-même le pouvoir, ni le droit de punir de mort aucun de mes sujets. La loi seule peut punir et mon pouvoir se borne à proposer celles que je crois nécessaires, et une fois qu'elles sont rendues à les faire exécuter ponctuellement¹⁷⁵.

Et dans la deuxième : « Les extraits de lois que vous m'envoyez sont très vagues, et faits avec peu de réflexion. Cela m'étonne ; il faudra que le code pénal militaire soit refait¹⁷⁶. » Le *Registre des délibérations du conseil des ministres de Sa Majesté le roi de Hollande, tenu en vertu du décret royal du 28 mai 1807 litt N*, tenu pendant la longue absence de Louis en 1807, nous apprend qu'en juillet de cette année, la commission nommée par un arrêté du 27 septembre 1806 pour la rédaction d'un code pénal militaire, rend son rapport au Conseil des ministres. Ce rapport doit passer devant le Conseil d'État¹⁷⁷.

Au printemps 1807, la question de la régence est posée. Les lois constitutionnelles de 1806 prévoient que la garde du roi mineur doit être confiée à la reine mère, ou à défaut à une autre personne désignée par l'empereur. Quant au conseil de régence, il doit être composé de Hollandais, mais « [sa] composition et [ses] attributions seront déterminées par une loi

¹⁷⁴ AN, AF IV 1825 registre 3 fol. 16 : seconde lettre de Louis à Ver Huell du 24 août 1806.

¹⁷⁵ *Ibid.* fol. 9v-10 : lettre de Louis à Ver Huell du 14 août 1806.

¹⁷⁶ *Ibid.* fol. 16v : lettre de Louis à Ver Huell du 24 août 1806.

¹⁷⁷ AN, AF IV 1789 p. 1 fol. 93v : lettre du Conseil des ministres à Louis du 8 juillet 1807.

particulière¹⁷⁸. » C'est probablement pour combler ce vide que Louis fait élaborer une loi sur cet objet, qu'il présente au Corps Législatif en avril 1807, comme Dupont-Chaumont en avertit Talleyrand. Le ministre plénipotentiaire explique notamment qu'il s'agirait d'établir un conseil de trois à cinq membres inamovibles, nommés à l'avance par le roi, et que le régent ne pourrait pas remplacer le ministre secrétaire d'État pendant toute la régence ni le ministre des Finances pendant ses trois premières années¹⁷⁹. Napoléon réagit vivement auprès de Louis : « Ne faites rien pour la régence sans mon approbation. Vous sentez que, si vous veniez à me manquer, je ne laisserais pas mon neveu et les affaires de la Hollande entre les mains de deux ou trois ex-partisans de la maison d'Orange¹⁸⁰. » Dans la première rédaction de la lettre, non envoyée, il dit en gros la même chose, mais de manière bien plus exagérée et virulente, écrivant notamment : « Certes je ne laisserais pas mes neveux entre les mains de gens qui pourraient les égorger¹⁸¹. » Au passage, cela montre la confiance que l'empereur place dans les dirigeants hollandais. Mais, pour tout ce qui touche à l'essence du pouvoir suprême dans cet État satellite, Napoléon ne peut admettre d'être tenu à l'écart d'une décision importante. Finalement, la loi est votée, mais elle doit être promulguée et publiée « à la volonté du roi¹⁸² ». Puis la question n'est plus abordée, soit parce que la loi convient à Napoléon, soit parce qu'elle n'est jamais promulguée. L'envoyé français en Hollande n'en fait plus état. Mais le plus intéressant dans l'affaire est probablement la réaction de l'empereur. En arrière-plan de cette affaire, il y a aussi sûrement le fait que Napoléon est garant des droits constitutionnels de la Hollande, selon les termes du traité du 24 mai 1806 (article 1)¹⁸³, et que, par principe, il n'accepte pas que les lois fondamentales de ce pays soient changées sans son accord. Remarquons enfin qu'en 1806, lorsque Louis apporte quelques modifications aux lois constitutionnelles (cf. p. 83-84), Napoléon ne réagit pas. Il est vrai qu'il s'agit d'une réforme mineure, mais aussi que l'envoyé français en Hollande n'aborde pas la question dans sa correspondance avec Talleyrand (sous réserve que des lettres n'aient pas disparu).

¹⁷⁸ Rocquain p. 306 : Section troisième, *Du roi*, articles 2 et 3.

¹⁷⁹ MAE, CP Hollande 611 p. 65 : lettre du 12 avril 1807.

¹⁸⁰ Rocquain p. 115 : lettre du 30 avril 1807.

¹⁸¹ *Ibid.* p. 116 (note).

¹⁸² MAE, CP Hollande 611 p. 66 : lettre de Dupont-Chaumont à Talleyrand du 14 avril 1807.

¹⁸³ Rocquain p. 303.

Pendant ce temps, et comme pour ce qui concerne les finances (cf. p. 228-229), Louis tente de parfaire sa formation dans le domaine du droit. Il est ainsi en correspondance avec Portalis, le ministre des Cultes, l'un des pères du code civil. C'est ainsi, on ne s'en étonnera point, sur les thèmes du droit de punir et de la peine de mort que celui-ci adresse des observations que Louis lui a demandées¹⁸⁴. Ce n'est pas un hasard si le roi de Hollande propose à cet homme, ainsi qu'à son fils, sa décoration de l'Ordre royal de Hollande (cf. p. 241). Puis, après la mort de Portalis le 25 août 1807, c'est à Bigot de Préameneu, son successeur au Ministère des Cultes, un autre des pères du code civil, l'ancien président de Louis à la section de législation du Conseil d'État, que le roi de Hollande s'adresse pour poursuivre sa correspondance sur des objets de droit¹⁸⁵.

2. La question de la codification.

Le code pénal militaire est une initiative de Louis. Le code civil aussi. C'est ce qu'il explique à Napoléon, qui lui écrivait le 31 octobre 1807 : « Je désirerais que vous ordonnassiez qu'à partir du 1^{er} janvier prochain le code Napoléon sera la loi de vos peuples¹⁸⁶. » La réponse du roi de Hollande mérite d'être citée en entier :

J'ai reçu la lettre de V. M. relativement au code Napoléon. Il y a longtemps que je songe à cet objet, mais il faut du temps, le code Napoléon devant être adapté autant que possible aux habitudes, aux usages et coutumes du pays, qu'il est impossible de ne pas respecter jusqu'à un certain point, puisque toutes les fortunes particulières sont basées sur eux et que leur anéantissement troublerait toutes les familles et causerait une confusion funeste dans ce pays. Pour y remédier, il faut chercher les modifications nécessaires ; c'est l'objet d'un travail que l'on fait par mon ordre à Amsterdam depuis un an. Ce travail est déjà avancé, puisque j'ai déjà reçu les trois premiers livres ; mais il doit actuellement passer au Conseil d'État et ensuite au Corps Législatif, ce qui exigera quelque temps. Il est de toute impossibilité qu'il soit introduit dans six semaines, mais j'espère qu'il pourra être achevé dans le courant de l'année¹⁸⁷.

¹⁸⁴ AN, AF IV 1733 d. 8 p. 395 et 397 : lettres de Portalis à Louis des 15 janvier et 22 avril 1807.

¹⁸⁵ *Ibid.* p. 314 : lettre de Bigot de Préameneu à Louis du 6 janvier 1808, avec minute de la réponse de Louis, éditée dans Duboscq (p. 187-188). Louis était toujours en bons termes avec lui, comme le montre par exemple une lettre du 19 janvier 1807 : Duboscq p. 148-149.

¹⁸⁶ Rocquain p. 142.

¹⁸⁷ *Ibid.* p. 143 : lettre à Napoléon du 9 novembre 1807.

Pour Louis, il semble évident qu'il faut adapter le code civil des Français aux Hollandais, à tel point qu'il y a pensé bien avant que son frère lui en parle, habité qu'il est du souci de transposer les institutions françaises en Hollande sans les plaquer. Le projet dont parle le roi est celui qu'il a confié à un avocat d'Amsterdam, Joannes van der Linden¹⁸⁸. Napoléon, qui désire une simple adoption de son code éponyme, réagit vivement :

Si vous faites retoucher au code Napoléon, ce ne sera plus le code Napoléon. Je ne vois pas quel temps il vous faut, ni quels changements il y a à y faire, ni le tort que cela fera aux fortunes particulières. Vous êtes bien jeune en administration si vous pensez que l'établissement d'un code définitif peut troubler les familles et porter une confusion funeste dans le pays. C'est un conte que l'on vous fait, parce que les Hollandais voient avec jalousie tout ce qui vient de la France. Cependant une nation de 1 800 000 âmes ne peut avoir une législation à part. Les Romains donnaient leurs lois à leurs alliés : pourquoi la France ne ferait-elle pas adopter les siennes en Hollande ? Il est nécessaire également que vous adoptiez le système monétaire français ; ce que fait l'Espagne, l'Allemagne, toute l'Italie, pourquoi ne le feriez-vous pas ? Cela resserre les liens des nations d'avoir les mêmes lois civiles et les mêmes monnaies. Quand je dis « les mêmes monnaies, » j'entends bien que vos monnaies porteront les armes de Hollande et l'effigie du roi ; mais les types, mais l'organisation doivent être les mêmes¹⁸⁹.

Napoléon fait appel à un argument historique (parallèle entre l'Empire romain et l'Empire français), et à un argument d'autorité : Louis n'a pas l'expérience et le jugement de son grand frère, et ne voit pas que les Hollandais le manipulent en lui faisant croire que le code civil doit être adapté. La mention de la monnaie, enfin, n'est pas neutre. Elle met en avant l'harmonisation européenne que promeut Napoléon, et qui, de la tête des États, tente de gagner leur organisation, leurs usages et leur droit. Mais Louis ne répond pas, et continue la mise en œuvre de ce chantier. Une nouvelle commission est nommée pour porter le projet du code civil, par un arrêté du 18 novembre 1807¹⁹⁰. Elle comporte trois membres, sous la direction du conseiller d'État Arnold van Genneep. Le projet définitif, proche de celui de Joannes van der Linden, est achevé après plusieurs mois, et il est examiné à partir du 22 octobre 1808 par le Conseil d'État. Le *Wetboek Napoleon* passe devant le Corps Législatif en décembre suivant, avant d'être promulgué le 1^{er} mai 1809. Il restera en vigueur deux ans,

¹⁸⁸ Martijn Van der Burg, « Citoyenneté et droit civil : étude comparative entre la France et les Pays-Bas », dans *Citoyen et citoyenneté sous la Révolution française, actes du colloque international de Vizille 24 et 25 septembre 2004*, éd. Raymonde Monnier, Paris, Société des études robespierristes, 2006, p. 41-51, à la p. 48.

¹⁸⁹ Rocquain p. 143-144 : lettre à Louis du 13 novembre 1807. Napoléon a déjà adressé à son frère la même demande concernant la monnaie, par une lettre du 6 mai 1807 : AN, 400 AP 25 p. 21 (cf. annexe I A 1).

¹⁹⁰ AN, AF IV 1745 p. 145 : lettre du ministre de la Justice et de la Police Cambier à Louis du 26 novembre 1807.

avant que le droit français ne soit appliqué en Hollande par suite de l'incorporation dans l'Empire. Lors des discussions, des propositions de Louis ont été rejetées, notamment en matière de citoyenneté¹⁹¹. Pour ce qui est des différences, globalement, entre les deux codes, laissons la parole à Martijn van der Burg : « En comparaison avec le Code Napoléon, le code néerlandais était plus libéral mais en comparaison avec les anciennes coutumes le *Wetboek Napoléon* limitait les droits civils¹⁹². » Un code pénal est également mis en projet, mais l'opération n'arrive pas jusqu'au gouvernement français, ou du moins cela n'intéresse pas ce dernier¹⁹³. Il en va de même pour un projet de code de commerce, confié à une commission de trois juristes, dont Van Gennep à nouveau, nommée par un décret du 16 août 1808 ; présenté en juin 1809, ce projet n'est pas adopté avant l'abdication du roi¹⁹⁴.

3. La question de la souveraineté.

Un autre domaine d'étude du droit en tant qu'objet d'échange entre France et Hollande, serait celui des affaires judiciaires particulières. Il arrive qu'un pays demande l'extradition de ressortissants qui se trouvent dans l'autre, ou que l'un se plaigne de délits commis par des ressortissants de l'autre. Entre respect du droit et opportunisme politique, ces cas peuvent être d'un grand intérêt pour nous aujourd'hui. C'est dans la correspondance diplomatique qu'ils apparaissent le plus. Il n'est pas question ici de les traiter en détail, mais d'évoquer les deux cas qui sont mentionnés par Louis et Napoléon dans leur correspondance.

L'un est relativement anecdotique. Il s'agit d'un douanier tué par un officier de marine lors d'une dispute, dont Louis évoque le cas et la peine que cela lui cause, dans une lettre à Napoléon¹⁹⁵. On peut supposer que, si le roi de Hollande en parle à son frère, c'est que le douanier tué est français, et que Louis veut prévenir tout éclat de la part de l'empereur. Il

¹⁹¹ M. Van der Burg, « Citoyenneté et droit civil... » p. 48 et 50-51 pour tout ce passage.

¹⁹² Id., *Nederland onder franse invloed...* p. 315 (résumé). Pour en savoir plus sur le droit civil à cette période : *ibid.* p. 75-96 [nl].

¹⁹³ C'est aussi en novembre 1807 qu'une commission est nommée pour rédiger ce projet : AN, AF IV 1745 p. 145 : lettre de Cambier à Louis du 26 novembre 1807.

¹⁹⁴ Duboscq p. 273 (note).

¹⁹⁵ Rocquain p. 199 : lettre du 6 mai 1809.

annonce ainsi avoir fait mettre en jugement l'officier en question. Napoléon ne donne pas suite.

L'autre est intéressant car il concerne le Blocus. Le 22 septembre 1807, d'Anvers, Louis écrit ceci à Napoléon :

Sire,

Je viens déposer dans le sein de V. M., de mon frère, la profonde douleur que j'éprouve. Deux habitants de Berg-op-Zoom et de Bréda ont été enlevés le 15 de ce mois, sans que j'en aie été prévenu¹⁹⁶ non plus qu'aucune autorité, sans autre forme de procès que la force. Un des deux a plus de soixante-dix ans. Le peuple de ces villes est au désespoir et je le suis aussi. Sire, si j'avais été instruit de l'accusation qu'on porte contre eux, je les aurais fait arrêter par les autorités compétentes, ils auraient été punis par les lois et sans violation des droits les plus sacrés. Sire, je supplie instamment V. M. de me faire rendre ces deux hommes ; ils seront examinés et jugés sévèrement, mais par leurs juges naturels¹⁹⁷.

Napoléon ne répond pas sur cet objet, mais indique à son frère que les mesures contre l'Angleterre ne sont pas observées en Hollande, et ajoute cette menace qui a valeur de réponse à la demande de Louis : « Je ne puis donc que vous faire connaître que, si les marchandises anglaises ne sont pas arrêtées, surtout du côté de mes frontières, j'enverrai des colonnes mobiles pour les confisquer et en arrêter les propriétaires¹⁹⁸. » Autrement dit, l'arrestation des deux habitants cités n'est qu'un avertissement. Les instances de Louis et de sa diplomatie n'y font rien, alors que, du côté français, on ne nie pas que cet événement a eu lieu¹⁹⁹. Au reste, ce genre de problème n'est pas nouveau. En décembre 1806, alors que le roi de Hollande déplorait « plusieurs meurtres » sur les frontières avec le département de l'Escaut (Gand)²⁰⁰, et demandait l'intercession de Cambacérès pour le respect du territoire hollandais²⁰¹, l'empereur écrivait déjà à Louis : « Il n'y a qu'un moyen d'empêcher qu'il n'arrive des événements du côté de vos frontières, c'est de saisir les marchandises anglaises dont vos frontières sont le dépôt, pour être introduites en contrebande dans l'empire. [...] Faites faire des visites et faites saisir les marchandises anglaises, et mes douaniers

¹⁹⁶ Dans ses mémoires, Louis mentionne le fait que, lors de son passage à Paris quelques jours auparavant, Napoléon lui aurait dit en riant qu'il ne devrait pas s'étonner s'il apprenait que des gendarmes français s'étaient introduits en Hollande pour punir des contrebandiers. Louis aurait alors aussitôt pris la route de son royaume : L. Bonaparte, *Documens historiques...*, t. 2 p. 111-112.

¹⁹⁷ Rocquain p. 126-127.

¹⁹⁸ *Ibid.* p. 128 : lettre du 29 septembre 1807.

¹⁹⁹ MAE, CP Hollande 611 p. 161-166. Les détails les plus complets se trouvent dans une lettre de Brantsen à Champagny du 25 septembre (p. 164).

²⁰⁰ Rocquain p. 82 : lettre à Napoléon du 7 décembre 1806.

²⁰¹ Duboscq p. 137 : lettre de Louis à Cambacérès du 7 décembre 1806.

respecteront votre territoire. Si vous ne le faites pas, je le ferai moi-même, comme cela est de droit²⁰². » L'enseignement à tirer de cette affaire est que la violation du territoire hollandais par les autorités françaises est bien une réalité, et que l'application des lois du blocus continental justifie une telle action. Autrement dit, la France s'arroge le droit de se substituer aux autorités hollandaises, si elle considère que celles-ci ne font pas leur travail dans un domaine qui intéresse au plus haut point l'Empire. C'est clairement le sens de l'avertissement lancé par Napoléon dans sa réponse à Louis. D'ailleurs, les incidents de ce type ne sont pas rares. Nous en avons déjà mentionné à propos de Flessingue (cf. chapitre V), qui, en tant que port et ville binationale, y est particulièrement sujette. Un autre point de droit touchant au Blocus pose problème : le jugement des prises. Pendant le règne de Louis, il arrive plusieurs fois qu'un corsaire français (il n'y a pas ou très peu de corsaires hollandais) arrête un bateau hollandais non loin des côtes au motif qu'il transporte des marchandises prohibées, qu'il mouille dans un port de Hollande avec sa prise, et que celle-ci lui soit retirée par les autorités locales, au motif en général que la capture a eu lieu dans les eaux territoriales hollandaises²⁰³. Il s'ensuit un conflit, parce que le gouvernement hollandais veut que l'affaire soit jugée en Hollande, et que le gouvernement français veut qu'elle le soit par le Conseil des prises à Paris. C'est une exception à l'application du droit hollandais qui est demandée, une nouvelle atteinte à sa souveraineté. Même s'il n'évoque la question, dans ses lettres à Napoléon, qu'une seule fois, Louis semble attacher une grande importance à cette question : « Si V. M. persiste dans sa résolution que les questions de territoire ne soient pas jugées sur les lieux, je n'ai plus qu'à faire mettre mes chevaux à ma voiture de voyage, tout est fini pour moi, ce pays et moi perdons jusqu'à l'ombre d'indépendance et d'existence politique²⁰⁴ ». Finalement, la Hollande renonce à sa souveraineté sur la question des douaniers et du jugement des prises. Le traité du 16 mars 1810 stipule en effet que des employés des douanes françaises doivent accompagner le corps de troupes qui sera placé à l'embouchure des rivières pour lutter contre la contrebande (article 2). Il établit également que tout bateau arrêté en contravention avec les lois du Blocus sera déclaré de bonne prise (qu'il soit dans les eaux hollandaises ou non), et qu'« en cas de doute, la difficulté ne pourra

²⁰² Rocquain p. 87-88 : lettre du 15 décembre 1806.

²⁰³ Un exemple type : le *Poisson volant*, arrêté à Flessingue exactement pour ces motifs (MAE, CP Hollande 612 p. 117, lettre de La Rochefoucauld à Champagny du 13 juin 1808).

²⁰⁴ Rocquain p. 219 : lettre de Louis à Napoléon du 27 octobre 1809.

être jugée que par S. M. l'empereur » (article 4)²⁰⁵. Ces mesures mettent d'ores et déjà la Hollande, de ce point de vue, dans la situation d'un pays annexé.

En définitive, les interventions de l'empereur dans les affaires propres à la Hollande appellent deux remarques. Tout d'abord, dans leur correspondance, plusieurs domaines et événements ne sont pas abordés par l'un ou l'autre frère, ou le sont seulement par allusions : l'enseignement, les beaux-arts, les réformes administratives, les dépenses somptuaires de Louis pour ses palais, le déménagement de la capitale du royaume à Utrecht en octobre 1807 puis à Amsterdam en avril 1808, la politique des digues et des canaux... Le projet de nouvelle constitution, commandé secrètement à Van de Kastele en 1809 et jamais adopté²⁰⁶, n'apparaît logiquement pas. La longue absence de Louis de son royaume en 1807 n'est jamais portée à son passif²⁰⁷. Certaines questions, comme la politique religieuse de Louis, sont abordées très superficiellement. Ensuite, on note que Napoléon intervient relativement peu dans les affaires intérieures du royaume de Hollande, mais encore, qu'il le fait en général a posteriori, pour porter un jugement sur des choses déjà faites. Mais il n'en est pas pour autant plus indulgent avec son frère, dont il faut remarquer qu'il ne donne pas toujours suite aux questions abordées par l'empereur. La déception que Napoléon manifeste de plus en plus envers Louis paraît en définitive plus celle d'un empereur constatant que le roi a mal utilisé la latitude qu'il lui laissait pour imiter ce que lui-même avait fait en France, que celle d'un capitaine dont les consignes n'ont pas été parfaitement exécutées par son lieutenant. À cet égard, il nous semble qu'il faut faire une différence entre les domaines militaire, maritime et commercial, pour lesquels Napoléon fixe clairement la ligne à suivre, et ceux de la vie proprement intérieure, qu'il regarde de plus loin, ayant vraisemblablement au départ une confiance assez grande en son jeune frère. Le général Van Hogendorp résume bien, nous semble-t-il, la situation :

On a généralement pensé que l'empereur Napoléon avoit exercé un puissant droit de contrôle sur les actes d'administration de son frère, et particulièrement sur le choix des

²⁰⁵ M. Kerautret, *Les grands traités de l'Empire...* p. 498.

²⁰⁶ A. Jourdan, « Napoléon et les élites patriotes bataves... » p. 243. Sur ce projet de constitution, cf M. van der Burg, *Nederland onder franse invloed...* p. 65-69.

²⁰⁷ Louis continue cependant à s'occuper de loin des affaires de son royaume, comme le montre le registre des délibérations du Conseil des ministres pour cette période, ouvert spécialement pendant son absence, et dans lequel les lettres de Louis au Conseil sont aussi recopiées : AN, AF IV 1789 p. 1.

VIII. Aspects divers des affaires hollandaises.

personnes qu'il employoit. Cette opinion est fausse. Il vouloit, à la vérité, que ses frères, qu'il avoit faits rois, suivissent sa politique de tous leurs moyens ; mais il ne s'ingéroit nullement dans leur administration intérieure, ce qui peut-être même étoit une inconséquence : car ses frères n'avoient pas la même vigueur d'esprit que lui pour comprimer tous les partis, et se servir indistinctement des hommes les plus forts, sans se laisser influencer par eux et entraîner à des mesures impolitiques en cédant à des opinions, à des passions, à des intérêts particuliers. Napoléon d'ailleurs ne connoissoit pas les individus en Hollande. S'il eût voulu dominer son frère, ce n'eût été que par ses ministres auprès de lui²⁰⁸.

Ce propos, comme notre étude tend à le montrer, bat en brèche le concept, appliqué au Royaume de Hollande, d'État fantoche.

²⁰⁸ D. Van Hogendorp, *Mémoires...* p. 177-178.

CONCLUSION.

Durant tout le règne de Louis, sa qualité de frère de l'empereur est un élément d'explication pour comprendre son attitude en tant que chef d'État. Les deux hommes ont neuf ans d'écart et des destinées différentes, et Napoléon n'a presque pas vu Louis pendant une partie de son enfance. Mais d'un autre côté, il l'a pris en charge dès l'âge de neuf ans, et les deux hommes ont peu vécu séparés pendant les années suivantes. Apprécié de son grand frère, Louis semble promis à un bel avenir. Il est relativement peu actif pendant le Consulat et les deux premières années de l'Empire, mais n'a pourtant pas encore vingt-huit ans lorsqu'il devient roi de Hollande. Il n'a pas non plus l'expérience de l'exercice du pouvoir, mais a vécu au plus près des cercles qui gèrent l'État en France. Sa correspondance avec Napoléon, dans laquelle affaires politiques et questions personnelles ne sont pas dissociées, permet de se faire une idée de la manière dont les deux frères vivent la royauté en Hollande. Dans un premier temps, et comme on peut s'y attendre, l'empereur émet des remarques sur la manière dont Louis gouverne, à propos de toutes sortes de sujets. Il lui prodigue également des conseils d'ordre général. Par exemple : « Il ne faut pas être trop bon ni vous laisser affecter. Soyez ferme¹. » « Vous allez comme un étourdi, sans envisager les conséquences des choses². » « Vous agissez toujours avec une précipitation qui n'est pas convenable³. » « Croyez-en mon expérience et mon tact des affaires ; qui va lentement va bien ; qui se presse fait des sottises. En fait de gouvernement, le principe est de ne jamais revenir⁴. » « Tout cela n'est pas bien administré. Un royaume n'est bien administré que lorsqu'il l'est avec vigueur et énergie. Vous vous en faites accroire par la prétendue pénurie des Hollandais, qui ont tout l'argent de l'Europe. Toutes vos mesures se ressentent de cette

¹ Rocquain p. 9 : première lettre à Louis du 11 juillet 1806.

² *Ibid.* p. 15 : première lettre du 29 juillet 1806.

³ *ibid.* p. 23 : lettre du 21 août 1806.

⁴ *Ibid.* p. 31 : première lettre du 15 septembre 1806.

Conclusion.

extrême bonhomie⁵. » « Des finances, des troupes, et de la sévérité à faire exécuter les lois, voilà les devoirs des rois⁶. » « À mesure que vous réglez, vous devez apprendre l'avantage de marcher doucement et de prendre de mûres délibérations ; c'est ce qu'on a dit dans tous les temps et ce qui est bien vrai⁷. » « Ce n'est pas en se plaignant qu'on fait le métier de roi⁸. » Napoléon reproche ainsi principalement à son jeune frère de ne pas assez réfléchir avant de prendre des décisions, et de ne pas être assez vigoureux dans son gouvernement (en particulier lorsqu'il s'agit de vaincre les réticences des Hollandais). Alors qu'il tente, comme il le fait quelques fois, de réconcilier Louis avec son épouse Hortense, il en vient même à lui écrire : « Ayez dans votre intérieur ce caractère paternel et efféminé que vous montrez dans le gouvernement, et ayez dans les affaires ce rigorisme que vous montrez dans votre ménage⁹. » Très vite, on sent chez l'empereur une certaine déception vis-à-vis du roi : « Je vois avec peine que vous n'avez pas la grande manière¹⁰. » Si Napoléon continue pendant tout le règne de Louis à lui adresser des remarques, celles-ci s'accompagnent, avec le temps, de jugements qui mettent en cause la capacité du roi à diriger convenablement son pays. Napoléon accuse de plus en plus son frère de ne pas pouvoir ou vouloir tenir compte de ses recommandations. « Tout cela fait voir combien vos idées sont étroites et le peu d'intérêt que vous prenez à la cause commune¹¹. » Il oscille entre agacement, pessimisme et critiques acerbes, le tout en étant porté à l'exagération : « Vous gouvernez trop cette nation en capucin¹². » « Je vous répète pour la centième fois : *chi va piano va sano, e chi va sano va lontano*. Il faut, entre méditer une chose et l'exécuter, mettre un intervalle de trois ans, et vous ne mettez pas trois heures ; sans doute votre garde est trop nombreuse ; mais, puisqu'elle était formée, il fallait la garder. Depuis un an je vous répète la même chose ; mais comme vous avez formé votre garde précipitamment, vous la défaites plus précipitamment¹³. » « C'est une opération en grand qu'il faut faire, et je n'aime pas à voir, lorsqu'il est question de quelque chose d'important, que cela vous effraye et vous décourage¹⁴. » « L'économie d'un roi n'est

⁵ *Ibid.* p. 68 : deuxième lettre du 6 novembre 1806.

⁶ *Ibid.* p. 132 : lettre du 14 octobre 1807.

⁷ *Ibid.* p. 159 : lettre du 26 février 1808.

⁸ *Ibid.* p. 210 : lettre du 13 août 1809.

⁹ *Ibid.* p. 102 : lettre du 4 avril 1807.

¹⁰ *Ibid.* p. 66 : lettre du 5 novembre 1806.

¹¹ *Ibid.* p. 87-88 : lettre du 15 décembre 1806.

¹² *Ibid.* p. 101 : lettre du 4 avril 1807.

¹³ *Ibid.* p. 137 : lettre du 25 octobre 1807.

¹⁴ *Ibid.* p. 145 : lettre du 25 novembre 1807.

pas celle d'un prieur de couvent¹⁵. » Louis, quant à lui, ne répond jamais directement aux critiques de son frère sur la forme de son action. Au début, il montre une certaine inquiétude. Sans être accablé par la tâche, il oppose aux exhortations de son frère les difficultés de son pays, écrivant notamment : « je m'occupe sans relâche de supporter la charge que vous avez voulu m'imposer ; mais je ne vois aucun moyen d'y réussir qu'avec beaucoup de temps et de soin. Je puis assurer à V. M. que ce pays est plus mal qu'on ne le dit et qu'on ne le croit à l'étranger¹⁶. » Mais il ne répond pas à l'empereur à propos de ses propres erreurs, et celui-ci ne fait que balayer les inquiétudes du roi. Ce qui nourrit, semble-t-il, le sentiment d'impuissance de l'un et l'agacement de l'autre. D'autre part, Louis prend des initiatives sans consulter l'empereur au préalable, ou sans tenir compte de ses avis. Ce dernier le lui reproche à plusieurs reprises. Ainsi à propos de la création des ordres de l'Union et du Mérite : « Je vous avais écrit de ne point le faire ; mais vous me consultez, sans jamais écouter ce que je vous dis ; cela vous expose à faire des choses ridicules¹⁷. » Ou lorsque Louis lui envoie une lettre contenant plusieurs questions : « C'est la première fois que vous me demandez mon avis. Si vous me l'eussiez demandé plus tôt, je ne vous aurais point conseillé de licencier vos troupes¹⁸ ». Le résultat est que Napoléon en viendra à accuser directement Louis des malheurs de la Hollande, ainsi en pleine attaque anglaise lors de l'été 1809 : « Vous avez par des mesures fausses et petites perdu la Hollande¹⁹. »

Du côté de Louis, l'intention affirmée, affichée, répétée et martelée à l'envi est de devenir vraiment roi de Hollande, de prendre à cœur et de défendre les intérêts de ce pays, de s'attacher son nouveau peuple, de devenir en quelque sorte hollandais, mais tout en restant fidèlement dévoué à son grand frère et à la France. Au début de son règne, il professe son attachement à l'empereur et son sens du devoir : « Je supplie Votre Majesté de me consoler de mes peines et de mon absence par la continuation de son amitié et de sa bienveillance, et surtout de me permettre de chercher à mériter la seule récompense que j'ambitionne, son estime dans l'exercice des fonctions bien pénibles qu'elle m'a confiées²⁰. » Puis s'y ajoute l'élément hollandais : « J'ai le cœur très français, Sire, je l'aurai toujours, mais

¹⁵ *Ibid.* p. 209 : lettre du 12 août 1809.

¹⁶ *Ibid.* p. 10 : lettre à Napoléon du 15 juillet 1806.

¹⁷ *Ibid.* p. 91 : lettre à Louis du 7 janvier 1807.

¹⁸ *Ibid.* p. 196-197 : lettre du 21 mars 1809.

¹⁹ *Ibid.* p. 210 : lettre du 13 août 1809.

²⁰ *Ibid.* p. 11-12 : lettre à Napoléon du 15 juillet 1806.

Conclusion.

malgré moi il faut bien que ma raison soit à la Hollande ; je ne m’y attacherai qu’autant que je pourrai obtenir la confiance et l’attachement de ses habitants, et surtout qu’autant que mon arrivée ici m’attirera quelque considération de la part de Votre Majesté et que je pourrai y paraître posséder sa confiance et sa protection paternelle et constante. » Pour Louis, il n’y a pas d’autre manière de redresser la situation catastrophique dans laquelle se trouve la Hollande à cause de l’état de ses finances, qu’en devenant véritablement roi de Hollande, et non en restant un simple exécutant. Il se sent un étranger au pays, et craint que cela l’empêche de remplir sa tâche et donc de rendre son royaume utile à la France. Mais parallèlement, il ne cesse d’assurer l’empereur de son amitié, de son attachement, de ses sentiments envers lui. Il en vient à développer l’idée, et à en faire un leitmotiv, que c’est par amour pour Napoléon et pour la France qu’il défend les intérêts de la Hollande. Un beau paradoxe qui lui fait même écrire : « Tout ce que Votre Majesté fera pour moi est, en dernière analyse, pour l’intérêt de Votre Majesté²¹ », mais auquel jamais Napoléon ne souscrit. Et à l’inverse, d’après Louis, toutes les vexations que lui fait subir son frère sont contre-productives, car en accablant une personne de son nom qui est sa créature, il s’accable lui-même. Avant la fin de l’année 1806, une ligne de fracture entre les deux frères apparaît à ce niveau. En août, l’empereur lui écrit : « Vous êtes aimé en Hollande, mais ce n’est pas tout ; il faut que la nation joue un rôle aussi considérable que la Bavière, et puisse enfin aider, soit à la conquête de la paix maritime, soit à la prospérité de l’Empire²². » Début décembre : « Vous attachez trop de prix à la popularité en Hollande. Il faut, avant d’être bon, être le maître²³. » Et à la mi-décembre : « Vous ne pensez qu’à vous. Cela n’est ni bien, ni généreux. Peu vous importe que je sois au milieu de la Pologne. Le but de toutes vos actions est de chercher les applaudissements des boutiquiers, et vous négligez ce qui vous importe par-dessus tout²⁴. » Louis répond simplement : « croyez que jusqu’à mon dernier soupir mon désir sera de concilier mes devoirs envers Votre Majesté avec ceux que j’ai à remplir envers ce pays, et que ma plus grande récompense serait de contenter Votre Majesté, si j’avais l’espoir d’y réussir jamais²⁵. » Le roi de Hollande et l’empereur tiennent alors des discours décalés.

²¹ *Ibid.* p. 184 : lettre du 25 septembre 1808.

²² *Ibid.* p. 22 : seconde lettre à Louis du 13 août 1806.

²³ *Ibid.* p. 80 : deuxième lettre du 3 décembre 1806.

²⁴ *Ibid.* p. 88 : lettre du 15 décembre 1806.

²⁵ *Ibid.* p. 89 : lettre à Napoléon du 30 décembre 1806.

Conclusion.

Louis cependant ne cesse, dans ses lettres, de s'inquiéter pour le bonheur et la santé de l'empereur. Cela semble être un souci permanent pour le roi, à moins qu'il ne s'agisse que d'une façade, si on voulait voir en lui un calculateur absolu. Mais, au-delà des sentiments, toujours difficiles à évaluer avec la distance temporelle, il ne faut pas perdre de vue que le roi de Hollande est sur le trône par la grâce de l'empereur, et que tout malheur qui arriverait à ce dernier est susceptible de menacer directement son pouvoir. D'où une certaine inquiétude de Louis, pendant la campagne de 1806-1807, mais surtout en 1808 lorsque les armées françaises s'enfoncent en Espagne. Louis la confie à Joseph en voyant l'empereur disposé à se rendre lui-même dans ce pays, exprimant même les forts doutes que lui inspire la tournure prise par les événements : « L'empereur ne sera qu'un brillant météore dont le nom ne se conservera pas beau et grand tel qu'il doit être, si le bonheur de la France, si l'assiette de l'Europe, le retour de l'ordre, de la paix, de l'équité ne reviennent tout à fait²⁶. » Lorsque l'empereur est de retour d'Espagne en janvier 1809, il lui écrit : « je n'ai pu adresser plus tôt à V. M. l'expression de la vive satisfaction que j'ai ressentie, lorsque j'ai appris l'heureuse arrivée de Votre Majesté à Paris. Je la prie de croire que rien n'a pu me faire autant éprouver de joie que de savoir que Votre Majesté est de retour, et qu'elle a quitté un pays où elle était entourée de dangers continuels²⁷. » Mais c'est alors une campagne contre l'Autriche qui s'annonce, et en mai : « Je n'ai pas appris sans la plus vive peine la nouvelle de la légère blessure que vous avez reçue. Quoique ce ne soit qu'une contusion, elle fait une forte impression. [...] Puissé-je, Sire, vous savoir bientôt de retour²⁸. » Après le débarquement anglais en Zélande, Napoléon, exaspéré, dit clairement à son frère qu'il ne croit plus à ses vœux : « Quant à l'attachement que vous protestez pour ma personne et pour la France, je veux y croire ; cependant les Français n'ont jamais été plus maltraités qu'ils le sont en Hollande. » Et plus loin : « Je vous remercie de l'intérêt que vous prenez à ma santé. Je ne dois pas croire cet intérêt bien sincère si j'en cherche la preuve dans votre discours où vous tâchez de calomnier ma gloire²⁹ ». La santé de Louis, quant à elle, est plutôt mauvaise et constitue un vrai sujet d'inquiétude. Le roi se plaint plusieurs fois, en hiver et au printemps, d'être mal dans son pays, et émet le vœu d'être autorisé à prendre les eaux ou à vivre un

²⁶ Duboscq p. 268 : lettre de Louis à Joseph du 1^{er} octobre 1808.

²⁷ Rocquain p. 193 : deuxième lettre à Louis du 3 février 1809.

²⁸ *Ibid.* p. 199 : lettre à Napoléon du 6 mai 1809.

²⁹ L. Lecestre, *Lettres inédites...*, t. 1 p. 364 : lettre à Louis du 21 septembre 1809.

moment dans le sud³⁰. Napoléon le déplore, plaint son frère pour sa mauvaise santé, tente de le rassurer (« Je vois avec peine que votre santé ne se rétablit pas. Cependant à l'âge où vous êtes, vos forces reprendront d'un moment à l'autre³¹. »), et lui accorde deux fois le congé demandé, en juillet 1806 et en mai 1807. Mais en définitive, le roi de Hollande utilise très peu son mauvais état de santé comme une excuse, et l'empereur ne considère jamais ce dernier comme une circonstance atténuante. Somme toute, l'aptitude physique de Louis à gouverner n'est pas remise en cause. C'est la postérité qui fera de lui un neurasthénique.

Progressivement, la distance entre Louis et Napoléon se creuse. On distingue tout de même plusieurs étapes. Dans ses mémoires, le roi de Hollande dit réaliser en octobre-novembre 1806, en parlant avec Dupont-Chaumont, que son pouvoir n'est pas établi durablement dans l'esprit de Napoléon³². S'il est vrai que le ministre plénipotentiaire passe l'essentiel de la campagne de Prusse en compagnie de Louis³³, nous n'avons aucun moyen de vérifier cette assertion. L'attitude du roi vis-à-vis de l'empereur ne semble cependant pas changer beaucoup dans les semaines qui suivent, et derrière la manière dont il décrit cette prise de conscience, on sent fortement l'intention de prouver son attachement à la Hollande. C'est surtout au printemps 1807 que les relations s'enveniment, quand Napoléon commence à s'exaspérer de voir la Hollande peiner à fournir les troupes demandées et à fermer son commerce aux marchandises anglaises. C'est aussi à ce moment que les questions des maréchaux, de l'Ordre de l'Union et de la noblesse excitent son mécontentement. Les parties les plus dures des deux lettres à Louis les plus sévères de la période³⁴ montrent que Napoléon est alors capable de s'emporter véritablement contre son frère. Dans la seconde, il écrit par exemple : « Je vous croyais un autre homme que vous ne vous montrez l'être. Je remercie le ciel de ce que je puis me passer de vous. Votre ingratitude cependant m'afflige. [...] Êtes-vous l'allié de la France ou de l'Angleterre ? Je l'ignore³⁵. » Le fait que Napoléon ait renoncé à ce que de tels passages apparaissent dans les lettres expédiées montre qu'il a pris conscience de s'être trop laissé emporter. Il n'en reste pas moins que ceux-ci révèlent que,

³⁰ Rocquain p. 6, 89, 108 et 145-146 : lettres à Napoléon des 1^{er} juillet et 30 décembre 1806, 12 avril et 2 décembre 1807.

³¹ *Ibid.* p. 91 : lettre à Louis du 13 janvier 1807.

³² L. Bonaparte, *Documens historiques...*, t. 1 p. 248-250.

³³ MAE, CP Hollande 610 p. 154 : lettre de Dupont-Chaumont à Talleyrand du 20 novembre 1806.

³⁴ Rocquain p. 99-101 et 115-117 : lettres des 30 mars et 30 avril 1807. La minute de la seconde est du 30 avril, mais son expédition est du 1^{er} mai : AN, 400 AP 25 fol. 20.

³⁵ Rocquain p. 116-117 (note).

moins d'un an après avoir mis son jeune frère sur le trône de Hollande, l'empereur a le sentiment, au moins passager, d'une désillusion. Ce que lit le roi à cette période reste donc principalement des blâmes et l'injonction de revenir de ses erreurs : « Changez de conduite ; ne vous laissez pas séduire par des préventions ridicules, et ayez pour amis les anciens amis des Français³⁶. » Quant à Louis, il se défend contre les accusations de son frère, opposant plus qu'auparavant ses explications aux récriminations impériales. Il semble en même temps gagné par un certain découragement, qui n'est pas seulement lié aux difficultés qu'il rencontre mais aussi à l'impression de ne jamais arriver à satisfaire Napoléon. Il écrit ainsi : « Je croyais, en réunissant, en soutenant les intérêts de ce pays, justifier le choix de mon frère, la réputation de son élève et de son ami, et aujourd'hui je reçois la certitude que je me suis trompé, cruellement trompé. Cette pensée est affreuse ; elle est surtout injuste, Sire, veuillez m'en croire³⁷. » Après la mort de son fils aîné et son séjour dans le sud de la France, Louis passe quelques jours en région parisienne avec son frère. Leurs relations s'améliorent sensiblement. Même s'il ne réduit pas ses exigences, Napoléon semble plus cordial, un peu plus patient aussi. Mais cela ne dure pas. Cependant, en mars 1808, il propose à Louis la couronne d'Espagne, signe qu'il ne désespère pas tout à fait de le voir suivre la ligne qu'il impose. Peut-être aussi les qualités du roi de Hollande lui paraissent-elles suffisantes pour gouverner un pays beaucoup plus vaste, plus peuplé et plus agité que la Hollande. Mais Louis refuse. Il faut ici pointer l'une de ses contradictions. Il a plusieurs fois affirmé vouloir suivre l'intention de Napoléon quant à sa présence sur le trône, dès l'été 1806 : « Nul n'a l'esprit plus modéré que moi : il n'y a point de trône ou puissance de gloire, si j'étais capable d'en acquérir, que je ne sacrifiasse avec joie à la vie simple et obscure d'un de vos sujets. Si V. M. pouvait en douter, je la prierais de me mettre à l'épreuve³⁸. » Et en automne 1807, notamment : « si V. M. ne peut m'accorder sa confiance et son estime, je dois quitter un pays de la ruine duquel je serai bientôt l'instrument. V. M. m'a parlé de la réunion de ce pays à la France dans des termes assez décourageants pour moi, puisque tout ce que je pouvais faire pour la consolidation de mon gouvernement contrariait nécessairement ce système³⁹. » À la même période, Louis insiste encore plusieurs fois sur l'impossibilité pour la Hollande de

³⁶ *Ibid.* p. 112 : lettre du 19 avril 1807.

³⁷ *Ibid.* p. 109 : lettre à Napoléon du 16 avril 1807.

³⁸ *Ibid.* p. 14 : lettre à Napoléon du [27] juillet 1806.

³⁹ *Ibid.* p. 131-132 : lettre du 9 octobre 1807.

supporter longtemps et la fermeture du commerce et l'effort militaire. Mais Napoléon ne tient pas compte de ces avertissements, et continue avec ses exigences. C'est que lui aussi a besoin de Louis, pour faire coopérer la Hollande à l'effort contre l'Angleterre. Si donc Louis est prêt à descendre du trône, pourquoi n'accepte-t-il pas la couronne d'Espagne ? Il y a probablement une réaction d'orgueil de sa part, lorsqu'il lit, dans la lettre où Napoléon lui propose de changer de pays : « la Hollande ne saurait sortir de ses ruines. Dans ce tourbillon du monde, que la paix ait lieu ou non, il n'y a pas de moyen pour qu'elle se soutienne⁴⁰. » Ces mots sonnent comme un désaveu de l'action de Louis pour redresser son pays depuis près de deux ans. En outre, le roi pense pouvoir y arriver, à condition que la paix soit signée dans peu de temps, au contraire de Napoléon. Louis fait peut-être le calcul que cette avancée significative de la France sur le continent va pousser les Anglais à la paix. Ainsi s'explique peut-être son désespoir de voir, à l'été suivant, la situation se dégrader en Espagne, et l'empereur y aller en personne pour la redresser (cf. *supra*). D'où le fait qu'il prend acte, en octobre 1808, que la paix générale est repoussée à longtemps. Outre ces considérations politiques, la fierté explique peut-être que Louis préfère rester en Hollande. Sauver ce pays constitue de plus en plus une affaire personnelle. Et par conséquent, Louis prend davantage pour lui-même les attaques contre la Hollande et son indépendance.

En 1808-1809, Napoléon n'est pas mieux disposé envers la Hollande et son frère. Des hauts et des bas se dessinent. S'il désire régler de manière énergique le problème hollandais, l'empereur ne le montre pas encore. Peut-être attend-il une occasion. C'est ce que peut faire penser sa réaction dès qu'il apprend l'attaque anglaise en Zélande, lorsqu'il accable Louis de reproches alors que l'on est en plein dans les opérations militaires, et qu'il vient d'être mis au courant de la situation. La question de l'indépendance de la Hollande, implicite, sous-jacente depuis juillet 1806, est clairement posée à la suite de cet épisode. Dans ses deux longues lettres des 21 septembre et 22 octobre 1809, Napoléon dresse un bilan du règne de Louis. Le début de la seconde en est une bonne illustration : « Je désire avoir enfin une explication claire avec vous et vous faire connaître mon sentiment, afin que vous regliez là-dessus votre conduite. En vous nommant roi de Hollande, j'ai cru nommer un prince français qui se servirait de tous les moyens de la Hollande pour aider la cause commune et nuire à l'Angleterre. Le contraire est arrivé. Vous avez signalé votre règne par l'inconséquence, la

⁴⁰ *Ibid.* p. 165 : lettre à Louis du 27 mars 1808.

Conclusion.

faiblesse et l'arbitraire⁴¹. » Napoléon est décidé à parler franchement à son frère. En décembre, lorsque Louis est à Paris, il lui explique comment il voyait les choses en établissant le Royaume de Hollande : « J'espérais donc qu'en plaçant sur le trône de Hollande un prince de mon sang, j'avais trouvé le *mezzo-terme* qui conciliait les intérêts des deux États et les réunissait dans un intérêt commun et dans une haine commune contre l'Angleterre ; et j'étais tout fier d'avoir donné à la Hollande ce qui lui convenait, comme par mon acte de médiation j'avais trouvé ce qui convenait à la Suisse. Mais je n'ai pas tardé à m'apercevoir que je m'étais bercé d'une vaine illusion : mes espérances ont été trompées⁴². » Pour Napoléon, c'est l'attitude de Louis qui explique la situation catastrophique de la Hollande ; celle-ci était mise dans les conditions pour réussir. Mais par situation catastrophique, les deux hommes n'entendent pas tout à fait la même chose. Pour Louis, c'est le déficit abyssal, la ruine des habitants, leur crainte d'être arrêtés par des douaniers ou des corsaires français, la perspective d'un nombre inconnu d'années de guerre. Pour Napoléon, c'est davantage le commerce et les communications qui se font encore avec l'Angleterre, le pavillon français qui n'est plus respecté, les forces armées et navales insuffisantes. En tout cas, Louis ne nie pas toutes ses erreurs, mais n'oublie pas d'insister sur le fait que tout ne dépendait pas de lui. Il promet : « si V. M. veut faire un autre essai, elle sera, sous peu de mois, plus contente du pays et de moi⁴³. » Quant à Napoléon, peut-être influencé en cela par La Rochefoucauld qui déconseille l'annexion⁴⁴, il consent, sous certaines conditions, à laisser la Hollande indépendante, et à donner une autre chance à son frère. Après la signature du traité du 16 mars 1810, il laisse à Louis la possibilité de montrer qu'il peut tenir sa parole, mais très vite les frictions reprennent. Il est probablement trop tard pour redresser la situation. Le 20 mai, dans une longue lettre, Napoléon développe encore l'idée que c'est Louis seul qui peut sauver son trône et l'indépendance de la Hollande, mais qu'il ne peut le faire qu'en étant « ami de la France ». C'est l'unique fois que Napoléon, dans les lettres qu'il lui écrit pendant ces quatre années, appelle son frère par son prénom : « Louis, vous ne voulez pas régner longtemps ; toutes vos actions décèlent mieux que vos lettres intimes les sentiments de votre

⁴¹ AN, 400 AP 25 fol. 38.

⁴² Rocquain p. 229 : lettre à Louis du 21 décembre 1809.

⁴³ *Ibid.* p. 233 : lettre à Napoléon du 4 janvier 1810.

⁴⁴ MAE, CP Hollande 613 p. 249 : lettre de La Rochefoucauld à Champagny du 14 décembre 1809. L'ambassadeur développe l'idée que l'indépendance est indispensable pour que les Hollandais retrouvent la confiance et que les fortunes particulières deviennent disponibles. L'annexion présente le risque de voir de nombreux habitants émigrer en Angleterre.

âme. Écoutez un homme qui en sait plus que vous. Revenez de votre fausse route ; soyez bien Français de cœur, ou votre peuple vous chassera et vous sortirez de Hollande l'objet de la risée et de la pitié des Hollandais. C'est avec la raison et la politique que l'on gouverne les États, non avec une lymphe âcre et viciée⁴⁵. » C'est un moment où la tension entre les deux frères est à son paroxysme, où les mots les plus sévères de l'empereur répondent aux plus vives protestations du roi. Lorsque Louis écrit : « Si quelqu'un fut jamais chargé de ma triste destinée, ce fut vous. Dois-je effacer de mon souvenir et de mon cœur les années de mon enfance⁴⁶ ? », Napoléon répond : « Il ne faut pas parler de vos sentiments, de votre enfance ; l'expérience m'a appris à quoi je dois m'en tenir là-dessus⁴⁷. » La rupture intervient trois jours plus tard, lorsque, prenant prétexte de l'agression du cocher de l'ambassadeur de France à Amsterdam, Napoléon rappelle celui-ci. À la fin de la lettre qui l'annonce à Louis, il ajoute de sa main : « C'est la dernière lettre de ma vie que je vous écris⁴⁸. » Parole tenue jusqu'en janvier 1813⁴⁹. Dans un sursaut d'orgueil, Louis abdique un mois plus tard, le 1^{er} juillet, jour où plusieurs délais expirent pour la Hollande, ne voulant sûrement pas connaître l'humiliation d'être déposé par son frère. Au moment où il quitte le pouvoir, rien n'indique que les Hollandais aient été disposés à l'en chasser. Son départ se fait presque à la surprise générale.

Qu'en conclure ? D'abord que Napoléon, compte tenu de son mécontentement chronique et de ses menaces périodiques, fait longtemps confiance à Louis pour faire prendre à la Hollande le chemin qu'il veut, ou du moins pour améliorer sa conduite. Justement, une partie du problème de Louis est que l'empereur considère la question comme essentiellement personnelle. Pour Napoléon, la vigueur et l'empressement à suivre ses ordres et ses conseils doivent suffire à maintenir la Hollande à flot et lui faire rendre ce qu'il demande. Bien plus, on a l'impression que le sort de la Hollande lui est indifférent, et partant la forme de son gouvernement. Le discours sur les frontières naturelles, vers la fin du règne

⁴⁵ Rocquain p. 273-276 : lettre à Louis du 20 mai 1810. De manière générale, pour bien s'imprégner de l'atmosphère pesante et dramatique, le mieux est de lire en entier les lettres que les deux frères s'écrivent depuis décembre voire septembre 1809.

⁴⁶ *Ibid.* p. 272 : lettre à Napoléon du 16 mai 1810.

⁴⁷ *Ibid.* p. 273 : lettre à Louis du 20 mai 1810.

⁴⁸ *Ibid.* p. 277 et AN, 400 AP 25 fol. 45 : lettre du 23 mai 1810.

⁴⁹ AN, 400 AP 25 fol. 46 : lettre de Napoléon à Louis du 16 janvier 1813.

Conclusion.

de Louis, ne doit pas nous abuser⁵⁰. Or Louis, progressivement, en vient à faire une affaire personnelle de la sauvegarde et du redressement de la Hollande. Bien qu'il s'en défende, il prend comme un affront la fin de la confiance de son frère à partir de Walcheren. La permanence de son discours est un écho de son incapacité à trouver des solutions satisfaisantes. Plus de franchise aurait sans doute signifié devoir admettre son échec. Son drame est d'avoir pris bien trop à cœur sa tâche. Avec un grand frère très peu disposé à l'écouter et à changer d'avis sur le pays en question, la guerre se prolongeant, il n'y a rien d'étonnant à ce que l'on assiste à un dénouement aussi brutal et aussi déchirant compte tenu des liens de parenté qui unissent les deux souverains.

Intéressons-nous, avant de finir, à la Hollande et à son gouvernement. Louis ne ménage pas ses efforts pour diriger son pays. Ayant intégré l'essence de sa fonction de roi, il incarne cette dernière de manière consciencieuse, pour ce qui est tant du paraître que du travail de gouvernement. Et, bien que la direction générale soit donnée par l'empereur, Louis est laissé relativement libre de ses mouvements. On peut même dire que, par certains aspects, les difficultés financières y constituent une plus grande entrave que les exigences françaises. Non que celles-ci ne soient pas fortes. Mais l'exécution des mesures ou des interdictions voulues par Napoléon est toujours dépendante de l'administration hollandaise. C'est seulement à la fin, lorsque l'empereur est quasiment décidé à annexer à court ou moyen terme la Hollande, qu'on voit ce pays commencer à passer de fait sous contrôle français (à partir de la fin décembre 1809). Car le royaume de Hollande est bien un État indépendant, sur lequel la France a relativement peu de prise. Dans de nombreux domaines, Louis a les mains libres. Quand il s'agit d'exporter le modèle français, Louis prend des libertés dans son adaptation, que Napoléon déplore parfois mais ne peut réellement empêcher. Même dans les domaines de coopération directe (Armée, Marine, Blocus), Napoléon ne contrôle pas tout, et il y a souvent un écart important entre ce qu'il exige et ce que Louis peut ou veut bien lui offrir. Bien sûr, tout cela excite chez l'empereur un mécontentement qui s'accumule et débouche sur une prise en main musclée du pays et une annexion somme toute logique. Jusqu'au bout, Napoléon laisse sa chance à Louis, en raison de la confiance qu'au fond il lui porte et, ne l'oublions pas, des avantages qu'il y a à

⁵⁰ D'ailleurs, si on le prenait au pied de la lettre, le seul moment de son Histoire où la France aurait atteint exactement ces frontières du côté nord, serait entre le 16 mars et le 9 juillet 1810, soit moins de quatre mois.

conserver ce pays séparé (meilleure disposition des Hollandais, qui tiennent à leur indépendance, moins de risques de fuite de capitaux, susceptibilité ménagée des autres puissances européennes, pas d'absorption de la dette hollandaise). Mais tous les motifs de mécontentement amènent à supprimer une indépendance contre laquelle, dès les premiers mois du règne de Louis, les exigences françaises butaient. Quant au gouvernement de Louis, son histoire est pleine de revirements, de retours en arrière, de virages soudains, de bonnes résolutions impossibles à tenir, de faveurs et de désaveux, mais il reste fondamentalement celui du roi. Ainsi, après trois ans et demi du règne de Louis, Napoléon considère que la Hollande n'est pas encore entrée dans son système⁵¹. On ne peut donc pas soutenir que ce pays, à l'époque du Royaume, ait été un État fantôme. Il serait plus juste de dire que, justement, le drame de la Hollande et, partant, celui de son souverain, a été qu'elle n'en soit pas devenu un, ou quelque chose d'approchant. L'expression d'« État satellite » convient mieux, parce qu'elle exprime une dépendance plus qu'une obéissance, mais elle ne recouvre probablement pas tout à fait les mêmes réalités pour la Hollande que pour les autres pays, placés sous la direction de membres de la famille Bonaparte ou de ses proches, qu'on désigne de même. Des comparaisons éclairées restent à mener.

Nous avons vu comment Louis concevait son rôle de roi de Hollande : garant de l'indépendance et du bonheur de son peuple, il doit tenter de concilier les intérêts de celui-ci avec ceux de la France. Mais lesquels faut-il privilégier, lorsque ceux-ci sont en contradiction (et la période du Royaume est pleine de ces contradictions) ? C'est dans la réponse à cette question qu'est contenue une bonne partie de la clé pour comprendre les relations tumultueuses entre Louis et Napoléon entre 1806 et 1810. Pour Louis, il ne peut être question de trop désavantager la Hollande, au risque de passer lui-même pour l'instrument de la perte du pays, et ainsi, étant le frère de Napoléon, de rendre les Hollandais à tout jamais réfractaires à la volonté impériale. Par perte, Louis semble entendre aussi, et surtout, l'annexion par la France. Dans ces conditions, le salut ne viendrait que d'un redressement du pays par lui-même. On comprend ainsi, indépendamment de son amour-propre et de sa fierté personnelle, que le roi s'oppose si vigoureusement à l'idée de rentrer en France et de laisser Napoléon annexer la Hollande, en considérant le Royaume comme un essai

⁵¹ AN, 400 AP 25 p. 38, lettre du 22 octobre 1809 (annexe I A 3) : « Si, dans les mesures que vous prendrez avant que la paix se fasse avec l'Angleterre, *je vois que vous faites entrer la Hollande dans le système de la France, je regretterai ce qui s'est passé...* » Les italiques sont de nous.

malheureux. Le dénouement de son règne, abdication et fuite incognito en territoire autrichien, est en cohérence avec cette théorie. Il montre aussi, avec la réunion sans heurts de la Hollande à la France, que Louis s'est illusionné sur la capacité des Hollandais à supporter un pouvoir totalement étranger, quoique les actes de désobéissance contre la conscription principalement, ainsi que les soulèvements de 1813, doivent amener à nuancer cette assertion. Mais du côté de Napoléon, on a aussi probablement mal évalué la possibilité pour la Hollande de concourir pleinement à un effort qui signifiait la ruine de son État et bientôt celle de ses particuliers, sauf à court terme. Mais de court terme, à partir de 1808, il est de moins en moins question, d'où le tournant pris par Louis en automne de cette année, et la radicalisation des rapports entre la France et la Hollande. Pourtant, Louis et Napoléon ne voient pas de manière très différente le rôle que doit jouer le roi. L'empereur l'exprime bien dans une lettre à son frère d'octobre 1809 : « J'ai voulu concilier l'indépendance de la France et de la Hollande. Je vous avais choisi, vous que j'ai élevé, vous que je croyais animé d'un esprit français et de quelqu'attachement pour ma personne, pour être ce lien de communication et le médiateur entre des intérêts opposés. Vous avez trahi ma confiance⁵². » Comme il le dit plus tard à Las Cases⁵³, ce n'est pas d'un roi préfet qu'il veut, mais d'un homme qui sache s'élever au niveau de dignité que réclame la fonction de roi, tout en étant attaché à la France, ce qui, pour ce dernier point, doit être garanti par le fait que c'est son propre frère qui est placé sur le trône. Souvent, il reproche à Louis d'être trop terre à terre, d'être animé par de trop courtes vues. Ce qui fait la différence, et quelle différence, c'est que, pour Napoléon, il suffit pour réussir de se montrer fort, énergique, de gouverner comme lui le fait en France, de s'élever au-dessus des partis pour agir dans le sens des intérêts supérieurs de la nation, qui sont en l'occurrence de suivre le système de la France. L'empereur met son frère sur le trône de Hollande en partant du principe que ce pays sera en mesure de remplir ses exigences. Et lorsque la situation devient plus difficile (instauration du blocus continental, guerres non voulues en Espagne et contre l'Autriche), sa position ne varie pas. Pour Napoléon, si Louis échoue, c'est de son fait, et non parce que la situation est insurmontable. En outre, le roi de Hollande doit rester ancré à ses côtés et tirer la Hollande vers la France. Or Louis, en toute conscience, se place dans une position intermédiaire, et se trouve ballotté entre France et Hollande, obligé à un douloureux grand écart, persuadé qu'il

⁵² *Ibid.*

⁵³ E. de Las Cases, *Mémorial...*, vol. 2 p. 122.

Conclusion.

est que l'on ne peut trop forcer son pays à suivre la voie tracée par l'empereur. En définitive, chacun des deux frères a une position non pas à l'opposé de l'autre, mais sensiblement différente. Et surtout, chacun y tient trop fermement pour que, compte tenu de leurs caractères respectifs, leurs relations puissent être sereines.

Pour finir, on ne peut évidemment pas savoir ce qu'aurait été le sort de Louis et de la Hollande si la paix générale était arrivée ou si, pour une raison ou pour une autre, le jeune frère de Napoléon avait pu conserver son trône. Mais le peu d'attachement que montrera ce pays lors du recul français en 1813, en se soulevant au mois de novembre, peut amener à se poser cette question : la domination de la Hollande telle que l'entendait Napoléon par l'intermédiaire d'un royaume n'est-elle pas, au fond, à l'instar en quelque sorte du blocus continental auquel elle est profondément liée, une chimère ? C'est à un fin observateur et fidèle mémorialiste de la période napoléonienne, Mollien, parlant de l'abdication de Louis, que nous laissons le mot de la fin : « Avec l'apparence d'un titre indépendant, un roi imposé par Napoléon ne pouvait exercer qu'une domination subalterne ; il n'offrait en effet aucune sauvegarde contre les chances d'instabilité dont la royauté, mise en harmonie avec son but, doit prémunir les États⁵⁴. »

⁵⁴ François-Nicolas Mollien, *Mémoires d'un ministre du Trésor public (1780-1815)*, Paris, 1898, vol. 2 p. 517.

ANNEXES.

Annexe I. Louis et Napoléon.

I A. Lettres échangées par le roi de Hollande et l'empereur.

Ces lettres viennent en complément de l'ouvrage de Félix Rocquain *Napoléon et le roi Louis, d'après les documents conservés aux Archives nationales*, Paris, Didot, 1875.

Les normes d'édition et de présentation adoptées sont, à très peu de chose près, celles édictées par Vincent Haeghele dans *Napoléon et Joseph : correspondance intégrale (1784-1818)*, Paris, Tallandier, 2007, XLIV-895 p.

1. Napoléon à Louis

A. AN, 400 AP 25 p. 21. Expédition originale.

a. *Correspondance publiée par ordre de l'Empereur Napoléon III*, n° 12513.

Finkenstein, le 6 mai 1807.

Mon frère,

Si vous faites frapper de la monnaie, je désire que vous adoptiez les mêmes divisions que dans les monnaies françaises, et qu'elles portent d'un côté les armes de votre royaume et

Annexes.

de l'autre votre effigie. J'ai déjà fait la même chose pour mon Royaume d'Italie, les princes confédérés font la même chose, de sorte qu'il y a uniformité de monnaie dans toute l'Europe, ce qui sera d'un grand avantage pour le commerce. Il serait aussi convenable que vous fassiez mettre en légende la valeur de la monnaie, comme par exemple Napoléon de 20 francs etc.

Votre affectionné frère¹,

NAPOLÉON

¹ La même lettre a été envoyée (avec variantes) au roi de Naples : Albert Du Casse, *Mémoires et correspondance politique et militaire du Roi Joseph*, Paris, 1855, vol. 3 p. 356 ; V. Haeghele, *Napoléon et Joseph...* n° 680.

2. Louis à Napoléon

A. MAE, CP Hollande 611 p. 105. Expédition originale sur parchemin.

Le 16 juillet 1807.

Monsieur mon frère,

Nous prenons trop d'intérêt à tout ce qui peut augmenter le bonheur de Votre Majesté, pour n'être pas très sensible à la notification qu'elle nous a faite² de l'heureux accouchement de la princesse Eugène-Napoléon, vice-reine d'Italie, sa belle-fille³. Les sentimens que nous avons constamment voués à Votre Majesté, doivent la persuader de la sincérité avec laquelle nous partageons la joie que lui fait éprouver cet événement. Nous sommes heureux que cette occasion nous mette dans le cas de renouveler à Votre Majesté les assurances des sentimens qu'elle nous connaît. Sur ce, nous prions Dieu, Monsieur mon frère, qu'il vous ait en sa sainte et digne garde.

Votre bon frère,

LOUIS

² Lettre non retrouvée.

³ Joséphine, premier enfant d'Eugène de Beauharnais et d'Augusta-Amélie de Wittelsbach.

3. Napoléon à Louis

A. AN, 400 AP 25 p. 38. Expédition originale.

Munich, le 22 octobre 1809.

Mon frère,

Je réponds à votre longue lettre du 6 octobre¹. Je désire avoir enfin une explication claire avec vous et vous faire connaître mon sentiment, afin que vous régliez là-dessus votre conduite. En vous nommant roi de Hollande, j'ai cru nommer un prince français qui se servirait de tous les moyens de la Hollande pour aider la cause commune et nuire à l'Angleterre. Le contraire est arrivé. Vous avez signalé votre règne par l'inconséquence, la faiblesse et l'arbitraire. Tous les anciens amis de la France sont devenus vos ennemis : les amis de l'Angleterre sont devenus vos guides, rien ne s'est fait constitutionnellement : ordre et contr'ordre, formation et réforme, voilà ce que vous avez fait constamment. Il est arrivé de là qu'une année après votre avènement au trône, vous vous êtes trouvé sans marine, sans flottille, et sans armée de terre. Schimmelpenninck que vous avez remplacé, fidèle et véritable ami de la France, vous avait laissé dix vaisseaux, 300 transports pouvant porter 25 000 hommes en Irlande ou en Écosse, 200 chaloupes et bateaux canoniers et une armée de plus de 30 000 hommes. Aujourd'hui, vous avez à peine deux vaisseaux armés, vous n'avez plus de flottille et seulement 10 ou 12 000 hommes de troupe de terre. Du tems de Schimmelpenninck, la Hollande nourrissait de plus 12 ou 15 000 Français. Au lieu de cela, vous avez ôté de mes cadres mes meilleurs soldats sans ma permission ; et, par un effet de cette injustice et de cette instabilité qui vous distinguent, quelques mois après vous les avez renvoyés et vous avez privé la cause commune du secours de plusieurs centaines de vieux et braves soldats. Vous avez souvent et contre mon gré pris à votre service des officiers français sans ma permission, et bientôt, davantage contre mon gré, vous les avez renvoyés. Tous ceux

¹ Lettre datée par Rocquain du 6 septembre (p. 213-215).

que vous avez pris à votre service ont senti l'atrabilaire de votre caractère. Vous aviez à la tête de vos troupes un bon officier, le général Gratien ; sans autre motif que cette antipathie toujours croissante que vous avez prise pour les Français, vous lui avez fait quitter votre service². Les Anglais ont attaqué l'île de Walcheren, ils n'y ont trouvé aucun Hollandais, et le commandement de l'île de Walcheren a été contrarié par vous. Pas un homme n'a résisté dans l'île de Sud-Beveland : vous avez vous-même calculé que vous n'aviez que 6 000 hommes à opposer aux Anglais³. Vous dites que vos troupes sont en Espagne et en Allemagne : cette assertion est ridicule. Vous n'avez en Espagne que huit compagnies ; en Allemagne vous n'aviez que quelques mauvais bataillons que vous avez rappelés, et vous les avez rappelés de Hollande, sans mon ordre, contre toutes les dispositions militaires, vous exposant à compromettre mes opérations : aujourd'hui vous tentez de faire venir sous mon ordre les troupes que vous avez en Espagne. Ainsi donc sous le point de vue militaire comme sous le point de vue maritime, la Hollande a changé. Elle n'a plus de flotte, plus d'armée, plus de flottille. Et cependant il faut que je sois chargé de la défendre : sa défense tient à la santé de mon Empire. Si vous êtes sans flotte, sans armée de terre, c'est parce que vous êtes sans finances et sans moyens de crédit ; si vous êtes sans finances, c'est que vous avez pris de fausses mesures et que vous êtes sans énergie. Enfin, il est un principe simple, c'est qu'un État ne peut garder son indépendance s'il est sans finances. Si vous êtes sans moyen de recrutement pour votre armée de terre, c'est par la faiblesse de votre caractère, et parce que vous avez de fausses idées des devoirs d'un roi. Toutes les nations de l'Europe vous sont offertes en exemple ; soit que vous imitiez la France, soit que vous imitiez l'Angleterre, l'a [*sic*] Prusse, l'Autriche, la Bavière, partout vous trouverez que le grand objet de la défense et du recrutement est le premier soin comme la plus forte charge du peuple. Sans finances, sans moyen de recrutement des troupes de terre et de mer, il n'y a point de nation. Les premières mesures que vous aviez à prendre étaient d'organiser votre flotte et votre armée. Mais voici votre raisonnement : la Hollande ne doit avoir ni marine, ni armée de terre ; la France doit la défendre, lui faire rendre ses colonies et protéger son commerce. Je vous ai cependant dit souvent que jamais à la paix, je n'interviendrais pour vous faire rendre

² Pierre Guillaume Gratien (1764-1814), passé au service du roi de Hollande en novembre 1806, lieutenant général en février 1807, ayant servi sous Brune et Bernadotte. Il commandait le corps hollandais de la Grande Armée en Allemagne, et a été renvoyé par Louis pour ne pas lui avoir obéi, lorsque celui-ci demandait le retour de ces troupes en Hollande, lors de l'attaque anglaise du mois d'août.

³ C'est ce que Louis écrivait à Napoléon le 5 août : Rocquain p. 206.

vos colonies, si vous n'aviez une marine respectable, que je ne ferais rien pour vous, si vous n'aviez sur pied une armée pareille à celle que la République de Hollande a toujours entretenue ; mais vous avez été sourd à mes instances et à mes conseils. Si vous aviez armé convenablement les forts de Rameskens, de Teerwer, de Batz⁴, les Anglais n'auraient point trouvé les facilités qu'ils ont eu [sic] dans leur entreprise contre mes frontières. Sous le point de vue militaire, comme sous le point de vue maritime, il n'est pas juste que la France qui a conquis la Hollande en soit tributaire. Ou vous aurez 15 vaisseaux en rade, 200 chaloupes ou bateaux canoniers, 30 à 40 mille hommes de troupes sur pied, des finances assises, des moyens organiques pour recruter vos marins et vos soldats, comme en France, en Autriche, en Angleterre ; ou la Hollande cessera d'être nation et deviendra province de France. Car il est impossible que la Hollande soit indépendante, si elle ne veut avoir ni finances, ni flotte ni armée, et est à charge à mes peuples. Réfléchissez bien sur cela, ce n'est point un vain partage, c'est mon sinequânon.

Si vous n'avez pas d'armée, vous avez beaucoup de grades. Contre les premières notions de bon sens et contre mes ordres, vous avez institué des maréchaux : je n'en veux point en Hollande, un État de 1 800 000 âmes de population, qui a dix vaisseaux et 30 000 hommes, ne peut avoir de maréchaux. J'exige que vous rapportiez le décret qui les institue, et qu'à l'exemple du Royaume de Naples, de Bavière, de Saxe, d'Italie, vous n'ayez que des généraux de division et de brigade, des amiraux et des contre-amiraux, mais point de maréchaux de terre ni de mer. Votre armée devant se combiner avec les miennes, ce titre de maréchal nuit au bien du service et ne fait qu'occasionner des dépenses inutiles.

Je viens de vous prouver comment l'armée de terre, la marine et les finances avaient décliné sous votre règne, au grand détriment de la France, comment la Hollande, depuis que vous la gouvernez, est toute à ma charge. Mais la question prend un autre caractère, si je la considère sous le point de vue de la contrebande et du peu de respect que l'on porte à mon pavillon. La Hollande est le débouché des rivières de France. Les manufactures de Suisse et d'Allemagne s'alimentent par elles. Si le système continental ne doit pas s'adopter en Hollande, la guerre est éternelle. Je vous ai donné des avis ; je vous ai fait parler ; tout a été inutile. J'ai voulu vous isoler de la France par mes douanes⁵, cela n'a pas profité davantage.

⁴ Forts en Zélande.

⁵ Par un décret du 16 septembre 1808, Napoléon avait interdit l'importation en Europe des denrées coloniales venant de Hollande. Ce texte a été suspendu, puis rétabli et enfin révoqué en juin 1809.

Aujourd'hui je vous parle cathégoriquement. Ou la Hollande rompra toute communication avec l'Angleterre, les marchandises venant sous pavillon américain me seront remises et il y aura parité de douanes, ou l'indépendance de la Hollande est incompatible avec la possibilité de la paix et l'intérêt de mes peuples. Il n'y a que vous au monde à qui l'idée soit venue de pouvoir changer quelque chose à la législation des douanes Hollandaises, au système adopté à l'égard des Américains, sans savoir si cela convenait à la France⁶. Il faut que les côtes de Hollande soient organisées comme le sont mes côtes de Normandie, ou je ferai occuper les débouchés de mes rivières par mes soldats. Si la paix n'est pas faite, si l'Angleterre prospère, c'est votre faute. Faiblesse, irréflexion et abus de pouvoir, voilà l'histoire de votre règne. Vous avez cru ne devoir mieux vous servir du sceptre et de l'épée que j'ai mis dans vos mains, que contre moi et contre mes peuples. Lorsque je fais la guerre pour chasser les Anglais de l'Illyrie, du Portugal, souffrirai-je qu'à ma porte, dans mes rivières, sous la domination d'un prince de mon nom, les implacables ennemis de moi et de mes peuples me bravent ? Assemblez votre conseil ; vous pouvez lui montrer cette lettre. Il faut, ou que vous trouviez les moyens de faire exécuter strictement les loix contre le commerce de l'Angleterre, ou que vous renonciez à votre indépendance. En plaçant un de mes frères sur le trône de Hollande, j'avais espéré, et les Hollandais eux-mêmes partageaint ce sentiment, que la Hollande serait à l'abri des vicissitudes, et qu'ayant avec la France communauté d'intérêts, elle marcherait de concert avec elle et sous sa protection. La Hollande avait pensé qu'un roi de mon nom était le gage d'un pacte éternel de son amitié avec le continent. Tous les hommes sages, les vrais Hollandais ont vu avec peine que, trahissant mon nom, livré à la faiblesse et à l'irréflexion, ce prince n'est arrivé sur le trône que pour se mettre en désaccord avec la France et en intelligence secrète avec l'Angleterre. Je vous ai témoigné publiquement mon mécontentement, en vous interdisant le commerce avec la France. Pour tout homme qui veut réfléchir, cette annonce, précurseur de l'orage, devait être entendu [*sic*]. Jusqu'à cette heure, rien ne montre que vous l'ayez compris. Votre commerce même a été ruiné par vos fausses mesures. J'exige donc de la Hollande identité de système de douanes comme faisant partie du même tout ou cessation d'indépendance. Depuis que vous réglez, les amiraux Hollandais ont été assez osés pour toucher à mon pavillon. Je fais donner l'instruction à mon ambassadeur de quitter la Hollande, si la moindre injure est faite à un corsaire ou tout autre

⁶ Louis a pris plusieurs décrets pour adoucir les mesures du Blocus en Hollande.

bâtiment portant mon pavillon ; ils ne doivent être justiciables que de mes conseils⁷. Les Hollandais n'ont-ils aujourd'hui du courage que pour insulter mon pavillon ?

Après ces trois points, il en est d'autres qui m'intéressent moins, desquels je crois devoir vous parler, parce que j'ai pour habitude de tenir à mes engagements. J'ai garanti votre constitution. Votre dernier décret sur la noblesse en viole les bases, s'il est tel que je l'ai lu dans les journaux⁸. Dans ce cas, mon intention formelle est que vous révoquiez ce décret ; sans quoi je ferai un statut constitutionnel hollandais qui déclarera que la noblesse ne peut donner aucun rang de prééminence dans les assemblées et dans les tribunaux. L'égalité des citoyens est la base de la constitution que vous avez jurée en montant sur le trône et que j'ai garantie. Je ne puis approuver davantage le droit exclusif de chasse. Ce droit appartient à tout citoyen sur les propriétés, lorsqu'il se conforme aux réglemens de police. Révoquez ces mesures ou donnez-leur une interprétation telle que la constitution n'en soit pas violée, ou je ferai connaître que ma garantie n'est pas vaine. Je dirai plus : je vous avais prié de ne point aborder cette question, par ce que cela compromettrait les affaires de France et d'Italie. La Hollande, comme la France et l'Italie, a été en révolution. On suppose en Europe que cela vient de moi ; comment croire que vous puissiez prendre une mesure si grave sans vous en entendre avec moi ? Ce que vous faites est l'opposé de mon système et de ce qui se fait en France. Vous me nuisez plus par ces mesures intempestives que vous ne m'aidez et ne pouvez m'être utile.

J'ai voulu concilier l'indépendance de la France et de la Hollande. Je vous avais choisi, vous que j'ai élevé, vous que je croyais animé d'un esprit français et de quelque attachement pour ma personne, pour être ce lien de communication et le médiateur entre des intérêts opposés. Vous avez trahi ma confiance. En faisant cela, vous avez mal fait les affaires de Hollande. Vous pouvez encore tout réparer. Si, dans les mesures que vous prendrez avant que la paix se fasse avec l'Angleterre, je vois que vous faites entrer la Hollande dans le système de la France, je regretterai ce qui s'est passé, sur le compte de principes d'indépendance mal entendue et de conseils imprévoyants, et je laisserai subsister votre

⁷ Plusieurs fois, des corsaires français ayant arrêté des bateaux hollandais qui transportaient des marchandises prohibées, et ayant relâché dans un port de Hollande, se sont vus retirer leur prise et intenter des poursuites par les autorités hollandaises.

⁸ Il s'agit du décret du 1^{er} octobre 1809, qui a été publié le 17, mettant en application une loi du 22 avril 1809 instituant une noblesse en Hollande ;

trône. Mais si vous persistez dans le même esprit, je [...] ⁹ que je ne reconnais point le possesseur de Breda et de Bergopzoom, qui voudrait profiter du Rhin et de la Meuse pour aider au système anglais, nuire au mien, et qui ferait par là une diversion plus favorable à l'Angleterre que n'a pu la faire l'Autriche avec sept cent mille hommes.

Quant à cette phrase de votre lettre : que vous avez été blessé dans ce que les hommes et même les animaux ont de plus cher et de plus irascible, votre femme, vos fils et votre famille¹⁰, je ne sais ce que vous entendez par là ; je n'y vois qu'une nouvelle preuve de votre mauvais caractère. Voici ce que j'ai fait pour votre famille : j'ai donné à votre fils aîné une souveraineté et six millions de rente. Vous laissez votre femme manquer de tout ; je lui ai donné sur les domaines de son fils ce qui lui est nécessaire pour soutenir son rang. Mais réjouissez vous, cette malheureuse femme ne vivra pas longtemps. Pâle, desséchée, accablée par vos mauvais traitements, elle trouvera bientôt le repos dans la mort, victime, comme tout ce qui s'est attaché à vous, de votre horrible caractère.

Sur ce, je prie Dieu qu'[etc.]¹¹

NAPOLÉON

⁹ Mot raturé et illisible.

¹⁰ Ces mots ne se trouvent pas dans la lettre de Louis du 6 octobre. S'ils ne sont pas le produit de l'imagination de Napoléon, ils viennent d'une lettre aujourd'hui perdue.

¹¹ Ces mots sont de la main de l'empereur. La fin de la formule est abrégée par un simple trait.

4. Louis à Napoléon

A. MAE, MD Papiers des Bonaparte 1794 p. 23. Expédition originale autographe.

Paris, le 8 janvier 1810¹.

Sire,

De retour du lever de Votre Majesté, et vivement frappé de tout ce qu'elle m'a dit, j'ai relu sa lettre du 21 décembre dernier de Trianon dans laquelle ses intentions se trouvent bien détaillées². Je dois avant de recourir aux assemblées que j'ai tant de raisons de redouter, je crois déjà devoir lui proposer de trouver bon que je présente à l'examen du Corps Législatif les cinq objets spécifiés dans cette lettre [*sic*]. A la fin de la semaine j'aurai la réponse, et dès à présent je donnerai les instructions à mon ambassadeur pour commencer les négociations avec Mr le duc de Cadore³, dans la ferme persuasion que Votre Majesté, trouvant bientôt du changement et étant plus contente du royaume et de moi, elle accordera alors des dédommagements d'un autre côté. Si Votre Majesté agréé cette nouvelle proposition, je ferai partir le courrier aussitôt que j'aurai reçu sa réponse.

Je suis, Sire, de Votre Majesté Impériale et Royale, le très affectionné et dévoué frère.

LOUIS

¹ « 1809 » corrigé en « 1810 ».

² Rocquain p. 228-232.

³ Champagny, ministre des Relations extérieures de France.

5. Napoléon à Louis

A. MAE, MD Papiers des Bonaparte 1794 p. 24. Expédition originale autographe.

Paris, le 16 janvier 1810.¹

Sire,

Je crois devoir communiquer à Votre Majesté que des nouvelles secrettes et sûres d'Angleterre m'annoncent que jamais depuis longtemps il n'a existé un moment plus favorable pour la paix marithime, et que le marquis de Wellesley² a assuré : que, pour peu que l'on fût raisonnable de l'autre côté, on s'entendrait sûrement.

J'adresse un projet de lettre que l'on pourrait envoyer de Hollande. Je prie Votre Majesté d'y faire les changements qu'elle désire et de me faire parvenir ensuite ses intentions.

Sire, je supplie Votre Majesté de me permettre en attendant de retourner en Hollande. Ses embarras y sont au comble. Je mettrai tous mes soins à mieux satisfaire Votre Majesté ; peut-être y serai je plus heureux. On ne se fait point d'idées en Hollande de la véritable position du pays. Mon retour sans avoir rien terminé peut seul produire l'effet que Votre Majesté désire en faveur à ce pays marithime. Votre Majesté est trop juste pour me refuser le pouvoir d'exercer mes fonctions jusqu'à la fin, et si je dois descendre du trône de le faire avec les formes et de la manière qui conviennent à votre nom et au titre de roi. Je prie Votre Majesté de prendre en considération ma demande et après en avoir reconnu la justice de déterminer elle-même le jour de mon départ et de lui permettre de lui dire qu'ayant dû être de retour depuis le 15 décembre, il y a plus d'un mois que tout est en stagnation. Cet effet est d'autant plus funeste que c'est à cette époque du commencement de l'année que de fortes sommes doivent rentrer qui seront perdues pour le Trésor public si je ne puis y mettre ordre, et que, cet état de chose se prolongeant encore, l'émigration et les maux de toute espèce vont affliger

¹ « 1809 » corrigé en « 1810 ».

² Arthur Wellesley lord Wellington (1769-1852), commandant en chef des troupes anglaises dans la péninsule Ibérique, homme politique.

Annexes.

mon royaume pendant que je m'en tiendrai éloigné. Je prie Votre Majesté de vouloir me répondre et je suis, Sire, de Votre Majesté Impériale et Royale, le très affectionné et dévoué frère.

LOUIS

6. Napoléon à Louis

A. AN, 400 AP 25 fol. 41. Expédition originale.

a. Léonce de Brotonne, *Dernières lettres inédites de Napoléon I^{er}*, t. 1 p. 476 n° 1038. Première phrase et commentaire de la lettre.

Paris, le 15 mars 1810.

Mon frère,

Je reçois votre lettre¹ ; je ne sais ce que vous voulez me dire. Refuser d'avoir sept vaisseaux en rade au mois de juin, c'est refuser d'être indépendant². La nation hollandaise ne peut être une nation, si elle ne peut pas faire les dépenses d'un si petit armement. Quant aux clauses dont vous avez demandé la suppression dans le traité, j'y ai consenti, mais à condition qu'elles seraient consignées dans un procès-verbal, afin qu'en tout tems, je sache à quoi m'en tenir avec vous. Les choses ne peuvent pas rester plus longtemps dans la situation où elles sont. J'espérais n'avoir de nouvelles de vous que par vos remerciemens. Il est temps de finir cette ridicule farce.

Votre affectionné frère,

NAPOLÉON

¹ Lettre non retrouvée.

² La Hollande et la France sont alors en train de négocier le traité qui sera signé le 16 mars. Le nombre de navires de guerre à fournir par la Hollande est l'une des clauses en discussion.

7. Louis à Napoléon

A. AN, AF IV 1674 plaquette 1 p. 8. Expédition originale autographe.

Amsterdam, le 9 mai 1810.

Sire,

Je m'empresse d'envoyer à Votre Majesté les détails sur les communications de Mr Labouchère en Angleterre¹. J'y ai fait ajouter en deux endroits quelques mots de sa main pour plus d'éclaircissement.

J'adresse aussi à Votre Majesté les sondes de l'Escaut oriental² et je suis, Sire, de Votre Majesté Impériale et Royale le très dévoué et affectionné frère.

LOUIS NAPOLÉON

[P. s.] J'adresse à Votre Majesté une note sur l'emprunt de la Prusse³. Je vois avec peine que cette affaire marche fort lentement.

¹ Le Hollandais Pierre-César Labouchère tente alors de faire jouer ses liens en Angleterre pour ouvrir une négociation en vue de la paix maritime. Le présent courrier était annoncé par Louis dans sa lettre à l'empereur du 5 mai : Rocquain p. 269 ; les deux hommes ont abordé le sujet le même jour lors de leur rencontre à Anvers.

² Le 3 mai, Napoléon a écrit à Louis pour lui demander les relevés des sondes de l'Escaut oriental et des passes vers la mer : Rocquain p. 269.

³ La Prusse a ouvert un emprunt en Hollande, et Napoléon s'y intéresse car une partie de l'argent récolté doit servir à payer des indemnités d'occupation à la France, cf. Rocquain p. 268-269 : première lettre de Napoléon à Louis du 3 mai.

8. Louis à Napoléon

A. MAE, CP Hollande 614 p. 242. Expédition originale.

Amsterdam, le 16 mai 1810.

Sire,

La situation de ce pays s'aggrave de jour en jour, le traité n'est plus suivi¹ ; dans cette position malheureuse je viens demander à Votre Majesté Impériale sa dernière volonté. Ma soumission lors du traité du 16 mars lui a prouvé, combien je m'en rapportais entièrement à elle. Actuellement, je la supplie de croire que, si je ne demande qu'à voir ce pays hors des tourments et des souffrances de sa position actuelle, c'est par la fin de la défaveur de Votre Majesté Impériale et en connaissant précisément la volonté de Votre Majesté que j'ai dû et voulu seulement atteindre ce but. Je supplie donc instamment Votre Majesté de me faire savoir ses intentions. Si je puis les suivre entièrement, le pays sortira de l'état forcé dans lequel il se trouve ; si, au contraire, je le croiais hors d'état de pouvoir supporter les conditions nouvelles qu'on exige de lui, je le dirai franchement à Votre Majesté, et me soumettrai sans hésitation à tout ce qu'il plaira à Votre Majesté d'ordonner. Je supplie Votre Majesté Impériale de recevoir cette lettre, et, puisqu'un accident malheureux est cause du malheur dont je suis menacé de ne plus recevoir des lettres de Votre Majesté², de ne pas m'ôter à moi tout moyen de faire parvenir mes plaintes à Votre Majesté, et à elle-même le seul moyen d'écouter ma justification.

Je suis, Sire, de Votre Majesté Impériale et Royale le très affectionné et très dévoué frère,

LOUIS NAPOLÉON

¹ Le traité de Paris entre la France et la Hollande du 16 mars 1810.

² Allusion possible à l'agression dont, le 13 mai, le cocher de l'ambassadeur de France aurait été victime de la part de la foule à Amsterdam, devant le Palais royal.

9. Napoléon à Louis

A. AN, AF IV 1674 plaquette 1 p. 10. Expédition non envoyée.

S. l. n. d. [Après le 16 mai 1810].

Mon frère,

Je reçois votre lettre du 16¹. Réitérez vos ordres au sieur Labouchère de ne faire aucunes communications en Angleterre sur les affaires commencées, de quelque côté qu'elles lui soient suggérées, à moins qu'elles ne lui viennent de vous. Vous lui ferez connaître que j'ai désapprouvé ces communications², mais que puisqu'enfin elles ont lieu, sur le bon témoignage que vous me rendez de lui et sur l'assurance que vous me donnez que le secret sera religieusement gardé, et qu'il ne sera connu que de vous seul et de moi, je continuerai à l'employer. Faites-lui répondre à son correspondant dans le sens des notes ci-jointes³.

¹ Rocquain p. 271-273. Il ne s'agit point de la précédente, qui est aussi du 16 mai.

² Labouchère, qui tentait d'ouvrir des négociations avec l'Angleterre en vue d'une paix maritime, l'a fait par l'intermédiaire d'Ouvrard et avec l'appui de Fouché. L'apprenant, Napoléon a demandé l'arrêt de ces communications, cf. sa lettre à Louis du 12 mai. 1810 : Rocquain p. 270. La présente lettre donne à penser que l'empereur a eu l'intention de revenir sur sa décision.

³ Il s'agit de deux notes exposant les avantages qu'aurait l'Angleterre à faire la paix : AN, AF IV 1674 plaquette 1 fol. 16 et 19.

10. Louis à Napoléon

A. MAE, CP Hollande 614 p. 278. Expédition originale.

Amsterdam, 31 mai 1810.

Sire,

Je supplie Votre Majesté de vouloir ordonner qu'on s'en tienne au traité¹ ; ce pays exaspéré de toutes les manières est poussé au desespoir chaque jour davantage. On veut aujourd'hui que je reçoive des douaniers à Diemen, à Ruysdaal et à Muiden², au centre du pays, et j'invoque l'assurance que Votre Majesté m'a réitérée plusieurs fois qu'elle ne voulait point dépasser le traité, ni entraver le commerce intérieur à ce point³ ; sous le prétexte d'ordres supérieurs, enfreindre un traité, si nouvellement conclu, ce n'est point servir Votre Majesté Impériale. Quels que soient ses projets, c'est perdre gratuitement un peuple au désespoir. J'ai reçu et ordonné que l'on facilitât toutes les mesures de surveillance des douaniers, au Helder, au Texel⁴, sur toute la côte de Frise⁵, comme à Katwyk, à Schevelingen⁶ [sic], l'isle de Voorne, La Brielle, Helvoet⁷, en un mot toute la côte sans exception, mais les villes intérieures et les canaux ne peuvent y être sujets en aucune manière. Je prie instamment Votre Majesté de contremander des mesures qui sont trop contraires au traité qu'elle a prescrit elle-même, comme à tout motif raisonnable pour pouvoir être exécuté sans les plus facheuses conséquences pour ce pays. Votre Majesté n'a pas l'intention que ses agents soient cause des plus grands malheurs. Elle ne veut pas qu'un pays qui lui doit

¹ Le traité de Paris entre la France et la Hollande du 16 mars 1810.

² Petites villes près d'Amsterdam, sur le Zuiderzee.

³ Selon l'article 2 de ce traité, un corps de troupes franco-hollandais et des douaniers français doivent être placés à toutes les embouchures des rivières : M. Kerautret, *Les grands traités de l'Empire...* p. 498.

⁴ Soit la pointe nord du département de Hollande.

⁵ La côte nord du royaume.

⁶ Katwijk et Scheveningen sont des ports sur la côte occidentale du département de Hollande, non loin de Leyde et La Haye.

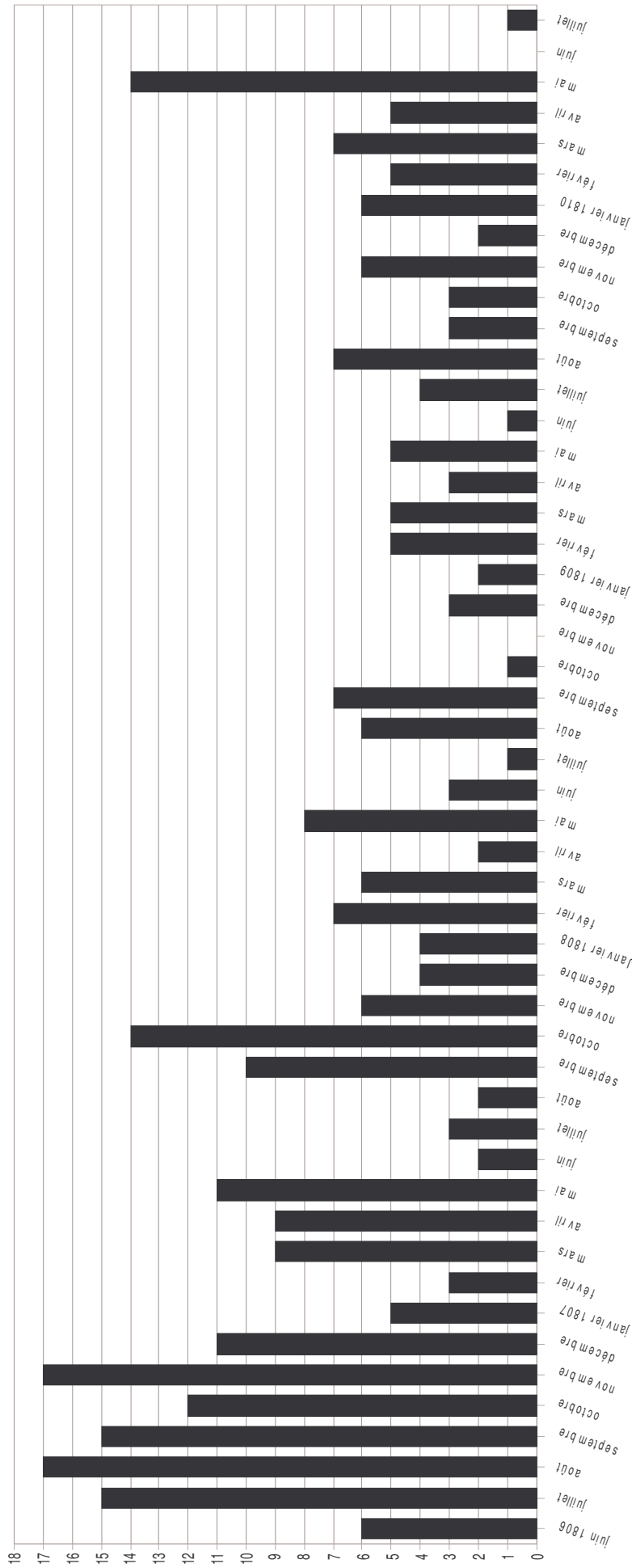
⁷ À l'embouchure de la Meuse et du Rhin.

l'existence soit perdu à jamais, pour s'être fié aux conditions prescrites par le traité. Je supplie donc Votre Majesté Impériale d'ordonner qu'on ne cherche pas à dissoudre de force un gouvernement qui est son ouvrage, qu'on ne lui enlève pas tout moyen d'exister au moment où l'on exige qu'il fasse des dépenses énormes et qu'il supporte patiemment un état de guerre qui le ruine, mais au contraire, Sire, veuillez calmer des esprits vivement agités et leur prouver que le traité que j'ai ratifié pour eux, en me confiant entièrement à la parole et à la volonté de Votre Majesté Impériale, ne pouvait tromper leur espoir et leur résignation absolues. Quelque soit l'indisposition de Votre Majesté contre son frère, je la prie de répondre au roi de Hollande, et de considérer que c'est dans la plus grande anxiété que tout le pays et moi attendons la réponse de Votre Majesté.

Je suis, Sire, de Votre Majesté Impériale et Royale le très affectionné et dévoué frère,

LOUIS NAPOLÉON

Nombre total de lettres échangées par Louis et Napoléon (1806-1810).



I B. Tableau synoptique des parcours de Louis et de Napoléon, de fin mai 1806 à début juillet 1810.

LOUIS	NAPOLÉON
1806	
24 mai : signature à Paris du traité instituant le Royaume de Hollande.	
31 mai : ratification du traité du 24 à La Haye.	
5 juin : proclamation de Louis roi de Hollande.	
15 juin : départ de la famille royale de Saint-Leu pour la Hollande.	
18 juin : arrivée à La Haye	
	12 juillet : formation de la Confédération du Rhin.
19 juillet-20 septembre : Louis et Hortense prennent les eaux à Wiesbaden et à Aix-la-Chapelle.	Été : échec des négociations avec l'Angleterre, la Russie et la Prusse.
	Fin septembre : départ pour l'Allemagne (Mayence et Würzbourg)
7 octobre-20 novembre : campagne contre la Prusse (Wesel, Munster, Paderborn, Osnabrück, Cassel, Hameln).	Octobre : campagne de Prusse.
	27 octobre-25 novembre : Berlin.
	21 novembre : décret de Berlin.
	Décembre 1806-juin 1807 : campagne de Pologne contre la Prusse et la Russie.
1807	
Nuit du 4 au 5 mai : mort du prince royal, Napoléon-Charles.	
≈ 10-≈20 mai : famille royale à Laeken, visite de Joséphine.	
Début juin : départ de Louis et de Hortense, séparément, vers la France.	
Mi-juin : départ de Paris vers les Pyrénées.	14 juin : victoire de Friedland sur les Russes.
Séjour dans le sud de la France.	7 et 9 juillet : traités de Tilsit avec la Russie et la Prusse.
	27 juillet : retour à Saint-Cloud.
	9 août : remaniement ministériel.

Annexes.

	16 août : proclamation de Jérôme roi de Westphalie.
Début septembre : arrivée à Paris.	
Septembre : rencontres des deux frères à Paris.	
23 septembre : retour en Hollande (sans Hortense).	
11 novembre : signature du traité de Fontainebleau entre l'Empire français et le Royaume de Hollande.	
	21 novembre : arrivée à Milan.
	23 novembre et 17 décembre : décrets de Milan.
1808	
	1 ^{er} janvier : retour aux Tuileries.
	Mars : agitation en Espagne. 18 et 19 : arrestation de Godoy et abdication du roi Charles IV.
27 mars : Napoléon propose la couronne d'Espagne à Louis.	
	2 avril : départ de Saint-Cloud.
	14 avril-21 juillet : séjour à Bayonne.
	15 avril : couronne d'Espagne proposée à Jérôme.
20 avril : naissance à Paris de Louis-Napoléon, 3 ^e fils de Louis et d'Hortense.	
	10 mai : couronne d'Espagne proposée à Joseph.
	4 juin : cession des droits sur la couronne d'Espagne à Joseph.
	15 juillet : Murat nommé roi de Naples.
Juin-juillet : visite du centre et du nord du royaume.	
	14 août : retour à Saint-Cloud.
	22 septembre : départ pour Erfurt.
	27 : arrivée à Erfurt.
	18 octobre : retour à Saint-Cloud.
	29 octobre : départ pour l'Espagne.
	4 décembre : prise de Madrid.
1809	
	17 janvier : départ de Valladolid.
	23 janvier : retour à Paris.
	9-10 avril : début de l'offensive autrichienne au Tyrol et en Bavière.
	13 avril : départ pour la Grande Armée.

	17 avril : arrivée sur le théâtre des opérations.
	10 mai : installation à Schönbrunn.
	5-6 juillet : victoire de Wagram.
≈ 20 juillet-1 ^{er} août : à Aix-la-Chapelle avec Madame Mère et Pauline.	
29-30 juillet : débarquement anglais en Zélande.	
2-15 août : direction de la défense franco-hollandaise (Zélande, Brabant, Anvers...)	
15 août : prise de Flessingue par les Anglais.	
30 août : début de l'évacuation anglaise.	
	14 octobre : traité de Vienne entre la France et l'Autriche.
	16 octobre : départ pour la France.
	26 octobre : arrivée à Fontainebleau.
	30 novembre : décision du divorce d'avec Joséphine.
1 ^{er} décembre : arrivée à Paris.	
15 décembre : conseil de famille qui entérine le divorce de Napoléon et de Joséphine, et qui refuse la séparation d'Hortense et de Louis.	
25 décembre : évacuation de Flessingue par les Anglais, échec final de l'expédition.	
1810	
Janvier : début de l'occupation du sud du royaume de Hollande par les troupes du maréchal Oudinot.	
	9 janvier : annulation du mariage civil.
	28 janvier : choix lors d'un Conseil de la Couronne du mariage avec Marie-Louise d'Autriche.
	7-16 février : signatures et ratifications du contrat de mariage.
16 mars : signature à Paris du traité entre la France et la Hollande.	
	1 ^{er} et 2 avril : mariage avec Marie-Louise.
7 avril : départ pour la Hollande, avec Hortense.	
12 avril : arrivée à Amsterdam.	
20 avril : entrée des troupes françaises à La Haye et à Leyde. Poursuite de l'occupation du royaume.	
	27 avril : départ du couple impérial pour visiter le nord de l'Empire.
5 mai : rencontre des deux frères à Anvers.	

Annexes.

13 mai : incident à Amsterdam avec le cocher de l'ambassadeur de France.	
Début juin : départ d'Hortense pour Plombières.	1 ^{er} juin : retour à Saint-Cloud.
1 ^{er} juillet : abdication.	
Nuit du 1 ^{er} au 2 juillet : départ en secret vers la Bohême.	
9 juillet : décret de Fontainebleau réunissant le royaume de Hollande à l'Empire.	

Annexe II. Louis et ses ministres : le tournant de 1808-1809.

1. Louis à ses ministres (circulaire).

B. AN, AF IV 1822 registre 3 fol. 2v-5v. Copie.

Utrecht, le 4 octobre 1808

Monsieur Mollerus⁸,

Je vous ai parlé de la nécessité d'adopter sans plus de retard un système définitif, vous devez vous rappeler ce que je vous ai dit à cette occasion à Soestdyk⁹ au dernier travail. Ce n'est pas dès à présent que j'y pense, cet important objet a excité toute mon attention et toute ma sollicitude dès que nous fûmes sortis au commencement de l'année des embarras financiers ; ma longue indécision vint alors de ce que, pressé par mon vif désir de maintenir la considération de cet État au dehors et de faire quelque chose pour la cause commune, j'aurais cependant voulu trouver le moyen de faire face aux dépenses de l'année sans charges nouvelles et surtout sans augmenter la dette publique. Alors, comme dans les années précédentes, il a fallu vivre au jour le jour, il a fallu fermer les yeux sur la progression effrayante de la dette publique, ou du moins mettre tout son espoir dans la prochaine arrivée de la paix générale. Cependant elle ne vient pas, nul ne peut prévoir quelle en sera l'époque, il faut donc, et par cette dernière considération et par la conviction du danger qu'entraînerait une conduite contraire, changer de système et faire tous ses efforts pour diminuer la dette

⁸ Johan Hendrik Mollerus est ministre des Cultes. La même lettre a en fait été adressée à tous les ministres, mais elle n'a été recopiée que dans le registre des copies-lettres au ministre des Cultes.

⁹ Résidence royale près d'Utrecht.

publique, ou du moins pour vivre sans l'augmenter. Il n'y a point de milieu, il faut se résoudre à n'avoir pendant une quinzaine d'années qu'une très petite armée et point de marine, et à rester pendant tout ce tems en arrière des autres pays et des progrès qu'ils feront pendant cet intervalle et de ceux qu'ils ont fait plus que nous jusqu'à présent et que j'aurais voulu atteindre pendant les deux années précédentes, puisque la guerre, la situation générale de l'Europe et la situation arriérée des finances du royaume nous forçaient à augmenter encore la dette publique pour prolonger l'existence du pays. Mais aujourd'hui que cette situation de choses peut durer encore longtems, aujourd'hui que nous n'avons que trop de raisons de craindre que, méconnaissant ses véritables intérêts, la France ne fasse rien ou peu de chose pour nous à la paix générale, aujourd'hui, monsieur Mollerus, il faut changer de système et prendre un parti décisif. C'est sur le plan à adopter que je désire avoir votre opinion motivée et précise.

Voici les questions auxquelles je désire que vous répondiez :

1°. Quel est le meilleur système, la meilleure organisation à adopter pour trouver sur les revenus publics une certaine somme pour les dépenses publiques, sans faire banqueroute et en réduisant les besoins publics à la plus simple expression, sans aucunes considérations quelconques et uniquement dans le but du salut des finances et du royaume ?

2°. Quelle est selon vous la meilleure organisation, la meilleure forme à donner aux affaires générales du royaume, pour parvenir à niveler les dépenses sur les revenus qu'on trouvera en répondant à ma première question ?

3°. Y a-t-il, selon vous, une autre manière de penser à cet égard ? Cet État peut-il rester quinze ans sans marine et dans la situation où il faudra le placer en répondant à ma seconde question, quel en serait le résultat probable, où irions-nous ainsi, atteindrais-je mon but ? En répondant à ces 3 questions, donnez-moi préalablement vos considérations sur l'état actuel du pays. Ne me déguisez rien, combattez mon opinion si vous pensez qu'elle ne soit pas juste. Donnez-moi votre plan et de la manière la plus précise que vous pourrez, fort de chiffres et de faits.

Après que vous aurez trouvé un bon plan à suivre, il faudra m'entretenir des moyens d'exécution. Je sais tous les graves inconvéniens qu'il aura, je désire que vous les examiniez en homme d'État et politiquement, non pas uniquement en financier comme dans la première partie, mais toujours dans le but de conserver l'existence du pays. Il faudra

examiner les effets que cela produira sur la nation, qui me semble juste et raisonnable dans tout ce qu'elle comprend bien principalement, lors que cela ne blesse pas l'intérêt de l'individu.

Il est bon à ce sujet que je vous fasse connaître ma manière de voir. Je sais ce que l'on pourra dire et contre ce projet et contre l'administration générale sous mon règne. Comment (peut-on dire) faire actuellement de grandes et générales réductions presque aussitôt après avoir formé et organisé les différentes administrations ? Pourquoi n'avoir pas adopté ce système depuis 3 ans ? Pourquoi, si j'étais bien pénétré de la situation des affaires, n'ai-je pas laissé l'administration formée comme je l'ai trouvée et tous mes changemens n'ont-ils pas eu pour unique but de diminuer au lieu d'augmenter les frais qu'elle coûtait ? Pourquoi enfin tant de versatilité et d'inconstance dans les organisations successives et dans les fonctionnaires et employés ? Je vous laisse le maître de trouver des solutions à toutes ces questions. Je sais qu'elles [*sic*] sont celles dont je dois convenir et celles qui sont fausses et je vous laisse le maître de les résoudre à votre manière, de même que je laisse à votre pénétration et jugement le cas qu'il faut faire de ces différentes observations lors qu'il s'agit d'affaires aussi majeures.

Je finirai par une seule observation, c'est que toutes les augmentations qui ont eu lieu depuis mon avènement, tous les employés qui par la suite pourraient avoir à se plaindre de l'adoption d'un système permanent, ont des droits sans doute à ma bienveillance et à ma sollicitude, si ils ont bien servi, mais ils n'en ont pas assez, eux et même ceux qui ont été employés depuis moins de 30 ans sans interruption, pour contre balancer l'intérêt public, ni même pour obtenir des pensions. Je ne disconviens pas cependant qu'étant en repos du côté de l'équité, il sera convenable dans votre projet d'examiner quel sera le nombre de malheureux que l'on fera et l'influence qu'ils auront pour corrompre l'opinion publique et contrarier le crédit du gouvernement. Je désire enfin que vous finissiez votre projet par des propositions résumées et précises. Vous connaissez depuis longtems la situation des affaires, comme ce n'est point un ouvrage polémique que je désire, mais l'analyse de votre pensée sur la situation des affaires de votre pays, songez que c'est lui, que c'est la Hollande qui vous parle ici par ma voix. Je détermine le samedi 15 de ce mois à midi pour recevoir votre avis, je désire que vous me l'apportiez vous-même.

Signé Louis.

2. Louis à ses ministres (circulaire).

B. AN, AF IV 1826 registre 3 fol. 66-70. Copie.

Amsterdam, le 24 février 1809.

Monsieur,

Je me suis engagé à sauver le pays du désordre de ses finances et vous savez aussi bien que moi si la tâche est difficile ; il faut que cela soit et cela sera, toute autre considération n'est rien pour moi en comparaison de celle-là. Mais ce n'est plus par des palliatifs ou dans l'attente de l'époque chimérique du retour de la paix et de l'ordre qu'il faut chercher son salut, cette attente n'a que trop produit un triste résultat. En effet, depuis trois ans¹⁰, les affaires se sont tellement aggravées, que c'est un miracle que tout ne soit pas désespéré et qu'il existe un moyen de salut. Il existe, mais il serait insensé de croire qu'il puisse être facile, agréable et sans de graves inconvénients. La question se réduit donc à savoir si tous ces obstacles peuvent compenser la perte du pays ; il n'y a que des traîtres ou des sots qui puissent être de cet avis. Ainsi donc il faut embrasser la seule planche de salut qui nous reste et se bien garder de la laisser échapper encore. Quelle douleur ne dois-je pas éprouver, aujourd'hui que je me suis occupé d'examiner à fond l'état des choses, de voir qu'en 1807 et même au commencement de l'année passée, si j'avais pris le parti que je prends aujourd'hui, j'aurais pu équilibrer parfaitement la recette aux dépenses et que l'État serait grevé de 4 millions¹¹ annuels de moins. J'ai cherché plusieurs fois à faire rédiger ce budget permanent, mais je n'ai pu trouver personne qui voulût sonder la chose à fond, déchirer le voile et me mettre franchement au courant de l'état des choses, connaissance que je ne pouvais avoir à cette époque trop voisine de mon avènement, et qu'à force de peines et de soins je n'ai pu acquérir que bien imparfaitement, mais personne n'a voulu me dire la vérité toute entière, ni me faciliter la connaissance entière des affaires, qui, quoique très nécessaire pour moi, l'était

¹⁰ Louis est roi depuis deux ans et neuf mois.

¹¹ Il s'agit de florins.

bien également pour votre pays, et j'ai dû prendre pour connaître le vrai les détours que d'autres prennent pour se dissimuler une connaissance désagréable. Cependant il est tems de changer cette manière d'agir, il est tems que les principaux Hollandais donnent aux autres l'exemple de la franchise et des sentimens conformes à l'état actuel du pays. Je n'ai que trop prouvé par la situation où je me suis mis et dans laquelle je me placerais encore si c'était à refaire, que je n'ai cru ni rêver ni jouer la comédie, mais j'ai pensé souvent avec peine que beaucoup, pour ne pas dire presque tous les Hollandais accoutumés depuis longtems à un gouvernement qui n'en avait que le nom et à sentir l'influence d'un pouvoir militaire et étranger, ont perdu de vue et l'indépendance réelle de leur pays et ses relations avec les autres États, de sorte qu'on s'est habitué à une résignation passive, à un certain esprit de critique, de fronderie, de dissimulation et à une demi obéissance telle qu'elle est et ne peut être autrement envers une force étrangère dans un pays conquis. Ces sentimens pouvaient produire peu d'inconvéniens lorsqu'il n'était pas réellement indépendant, mais depuis trois ans ils pouvaient le perdre entièrement. C'est un miracle comment un nouveau gouvernement, entouré de tels obstacles et dans de telles circonstances, a pu résister si longtems, alors que les circonstances du tems sont devenues progressivement si difficiles et particulièrement si désastreuses pour ce pays. Cependant, si je suis convaincu à présent qu'en 1807 les soins, les conseils, la franchise de quelques hommes instruits des affaires de leur pays auraient pu m'éviter alors deux ans d'expérience et de peine, si je suis convaincu, comme je ne puis faire autrement de l'être, qu'ils n'auraient pas dû vouloir me cacher les affaires du pays, loin de m'en faciliter la connaissance par tous les moyens possibles, si je suis convaincu que le défaut d'expérience d'une plus grande connaissance du pays et des affaires m'ont empêchés [*sic*] alors de faire ce que je fais aujourd'hui, et de triompher des obstacles et de la résistance de ceux dont le devoir était surtout, à l'époque de l'établissement du gouvernement, d'exercer à cet égard une prompte initiative, si je suis convaincu que l'énorme augmentation de charges pour ce peuple de huit millions¹² annuels est le fruit d'un tel état de choses, combien ne dois-je pas être fermement résolu à ne me laisser détourner par aucun obstacle, aucun intérêt ni aucun raisonnement, et je remercie la Providence de ce que j'ai pu parvenir à la connaissance de la vérité ayant tout contre moi.

¹² Il s'agit de florins.

Je suis franc dans cette déclaration, c'est le cas ou jamais, mais je n'ai point l'intention de faire des reproches ou de témoigner mon mécontentement à vous ni à personne. Je désire seulement qu'on se pénétre comme moi de la gravité de la chose, qu'on ne se fasse pas un jeu de suivre l'esprit et la volonté des mesures et des ordres que je donne, qu'on perde la fausse et dangereuse habitude de voir mon gouvernement comme partageant en quelque sorte le peu de solidité, le provisoire des gouvernemens qui ont existés [sic] depuis 1795, et en un mot qu'on se persuade bien que si mes efforts devenaient impuissans, si enfin j'avais été destiné à marquer le dernier moment de ce pays, et non à être l'auteur de la consolidation de son indépendance et de son existence politique et de faire de toutes les provinces un seul État semblable à ce que chacune d'elles [sic] étaient séparément et de saisir sa place parmi les puissances les plus fortement constituées de l'Europe, en réunissant pour ainsi dire en faisceau les avantages de l'ancien ordre des choses et en écartant avec soin tout ce qui pouvait rendre la nation trop souvent le jouet des intérêts et des intrigues des pays étrangers, comme des petites factions et intérêts dans l'intérieur, la faute ne saurait m'en être attribuée, et ce qui me console et me donne la force de lutter, c'est la connaissance que j'ai de la rectitude et de l'équité du caractère national. Car s'il n'est pas nécessaire que je le dise, il l'est cependant qu'on se persuade bien que ce n'est point par hasard, faiblesse de caractère ou par des raisons particulières, mais uniquement par le sentiment de ma première obligation et peut-être par une inclination que ce sentiment fortifie, que je n'ai plus rien à sacrifier à ce peuple.

D'après tout ceci, vous pensez bien que je n'ai point perdu de vue ni les engagements que j'ai contractés avec la nation, ni les promesses que je lui ai faites, et qu'on s'est fort trompé si on a cru que je faisais des promesses vaines ou fausses en promettant d'établir le budget permanent dès l'année prochaine ; ce budget m'a occupé, je veux l'arrêter le plutôt possible.

Parmi les dispositions nécessaires pour cela, voici celles que je me propose pour votre ministère. Dites-moi vos observations et surtout si vous trouvez moyen de faire de nouvelles économies. Je vous demande la plus grande franchise et le plus grand secret ; vous en sentez comme moi l'importance. Je vous envoie l'esquisse d'un budget et les retranchemens que je veux faire dans votre ministère ; lors que vous m'aurez fait parvenir vos considérations, je

Annexes.

vous les renverrai pour que vous puissiez faire rédiger un budget détaillé et complet, d'après le modèle que j'y ajouterai.

Signé Louis.

Annexe III. Carte du royaume de Hollande en 1808-1809 (départements, villes et îles principales).



INDEX DES NOMS DE PERSONNES.

A

ABBEMA (Jan-Frederik) : 55.
ALBERTINE, reine de Wurtemberg : 261.
ALEXANDRE I^{er}, tsar de Russie : 242, 260, 267.
ANTING, militaire : 208, 209.
APPELIUS (Jean-Henri), ministre : 83, 233, 271, 273.
ARENCEY (Joseph Gabriel AUBRY d'), général : 277.
ARJUZON (d') : voir DARJUZON.
AUGUSTE, duc de Saxe-Gotha : 127, 258.

B

BAERT, militaire : 207.
BANGEMAN HUYGENS, conseiller d'État, diplomate : 260, 266.
BEAUHARNAIS (Émilie de) : 69.
BEAUHARNAIS (Eugène de) : voir Eugène.
BEAUHARNAIS (Hortense de) : voir Hortense.
BEAUHARNAIS (Joséphine de) : voir Joséphine.
BENTINCK (comte de) : 267.
BERNADOTTE (Jean-Baptiste), maréchal : 195-198, 205, 252, 266.
BERTHIER (Louis-Alexandre), maréchal, ministre : 95, 105, 128, 150, 151, 154, 252.

BERTRAND, aumônier : 89.
BERTRAND (Pierre), historien : 47.
BESSIÈRES (Jean-Baptiste), maréchal : 38, 198, 199, 207.
BEUGNOT (Jacques Claude) : 92.
BIAGI (Guido), historien : 49.
BICKER, écuyer du roi : 55.
BIGOT DE PRÉAMENEU (Félix Julien Jean), juriste, ministre : 292.
BISSON, général : 136.
BLOYS VAN TRESLONG, amiral : 82.
BOIVIN, général : 172.
BOMMEL (van), magistrat de Leyde : 273.
BONAPARTE (Caroline) : voir CAROLINE.
BONAPARTE (Charles) : 67.
BONAPARTE (Élisa) : voir ÉLISA.
BONAPARTE (Jérôme) : voir JÉRÔME.
BONAPARTE (Joseph) : voir JOSEPH.
BONAPARTE (Letizia) : 67, 192, 276, 279.
BONAPARTE (Louis) : voir LOUIS.
BONAPARTE (Louis Napoléon), 3^e fils de Louis et Hortense : 30, 47, 97, 321.
BONAPARTE (Lucien) : 75.
BONAPARTE (Napoléon) : voir NAPOLÉON.
BONAPARTE (Napoléon Charles), 1^{er} fils de Louis et Hortense : 70, 72, 96, 251, 261, 305.

BONAPARTE (Napoléon Louis), 2^e fils de Louis
et Hortense : 70, 96, 97, 321.

BONAPARTE (Pauline) : voir PAULINE.

BONHOMME (Henri Damas), général, ministre :
92, 138, 269.

BOUBERS (Mme de), gouvernante des enfants
royaux : 91.

BOUCHEPORN (René BERTRAND de), préfet du
Palais : 40, 89.

BOUDON (Jacques-Olivier), historien : 52, 206.

BOURDEAUX, diplomate : 260, 266.

BRANTSEN (Gerard), diplomate : 79, 81, 89, 92,
173-175, 236, 258, 262, 263, 265, 272, 295.

BROC (Armand Louis de), militaire, grand
maréchal du Palais : 40, 89, 276.

BROTONNE (Léonce de), historien : 45.

BRUCE (Stewart), général : 179, 193, 200, 205,
264.

BRUEYS (François-Paul de), vice-amiral : 69,
192.

BRUNE (Guillaume), maréchal : 93, 180, 188.

BRUNO (Adrien-François), général : 89.

BRUNSWICK (duc de) : 54.

BRUNSWICK-OËLS : 261.

BURG (Martijn van der), historien : 51, 215,
294.

BUYSKES (Arnold-Adriaan), amiral : 121, 122.

BYLANDT (Charles van), écuyer et aide de
camp : 82.

BYLANDT-HALT (Jean-Charles comte van) :
274.

C

CAESAR, diplomate : 65, 66.

CAMBACÉRÈS (Jean Jacques Régis),
archichancelier : 35, 133, 134, 191-196, 200-
206, 252, 295.

CAMBIER (Jacob Jan), vice-président du
Conseil d'État, ministre : 212, 294.

CAROLINE, grande-duchesse de Berg et de
Clèves et reine de Naples : 37, 65, 75, 77.

CAULAINCOURT (Armand Louis de) : 264.

CAULAINCOURT (Auguste Jean Gabriel de),
militaire, grand écuyer : 36, 40, 71, 88, 89,
265, 275.

CAULAINCOURT (Gabriel Louis de) : 276.

CHAMBARLHAC, général : 192, 194.

CHAMPAGNY (Jean-Baptiste Nompère de),
ministre : 40, 133, 134, 174, 175, 185-187,
207, 212, 243, 246, 251, 254, 255, 265, 267,
268, 280, 295, 296, 322.

CHARLES, grand-duc d'Autriche : 65.

CHARLES-FRÉDÉRIC, grand-duc de Bade : 65,
242, 259.

CHASSÉ (David-Henri), général : 164.

CHATHAM (lord) : 192.

CHAUGNION : 121.

CISTERNES (Mr de) : 36.

CLARKE (Henry Jacques Guillaume), général,
ministre : 36, 39, 142, 145, 157, 178, 184,
194-214.

CLAUZEL (Bertrand), général : 172.

CLÉMENT, colonel : 172.

COLENBRANDER (Herman Théodore),
historien : 34, 35, 46, 48.

COLLAERT (Jean-Antoine), colonel général de
la Garde : 264.

CONNELLY (Owen), historien : 49, 50, 64, 87,
205, 215, 216.

CORVISART (Jean-Nicolas), médecin : 241.

COSTERUS, capitaine de navire : 121.

COUTARD, colonel : 172.

CUVILLIER-FLEURY (Jean-Louis) : 90, 277.

D

DAENDELS (Hermann Willem), général : 55, 94,
121-123, 131, 243, 264, 272.

DAINVILLE-BARBICHE (Sécolène de),
archiviste : 52.

DARENCEY : voir D'ARENCEY.

DARJUZON (Gabriel Thomas Marie), grand
chambellan : 71, 88, 89.

DARU (Pierre) : 38, 216.

DECAZES (Élie) : 277.

DECRÈS (Denis), ministre : 39, 108, 175, 184-
186, 190, 198, 199, 206.

DEDEM VAN DE GELDER (Antoine Baudouin
Gisbert van), chambellan, diplomate : 47,
89, 243, 260.

DE GOU (Leonard), historien : 64.

DEJEAN (Jean François Aimé), ministre : 38,
132, 133, 171, 175.

DESPRÈS (Jean-Baptiste), secrétaire : 88, 90.

DE WINTER (Jan Willem), amiral : 94, 110, 114,
118, 243, 252, 263, 282, 289, 290.

DOLGOROUCKI (Sergeï), diplomate : 266.

DROUAS (Jacques Marie Charles de), général :
172, 176, 177.

DUBOSCQ (André), historien : 34, 43, 46, 47,
205.

DU CASSE (Albert), historien : 35, 47, 48, 50.

DUMONCEAU (François), militaire : 40, 129,
262.

DUMONCEAU (Jean-Baptiste), général : 94, 130,
136, 137, 151, 180, 196, 198, 211, 212, 243,
262-264.

DUPONT-CHAUMONT (Pierre Antoine),
général, diplomate : 40, 65, 81, 82, 151,
152, 225, 226, 238, 239, 241, 243, 247-251,
255, 262, 263, 273, 279, 282, 287, 288, 291,
304.

DUPOTET, capitaine : 108.

DUROC (Gérard Christophe Michel), général :
263.

DUYN (van der), chambellan, conseiller
d'État : 89.

E

ÉLISA, grande-duchesse de Toscane : 95.

ENGLUND (Steven), historien : 52.

EUGÈNE, vice-roi d'Italie : 61, 65, 72, 75, 315.

F

FAYET, adjudant-commandant : 172.
 FERDINAND, grand-duc de Würzburg : 258.
 FÉRINO (Pierre), général : 191.
 FERRIÈRE : 85, 90, 94.
 FLAMENT (C.), bibliothécaire : 89, 90.
 FLEURY : voir CUVILLIER-FLEURY.
 FOUCHÉ (Joseph), ministre : 194, 203, 204, 206, 328.
 FRANÇOIS I^{er}, empereur d'Autriche : 259, 261.
 FRÉDÉRIC, prince de Waldeck : 127, 258.
 FRÉDÉRIC-AUGUSTE III, roi de Saxe : 259.
 FRÉDÉRIC II, roi de Wurtemberg : 242.
 FRÉDÉRIC VI, roi de Danemark : 159, 242.
 FRÉDÉRIC-FRANÇOIS, duc de Mecklembourg-Strelitz : 259.
 FRÉDÉRIC-GUILLAUME III, roi de Prusse : 259.
 FRICATIER, colonel : 172.
 FRIJHOFF (Willem), historien : 51.

G

GALDI (chevalier), diplomate : 287.
 GARNIER (Athanase), garde-meubles : 42.
 GAUDIN (Martin), ministre : 207.
 GENNEP (Arnold van), conseiller d'État : 293, 294.
 GILLET-DUCOUDRAY (Amédée), secrétaire : 90.
 GILLY, général : 207.
 GIRAUD, chirurgien : 89.
 GLAVIMANS, constructeur de navires : 115.

GOES (Maarten van der), ministre : 92, 127, 236, 238, 241, 242, 258, 260-264, 266, 269, 272, 285, 287, 288.
 GOGEL (Isaac), ministre : 55, 56, 79, 91, 92, 129, 144, 179, 217-221, 224, 226-228, 230, 231, 233, 269, 271, 273.
 GOLDBERG (Johannes), conseiller d'État, diplomate : 56, 187, 243, 273.
 GRANDJEAN, général : 38.
 GRATIEN (Pierre-Guillaume), général : 156, 157, 172, 275, 317.
 GRENVILLE (lord) : 74.
 GRUNDLER, militaire : 208.
 GUERICKE (David van), général : 181, 182.
 GUÉRIN D'ÉTOQUIGNY, général : 172.
 GUILLAUME, landgrave de Hesse-Cassel : 131, 258.
 GUILLAUME V, ancien stathouder : 54, 74.

H

HAEGELE (Vincent), historien : 37, 313.
 HARDENBERG (Karl August, prince de), ministre : 65, 66.
 HAUGWITZ, ministre : 131.
 HAUTERIVE (Alexandre Maurice Blanc de La Nautte d'), conseiller d'État : 254.
 HEIM (Paulus van der), ministre : 92, 103-112, 115, 121, 123, 124, 192, 272, 278.
 HOGENDORP (Dirk van), général, ministre, diplomate : 47, 90, 94, 138, 140, 204, 205, 226, 243, 264, 269, 273, 274, 282, 297.

HOOFF (Johan Dirk Rudolph van), ministre :
92, 179, 269, 285-287.

HORTENSE, reine de Hollande : 37, 49, 65, 69-
71, 77, 90, 91, 279, 281, 300, 321.

HUGENPOTH TOT HAERDT (Alexander Willem),
ministre : 146.

HULTMANN (Carel Gerard) : 269.

I

ISABEY (Jean-Baptiste), peintre : 236.

J

JANSSENS (Jan Willem), ministre : 141, 162, 175.

JEANIN (François-Georges), commandant
d'armes : 181, 183.

JÉRÔME, roi de Westphalie : 30, 37, 39, 47, 65,
71, 72, 75, 140, 141, 156-158, 164, 243, 259,
261.

JOACHIM, grand-duc de Berg et de Clèves et
roi de Naples : 37, 61, 65, 75, 77, 97, 173,
204, 243.

JOLLIVER, intendant du roi : 89.

JOOR (Johan), historien : 51, 281.

JORISSEN (Théodore), historien : 47, 48.

JOSEPH, roi de Naples et d'Espagne : 31, 32, 36,
37, 47, 61, 67, 68, 71, 74-76, 92, 97, 161, 163,
164, 240, 249, 250, 259, 265, 303, 314.

JOSÉPHINE, impératrice des Français : 70.

JOURDAN (Annie), historienne : 51, 281.

JUSTE (Théodore), historien : 48.

K

KASTEELE (Leonard van de), conseiller d'État :
55, 83, 297.

KINGSBERGEN (Jan Hendrik van), amiral : 243.

KRAIJENHOFF (Cornelis Rudolphus
Theodorus), ministre : 42, 89, 180, 209,
211, 212, 270.

L

LABARRE DE RAILLICOURT (Dominique),
historien : 50, 68, 205.

LABOUCHÈRE (Pierre-César), homme
d'affaires : 31, 326, 328.

LAGRANGE (Joseph), général : 135.

LAMBLARDIE (Pierre Christophe de),
aumônier : 89.

LA ROCHEFOUCAULD (Alexandre de),
diplomate : 40, 114, 211, 212, 266, 267, 273,
280, 296, 307, 308, 327.

LAS CASES (Emmanuel de) : 203, 311.

LAVALETTE (Antoine Marie Chamans de),
directeur des Postes : 69, 241.

LEBRUN (Charles-François) : 252.

LECESTRE (Léon), historien : 45.

LEFEBVRE (François-Joseph), maréchal : 252.

LENTZ (Thierry), historien : 52, 206.

LESDIGUIÈRES (François de Bonne, duc de) : 71.

LEYDEN VAN WEST-BARENDRECHT (Frédéric
Auguste van), ministre : 187.

L'HERMITE (Pierre-Louis), contre-amiral : 198.

LINDEN (Johannes van der), avocat : 293.
 LOISON (Louis Henri), général : 134.
 LOUIS, roi de Hollande : *passim*.
 LOUIS (Joseph-Dominique) : 226, 228, 240.
 LOUIS DE BOURBON : 74.
 LOUIS XIII, roi de France : 71.
 LOUIS XVIII, roi de France : 184.

M

MAANEN (Cornelis Félix van), ministre : 55, 289.
 MAISON (Nicolas Joseph), général : 208, 210.
 MANSET, colonel : 172.
 MARIE-THÉRÈSE DE BOURBON-SICILE, impératrice d'Autriche : 261.
 MARIGNY, colonel : 172.
 MASCILI-MIGLIORINI (Luigi), historien : 52.
 MASSEY, intendant : 89.
 MASSON (Frédéric), historien : 48, 49.
 MEERMAN (Johan), directeur général des Sciences et des Arts : 276.
 MELLET (Charles Marc Louis de), général : 208, 209.
 MÉSANGÈRE, trésorier de la couronne : 40, 88, 89, 276.
 MICHAUD (Claude Ignace François), général : 36, 94, 128, 130, 136, 151, 171, 172, 176-180, 182, 188.
 MIRBEL (Charles François BRISSEAU), secrétaire, botaniste : 90, 276.

MISSIÉSSY (Édouard Thomas de Burgues comte de), amiral : 192, 193, 203.
 MOLLERUS (Johan Hendrik), ministre : 92, 231, 269, 270, 274, 336.
 MOLLIEN (François-Nicolas), ministre : 42, 225, 226, 228, 229, 241, 242, 312.
 MONCEY (Bon Adrien Jannot de), maréchal : 195.
 MONNET (Louis Claude), général : 175, 177-184, 188, 193, 205.
 MONTHOLON (Charles de), général : 203.
 MORTIER (Adolphe Édouard Casimir Joseph), maréchal : 131, 150, 259.

N

NAPOLÉON I^{ER}, empereur des Français : *passim*.
 NASSAU-WEILBURG (prince de) : 65.
 NOGUÈS (Jean François Xavier), général : 40, 89, 94.

O

OSMOND (Antoine Eustache d'), évêque, aumônier honoraire : 71, 89, 328.
 OSTEN (Pierre-Jacques), général : 172, 182-184.
 OUDINOT (Nicolas Charles), maréchal : 36, 47, 207-214.
 OUVRARD (Gabriel Julien), financier : 226.

P

- PALM (van der), ministre : 56.
 PALLUEL-GUILLARD (André), historien : 206.
 PARAVICINI DE CAPELLI (J. C.), général : 94,
 105.
 PAULINE, princesse Borghèse : 192.

R

- RAMPON (Antoine Guillaume), général : 193-
 196, 201.
 RENESSE DE WILP, écuyer : 89.
 RÉVILLE (Albert), historien : 47.
 ROCQUAIN (Félix), historien : 30-32, 45, 64, 182,
 200, 205, 313.
 ROËLL (Willem Frederik), ministre : 34, 42, 89,
 90, 92, 104, 152, 269, 270, 273, 286.
 ROSENDAAL (Jost), historien : 51.
 ROUSSEAU, général : 172.
 RUYSCH (Henrik Alexander), amiral : 108.

S

- SAINTE-SUZANNE (Gilbert Bruneteau de),
 général : 193, 195, 201.
 SALICETI (Christophe) : 92.
 SAVARY (Anne Jean Marie René), général : 263.
 SCHAMA (Simon), historien : 51.
 SCHIMMELPENNINCK (Rutgier Jan) : 55, 56, 58-
 60, 62-64, 66, 73, 75, 78-81, 84, 86, 142, 316.
 SCHOLTZ, diplomate : 131, 263.

- SÉMONVILLE (Charles Louis HUGUET de),
 diplomate : 56, 57.
 SÉNÉGRA (Gabriel d'ALICHOUX de), grand
 maître de la Maison du roi : 36, 38, 40, 71,
 88, 89, 276.
 SÉRURIER, diplomate : 40, 279.
 SIX VAN OTERLEEK (Willem), conseiller d'État,
 diplomate : 79, 81, 83, 187, 236, 264, 269,
 273.
 SOULAVIE (Jean Louis GIRAUD) : 260.
 SPAEN (van), écuyer : 84.
 STAPHORST (Jacobus van) : 55.
 STEWARTON, écrivain : 287.
 STYRUM (Jean van) : 79, 81, 236.

T

- TAILLEMITE (Étienne), historien : 203.
 TALLEYRAND (Charles Maurice de), ministre :
 35, 37, 39, 40, 47, 60, 64, 65 ? 70, 73, 75-77,
 81, 173, 238, 239, 241, 243, 248, 349, 251,
 252, 262, 266, 279, 291.
 TARAYRE (Jean-Joseph), colonel : 89, 94, 172,
 204, 205, 277.
 THEIS (Laurent), historien : 44.
 THIERS (Adolphe), historien : 43, 47, 204.
 TOMICHE (Nada), historienne : 49.
 TRAVERS (Étienne-Jacques), capitaine, aide de
 camp : 89, 94.
 TULARD (Jean), historien : 50, 203.
 TWENT VAN RAAPHORST (Adriaan Pieter),
 ministre : 92, 226.

V

- VALCKENAER (Johan), homme politique : 55.
- VER HUELL (Carel Hendrik), amiral, ministre, diplomate : 63-66, 73, 78-82, 91, 98-107, 110, 115, 117-123, 162, 184, 185, 189, 190, 236, 243-246, 255, 264, 265, 268, 269, 271, 273, 282, 286, 287, 289, 290.
- VER HUELL (Christiaan Anthonie), chambellan, conseiller d'État : 271.
- VEYDEL, général : 184.
- VILLENEUVE (François René VALLET de), chambellan : 91.
- VOÛTE (Robert), directeur du Trésor public : 226, 228, 229, 272.

W

- WALDECK-PYRMONT (prince de) : 258.
- WARESQUIEL (Emmanuel de), historien : 52, 70.
- WEIKEL, adjudant-commandant : 172.
- WELLINGTON (Arthur WELLESLEY, lord), général : 323.
- WESTRENNEN-THEMAAT (Pierre Jérôme van), chambellan : 89, 260.
- WICHERS (Louis), historien : 48.
- WISELIUS, homme politique : 55.
- WOOLF (Stuart), historien : 50, 93, 95, 221, 263.

Y

YARMOUTH (lord SEYMOUR, comte), négociateur : 74.

YVERT (Benoît), historien : 276.

Z

ZUYLEN VAN NYEVELT (Philippe Jules) grand chambellan, maréchal : 243.

Table des matières.

Avant-propos	3
Introduction.....	6
Sources et bibliographie	9
1. Sources	9
2. Bibliographie.....	21
3. Commentaire des sources	30
4. Les relations entre Louis et Napoléon Bonaparte : une histoire à (ré)écrire.....	41
Première partie. L’instauration du Royaume de Hollande	54
Chapitre premier. Pourquoi l’instauration du Royaume de Hollande ?	54
A. La Hollande au début de 1806 : une situation problématique vis-à-vis de la France.....	54
1. Rappel historique des événements depuis 1795.....	54
2. La situation en 1806 : une impasse politique	59
3. Les différentes possibilités.....	64
B. Le choix de Louis Bonaparte comme roi	67
1. Qui est Louis ?	67
a. Une jeunesse dans l’ombre.....	67
b. Le prince français	71
2. Pourquoi un frère de Napoléon ? Pourquoi Louis ?	73
3. Quelles réactions de sa part ?.....	76
C. Le changement de régime.	78
1. La députation batave à Paris et les pouparlers.....	78
2. Louis devient Lodewijk Napoleon koning van Hollande.....	81
Chapitre II. La mise en place du nouveau pouvoir	83
A. Constitution, institutions	83
1. La Constitution de 1806 : lettre et esprit	83
2. Les institutions : petits changements, grande continuité.....	85
B. Le choix des hommes, ou l’esprit de compromis.....	88

Index.

1. L'entourage du roi et de la reine.....	88
2. Le personnel politique.....	91
3. Les forces armées (Armée, Marine).....	93
Préliminaire à l'étude du règne : brève histoire du Royaume de Hollande	96
Deuxième partie. L'Armée et la Marine	98
Chapitre III. La Marine et les colonies	98
A. La Marine hollandaise	98
1. L'état de la Marine à l'avènement de Louis	98
2. Les premières mesures du roi de Hollande (juillet 1806-février 1808).....	100
3. 1808 : un tournant pour la Marine hollandaise ?.....	104
4. 1809-1810 : l'heure du bilan.....	112
B. Les colonies.....	115
1. Quelles sont en 1806 les colonies hollandaises ?	116
2. Les premiers plans à l'été 1806.....	117
3. Des ambitions à la baisse	119
4. Sauver ce qui peut l'être : Curaçao et Batavia.....	120
Chapitre IV. L'Armée hollandaise.....	126
A. Former, maintenir et entretenir une armée : une question primordiale	126
1. L'Armée hollandaise à l'avènement de Louis	126
2. La campagne de Prusse, sa préparation et ses conséquences.....	129
3. Les difficultés à préserver l'Armée	139
4. Quelle Armée pour la Hollande ?.....	143
B. Les contributions hollandaises à l'effort de guerre.....	148
1. L'Allemagne (1806-1809)	148
2. Le Danemark (1807-1808)	158
3. L'Espagne (1808-1810).....	161
C. Bilan : le poids de l'Armée en Hollande	165
Chapitre V. Cohabitation ou coopération ? Armée française et Armée hollandaise en Hollande	171
A. Le poids de l'Armée française en Hollande	171
1. La question du nombre	171

Index.

2. La question du commandement	176
B. Un cas particulier : Flessingue	181
1. Juillet 1806 : une prise en main ratée de la part du nouveau roi.....	181
2. Le commandement : une question mal résolue	182
3. Une ville de plus en plus française.....	185
C. La Zélande en danger : l'attaque anglaise de 1809 et ses nombreuses prémices	188
1. Une menace constante.....	188
2. Le débarquement anglais de l'été 1809	192
3. Quels enseignements tirer ?	200
D. L' « invasion » française de 1810.....	206
1. La première vague : décembre 1809-février 1810.....	207
2. La deuxième vague : avril-juin 1810	212
Troisième partie. Les affaires intérieures	215
Chapitre VI. La question financière.....	216
A. La situation en 1806.	216
1. Les héritages.	216
2. Louis face au problème	220
B. Louis et les finances hollandaises dans une Europe en guerre	224
1. Le contrecoup de la campagne de Prusse	224
2. Une situation inextricable.....	229
Chapitre VII. Les distinctions honorifiques.....	236
A. L'Ordre royal de Hollande	236
1. Une idée précoce	236
2. Une instauration mouvementée	237
3. Une décoration fort utilisée	241
B. Les maréchaux	243
C. La noblesse	247
1. L'alerte du printemps 1807.....	247
2. La noblesse hollandaise à l'aune de la noblesse d'Empire (1808-1810).....	251
Chapitre VIII. Aspects divers des affaires hollandaises.....	257
A. Les Affaires étrangères.....	257

Index.

1. La place de la Hollande en Europe	257
2. La Hollande aux ordres de la France ?	260
B. Le roi et son entourage.....	268
1. Le personnel politique.....	268
2. La question des Français.....	275
C. Louis et son peuple	278
1. Quels symboles pour le roi ?	278
2. Un roi bien accepté	281
3. La Presse et l'édition.....	283
D. Le droit hollandais à l'épreuve du droit français	288
1. Les premiers désaccords entre Louis et Napoléon.....	288
2. La question de la codification	292
3. La question de la souveraineté.....	294
Conclusion.....	299
Annexes.....	313
Annexe I. Louis et Napoléon	313
I A. Lettres échangées par le roi de Hollande et l'empereur	313
I B. Parcours de Louis et de Napoléon.....	332
Annexe II. Louis et ses ministres : le tournant de 1808-1809.....	336
Annexe III. Carte du royaume de Hollande en 1808-1809	343
Index.....	344
Table des matières	352